INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES À 1790

INDRE-ET-LOIRE

SÉRIE E (FAMILLES) *Suite*

I. — FONDS AUVÉ-RÉVÉREND

E 497 – 580

II. — CHARTRIER DE POCÉ

SEIGNEURIES DE MONTREUIL, DE SAINT-GERMAIN
ET ROUVRAY-SUR-INDRE, DE VILLECUIT ET
FIEF DES GARDES À LOCHES

E 581 – 765

III. — CHARTRIER D'AZAY-LE-RIDEAU

AVEC LES FONDS DE LANSAC (GIRONDE), DE VASSÉ (SARTHE)
ET LE FONDS GUYON LE ROY (NORMANDIE)

E 766 – 1116

PAR

J. MASSIET DU BIEST
ARCHIVISTE EN CHEF DU DÉPARTEMENT

TOURS
IMPRIMERIE GIBERT-CLAREY
282, RUE GIRAUDEAU
1955

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790

INDRE-ET-LOIRE

PRÉFACE

Le présent travail a été commencé en 1941 et limité, selon les instructions reçues à cette époque, aux trois chartriers privés les plus importants entrés dans la série E par donation, de 1898 à 1938. Les autres chartriers et archives de familles moins considérables restent affectés à la série J pour l'ensemble de laquelle nous nous contentons d'un répertoire manuscrit.

Le premier chartrier, dont la table se trouve à la page 49, a été dénommé « Fonds Auvé-Révérend », du nom des deux familles qui l'ont formé. La première famille, et quelques autres familles alliées, toutes d'origine mancelle, ont laissé des titres de propriété depuis 1342 et 1409 et des correspondances de l'époque révolutionnaire et impériale intéressant la partie sud du département de la Sarthe. Quant à la famille Révérend, unie à la famille Auvé en 1711 et héritière de celle-ci (voyez notre tableau généalogique), elle a laissé de nombreux dossiers de succession qui montrent sous un jour curieux la part que ces bourgeois de Paris prenaient dans la ferme des impôts et comment elles plaçaient leur fortune à Paris et aux environs (1673-1766). L'ensemble s'est transmis jusqu'à nous par les familles chinonaises Philibert, Bridonneau et Baudin et par la famille Gilloire et Lépinaist qui devint tourangelle au XIXe siècle et nous en fit généreusement la donation.

Le second chartrier, celui de Pocé, est d'une contexture beaucoup plus simple. Il se compose, pour le début, des titres de la famille de Bueil à la fin du XIVe siècle, de la famille Tiercelin à la fin du XVe et au XVIe jusqu'au XVIIe siècle et de leurs ayant-cause, qui conservèrent au château de Pocé les titres féodaux de Pocé et de la Basse-Rochère, en face d'Amboise. Sauf pour la procédure contre Estienne Leloup, favori du roi Louis XI en 1483, que nous avons publiée[1], il n'y a là que des archives d'intérêt moyen, riches en aveux et en déclarations de censives. Leur dernier possesseur, un poitevin, M. de Bridieu, transplanté en Touraine, à Négron, y ajouta par la suite les titres des fiefs des Gardes (partie de la ville de Loches), de Rouvray, de Villecuit et de St-Germain-sur-Indre, région pour laquelle nous sommes très pauvres en titres de famille. Nous lui sommes particulièrement reconnaissant de la donation de cet ensemble.

Ayant achevé en 1944 l'inventaire de ce qui précède, nous fûmes, par suite de la fin de la guerre, obligés d'interrompre le travail. Il fallait alors procéder à la remise en place de nos archives anciennes, jusque-là indisponibles et cachées dans leurs abris à Loches et à l'Orfrasière. Il fallait aussi amorcer l'inventaire de la série L, et nous ne pûmes qu'assez tard continuer l'inventaire du troisième chartrier, celui d'Azay-le-Rideau.

J'ai essayé d'exposer l'histoire de ce chartrier et de ses possesseurs dans quelques communications à la Société d'Archéologie de Touraine, le 24 février 1942, puis dans l'été et l'hiver de 1952. Comme celles-ci n'ont fait l'objet, dans le Bulletin de cette Société, que de quelques lignes de publication[2], force nous est ici d'y revenir, quoique de façon toujours incomplète.

Le titre indique que le chartrier d'Azay est tourangeau en ce qui concerne le domaine d'Azay lui-même, c'est-à-dire par Gilles Berthelot et Philippe Lesbahy sa femme, constructeurs du château en 1518-1519, mais aussi manceau par les papiers personnels des Vassé, vidames du Mans, seigneurs d'Azay de 1651 à 1750 environ, normand par Guyon Le Roy, vice-amiral de France, ancêtre de Nicole Le Roy, alliée aux Raffin, enfin gascon par le si curieux fonds de Lusignan-Lansac. Guy de Lansac et ses descendants furent seigneurs d'Azay de 1571 à 1651. Il laissa au château d'Azay toutes ses archives personnelles qui remontent à 1292.

Du fonds Vassé, le manque de place nous contraint à mentionner simplement son intérêt pour la vie de cour à la fin du XVIIe siècle et certains aspects de l'histoire de Paris, à raison des séjours assez fréquents que les membres de cette famille, y compris Thérèse de Beringhen, nièce de Louvois, y faisaient.

Quant au petit fonds normand des Le Roy, nous l'avons nous-même diminué en en envoyant une partie à titre de don aux Archives du Calvados en 1952. Cette partie, intéressant les années 1516-1544, aurait dû se placer aux environs de notre cote E 772. On n'y trouvera plus que peu de chose, avec une note rappelant

1. Voir sous la cote E 656 la référence de cette publication.

2. *Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine*, années 1942 (24 février) et 1952 (26 juin et 30 octobre).

la contexture primitive de ce fonds. Aujourd'hui les Archives du Calvados possèdent ce qu'on pourrait appeler le fonds de l'Amirauté de Honfleur, que Guyon Le Roy détenait à raison de ses fonctions de vice-amiral de France. Les Archives d'Indre-et-Loire détiennent quelques papiers personnels et partages successoraux concernant les descendants dudit Guyon. Mais jadis, avant 1875, existait encore au château d'Azay un autre fonds de l'Amirauté du Havre. Guyon Le Roy, fondateur de ce port et après lui sa fille Nicole, avaient conservé à Azay tous les comptes et titres de cette fondation de 1513 à 1532. Un érudit que nous supposons normand emprunta cet ensemble avant 1875 et le publia à Rouen dans un volume de 481 pages dont nous donnons la référence sous la cote précitée E 772. Mais il ne la restitua jamais. Nos confrères de la Seine-Inférieure n'ont pu jusqu'à présent retrouver la trace des originaux.

Reste le fond gascon des Lansac. La filiation de Louis de Lansac, mort en 1589, indique à elle seule son importance : Louis de Lansac était fils bâtard de François 1er et de Jaquette de Lansac. Sa biographie, que nous citons sous la cote E 773, a été faite en 1940 par un poitevin, M. Sauzé de Lhoumeau, qui n'a jamais connu le chartrier d'Azay. Celle de son fils Guy, mort après 1622, reste à faire. Guy nous paraît très proche de son royal grand-père par sa prodigalité, son charme personnel et sa valeur militaire. Il mourut malade et déchu ; il fît le malheur de sa femme Antoinette Raffin, et de sa belle-mère, Nicole Le Roy, qui défendirent avec courage leur domaine d'Azay contre ses créanciers.

Les dossiers de ces créanciers sont en nombre considérable : on y trouvera des banquiers parisiens, italiens, bordelais, des gens de robe, des nobles, qui constituent un curieux tableau de la société du XVIe siècle et dont la reconstitution très difficile, souvent pièce à pièce, n'est peut-être pas sans erreur (E 801-810, années 1571-1626).

Mais il ne faut pas oublier les vertus de Guy de Lansac. Il fut capitaine de Blaye, vice-amiral de Saintonge, défenseur du Bordelais contre les protestants et les Anglais. Sauf erreur de notre part, il fut maire de Bordeaux. On verra dans nos cotes postérieures à E 810 comment les derniers Valois lui témoignèrent leur reconnaissance et le défendirent contre les plus malhonnêtes de ses créanciers.

Ce que nous venons de dire du chartrier d'Azay, de sa complexité et de sa richesse, donne la mesure de notre reconnaissance envers la vicomtesse de Poncins, née de Biencourt, qui en fit don au département en 1937. Remercions également, pour une autre part, Mme Artaud qui fit don également en 1942 de la portion du chartrier d'Azay qu'elle détenait comme acquéreur de l'ancien fief de La Rémonière. Cette portion était d'ailleurs formée de titres et articles divers très mélangés et n'avait nullement trait à La Rémonière.

Le marquis de Biencourt, ancêtre de Mme la vicomtesse de Poncins, n'émigra jamais. Acquéreur d'Azay en 1790, il avait, tout en en abandonnant les droits féodaux, fait faire un inventaire copieux et remarquable des titres d'Azay, mais d'Azay seulement et à la mode d'avant la Révolution, c'est-à-dire qu'il l'avait confié à l'un des derniers feudistes, dont le nom est resté inconnu (voir E 915). Aussitôt après ce travail, le chartrier commença à subir des pertes fort diverses, dont celle d'une partie des nombreux cahiers de l'inventaire.

Pour les autres pertes, notre analyse de la cote E 915 a essayé de les préciser. Les plus sensibles, sans parler de celle du fonds de l'Amirauté du Havre précitée, furent celles de « quinze lettres d'Henri II d'Anne de Montmorency etc… » et d'un autre lot intitulé « liasse K », formé de lettres reçues probablement par Guy de Lansac. Les plus illustres des correspondants de ce dernier étaient Diane de Poitiers, la reine Catherine, voire même « Antoine roi du Portugal ». Mais la principale cause des pertes du chartrier d'Azay réside dans le parti adopté par le feudiste de 1790, savoir la limitation de son travail aux seuls titres domaniaux d'Azay qui n'étaient qu'un tiers seulement du chartrier. Les deux autres tiers, les parties gasconne, mancelle et normande furent revêtues presque pièce à pièce de la mention « inutile à la terre d'Azay ». Elles ne furent pas reclassées au fur et à mesure, à peine réenliassées et distinguées en trois lots. L'on conçoit que nous fûmes très long à retrouver le fil directeur du classement de ce chaos. Mais on ne pouvait demander à un homme de loi de la fin du XVIIIe siècle, à un administrateur et à un comptable de s'intéresser à des régions étrangères et à un bâtard de François Ier dont il ignorait la qualité et le renom.

Aujourd'hui, beaucoup de recherches peuvent être entreprises par les historiens à propos de Guy de Lansac. Nous n'en avons fait aucune. À peine pouvons-nous, nous souvenant de l'estime qu'avait pour lui Catherine de Médicis et du rang qu'il tenait à sa cour, supposer que c'est lui qui commanda à François Clouet ou recueillit une série de portraits à la mine de plomb que nous n'avons jamais vue, mais que nous savons avoir figuré jadis dans les collections de la famille de Biencourt. La vicomtesse de Poncins les donna, vers 1940, au Musée de Chantilly. Elle donna aussi au Musée de Tours divers tableaux provenant d'Azay mais trop récents pour se rattacher aux Lansac. Nous croyons seulement que les recherches principales devraient être faites à Bordeaux parce qu'une brève enquête nous a fait connaître qu'il restait encore aux Archives de la Gironde d'autres traces de l'activité de Guy de Lansac.

J. MASSIET DU BIEST.

FAMILLES AUVÉ ET LE PROUST DU PERRAY

Jacques AUVÉ, S^{r} de La Fontaine, connu en 1649, mort en 1661, habitait au faubourg de La Bufferie, à La Flèche, Michelle DOUBLARD, sa femme, fille d'un consul d'Angers (E 528).

Pierre I AUVÉ, S^{r} de La Fontaine, avocat au Présidial de La Flèche, épouse Catherine NOUET, en 1649.

Michel AUVÉ
curé de Créant

Catherine AUVÉ
épouse François LESOURD
procureur en l'élection
de La Flèche (E 558)

Pierre AUVÉ
S^{r} d'Aubigné
demeurant à La Bufferie

Pierre II AUVÉ, S^{r} de La Fontaine, avocat au même Présidial, épouse en 1681 Marie SORIN, fille de Urbain Sorin, lieutenant au Siège royal de Ste-Suzanne, et de Renée Foureau.

Joseph AUVÉ
prieur de la loge Fougereuse (E 558)

Pierre III AUVÉ DE POLIGNY, avocat au même, né le 2 juin 1684 (E 528), mort en 1756, épouse en 1711 Marie-Madeleine RÉVÉREND.

Renée-Marie AUVÉ, épouse en 1766 François-Joseph-René GALLOIS, médecin de la Compagnie des Indes (E 526).

Madeleine-Françoise-Josèphe AUVÉ, épouse en 1766 Pierre LE ROYER DE LA TOUCHE, ancien officier d'Infanterie (E 558).

Marie-Madeleine AUVÉ, épouse Jacques-François-René LE PROUST DU PERROY, président en l'élection de La Flèche. Veuve en 1780.

Pierre LE PROUST DU PERRAY, échevin de La Flèche, Sr de la Moguerie (E 537 et 554), épouse avant 1791 Louise HOUEAU, peut-être fille de Louis Houeau, docteur en médecine à Chahaignes (Sarthe).

X. LE PROUST DU PERRAY, épouse probablement X. SERRURIER DE LA FUYE, parent d'Antoine-Théodore Serrurier de La Fuye, ancien subdélégué de La Flèche, retiré après 1791 au château de La Suze, puis à Paris (E 555).

Marie-Claude SERRURIER DE LA FUYE, épouse Edme Serrurier de La Fuye, puis René SAUQUAIRE, propriétaire à Souligné-sous-Ballon (Sarthe), dont la fille Claude-Geneviève, épouse René Patoureau de La Houssaye, dont la petite-fille épousa Jean-François Fourmy, receveur des contributions à La Flèche (E 540-543). Il y a un lien certain, mais inconnu, entre ces familles et la famille Gilloire de Lépinaist, donatrice du présent fonds d'Archives.

FAMILLE RÉVÉREND DE VILLEFONTAINE

François I RÉVÉREND, Sr de Richebourg, commis général des Gabelles de France (E 572, n° 7), habitant rue St-Martin à Paris (E 561), épouse Louise CHANLATTE, fille de Nicolas Chanlatte, bourgeois de Paris, habitant peut-être rue du Petit-Lyon (E 533). Il est veuf en 1682.

Claude RÉVÉREND, bourgeois de Paris, voyez E 561, accord de 1682, souche d'une descendance inconnue. Epouse Françoise JOSSET (E 533).

Dominique RÉVÉREND, doyen de St-Cloud, mort le 27 juillet 1734 (E 572)

François II RÉVÉREND, Sr de Richebourg ; bourgeois de Paris, rue St-Martin, épouse Marguerite BRETON, meurt avant 1696 (E 561, n° 3).

Guillaume RÉVÉREND, voyage en Pologne, prend le titre de Villefontaine, secrétaire de l'Intendant de la Flandre maritime à Dunkerque de 1684 à 1699 (E 534), meurt en 1716 ou avant 1729 (E 562), épouse Marie-Françoise MONDAIN DE LORIÈRE, fille du prévôt de l'artillerie du château du Lude (Sarthe).

Geneviève-Louise RÉVÉREND, fille majeure en 1682 (E 561).

Elisabeth I RÉVÉREND, mineure en 1682, épouse François HURLOT, veuve en 1696 (E 533, n° 26, et E 563).

Alexandre RÉVÉREND, doyen de St-Cloud, puis chanoine d'Ypres, mineur en 1682, mort le 2 février 1748 (E 573).

François III RÉVÉREND, bourgeois de Paris, mort prématurément le 2 juin 1731 (E 570), rue du Petit-Lyon, à Paris. Né à Dunkerque le 16 février 1684 (E 534).

Angélique-Claire RÉVÉREND, fille majeure, morte à La Flèche le 5 mars 1780 (E 579).

Marie-Madeleine RÉVÉREND, épouse en 1711 Pierre III AUVÉ DE POLIGNY d'autre part ;

Marie-Madeleine AUVÉ, épouse Jacques-François-René LE PROUST DU PERRAY, morte en 1780, souche des Du Perray, Sr de la Moguerie (Sarthe) (E 537 et 554).

Jeanne RÉVÉREND, née à Dunkerque le 3 décembre 1691 (E 534), épouse Claude POTTIER, trésorier du Roi, conseiller à la Cour des Comptes d'Aix (voyez tableau Pottier).

Marie-Françoise-Julie RÉVÉREND, dite Mlle de Senainville, morte avant le 1er septembre 1764, rue Geoffroy-l'Asnier, à Paris (E 574), née à Dunkerque lE 7 mars 1694 (E 534).

Elisabeth II RÉVÉREND, épouse en 1682 Jacques LE THEVET, grand bailli de Tournus (E 533 E 565, et E 571).

Didière-Augustine LE THEVET, épouse Mathieu d'HUMBERT, ancien capitaine au régiment du Maine, veuve en 1734 (E 565).

FAMILLE POTTIER

Jeanne RÉVÉREND DE VILLEFONTAINE, née à Dunkerque le 3 décembre 1691 (E 534), épouse Claude POTTIER, trésorier du Roi, conseiller à la Cour des Comptes d'Aix, puis premier commis de M. de Maurepas, ministre de la Marine (E 556, 559 et 570), mort vers 1723 (E 568 cote 77) à Toulon comme Commissaire de la Marine.

Jeanne-Françoise POTTIER
épouse Jean-Louis DE MONTMORAND
(E 570 et 559)

Catherine-Louise DE MONTMORAND

Françoise POTTIER
épouse René-Marie HOUEAU
(voyez cueilloir, E 537)

Louise HOUEAU
épouse avant 1791 son cousin
Pierre LE PROUST DU PERRAY échevin
de La Flèche (E 537 et 554)
(Voir tableau AUVÉ)

Jean-François POTTIER
commissaire des guerres
au département de Lorraine (E 559)

I. — FONDS AUVÉ-RÉVÉREND

(E 497 – 580)

Plan de classement

FONDS AUVÉ-RÉVÉREND

Ire *Partie.* — PROPRIÉTÉS.

Articles

La Moynerie et environs ..... 497 – 512
Autres propriétés du Maine, de l'Anjou, de la Normandie ..... 512 – 516
Souligné sous Ballon (Sarthe) et Le Petit Saint Cher ..... 517 – 523

2e *Partie.* — A. FAMILLES N'AYANT QU'UN LIEN ACCESSOIRE AVEC LES TITRES PRÉCÉDENTS.

Familles diverses de la région de La Flèche, d'Alençon à Taschereau, et particulièrement, familles Carreau et de Fromentières, seigneurs de La Moynerie ..... 524 – 527

B. FAMILLES AYANT FORMÉ LE PRÉSENT FONDS D'ARCHIVES.

Famille Auvé de La Fontaine et de Poligny à La Flèche ..... 528 – 530
Famille Nouet de Grandmaison 531
Famille Sorin de la Hardouinière à Sainte-Suzanne (Sarthe) 532
Familles Hurlot Chanlatte, et Révérend, bourgeois de Paris ..... 533 – 534
Famille Pottier, de Château du Loir 535
Famille Le Proust du Perray, de La Flèche et Houeau ..... 536 – 537
Famille Jamin de La Moynerie et Hautbois ..... 538 – 539
Familles Sauquaire, Serrurier, Patoureau de La Houssaye et Fourmy ..... 540 – 542
Familles Philbert, Bridonneau et Baudin, de Chinon, ancêtres des Gilloire de Lépinaist ..... 543 – 546
Familles Gilloire de Lépinaist et Falloux 547

3e *Partie.* — CORRESPONDANCES D'AFFAIRES ET CORRESPONDANCES PRIVÉES.

Famille Auvé de Poligny 548
Familles de Chédru, Fourmy et Patoureau de La Houssaye ..... 549 – 552
Familles Houeau, Jamin, de La Lumerie, Le Proust, du Perray ..... 553 – 554
Lettres suivies de M. Serrurier de La Fuye, à La Suze, à son cousin Le Proust du Perray à La Moynerie 555
Lettres reçues par Claude Pottier, premier commis de M. de Maurepas, ministre de la Marine 556
Familles Sauquaire (de Souligné), Sorin et de Thomassin 557

4e *Partie.* — DOSSIERS DE SUCCESSIONS.

Familles Auvé de Poligny et Le Proust du Perray et Révérend de Villefontaine (gestion en commun) ..... 558 – 559
Succession Nouet de Grandmaison, de Loué (Sarthe) 560
Successions de Louise Chanlatte et de Guillaume Révérend, bourgeois de Paris, avec titre des rentes sur les aides et gabelles et baux de la Ferme générale ..... 561 – 568
Succession Mondain de Lorière au Lude (Sarthe) 569
Succession de François III Révérend, fils de Guillaume 570
Succession de Mme Révérend mère, née Mondain 571
Succession des autres enfants de celle-ci, Dominique et Alexandre Révérend, chanoines, Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine et Angélique Claire Révérend de Senainville ..... 572 – 580

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

SÉRIE E — NOUVELLES ACQUISITIONS

FAMILLES AUVÉ, RÉVÉREND
FAMILLES DESCENDANTES ET ALLIÉES

TITRES INTÉRESSANT PRINCIPALEMENT LES RÉGIONS DE LA FLÈCHE ET DE CHATEAU-DU-LOIR (SARTHE)

Don de M. GILLOIRE DE LÉPINAIST
Contrôleur des Contributions Directes, 91, Rue de la Scellerie, à Tours (1938)

PREMIÈRE PARTIE

Domaines principaux, propriétés et résidences de certaines des familles précédentes et de leurs successeurs.

E 497 (liasse). — 3 pièces, papier.

1342-1607. — **LA MOYNERIE, PAROISSE DE JUPILLES.** (*Sarthe*). — **AVEUX**. Supplique de Adrien de Fromentière, écuyer S[r] des Estangs et de la Moynerie à la Chambre des Comptes du 26 juin 1607 reproduisant deux copies d'aveux, l'un de juin 1342, servi au comte d'Anjou et sire de Château du Loir par Guérin de La Prieur (?) à cause de sa femme, pour l'hébergement de la Moynerie « … sauf le bois appelé Vymarie (?) » etc… l'autre du 10 juillet 1413, plus détaillé, servi au même par Pierre Carreau écuyer, souche de la famille Carreau ci-dessous (mauvais état, deux exemplaires). Autre copie du dernier aveu, datée du 10 juillet 1493, ainsi que d'un autre aveu, également de 1413, concernant Jupilles.

E 498 (liasse). — 30 pièces, parchemin.

1409-1540. — **AVEUX ÉMANANT DE DIVERS FEUDATAIRES OU TENANCIERS DE LA MOYNERIE.** — Collection ficelée. Sauf pour le premier aveu, celui de Pierrot Penné, qui rend hommage en 1409 au « féage et seignourie de la Moynerie » et déclare simplement « deux pièces de courtil joignant à la meson Pie-de bœuf », les seigneurs dominants sont : Jehan Carreau écuyer, seigneur de la Carrelière et de la Moiynerie pour 1457, 1459, 1487, 1488, 1492 et 1493, et Mathurin Carreau, écuyer pour 1492-1520. L'aveu le plus détaillé est celui du 19 octobre 1501, servi par Michelle veuve de feu Jehan Chenablard (?) pour de nombreuses parcelles de terre, dont l'une joignant au chemin tendant de Jupilles à Haulte et aux terres de Michel Bourseau ».

E 499 (liasse). — 47 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1556-1596. — **DÉCLARATIONS DE LA MOYNERIE** *(suite).* Collection classée par années et ficelée des métairies, censives, etc. 1556 (n°s 1 à 29) : Mathieu Lemercyer, de Jupilles, à La Picardière ; Marin Lemercier, à La Guittonnière ; Macé Buscher, à l'Aître du Vau ; Urban Landoran, de Jupilles, au même lieu ; Symone Rideu, veuve de Julien Leber, au même ; Mathieu Marais, à La Guittonnière ; Estienne Lemercier, Mathurin Simon, au même lieu ; Pierre Gueronnyer, Julien et Jehan les Rouson, à l'Aître du Vau ; Pierre Buignon, pour lui et pour Mathurin Louis, à Montlevain et à La Guittonnière ; Mathurin Rivière, au Gué Tesnon et aux Noues ; François Rivière, aux Noues ; Jacques Drouault, pour lui et Macé Legeay, à Villoiseau[1] ; Jehan et Mathieu Le Barbier, à La Loge et à Lerpignon ; Jehanne Taillandier et consorts, aux grandes

1. Villoiseau, commune de Jupilles (Sarthe) ; de la même commune dépendent la plupart des lieux dits voisins.

et petites Noues ; Jehan Richer, pour lui et Guillemine Mathurin, à La Loge ; Jehan Fermier, mari de Saincte Guymier et Marie Davant, à l'Aître du Vau ; Jean et Ollivier Les Merciers, à La Guittonnière ; Nicolas Hurtault, à l'Aître Autor, tenant au bordage de La Marchandure[2] ; Jehan Guymier le jeune et Estienne Gabeau, à La Loge ; Perrine Richer, veuve de Janyn Richomme, à l'Aître Autor ; Julien Betran, à La Guitonnière et au Pré Bongard ; Jacques Vérité, aux Roncières ; Jehan de Hamelet, écuyer Seigneur de La Roche de Mayet, pour des terres voisines de sa métairie de La Regardière, avec procuration jointe.

1594 (n°s 30 à 46) : Daniel Lemercier, au moulin de La Moynerie ; Richard Hardyiau, de la Gaudruère et consorts, à La Loge ; Mathurin Neau et ses nombreux consorts pour l'Aître du Vau (très longue description) ; Guillaume Boussard et consorts ; Françoise Errat, femme de Mathurin Moreau, et Jehan Lemercier, au même lieu ; Mathurin Fortier et consorts, à Maderelles ; Mathurin Moreau pour Le Tertre et autres pièces de terre, à l'Aître du Vau ; Mathurin Chaligné et consorts, à La Houssairie ; le même pour Perrine Rivière, sa femme, à l'Aître Auctor ; Jullian Rivière, l'aîné, à La Coustière, près le gué Tenon ; Pierre Rideu, prêtre et consorts, pour La Clause du Boult ; Charles Bellamy et Roberde Coutenson, veuve de Rodin Bellanger, pour l'Erpinon ; Michel et Loys les Boussards, à l'Aître du Vau ; mêmes à La Picardière et à l'Aître du Vau ; Bonaventure Lucas et consorts, pour la baillée de Villoyseau ; Martin Ernoul, à l'Erpinon.

Année 1595 : Rambaud Legeay et Marguerite Baudouin sa femme, à La Maillardière (n° 47).

Année 1596 : Adam Le Mercier, aux Grandes Noues ; Joseph Rivière, Rambaud Legeay et consorts, à La Bourassière (n°s 48 et 49).

E 500 (liasse). — 35 pièces, parchemin.

1604-1608. — **Déclarations de la Moynerie** *(suite).* Collection jadis ficelée, peut-être dépareillée. Tenanciers des métairies, fiefs, lieux dits, etc.

1604 (n°s 1 à 9) : Pierre Boussard, taixier de toille à La Maillardière ; Gervaise Foucqué, épouse de René Pignon, à l'Aître du Vau ; la même, plus Urbain Marais et Anne Daudibon, à l'Herpinon ; la veuve Dryonneau, à Villoiseau ; Alexandre Gaudien, pour des terres près de la Maillardière ; Jehan Godard, à La Guittonière (description détaillée).

1606 (n°s 10 à 20) : Jehan Rivière et Daniel et Michel les Espingleux, aux Grandes Noues ; Pierre Taillandier le jeune, à Villoiseau ; Mathurin et Urban Les Moreaux, au clos du Bout ; Michel Carreau, Jehan Lestorneau et consorts, à l'Herpinon ; Estienne Cressonneau, pour des terres près de l'Herpinon ; Jacques, Valentin Rideu et consorts et Estienne Dubois, pour des terres et une maison près le cimetière de Jupilles ; Jacques Lemercier et consorts au lieu des Merciers ; Jehan Legeay et consorts, à La Bourasserie ; Guillaume Boutin, pour une maison près de la Coudayrie.

1607 (n°s 21 à 30) : Bon Richard, fendeur de bois et consorts, pour les Préaulx (très détaillé) ; demoiselle Françoise de Girroys, veuve de Jehan de La Vallée, pour les Près de la Lizardière, et de nombreux tenanciers pour diverses parties de l'Aître du Vau, savoir Gervaise Pinson et consorts ; Mathurin Lemercier et consorts ; Mathurine Lehoux, veuve de René Rivière et consorts, Jacques Moreau, menuisier ; Renée Cressonneau, veuve de défunt Lucas Guyon, chirurgien ; Jacques Lemercier, Louis Boussard, demeurant à Thoiré et Pierre Lebert, enfin Mathurin et Estienne Les Moreaux.

Les années suivantes ne sont que faiblement représentées, savoir : 1608, par un aveu d'une maison à Jupilles ; 1613, par une déclaration de Jacques Lautienne, pour La Picardière et l'Aître du Vau ; 1616, par une autre de Claude Lemaître, avocat à Montoire, pour Les Resnières ; 1630, par une autre de la baillée de La Roiserie ; 1645, enfin par une déclaration de Villoiseau (n°s 31 à 35). Il semble que la fin de cette liasse et les liasses suivantes ne représentent plus que des collections d'aveux dépareillées.

E 501 (liasse). — 5 pièces, parchemin.

1600-1619. — **Débris d'une autre basse d'aveux rendus à Adrien de Fromentières pour la Moynerie.** — *Année* 1600 : Ambroise Guyon, cyrurgien ; Bonaventure Lucas, Gatian Rideu Cordonnier, Mathurin Sacconnier, marchand et Suzanne Rideu, veuve de Michel Neusche (?), vivant cyrurgien, demeurant à Jupilles pour terres, maisons et jardins audit lieu (17 avril) ; Magdeleine Lemercier, veuve Dionneau pour une maison à

2. Assez souvent le lieudit véritable est ajouté, au XVIIIe siècle, en guise d'analyse sur le coin supérieur gauche par le collecteur des redevances. Pour le cas présent, La Marchandure est indiqué par l'aveu lui-même.

Jupilles (17 avril) ; Bernardine Merulier (?), veuve Gilles Lefebvre, pour une maison audit lieu (20 mai). — *Autres années dépareillées* : Jacques Rideu, Valentin Rideu et autres de ses frères et sœurs, sans doute parents des précédents pour diverses pièces de terre sur le chemin qui va de Jupilles à Mayet (15 mai 1615) ; Marcel Lespingleux, sa femme, sa fille, etc., pour les terres des Douzaines près de Jupilles (18 février 1619).

E 502 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
18 pièces, papier.

1519-1763. — **FIEF DE LA MOYNERIE** *(suite). Pièces diverses, concernant la mouvance et les censitaires*[1]. — 1-3. Acquisition par Adrien Carreau et Mathurin Carreau, de la famille des seigneurs précités, de diverses rentes en blé sur le moulin de la Moynerie, possédées entre autres sur François Rochette, cordonnier à Jupilles, etc. (Août 1519-15 novembre 1540.) — 4-11. Rente due par la terre de la Picardière à la Commanderie de St-Jean de Château du Loir, savoir 2 chapons de 13 sols 4 deniers à Noël. Notes extraites de déclarations et aveux perdus (1550-1763) et série de quittances des fermiers de ladite commanderie aux tenanciers de la Picardière (1653-1707). — 12-18. Déclarations successives de Jacques Fouchereau, de St Jean Pied de Bœuf (1748) ; de Michel Duchesne, marchand à Jupilles (1756), d'Hilarion Lanquin et consorts (1762), de François Derré, tessier à Jupilles. (1745) ; de diverses terres désignées par ce dernier sous le nom de La Péannerie.

E 503 (liasse). — 59 pièces, parchemin.

1656. — **FIEF DE LA MOYNERIE** *(suite). Collection ficelée et complète des aveux servis à Jacques de Fromentières, chevalier, seigneur des Estangs, La Moynerie. Jupilles et autres lieux.* Liste des fiefs, tenures et tenanciers : Guillaume Guimier, marchand, à l'Aître du Vau et La Soullardière ; Mathurin Le Barbier, à La Lizardière et à l'Aître du Vau ; Jean Bourguigneau, serrurier à La Picardière ; Julian Bérard, serger et Louis Richard le jeune, aux Roizeries ; René Préouteau et Pierre Serré, sabotier, à l'Aître du Vau ; Marin Besnard, à Maderelle et aux Grandes Noues ; Marin Bérard, texier, aux Roiseries ; Martin Pohu, fendeur de bois, à l'Aître du Vau et au Bourg de Jupilles ; Marie Rodais, veuve de René Hardouin, sieur de Guyneux, à Jupilles ; Mathurine Lemercier, veuve Léger Boullay, à La Picardière et à l'Aître du Vau ; Jean Lemercier, texier, à la baillée des Merciers et l'Aître du Vau ; Marin Bardet, homme de labeur, pour le Clos du Boux (*six*) et l'Aître du Vau ; Pierre Julian et Les Picoteaux, texiers, à La Loge et Magdrelle (*sic*) ; Urban Rivière, marchand, à La Loge ; Jean Beuscher, de Marigné, à La Houssaierie ; Estienne Taillandeau, à l'Aître du Vau et Les Noues ; Mathurin Rouillard, à La Loge et à l'Aître du Vau ; Pierre Bouffard, à l'Aître du Vau (très détaillé comme la plupart des aveux qui suivent) ; Richard et Jean Les Belots, texiers, et Christophe Urban Le Roux, à Maderelle ; Rolande Benoît, veuve de feu René Coconnier, au bourg de Jupilles et à l'Aître du Vau ; Jean Bellenger et consorts, au même lieu et à l'Herpinon ; maître René Hardiau, conseiller du Roi au siège royal de Château du Loir ; sieur de La Gaudruère pour la métairie des Raynières ; Pierre Gainières et Georges Ridier, à l'Aître du Vau ; Pierre Guénier, à La Touillardière ; François Riallon, à l'Aître du Vau ; Simon Chabeau, à La Guitonnière ; Augustin Péan, à Maderelle ; Mathurin Rogier, audit lieu et au lieu des Merciers ; Jean Bérard, sabotier, et Mathurin Le Barbier, aux Roiseries ; Urbain Lecoq père, aux Petites Noues ; Pierre Taillandier, maréchal à Jupilles, à l'Aître du Vau, la Picardière, Boisbriant, etc. ; Jean Boussard, marchand à Jupilles, à l'Aître du Vau ; Barbe Chapin, veuve d'Urbain Guynier, à l'Herpinon ; Augustin Guillier et Servais Lemercier, à l'Aître du Vau ; Cossé, au bourg de Jupilles ; Michel Chastre (?), à La Bourassière et à La Guitonnière ; Antoine et Pierre Les Bretons, à La Guitonnière, Michel Erp… (?), à La Charterie ; Jacques Cartier (?), à Maderelle ; Pierre Richardeau, à l'Aître du Vau et au bourg de Jupilles ; Thomas Robert (?), à La Haute-Prestrerie ; Jacques Salmon, au lieu du Chauffour ; Jean Baudouin et Mathurin Ferré à Maderelle ; Pierre Rivière, aux Rustairies ; Jacques Dupré, à l'Aistre Autor et au gué Tenon ; François Moreau, audit lieu, à Villoiseau, etc…, ; Anne Bardet et Mathurin Bardet, à La Coustière, du gué Tesnon, Pierre Marais, à La Loge ; Jean Le Roux, aux Royseries ; François Lefebvre, aux Coustières et aux Noues ; Pierre Le Mercier, marchand à Jupilles, à La Loge, à l'Aître du Vau, au lieu des Merciers, etc.

1. Les aveux, en collection régulière très abondante jusque 1656, cessent après cette date, ce qui n'est pas le cas par exemple pour Souligné-sous-Ballon (E 523).

François Barbault, pour le champ derrière l'église de Jupilles, enfin René Lefebvre, notaire royal à Jupilles, pour le Cloux du Bout.

E 504 (liasse). — 11 pièces ou cahiers, parchemin ; 4 pièces, papier.

1556-1727. — **AVEUX POUR LA MOYNERIE AU ROI ET AU COMTE D'ANJOU**. — 1. Dénombrement au Roi de France et à François de Rohan, baron de la baronnie de Château du Loir, par Thomas Carreau, écuyer, Sr de la Carrelière et de la Moynerie. Le chef lieu de fief est « ma maison de la Moynnerie, « ainsi comme elle est édiffiée, tant en caves, fournils, « fuye, maison de métayer, pressoirs, granges, estables, « courts-jardins, douves, viviers » proche de l'estang appelé le grand estang de la Moynnerie (8 feuillets de parchemin, sans date ni protocole final, ni certification ou signature). La date de 1556 est inscrite en tête d'une main du 18e siècle). — 2. Mandement de François de France, frère unique du Roi, duc d'Anjou… et baron de Château du Loir, ordonnant mainlevée de la saisie du fief de la Moynerie, mouvant de la dite baronie de Château du Loir, à raison de l'hommage que vient de lui en faire Adrian de Fourmentières (Blois, 22 novembre 1576, original parchemin signé « de Bourneuf » avec débris de sceau cire rouge sur simple queue). — 3. Acceptation par la Cour de ladite baronie, de l'offre de faire aveu et hommage pour le fief de la Moynerie faite par Damoyselle Christoflette du Mesnil, veuve de défunt Adrien de Fourmentières, tutrice des enfants de feu Guy de Fourmentières, ses neveux (original parchemin, signé Lecourt sans trace de sceau, 1er septembre 1593). — 4. Mandement de la Chambre des Comptes au sénéchal du Maine ordonnant de recevoir Jacques de Fourmentières, S^r^ des Estangs et de la Moynerie en son hommage de ce dernier fief (Original parchemin, traces de sceau plaqué cire rouge, 1er mars 1606). — 5. Dénombrement détaillé servi au Roi par Adrian de Fourmentières, escuyer Sr de la Moynerie. — Le chef lieu de ce fief est dit « enclos d'une ceincture de muraille, avec ma « basse-cour, en laquelle est édiffiée ma mestayrie ». Parmi les censiers ou hommes de fief : Thomas Drouault et Jean Hervé tenant le lieu, aître et appartenance de Villoyseau, et maistre Loys Bongards et consorts, tenant la terre de la Maillardières, semblent les plus importants (4 mars 1608, 14 feuillets parchemin). — 6-8. Autre aveu, rendu par le même Adrien de Fromentières avec quelques en-têtes calligraphiés. En dehors de la Moynerie, de ses prés, de son clos de vigne, de sa petite et grande garenne, de ses pièces de terre, de pré ou bois en domaine, étang, métairie ou basse-cour, enfin de son double moulin banal, les fiefs ou censures sont : La Bourassière ; La Basse-Presterie, les Prés de Jupilles, la métairie de Beauregard, les terres de Bournais, le Pré de Moulevain, Le Beuchet, Le Grandchamp — et, dans le domaine acensé : La Guitonnière, les prés de l'étang de la Salle, La Haute Prestrerie ; La Maillardière ; Les Roncières ; Madrelles, les prés du sieur de la Houdairie, Les Coustières, au-dessus de l'étang de Vaulouis, les terres de Pierre L'Espingleux ; les Resnières, tenues par René Hardiau, sieur de la Gaudrière, conseiller au siège royal de Château du Loir ; le bas et le Haut Herpinon ; Villoiseau ; Les Voiseries ; La Coustière, les terres derrière l'église et les maisons de la grande Rue de Jupilles ; les Petites Noues ; Le Cormier ; l'étang de La Regardière ; Les Rouillardières ; La Houssairie ; Le Clos du Bois, L'Aistre au Thou ; les Mercières ; l'Aistre du Vau ; Les Vasteries (?) et La Picardiére vers la forêt de Berçay ; Le Pré Plancheron ; La Péannerie ; L'Aistre de La Loge ; le cimetière de Jupilles ; enfin, un droit d'usage en la forêt de Berçay (2 août 1657), cahier de 10 ff^os^ parchemin : dans les pages sont cousus les actes d'offre et de réception de cet aveu). — 9-12. Autre aveu pour La Moynerie par Nicolas Hilarion de Fromentières. Les lieux ci-dessus, avec quelques modifications et adjonctions sont reproduits et classés selon les mêmes rubriques. À la fin, signature et petit cachet d'Hilarion de Fromentières, portant : d'argent à deux fasces de gueules, cire rouge. (1679, 20 janvier, cahier de 25 ff^os^ de papier, où sont encartés les mêmes procès-verbaux que ci-dessus). — 13. Réception, par les Trésoriers de France de la généralité de Tours de l'aveu servi pour La Moynerie par Jean Massonneau, procureur de dame Catherine Thioize-Tastre (?), veuve de René Blondeau des Ardillières, à raison de l'acquet qu'elle et son mari en ont fait sur les sieur et dame de Fromentières le 26 août 1693 (parchemin). — 14. Réception par les mêmes de l'aveu pour le même fief servi par Jean B^te^ Rousseau, S^r^ de Ste-Colombe, conseiller du Roi et de ses finances, en ce moment à Soleure (Suisse), auprès du Sr Marquis de Puizieux, ambassadeur de Sa Majesté, agissant par Jacques Mullier, curé de Thoiré (Sarthe), son procureur,

avec note des frais (1706, 28 avril). — 15. Dernier dénombrement servi par Denis Denyon, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, capitaine, premier grand exempt des Cent Suisses, lieutenant-colonel d'Infanterie (21 mai 1731, petit sceau de cire rouge, armes chargées d'un chevron, de deux macles en chef et d'une tête de sanglier (?) en pointe, 10 feuillets de parchemin).

E 505 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
11 pièces, papier.

1554-1746. — **ACCROISSEMENTS ET ALIÉNATIONS DU FIEF DE LA MOYNERIE.** — 1. Échange entre Thomas de la Carrelière, seigneur du dit lieu et de la Moynerie et de la Pionnière, et honnorable homme Jehan Le Barbier, marchand, demeurant en la paroisse de Jupilles de l'étang de la Regardière, contre une pièce de terre dépendant du dit fief de la Moynerie tenant à la veuve Pierre Le Mercier et à la maison de La Dorisse (1554, 26 janvier, parchemin). — 2. Vente par Hilarion de Fromentières, à Anne Columet, sa femme, séparée de biens, comme héritier bénéficiaire de son père Adrien, et de l'aveu de ses cohéritiers y désignés, de la terre de La Moynerie au prix de 36.000 livres. Le droit de remettre en adjudication ladite terre est prévu au profit d'Anne Columet, afin de payer des créanciers (1664, 12 juillet). — 3. Suite des difficultés avec les créanciers de feu Adrien de Fromentières. Opposition faite par Anne Columet précitée, alors veuve, à une nouvelle mise en vente de La Moynerie faite à la requête de Françoise Bourgoing, veuve de maître François Vérité. La dite opposition est abandonnée par la suite (1666, 27 janvier). — 4. Adjudication de la terre de la Moynerie à la requête de la dite veuve Vérité demeurant au bourg de St-Vincent du Mans au profit de Mme Vve Blondeau des Ardillières précitée (avec résumé des publications, de purges d'hypothèques, etc., cahier de 22 feuillets, parchemin, 5 septembre 1668). — 5. Liquidation des autres dettes grevant lesdites terre et succession : liste des paiements faits au moyen de 20.000 livres empruntées le 28 août 1670 au sieur Pinon, conseiller au Parlement. À la suite, compte des autres dettes non liquidées envers M. de Rotrou, beau-fils du défunt sieur de Fromentières (1678, 1er janvier). — 6. Note, peut-être brouillon de terrier, faisant mention de titres perdus, entre autres de la cession de la Moynerie par Mme des Ardillières à M. Rousseau de Ste-Colombe précité le 16 oct. 1704[1]. — 7. Inventaire des meubles du château de la Moynerie (signé de Jean B^te^ Rousseau de Ste Colombe et de Philippe de Vendôme, grand prieur de France, probablement nouvel acquéreur. On y remarque une tapisserie, dite « de Cadis » avec son feston garni de ruban aurore (20 avril 1720, 7 feuillets, papier). — 8-9. Affiche manuscrite de mise en vente de la Moynerie (9 juillet 1727) et lettres de committimus réservant au conseil du Roi la connaissance de cette vente, faite à la requête du syndic et directeur des droits des créanciers de Philippe de Vendôme, grand prieur du Temple et homologuant de nombreux contrats d'union et actes de ratification échelonnés de mai à juin 1727, enfin annulant les saisies déjà faites, entre les mains des fermiers de la Moynerie et autres fermiers des biens et de la dépouille dudit prince de Vendôme (19 septembre 1727)[1]. — 10-15. Autre procédure d'adjudication aboutissant à l'acquisition par Denis Denyon, capitaine premier grand exempt des Cent Suisses du Roi (voyez E 504), demeurant rue Neuve des Petits Champs à Paris (28 février 1730). — 16. Note et brouillons donnant les diverses dates de mise en vente du château de la Moynerie et de la ferme dite de la Basse-Cour de 1556 à 1746, avec les prix.

E 506 (liasse). — 3 pièces, parchemin.

1390-1555. — **TITRES DE PROPRIÉTÉ ISOLÉS ET ACTES DIVERS, PASSÉS PAR DES TENANCIERS DE LA MOYNERIE.** — 1. Jean Divoy échange avec Michel Chiquet et sa femme, paroissiens de Jupilles, un clos de pré tenant au chemin qui va de Jupilles à Lucé contre un pré de 5 sesterées de terre tenant au chemin qui va de Jupilles à Moet[2] et de Jupilles à la Moynerie, toutes tenues à rente du fief de la Moynerie, et sous réserve d'une pièce de 5 provenderées de terre qui fut Gervaise Guinehoche (*sic*) (1390, 30 avril, Vidimus du 27 avril 457 sous le scel, aux contrats du bailliage de Château-du-Loir). — 2. Bail à rente perpétuelle pour 8 sols tournois, par Michau Leroy et Jehanne Laseine sa femme, paroissiens de St-Guingalois de Château du Loir à Colas Le Taillandier, paroissien de St Jean Pied de Bœuf, d'une place de maison sise devant l'église

1. D'autres actes de mutation sont perdus, entre autres celui au profit de Philippe de Vendôme qui suit et au profit de MM. Le Proust du Perray et Jannin, derniers possesseurs de la Moynerie, comme l'on verra.
2. Mayet (Sarthe).

de Jupilles (23 janvier 1474). — 3. Vente par Jamet Vigneau, de la paroisse de « Quincampoist »[1] à Guillaume Rouchart l'aisné, marchand, parroissien de St Jean Pied de bœuf, d'un arpent de terre, toujours dépendant du fief de la Moynerie (24 avril 1555).

E 507 (liasse). — 24 pièces, papier.

1627-1771. — **BAUX ET ACTES DIVERS CONCERNANT LES DÉPENDANCES IMMÉDIATES DE LA MOYNERIE**. — 1-12. Baux divers de la Basse-cour de la Moynerie, le premier consenti le 9 août 1627 par Adrien de Fromentières pour 75 livres, le dernier consenti le 30 août 1746 à titre de « moitié franche ». — 13-14. Évaluation à 200 livres du produit des étangs et à 90 livres des autres revenus réservés par M. Gabriel Jannin dans son bail de la maison seigneuriale (1742, 27 octobre). Certificat à ce sujet signé de 17 habitants de Jupilles (2 novembre 1766). — 15-16. Deux baux du moulin banal (1754 et 1759). — 17-24. Partage entre les frères Guymier de la dette arriérée de certains cens réclamés par M. Jannin, Sr de la Moynerie, en vertu de certains contrat de 1743 (1771).

E 508 (liasse). — 85 pièces, papier.

1683-an VIII. — Actes intéressant La Moynerie et la gestion de M. Jannin précité. Mutations diverses entre certains de ses tenanciers, en tout 78 pièces ficelées en 4 séries sans ordre chronologique ou méthodique apparent. Baux, procédures, ventes, partages entre héritiers, échanges, constitutions de rente, intéressant des terres de tout ordre y compris celles énoncées sous la cote E 508 ci-dessous (numérotation ancienne). En supplément, quelques remboursements de rentes foncières (1758-69). Certificats (an VIII), concernant la pension due par l'État à Jacques Rignon, cotonadier à Montoire (Loir-et-Cher).

E 509 (liasse). — 29 pièces, parchemin ;
110 pièces, papier, 1 plan.

1452-1781. — **TITRES ET BAUX DES ENVIRONS DE LA MOYNERIE CLASSÉS PAR ARRIÈRE-FIEFS OU TENURES**, quelquefois ficelés dans l'état primitif et très rarement mélangés de dénombrements (voyez le dénombrement coté E 504 n° 5).

Métairie de Beauregard *à Jupilles.* En 1724, le bail est consenti par Philippe de Vendôme, grand prieur de France précité (1593-1781, 37 pièces). — ***Bordage de Blancpuy***, sis à Beaumont-Pied-de-Bœuf (1730-1755, 22 pièces). — ***La Houdayrie*** (1659-1748). Titres provenant surtout des tenanciers, famille Le Roux, 12 pièces, y compris saisie et sentence arbitrale entre le Sr de Saunais, avocat au Mans, et de damoiselle Marie du Mans, veuve de Claude Belot, Sr de la Goudairie, et partage de la Houdayrie (1659-1676). Procédures pour Claude Belot, puis pour sa veuve contre Louis Barbin, sieur de Beauregard, puis contre Magdelaine de Beaumanoir, comtesse de Tessé, dame de Maugé, etc., représentée par Claude Pottier, prêtre, demeurant à Verneil, au sujet des contenances et limites de la terre de la Houdayrie affermée par elle. Excellent plan teinté de celle-ci, petit format, allant du Sud-Ouest jusqu'à la Petite-Prestrerie et à la Guitonnière (1702-1762, 10 pièces). — ***La Bourasserie****. Première collection*, cotée N. au XVIIIe siècle et ficelée sans ordre chronologique (26 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier). Bail a cens par Jean Grisel, prêtre, procureur de Jehan d'Avron, seigneur de Beaumont-Pied-de-Bœuf, d'une place pour construire le moulin fouilleret de la Bourassière (30 juin 1452). Baux du moulin et des terres voisines vers la Prestrerie à Jupilles (1456-1662). Procédures pour Joseph Rivière, meunier, etc. (1591). — *Seconde collection*, ou pièces non cotées regroupées pendant le triage (6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier). Bail à cens par Mathurin Carreau, seigneur de la Moynerie, à Jamet-Gasteau, parroissien de Jupilles, de 6 boisselées de terre sous la chaussée de l'étang de la Bourassière (1499, 15 mars, copie du XVIIe siècle). Rente foncière acquise par Joseph Rivière, souche de la famille des meuniers de la Bourassière (19 août 1575). Achat par Jehan Parlentaige (?) d'une partie du dit moulin (13 avril 1583). Cinq autres titres de la famille Rivière (1567-1577). Nouveaux baux du moulin, entre autres à Pierre Rivière (1582-1637). Titre isolé d'une rente foncière constituée sur ses biens par Charles Berge, tenancier de la Bourassière (1736-1740). En tout, pour la Bourassière, 32 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

E 510 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
50 pièces, papier.

1500-1800. — **TITRES ET BAUX DES ENVIRONS DE LA MOYNERIE, CLASSÉS PAR ARRIÈRE-FIEFS OU TENURES**. Pièces rassemblées au cours du triage *(suite).* ***La Guitonnière*** *à Jupilles.* — 1-2. Deux acquisitions par Adrien de Fromentières, S[r] de la

1. Commune de Flée (Sarthe).

Moynerie, de quelques parcelles de pré au-dessous de la Guitonnière, entre autres sur Guillaume Guymier, Marchand, dont il sera question par la suite (1633). — 3. Copie collationnée des titres de certains biens provenant de Pierre Faillange (?), marchand parcheminier à Château-du-Loir, revendus par la suite à Pierre Breton qui suit (1633). — 9-13. Acquisition d'autres parcelles à la Guitonnière, par Antoine Breton, marchand, demeurant au Moulin de la Moynerie, puis par Jean Breton son fils (1623-1650), probablement revendues par ses descendants aux seigneurs de la Moynerie. — 14-16. Mémoire de 1687 par Philippe Breton, veuve de Jean Breton ci-dessus, contre les créanciers de Claude Belot, avocat au Parlement, et de Marie du Mans, sa femme (voyez procédure contre le même dans les titres de La Houdayrie, avec deux titres concernant les terres dont ledit Breton n'aurait pas achevé le paiement au dit Belot (1661 et 1666). — 17-18. Deux baux « des Guitonnières » consentis par Gabriel Jannin, seigneur de la Moynerie (1758-1773). — 19-37. Baux et extrait des anciens baux de la Guitonnière (dep. 1619). Mutations, abandon d'une pièce de terre faute de paiement d'une rente foncière par Joseph Lemoine, marchand (1756), etc. Procédure et visite des bâtiments à la suite des dégâts commis par Nicolas Lefebre (1743-1763). Procès-verbal d'estimation des mêmes après le décès de M. Gabriel Jannin (16 ventôse an VIII). — 38. ***La Houssayrie***. Bail par Mathurin Pasquier, sous-métayer (de la Moynerie ?) à Ambroise Rivière, de quelques maisons probablement proches le cimetière (1519, 17 janvier, mauvais état). — 39. ***La Maillardière***, *commune de Marigné.* Bail à cens, à charge d'y édifier par Mathurin Carreau, seigneur de La Moynerie, à Guillaume Maillart (août 1500, mauvais état). — 40. ***La Prestrerie*** *à Jupilles*, acensement de 9 arpents de terre à Jehan Geymier, marchand (12 novembre 1620) — 41-45. ***Les Resnières et Villoiseau à Jupilles***. Achat d'une première partie de ces terres par Mathurin Carreau, seigneur de la Moynerie, à Ambroise Le Monnier (22 avril 1510), puis d'une autre partie, soit le sixième (15 septembre et 6 novembre 1513, Baux des mêmes. 27 mars 1513 et 30 octobre 1757). — 46-65. ***Autres parcelles diverses***. Reconnaissances de cens, transactions et baux, ficelées au 18e siècle, concernant le Clos sous l'Aître, la Houdayrie, la Pièce des Coulées, etc… (1660-1716). Baux de La Gaudrière et de la Basse Robinière (1710-1754). Bail d'un petit taillis par les habitants de Jupilles et correspondance à ce sujet avec M. Le Proust du Perray (octobre-décembre 1800).

E 511 (liasse). — 9 pièces, parchemin ;
86 pièces, papier.

1480-1745. — **TITRES ET BAUX DES TERRES RELEVANT DE LA MOYNERIE** *(suite).* ***Région de Jupilles***. — 1. Bail à rente par Simon Pinart, prêtre, licencié en décret, curé de ladite paroisse de Jupilles, à Guillaume Letairier, à présent demeurant en la paroisse de Jupilles en Berçay, d'une place de maison au dit lieu, « contenant le tout une journée, à trois hommes bescheurs » (30 juin 1480). — 2-15. Autres mutations de tenanciers (1542-1665) ficelées au XVIIIe siècle et cotées 18 N : le premier acte est le partage entre Françoise Brethon et Jeanne Heurtreau, sa femme, des revenus du moulin dit moulin foulleret de la Bourassière et des terres voisines. — 16-95. Procédures, depuis déficelées pour François Le Roux, marchand, contre Joseph Le Vacher, marchand, au sujet de la saisie d'une récolte de vin blanc pour non-paiement d'arrérages (1733-1745).

E 512 (liasse). — 63 pièces, papier.

1657-1767. — **AUTRES PROPRIÉTÉS DU MAINE, DE L'ANJOU, DE LA NORMANDIE.** — **TITRES ET BAUX DIVERS CONCERNANT LA VINCENDIÈRE À JUPILLES**. — 1-37. Titres provenant de propriétaires antérieurs aux seigneurs de la Moynerie, cotés A et ficelés au XVIIIe siècle, sans ordre (1657-1663). Le plus ancien de ces propriétaires est un certain « Mr de la Vincendière ». L'actif de sa succession est inventorié le 8 juin 1657 au moment de l'acquisition de la terre par maître Pierre de Bonnaire, sieur de Beauregard, avocat au Parlement et siège présidial du Mans, demeurant faubourg de la Couture, lequel, le 16 mars 1661, fait procéder à un arpentage général et à des travaux de clôture sur ces terres, vaines et vagues depuis peu acquises sur le contour de la forêt de Berçay, proche le lieu de la Vincendière, et dont la veuve, Renée Courtin, démembre pour les aliéner certaines parcelles de bois le 10 novembre 1663. D'autres parcelles semblent avoir été réunies au fief de la Moynerie après le 8 juillet 1721, date d'une saisie-arrêt sur la succession de Pierre de Bonnaire, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des Comptes, au procès-verbal de laquelle figurent comme héritiers de nombreux membres des familles de Bonnaire, de Lataignant, du Mets, de Bragelonne, etc…

(n° 38). — Titres de propriété de Jean François Pottier, héritier en partie de la Moynerie[1]. — 39-40. Simple énoncé des titres de la mouvance de la Vincendière, depuis 1442 (s.d. , vers 1755). — 41. Mémoire au sujet du bornage et du partage des tenures de La Raudière et de la Brosserie à Vaas (Sarthe) (1766). — 42-59. Baux et transactions diverses provenant dudit Pottier et de René Michel Houeau son successeur, docteur en médecine à Château-du-Loir (1721-1755). — 60-63. Terres des Cachetières et des Petites Colinières à Jupilles et à Beaumont-Pied-de-Bœuf, titres et baux mélangés aux précédents (1732).

E 513 (liasse). — 16 pièces, parchemin ;
88 pièces, papier.

1491-1761. — **TITRES DE PROPRIÉTÉ DONT BEAUCOUP NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES POSSESSEURS DE LA MOYNERIE.** — 1. ***Assé le Riboul*** (Sarthe). Mémoire des héritages que tiennent Marin et Louis les Ducretz, au lieu de La Bresse, en Assé-le-Riboul (s.d., vers 1630). — 2. ***Beaumont le Vicomte*** (Sarthe). Bail par Louis Harduin, sieur de la Gaudière, des terres du Verger et de la Saulaye (1671, 21 mai). — 3. ***Boiscorbon***, commune de Lavernat (Sarthe). Bail à cens par René Bourgoin, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Château du Loir, à Denis Dutertre, homme de peine de la paroisse de Vaas, de huit arpents de terre sis à Boiscorbon (1658, 14 juillet). — 4. ***Boëssé le Sec*** (Sarthe). Analyse de saisies féodales et aveux concernant certaines terres de Mesdames du Perray, Le Royer et Gallois, mouvant de cette châtellenie (1450-1744). — 5-27. ***Château-Gontier*** (Mayenne). Partage de la succession de René Blineau, marchand au dit lieu (5 août 1709). — Collection de quittances d'origine inconnue, ficelées à l'époque et délivrées principalement à Mme Guilloteau et à François Bertin, menuisier à Château-Gontier, pour impôts du vingtième et autres, ou pour réparations de maisons (1742-1761). — ***Château du Loir.*** — 28. Acquisition par Jacques Moreau, cordonnier, sur Pierre Marillot, marchand, tous dudit lieu, d'un « morceau de terre et jardin y situé au lieu des Rochettes, paroisse de St-Guingallois » (1673, 6 février). — 29-40. Titres en grande partie modernes du domaine et ferme du Bois Gauthier, acquis en plusieurs parcelles en 1849 sur Mme Gasnier et autres par M. Gilloire de Lépinaist, héritier des familles Auvé, Révérend et suivantes, donateur du présent fonds d'archives (1758-1852). — 41-44. Titres d'une maison paroisse Saint-Martin, acquise le 20 février 1788 par Gabriel Ruel de Belle-Isle, écuyer, capitaine de cavalerie, demeurant à Paris, Ile Saint Louis, sur Félix Élisabeth. Barrin, comte de la Gallissonnière, seigneur de la principauté de Pescheseuil, du marquisat de La Guerche et autres lieux, brigadier des armées du Roi, colonel commandant le régiment de chasseurs des Pyrénées, etc., demeurant en son château de Pescheseuil près d'Avoise (Sarthe) et rue Notre Dame des Champs, à Paris ainsi que sur dame Marie Rosalie Anastasie Barrin, comtesse de La Galissonnière, demeurant à Paris rue St Dominique, avec autres titres de la famille de Belle Isle jusque 1810. — *Chémazé* (Mayenne). — 45-47. Pétition à l'Intendant de Tours par Marie Madeleine Auvré, veuve du S^r^ Le Proust du Perroy au sujet des aveux à elle réclamés pour sa métairie de Coutant et sa closerie du Bas Rouillaire, avec extraits de titres anciens (vers 1788). — ***Clinchamp*** (Calvados)[1]. — 48-51. Ratification par Jehan et Richard Le Masseel, fils aînés de feu Jehan Le Masseel paroissien de Clinchamp, d'un contrat verbal de constitution de rente en faveur de Catherine leur sœur qui vient d'épouser Jacques Legouge, fils de Guillaume, bourgeois de Granville (1491, 4 août). — Autre constitution de rente dudit Richard en faveur de sa sœur, annulant en partie et augmentant la rente précédente (1495, 5 mars). Autre constitution de rente en faveur d'une certaine Catherine, probablement Catherine Le Masseel, épouse (en secondes noces ?) de Geoffroy de Boissymon écuyer, par Guillaume Le Masseel (un autre de ses parents). (1496, 9 mai). En tout 3 originaux parchemin plus une assignation de 1599 concernant une rente due au curé de Clinchamp, sans lien avec la présente affaire. — 52-56. Titres concernant Guillaume Le Roy curé de Clinchamp et sa famille ainsi que Nicolas Le Roy curé de Barneville (1560, 1586, 1614, 1636 et 1675). — 57-88. ***Galmer*** (C^me^ de Noyant, M. et L.) Procès verbal de visite de la terre et château de Gaslemer fait, à la requête de Nouet ou Nœl Blanchet, fermier actuel, contre Estienne Hervé, ancien fermier, en présence de François Jehan de Bonnin chevalier

1. Sur la famille Pottier, voyez ci-dessous E 558, 537 et 570.

1. Voyez à l'article Gilloire de Lépinaist, E 545, quelques notes modernes concernant des maisons à Balleroy (Calvados) et à Louviers (Eure) ayant appartenu à cette famille.

seigneur dudit lieu (23 janvier 1641)[1]. Pièces et comptabilité concernant les revenus de la même dont hérita Guillaume Révérend, du chef de Marie Françoise Mondain sa belle mère. Comptes d'indivision pour 1707-1727. Mémoire au conseil du Roi de 1710, avec détails sur les propriétaires précédents depuis 1686[2]. — ***La Flèche. Élection et bailliage***. — 89-91. Commandement à noble homme… Gaigneux de la Germeillière, président en ladite élection au sujet des taxes nouvelles imposées sur le prix de son office (1639, 10 juin). Réception d'un autre titulaire du même office, prédécesseur probable de René Le Proust du Perray[3], savoir Claude Chasteau sieur d'Orey (1695, 18 août, fragment incomplet d'extrait des registres de la Chambre des Aides). Autre fragment incomplet et analogue émané du grand prévôt d'Anjou concernant un officier inconnu du bailliage de La Flèche (1710, 15 7bre). ***Titres de propriété divers, d'origine administrative ou communale.*** — 90-94. Vente par Antoine Richard mareschal et Pierre et Guillaume Foucault, de La Flèche, se faisant fort pour Françoise leur sœur, à André Berger et Grégoire Baron, demeurant audit lieu, de tout ce qui peut leur appartenir sur les grands Moulins du Roi ou moulins banaux du château de La Flèche (1587 ; 11 7bre). — Bail à cens du Petit Jeu de Paume, rue St Germain à La Flèche par Benjamin du Sol seigneur de la Fresnaye et ses parents à Marie Lenée et Marie Huot sa femme (1641, 20 mars). Brevet du roi Henri IV permettant au seigneur de La Varenne, pour l'embellissement de la ville de La Flèche, de faire construire des maisons sur le pourtour d'une place vide de 45 pieds de long et de large, joignant à la maison du sieur Desboys, dite la place aux chèvres (1607 12 7bre). — Extrait du rôle des sommes dues au Roi dans diverses villes par les détenteurs des places qui ont servi aux clôtures, fossés et remparts, etc… pour les articles 238 à 245 concernant huit personnes de La Flèche, avec significations d'huissier et quittances (1698, 25 7bre, copie de 1743). — ***Remparts de La Flèche***.— 95-97. Application de l'ordonnance de l'Intendant de Tours du 7 août 1734 : supplique de diverses personnes propriétaires de terrains sur lesdits remparts et des héritiers Michel Auvé de La Noiraye, avocat au présidial de La Flèche, savoir Pierre Auvé de Poligny et Joseph Laigneau sieur de Langelerie, etc. — 98. Assignation audit Pierre Auvé lui ordonnant de produire ses titres en vertu de la déclaration du Roi du 20 février 1696. — 99. Copie d'une quittance de 332 livres pour l'article 56 du rôle desdits terrains, avec remontrances de Mrs Auvé et de Langelerie (29 juillet 1744). — ***Églises et Collège dudit La Flèche***. — 100. Inventaire des titres et du mobilier de l'Aumônerie (12 juin 1566). — 101. Copie certifiée de l'arrêt du Conseil d'État concernant la présentation aux bénéfices de ceux de la religion prétendue réformée (8 juillet 1651). — 102. Avis imprimé d'une thèse soutenue au Collège de la Flèche par Auguste Janvier de Flainville, de Chartres (12 juillet 1733). — 103. ***La Lande d'Airon*** (Manche). Sentence du bailli du Cotentin interdisant aux cohéritiers Marin, à la requête de Martin de Sens et de ses cohéritiers, de détourner le cours d'eau dit le Ru de la Fontaine à la Lande d'Airon, 1579, (5 avril). — 104. Brève correspondance d'un notaire (?) nommé Sanson avec Mr Vigeon, maître de postes à Saint-Severt (Manche) au sujet de la terre du Paradis, près S^{t} Lô (an XIII). Ces pièces sont de provenance inconnue peut-être la même que les titres de Clinchamp aux n°s 48-51 ci-dessus.

E 514 (liasse). — 13 pièces, parchemin ;
50 pièces, papier.

1490. An IX. — AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ *(suite)*. — **MEIGNÉ LE VICOMTE** (Maine et Loire). — 1. Vente par devant la Cour de Noyant par Jehan Bregault, paroissien de Meigné à Jehan Dumay d'une rente en blé (1490, 19 mai). — ***Closeries du Marquet et de Chéderue*** ou Chefdru (C^{ne} de Noyant, M. et L.) provenant de la famille Mondain de Lorière[1]. — 2-4. Aveux et déclarations rendus à la châtellenie de Boissé et à la baronnie de Rillé par Françoise de Chefdubois veuve de Florestan de Maillé (20 avril 1622), par la veuve de Jean de La Barre (1670), pour le Marquet, avec note sur d'autres aveux de 1624 à 1772. (mauvais état).

1. Sur Gaillemer voyez ci-dessous, E 530 n°20, fa mille Nouet.
2. Ces dossiers étaient joints primitivement au dossier de la succession de Guillaume Révérend (E 562) Du château de Gaillemer dépendait la métairie du Marquet, dont il est question ci-dessous.
3. On verra ci-dessous (E 536) que René Le Proust du Perray était président en cette élection : c'est lui qui fit sans doute entrer des documents de ce genre. Même chose pour Pierre I et Pierre II Auvé, avocats au président de la Flèche, chargés peut-être de fonctions municipales ou autres (Voyez E 529).

1. Sur cette famille, voyez E 569 ci-dessous.

— 5-6. Assignation pour paiement des droits de francs fiefs à M^elles^ de Poligny veuves des Sieurs Le Roy et Le Proust du Perray (1786). — 7-10. Procédure pour demoiselle Madeleine Révérend de Senainville, héritière des mêmes fiefs, contre sa locataire Madeleine Baugé veuve Pichery pour réparations (1743). Série de baux en partie dépareillée. — 11-18. Recouvrement des revenus, procédure contre les époux Chulot et correspondance de ceux-ci (1696-1725). — 19-24. Autres baux de 1724 à 1792. — 25-27. Travaux de réparation. Liquidation de droits de dîmes et de rentes foncières (1791-an IX). — 28-30. ***Dépendances du Marquet et de Chéderue***. Baux concernant La Bolinière (1620). Bail du pré de Courmois (1624), tous deux par Françoise de Chefdubois, veuve de Florestan de Maillé, dame de Chefdru, y demeurant. Arpentage fait pour la même de la baillée de la Basse Fermerie, en la terre de Gaslemer (1629). — ***Mezangers*** (Mayenne). — 31. Mouvance de La Gargouillière. Aveu rendu à Henri de Daillon (14 mars 1653). — 32. *Noyant* (M. et L.). Achat par Michelle Vignau veuve de Emery Méclu à Foucquereau, paroissien de Méry (?) d'une rente sur une pièce de terre (1555, 24 juin). — ***Parcé*** (Sarthe). — 33-34. Hommage à la baronnie de La Flèche pour la justice de Parcé par Bernard seigneur de Bordes (26 juillet 1474) et par Adam Deschamps, receveur des tailles, en l'élection de Baugé (19 juillet 1610, fragment). — 35-36. Aveu à la seigneurie de Parcé du fief de la Chapionnière et de fiefs sis à Lassé (M. et L.) (1629 et 1641, fragments). — 37. Reçu délivré par Jeanne Foureau, veuve d'Urbain Sorin, lieutenant général au siège royal de Ste Suzanne (beau père de Pierre II Auvé) à Pierre Bassée, curé de St Martin de Parcé d'une somme de trente livres, « laquelle est en marchandises » (1670, 26 mars). — 38. Aveu de la maison dite du grand et du petit Poligny au bourg de Parée dont la famille Auvé prit le nom (vers 1600, fragment). Acquisition de cette maison par René de La Fosse parent des précédents (1649, mauvais état). — Paiement des droits de franc fief pour la même par Pierre Auvé (1740). — 41-60. ***Paris***. Titres d'une maison rue du Petit Lyon provenant de Guillaume Révérend, ci-dessous, bourgeois de cette ville, dont une partie ficelée au 18e siècle sous la cote 36 au moment de la succession dudit Guillaume : Constitution de rente foncière par François Révérend et Louise Chanlatte sa femme (1666). Quittance de 5.000 livres donnée par le receveur des domaines, dons et octrois de la ville de Paris aux héritiers Révérend pour leur part contributive dans les frais d'élargissement de la dite rue du Petit Lyon (30 octobre 1687). Quittance donnée à l'abbé de La Touche pour le rachat de cette rente (1705), etc. Les autres titres non ficelés (baux, visites d'experts, etc. 1724-1754) proviennent de Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine, fille de Guillaume ci-dessus[1]. — 61. ***René*** (Sarthe). « Mémoire véritable que moy Charles Briest, prêtre, prieur de Renné ay extraict et tiré de dessus les obligations contracts et jugements de tout ce qui m'est deub ». Dettes d'Antoine de Riveau, s^r^ du Plessis Milon, du marquis de Jarzé, etc. (vers 1666). — 62. ***Savigné sous Le Lude*** (Sarthe). Vente par M^r^ de La Silloire (?) à Pierre Piat procureur au siège royal de Château du Loir du bordage de l'Asnerie, relevant de la seigneurie de la Fourrerie (fragment mauvais état, 18e siècle). — 63. ***Senainville***, commune de Coltainville (Eure et Loir)[2]. Accord entre Guillaume Révérend bourgeois de Paris, et les s^rs^ Révérend de Richebourg et Chanlatte ses beaux-frères, coacquéreurs de la dite terre de Senainville, au sujet des garanties que le premier est obligé de fournir aux deux autres contre une saisie éventuelle de cette terre par les Trésoriers de l'extraordinaire des Guerres « lesquels n'avaient rien de liquidé contre lui » (1685, 23 avril). (Au sujet des fonctions de Guillaume Révérend comme Commissaire des guerres à Dunkerque, voyez ci-dessous E 564 sqq.). L'enveloppe ayant contenu cet acte est scellée aux armes de Révérend de Villefontaine (trois roses ou quintefeuilles, deux et trois) et paraphée pour inventaire.

E 515 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
137 pièces, papier.

1587-1787. — AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ *(suite)*. **TASSILLÉ** (Sarthe). 1. Bail à cens par le fermier de la terre d'Epineu le Chevreuil à Guillaume Caillé de la maison de la Sensie ou La Censie « ou souloit demeurer deffunt noble homme Jehan de St Aubin, avec le colombier et la garenne » etc. (12 juillet 1587). — Seigneurie de Thoiré-sous-Dinan (Sarthe), possédée en dernier lieu par Claude Pottier époux

1. Voyez d'autres titres de cette maison E 563 n°s 37-64, et E 580.
2. Marie-Françoise-Julie Révérend, citée ci-dessus au n° 7 et ci-dessous sous E 576, avait porté au XVIIIe siècle le nom de Sénainville, tandis que ses frères portaient le nom de Villefontaine.

de Jeanne Révérend et par ses descendants. — 2-5. Baux et « conférences de baillées » concernant la Lautardière, Poisdenier et la Dubazière (16e siècle-1704). Aveu de 1555, procédure et notes sur les redevances de la Baillée des Bournais jusque 1765. — 10-14. Comptabilité de redevance, notes copieuses du receveur concernant les Bournais (1701-1743). — 15-26. Titres de La Cailletière, autre partie de la seigneurie de Thoiré. — 27-31. Arpentages à Thoiré (1647-48) avec brouillons de dessins et de plans. Procédures et transaction au sujet du passage dans la cour de la Cailletière du chemin allant vers la Picardière (1612-1698). — 32-47. Aveux et déclarations servis à Mr Thibergeau seigneur de la Motte et de Thoiré, à Mr de Vancé, seigneur de Marcé, La Couetterie, etc., puis à Nicolas de Renouard seigneur de Coursillon et de Genetay (16e siècle-1749). — 47-79. Brouillons de terrier et notes très copieuses prises lors de la succession de Julien Lespinay de La Cailletière (1647), puis pour Pierre Pottier, avocat à Château du Loir (1701-1787). — 80-138. Autres comptes de recettes, et « mémoires pour la déclaration » concernant l'ensemble de la seigneurie de Thoiré (1701-1743).

E 516 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
133 pièces, papier.

1408-1773. — AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ *(fin).* **THORIGNÉ**. (Mayenne). — 1-33. Procès plusieurs fois interrompu et repris au bailliage de La Flèche entre Marie Pavin, veuve de Jean Coignard, fermier de la seigneurie de Thevalles (Mayenne) et Jean Gaudin Sieur du Gast, pour règlement de comptes (rente foncière) et loyer de certaines terres à Thorigné dont Le Pré du Fort. Titres et analyses depuis 1690, correspondances adressées à Pierre Auvé, avocat audit bailliage et arbitre par les diverses parties, savoir la Vve Coignard, Jean Gaudin, Pierre Gaudin curé de Chémeré le Roi (Mayenne), par Mr de la Chalinière, probablement avocat de ces derniers (1713-1735, quelques cachets armoriés). — 34. ***Verrières***. (M. et L.). Aveu de Jehan de Verrières à Jehan de S… seigneur de Bonnefontaine, de son hébergement de Verrières et de nombreuses pièces de terre dont l'une sur le chemin qui va de Tessé à La Motte Lubin. (1408, 6 décembre, original parchemin, traces du sceau dudit Jehan de Verrières, sur simple queue). — 35. ***Vouvray sur Huisne*** (Sarthe). Acquisition par Jehan Tourreau ; paroissien dudit lieu, d'une terre dite à Pontanneau (1612, 11 février), — ***La Vieillière***, bien patrimonial famille Auvé, commune du Bailleul (Sarthe)[1]. — 36-41. Aveux et dénombrement. Aveu rendu à La Chenayère (?) par Etienne Brefet (1490, parchemin mauvais état). Autre aveu rendu aux assises de Parcé par Gilles Le Vexel, seigneur de La Vieillière, comme bail et tuteur de Hylaire Allain, son neveu (6 juin 1510). — Autre rendu à Jean Moreau, seigneur de La Chenayère par Roland Rousseau, mari de Perrine Bresser, fille aînée de feu Jehan Bresser (13 novembre 1514). — Autre par Estienne Le Vexel procureur de Françoise de Bernain, veuve de feu Gilles Le Vexel etc… (1er octobre 1579). Autre par Jozias de Bouillé, escuyer, sieur de la Voulière (*sic*) (19 juillet 1608, avec signature autographe). — Autre par… de Bouillé (23 décembre 1626). — 42-60. Collection ficelée d'autres aveux, la plupart en copie, extraits des plaids de la Seigneurie de Choizé, par René Launay, mari de Françoise Oriard demeurant à Angers, paroisse St Maurice (6 juillet 1627, 2 exemplaires), par Pierre de Bouillé, écuyer, sieur de la Vallette (18 décembre 1655, 2 exemplaires), par René Papillon pour la maison du Colombier (21 juillet 1716). Les dénombrements postérieurs, depuis celui de Paul de Bouillé et celui de Madeleine Duguesclin, comtesse chanoinesse de Poussé en Lorraine (1720) concernent à la fois le lieu de la Vieillière, le fief commun de Poligné, La Renardière et d'autres parcelles. Ils sont accompagnés de comptes du 9 août 1469 par Jehan de la Perrière écuyer, etc… de revenus ou extraits de censiers. Dans la même liasse sont ficelés en copie deux dénombrements pour la Vieillière du 8 décembre 1561 par Félix de Viviers. — 61. Fragment acéphale d'un extrait de terrier au procès-verbal de visite signifié le 23 février 1621 par Anne de la Fosse à son frère René de la Fosse, cité ci-dessous E. 526, seigneur de Poligny ou Poligné. — 62-76. Représentation des titres de la Vieillière aux assises dudit fief par Mr Sorin, seigneur de la Richerais et de la Hardouinère (Voyez ci-dessous E 532). — 77-85. Mutations du fief. Acquisitions diverses par René Papillon, marchand à La Flèche sur Jacques Le Gaigneur, écuyer, Sr de Tessé (13 déc. 1700) ; par Charles de La Barberie, écuyer, Seigneur de la Pommeraye et Françoise

1. Cette liasse a été cotée A dans un inventaire distinct des inventaires précédents. Une fiche de cette époque rappelle que la terre a été acquise par Pierre Auvé, par retrait féodal sur M. de la Barberie qui l'avait acquise de M. de la Galissonnière.

Mousseron, sa femme, sur René Papillon, (3 juin 1720). Retrait féodal sur ce dernier par Pierre Auvé, avocat à La Flèche (12 juin 1720) ayant acquis ce droit de retrait de la marquise de la Galissonnière. — 86-103. Extraits des baux et aveux plus anciens, compulsés par ledit Pierre Auvé pour ses dénombrements et l'évaluation de ses revenus (1655-1708), avec 2 lettres de la marquise de la Galissonnière (1717) à Mr Auvé et autre lettre au même par son beau-frère Blondeau de la Vallée (20 octobre 1741). — 104-137. Droits de franc fief pour La Vieillière ; assignation et réponses à l'intendant avec justifications et correspondances des acquéreurs successifs, savoir Jacques Le Gaigneur de Tessé (1697), René Papillon (1705), Pierre Auvé et sa veuve, née Le Proust du Perray (1735-1772) avec 2 lettres de la Vve Coignard, probablement locataire, dont une avec cachet armorié portant un aigle. — 138-141. Autres procédures et correspondances concernant les droits de franc fief pour le bois de La Vallière, mouvant de la Commanderie du Temple d'Angers (1773). — 142-148. La Turpinière, dépendance de la Vieillière. Dénombrements (1559, 1627, 1658 et 1683). Procédure pour défaut d'aveu (1658-1660). — Appendice. — 149-151. Procès-verbal d'adjudication, au bailliage du Mans, de 620 arpents 19 cordes de bois, dépendant des seigneuries de Gastines, Mainlou, Minières, Verdreau et Raves, en la comté du Maine, en vertu de l'édit de 7bre de cette année (21 oct. 1574). Mémoires des vacations pour préparer la réformation de la forêt de Longaulnay « pour M^rs^ les créanciers de Courcelles » (8 août 1693).

E 517 (liasse). — 5 pièces, parchemin.

1399-1518. — **SOULIGNÉ SOUS BALLON ET LE PETIT SAINT CHER**. — **SEIGNEURIE DE SOULIGNÉ SOUS BALLON** (Sarthe). Parcelles diverses. — 1. Abandon par « Colin Patry, autrement dit Francoys » et Maçée, sa femme, de la paroisse de Beaufay, à Guillaume de Souligné, seigneur d'Auvours et de Souligné, en paiement d'une rente de 23 sols tournois, de diverses pièces de terre tenant à l'étang de Saint Chair, sur la terre de l'Englescherie, tenant au chemin de La Guerche à Torcé, etc. (12 février 1399). — 2-3. Bail à cens par Jehanne de Maillé, dame d'Auvours, de Moustiers (?) et de Souligné le Petit à Guillaume Davy, parroissien de Beaufay, d'une pièce de terre arable sise à Beaufay, au cormier des Longues Hayes etc. (21 oct. 1454, 2 exemplaires). — 4. Transaction par devant une justice non désignée entre Jehan Crousier l'aisné, parroissien de Courtemons[1] et Jehan de Boye, seigneur d'Auvours, garant de Guillaume Gougeart au sujet de la propriété de diverses terres à Ribarbot (5 déc. 1477). — 5. Jehan Bonnet et Mathurine sa femme (née Dreux ?) font partage « d'aulcuns de leurs choses héritaulx à eulz venus par la mort et trespas de feu Antoine Buisson, père de la mère desdits Les Dreux et de ladite Mathurine ». Le lot de François Dreux comprend une maison avec jardin sis au lieu de Ribarbot… une pièce de terre appelée La Vieille Vigne, contenant cinq quarts d'un journel… *Item* une autre pièce de terre nommée le Champ Guillotin, etc. Le lot de Jehan Bonnet comprend : « une bouge de maison, avec une chambre tant haulte que basse au lieu de Fallée en la paroisse de Prévelle. » *Item*, un petit jardin sis près de ladite maison… *Item*, une pièce de terre contenant sept journeux environ, nommée La Fousse Cavée joignant… au chemin qui va de Aiscoé (?) à La Ferté Bernard, plus un autre lopin de terre devant ladite chambre et une autre pièce de terre joignant aux terres de Thoiré et nommée Gaillerue (27 janvier 1519, Scel aux causes de la cour de Saint Cher sur double queue, avec contre sceau, empreinte sur papier garni de cire à l'intérieur).

E 518 (liasse). — 3 pièces, parchemin.

1545-1547. — **MÉTAIRIE DU PETIT SAINT CHER, À SOULIGNÉ SOUS BALLON AUJOURD'HUI À BEAUFAY** (Sarthe) — 1. Sire Jehan Mairesse, marchand ciergier demeurant au Mans achète à noble et puissant seigneur messire Magdelin de Brye, seigneur de Servant, le lieu, fief, domaine et seigneurie de Petit Saint Cher, autrement dit le Petit-Souligné, paroisse de Beaufay, tenu en hommage du grand Saint Cher appartenant au seigneur de Bazoges, au prix de 2.000 livres tournois, avec copie des lettres de garantie contre les contestations du vendeur par Maistre Emar de Theralle, doyen et chanoine du Mans, et copie de la procuration reçue par ces derniers dudit de Brye (25 7bre 1545). — 2-3. Saisine accordée par Balde Mayresse, bachelier ès loix, notaire juré aux contrats du Mans et du Bourg Nouvel à honnorable homme sire Jehan Mayresse, marchand, demeurant au Mans, dudit fief de Souligné « autrement appelé le Petit Saint Cher », lequel en a pris possession en

1. Courcemont, Canton de Ballon, Sarthe.

allant et venant en la maison manable dudit lieu, en logeant son cheval ès estables d'iceleuy, cheminant par les prés et terres, et rompant les branches des arbres dudit lieu, disant ce faire par exploict et pour appréhender la possession dudit lieu. À la suite, procès-verbal notarié, d'abandon par Messire Magdelin de Brye vendeur précité de la faculté de réméré qu'il aurait conservée, jusqu'au jour de Toussaint prochain venant (1547, 26 et 21 mai).

E 519 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1554-1652. Terre de Souligné sous Ballon. — Titres d'autres parcelles acquises par Pierre Rouillet ayant cause de Jehan Mayresse précité, en particulier à Beaufay (Sarthe). — 1. Acquisition par ledit Rouillet, licencié ès loix, seigneur de la Gaignerye La Vallée et Le Lécart (?), demeurant au Mans sur Lyénard Robert, demeurant à Notre-Dame de Torcé, d'une pièce de terre dépendant du fief de La Poterie, paroisse de Beaufay (1554, 26 mai). — 2. Retrait féodal d'un champ appelé Les Brullays (9 janvier 1584). — 3-7. Acquisition d'un petit clotteau appelé le Champ de La Vallée à Beaufay (12 août 1595) ; d'un lot de taillis d'un quart de journal situé à Beaufay, sur Marin Jardin, marchand demeurant audit lieu (1623, 17 9bre) ; d'un petit lot de vignes au clos de La Plégerie en Beaufay (26 9bre 1642). — 8. Partage de la succession de Pierre Hérisson et rachat par ledit Rouillet de deux parts du Pré de La Claie (1652). — 9. Acquisition sur Michele Orry fille majeure, fondée de procuration de Jehan Orry, son frère, du sixième dudit pré, sur le ruisseau des Ouches (30 août 1652).

E 520 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
11 pièces, papier.

1651-1780. Dernières mutations du fief de Souligné. — 1. Vente de la métairie de Souligné, savoir les bordages de La Vallée et Bellebas, sans parler de deux maisons au Mans et du Bordage du Greffier, dit Badouillat, par ledit Pierre Rouillet, sieur de la Groye, à Pierre de Bonnaire, sieur de Beauregard, avocat, paroisse de La Couture au Mans pour la somme de 25.800 livres tournois (26 octobre 1651). — 2-3. Deux « montrées » de la terre et métairie de Souligné « alias de la Vallée, sise en la vallée de Beaufay », l'une pour Pierre Rouillet sieur de La Groye précité (1654), l'autre pour « Mr le Vavasseur de la Tour à cause de son épouse » (s.d., fin du XVIIe siècle). — 4-6. Sentence des requêtes du Palais pour Messire Jacques François chevalier de Bragelonne héritier par bénéfice d'inventaire de deffunt messire Hiérosme de Bragelonne, doyen des conseillers à la Cour des Aides, poursuivant avec d'autres cohéritiers désignés, la saisie réelle de la terre de Souligné et autres biens de maître Pierre de Bonnaire, correcteur des comptes, contre plusieurs créanciers opposants dont Jean Joseph de Longueval seigneur d'Araucourt est le procureur (30 mars 1702). Arrêt du Parlement de Rouen du 18 mars 1709 ordonnant la vente de ladite terre, et extrait d'un procès verbal de visite du 8 avril 1710. — 7-8. Ventes de la même par Mr de Lattaignant, chevalier de Barnonville, conseiller honoraire en la cour de Parlement de Paris et par Marie-Marthe de Bragelonne, sa femme, se faisant forte de Charles Le Maistre, chevalier, seigneur d'Arnouville, lieutenant général d'artillerie et de dame Marie Jeanne Françoise de Bragelonne son épouse, héritiers de Hiérosme de Bragelonne précité etc., etc… à messire Pierre des Mazis, chevalier, seigneur de Lavanne et Marie Barbe Monique Lemercier son épouse (4 mai 1714), avec acquisition d'une parcelle de bois par le même (24 9bre 1721). — 9. Vente par Henri fils du précédent de ladite terre de Souligné et du bordage de la Vallée et leurs bois à René François Sauquaire, écuyer, portemanteau de Madame La Dauphine, seigneur de Breslay, avocat au Parlement, demeurant à Noyen sur Sarthe[1], paroisse de Saint-Pierre pour 3.800 livres (12 avril 1779). — 10. Procès verbal d'inexécution d'un retrait féodal prétendu par le sieur Amerlois (?) seigneur de Saint Cher, 12 juillet 1780. — 11-12. Deux montrées et estimations de Souligné (1737-vers 1779).

E 521 (liasse). — 8 pièces, papier.

1620-1831. Aveux pour Souligné et pièces modernes diverses. — 1-3. Procès-verbal d'hommage ou réception d'hommage aux assises de fief de Saint Cher pour Pierre Rouillet précité comme héritier de Marie Mayresse ou Mairesche sa femme en 1577, 1626 et 1634. — 4-8. Extrait des matrices cadastrales de Beaufay délivré à Mr le Proust du Perray, propriétaire à Château du Loir contenant ses propriétés de Souligné vendues pour la plupart à un certain Piogé. Correspondance du même avec son notaire et le receveur des contributions directes (1873).

1. Sur la famille Sauqualre, voyez E 542.

E 522 (liasse). — 81 pièces, papier.

1620-1831. — 1-31. **Baux de la métairie de Souligné et du bordage de la Vallée**, séparés ou conjoints, depuis René Mesnard, laboureur de La Malotrie (4 juillet 1620) jusqu'à Simon Pierre Hatton (23 juillet 1791). Le bail du 7 mai 1713 est accordé par procuration par « Messieurs de Lataignant, Le Comte et Le Maistre ». Avec le dernier bail, nombreuses correspondances du locataire et mémoires de travaux (an XI-1808). — 32-81. Dossier des réparations faites et des impôts payés par le successeur et parent de Mr Sauquaire, Mr Fourmy, receveur particulier des Finances à La Flèche. (1808-1831). Correspondances diverses, entre autres de son fermier Joachim Blin, implorant des délais de paiement (1828-29). Titre d'une parcelle de pré acquise par ce dernier (1831).

E 523 (registre pleine basane fauve du XVIIIe siècle à pièce noire, 395 pièces, numérotées en 1762, dont les 327 premières sur parchemin.

1407-1762. — **Déclarations des censitaires de Souligné**, petites pièces de parchemin allongées, signées du déclarant, mais non munies de sceaux, remises à Jehan de Brye, seigneur d'Auvours et du Petit Saint Cher puis à Jehanne de Maillé, dame du même lieu. Le tout cousu dans un folio par séries alternées de dix pièces et annoté quant aux noms des censives et des tenanciers par l'auteur probable d'un terrier perdu. N°s 1-15. *Noms des déclarants* : 17 juin 1407 : Maçé Demair (mauvais état) ; — 12 juin 1421 : Maçé de Larrière ; — 8 juin 1452 : Jehan Brouard, à cause de sa femme, fille de Jehan Vannail (vignes des Marinières) ; — 4 février 1456 : Julien Yvon (Le Gontier) ; — Jehanne La Danye (La Marinière, en la rue de Saint-Cher) ; — Jehan Coulon (deux maisons, La Plagerie etc.) ; — Jehan Pottier (Le Tertre Regnier) ; — Jehan Bernard (son hostel et nombreux cens et parcelles) ; — Symon Cordellier, prebstre (Le Pré des Auneaux etc.), tous pour le 4 février 1456 ; — 2 juin 1457 : Marguerite Creusier (?), — 26 octobre 1458 : Guillaume Foucquerèe ; — 12 février 1456 : Jehan Le Vaisaux (Pré de La Clay) ; — Même date : Julien Yvon (Le Gontier) ; Répétition du même aveu le 4 juillet 1459 ; — Aveux semblables concernant les années 1461-1467, (n°s 17 à 26) et les années 1468-1469 (n°s 27-37). Entre les numéros 65 et 66, c'est-à-dire pendant les années 1488 et 1493, et surtout entre les n°s 73 (1497), 77 (1509) et 78 (1514), ils semblent avoir été servis que de rares aveux à Jehan de Brye, seigneur précité. À partir du n° 83 (4 octobre 1523) Félix de Brye, succède à ce dernier à titre d'abbé commandataire de Saint Evroul, seigneur d'Auvour et du Petit Saint Cher, puis doyen du Mans (1536) sans parler de Jehan Mayresse et de Pierre Rouillet précités.

Chaque année, entre 1532 et 1538, comporte environ 6 aveux. Pour 1538, les aveux de Jehan Puiconnet, de Raoullet Davy pour la maison de La Nourrisserie, de Jehan Troisnart l'esné pour La Sasseyre, de Michel Troisnart, de Jaquet et Denis Les Darisons augurent des séries de pièces de plus grand format et donnent des descriptions plus précises. Le chiffre des censitaires augmente en 1555 avec 27 noms et se maintient à ce chiffre de 1581 à 1606. Le plus long aveu est celui du 2 novembre 1584 servi par François Yvon, marchand de la paroisse de Montbaudon pour la maison de La Nourisserie précitée. Quant aux collections d'aveux des années 1668, 1715, 1720, 1747, 1750-51, 1756 et 1762 elles occupent à elles seules près de la moitié du volume et sont toutes sur papier.

Seconde partie

A. — Familles n'ayant qu'un lien accessoire avec les titres précédents.

E 524 (liasse). — 14 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1511-1828. — **Familles diverses des environs de la Moynerie, de La Flèche, etc.** — 1. ***D'Alençon***. Contrat de mariage de Jacques d'Alenczon (*sic*) écuyer, fils de Roger d'Alenczon demeurant en la paroisse de Sérens (Orne ?), au pays de Normandie et de damoiselle Hélène de Marcillé (Mayenne) fille de nobles personnes Jehan de Marcillé, escuyer, seigneur dudit lieu et de damoiselle Guillemette de Froullay. La « légitime » de l'épouse sera constituée par le bois de Mont, tenu à hommage lige de Hue, baron de Mayenne, par le féaige d'Argensse, « tenu de l'Hospitallerie d'Aguittay, et aussi en la terre et seigneurie de St Julien du Terroux », etc… Elle est constituée encore par ses revenus en la terre et seigneurie de Lamboulz (?)

et en l'office et sergenterie appelé la Sergenterie de Marcillé ressortissante au siège de Lassay… enfin par sa part de la seigneurie de Marcillé… ès fiefs du Seuillé et appartenances d'iceulx. Ledit Jacques d'Alençon promet en propre à sa femme la moitié des futurs acquêts et cinq cens écus d'or, mais ne semble pas posséder de propres immobiliers. (5 février 1481, brouillon non signé sur papier de l'époque, origine inconnue). — 2. Sentence (du bailliage de Tours ?) pour Jean Courté de La Bassonnière, poursuivant, et représenté par Pierre d'Alençon, avocat, contre Pierre Gaignard, pour affaire de dettes et d'homologation de contrat en laquelle interviennent d'autres parties, entre autres « les religieuses de St Joseph » de cette ville (de Tours) (fragment incomplet, 1688). — 3-4. ***De Broc***. Vente par les chargés d'affaires de deffunt Monseigneur de Broc, à honnorable femme Renée Laubespin, veuve de deffunt René Granger, demeurant à Parcé (M.-et-L.) d'une petite closerie sise au lieu de Corbeau, paroisse de Parcé, avec extrait des aveux ou terriers concernant celle-ci (17 novembre 1607). — 5. ***Briand*** Vincent, marchand à La Flèche[1] : acquisition par lui d'une rente sur Michel Forest, prêtre à Fougère (1658). — ***Famille Carreau***, premiers seigneurs connus de la Moynerie. — 6. Aubry Le Moulniers, demeurant à Mayet, reconnaît devant la cour royale de Château-du-Loir, avoir reçu de noble homme Mathurin Carreau, seigneur de la Carrelière, la somme de 7 livres 13 sous, restant de 35 livres tournois, en quoi le dit escuyer lui estoit tenu à raison de l'amortissement et rescousse de certaine rente, en quoi ledit escuyer estoit tenu audit Moelniers, ainsy qu'il appert par contract passé par J. de Montezey auparavant etc,… (19 août 1511). — 7. Partage entre les enfants de deffunt noble homme Thomas Carreau, sieur des lieux de la Carrelière et de la Moynerie, savoir entre Annette de La Carrelière représentée par son curateur François de La Carrelière, évêque de Salonne, abbé de Notre Dame de Tavers (?), noble homme Adrien Barrault, sieur de la Guytonnière et Françoise de la Carrelière, sa femme et Jacques de Fromentières et Jeanne Barrault sa femme (8 pages, papier, 18 janvier 1561). — 8. Accord entre noble homme Thomas Carreau, seigneur de La Carrelière et de La Moynerie, demeurant à Courdemanche, et Adrien Carreau, frère puisné du précédent, demeurant à Jupilles, au sujet des successions de Pierre Carreau grurier de Bévezay et de Mathurin Carreau écuyer et de damoiselle Jehanne Baillet sa femme. L'apanage du puîné est constitué par la métairie des Raisvières, à Jupilles, avec le pré de La Hubardière ; l'étang de La Regardière ; une pièce de vigne derrière l'étang de La Regardière ; une pièce de pré au lieu de Planchetion (?), une pièce de vigne au clos des Croix, à Mayet ; la métairie de La Roche à Jupilles, et tous les cens et rentes en la recette de La Moynerie, ce dernier fief restant réservé sans doute à l'aîné (22 février 1549, parchemin grand format). — 9. Cession de Thomas Carreau à Louis de Fromentières, [son beau-frère] demeurant aux Estangs l'Archevesque, du fief de La Moynerie moyennant 8.000 livres tournois (17 novembre 1556, copie des environs de 1860, représentant une pièce perdue). — 10-12. ***Delaporte***. Bail à rente avec récépissés des arrérages par Guillaume de La Porte, sieur de la Guépillère, marchand à La Flèche, puis vente à Urbain Lemonnier, espionnier (?) demeurant audit lieu, d'un lopin de jardin au faubourg St Germain de La Flèche (1608-1633) ; — 13-15. Assignations de petit format et procédures pour le même contre René Le Proust du Perray précité seigneur de La Moynerie (1678-1694). ***Fournier***. Estienne et Renée Delaunay, sa femme. — 16. Acquisition d'une closerie à Noyant (M.-et-L.) (7 juin 1673). — 17. Minute notariée du testament de noble homme Jehan **d'*Endriller***, escuyer, seigneur de…, enterré en l'église du Rivay (23 décembre 1509, parties effacées). — 18. ***D'Espingle***. Désignation de la mère de Jean B^{te} d'Espingle comme tutrice de ce dernier, du consentement de nombreux membres des familles Coussin, Regnaut, d'Espingle, et de Gilbert d'Espingle, écuyer, sieur de Vérenger, greffier des Etats de Bourgogne (Paris, 8 avril 1652). — 19-37. ***Falloux***, René-Louis, demeurant en sa terre de Châteaufort, près de Langeais. Baux à moitié de la terre de la Garellerie, vulgairement La Galerie (1764-1818). Le premier bail remonte au propriétaire précédent, Louis René Caillard, Conseiller-secrétaire du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne. D'autres pièces proviennent du fermier : inventaire de bestiaux (1790), vente de coupes de bois (1813-1820). Récapitulation des salaires de chaque vigneron lors des vendanges blanches et rouges de La Gallerie, de 1810 à 1828. — 38. ***Famille***

1. Voyez ci-dessous E 548 une famille Briand, de Chinon, qui pourrait être la même.

Fontaine. Christophe Fontaine Sr de la Crochinière achète à Anne et Françoise Les Corbins, demeurant à La Flèche, une portion de leur logis dans la grande rue de cette ville (1616, 13 7bre). — 39-40. ***Famille Foucault***. Reconnaissance par Guillaume Foucault « victrier » à La Flèche, d'un emprunt de 7 écus 20 sols par lui fait à Charles Bidault, notaire audit lieu, demeurant au château de La Flèche. Sentence contre le fils dudit Foucault au sujet de cette dette (12 mars 1580 et 19 décembre 1587). — 41-43. ***Famille Foucquereau***. Retrait féodal par devant la Cour du Roi au Blanc (Indre), par François et Martin Foucquereau, époux de Jehanne et Guillemette Meschin, sur Jehan Meschin, d'un bien non désigné, peut-être sis aux environs de Noyant (M.-et-L.) (7 février 1542). — Annulation de l'opposition de François et Macé « Les Périchetz » à la nomination de François et Olivier Le Breton comme tuteur des enfants de René Foucquereau et confirmation de la validité du bail de la métairie de La Vallinière, près Noyant, consenti à ce dernier « pour lui faire plaisir » par noble homme Jehan Richomme sieur de La Graterye (3 juin 1586). Procédures pour saisie des biens dudit René Foucquereau sis à Noyant (1591). — 44. ***Fournier*** (Estienne). Acquisition par ce dernier et par Renée Delaunay sa femme, d'une closerie audit Noyant (7 juin 1673). — ***Famille Foureau***, alliée aux familles Delafosse et Sorin ci-dessous. — 45. Mandement royal ordonnant le paiement des gages de Martin Foureau, contrôleur en l'élection de Baugé (1591). — 46. Contrat de mariage d'Estienne Mauboussin, fils de feu Estienne bourgeois du Mans et parent de Jean Brouse chanoine de l'église dudit lieu, avec Jeanne Foureau, fille de Pierre, conseiller en l'élection de Baugé et de Jeanne de La Fosse (26 octobre 1651). — 47. Inventaire après décès des meubles de Jeanne Foureau, veuve d'Estienne Mauboussin (21 octobre 1680). — 48. Mémoire des biens dépendant de la succession de deffunte damoiselle Renée Bricet veuve avant son décès de défunt René Foureau : « et doivent être représentés par damoiselle Anne Griffaton, épouse d'Urbain Chardon, héritière en partie de la dite deffunte, et dans la maison de laquelle elle est décédée » (s.d., après 1685). — 49. Acte de Joseph Cosmier, notaire à La Flèche, comme quoi « Jeanne Liberge, majeure de vingt et un ans, sœur de Marie Liberge, héritière de Marie Busson, sa, mère n'avait jamais eu aucune inclination pour le mariage et avait toujours désiré et désire encore vivre dans la condition de fille », et comme quoi, sans s'embarrasser dans la discussion des droits de la succession de sa dite mère, et de celle de deffunt Mr Estienne Busson prestre, et de damoiselle Marie Busson, tante commune et du sieur De La Fosse à présent religieux carme… elle donne tous ses dits droits à celui qui lui fera sa condition meilleure, etc (30 août 1701).

E 525 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
10 pièces, papier.

1553-1660. — FAMILLES DIVERSES DES ENVIRONS DE LA FLÈCHE *(suite)*. — ***De Fromentières***, seigneurs de La Moynerie, successeurs de Thomas Carreau ci-dessus. — 1. Notice, en forme d'acte notarié, du mariage de noble personne Jacques de Fromentières, Poissé et Saint-Vincent de Lorouer et de Renée de La Carrelière fille de noble homme Thomas de La Carrelière, Seigneur du dit lieu de La Moynerie, célébré en l'Église abbatiale de Notre-Dame de Vaas par François évêque de Salonne, abbé de la dite abbaye, en présence de haut et puissant Seigneur messire René de Vendômois, chevalier, Seigneur de Champmarin, Parcé et Bessé, demeurant à Aubigné et de nombreux autres (20 juin 1553). — 2. Quittance délivrée à Christophlette du Mesnil comme veuve d'Adrien de Fromentières et tutrice de ses enfants, par Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, curateur des enfants de feu Philippe d'Angennes seigneur de Château du Loir (?) de 83 écus une livre, « partie de 253 livres tournois à laquelle nous avons fait composition pour le rachat de la part des héritages de Guy de Fromentières ». Accord avec Nicolas d'Angennes précité qui semble être le même que celui du 10 juillet 1592. Il ne fixe qu'à cent livres le rachat, tout au moins pour la terre de la Moynerie. Autre transaction intervenue l'année précédente (13 novembre 1591, n° 4) avec les autres cohéritiers de la dite Christophlette, savoir avec Marie de Fleuré, veuve de Guy de Fromentières et Hélène Poussé, veuve de Robert de Fleuré, vivant seigneur de la Pinardière. — 5. Achat par la dite Christophlette à Joseph Rivière, foulon en draps, demeurant à Jupilles, de quelques terres au dit lieu, dont La Prée des grands Bois, etc… (3 novembre 1595). — 6. Transaction entre Jacques de Fromentières, écuyer, sieur des Estangs l'Archevesque, conseiller du Roi à son grand Conseil, demeurant à Saint Germain des Prés rue Neuve Saint Lambert et Adrian de Fromentières, écuyer, sieur

de la Moynerie, paroisse de Juppilles en Berçay, y demeurant, au sujet du partage des biens de feu Adrien leur père (1614, 27 7bre). — 7. Cession par Christophlette du Mesnil, épouse (en secondes noces ?) de Claude Cotereau, écuyer, sieur de la Bédoyère président, trésorier général des Finances au bureau de Tours de ses terres et rentes sur la Moynerie et sur le moulin banal de ce lieu spécifiées dans leurs contrats antérieurs (9 octobre 1614). — 8-9. Constitution par Adrien de Fromentières sieur de la Moynerie et Magdelaine d'Aivy (?) sa femme en faveur de Jehan de Houdon escuyer, sieur de la Gruellerie, paroisse de Mayet, y demeurant et de Suzanne de Sermaincourt sa femme, d'une rente perpétuelle de 25 livres tournois assises sur de nombreuses censures et revenus de la Moynerie dont le détail est donné (12 mars 1615, avec copie moderne). — 10. Quittance par Charles d'Angennes à Adrien de Fromentières, aux mêmes titres que ci-dessus de la somme de cent trente livres six sols, à laquelle nous avons modéré le rachat qui nous est deub pour la dicte terre de La Moynerie, à cause des partages et remise en propriété que son frère aîné luy en a faictes… laquelle terre il nous a dit n'être de revenu annuel que de trois cent livres (6 mai 1616, avec signature autographe). — 11. Vente par Jehan Leclerc, marchand demeurant à La Chapelle Gaugain (Sarthe), à Adrien de Fromentières précité, maître particulier des Eaux et Forêts de la baronie de Château du Loir, d'un lot de terre d'environ dix arpents dit Le Clos de la Peannerie et de la rivière et l'étang du Beuchet, à Juppilles (1630, 18 mars). — 12. Vente par le même Adrien de Fromentières à Jacques (de Fromentières) son frère sieur des Estangs, représenté par Claude de Rauzières, son procureur, du consentement de Jehan Le Prouvost, écuyer, sieur du Fort, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi et de Marie de Fromentières sa femme, de la terre de Vauclerdais (?) 7 janvier 1637, partie détruite. — 13. Retrait lignager par Jacques de Fromentières, de la dite seigneurie de Vauclerdais (12 mars 1639, fragment). — 14. Accord entre Marie Perrot, veuve du précédent, conseiller du Roi en ses conseils et en son grand conseil, demeurant à Paris rue et paroisse Saint-Louis, renonçant à la communauté de son mari et Hilarion de Fromentières, chevalier seigneur des Estangs et de la Moinerie, héritier bénéficiaire de feu son père, demeurant rue du Colombier à St Germain des prés, au sujet des deniers dotaux de la dite Marie Perrot, dont la plus grande partie étaient déjà aliénés en faveur de Marie de Fromentières sa fille, qui avait reçu trente six mille livres en mariage, et en faveur d'autres encore, etc… (7 juillet 1660).

E 526 (liasse). — 6 pièces, parchemin ;
14 pièces, papier.

1593-1791. — FAMILLES DIVERSES DES ENVIRONS DE LA FLÈCHE *(suite).* — 1-4. ***Gallois***, famille alliée à la famille Auvé, ci-dessous[1]. Constitution d'une rente de 3.000 livres par François René Joseph Gallois, ancien médecin de la Marine à Lorient, en faveur de Claude Le Monnier, ancien administrateur de la compagnie des Indes, rue et hôtel de La Monnaie à Paris. (4 juillet 1772, expédition portant également l'acte de rachat par le débiteur le 12 Juillet suivant). Reçus divers pour coupes de bois, réparations de bâtiments, etc., délivrés à Mme Gallois, de Durtal, et concernant son fief du Marquet[2] (1786-1791). — ***Famille de La Fosse***, propriétaire de la maison de Poligné à Parcé (M. et L.) dont le titre passera à la famille Auvé. — 5. Nomination de Pierre Le Frère comme curateur du fils de René de La Fosse, âgé de 18 ans (10 mai 1593). — 6-7. Retrait féodal par René de La Fosse sur Mre de Mouligny d'une rente foncière (22 août 1602) puis accord avec ce dernier (1604, pièces en partie moisies, ou déchirées). — 8. Contrainte à la requête du précédent sur René de La Fosse au sujet des réparations d'un hôtel à La Flèche (13 avril 1612). — 9. Partage en deux lots des héritages demeurés de la succession de deffuncte demoiselle Anne de la Fosse vivante dame de Poligné, que Me René Foureau, avocat au siège royal de Sainte Suzanne et delle Jeanne Foureau sa sœur, tant pour eux que pour delle Anne Foureau, leur sœur, représentant deffunte delle Jeanne de La Fosse, vivant leur mère, femme de deffunt noble homme Pierre Foureau, vivant conseiller du Roi et son eslu en l'eslection de Baugé, fournissent et présentent à noble homme René de La Fosse, leur oncle… en exécution de la transaction du 1er décembre dernier. Énumération de nombreux clos et de la maison du grenier à sel à Parcé (24 février 1634). — 10-11. Assignation par Claude de La Fosse, marchand à Parcé contre René de La Fosse, pour réparations au logis de La Fosse, proche de la dite terre de Parcé (17 avril 1653). —

1. Voyez E 581 et 576.
2. Voir E 514 ci-dessus, article Meigné.

12. Rail à rente perpétuelle par noble homme René de La Fosse, sieur du lieu de la Fosse et de Poligny, avocat au siège présidial d'Angers, à Nicolas Syette, écuyer, sieur de la Pasquerie, avocat au même présidial et échevin d'Angers de la « métayerie, domaine, appartenances et dépendances de Poligny, composé de maisons manables pour le maistre et pour le métayer, avec les granges, toicts, estables et pressoirs, le tout enclos de murailles ». La maison dite « grande maison de La Fosse » est sise au bourg de Parcé » et est chef lieu de fief (3 mars 1655). — 13-14. Accord entre le dit René de La Fosse et Urbain Sorin, sieur de la Hardouinière, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Ste Suzanne, maître des requêtes ordinaires à l'hôtel de la Reine, demeurant à Ste Suzanne, « pour compenser les louages reçus par le dit sieur de La Fosse d'une maison située rue Baudrière de cette ville, appartenant au dit Sr Sorin, comme mari de d^elle^ Renée Foureau et ses cohéritiers » etc… (5 mai 1655, avec débris d'autres procédures entre les dits cohéritiers, 1666). — 15. Partage de la succession de Renée Fayant, veuve de René de La Fosse, vivant avocat à Angers, entre Pierre Daburon, curateur de Guillaume Daburon, absent de cette province et Andrée de Cerceau, veuve de noble homme François Daburon et tutrice de ses enfants, et aussi, à titre de puînés, entre Philippe de Crosselay, sieur de La Viollaye, grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne et dame Françoise Guyet, son épouse, fille de deffunte d^elle^ Marie Collasseau, vivante femme de noble homme André Guyet, nobles hommes François, Jean et Pierre Cheverier (?), Messire François de Romans chevalier, seigneur de Félines et dame Marie Cheverier son épouse, les dites dames Cheverier enfants de deffunts Pierre Cheverier, vivant, escuyer sieur de Noyers et damoiselle Françoise Collusseau, les dites demoiselles Françoise et Marie Collusseau filles de deffunte Marie Fayant, femme de Jacques Collusseau, vivant seigneur de Chasteau Gaillard, enfin entre René de Faillant, sieur de la Melletaye, lieutenant en la maréchaussée générale d'Anjou (22 mai 1669). — 16-17. Autres titres de Louis de La Fosse, marchand à Parcé. Remboursement par les mains de Urbain de La Fosse, prêtre, demeurant au prieuré de St Nicolas de Sablé, à la veuve René Guyard, du dit lieu (28 juillet 1656), et vente à Madeleine Vivent, veuve de Nicolas de La Fosse, fermier du prieuré ci-dessus, d'une terre dite Le Mortier sise à Vion (Sarthe), 4 avril 1659. — 18-20. Autres fragments de pièces, sur parchemin du début du XVIIe siècle, qui semblent concerner la famille de La Fosse.

E 527 (liasse). — 19 pièces, parchemin ;
7 pièces, papier.

1561-1739. — FAMILLES DIVERSES DES ENVIRONS DE LA FLÈCHE *(suite).* — ***Guillot de Goulard.*** — 1. Admission de Françoise Guillot de Goulard comme dame de chœur au prieuré et couvent de la Fontaine Saint-Martin, ordre de St Benoît à Oizé (Sarthe) et constitution en sa faveur à titre de dot d'une rente de 200 livres par son père, seigneur de Goulard, demeurant à Château du Loir (10 Juin 1739.) — 2. ***Laignan de Langellerie*****,** receveur des postes à La Flèche. Constitution par ce dernier d'une rente de 25 livres au profit de Jacques. Le Gaigneux, écuyer, sieur de Tessé, demeurant au même lieu (17 mai 1701, mauvais état). — 3. ***Le Royer***, sieur de Chantepye (Florimond), lieutenant général en l'élection de La Flèche[1] : bail à cens par ce dernier à Michel Fleury, maître tailleur d'habits, d'une petite maison et boutique située en la Grande Rue Mansoise à La Flèche (1er oct. 1631). — de Maillé, seigneurs du fief précité de Chéderu à Meigné (M. et L.) — 4. Vente par Louis de Maillé, seigneur de Lathan et de Breil (M. et L.) à René de Maillé son frère, de ses droits sur les maisons et terres de Breil, et sur « son fief que autrefois il bailla à rente à deffunt Huet Mesure, etc. (12 janvier 1561). — 5. Transaction entre Louis de Maillé ci-dessus et Florestan de Maillé seigneur de Chef de rue et Gaillemer[2], au sujet des cens dus au premier sur les cens du fief de La Marinière, paroisse de Breil (8 août 1587, copie conforme de 1693, d'après le titre représenté par Marguerite de La Viette, dame de Gastine). — 6. Acquisitions diverses de Florestan de Maillé précité, lieutenant de cinquante hommes d'armes d'ordonnance du Roi et de Françoise de Chef du bois sa femme, demeurant au lieu seigneurial de Ballé, paroisse de La Pèlerine (M. et L.) : maisons et terres à Méon (M. et L.) adjugées après le décès de René Foucquereau précité (22 février 1593) ; sur Urbain Meingault, de Méon (22 et 24 mai 1596) ; de lopins de terre à Ancon (?) ; sur Jehan Huré, laboureur (24 mai 1596) ; Sur ledit Urbain Meingault, d'un morceau de terre près le château de Gaillemer ou Galmer (M. et L.) (11 janvier 1597) ; sur René

1. Sur les Le Royer, voyez E 576.
2. Sur Chefderu et Gaillemer, voyez E 513.

Hillaire, de la maison de La Bouchardière près de Méon et de diverses pièces de terre (9 janvier 1597), enfin en trois parcelles, du fief de la Bource, paroisse de Méon, dont partie sur la famille Meschin, avec trois pièces de procédure sur papier (1569, 1593 et 1608.). — 17-22. En appendice, autres titres de propriété provenant de la dite famille concernant le dit fief de la Bource (1566-1572). Acquisition par honorable homme Gilles Meschin, de la paroisse de Noyant (M. et L.) ; sur Armel Johannot, des terres de Maupertuis et Le Tremblais, (1er 7bre 1572), avec quelques débris de procédure sur papier de la même année. — 23-24. Acquisition par Estienne Nau, texier en toiles, du fief de La Haye, paroisse de Méon (23 oct. 1594) et cession par Andrée Meschin et Jehan Huby, son mari, à Françoise de Chefdubois précitée, « dame et douairière au lieu de Gaillemer » des terres dites Les Brulais, paroisse de Méon (17 déc. 1612). — 25. ***de Mairé***. Contrat de mariage de Jehan de Mairé sieur de Monestelles avec Guyonne du Mesnil (Baugé, 21 Juin 1570, origine inconnue, cote d'inventaire « 18. D» analogue aux cotes des titres de la famille Révérend). — 26. ***de Malherbe*** Caroline : faire-part imprimé de son mariage avec Mr Courtin de Tarsay (vers 1830). — 27. ***de Pierrefite***, Michel, sieur du Bourg, extrait de son acte mortuaire à St Omer, diocèse de Bayeux (16 déc. 1755). — 28. ***Taschereau***. Procédure en recouvrement de créance pour François Taschereau, marchand et Anne sa sœur, demeurant à Courgenard, enfants de feu Jacques Taschereau, contre Michel Cermont, maître tanneur à La Ferté Bernard (15 février 1713).

B. — Familles ayant formé le présent fonds d'archives[1].

E 528 (liasse). — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1649-1711. FAMILLE AUVÉ. ***Etat civil, contrats de mariage et dignités ecclésiastiques***. — 1-2. Extrait baptistère de Pierre II fils de Pierre Auvé Sr de a Fontaine, avocat au Parlement et au siège présidial de La Flèche et de Marie Sorin (paroisse St Thomas de La Flèche, 2 juin 1684). Baptême de Renée Marie fille de Pierre, conseiller du Roi, avocat au même siège et de Magdeleine Révérend sa femme (même paroisse, 15 janvier 1728). — 3. Contrat de mariage de Pierre I Auvé précité, avocat au présidial de La Flèche, y demeurant faubourg de la Bufferye, fils de Jacques et de Michelle Doublart avec Catherine Nouet, fille de Jacques Nouet sieur de la Grand' Maison et de Catherine Guymond (1649, 6 7bre). — 4. Contrats de mariage entre Pierre II Auvé fils du précédent vivant sieur, de La Fontaine et de Catherine Nouet et Marie Sorin fille de feu maître Urbain Sorin, sieur de la Hardouinière, lieutenant général au bailliage de Ste Suzanne et de Renée Foureau sa femme, demeurant au Grand Poligny, paroisse de Parcé (Sarthe), 20 novembre 1681. — 5-7. Copie du contrat de mariage de Pierre II Auvé précité et de Magdeleine Révérend fille de Guillaume, sieur de Villefontaine, conseiller du Roi, grand bailli héréditaire de la ville et châtellenie de Furnes (Belgique) et de Marie Françoise Mondain, sa mère (demeurant au Lude, en la maison de Melle Viette), 1711-25 avril. À la suite, copie de la constitution de dot de la future, consistant en rentes foncières dans la région du Lude et autres, en la moitié de la métairie de La Bourgaude, et en beaucoup de mobilier et argenterie (25 avril et 16 mai 1711, double copie avec récépissé desdits effets et rentes par le futur). — 8. Lettres de collation par l'évêque d'Angers à Michel Auvé, prêtre, de la cure de Créans (Sarthe), (1659, 4 mai)[1].

E 529 (liasse). — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1661-1738. FAMILLE AUVÉ (*suite*). — ***Fonctions et lettres de provisions d'office***. — 1. Octroi à Pierre II *et lettres de provisions d'office.* 1. Octroi à Pierre Hauvé (*sic*) avocat au présidial de La Flèche par Gabriel marquis du Puy du Fou etc. de l'office de juge civil et criminel de la principauté de Pescheseul, et des châtellenies de Parcé, Avoise, etc. (29 octobre 1661). — 2. Octroi au fils de ce dernier, Pierre II Auvé, époux de Marie Sorin, de l'office d'avocat au siège royal de Sainte-Suzanne (4 juin 1692). — 3-4. Provisions en faveur du même de l'office d'avocat à la sénéchaussée et présidial de La Flèche, résigné par Jacques Ribot et procès-verbal de réception du maire comme conseiller du Roi en ladite cour (1710, 22 juin et 21 juillet). — 5-8. Certificats ayant servi à l'obtention de celles-ci : diplôme de la faculté de droit d'Angers (1676). Certificats de stage au Parlement de Paris et à La Flèche (22 mars et

1. L'ordre suivi est celui de la succession chronologique approximative de ces familles.

1. Le dit curé de Créans est cité dans E 530 n°2 ci-dessous. Le nom de lieu est ici presque illisible.

29 mai 1710). Certificat de non parenté avec d'autres officiers dudit baillage, sauf avec Christophe J. Blondeau de la Vallée, son beau-frère (22 mars 1710). — 9. Procès-verbal d'enregistrement au Parlement de Paris des dites provisions d'office de conseiller du Roi au présidial de La Flèche (15 juillet 1710). — 10-11. Autorisation de transfert et reçu des droits de mutation pour ledit transfert donné à Jean François de Briqueville, comte de La Luzerne pour l'office de greffier au Présidial de La Flèche après le décès de Pierre I Auvé (20 7bre et octobre 1724). — 12-13. Lettres patentes, avec procès-verbal de leur enregistrement au Parlement permettant audit Auvé de conserver son dit titre d'avocat, nonobstant la résignation qu'il a faite de son office (14 octobre 1738, mauvais état).

E 530 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
8 pièces, papier ; un registre de 49 feuillets.

1657-1784. FAMILLE AUVÉ (*suite*). — 1. Sentence du Parlement renvoyant à la chambre des enquêtes la cause de Jacques Auvé, René Foucquet sieur de La Varenne, commandeur de l'ancien Hôpital d'Angers, et admettant comme intervenants Claude Rocher sieur de La Vaux et deux officiers du baillage de La Flèche (16 mai 1659). — 2. « Nouveau registre des affaires d'Anjou, formé du précédent registre [perdu ?], tant des effets restant à recevoir que de ce que les fermiers doivent, suivant les comptes que Mr de Poligny a fait avec eux. » Il s'agit d'un cueilloir des fermages du domaine de Gaillemer[1], de la métairie de la Bédinière, et de la closerie, de la Palisse à Noyant (M. et L.), des métairies du Marquet et de Chédrue à Meigné (M. et L.), de la Closerie de la Salle à Méon, des effets provenant de la succession de Mme Mondain, au Lude et des effets dus par le métayer de La Bourée (1707-1721, 49 feuillets cartonnés). — 3-10. Quittances, notes et comptes relatifs aux revenus d'une rente sur l'Hôtel de Ville de Paris faisant partie de la dot de Madeleine Révérend, femme de Pierre II Auvé, fils du précédent (1758-1784).

E 531 (liasse). — 1 pièce, papier.

1615. — **FAMILLE NOUET DE LA GRANDMAISON ALLIÉE À LA FAMILLE AUVÉ**. — Jacques Nouet, marchand demeurant à Loué (Sarthe), Jehan Guymaud marchand à Solesme et Catherine Guimaud sa fille accordent à Catherine Guymaud leur fille et petite fille, en vue de son mariage avec Jacques Nouet, et en avancement d'hoirie le lieu de l'Hostellaizie et de la Havelière et 500 livres (1615, 16 juillet), extrait conforme ayant servi plus tard au règlement de la succession de la dite Catherine Guymaud (voyez E 561, 4e partie).

E 532 (liasse). — 6 pièces, parchemin ;
35 pièces, papier.

1640-1703. — **FAMILLE SORIN DE LA HARDOUINIÈRE**. — 1-3. Mariages successifs d'Urbain Sorin, sieur de la Hardouinière, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Ste Suzanne, maître des requêtes ordinaire du chastel de la Reyne, résidant audit Ste Suzanne. Requête de ce dernier au baillage de La Flèche contre des beaux-parents, maistre Antoine Panais et Jacquine Deslandes qui le dernier jour d'avril 1640 « donnèrent par advansement de droict successif à leur dicte fille unique le lieu des Châteauxneufs composé de vingt et un journaux de terre et de six à sept charretées de foin, avec les bestiaux et semanses dudict lieu, sans donner audict Sorin aucunes bagues et joyaux ni habiller aucunement ladicte fille d'habits nuptiaux, ainsi qu'il fut obligé de faire habiller ladicte fille chez le sieur Jolinet marchand à Angers, où il lui coûta bien cent escus »… Le futur, qui devait loger chez ses beaux-parents » ne trouva aucuns meubles pour se loger, mesme pas des draps pour sa nécessité, d'autant que la dame Panais estoit une très mauvaise ménagère, etc. Plaintes pour parasitisme contre les nièces de ceux-ci « Madgeleine et Renée Caoreau (sic)… géans de néans » (sic). Ladite Renée Panais, femme d'Urbain Sorin « n'eust osé quitter un corset et souliers ni habits que lesdicts Caoraux père et enfants ne les ussent pris. » Celle-ci mourut dix ans après, le 27 février 1650, après avoir donné audit Sorin, six enfants vivants, etc. Après un tableau de la misère des dits Panais et de la façon dont ils vendirent leur terre de la Sansonnière à Brains près du Mans et quelques autres, Urbain Sorin requiert l'inventaire des biens revenant à ses enfants et dont l'un, Renée Sorin, épouse de Louis de La Vallée, est en difficulté avec lui, et demande la nomination d'un curateur afin qu'il puisse lui-même rembourser divers emprunts faits pour l'achat de sa charge et se remarier avec Renée Foureau. Les enfants de sa première femme

1. Sur Galmer, Cme de Noyant (M.-et-L.), voyez E 513, Nos 57-88.

seraient fondés en la jouissance du lieu de Poligné dont leur mère a fait le retrait lignager sur Nicolas Viette, etc.[1]. (Mémoire autographe et signé, sans date, vers 1655, 6 feuillets de papier). En appendice, inventaire de la communauté entre ledit Urbain Sorin et les enfants de son premier lit (Ste Suzanne, 15 mars 1673) et copie du contrat de mariage avec ladite Renée Panais (30 avril 1640). — 4-5. Second mariage d'Urbain Sorin : bref pontifical portant dispense de parenté en sa faveur et en celle de Renée Foureau, de Ste Suzanne (1654, 13 avril). Réponse dudit Sorin aux protestations de son premier beau-père au sujet de la difficulté d'obtenir l'inventaire de communauté précité (1655, 13 avril). — 6. Fonctions d'Urbain Sorin : Lettres de provision d'office de maître des requêtes ordinaires de la Reine, original parchemin en partie moisi et déchiré, avec traces d'un sceau sur double queue, signé sur le replis : « Par la Royne Régente etc… de Lyonne » (1648, 18 avril). — 7. Partage de sa succession entre : Paul Vrigne, avocat au siège royal de Ste Suzanne et damoiselle Renée Sorin sa femme, damoiselle Anne Sorin, et Michel Bassoin et damoiselle Élisabeth Sorin sa femme, Urbain Sorin prêtre, curé de St Christophe du Luat, enfin Marie Sorin, fille majeure de vingt-quatre ans, issue de son second mariage avec damoiselle Renée Foureau, représentée par Michel Auvé, sieur du Genièbre, avocat au siège présidial de La Flèche, et demeurant au lieu de Poligné, paroisse de Parcé. La dite terre acquise de René de La Fosse, sieur de Poligné est abandonnée à Marie Sorin par les héritiers du premier lit, etc… (1681, 16 juillet).

Débris des procédures soutenues par ledit Urbain Sorin. — 8-10. Accord avec ses frères, savoir Estienne Sorin, sieur de la Chivardaye demeurant au Bailleul (Sarthe), Gabriel Sorin, marchand apothicaire, demeurant à Sablé, paroisse Notre Dame et Louis Sorin, sieur de la Morinairye, demeurant audit lieu de la Chivardaye, paroisse de Gouys (?) tous enfants et héritiers d'honorable homme Mathurin Sorin, sieur de la Fontaine et d'Alline Le Tonnelier, sa femme, en conséquence de la démission dudit sieur de La Fontaine, encore vivant, et encore héritiers de deffunt Mathieu Sorin, leur frère et de Mathurin Sorin, religieux de la Compagnie de Jésus, aussi leur frère, pour le partage des successions de Mathurin Sorin, sieur de La Fontaine, leur père, et de Aline Le Tonnelier, leur mère (1648, 31 octobre, copie en deux exemplaires.). Désignation détaillée des lots dudit partage (1649, 12 et 13 juillet). — 11-12. Titre constitutif d'une rente de 400 livres due en commun par lui et par François Arthuis, docteur en médecine à La Flèche, au sieur des Granges, conseiller du Roi en la sénéchaussée de La Flèche, suivie d'une procédure contre ledit Arthuis (1649, 23 octobre et 18 novembre). — 13-14. Débris de procédures contre Anne et Jeanne Foureau pour la maison de La Fosse (1653-1674). — 15. Vente par Urbain Sorin et par son parent (?) René de La Fosse, sieur de Poligné, avocat au présidial d'Angers à Mre René Toucheaume, demeurant à Angers, d'une rente de 22 livres 4 sols 5 deniers, sur tous leurs biens (1656, 4 mars). — 16. Lettres de commitimus octroyées à Urbain Sorin, sieur des Hardouinières pour poursuivre le recouvrement de certaines créances par devant les requêtes de l'Hôtel du Roi (1663, 27 janvier). — 17. Lettre privée, adressée au même, signée « de La Violaye », au sujet des démarches pour toucher l'argent qui lui revient sur la succession de feu Melle de La Fosse (Angers, 15 février 1675). — 18-19. Débris des archives d'Urbain Sorin, précité, curé de Pressigne (Sarthe). Paiement des droits de franc fief pour ses biens non désignés (1740), et titre d'achat par lui d'un important mobilier dont « neuf pièces de tapisserie de Bellegamine », des tapis de Turquie et autres tapisseries de haute lisse et de verdure etc… (1690). — 20-41. Collection ficelée de procédures pour Antoine Sorin, frère du précédent, lieutenant au présidial de La Flèche et Anne Griffaton, sa femme, contre Paul Griffaton, sieur des Petits Champs, au sujet de diverses rentes dont l'une due par la demoiselle Duchesne (1699-1703).

E 533 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
36 pièces, papier.

1660-1682. — **FAMILLES HURLOT CHANLATTE ET RÉVÉREND**. — 1-2. Compte que rend François Révérend à Madame Elisabeth Révérend, sa sœur, veuve de deffunct Jacques Hurlot, vivant marchand bourgeois de Paris, des deniers que ladite dame a prestés audit Révérend son frère, pour subvenir à ses affaires particulières, comme de ceux que ledict Révérend a reçus des débiteurs de la dicte dame (20 décembre 1660) avec autre compte sans en-tête concernant ladite veuve Hurlot (1663). — 3-4. Vente par ledit François Révérend, bourgeois de Paris et

[1] Sur la famille Viette ou de la Viette, voyez E 571.

Louise Chaulatte, sa femme, demeurant rue St Sauveur aux religieuses de la Visitation Notre Dame dite de Sainte Marie à Chaillot près Paris, d'une rente de 750 livres, à prendre sur leurs gages et sur 2 maisons, l'une rue du Petit Lyon, paroisse St Sauveur à Paris, l'autre avec jeu de boules, rue de la Croix, paroisse St Nicolas des Champs, où pend pour enseigne l'Hermitage (1666, 19 juin). Elisabeth Révérend Vve Hurlot, sœur du précédent s'oblige solidairement avec ce dernier (même date). *Suite des mesures prises par la famille Révérend pour se procurer de l'argent en vue de l'achat d'un office ou d'une participation dans les fermes générales :* — 5. Elisabeth Révérend Vve Hurlot précitée cède à son frère François une créance de 14.836 livres sur Jean Révérend, bourgeois de Paris, conseiller aumônier ordinaire et bibliothécaire du duc d'Orléans, sur Claude Révérend, bourgeois de Paris, marchand et Françoise Josset sa femme, savoir 8.836 livres tournois à prendre en 10.892 livres contenues en l'obligation passée par lesdits Jean Révérend et Françoise Josset, comme autorisés par procuration dudit Claude Révérend devant Le Vasseur et Moufle, notaires, le 28 mars 1665, au profit de maistre Aimery Galleran, Commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris, etc…, etc… Après divers détails de comptabilité, ladite veuve Hurlot se décharge de tous faux frais de poursuite et autres et entend qu'il n'en soit pas tenu compte lors de sa succession éventuelle (19 juin 1666). — 6. Vente par ledit François Révérend à ladite veuve Hurlot d'une rente de 500 livres, au capital de rachat de 14.836 livres assignées sur les mêmes maisons que ci-dessus à Paris. D'après une inscription de l'époque, en tête, cette vente serait faite comme dédommagement en cas de non-paiement du prix de l'achat précédent (même date). — 7. Vente par ledit François-Révérend à dame Catherine Berger, veuve de Jacob Hurlot, marchand bourgeois de Paris, y demeurant quai des Ormes, paroisse St Paul, d'une autre rente de 250 livres, au capital de 5.000 livres, assise sur la première des deux maisons ci-dessus (1667, 17 mai, avec rachat à la suite du 17 7bre 1671.). — 8. Vente par ledit François, demeurant à Paris, rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs à Paris aux religieuses de Chaillot précitées, et pour les dédommager du rachat par ladite Elisabeth Révérend Vve Hurlot de la rente précédemment constituée en leur profit, d'une autre rente de 750 livres, au capital de rachat de 16.500 livres (1670, 17 octobre). — 9-19. *Procédure ayant trait en partie aux arrérages des rentes ci-dessus :* Saisie à raison desdits arrérages, et à raison également des réparations nécessaires, d'une maison sise à St Cloud (Seine et Oise), où se trouve la manufacture de « faillance et porcelaine façon d'Ollande » à la requête de Simon Salineau, bourgeois de Paris, fabriquant privilégié de ladite faïence, sur son propriétaire mineur François II Révérend, fils de François I ci-dessus, avec consentement du tuteur de ce dernier, Dominique Révérend, doyen de l'église collégiale dudit St Cloud[1]. Opposition à cette saisie et vente par Charlotte Révérend (sa cousine ?) veuve de Joseph Aclos (?), marchand à Paris, et autres procédures pour paiement des arrérages précités dus à Elisabeth Révérend veuve Hurlot (1683-1684).

Autres rentes constituées par François Révérend, c'est-à-dire autres emprunts faits par lui. — 20. Vente d'une rente de 800 livres au capital de 17.600 à Françoise et Catherine Ranicé, sœurs, émancipées demeurant rue Perrin Gosselin, paroisse St Germain l'auxerrois à Paris (10 avril 1666). — 21. Autre de 500 livres, au capital de 10.000 vendue à Nicolas Chaulaitte, marchand, bourgeois de Paris, son beau-frère et rachetée le 12 janvier 1674 (2 janvier 1667). — 22. Autre de plusieurs arrérages fixés faisant en tout 1.500 livres, vendue à Nicolas Bourcier, marchand de poisson, demeurant à Paris, place aux Veaux, avec quittances (1671-juin, décembre). — 23-25. Garantie donnée par François Révérend à une autre rente de 500 livres au capital de 10.000 livres vendue par Élisabeth Hurlot sa sœur, à noble homme Claude Berger docteur régent en la faculté de médecine de Paris. La garantie est donnée en outre par la plupart de ses parents précités dont Dominique Révérend, aumônier du duc d'Orléans (2 mars 1676, 2 exemplaires).

Mesures de liquidation en 1682 — 26. Reçu donné par ladite veuve Hurlot, demeurant rue du Mouleau, à Paris, paroisse St Gervais aux enfants de François Révérend et de Louise Chanlatte précités, ses neveux, représentés par Guillaume Révérend de Villefontaine, qui lui fait le versement, de la somme de 3.538 livres pour reste et parfait paiement des arrérages de diverses rentes jusqu'au jour du présent du mois (1682, 16 décembre). — 27. Les dits enfants de François Révérend, sieur de Richebourg, savoir Guillaume

1. Sur Dominique Révérend, doyen de Saint Cloud, voyez E 572.

Révérend, sieur de Villefontaine, demeurant ordinairement à Dunkerque, estant de présent à Paris, logé rue des Mauvaises Paroles, paroisse St Germain l'Auxerrois ; Dominique Révérend, prestre, doyen de l'église collégiale de Saint Cloud, tuteur d'Alexandre Révérend, son frère et procureur de Claude Révérend, écuyer de la grande écurie ; Geneviève Louise Révérend, fille majeure, demeurant rue Geoffroy Langevin paroisse St Médéric, enfin Jacques, capitaine bailli de Tournus, époux d'Élisabeth II Révérend, nièce de la précédente, dont les comparants se font fort, déchargent Claude Révérend, marchand, bourgeois de Paris, leur oncle, de tout ce qu'ils pourraient prétendre pour arrérages de rentes payés en son acquit (même date). — 28. Les mêmes garantissent à Élisabeth I Révérend, Ve Hurlot, leur tante, le paiement des arrérages des rentes précitées et l'indemnisent de tous frais et procédures (même date). — 29. Ils renoncent par contre à la garantir et indemniser pour le cautionnement par elle donné à la dette de 4.010 livres envers François Révérend leur père, pour causes non indiquées (même date). — 30. La dite Veuve Hurlot fait don à son neveu Guillaume Révérend de Villefontaine (commissaire des guerres), résidant ordinairement à Dunkerque de 7.000 livres à prendre hors part sur tous ses biens, et sans être tenu au rapport après son décès, « pour des considérations d'elle connues ». (même date, 16 décembre 1682). — 31. Inventaire de la succession de Mme Françoise Révérend née Louise Chanlatte, à la requête de ses enfants précités, avec mention de leur sœur Angélique Révérend, religieuse professe au couvent de St Nicolas de Compiègne (4 février 1682). — 32-33. Partage de la dite succession et renonciation à ses droits par Élisabeth Révérend veuve Jacques Hurlot, belle-sœur de la défunte (31 et 11 mars 1682). — 34. Accord après le partage pour la liquidation des droits de communauté de l'époux de la défunte, François Révérend, sieur de Richebourg. Les enfants reconnaissent devoir comme soulte à Nicolas Chanlatte, leur oncle maternel, la somme de 110.528 livres, dans laquelle la part de chacun d'eux est fixée, sans préjudice d'une autre soulte de 600 livres envers leur oncle Dominique Révérend doyen de St Cloud ; la part de chaque enfant est de 9.000 livres et celle de leur père de 20.076 livres, bien qu'il ait reçu en effets au delà de cette somme et qu'il reste débiteur de diverses sommes envers Nicolas Chanlatte, son beau-frère (1682, 31 mars, avec ratification de Guillaume Révérend alors à Dunkerque et autres ratifications postérieures). — 35-36. Reconnaissance par François Révérend d'un prêt de 3.000 livres à lui fait par le doyen de St Cloud précité pour la dot de sa fille Elisabeth qui épouse Jacques le Thevet, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, bailli et capitaine de Tournus, fils de défunt André le Thevet et de Laurence de Chasteloux, avec extrait correspondant du contrat de mariage de ceux-ci (8 avril 1682).

E 534 (liasse). — 4 pièces et 2 cahiers, papier.

1683-1731. — FAMILLE RÉVÉREND (*suite et fin*). Etat Civil et Comptabilité. — 1. Série suivie d'extraits des registres aux baptêmes de la paroisse St Eloi de Dunkerque concernant : François, fils de Guillaume Révérend de Villefontaine et de Marie Françoise Mondain, né le 16 février 1684. Parrain : François Des Madrys « intendentius pro rege » et Marie Foulé, sa femme ; — Françoise Catherine, née le 1er juin 1687. Parrain : Benjamin de Combes « machinationum maritimarum director generalis. » Marraine : Catharina Maria Neukerman, uxor domini Vignereux, « patroni in Parlamento Parisiensi » ; — Jeanne, née le 29 septembre 1691 ; Parrain : le baptisant. Marraine : Jeanne de Rye, femme de Pierre de Cocq ; — Marie Françoise Julie, née le 7 mars 1694. Parrain : Jean B^te^ Boussingault de Montigny, trésorier des troupes. Marraine : Marie Charlotte Dufresne, demeurant à Gravelines ; — Gaspard, né le 31 juillet 1699 ; Parrain : Gaspard Robert de Courtenay, seigneur du Coudray, lieutenant pour le roy au gouvernement de Dunkerque. Marraine : Marguerite Madeleine de Courtenay, femme de Robert Jean Guérin, seigneur de Brulart et du fief de Bonvy, maire de Dunkerque. Les fonctions de Guillaume Révérend sont : en 1687 et 1691, secrétaire de l'Intendant François Des Madrys ; en 1694 et 1699, bailli de Furnes et subdélégué de l'Intendant. — 2. Autres extraits des registres de la paroisse St Vincent du Lude (Sarthe). Baptême de Marie, fille de Pierre Mondain, officier du Roi, maître d'hôtel du Comte du Lude et de Marie de La Viette ; — Note sur les ancêtres de Guillaume Révérend, ajoutant au nom des Chanlatte, déjà connus, le nom des Percier (sans détails). — 3. Petite note destinée à Mr Chanlatte, précité, sur la demande de Mme de Grammont, concernant les faillites de Jacques Croquet, banquier à Bruges, et de Ruelle,

banquier à Lille, concernant une dette dont François Desmartins, qui leur a donné procuration, est seul responsable. La suite concerne la généalogie de la famille Desmartins qui a fourni un Directeur de la Compagnie des Indes, un Conseiller de la Cour des Monnaies, et dont une fille a épousé à Bruges Mr de Meyere, etc… (24 mars 1731). — 5-6. Cueilloir ou memento, en douze pages ou articles autographes concernant les rentes perçues par Guillaume Révérend précité : sur Mr de Frestière, médecin ; sur Mr du Petit Bosc ; sur sa tante Hurlot, précitée ; sur sa belle-sœur Révérend, demeurant à Soissons ; sur Mr Hubar au service (?) de la ville de Dunkerque ; sur son frère, précité, doyen de St Cloud ; sur Mr Arrouet et sa femme. Autre cueilloir en dix articles assez longs, des rentes dues par Melle Mondain, sa belle-sœur ou garanties par elle, dont une sur Mr Dutertre, fermier du Lude (1683-1696).

E 535 (liasse). — 9 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1554-1764. — **Famille Pottier**. — 1. Vente par Jacques Rivière et Roberde Moynerie sa femme, à Jehan Potier, notaire de la Cour de Château du Loir, de trois arpents de pré au lieu dit La Bovanière, paroisse de Marchou (Marçon, Sarthe), tenus du fief dudit lieu de la Bovanière (1554, 6 août). — 2-30. Titres d'une maison près La Porte St Martin, à Château du Loir, agrandie d'« un morceau de jardin » acquis le 13 7bre 1655 par Nicolas Potier, « greffier des présentations » audit lieu. Partages et transactions (1598-1646). Mitoyenneté avec le cimetière et les propriétés Vacher (1728). Brouillons de plans et correspondances du s^r^ Vaché (14 mars 1650). Déclaration faite pour ladite maison aux religieuses de la Fontaine Saint Martin, par Jeanne Pottier (1683). — 31-54. Titres et baux consentis à Julien Potier, greffier de la sénéchaussée de Château du Loir, par la famille Le Vasseur, de St Symphorien lès Tours, d'une maison audit lieu (1654-1666). — 55-63. Partage des biens de Marie Lépinay, veuve de Jacques Loyauté, par ses neveux, Pierre Potier, substitut aux enquêtes de la sénéchaussée de Château du Loir, Anne Potier, fille majeure, Nicolas Potier, notaire, et Marguerite Potier, veuve de maître Julien Boutier, avec inventaires, transactions, etc… (1690-99). — 64. Titre d'une rente foncière due à Michelle Serpin, veuve de Louis Joseph Potier, substitut du procureur du Roi en la sénéchaussée de Château du Loir (1764, 14 avril).

E 536 (liasse). — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1724-XIXe siècle.. — **Famille Le Proust du Perray**[1]. — 1. Extrait de baptême concernant Françoise, fille de Henri François Le Vaillant écuyer, seigneur de Mongautier, et de Marie Renée Le Proust du Perray. Marraine : Henriette Le Vaillant. Parrain : François Le Proust du Perray (Culey-le-Patry, Calvados, 12 décembre 1724). — 2-4. Réponse de Louis Le Proust, sieur du Perray, commis par le Roi à la recette des tailles de l'Élection de Caen pour 1727 à deux requêtes, dont expéditions jointes, émanées d'un certain Poignant et de David Vardon, administrateur des petits pauvres renfermés de l'Hôtel Dieu de Caen lui réclamant, restitution l'un de 64 livres, l'autre de 1245 livres perçues par lui sur des exercices qui n'étaient pas le sien, et dont ledit Du Perray déclare seuls responsables ses successeurs ayant pris la cause en charge y compris un certain M^r^ de St Priet (1729-4-17 octobre). — 5. Sentence isolée du Châtelet de Paris (débris d'un dossier plus complet ?) pour Jacques Le Proust du Perray et Anne Auvé de Poligny sa femme contre Geneviève Sorin (sa cousine ?), veuve du sieur Cicaire de Brémont, bourgeois de Paris et contre Maître Germain d'Espargères, avocat au Parlement, au sujet d'une rente constituée en 1725 au profit du Sr Auvé de Poligny par Jean Levée et Marie Regnaut sa femme (22 juillet 1760). — 7-28. Titres et comptabilité de diverses rentes foncières à Thoiré et Vouvray (Sarthe) et à Ste Cécile (Indre), provenant entre autres de la famille Cantereau et passées aux familles du Perray et Housseau (1663-1781) (voyez le cueilloir qui suit). — 29. Notes sur l'estimation des fermes appartenant à Mr du Perray, savoir : Coutant, Le Mariet, Chédru (C^ne^ de Noyant, M.-et-L.). La Vincendière (C^ne^ de Jupilles, Sarthe)[2], Madrelle, La Cailletière, La Pilasière et la Mainottière (s.d., XIXe siècle)[2].

E 537 (registre). — 128 folios, papier.

1784-1792. — **Famille Le Proust du Perray et Houeau**[3]. — 1. « Journal contenant l'état de

1. Famille héritière des Auvé et des Révérend ci-dessus par suite du mariage de Pierre-Jacques-François-René Le Proust du Perray avec Marie-Madeleine Auvé vers 1730. Un frère de celle-ci, Pierre Auvé, avait déjà épousé vers 1711 Marie-Madeleine, dernière héritière des Révérend. Voyez ci-dessous E 538-539.
2. Sur Chédru et La Vincendière, voyez E 512 et 514.
3. Voyez ci-dessous E 541 Louise Houeau, femme de Pierre Le Proust du Perray en 1807.

mon bien ». Principales rubriques : Les Hardouinières, C^ne de Louailles (Sarthe). La Vieillière (C^ne de Juppilles.) La Fontaine. La Bourgaudière (C^ne d'Aubigné)… Notaires de La Flèche… Bien de ma femme : La Chenaudière, Les Gués, Les Petites Vignes, Le Petit Dauphin. Les Petites Bryères (C^ne de Saint Antonin). — Rentes sur M^r le Comte de Souvray sur M^r L'Hermitte… Sur Mr Villain de La Vassollerie…, etc. Terres de la Vincendière (à Juppilles). La Margottière. Maison rue St Martin à Château du Loir. Rente sur le nommé Riollau, sur la Veuve Rouvet, etc… Acquêts de la Petite Bourgaudière. Acquêts des Basses Fayes réunies à La Margottière. En tout 46 subdivisions formant cueilloir des revenus, nombreux feuillets blancs. En supplément (restées dans les feuilles du registre) 2 pièces de procédure et une lettre d'affaires à M^r Du Perray (an XIII-1811, n°s 2-4). — 5-7. Débris des archives de Louise Houeau, épouse de René Le Proust du Perray. Titres d'une rente due par Jean Mouluet, manouvrier à Ste Cécile (Indre) à Michel Houeau, docteur en médecine, demeurant à Chahaignes, (Sarthe) (1715-1775)[1].

E 538 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
38 pièces, papier.

1687-XIXe siècle. — **FAMILLE JAMIN**. — 1. Débris des archives de Marie Perrine Jamin, veuve de défunt Gabriel Pasquinot, écuyer, vivant prévôt de La Ferté Bernard, tutrice de ses enfants, demeurant à La Brosse, paroisse d'Aulaines (Sarthe) : bail par cette dernière à Georges Duysont du bordage de la Grande Sénaudière (18 janvier 1711). — 2-4. Bref arrêté de compte entre Jean Bte François Le Maçon de Trèves (?), lieutenant général au baillage de Château du Loir et Charles Joseph Foucqueré lieutenant particulier au même au sujet des émoluments communs de leurs charges (1er janvier 1728). Autre semblable et fragment d'un autre entre Mr Jamin, ledit de Trèves, les S^s Hardouineau, Perviller, Debrisgueil (?) et Turgot de Cauvigny, ce dernier comme tuteur des enfants de feu le Lieutenant général Lemars (1687 et s.d.). — 5. Certificat délivré en cour de Rome, enregistré par les banquiers en ladite cour résidant à Paris le 23 Juin 1690, concernant la pension de 200 livres due à René Jamin, clerc du diocèse du Mans. — 6-15. Titres et correspondances concernant de nombreux placements d'argent de Gabriel Jamin faits à Vendôme sous forme de rentes par d'Esbelles et du Plessis notaires audit lieu (avec débris de cachets armoriés de ces derniers et de Mr Jamin). — 16-36. Titres d'autres rentes en paquet ficelé coté 81 G. remboursées par la d^elle Grassin et l'abbé Le Moyne, assises sur des fiefs de La Moynerie (1712-1774). — 37-40. Collection de quatre minutes de procurations de Mr Jamin, en blanc, concernant les hommages dus par lui au Comte d'Artois pour ses dits fiefs de la Moynerie et autres (1774).

E 539 (liasse). — 5 pièces, papier.

An VIII-1807. — **HAUTBOIS**, Antoine, de Château du Loir héritier mineur et pour partie de Gabriel Jamin précité. Titre de la métairie de la Guitonnière, relevant de la Moynerie à Jupilles (Sarthe). — 1-5, Bail à ferme de la dite Métairie (5 Ventôse an VIII.) puis vente à son parent Pierre Le Proust du Perray et à Louise Houeau sa femme, avec correspondance y relative (17 octobre 1807).

E 540 (liasse). — 69 pièces, papier.

1770-1812. — **FAMILLES SAUQUAIRE[1], SERRURIER, PATOUREAU DE LA HOUSSAYE ET FOURMY**. — 1-2. Règlement de comptes entre Marie Claude Serrurier veuve en 1res noces de Edme Serrurier (son cousin ?) et en secondes noces de François René Sauquaire demeurant à St Jean du Bois district de La Flèche, avec sa fille de mêmes prénoms, Marie Claude Geneviève Serrurier, issue de son premier mariage, veuve elle même de René Patoureau de La Houssaye, demeurant à La Ferté Bernard, en présence des enfants de son second mariage. Savoir : René Marie Antoine Sauquaire, demeur^t à Angers et Jean Samuel Martial Sauquaire de Souligné demeurant au dit St Jean du Bois (15 oct. 1793). À la suite, récapitulation des paiements faits en exécution dudit règlement (1er prairial an II). — 3. Extraits par une main postérieure, en forme de brouillon, et pour servir audit compte, du mariage de sa fille précitée Marie Claude Geneviève, Serrurier avec René Patoureau de la Houssaye lieutenant au siège de la Ferté Bernard, fils de Jean négociant à Onzain. En appendice, note sur les ancêtres de la famille Serrurier, dont Guillaume, manufacturier de faïence (22 août 1770). Autres notes d'après les titres de propriété perdus des mêmes (1765-1778, cahier

1. Voyez deux cotes E 554-55 ci-dessous quelques correspondances des familles Honeau Jamin et Du Perray.

1. Sur les propriétés de cette famille, Voyez ci-dessus E 520 et 522.

de 8 feuillets, dont 3 blancs). — 4-23. Notes, titres et quittances relatifs à l'intervention dans les dits comptes de Mr Jean François Fourmy, receveur particulier des finances à La Flèche, époux d'une fille de la dite dame Patoureau de la Houssaye (1811-1819). — 24-41. Correspondance et comptabilité dudit Fourmy concernant les procès pour l'héritage de ladite Vve Sauquaire avec ses cohéritiers Sauquaire et Patoureau de la Houssaye. Discussion sur la garantie d'une vente du 30 octobre 1793 consentie par la défunte à son fils, constituant un avantage successoral à ce dernier et portant sur des immeubles déjà vendus en 1791. Brouillon d'un copieux délibéré du tribunal du Mans du 9 décembre 1810. États des frais de Mr Gernier, tuteur des mineurs Sauquaire (1810-1824). — 42-59. Procès dudit Fourmy pour la succession de Mme Vve Sauquaire contre Marguerite Esther Binot de la Bréjoudais, veuve de Joseph Bertrand de Narcé, propriétaire à Angers, comme tutrice de Jules Pascal Sauquaire, fils de son premier mari contre Jean Samuel Pascal Sauquaire précité propriétaire à St Jean du Bois, contre François Antoine Théodore Serrurier de la Fuye, propriétaire à La Suze, enfin contre Geneviève Serrurier de La Fuye veuve de René Patoureau de La Houssaye, demeurant à La Ferté Bernard (1807-1812). Parmi les quittances et pièces justificatives, compte rendu des exécuteurs testamentaires de François Marie Fouret, curé de St Jean du Bois (5 oct. 1783). Copieuse sentence du tribunal du Mans du 4 février 1812. — 60-69. Autres pièces relatives à la gestion des biens de Mme Sauquaire : Bail du presbytère de la Suze avec quittances (an VIII-an XII). Correspondance avec Mr Rojon notaire à La Flèche et quittances concernant une rente dans cette ville (an VIII). — 70. Inventaire des meubles de la maison de St Jean du Bois (voyez n°2), pièce provenant probablement de Jean Martial Sauquaire précité (20 octobre 1793).

E 541 (liasse) — 18 pièces, 1 cahier 44 pages, papier.

An VI-1845. — **FAMILLES FOURMY ET DE LA HOUSSAYE.** — Papiers de M. Jean François Fourmy précité, receveur des contributions à la Flèche. — 1-3. Lettres adressées à ce dernier par Mr Serrurier de la Fuye, son oncle, déplorant la ruine de sa sœur Mme Patoureau de la Houssaye)[1] qui s'est trouvée en dette de 60.000 livres et a du céder à Mr Fourmy sa terre de Souligné (floréal, an XI). — 4-18. Autres titres, reçus et brouillons de comptes relatifs aux successions et procédures ci-dessus. Paiement des droits successoraux. Tutelle d'Éléonore et Adèle Fourmy, filles du premier mariage de Jean François Fourmy avec Marie Geneviève fille de Marie Claude Geneviève Patoureau de la Houssaye précitée, à la suite de son second mariage avec Henriette Sarbourg, demeurant à La Flèche. Inventaire de sa fortune et de son mobilier (après 1818). — 19. Livre de recettes et dépenses mensuelles, probablement de la main de la seconde femme de Jean François Fourmy (44 folios, 1827-1841).

E 542 (liasse). — Environ 250 doubles feuillets et 3 pièces papier.

Vers 1820. — **MÉLANGES DIVERS** enveloppés dans une couverture à l'entête de l'Inspection des boissons, Direction de Château du Loir, département de St Calais : « Oracle sur l'Amour », en forme de petit damier ou de jeu de l'oie (2 exres). Collection suivie de variétés morales, scientifiques et instructives, probablement extraites d'un certain « Hebdomadaire instructif et amusant et divisées en 52 « leçons » incomplètes, sans parler d'une autre série de feuillets numérotée de 13 à 201. Elles traitent principalement de la morale et de la grammaire, avec de nombreuses chansons notées, rébus et bons mots. La couverture ci-dessus a trait aux fonctions de Mr Fourmy, receveur des contributions directes à La Flèche. Le contenu semble être dans le goût indiqué dans les lettres de Mme Patoureau de la Houssaye ci-dessous (E 551-552). Une fiche collée sur la couverture porte l'inscription : « Grammaire de Mme Patoureau ma grand mère »[1].

E 543 (liasse). — 1 pièce, papier.

1373. — ***Ancêtres de la famille Gilloire de Lépinaist***. — 1. **FAMILLE PHILBERT** et autres à Paris et à Chinon. Expédition, datée du 20 janvier 1583, du testament de honorable homme Jehan Philbert, procureur en la cour du Parlement, demeurant à Paris, rue des Marmousets, paroisse St Pierre aux Bœufs. Les dispositions qui ont fait conserver ce testament par la famille Gilloire, à Chinon ne sont pas celles qui sont prises en faveur de la paroisse St Pierre aux Bœufs dont le défunt était marguillier et à laquelle il donne une tapisserie, ni en faveur

1. Voyez E 549-550 ci-dessous, lettres de Mme Patoureau de la Houssaye à son gendre, qu'une inscription de la main de ce dernier qualifie de « baroques ».

de son curé François du Tertre, à qui il donne le drap noir pour se faire une robe de deuil du prix de 100 sols, ni les dons d'argent faits à l'Hôtel Dieu de Paris, aux capucins de Picpus, aux fabriques des églises de St Denis d'Athis et de St Pierre de Lardy (S.-et-O.), ni même les dons à la paroisse St Maurice de Chinon avec fondation d'obit, et salut des Trépassés ni même ceux aux Augustins de cette ville « pour les aider à réparer leur église ». Cette expédition intéresse au contraire la famille Gilloire et autres parents du décédé, établis à Chinon et à Paris, et dont la filiation avec les familles Bridonneau et Briand, qui suivent, est mal connue. Le testament est la distribution par parcelles d'une fortune presque entièrement mobilière entre ces divers parents, savoir : Pierre Philbert, (son frère, de domicile et de qualité inconnu), Rémond Bourgeois, bourgeois de Paris, et sa femme Catherine Bourgeois, qui sont déclarés, le premier héritier du reste de ses biens, et les seconds exécuteurs testamentaires. Des dons de 500, 200 ou 100 livres sont faits à des nièces, pour favoriser leur mariage, savoir Toinette Barbier fille de Charles Barbier et Anne Philbert, à Jehanne Barbier (sœur de la précédente ?), à Andrée Chevalier, Judith Bourgeois etc… nièces de sa femme, sans parler de Marguerite Chevalier, religieuse à l'abbaye de St Remy de Lanes (?) Parmi les neveux, Nicolas Philbert et Jean Philbert, fils de maître Guillaume Philbert, et les quatre enfants de François de La Barre, « assesseur à Chinon » reçoivent de 100 à 200 livres pour leurs études au collège. La dite famille de la Barre se voit décharger de tout loyer de sa maison de Chinon et des fruits déjà perçus de la métairie de Givre[1]. Une distribution de drap noir pour robes de deuil est faite enfin aux neveux des familles Philbert, Barbier et Bourgeois, à Jehan Vuidé, fils de maître Charles Vuidé et de Marie Philbert, enfin à Jehan Philbert, fils de maître Guillaume Philbert, aussi « assesseur à Chinon » (9 février 1573).

E 544 (liasse). — 8 pièces, parchemin ;
25 pièces, papier.

1660-1793. — **FAMILLE BRIDONNEAU**, À CHINON[1], ancêtres des Gilloire de Lépinaist, et héritiers probables de Jean Philbert, qui précède. — *Titres de rentes actives* : 1-8. Rente due par Hivert l'aîné, voiturier à Chinon à Maître Lenée, sieur des Roches, conseiller du Roi en l'élection de Chinon et Jeanne Bridonneau sa femme, héritiers de feu Françoise et Louise Bridonneau, filles majeures. L'origine de la rente remonte au 18 octobre 1660 et au bail à rente d'une vigne par Joseph Verneau, procureur à Chinon à Estienne Guesson, marchand demeurant audit lieu, faubourg St Jacques. — 9-14. Rente de 13 livres due à ladite Louise Bridonneau par Louis et Marie Crosnier, demeurant à Avoine et à Caudes pour divers immeubles sis au bourg de Fougères ou Fougeray, paroisse de Savigny (I.-et-L. 1693-1756). — 15-16. Autre rente de 10 livres sur une vigne de Claunay (Vienne), due par trois journaliers dudit lieu. — 17-18. Baux à rente par lesdite Louise et Jeanne de deux arpents de terre sis aux Artais, paroisse de Beaumont Village (I.–et-L.). — *Titres de rentes passives* : 19-31. Rente due par François Bridonneau, conseiller du Roi au baillage de Chinon, par ses fils et filles, et après lui par François Gilloire de Lépinaist, conseiller du Roi en l'élection dudit lieu, aux religieuses du Calvaire de Chinon assise sur la métairie de Fougerès ou Fougeray précitée. (1750 an II). — 32-33. Original des lettres de provision transmettant à Jean Hervé de la Guisardière l'office récemment rétabli de greffier des rôles de taille de la paroisse St Maurice de Chinon (1724, 26 mai). Cet office a peut-être été possédé antérieurement par un père ou parent de Françoise et Louise Bridonneau comme le ferait croire un reçu délivré à cellesci en 1722 pour l'augmentation de la finance dudit office.

E 545 (liasse). — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1656-1791. — ***Autres familles parentes ou alliées de la précédente***. — 1. **FAMILLE BAUDIN**. Contrat de mariage de Noëlle d'Houaigné, fille de Balthazar d'Houaigné écuyer, Sieur de la Véronnière, commissaire ordinaire de l'Artillerie de France et de damoiselle Barbe Martin, avec Philippe Baudin écuyer, gentilhomme ordinaire servant du Roi, demeurant à Paris rue du Crucifix, paroisse St Jacques de la Boucherie, présent dans l'assistance d'aucun parent (Paris, 16 août 1656). — 2-4. Autres titres provenant des familles Baudin et Bridonneau concernant le partage d'une maison rue St Victor à Paris (1663-1715). — 5. Testament notarié de Françoise Baudin, fille majeure, demeurant à Paris en une maison dont

1. Commune de Cravant (I.-et-L.).

1. Le nom de Bridonneau fut porté à Chinon, vers 1720, par un seul délégué de l'Intendant à Chinon. Mais ce nom ne figure pas dans l'inventaire imprimé de notre série C., alors que la table manuscrite des autres séries fait connaître de nombreux autres membres de la même famille.

elle est propriétaire, rue St Victor près les Fossés, Legs à ses nièces Étavart, par l'intermédiaire d'Adrien Basnel, chirurgien à Paris, à Marie Baudin sa sœur, veuve du Sr Beuré, greffier à St Patrice (I.-et-L.), etc… (1724, 28 janvier). — 6. Vente de la dite maison rue St Victor, du consentement de divers héritiers la plupart domiciliés à Bourgueil (I.-et-L.) ou environs (1741, 14 7bre). — 7-11 Pièces concernant le contrat de mariage de Jean Gilloire de Villeneuve, avocat au baillage de Chinon avec Jeanne Françoise Baudin, fille de Henri Baudin et Jeanne Cesnet. (décembre 1791). Inventaire des meubles sans doute hérités par ceux ci de Anne Gilloire de Lépinaist de Chinon (23 mai 1786). Parmi les autres héritiers figurent : Pierre Bertrand Chesnon de Baigneux, lieutenant général au baillage de Chinon, Catherine de Lépinaist, épouse de Dominique de Vergesse, Syndic général de la province de Bigorre, Marie Charlotte Cottereau, veuve de Pierre François Duclos, avocat audit baillage, procureur du roi en la maréchaussée de Chinon, Madeleine Duclos veuve de Pierre Jean Chesnon, conseiller en l'élection de Chinon. Anne Pierre Duclos, receveur général de la régie des aides à Thouars, Jean François Gilloire de Lépinaist, élu en la dite élection de Chinon, etc.

E 546 (liasse). — 21 pièces, papier.

1704-1742. — **FAMILLE BRIANT**, DE CHINON, alliée à la famille Bridonneau et autres. — 1. Maître Paul Briant, prêtre, prieur et curé de Rivière, fait distraire d'une saisie déjà faite par Philippe Gendrot, chirurgien à Saumur, une maison sise au bourg St Jacques à Chinon qui lui doit 10 livres de cens, et en fait estimer les réparations (1701-1709). Extrait de déclaration féodale et quittance concernant cette maison (1672-1726). — 2-7. Comptes des dites déclarations et des frais de procédure faits par le dit prieur à la seigneurie de la Tourette, dépendant de l'abbaye de Fontevrault. Correspondance du même avec un homme de loi de Chinon (1726). — 8-13. Partage de la succession de dame Hélène Briant et de celle de son mari Gabriel Castillon, conseiller au baillage de Loudun entre François Briant, procureur au baillage [de Chinon], Charles François Briant, élu en l'élection de Loudun, Guillaume Briant, sieur de la Valtière, avocat au baillage de Loudun, François Briant sieur de la Garenne, commissaire aux jugements (?) de la maréchaussée de ce pays demeurant à Puydardanne près de Chalais (Vienne), René de La Haye, sieur de Launay, avocat au baillage de Loudun et Marie Normand sa femme ; Louis Havard Sr de la Blotterie, fils mineur de Nicolas Havard et de Françoise Normand, Paul Briand prêtre, prieur curé de N.-D. de Rivière précité, Marie Briand veuve de François Bridonneau, conseiller au baillage de Chinon, enfin Pierre Briand, sieur de la Bourdigallerie, marchand, héritiers du côté de la dite Hélène Briand, sans parler de Noël Pallu, marchand, demeurant à l'Isle Bonchard pour Jeanne Castillon sa femme, et autres héritiers du côté Castillon (1720, 20 avril). Parmi les immeubles partagés se trouvent des maisons dites « de St Laon » à Chinon pour lesquelles il est, par la suite, passé transaction avec la veuve Pallu précitée, et dont les cens font l'objet de nombreuses quittances (1709-1742). **AUTRES FAMILLES** : 14-19 Compte entre Louise Jouin veuve Urbain Allain, de Bourgueil, et Henri Baudin, marchand, demeurant audit lieu, associés comme amodiateurs de certaines dîmes de l'abbaye de Bourgueil (1705), avec quelques quittances jointes depuis 1696. — 20. Inventaire des biens de Charles Lenée des Roches, demeurant paroisse Ste Étienne à Chinon, à la requête de nombreux héritiers demeurant à Saumur et à l'Isle Bouchard Allusions à sa longue disparition avant la déclaration du décès (1729-15 Juillet). — 21. Bail par Marie Deshayes, veuve de maître François Chesnon, sieur de Champmorin, vivant conseiller du Roi au Grenier à sel de Chinon, et par Charles Lenée des Roches précité, à René Druet, journalier et Françoise de Chézelles sa femme du Moulin Ribot, probablement à Chézelles (23 juillet 1742).

E 547 (liasse). — 30 pièces, papier.

1768-1853. — **FAMILLE GILLOIRE DE LÉPINAIST**, donatrice du présent fonds aux Archives départementales. — 1. Titre d'une rente due à Henri Gilloire de Lépinais le jeune, fils de feu maître Jean Gilloire avocat à Chinon, par Perrine Bruneau, fille majeure, domestique, pour une pièce de terre à S^t^Louand (1768, 4 juin). — 2-3. Partage, puis estimation par experts de la succession de Jean François Gilloire, époux de Jeanne Charlotte Lenée, entre cette dernière, entre Charles Gilloire, propriétaire, demeurant à Chinon, Charles François Laurent, aussi propriétaire et dame Jeanne Madeleine Gilloire de Lépinaist sa femme, Armand René Prévost, aussi propriétaire, demeurant à Huismes, curateur

de Camille et Constance Gilloire, filles mineures de feu Louis Charles Gilloire de Lépinaist propriétaire, et de Suzanne Renault, sa femme, etc… 27 ventôse et 26 messidor, an XI, avec fragment acéphale d'un important procès verbal de ventes aux enchères d'autres biens, vers fructidor an XI). — 4. Partage d'ascendant fait par Paul Antoine Édouard Falloux, propriétaire à Saumur, rue de la Justice, entre ses enfants, savoir : Paul Louis Gaspard Falloux, propriétaire à la Pontonnière, commune de Charcé (M.-et-L.), Charles Gilloire de l'Épinois, propriétaire à Chinon et Angélique Louise Sophie Falloux sa femme, et Pauline Sophie Marie Falloux, fille majeure à Saumur (23 août 1812). — 5-8. Extrait d'une autre donation-partage faite par Paul Antoine Édouart Falloux, propriétaire à Langeais (I.-et-L.), frère du précédent (?) entre les mêmes héritiers que ci-dessus, dont Pauline Sophie Falloux devenue depuis Mme de Persac (7 juillet 1828), avec purges d'hypothèques préalables (1827). — 9-11. Baux à ferme et transaction concernant des propriétés de Charles Gilloire de Lépinais à Montreuil-Bellay et Langeais (1818-1837). — 12-19. Titres, brouillons et reçus concernant divers prêts d'argent faits par la veuve de Jean Gilloire de Lépinaist, ancien avocat au baillage de Chinon (an XI, 1818). — 20-30. Correspondance d'affaires, quittances, inventaire du mobilier d'une maison à Louviers (Eure), etc. provenant de Mr Gilloire de Lépinais, inspecteur des Eaux et Forêts dans cette région (1846-1853).

TROISIÈME PARTIE

Correspondances d'affaires, et accessoirement correspondances privées émanant des familles ci-dessus.

E 548 (liasse). — 43 lettres, papier ; 1 cachet cire.

1677-1746. — FAMILLE AUVÉ. ***Pierre IIe Auvé****, sieur de la Fontaine, avocat au Présidial de La Flèche.* — 1. Lettre à M^r^ des Roches, prêtre à Vion (Sarthe) : « J'apprends que mon honneste homme de fermier de « Parcé a tant battu sa femme qu'elle en est morte trois « semaines après et qu'on le menace de le faire pendre. Je « n'empesche pour le Roy qu'on en face justice, mais il « me devra à Pasques prochain 42 livres pour 2 années », etc… Il prie Mr Vion de s'adresser à ce sujet au bailli de Parce et veut empêcher la vente des meubles etc. (La Flèche, 7 mars 1695). — 2-3. Requêtes de Riou et Corbin fermiers, en retard pour leurs paiements (1677-1735). — 4-7 Nouvelles de procès soutenus à Angers, signées Roger, adressées à Huger, avocat, collègue de Mr Auvé à La Flèche (février-mars 1690). — 8-10. Affaires de fermages avec Mme de La Thomazière, avec son cousin Belin, bailli de Vallon (Sarthe), avec un certain Launay, à Mayenne (1691-92). — 11-14. Quatre lettres de Mme de la Galissonnière, datées de son château de la Guerche, confuses, et d'une écriture désordonnée, traitant de ses revenus, de la cession de son droit de retrait féodal de la Vellière (1714-1718, voyez ci-dessous E 516). — 15-20. Lettres isolées de Le Blaye, homme de loi à Parcé (1740), d'une certaine veuve de Vieilsileau (1740), quatre lettres de Chastillon, homme de loi à Paris au sujet de la terre de Gaillemer (mars-juin 1739, voir E 513). ***Pierre III Auvé*** *de Poligny, époux de Madeleine Révérend*, avocat au même présidial (1684-1756). — 21. Lettres de ce dernier à sa tante au sujet de l'appropriement de la terre de la Vieillière (La Flèche, 21 juin 1714.) — 22-24. Lettre d'un notaire nommé Desparges à La Flèche (1740-1750). — 25-36. Huit lettres de son cousin de Bremond à Paris (1734-1736) et quatre lettres de la veuve Bremond (1739-1750). Rares nouvelles de famille, affaires avec le curé de Pressigné, héritage de Mr Sorin leur parent, procédures avec les héritiers Goranfleau, etc… (1734-1749, mauvais état). — 37-40. Lettres diverses adressées à Pierre III Auvé par un procureur, Perreau de la Guironnerie (5 janvier 1739), par son cousin Mondain de Lorière, dont il sera question sous la cote E 569 toujours concernant des questions d'argent et de fermages (Le Lude, 6 janvier 1750). — 41-43. Trois lettres datées du Mans adressées au même, au sujet de divers partages, avec Mme et Melle de Thomassin et de recherches de titres etc., signées de Clinchamp-Richer[1] (1743-1746, avec cachet armorié).

E 549 (liasse). — 43 lettres, papier.

1657-an IX. — CHÉDRU, Mme de, au château de Gaillemer[2]. — 1. Billet d'affaires d'un certain Latouche, faisant allusion à un certain « M^r^ du

1. Clinchamp est le nom d'une terre représentée dans le présent fonds., sise en Calvados (Voyez E 514).
2. Sur Chédru, voyez E 514 ; sur Gaillemer, E 513 Mme de Chédru est peut-être Mme de Maillé.

Sablon » (1657). — 2. **FOURMY** (Jean François, receveur des contributions à St Calais, puis à La Flèche, gendre de Mme Patoureau de la Houssaye ci-dessus)[1]. Correspondance reçue de cette dernière pendant ses séjours à La Ferté Bernard. Mr Gilloire de Lépinaist, dernier possesseur du fonds, les qualifie de « baroques » dans une inscription placée sur la chemise de l'époque. — 3. « On a dit que toi ayant volé soixante mille francs, on t'avait mis en prison. La connaissance que j'ai de ta probité n'a pas seulement effleuré ma sensibilité », etc. (24 ventôse an VII). — 4. Récit scatologique des vols faits par une domestique et des découvertes faites dans la chambre de celle-ci. Récit plaisant (?) de l'Assemblée primaire tenue à La Ferté Bernard : « Au serment qu'il a fallu prêter, le citoyen Le Siour a ajouté : « Attachement aux intriguants » et le citoyen Moulineux, voulant aussi ajouter du sien, a dit : « aux agioteurs ». C'est là (*sic*) des gens réfléchis qui connaissent bien ce qu'ils disent. Je n'ai pas besoin de t'expliquer comme il a été proféré. Que tu saches seulement que « aux intriguants » et « aux agioteurs » ont fini leur phrase. Nos électeurs sont : Jousset, bon enfant, et Lemaire jeune. Pour Cherré : le fils Le Marié, Avenaut et Richard »… « La citoyenne Simiane et le citoyen Percheron-Beauchêne, homme de loi, ont été unis le jour de la Souveraineté du Peuple : il a été fait à cette occasion un quatrain qui sent son épigramme à quatre lieues à la ronde… etc… (7 germinal an VII). — 9. Ventes de récoltes. Nombreux envois ou accusés de réception de sommes d'argent, de colis de beurre, de fromage et de vivres, comme dans toutes les lettres précédentes : « Les Chouans sont trop acharnés dans nos cantons pour que nous osions sortir de chez nous (1er fructidor an VII). — 15. « Nous avons su comme toi, que les Chouans sont entrés au Mans, et rien de plus, car, depuis cette nouvelle, il n'a rien transpiré. Bonnétable a donné avis ce matin qu'eux et ceux de Ballon allaient au Mans, et qu'il fallait faire comme eux. Aussitôt il a parti (*sic*) une partie de la colonne mobile. Le danger que Bordier et toute sa famille en courait occupait toute mon attention, mais actuellement je ne vois que vous, mes enfants, et mon inquiétude est centuplée… » La Ferté Bernard, 24 vendémiaire an VIII). — 16. Insuccès de Mme Patoureau à la loterie. Emprunts à Bordier : « on me flatte encore (*sic*), 1500 fr. pour achever de libérer le plus pressé, etc. (13 vendémiaire an VII). Chouans dorment, et les tiens sont-ils plus malins ? — 18. « Le 30 dernier, il a passé ici 130 et quelques hommes de troupe qui ont escorté par hasard deux voitures chargées de 15, tant Chouans que chauffeurs. On les a conduits au Mans, mais on a donné le change, sans doute dans la crainte de l'exspoliation. On les a menés par Bonnétable : il devait y en avoir 16, mais il avait plu à un (et celui-là est le beau frère de Melle La Martellière) de se jeter par une croisée, afin d'échapper à la mort. Il n'y a rien perdu, et l'a trouvée au bas. C'est à Chartres que l'événement a eu lieu. Deux heures après, sa femme est arrivée de Paris avec son élargissement. Comme elle était fatiguée on l'a détournée d'aller apprendre cette bonne nouvelle à son mari, et le lendemain, avec des ménagements, on lui a dit ce qui en était » (5 frimaire an VIII). — 20. Arrivée de 400 hommes : 2 soldats à loger plus un officier, le commandant, le président, le commissaire bon enfant et Lavardin, en prenant un ton mœlleux, au travers duquel pénétrait leur arrogance, etc. (30 frimaire an VIII). — 21. Allusion aux embarras de Mr Fourmy à St Calais, sans doute à cause du logement de la troupe… « Beauvais vient de recevoir une lettre de sa femme qui lui apprend que la paix est signée avec le chef des Chouans, mais cela ne nous guérit pas encore des brigands de nos contrées » (5 pluviose an VIII). — 22. « Le Milord Souligné [Mr Sauquaire] ne pourrait-il pas se lever ? Faut-il que je lui en écrive ? Faut-il attendre que Goupil soit revenu ? » Arrivée d'une troupe de comédiens « et la théâtromanie a la préférence sur tout ». Adieu ! Plus de Chouans, et reviendra la gaîté I » (21 pluviôse an VIII). — 25. Installation de Mr Fourmy comme percepteur à la Flèche. « Tu veux le Secondo des Bageolets ? Il n'est pas encore noté : je m'y mettrai tout de suite… Un petit mot à N.-D. de Bon Secours, l'une grasse et l'autre maigre. Laquelle des deux ? J'embrasse tout (26 messidor an VIII). — 30. Emprunt par M. Fourmy de 8.000 fr. à son beau-frère Serrurier de la Fuye, sans doute pour son cautionnement de percepteur (25 Brumaire an IX). — 32. Allusions à « Maurice », à un marché avec Mr de Vénerelle, et comme dans toutes les lettres précédentes, aux travaux journaliers de « Hermé », probablement son homme de confiance chargé des envois de denrées et paquets, etc. Les nouvelles de sa santé sont d'une inconvenance

1. Voyez E 543-399.

toute gratuite (23 frimaire an IX). — 33. Bizarreries de style à propos de sa joie de revoir chez elle à la Ferté Bernard son gendre et sa fille, etc, (12 germinal an IX). — 39. « Comme j'ai 7.000 francs de billets de loterie, il faut que tu viennes à mon secours pour m'en procurer l'argent. La sortie du 21 vient de faciliter mes actionnaires. Si l'un ou l'autre de mes moyens ne sont point bons, tu feras sortir de ton cerveau quelque chose de satisfaisant pour mes joueurs etc… (29 prairial an IX). — 42. « Tousse, crache, afin d'avoir la voix plus claire pour chanter avec nous sur un air de leçon de ténèbre, afin que cela soit plus touchant : « Letamini, Letamini, le joli petit mignon deux est sorti. Chorus ! » (Allusion à un numéro gagnant parmi les billets de loterie précités) (9 fructidor an IX). — Comme dans les 2 liasses suivantes, ces lettres sont parfois mélangées de quelques lettres de Mme Fourmy, fille de Mme Patoureau : les 2 écritures se ressemblent et sont parfois juxtaposées sur la même feuille.

E 550 (liasse). — 23 lettres, papier ; 2 cachets, ciré.

An X-1813. — SUITE DES LETTRES DE MME **PATOUREAU DE LA HOUSSAYE** A MR FOURMY SON GENDRE. — 1. Nouveaux détails sur des billets gagnants, avec empreinte sur cire noire d'un cachet de la Loterie Nationale portant, sous la tête casquée de la République, le n°262. (3 brumaire an 10). — 2. « Ne crois pas que j'aille foirer, mon beau, Monsieur, Melle Manette Ballon mettra chez Mr Bordier toutes les bêtises que tu demandes, c'est-à-dire le contrat des Merceries et des portions de pré etc… (13 brumaire an X). — 4. « Odillard vient d'être volé de 13.000 livres dans le même endroit ou le gars Michau, le Guillotiné, avait volé un marchand. Il y avait 14.000 livres dans la valise, mais les gendarmes l'ont retrouvée le lendemain avec 1.000 livres ramassées dans une vessie à tabac… » Demande du second tome d'un Rabelais, dont elle copie des chapitres dans le 1er tome « édition d'il y a plus de cent ans, très curieuse etc. — (3 frimaire an X). — 5. Suite de l'affaire d'Odillard, qui est en prison à Mamers, etc… (27 frimaire an X). — Nouvelles brèves en forme de vers libres, entre autres à propos d'Hermé précité, et de son gibier :

« Il est arrivé hier de la vallée de Vaugnichard
Ditte des Trois Fontaines
Il a tué ce qui est inclus dans la présente
Dansez et buvez, grand bien vous fasse !!
Si nous allions en masque, nous recevrait-on ?
Melle L'ainée Plessis est mariée, elle a perdu
[quelque chose dans ton lit.
Ma pauvre Lolore[1], il te faudrait donc des yeux ?
Hélas, ce qui vient est fait pour te, les arracher
etc… (19 nivôse an X).

11. « M^r^ [de] Simiane a acheté la part du couvent à Clément Chancerel et il a fait signifier un grand cahier à tous ses créanciers… Onagre odorant, tu en seras content !! » (29 germinal an X. Une partie de la lettre et c'est le cas pour beaucoup d'autres, est de la main de Mme Fourmy). — 13-17 Série de brefs billets de Mme Patoureau du 9 au 18 prairial annonçant une perte d'argent « un précipice ouvert devant moi. » Il s'agit sans doute d'une sommation d'huissier (pièce jointe au dossier d'un certain Latouche). Dans le même dossier, lettre de change de M. Fourmy, de 3.275 francs touchée par le dit Hermé (régisseur ?), du 28 prairial an IX sans doute destinée à combler ce « précipice ». La dernière lettre de Mme Patoureau est du 1er jour complémentaire an X. Elle est pleine d'obscures allusions à sa maladie et à ses chagrins (n°19). En supplément, deux lettres de la même non datées inclassables (n°s 20 et 21), plus deux autres lettres reçues par elle avant son remariage l'une de son oncle bourgeois de Nevers (12 août 1785), l'autre de son frère qui suit, Mr Serrurier de la Fuye, alors subdélégué de La Flèche, (7 mars 1780). Cet oncle donne à Mme Patoureau des conseils pour parer à ses revers de fortune, et lui déconseille de « sacrifier sa liberté avec un « vieil homme bizarre et infirme ». La seconde lettre porte un cachet armorié : parti de gueules et d'azur, à trois étoiles en chef, à une tour en pointe (n°s 22 et 23).

E 551 (liasse). — 22 lettres, papier.

An VII, 1813. — AUTRES LETTRES ÉCRITES À MR FOURMY, PAR LEDIT HERMÉ, résidant à La Ferté Bernard parent, ou notaire ou intendant de Mme Patoureau de La Houssaye et par sa femme, née Serrurier[2] précitée — 1. Difficultés pour assurer la rentrée des impôts à La Ferté Bernard, même avec une « association de plusieurs individus » dont les cautionnements ne valent rien et dont le chef est « Berclin, l'ancien

1. « Lolore » désigne sans doute sa petite fille, c'est-à-dire Melle Fourmy (Voyez E 553, n°9).
2. Les écritures de ces 2 personnes sont parfois mélangées comme il est dit sous la liasse E 551 ci-dessus.

domestique de Verdier, dit Pancrasse » (23 nivôse an VII). — 2-4. Comptes de fermages et de denrées, nouvelles de la loterie, de Mr Vallienne, probablement homme de loi comme lui, de Goupil, de Gallois, de Chancerel, etc… (s.d. et 1er prairial an VIII). — 7. Inquiétudes d'argent : « Je suis traité par Mme Patoureau d'une manière si désagréable que je ne peux m'empêcher de m'en plaindre… Il ne faut pas m'accuser de tout ce qu'elle a fait… je n'aurais pas eu sur elle plus de pouvoir qu'un autre, etc. (La Ferté Bernard, 15 janvier 1811). — 9-10. Lettre de Mme Fourmy faisant allusions à une vente publique de certaines terres de Mme Patoureau, donnant des nouvelles d'Éléonore, sa jeune fille, etc. (6 et 20 mars 1811). — 20. Allusion à Mr Thirel du Genétai, employé dans les Droits Réunis à La Flèche, suite régulière d'avis concernant la vente des blés et autres produits agricoles, etc. (4 janvier 1813). Quelques-unes des dernières lettres sont timbrées de Bonnétable et de Beaufay (Sarthe).

E 552 (liasse). — 9 lettres, papier.

An III. 1813. — AUTRES LETTRES REÇUES PAR MR FOURMY. — 1-7. Lettres écrites par M. Serrurier de La Fuye, qui suit, ancien subdélégué de La Flèche, son oncle par alliance, au sujet des fonctions financières de Mr Fourmy, de billets à acquitter, de rendez-vous lors de ses divers voyages à La Flèche, le tout fort bref (an III, an X). — 8-9. Autres lettres adressées à Mr Fourmy par Mr Sarbourg, de La Flèche, devenu son oncle par son second mariage (3 juillet 1813), et par un inconnu de signature illisible (s.d. vers l'an VIII).

E 553 (liasse). — 19 lettres, papier ;
4 cachets armoriés.

1780-1829. — CORRESPONDANCES PRIVÉES REÇUES PAR VICTOR **HOUEAU**, NOTAIRE ET JUGE DE PAIX A CHÂTEAU DU LOIR, descendant probable du médecin de Chahaignes cité à la liasse 510, ci-dessous. — 1-4. Quatre lettres (1826-28) de son cousin Du Perray, artilleur en garnison à La Flèche puis à Paris, les trois premières (7bre-oct. 1826) ayant trait à de graves maladies dans sa famille. — 6-13. Autres lettres reçues par Mr Houeau, dont trois de Mme Garnier, sa parente du Mans (1826-27) au sujet de la conclusion d'un mariage, de la gestion de ses propriétés, etc. À citer parmi les auteurs des autres lettres MM. Dubois de Montulé, Savonnières et le Comte Foucault (1826-28). — 14-19. Correspondance d'affaires reçue par M. **JAMIN DE LA MOYNERIE**[1], au château de la Moynerie à Jupilles ou à Château du Loir. Elles traitent : de l'hommage dudit fief de la Moynerie (1776), de la mort de Mr Suchet (?), seigneur de Lucé (lettre signée « Vérité Warlebé » 2 avril 1786), de la gestion des bois du collège de La Mothe à Courdemanche, signée « Goyet de Lamberdière, principal » (8 août 1786, avec cachet du collège), d'une invitation à Pruillé (Sarthe) (lettre signée « Fontanelle, prêtre de l'ordre de l'Oratoire », avec cachet armorié). Les nos 18 et 19 sont de brefs billets de politesse de la main de Mme de Marat, abbesse de Beaulieu, cachetés à ses armes, et relatifs aux réparations de ses bâtiments ou à la vente des coupes de ses bois (1785-88).

E 554 (liasse). — 25 lettres, papier ; cachet armorié.

1734-1817. — *Correspondances* (*suite*). — **LA LUMERIE** (Mme de). — 1. Réponse à une de ses interventions en faveur de Mr Du Perray, signée Bardoul, sénéchal de la Commanderie d'Angers, et relative sans doute à une recherche de documents : « il y a deux ans, dit-il, que tous les titres et papiers du Trésor de la Commanderie ont été transportés aux archives du grand Prieuré à Poitiers. » Il conseille d'écrire à Me Ragot, avocat de l'ordre de St Jean de Jérusalem à Poitiers (Angers, 12 novbre 1762). — **LE PROUST DU PERRAY**, Jacques François René, le père, président en l'élection de la Flèche, puis échevin[2], époux de Marie Madeleine Auvé. — 2. Lettre adressée par lui à sa tante Marie Julie Révérend de Villefontaine, en son hôtel, rue Geoffroy l'Asnier à Paris, annonçant l'envoi de mémoires pour un procès avec un cousin concernant le bénéfice de la chapelle St Jacques à Aubigné (Sarthe), ses terres de Génévrais, de la Bourgaudière, etc. (La Flèche, 3 déc. 1760. Cachet armorié : d'azur, à deux pommes de pin en chef et une gerbe de blé en pointe). — 3-5. Lettres diverses dont une de Palissier, curé de Meigné (1765) et une de son cousin de Bremond au sujet d'une affaire au baillage du Pressigné avec son parent, Mr Sorin de Ste Suzanne[3] (10 décembre 1734). — **LE PROUST DU PERRAY**, Pierre, seigneur de la Moynerie, époux de Louise Houeau

1. Sur les familles Jamin, voyez E 540.
2. Voyez les propriétés de cette famille, E 538-39 ci-dessus. Sur son rôle à l'échevinage de La Flèche, voyez l'histoire de cette ville par Ch. De Montzay, pages 197-599.
3. Sur ce dernier, voyez E 532.

et fils du précédent : lettres diverses reçues d'un de ses neveux de La Flèche (n°s 6-7, 1812), de la sœur du Perray au Mans (n°8, vers 1812), de Mr Fourmy, de la Flèche, précité (n°9, 1812), de Mr Houeau, son beau-père, notaire à Château du Loir (n°s 10-14, 1812), de Mme Houeau, femme du précédent (n°s 15-20, 1812-1817). Récit d'une visite de noces, reçue de « La comtesse de Galouet et de Mme de Lucé, charmantes en leurs bijoux. Rien ne manquait : cachemire en point d'Angleterre, robe en étoffe blanche joliment garnie… la calèche et les chevaux de Mr Cailleaux les conduisait, etc… » (11 avril 1817, n°s 19-22). Autres lettres de Mme Garnier, femme du notaire du Mans précitée (1817, n°21), de M. de Sarcé, au sujet d'André ou Henri Maraucais tué à Magdebourg (n°25, 28 août 1812), etc…

E 555 (liasse). — 63 lettres, papier.

1795-1813. — CORRESPONDANCES REÇUES PAR PIERRE **LE PROUST DU PERRAY** DE FRANÇOIS ANTOINE THÉODORE SERRURIER DE LA FUYE, PROPRIÉTAIRE À LA SUZE, SON COUSIN[1], ANCIEN SUBDÉLÉGUÉ DE LA FLÈCHE[2]. — Réflexions après la Terreur : « Il y a trois cents ans que nous en sommes vus… Oui, trois cents ans, et nous en sommes à la 3e Constitution, or, vous savez qu'on n'en change que tous les cent ans !… Je vous demanderai conseil sur les lois des 2 thermidor et 24 fructidor. Ce n'est pas que je ne comprenne bien ce qu'elles ont voulu dire et faire, et cependant l'exécution ne me semble pas facile… Mais aussi, songez je vous prie que je ne suis pas républicain pour des prunes, etc. (La Suze, 18 7bre 1795)[3]. 2. Consultation au sujet d'un procès avec un fermier à Château du Loir (Etival, 2 Brumaire, an IV). — 3. « Je ne néglige pas mes amis, j'aurais trop de peine à en retrouver parmi les hommes qui se disent régénérés, je veux conserver les anciens, etc… Je ne puis mieux comparer les humains qu'à ceux qui préparent des poisons dont ils veulent régaler leur prochain et qui en sont les premiers infectés ». Services rendu à son ami Cornilleau, ruiné : « Faites je le répète, de l'argent pendant qu'il en est encore temps et comptez qu'on ne rapporte rien d'Egypte que la perte » etc. (La Suze, 8 Juillet 1798). — 4. Nouvelles exhortations à mettre son parc de la Moynerie en culture. Annonce d'un fructueux achat de terres, etc… (1er 7bre 1798). — 6. Long séjour de M^r de La Fuye à la Rémonière, « mon ancien gîte ». Nouveaux avis sur l'arrangement des jardins et terrains de la Moynerie, de son canal, etc. (26 ventôse, an VII. — 8. « Un séjour de deux mois à Paris ne m'a pas rendu plus muscadin. » Surveillance des passeports au Mans, amitiés de « Porro et de Bachellery » etc… (25 thermidor an VIII). — 9. Mariage de Melle Serrurier de La Fuye, sa sœur cadette avec le fils du lieutenant général de Laval. Plantations de pineau blanc à La Suze, etc… (17 brumaire an IX). — 14. « Vous faites sur notre instituteur des raisonnements qui ne sont pas justes. Que ne sait-on pas de Fouché ? Vous avez vu cependant qu'il a su remplir la première place, celle de la police, etc… Discours prononcés au mariage de M^r Le Page avec Melle La Porte etc. (26 fructidor an IX). — 17. Annonce en termes plaisants de sa nomination comme « président du canton de La Suze et de celle de son frère comme président du canton de Malicorne ». Acquisition par Melle de Marné de la terre de Belloirie à Pressigné pour 27.350 livres, etc… (27 thermidor an XI). — 18 « Je savais que vous aviez la bande joyeuse, et Mr Garnier, en m'adressant le versificateur qui a fait le berceau pendant la maladie de M^r Le Polleur (?) m'avait appris que votre maison était brillante et bruyante » etc… (30 fructidor, lettre adressée par exception chez Mr Boisson, grande rue à La Flèche). — 20. Annonce de l'envoi « d'un petit précis de la conspiration qui a eu lieu contre Bonaparte » et de son arrivée à la Moynerie, à pied, en chasseur, avec Cornilleau et ses chiens (30 pluviôse an XII). — 21. À propos du couronnement de l'Empereur, où il doit se rendre comme président du canton : « Il s'établit sans répandre une goutte de sang. Avec la tranquillité dont nous jouissons… c'est en vérité bien travailler. (6 prairial an XII). — 23. Mariage de son fils « dans la maison des Valettes ». (10 nivôse an XIII). — 25. Discussion avec M^r [Sauquaire] de Souligné au sujet des dettes laissées par leur mère (Mme Patoureau ?). Visite à ce sujet à Château l'Hermitage etc. (6 floréal an XIII). — 27. Tableau de son affliction et de celle de Melle de Marné à la suite de la mort de « ce pauvre Roger… » Allusions obscure à « votre finaude qui fait la cruelle », etc. (15 avril 1806 et lettre s.d. vers l'an XIII)[1].

1. Sur ce dernier, voyez E 542, *in fine.*
2. Sur ce détail, voyez ci-dessous la lettre n°60 , 28 7bre 1813.
3. Il semble qu'il s'agisse des lois sur la fixation du prix des grains et sur l'établissement des rôles de la contribution foncière.

1. À noter entre ces 2 lettres une importante suspension de la correspondance.

— 29. Allusions à « la succession de Durtal » et un mariage d'âge disproportionné qu'il semble critiquer : « *Virgo libidinosa senem jugulat* », etc… (6 mai 1807). — 31. « Cela ne coûte rien de donner des royaumes et je crois que ceux qui les reçoivent ne disent pas comme Piron : « Il n'y a pas de quoi » Le roi de Hollande est à notre avis le plus sage, puisqu'il dit comme Epicure : « *Sapiens non accedat ad rem publicam* ». Allusions à la rouerie d'un certain « Pa…y ». — Notre belle terre évaluée à 64.000 se vendra bien, j'espère etc… (26 juillet 1807, lettre adressée à Paris, Hôtel d'Autriche, 27 rue Traversière St Honoré). — 37. Félicitations pour la conclusion de certains partages de famille. Allusion à la terre de « la Forêt », qui ne sera pas vendue 60.000 livres, à ses propres tournées, à Ornage, au château l'Hermitage etc… (21 7bre 1808). — 40. « Si vous aviez des prétentions à la place de législateur, je pourrais vous aider, car j'ai dans votre collège (électoral) des amis que mon savoir faire y a placés : Micault, Le Paige, Bellefille, d'Andigné, de Tilly ; les premiers pourraient vous faire connaissance avec les autres… Je suis suppléant des candidats du Corps Législatif… Allusions aux intrigues de [Sauquaire de] Souligné, son cousin, pour entrer dans ce dernier etc… (2 décembre 1809). — 41. Réflexions sur la « grande Assemblée » : « Je ne sais à quoi pensent les gouvernants de rassembler des Conseils » etc… On m'a nommé au Conseil de la Préfecture, et vous pouvez conclure de l'exposé de mes principes que je n'irai pas si je suis appelé à y figurer etc… (10 mars 1808). — 43. « Vous savez que mon fils dépense 100 louis pour jeter à bas le pavillon d'Étival qu'il aurait pu conserver avec 25 louis… J'ai vu l'acquisition de Guay (?) et j'en suis très content : si une pareille acquisition m'était tombée, j'en aurais tiré parti et l'aurais rendue presque aussi jolie que la mienne, à une pièce d'eau près. (7 avril 1811). — 46. Premiers voyages à Paris. Goûts pour le violon : « Depuis que j'entends les élèves du Conservatoire et depuis que je fréquente Feydeau et l'Odéon, je trouve mon jeu au-dessous du médiocre etc… (Paris, 25 9bre 811). — 47. Ménagements pris par lui vis-à-vis des opinions religieuses de Melle Le Paige. Installation d'un pied-à-terre à Paris. Agitation des gens de Pressigné en présence de la disette : le maire de Nogent m'a dit hier qu'en Normandie il y aurait des révoltes sérieuses et qu'on demanderait des troupes etc… (Paris, 27 mai 1812). — 48. Ragots à La Flèche et à Angers sur le mariage de M^r^ de La Fuye avec Melle de Marné, sur la vente de sa terre, sur sa retraite à Paris, etc… Il n'emporte que son linge, son argenterie, ses livres, sa musique et 76.000 francs : rue St Denis, n° 293, près de la rue Thévenot, voici ma chartreuse etc… (9 août 1811). — 50. Installation de sa maison de campagne à Nogent. Plaintes contre le mauvais goût de Paris en musique : « la foule se porte aux opéras de Grétry et nul ne veut, comme lui, prendre la nature pour guide. Des tours de force et beaucoup de bruit, voilà ce dont on nous régale. » (Paris, 5 avril 1812). — 51. Misère et cherté des vivres dans la Sarthe : « ma cousine m'a marqué qu'on avait forcé son voisin de vendre plus de 500 boisseaux de blé, dont il perdra plus des trois quarts » (Paris, 4 mai 1812). — 54. Refus de se marier à plus de 60 ans ; changement d'appartement : 5, rue Bourbon Villeneuve (4 décembre 1812). — 56. Projet d'accord avec soultes pour le partage de la succession de Mme Gallois, leur tante maternelle (s.d., vers 1812, lettre adressée à l'Hôtel de la Direction des Domaines, rue des Ursules, au Mans). — 57. Exhortations à M^r^ Du Perray à suivre son exemple et à se retirer à Paris. Inquiétudes : « Qui sait ce qu'enfantera le jour de demain » etc… (17 avril 1813). — 58-59. Doléances des familles Perret, Micault, etc… puis de Mr Duperray lui-même, qui voient partir leur fils comme garde d'honneur etc… — 3 juillet et 7 août 1813. — 60. « Je vis toujours aussi sobrement, je bois ma bouteille de vin en trois jours, et cependant je sens que je ne suis plus l'ancien subdélégué de La Flèche » (28 9bre 1813,). — 61-63. Lettres diverses, jadis mélangées avec les précédentes dont deux de son cousin Sauquaire de Souligné, précité (frimaire, pluviôse, an XI) et une autre signée « Rousseau » (4 août 1807).

E 556 (liasse). — 10 lettres ou pièces, papier.

1720-1747. — CORRESPONDANCES DIVERSES.

N°s 1-7. Lettres écrites par Claude **POTTIER**, conseiller à la Cour des Comptes, 1er commis de Mr de Maurepas, ministre de la Marine[1], époux de Jeanne Révérend à sa tante par alliance, Marie Françoise Julie Révérend, dite Melle de Senainville, sœur de Guillaume Révérend précité, commissaire des guerres à Dunkerque et grand bailli d'Ypres au sujet de la succession de ce dernier. Il lui fait part des conseils de « M^r^

1. Sur les Pottier, voyez E 537 et ci-dessous E 570.

l'abbé Carton, ami intime de son oncle, le plus habile conseiller et le juge le plus éclairé du pays », mais écarte ce conseil, et refuse de se charger par une substitution et par un forfait vis-à-vis de ses cohéritiers, de toute cette succession. Elle s'ouvre à Ypres et est soumise à la coutume de ce lieu (15 mars 1746, avec réponse de Melle de Villefontaine). Une seconde lettre de Mr Pottier, du 2 9bre 1747, envoie un projet de partage qui accorde à chacun des collatéraux, aussi bien du côté Richebourg que du côté Révérend 2.988 livres d'argent liquide. Des brouillons et pièces justificatives donnent un résumé des legs de Guillaume Révérend, un état de charges etc. (1720). — 9-10. Trois lettres adressées par Fournier, probablement procureur à Chartres à « Monsieur Révérend, rue du Petit Lyon, près de la rue St Denis à Paris (probablement Guillaume, qui précède). Elles traitent des rapports avec les fermiers de Senanville[1] et d'une certaine succession de Mr de Richebourg[2] » (6 nov. 1728 et 23 août 1729). La dernière lettre, celle du 27 7bre 1729, rappelle à Guillaume Révérend, sans doute comme résultat de recherches que François Jean B^te^ Révérend (son père ou son oncle) « s'est embarqué une seconde fois pour les Isles en l'année 1695 et que son vaisseau a péri, ainsi qu'il a été rapporté ».

E 557 (liasse). — 4 pièces, papier.

1649-1811. — CORRESPONDANCES DIVERSES *(suite et fin)*. — **SAUQUAIRE DE SOULIGNÉ**[3] (Jean Martial). — 1. Lettre unique à lui adressée dans sa terre de St Jean du Bois par un certain Turbal, probablement avoué, lui demandant à l'occasion de son affaire contre Mr Bertrand, de Marçais (?), « de quitter un instant le temps des Muses pour celui, affreux, de la chicane » (Le Mans, 8 août 1811). — **SORIN** *(Urbain)*, lieutenant au baillage de Sainte Suzanne. — 2-3 Lettre adressée par lui à un certain Bessin, procureur au parlement de Paris au sujet d'une procédure contre un certain Leliepvre Le Rocher tirée des archives du dit Sorin[4], ainsi qu'une autre lettre d'un nommé de La Gasnerie à un certain de La Hervayrie Bassouin, avocat au même baillage (12 Déc. 1649 et 1693). de **THOMASIN** (Mme). — 4. Longue lettre à l'un de ses parents (Auvé ou du Perray ?) au sujet des procès de MM. de Maridart (?) et de Clinchamp et de Mme Riché, ses parents, pour la terre de La Tremble (Le Mans, 11 7bre 1743).

1. Sur cette terre, à Coltainville (E.-et-L.), voyez E 514.
2. Cette succession ne figure pas dans les dossiers de notre 4e partie ci-dessous.
3. Sur ce dernier, voyez E 542 et aussi E 556, n°s 81-82.
4. Voyez ces archives sous E 532.

QUATRIÈME PARTIE

Dossiers de successions.

E 558 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
24 pièces, papier.

1661-1753. — **FAMILLE AUVÉ DE POLIGNY** — 1-2. Partage des biens de Jacques Auvé, marchand, faubourg de La Bufferie à La Flèche entre sa femme Michelle Doublard et ses enfants : Pierre Auvé, avocat au baillage de La Flèche, Michel Auvé prêtre, curé de Créans (Sarthe), maître François Le Sourd, sieur de St Jean, procureur en l'élection de La Flèche, époux de Catherine Auvé, et honnorable homme Antoine Auvé, sieur d'Aubigné, demeurant à La Bufferie (1661, 4 nov^bre^). — 3-5. Arrangements entre les mêmes au sujet de la part du dit curé de Créant (1664, 2 janvier), au sujet de la terre de la Lande, par eux acquise d'Antoine Cobuau et Jeanne Davignon sa femme (2 et 5 janvier 1664), au sujet de la terre des Perrières, du pré de Bouchet, etc. indivis entre eux (8 juin 1664). — 6-9. Autres pièces justificatives des comptes d'indivision, entre autres mémoire des titres de rente et procédures remis à Me St Jean procureur en l'élection de La Flèche. — 10. Nouvel accord au sujet de la part du curé de Créant (27 juillet 1673). — La composition des lots n'est établie qu'un an après cet accord, les 16 et 23 mai 1663 (n°s 11-12), avec extrait spécial concernant des terres à Thoiré dénommées après coup « fief de Mêlions ». Les comptes entre Pierre Auvé et François Le Sourd son beau-frère ne sont terminés que le 27 juillet 1663 (n° 13). — 14-19. Partage de la succession de Pierre II Auvé de la Fontaine vivant avocat en la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche et de défunte Marie Sorin sa femme, entre Pierre II Auvé, premier avocat au même siège, Joseph Auvé, prieur de la Fougereuse en Poitou, et Joseph Christophe Blondeau, sieur de La Vallée, époux de Françoise Auvé. Reçus, correspondance et pièces concernant le paiement des droits de franc fief sur les biens partagés (14 mars 1737). — 20-25. Partages successifs des

héritages : 1° de Pierre II Auvé de Poligny précité et de Madeleine Révérend sa femme (8 août 1750). — 2° de maître Joseph Auvé, ancien prieur commendataire de La Loge Fougereuse (8 août 1750). — 3° des deux précédents et de Pierre II Auvé de Poligny avocat en la sénéchaussée de la Flèche, présenté par Jacques René Louis Le Proust du Perray, président en l'élection de La Flèche et Marie Madeleine Auvé sa femme, par Pierre Le Royer, ancien officier d'Infanterie et Madeleine Françoise Auvé sa femme, et par Renée Marie Auvé, fille mineure, émancipée sous l'autorité de Joseph Auvé de la Noiraye, avocat au présidial de La Flèche son curateur (19 mars 1753). À la suite, accord entre les cohéritiers pour l'hommage du fief de la Veillière[1] et pour certaines soultes (6 février, 26 mars 1751).

E 559 (liasse). — 83 pièces, papier ; 1 cachet cire.

1720-1751. — PARTAGES DE LA SUCCESSION DE PIERRE II AUVÉ DE POLIGNY *(suite).* — Comptes d'indivision et exécution des partages précités.

1° ***Gestion de Pierre III Auvé de Poligny***, avocat au présidial de la Flèche, fils du précédent pour Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine dite Melle de Sénainville, pour les mineurs Potier et de Montmorant, et pour Mme Révérend de Villefontaine sa belle-mère. On a conservé le ficelage ancien et 5 subdivisions remontant au plus haut à 1720 et pour la plupart des recettes à 1736. Ces recettes sont groupées de 1736 à 1750, en trois chapitres correspondant aux trois cohéritiers. Elles proviennent de leurs biens fonciers d'Anjou, à Noyant, à Galmer, à La Flèche, à Marné, et accessoirement, des arrérages des rentes sur les aides et gabelles (voyez E 565-66). Au chapitre III est jointe une lettre de Mr de Montmorant, écrivant sans doute au nom des mineurs Pottier, timbrée d'un cachet armorié de cire rouge à trois chevrons. (Paris, 11 9bre 1743). En tout 42 pièces.

2° ***Gestion de Jacques François René Louis Le Proust Du Perray*** depuis le jour du décès et depuis le 1er janvier 1739 jusqu'au terme des baux en 1750. Second compte spécial concernant les années 1746-1748 et les biens dévolus à Jean François Pottier, écuyer, commissaire des guerres. Troisième et quatrième compte concernant les biens dévolus à Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine sa tante et les périodes 1750-58 et 1759-62. En tout quatre comptes et trente six pièces justificatives.

3° ***Gestion et avances de Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine****, à Paris.* Nombreux comptes ou états, ou quittances séparées, dont beaucoup fournis par Mr Crescent, homme d'affaires de celle-ci et des mineurs Pottier à Paris. Les dépenses ont trait aux deux successions de Guillaume Révérend grand bailli d'Ypres et de François Révérend son fils dont la liquidation s'est prolongée jusqu'à se confondre avec celle de la succession de Pierre Auvé. À noter les frais de Mme Révérend concernant la dernière maladie de son fils François, les avances de Marie Françoise Julie Révérend sa fille, pour réparations à la maison du Petit Lyon à Paris[1], les revenus des rentes sur les aides et gabelles provenant de Guillaume Révérend, les revenus de la succession de Dominique Révérend, chanoine d'Ypres, les revenus de la terre de Senainville, commune de Coltainville (E.-et-L.) dont Marie Françoise Julie Révérend prendra le nom, etc. (en tout 83 pièces).

E 560 (liasse). — 15 pièces, papier.

1615-1704. — SUCCESSION **NOUET DE LA GRAND-MAISON**, famille alliée aux Auvé. — 1-2. Jacques Nouet, marchand, demeurant à Loué (Sarthe), Jehan Nouet, receveur du grenier à sel dudit lieu, Nicolas Launay, marchand audit lieu, tuteur des enfants issus de lui et de feue Anne Nouet, enfin Pierre Auvé, avocat au présidial de La Flèche et Catherine Nouet, sa femme, font partage de la succession de Jacques Nouet et de Catherine Guymont (s.d. vers 1626). — 2-3. Partage d'ascendant fait par ledit Jacques Nouet (1626, 7 mars) et estimation de ses biens (s.d.). — 4. « Partage des immeubles dépendant de la succession de deffunt Pierre Nouet et de la succession future d'Anne Thebaudin, sa femme, que Jacques Nouet, leur fils et héritier pour une cinquième partie, a comme assuré esdictes successions, mis en cinq lots suivant et au désir de l'acte de la succession fait par ladicte Thebaudin, présenté à Estienne Emery et à Anne Nouet, sa femme, à Me Pierre Nouet, à Guillaume Geslin et à Angélique Nouet, sa femme, avec détail et inventaire des biens » (19 janvier 1630). — 5-6. Testament de Jacques II Nouet, précité, sieur de la Grandmaison, et inventaire de

1. C^ne^ du Bailleul (Sarthe). Voyez E 516.

1. Sur celle-ci, voyez E 514, article « Paris ».

ses biens. Copies adressées à « Mademoiselle de La Fontaine, à La Flèche » (1661-1670). — 7-10. Partage d'ascendant fait par Maître Jacques Nouet, sieur de la Grand Maison, demeurant au lieu des Ayres, paroisse de Mareil (Sarthe) entre Maître Jean Nouet, sieur du Chastin, Nicolas Laulnay, marchand, veuf de Anne Nouet et procureur de Anne Laulnay, veuve de feu Julien Raguindel, avocat au siège présidial du Mans, représentant ses enfants mineurs, enfin, maître Pierre Auvé, avocat au présidial de La Flèche et Catherine Nouet sa femme (12 novembre 1663). À la suite, notes descriptives, ayant servi à ce partage, concernant la grande maison de la rue Basse à La Flèche, le domaine des Quartes, la closerie du Bourg de Vion, celles de la Bernerie à Parcé, de la Fontaine à Ste Colombe, de la Meslerie à Contigny, les terres des Ayres, sans parler des rentes et fonds liquides. — 11. Compte fait par la dite Catherine Nouet avec sa sœur des pensions de Guillaume Nouet, du paiement de ses précepteurs, etc. (17 7bre 1669). — 12-14. Pièces diverses relatives à la liquidation des droits de Pierre Auvé, précité : énumération des rapports auxquels il est tenu (après 1670). Offres, consignations faites par Anne Nouet et Anne Renaudu, veuve Nouet, sa mère, à Catherine Nouet, veuve de Pierre Auvé (1672, 4 février). — 15. Testament de Guillaume Nouet, précité, ancien maréchal des logis de sa Majesté, retraité à la maison seigneuriale de La Barre.

E 561 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
63 pièces, papier.

1673-1746. — SUCCESSION DE **LOUISE CHANLATTE**, épouse de François I Révérend, et successions conjointes d'autres membres de la famille Révérend[1]. — 1. Partage de la succession de ladite Louise entre son dit mari, demeurant à Paris, paroisse St Nicolas des Champs, ses enfants mineurs, savoir Alexandre et Elisabeth Révérend, ses enfants majeurs, savoir François II Révérend, sieur de Richebourg, Dominique Révérend, doyen de la Collégiale de St Cloud, Geneviève Louise Révérend, fille majeure usant de ses droits, se portant fort de Claude Révérend et Guillaume Révérend de Villefontaine (le futur bailli de Furnes et d'Ypres et commissaire des guerres à Dunkerque). L'actif, en dehors des maisons de la rue du Petit Lyon et de la rue de la Croix, « derrière les murs de St Martin », à Paris, ne comprend que quelques rentes foncières. Faute des rentes sur les aides et gabelles, qui ne seront acquises que plus tard par Guillaume et François Révérend, de nombreuses soultes sont prévues pour les autres héritiers non directs, savoir : Laurent Révérend, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Louis Goulde, avocat au Parlement, François Barbon, marchand banquier, Hiérosme Fayelle, avocat en la cour et es Conseils du Roi, François Guillaume Simon, chanoine de la cathédrale de St Omer, Claude Chanlatte prêtre, Nicolas Chanlatte bourgeois de Paris, enfin pour une autre sœur Angélique Révérend, religieuse professe au couvent St Nicolas de Compiègne (31 mars 1682). — 2. Arrêté de comptes entre Geneviève Louis Révérend et ses frères et sœurs précités au sujet de ses avances, de ses frais de procès, de la recette des loyers pour la maison de la rue du Petit Lyon, laquelle fut inhabitée de avril à octobre 1683, pendant l'élargissement de la rue St Denis. D'autres recettes portent sur de très nombreuses rentes dont une cédée « à Monsieur le Président Biberon », etc. (3 juin 1693). — 3. Liquidation des droits des dits cohéritiers d'accord avec Guillaume Révérend, grand bailli de Furnes, lequel vient de racheter les parts de la plupart de ceux-ci, y compris Jacques Le Thevet, bailli de Tournus, époux d'Élisabeth II Révérend, et Marguerite Breton, veuve de François I Révérend. Autre liquidation de la succession de sa tante Élisabeth I Révérend, veuve Hurlot. Rachat de la part de Jacques Musnier, époux de Françoise Révérend, substituée à défunt Henry Révérend son frère, de celles de Jean Révérend, bourgeois de Paris demeurant rue St Honoré ; de damoiselle Élisabeth des Martins, veuve de noble homme Just Meyer, demeurant rue Montorgueil en l'hostel d'Auch ; de damoiselle Gertrude des Martins et à ses trois sœurs, filles majeures ; de Mre François des Martins, tuteur de ses enfants mineurs ; et de Claude des Martins, vivant conseiller du Roi en sa cour des Monnaies. À la suite, énumération des nombreux legs faits à divers membres de la famille Révérend par ladite veuve Hurlot (28 avril 1696). — 5-6. Échange de notes écrites sur deux colonnes entre Claude et Guillaume Révérend précités et leurs cohéritiers, les premiers refusant de signer un projet de partage perdu antérieur à celui du 31 mars 1682. Mémoire pour Nicolas Chanlatte, beau-père de François I

1. Ces pièces, cotées 26, pourraient avoir fait partie du même classement ancien que la liasse ci-dessous E 564.

Révérend de Richebourg précité au sujet des indemnités dues à ce dernier et à Dominique Révérend, doyen de St Cloud. Allusion aux dépenses faites pour l'éducation et le séjour en Pologne d'Alexandre Révérend leur neveu, etc. (17 avril 1682). — 7-9. Autres arrangements ayant trait à ce partage : entre François et Dominique Révérend précités (4 février 1682), entre ledit François et Nicolas Chanlatte son beau frère, reconnaissant à ce dernier une créance de 42.528 livres (31 mars 1682) ; — entre ledit François et Geneviève Louise Révérend sa fille, portant obligation à cette dernière de 13.000 livres pour le pécule qu'elle lui avait laissé entre les mains, etc. (Dunkerque, 28 avril 1682). — 10-38. Procédure pour ledit François et pour ledit Nicolas Chanlatte contre divers marchands et bourgeois de Paris créanciers saisissants de ladite succession (juillet-août 1693) avec nombreux reçus de divers credi-rentiers, dont le sieur Pioger (1673). — 39-51. Procédures pour ledit Nicolas Chanlatte contre Jacques Musnier précité, se disant exécuteur testamentaire de ladite Vve Hurlot (juillet 1693). — 52-55. Listes de rentes et de revenus, etc., rédigée probablement par Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine précitée, d'après des dossiers perdus ou conservés sous les cotes E 567 sqq. — Autre liste, analogue peut-être de la main de Guillaume Révérend. — 56-65. Titres de la maison familiale des Chanlatte précitée, rue du Petit Lyon à Paris : licitation à la requête de Geneviève Louis Révérend et adjudication de Guillaume Révérend de Villefontaine, futur grand bailli d'Ypres (10 avril 1689). — Baux (1682 et 1751). — Déclaration féodale (1703). État des lieux (1746)[1].

E 562 (liasse). — 38 pièces, papier.

1729-1750. — SUCCESSION DE **GUILLAUME RÉVÉREND**, précité, sieur de Villefontaine, grand bailli héréditaire des ville et châtellenie de Furnes en Flandre. — 1. Partage entre sa veuve Marie Françoise Mondain et ses enfants, savoir : Pierre Auvé, sieur de Poligny, avocat en la sénéchaussée et présidial de La Flèche et Madeleine Révérend son épouse, Marie Françoise Julie Révérend, demeurant rue du Petit-Lyon à Paris. Angélique Claire Julie Révérend, fille majeure, et ses petits-enfants, savoir : Claude, Guillaume et Jean François Potier, écuyers, et damoiselle Jeanne Potier, enfants mineurs de défunt Claude Potier, écuyer, conseiller du Roi, commissaire de la Marine, trésorier payeur des gages des officiers de la Chancellerie, près la Cour des comptes d'Aix et premier commis de M. le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État, et de Jeanne Révérend. La masse est composée de 6 rentes, dont quelques-unes sur les aides et gabelles[1] et sur la Compagnie des Indes, au capital total de 41.634 livres, de rares immeubles et de nombreux rapports dus par divers cohéritiers, au total 128.617 livres (31 déc. 1729). — 2-5. Évaluations diverses et bordereaux de sommes dues à Mme Révérend de Villefontaine la mère (1732). — 6-8. Deux « dépouillements » ou inventaires, l'un en 130 cotes, l'autre, en 82 des Archives de ladite succession et plus particulièrement des titres constitutifs des rentes précitées et de nombreux billets à ordre, quittances émanant des fonctionnaires des fermes et des aides et gabelles : Gaultier, Le Theux d'Humbert, Neyret de Grandville, etc. (s.d. après 1731). « État des biens appartenans à Guillaume Révérend de Villefontaine, grand bailli héréditaire des ville et châtellenie de Furnes, pour et au désir de la déclaration du Roi du 17 mars 1716 », indiquant le mode d'acquisition de ceux-ci, rappelant qu'après son retour de Dunkerque, en 1699, où il avait été 20 ans secrétaire de Mr Desmadrys, subdélégué, il est entré en 1700 dans les Affaires du Roi, par 2 sols (?) qu'il a pris d'intérêt dans l'acquisition des offices de greffier en chef [des Grandes Fermes] des provinces de Guyenne, Languedoc et Béarn… « Depuis l'année 1700, il a loué trois moulins à poudre au lieu de Maromme, près Rouen, dans lesquels il a fabriqué de la poudre pour MM. les fermiers généraux des poudrières, etc. Le total de sa fortune est ainsi évalué à 136.855 livres, dont il faut déduire 55.629 livres et plus tard encore 3.000 livres de dots données à ses parents ou à ses trois filles » (s.d.). — *Dossier spécial à la charge de grand bailli de Furnes, acquise par Guillaume Révérend, en 1693, pendant son séjour à Dunkerque où il fut commissaire des guerres et secrétaire du subdélégué.* — 9-11. Requête de ce dernier au Roi demandant la permission de vendre cette charge au Sr François de Belvert, seigneur d'Elverdingen, sujet de l'Empereur, puisque depuis

1. Sur la dite maison, voyez encore E 514, article « Paris ».

1. Voyez les titres de ces rentes dans les liasses E 566 et suivantes.

le traité de Rastadt, le pays de Furnes est devenu étranger, et qu'un sujet de Sa Majesté ne peut l'exercer, etc. (s.d.). En appendice, arguments prouvant que Guillaume Révérend en a bien exercé les fonctions. Détail du produit de ses revenus (1720). — 12-14. Projet de contrat cédant ladite charge audit de Belvert et acte définitif en date du 15 mars 1721 (2 exemplaires). Du prix de 45.000 livres, il n'est payé que 6.000 comptant, le reste est constitué en rente. — 15-16. Projet de cession d'une rente sur l'Hôtel de Ville de Paris par le dit de Belvert en sûreté de la dite rente. Brouillon d'une lettre de Guillaume Révérend à ce dernier lui exposant qu'il « retire les paroles dont nous étions convenus ensemble », qu'il regrette que « les mouvements que vous vous êtes donnés pour vous faire pourvoir de la charge n'aient pas eu de succès, mais que les paiements que vous donnez n'ont plus à présent la même valeur », etc. (s.d., vers 1721). — 17-19. Trois brouillons de lettres de Guillaume Révérend à son frère Alexandre Révérend, chanoine d'Ypres, qui fut son procureur pour la vente précédente et les tractations consécutives, insistant entre autres sur les pertes d'argent résultant du change (17 janvier-2 mars 1721). — 20-25. Sentence du Châtelet de Paris en faveur dudit de Belvert signifiée à Guillaume Révérend, sommant ce dernier de « luy donner les moyens convenables pour parvenir à se mettre en possession de ladite charge, puisqu'il ne peut la livrer telle qu'il l'a vendue, etc. À la suite, quittances justifiant des paiements déjà faits et autres pièces fournies par Guillaume Révérend pour faire opposition à cette sentence (28 février 1722). — 26-33. Tentatives de Guillaume Révérend pour s'assurer des paiements futurs : procuration en blanc pour poursuites, avec réponse à M. de La Haye, procureur à Lille (24 mars 1724). Tentative pour faire hypothéquer la seigneurie de Spiers près de Baillieul (Nord) appartenant à Mr de Belvert. Consultation à ce sujet des Pensionnaires de Flandre (1739). — 34. Partage, après la mort de Guillaume Révérend, entre ses héritiers, de la rente due par Mr de Belvert (21 nov. 1748). — 35-38. Transaction entre ce dernier et les héritiers de feu sa femme Marie Anne Monmonnier, dont Alexandre Monmonnier, grand bailli de la Motte au Bois (Nord) et divers membres des familles Parisot et Monmonnier demeurant à Cambrai (Nord). Il s'agit de diverses rentes et biens provenant de la succession de celle-ci, de plusieurs maisons faubourg St Denis à Paris, et de la saisie pratiquée par les héritiers de Guillaume Révérend précité (1749, 8 mars, 2 copies non signées). — Compte des sommes récupérées par Wattryon, mandataire à Ypres des héritiers Révérend et des arrérages reçus de 1748 à 1750. — Procuration en blanc de Madeleine Révérend, veuve de Pierre III Auvé, héritière de la dite rente et ordre de récupérer les arrérages non payés (11 avril 1750).

E 563 (liasse). — 76 pièces, papier.

1693-1743. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND DE VILLEFONTAINE *(suite).* — 1-2. Réflexions et observations sur la dépouille de l'inventaire faite par Me Champeix (16 décembre 1728, non signées). — 3. Extraits du contrat de mariage de M^{r} et Mme de Villefontaine du 27 décembre 1682 et étude des rapports dus par eux. — 4-11. « Observations » sur le partage précédent de 1729, non signées, mais sur feuilles séparées, portant chacune le numéro des cotes des titres de la succession (voir E 566 ci-dessous). — 12-13. Comptes rendus aux héritiers par Jacques Musnier (procureur à Paris), signés et approuvés de ceux-ci, pour une recette totale de 11.086 livres 18 sols et ayant trait à la succession connexe, de Elisabeth Révérend, veuve Hurlot (27 avril 1696). — 14. Bordereau des titres de rente sur les fermes appartenant à Guillaume Révérend (16 mai 1721). — 15-20. Comptes d'indivision pour Mme Révérend mère et pour ses enfants : Pierre Auvé de Poligny, Angélique Claire Révérend et Marie Françoise Julie Révérend et François Révérend, etc. (1728-1731). Autres règlements de comptes entre Pierre Auvé et ses cohéritiers. — 21-36. Comptes des avances faites par Melle de Senainville (Françoise Julie Révérend, (1729-1732). — 37-64. Avances à rembourser à la même pour l'entretien de la maison rue du Petit Lyon à Paris et paiements reçus des locataires (Comptabilité de Me Crescent, procureur à Paris, 1734-1742). — 65-76. Quittances et procédures de la même pour les réparations des métairies de Chédru, à Meigné (M. et L.), de Galmer (M. et L.), etc. (1743).

E 564 (liasse). — 142 pièces papier ;
1 pièce, parchemin ; 2 cachets armoriés.

1663-1732. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND *(suite). — Débris des pièces justificatives d'un*

compte non désigné, numérotées sous chemises dans l'intérieur de chaque cote et se rapportant soit à la succession ci-dessus, soit à l'une des suivantes échues aux mêmes cohéritiers[1]. — 1. *Cote quatre* : pièce unique : compte général ou plutôt inventaire de la succession de Guillaume Révérend rendu à ses héritiers précités par sa veuve Marie Françoise Mondain. La vaisselle d'argent plate est estimée 1.548 livres, la vaisselle d'argent à 1.657 livres, celle de vermeil à 105 livres, « les médailles d'or contenues audit inventaire » à 25 livres, et celles d'argent à 33 livres 16 sols, l'argent liquide enfin à 863 livres. — Les archives de la famille occupent le 2e chapitre[2]. On y trouve le détail des titres successoraux précités, les actes constitutifs des rentes sur les aides et gabelles sur l'Hôtel de Ville de Paris, etc. Elles comprennent 41 cotes, soit un total moins copieux que les pièces retrouvées par nous. Il semble ; comme l'on verra plus loin, que ces archives se soient trouvées accrues par la suite et aient fait l'objet de plusieurs inventaires successifs). Les revenus perçus (3e chapitre) se montent à 10.859 livres. La dépense (4e chapitre, 52 articles) est de 5.751 livres. Le dernier et 5e chapitre (remplois, récompenses et indemnités) totalise 36.844 livres. L'excédent de dépenses est de 21.708 livres (1729, 12 novembre).

Cote cinq (nos 2 à 56) : Pièces justificatives du compte précédent, lesquelles devraient être au nombre de 56. La dernière manque. — *Cote six*, pièce unique (n°57). Partage de la communauté entre Guillaume Révérend et sa veuve précitée (15 9bre 1729). — *Cote sept*, pièce unique (n°58). « Inventaire de ma mère », c'est-à-dire de l'exécution du testament du dit Guillaume par sa veuve, et « Compte rendu aux mineurs Pottier » (5 nov. 1731)[1] — *Cote neuf* (nos 59-60). Règlement partage entre Mme Révérend et sa fille Marie Françoise Julie, entre autre au sujet des rentes sur les aides et gabelles (21 mars 1732) avec lettre de Frassier Delestant, homme d'affaires à Bordeaux du 14 juin suivant, timbrée de son cachet armorié[1]. — *Cote dix* (nos 61 à 106). Avances diverses faites par la même lors de la dernière maladie de François II Révérend son fils (1731-32), nombreux reçus pour messes, médicaments, etc., dont l'un du 4 juillet 1731 pour l'opération d'une « empierre ». — *Cote onze* (nos 107-11). Comptes de ce qui est due à la même sur les deux successions de son mari et de son fils et constitution de son douaire (1732). — *Cote douze* (nos 111-123). Comptes rendus à la même pour l'administration des terres d'Anjou par Pierre II Auvé de Poligny son beau-fils (1733-36), avec deux lettres de lui, dont une à cachet armorié). — *Cote quatorze* (nos 124 à 143). Titres d'une rente de 1.000 livres tournois constituée au profit de François I Révérend, père de Guillaume précité et commis général aux gabelles par Laurent Révérend, écuyer conseiller secrétaire du roi, et assises sur sa maison rue Jacob à Paris, et ce à titre de remboursement d'un prêt d'argent (20 juin 1663, avec nombreux reçus des cohéritiers concernant les arrérages).

E 565 (liasse). — 121 pièces, papier ;
1 cachet armorié.

1702-1732. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND. — *Pièces justificatives d'un compte non désigné* (suite). Cotes 23 à 48, laissant ressortir entre cette liasse et la précédente la perte de sept cotes.

Cote vingt-trois (n°1). Renonciation par les mineurs Potier et le sieur Crescent leur tuteur, à un billet à ordre du Sr Longuet de Virnouville (sans doute de l'Administration des Fermes) au profit de leurs cohéritiers de la famille Révérend (1734, 13 mai). — *Cote vingt-six* (n°2). Paiement de mille livres, sans doute pour prix d'un des rachats opérés ci-dessus par Guillaume Révérend à ses cohéritiers. À défaut de la fille de ce dernier, Elisabeth II Révérend, femme de Jacques Le Thevet, grand bailli de Tournus, la somme est due à Didière Augustine Le Thevet, veuve de Mathieu d'Humbert, ancien capitaine au régiment du Maine (4 7bre 1734). — *Cote*

1. Nous avertirons lorsque ces chemises se feront remarquer par des inscriptions d'une main différente. Ces archives ont été trouvées à l'état de mélanges, et plusieurs cotes sont perdues.

2. Nous aurions désiré mettre en concordance le classement par cotes avec l'inventaire d'archives du 12 novembre 1729 (E 564, n°1), cote 4. Mais les pièces ne peuvent être identifiées qu'après une minutieuse comparaison. Par exemple, la 4e pièce, le partage de 1672 (f°7) se trouve dans la présente publication sous la cote E 561, n°1. Une autre pièce, savoir le rachat par Guillaume Révérend des droits de tous les cohéritiers de Louise Chanlatte sa mère (f°11) figure dans la présente publication sous la cote E 561, n°3), etc., etc.

Au f°40, est cité un titre de la ferme de Senainville (E.-et-L.) dont nous avons parlé sous la cote E 514. Mais ce titre semble perdu.

1. La cote 8, comme toutes les cotes non citées par nous, est manquante.

quarante (n°s 3-5). Poursuite contre J.-C. Simon, prêtre du diocèse de Paris, débiteur de 800 livres reçues comptant de feu Guillaume Révérend (1728-1742). — *Cote quarante et un* (n°s 6-16). Comptes divers pour revenus ruraux et arrérages de rentes sur la grande Ferme entre Pierre Auvé de Poligny et ses belles-sœurs Révérend. Prisée des livres appartenant à Mme de Villefontaine, soit 42 ouvrages d'histoire et de littérature (1727-1736). — *Cote quarante-deux* (n°s 17-46). Autres comptes soldés entre les précédents (1733-1765). — *Cote quarante-trois* (n°s 47-50. Soit quatre pièces conservées sur sept annoncées). Décharges et quittances diverses adressées à Mlle de Villefontaine, soit rue du Petit Lyon à Paris, soit chez Mr Parent, auditeur des comptes, rue Geoffroy l'Asnier à Paris par une certaine Mme Brochard et par son neveu Le Proust du Perray, dont un cachet armorié de ce dernier portant une ancre. — *Cote quarante-sept* (n°s 51-121). Parts acquises par Guillaume Révérend dans certains baux de la Ferme générale, plus particulièrement dans le bail du droit de sixième denier. — 51. Acte d'association entre ce dernier, Sébastien Heudelot, sieur de Chasé, receveur des Douanes, rue de Boulloi à Paris, avec Jacques des Vaux, rue Simon Le Franc, paroisse St Méderic, et Joseph Viguier, avocat au Parlement, rue Brisemiche même paroisse (15 décembre 1702). — 52. Approbations et procurations données à Guillaume Révérend par les veuves de ses associés MM. Neyret et Des Vaux pour le bail du droit de sixième denier de la généralité de Bourges passé sous le nom de Thomas Lhermitte (deux actes notariés, avec contre lettre donnant les noms véritables des dits associés, 11 décembre 1702 et 20 mai 1716). — 54-55. Délibération de la Société de « Messieurs les Intéressés », dont Guillaume Révérend, Dugué, Jolly, Coupard, Neyret, Martin Jourdain, Allaire et Dumontier approuvant la cession par Léon Bourgeois, fermier général à Théodore Hudry des droits de contrôle des Actes, centième denier et autres pour le quartier d'octobre 1726 (31 octobre 1726, avec texte de la dite cession du 30 octobre). — 56-111. Rétrocession par les héritiers dudit Guillaume Révérend à Charles Neyret de Grandville, écuyer, intéressé dans les Affaires du Roi, demeurant à Paris rue Neuve des Petits Champs des quatre deniers cédés par lui dans l'acte de société (perdu ?) du 2 octobre 1730 sur les aides de la généralité de Soissons et droits joints, etc. (20 octobre 1731, avec nombreux états et quittances d'arrérages à l'appui pour 1725-1731). — 112-117. Comptes et bordereaux de recette concernant d'autres rentes sur la sous-ferme de Soubsol (domaines et formules de Provence et Dauphiné, 1726-1732) et de la sous-ferme de Vannesson (domaines et formules des généralités de Soissons et de Metz, 1722-1732). — 118-121. Comptes à l'appui des avances faites par Guillaume Révérend pour sa part au bail de Thomas Lhermitte précité, ainsi de ce qu'il a touché dans les répartitions (1702-1728). Le compte le plus étendu (12 grands folios) est celui de Françoise Morel, veuve de Sébastien Heudelot de Chazé, garde des rôles des Offices de France, pour le sixième denier de la Généralité de Bourges (3 7bre 1728). La recette comprend 20.800 livres de fonds d'avances, 101.883 livres de recouvrements du Sr de Labat, 15.000 livres de recouvrements de la dame de Malide. La dépense, soit 135.864 livres comprend : des paiements sur le prix du sous-traité aux Srs Durbec (88.400 livres) et Flotte (20.160 livres), les répartitions de fonds (20.500 livres), les intérêts d'avances (4.141 livres) et d'emprunts (220 livres), enfin des dépenses infimes et multiples pour frais de notaires, de régie, de parchemins, de papier, et 150 livres seulement pour gratifications. (La part de Guillaume Révérend dans les avances est seule indiquée : elle est du quart, soit 5.200 livres. On ne remarque, du fait de la similitude du chiffre des avances et de celui des répartitions (20.500 livres) aucun bénéfice : mais celui-ci pourrait ressortir de l'examen des quittances d'arrérages précitées, qui représentent les sommes réellement touchées par les sous traitants[1].

E 566 (liasse). — 95 pièces, papier ;
un cachet armorié.

1709-1730. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND. PIÈCES JUSTIFICATIVES *(suite)*. — 1. *Première cote quarante-huit* (n° 1). Pièce unique relative au récépissé de quatre billets à ordre confiés à M. Fossier, à Bordeaux. (Cette cote appartient à un inventaire différent et fait double emploi avec la suivante). — *Seconde cote quarante-huit* (n°s 2-30). Quittances et comptes concernant le loyer annuel

1. Voyez dans la Série G[1] des Archives Nationales, les comptes des fermiers généraux.

de 700 fr. dû par Angélique Claire Révérend de Villefontaine, dite Mlle de Senainville pour son occupation de la maison de famille de la rue du Petit Lyon à Paris à sa sœur Marie Françoise Julie, qui en est propriétaire (1729-1738, avec autre pièce déficelée de 1752, partie de la 48e cote (perdue) correspondant à un autre inventaire). — *Cote cinquante-trois* (n°s 31-38). Actes constitutifs de l'association pour toutes affaires de négoces, changes, banque et marchandises entre les sieurs Le Comte, De Vau, Neyret de Grandville, Brissier de Limagne et Guillaume Révérend, bourgeois de Paris (15 janvier 1724), laquelle semble avoir fusionné par la suite avec une autre fondée par les frères Hibon, le Sr Lapye et quelques-uns des précédents (30 décembre 1729). À la suite, 14 quittances pour apurement de comptes, apports, etc. (1720-1724). — *Cote cinquante-trois* (n°s 39-41)[1]. Contrat d'association de Guillaume Révérend avec le Sr Neyret de Grandville et quittances concernant les parts de ceux-ci dans la ferme de la marée, des salines et poissons de Paris (1726-1727). — *Cote cinquante-cinq* (n°s 42-46). Contrat d'association des mêmes, comme suite de l'acquisition par le second d'une part du sieur Montaigu, pour une part d'Antoine Petit, sous-fermier du contrôle des actes de notaire (1726-1727). — *Cote cinquante-sept* (n°s 47-52). Autre association dudit Révérend avec Michel Coupard de la Blotterie, place du Carouzel à Paris, Nicolas Jolly, rue Neuve du Petits Champs, Louis Allaire, même rue, avec Gilles Crespin Dumontier, rue de la Sourdière, Charles Philippe Dugué, écuyer, rue du Hazard, avec ledit Neyret, avec Marc Michel Michon du Massigny, rue St-Denis, Antoine Martin, rue des Mauvaises Paroles, avec Jacques Carpasse, rue St-Joseph, déjà associés aux Srs Cornire, Jourdain, Demachy, et Montier pour la sous-ferme des Domaines, contrôle des actes de notaires et droits joints de la Généralité d'Amiens (16 octobre 1726). Copie imprimée du bail, acte de cautionnement, délibération des précédents, règles de gestion intitulées « Département et distribution du travail des sous-fermes », avec emploi du temps, et quittance d'un apport de 14.300 livres dudit Révérend (novembre 1726, janvier 1727). — *Cote cinquante-neuf* (n°s 52-62). Dossier analogue concernant le bail des aides et droits joints de la Généralité d'Amiens dont une part d'un sol est acquise par Guillaume Révérend de M. Gonnesse du Bignon (27 janvier 1716). — *Cote soixante* (n°s 63-71). Contrat d'association dudit Révérend avec Nicolas du Clot, rue Montmartre à Paris, avec Charles Pioger, rue Hautefeuille, Michel Coupard, rue des Petits Champs, Charles Neyret de Grandville et autres déjà cités pour la sous-ferme des domaines, du contrôle des actes de notaires et droits joints des Généralités d'Alençon, Bourges, Caen, Châlons, Limoges, Soissons et Riom (16 octobre 1726). — Cession d'une part de 11.800 livres par la veuve du Sr Naleau, un des associés précités à Denis du Berne, receveur des tailles de l'élection d'Argenton (24 mai 1730), avec cession de la même audit Guillaume Révérend le 1er juin 1730. En appendice, quatre quittances d'apports données par les caissiers de la dite ferme. — *Cote soixante et un* (n°s 72-76). Péages de la Généralité de Rouen ; états de répartition de 50.584 livres provenant d'un remboursement fait à la Compagnie pour non jouissance du droit de doublement des dits péages. La part de M. Révérend de Villefontaine est de 5.388 livres 17 sols (1717-1719). — *Cote soixante-deux* (n°s 77-89, déficelés). Dossier du dit doublement des péages dans la Généralité de Bordeaux concernant un remboursement de 160.000 livres (12 juillet 1712), avec les baux dudit doublement, autres pièces justificatives, quittances et déclarations imprimées du Roi depuis (1709-1712). Une autre partie de cette cote, retrouvée après coup sous un ficelage séparé contient un compte du 6 avril 1713, une balance des comptes de Guillaume Révérend, divers reçus et fiches et une lettre à cachet armorié signée Périot et Martin (1714-1715, n°s 90-95).

E 567 (liasse). — 47 pièces, papier ; un cachet cire.

1709-1731. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND. PIÈCES JUSTIFICATIVES *(suite).* — *Cote soixante-trois* (n°s 1-11). Titres d'une part de 3 sols du bail de l'augmentation des droits sur les grains du port de Bordeaux depuis 7bre 1712, acquise par Guillaume Révérend sur Pierre Valtrin, Directeur de la Recette générale des Finances de Bordeaux, Guillaume Courtieu et Pierre Cholet, associés eux mêmes à Jean Dubignon, tous bourgeois de cette ville, et dont la jouissance avait été sursise à cause de la grande disette par contrat du 10 mars 1713,

1. Comme il est dit précédemment, toutes les cotes non citées sont perdues.

avec suppliques et arrêts du Conseil d'État depuis le 22 juillet 1712 concernant ladite augmentation. La dite part est rétrocédée au s[r] Martin Alexandre le 30 juin 1715. En justification, comptes de la recette des grains, qui produisent 20.462 livres en 1713, et 40.890 livres en 1714. On sait seulement que le bail pour 7 ans en 1709 était de 143.000 livres, soit d'un peu plus de 20.000 livres par an, sans compter le supplément des 2 sols pour livre. Il faut en déduire du bénéfice 266 livres de frais en 1713 et 400 livres en 1714. — *Cote soixante-quatre* (n°s 12-18). Dossier d'une part semblable acquise par ledit Révérend sur le même, associé à François Chauvin, Étienne Denis, Nicolas Thomas et André Langlois et à Guillaume Lacombe, habitant de Bordeaux pour la ferme de l'augmentation du droit dit des échats sur les vins vendus au détail (15 7bre 1712) et revendu audit Alexandre. Il semble d'après un état du 28 9bre 1713 que le prix d'adjudication ait été de 148.000 livres pour 1712-1714 et que chaque sol d'intérêt, c'est-à-dire chaque participant devait en payer 982 livres enfin que Guillaume Révérend touche pour cette part, en quatre paiements, un total de 1.662 livres, mais l'imprécision des pièces comptables indiquant les rentrées de fonds de ce dernier peut nous induire en erreur. — *Cote soixante-cinq* (n°s 19-20). Acte d'association de Guillaume Révérend comme ci-dessus avec Maurice Fémol, Pierre Valtrin, André Langlois, Hiérosme, Sr Martin et pour le recouvrement de 136.218 livres 10 sols restant à payer de la charge d'inspecteur conservateur général des Domaines de la Généralité de Bordeaux qui a été supprimé. Le compte de 1715 accuse un déficit de 204 livres. — *Cote soixante-six* (n°s 21-24). Association dudit Révérend avec André François Labbé, rue Neuve de Petits champs à Paris, Gabriel Douet, place des Victoires, Jean Louis Neret, rue du Bout du Monde, Charles de Dun, avocat au grand Conseil, rue Beaubourg, Joseph Chartonnet, d'Aix en Provence, François Jourdain de Roche, avocat au Parlement, rue Chapon, Henri Gabriel Lesga, rue du Hazard, Louis Rougny de Petitmont, M. de Rougny, receveur général des Finances, Charles Neyret de Grandville précité, Eustache Guillaume Mahy, receveur général des douanes, de Blois, Jacques Rolland Moreau, rue Poissonnière, Marc Michel Michon de Massigny, de Colmar (Alsace), et Isaac Lenoir, rue Neuve St-Eustache à Paris, pour l'exécution du bail de Louis Soubsol concernant les domaines, droits domaniaux et formules des Généralités de Dauphiné et Provence de 1717 à 1721 (1er décembre 1717). Récipissés d'apports de Guillaume Révérend pour 3.791 livres (1717) et pour 1.192 livres (1720). — *Cote soixante-huit* (n° 25). Compte de recette et dépense dudit Révérend avec Mr Fossier de l'Estart, président au Parlement de Bordeaux pour divers sujets, non indiqués, et pour la finance de la charge de Mr de Chapelas, conseiller audit Parlement, en tout 371 livres de débet (14 août 1729). — *Cote soixante-treize* (n°s 26-47). Exécution d'un contrat inconnu du même avec « Mr Alexandre » précité pour la ferme des grains et échats de Bordeaux (voir ci-dessus cote 63). Nombreux états de recettes faites par Alexandre pour Guillaume Révérend (1716-1719). Trois lettres du même, dont une timbrée d'un cachet armorié à trois fasces concernant l'expédition à Paris d'une barrique de vin blanc, avec quittances pour le transport et les droits (1731).

E 568 (liasse). — 116 pièces, papier.

1716-1731. — SUCCESSION DE GUILLAUME RÉVÉREND. PIÈCES JUSTIFICATIVES *(suite)*. — *Cote soixante-quinze* (n°s 1-12). Exécution d'un contrat inconnu concernant la forme des impositions de la Généralité de Bordeaux. Lettres d'affaires signées Castel, Raphael, Labatut et Langlois (de ce dernier, cachet armorié portant trois hures de sanglier). Allusions à un certain « Mr du Dézert » (1716), à un raccomodage avec un certain La Roze (10 mars 1716) à la fluctuation des changes (13 oct. 1716). — « Mr Davigny a tort de se plaindre de ma manière d'écrire. On ne peut trop le faire sauter… Les menaces de plaintes au Régent et à Mr du Coudray ne m'épouvantent pas… Belle imagination d'avancer qu'il craint que je n'aye abusé d'un secret qu'il m'a confié… Envoi d'un billet de 1.500 livres à M[r] d'Arigny et à Mr Marsant… Il n'y a ici que de la racaille au prix des gros milords financiers qui sont tous à Paris. St Martin et sa femme vous saluent… » (Signé : Langlois, Bordeaux, 5 mai 1716). — *Cote soixante-seize* (n°s 13-37). Lettres adressées à Paris à son neveu Guillaume ou François par l'abbé Alexandre Révérend, chanoine d'Ypres, ayant trait surtout aux lettres de change qui constituent les paiements de la rente due par Mr de Belvert précité pour le reste du prix de l'office de grand bailli de

Furnes (soit deux ou trois lettres et paiements par an). Quelques-unes ont trait à des orphelins dont il s'occupe avec une certaine Mlle Esnault, etc… (1725-1731). — *Cote soixante dix sept* (n°s 38-76). Correspondance du même avec les représentants à Toulon de son beau frère et cohéritier, Claude Pottier, commissaire de la marine, qui vient de mourir audit Toulon[1] dans des circonstances inconnues. Les dits représentants, MM^rs Gentil, Gaurelle et Blanc, neveu de ce dernier touchent pour les dits enfants les arrérages des rentes sur l'Hôtel de Ville, sur les fermes de la Généralité de Paris et sur la Compagnie des Indes, dont Guillaume Révérend procure le paiement à Paris. En appendice, 2 comptes, quelques billets à ordre et une lettre s.d. adressée à Claude Pottier avant son décès par un de ses associés, Mr Legendre, de Toulon, exposant les ennuis causés à l'Amirauté de cette ville par la gestion et la faillite d'un certain de La Selle (1723-1731, 8 cachets armoriés). — *Cote quatre vingt-deux*, dernière conservée de la série (n°s 77-116). Opérations de Guillaume Révérend à Bordeaux, comme sous-traitant d'une ferme ou gérant d'une affaire dont le nom pouvait se trouver sur la chemise détruite. États récapitulatifs signés : « Raphaël père et fils », sans doute banquiers à Bordeaux, se balançant deux par deux et donnant pour une même période le total des traites tirées par lui sur ledit Raphaël et le total (identique) des remises reçues de lui par Révérend (n°s 77-89, 17 août 1716-31 août 1720). Autres états ou récépissés plus brefs, également muets sur la nature des opérations : billets retirés de MM. Vatboy, Dumet et Cie, quittances dudit Raphaël, d'Alexandre Ubeleski (?), de Hanicquet (?), etc… (n°s 90-96, 1718-1729). — Autre collection de reçus portant les mêmes cotes d'inventaire, représentant les arrérages des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris touchés par Guillaume Révérend pour la veuve Esnault d'Ypres, protégée de son frère Alexandre Révérend, chanoine d'Ypres (voyez cote 76 ci-dessus).

E 569 (liasse). — 83 pièces, papier ;
2 pièces, parchemin ; 2 cachets armoriés.

1693-1736. — SUCCESSION **MONDAIN DE LORIÈRE**, AU LUDE (SARTHE). — Partage d'ascendant faits par Marie de La Viette, veuve de noble Pierre Mondain, vivant écuyer chez le Roy, demeurant en sa maison seigneuriale de Lorière, paroisse de Disé (Sarthe), entre ses enfants, Henry, porte manteau de son Altesse Royale le duc d'Orléans et Marie Françoise Moudain, sa fille, épouse de Guillaume Révérend sieur de Villefontaine. — 2.-3 Deux suppliques dudit Révérend au baillage de La Flèche contre son beau-frère Henri Mondain, sieur de Lorière, président en l'élection de Baugé qui use d'artifices pour empêcher l'achèvement dudit partage et prétend se faire rembourser sur l'actif de son père des gages de prévôt de l'artillerie et de geôlier au château du Lude (28 déc. 1709 et 8 février 1710). — 4-8. Partage des biens du précédent et de ceux de sa femme (2 exemplaires) avec « acte d'égallement » entre Henri Mondain et sa sœur (1er juin 1707). Inventaire des meubles du 2 août 1706. — 9-24. Sentence contre le dit Henri Moudain, l'obligeant à produire les actes de partage de ses père et mère dont il se refusait à donner communication et autres procédures. Une analyse de la main de Guillaume Révérend explique qu'il s'agit de « l'argent retrouvé dans la cassette de feue sa mère » et de legs et dettes à payer. Lettre du même, du 8 juillet 1707 consultant à ce sujet un homme de loi, etc… — 25-26. « Observations » entièrement autographes par le même concernant la composition des lots à partager, entre autres les terres de Lorière et de Gaillemer (M. et L.), du Marquet et de Chéderue[1], la maison de Disé, etc. — 27-45. Correspondance du même avec son cousin Auvé de Poligny, qui lui sert en la circonstance d'avocat au bailliage de La Flèche : 2 enveloppes avec 2 cachets à ses armes portant une ancre sur fonds d'or. Une autre liasse, dans son ficelage ancien, contient un inventaire complétant un inventaire ancien perdu (1707-1710). — 46-85. Autre succession de Marie Madeleine de La Viette, probablement sœur de Marie de La Viette, c'est-à-dire de Mme Mondain précitée. Premier partage entre Elisabeth Mondain, fille majeure, Pierre Mondain (précité), président à l'élection de Baugé, Henri Mondain, Charles Mondain, Jean Mondain, prêtre, Jean François Lair, conseiller du Roi, élu en l'élection de Baugé et Marie Madeleine Mondain, sa femme, Claude Jolly, greffier du grenier à sel de Baugé et Claude Mondain, sa femme, Louise Mondain,

1. Sur les enfants mineurs de Claude Pottier, voyez E 564 ; sur les autres lettres, voyez E 558.

1. Sur celles-ci, voyez E 513-14.

fille majeure, tous enfants d'Henri Mondain, président en l'élection de Baugé, et entre Marie Françoise Mondain, veuve de Guillaume Révérend précité, héritière puînée (20 janvier 1733). Inventaire des meubles (14 juillet 1732 et 11 7bre 1933). Reçus donnés à Pierre Auvé de Poligny précité gestionnaire des biens et exécuteur testamentaire. Comptabilité des réparations à la métairie de la Bourgaudière. Correspondances, mémoires et récipissés envoyés au même par son cousin Henri Mondain de Lorière précité qui se prétend sacrifié et se plaint « de son frère le prêtre » et « de son frère des Fausses » (Le Lude, 1733-1736). Dernier partage avec les autres héritiers par représentation (11 7bre 1733).

E 570 (liasse). — 3 pièces, ou cahiers, papier ;
1 registre parchemin de 189 feuillets, dont 6 blancs.

1731-1732. — SUCCESSION DE **FRANÇOIS III RÉVÉREND**, fils de Guillaume Révérend et de Marie Françoise Mondain précités, mort jeune et de maladie le 21 juin 1731[1]. — 1-2. Partage entre sa mère, héritière par moitié des meubles et effets et légataire universel, sa sœur Marie Françoise Julie, sa seconde sœur Angélique Claire Révérend et son beau-fils Pierre III Auvé de Poligny, avocat au présidial de La Flèche, époux de Madeleine Révérend, enfin entre les enfants de Jeanne Révérend, veuve de Claude Pottier, écuyer, conseiller du Roi, commissaire de la Marine précité, émancipés par lettres de la Chancellerie du Palais du 11 juillet 1731, sous l'autorité de Louis Crescent, bourgeois de Paris, leur curateur (27 décembre 1731, 2 exemplaires, cahiers de 21 ffos chacun). — 3. Annexes dudit partage, copies bout à bout des actes de procurations des cohéritiers, renonciation de Marie Françoise Julie Révérend (dite Mlle de Senainville), procès-verbaux de délivrance des legs à Angélique Claire Révérend, enfin acte d'émancipation des mineurs Pottier (26 mai 1732). — 4. Inventaire des meubles et effets dudit François Révérend se trouvant en la maison de la rue du Petit Lyon à Paris : trois tableaux mal décrits (des portraits ?), fauteuils, rideaux, une « pendule faite par Pierre Delarue à Paris, dans sa boette d'écaille », « une couche à bas piliers de bois », de la vaisselle en porcelaine bleue et blanche, ou en faïence de Rouen, des écritoires, cadrans et boussoles, « une basse de viole sous sa boette », des perruques, habits de drap d'argent et autres, des tabatières, des bagues, 120 jetons d'argent, une bibliothèque (vide ?), une lingerie et une garde robe considérable, beaucoup de pièces d'or et d'argent en sacs. Les deux tiers du registre sont consacrés à un inventaire de titres de rentes assignées sur les aides et gabelles, à des baux et titres de propriété en cent trente cotes, qui ne semblent pas être les mêmes que celles des liasses E 566-571 ci-dessus. Aucun total n'est fait des prix d'estimation (17 août 1731 et jours suivants. Reliure plein parchemin de l'époque).

1. Voyez ci-dessus E 566, cote 10, frais de cette maladie.

E 571 (liasse). — 13 pièces, papier ;
1 registre de 254 folios.

1729-1738. — SUCCESSION DE **MME GUILLAUME RÉVÉREND, NÉE MARIE FRANÇOISE MONDAIN**, morte le 8 août 1738. — 1-3. Gestion commune des biens d'Anjou, avant le partage par Marie Françoise Julie Révérend, dite Mlle de Senainville. Trois comptes rendus par elle à sa sœur Angélique Claire et à son beau-frère Pierre Auvé de Poligny, et à ses neveux Pottier, dont un seul daté (1er août 1738). — 4-5. Deux énumérations de titres concernant les dits biens et aussi concernant la ferme de Chérons (?) et la moitié de la terre et seigneurie de Senainville[1] (1729). — 6-13. Partage de la dite succession, 1er décembre 1738, trois exemplaires dont l'un augmenté d'un état de l'argenterie, des meubles et des bijoux reçus que Pierre Auvé, précité et de reçus divers. — 14. Procès-verbal de vente des meubles de la dite succession, en la maison précitée de la rue du petit Lyon à Paris. Peu de meubles de prix. Au début de la vente un tableau avec cadre, représentant « une dévotion », est vendu 4 livres 5 sols, avec de très nombreux coffres en bois ou en cuir. À la fin, et par exception (n° 171), une cordelière de 323 perles et 8 petits diamants est vendue 260 livres. Le produit brut est de 5.786 livres (6 oct. 1738, registre en plein parchemin de l'époque).

1. Ces de Coltainville (E.-et-L.). Voyez E 514 ci-dessus.

E 572 (liasse). — 11 pièces, papier ;
3 cahiers ou registres.

1670-1734. — SUCCESSION DE **DOMINIQUE RÉVÉREND**, frère de Guillaume Révérend, précité chanoine du chapitre de St-Cloud et ancien doyen de ce dernier, mort le 27 Juillet 1734. —

1. Extrait mortuaire de ce dernier, d'après les registres de la dite paroisse. Est témoin avec Claude Pottier précité : Claude Révérend, marchand mercier et François Jean B^te^ Germain, avocat au Parlement, parents du défunt. — 2-6. Reçus à lui donnés pour diverses avances d'argent : par Jacques Le Thevet, grand bailli de Tournus, son cousin par alliance pour une dette de 500 livres envers Mme la Présidente de Massol, avec annulation d'une vente audit Dominique Révérend de ses terres de Tournus (30 juillet 1682). Billet à ordre de Gillot fils, tapissier à Paris rue Ste Avoye, pour une tapisserie de 250 livres à lui vendue (14 mars 1696). Promesse signée de son frère Guillaume Révérend de Villefontaine de lui réserver la moitié de ses bénéfices dans l'affaire de la fourniture générale des chandelles pour les lanternes de la ville de Paris (19 oct. 1699). — Arrangement avec son frère Guillaume précité pour l'achat d'une action de la Compagnie des Indes (22 juin 1720). Reçu d'une avance de 150 livres à un nommé Valleyre pour un certain P. S. Ribon pour l'impression des « Lettres à M^r^ H… » (16 oct. 1732). — 7-8. Débris des archives de ce dernier : titre d'une terre sur la côte de Suresnes (Sein) achetée par son père à François I Révérend « commis général des Gabelles de France » (1er 7bre 1670). Compte des recettes et dépenses faites par le dit Guillaume pour la succession de son dit père (3 Juin 1693). — 9-10. Compte entre la sœur du défunt chanoine Révérend, sa légataire universelle, Marie Françoise Julie Révérend, et Mr Delafond, nouveau doyen de l'église de St Cloud. Reçu des legs délivrés par elle à Marguerite Villette, veuve de Jean Georges Boucaille, demeurant rue de Seine à Paris (10 décembre et 8 novembre 1734). — 11. Balance du passif et de l'actif de la succession, ce dernier composé de 2 actions de la Compagnie des Indes, estimées 960 livres, de l'argenterie, et divers arrérages d'une pension due par le Roi. (s.d. fin 1734). — 12-13. Vente du mobilier, après scellés requis par la dite Marie Françoise Julie Révérend, et opposition de Jacques François Trousson, curé de Garches, de Jacques Trousson, huissier au baillage de Chartres et Marie Françoise Révérend sa femme. Parmi les objets vendus, des tableaux, des garnitures de marbre et des livres (Essais de Montaigne, œuvres de Boileau etc). 26 juillet et 31 août 1734 (82 et 90 feuillets). — Inventaire après décès des mêmes, y compris 7 pages d'inventaires de livres (en paquets, n°23-45) et 13 pages d'inventaires de titres et archives (en deux fragments) qui ne figurent pas sur l'acte de vente ci-dessus (17 août 1734, cartonnage parchemin, 40 feuillets).

E 573 (liasse). — 14 pièces, papier.

1738-1747. — SUCCESSION D'**ALEXANDRE RÉVÉREND** neveu du précédent, chanoine d'Ypres, mort le 22 février 1746. — 1. Testament du défunt, ne contenant que de menus legs y compris le legs à Melle Esnault et la nomination comme exécuteur testamentaire de Jacques Carton, chanoine d'Ypres[1]. — 2-5. Inventaire des meubles (22 février 1746). Correspondance avec le dit chanoine Carton et consultation juridique au sujet de la représentation des héritiers collatéraux. — 6-14. Procès-verbal de mises sous scellés du mobilier à la requête du chapitre d'Ypres (22 février). Estimation et pesée de l'argenterie (8 mars), vente de mobilier (22 août). Liquidation d'un ancien différent remontant en 1706 entre Claude Pottier, précité, neveu du défunt, commissaire des guerres du Roi de France au département de Bruges, représentant des cohéritiers, et l'abbé de Warneton, à raison des arrérages d'une pension dus par le roi au défunt (26 août 1746). Délivrance des legs (21 mars 1747) et conversion de l'actif en monnaie française (décembre 1747).

E 574 (liasse). — 35 pièces, papier.

1764-1766. — SUCCESSION DE **MARIE FRANÇOISE JULIE RÉVÉREND DE VILLEFONTAINE**, fille majeure, sœur de Guillaume Révérend, morte en 1764 dans sa maison de la rue Geoffroy l'Asnier à Paris. — 1-2. Testament de la défunte, ne contenant que des legs de détail, entre autres, à des domestiques (Paris 3 juin 1783, 2 expéditions). — 3-24. Frais de dernière maladie, de notaire, gages de domestiques, etc., jusqu'au décès, 21 quittances rassemblées par Me Cousin, contrôleur de rentes sur l'ancien clergé de France, exécuteur testamentaire, juillet 1764-janvier 1765. — 25-26. Procès-verbal de partage entre Jean François Pottier (fils), écuyer, chevalier de St-Louis, commissaire des guerres au département de Lorraine ; Angélique Claire Révérend de Senainville, demoiselle majeure ; Jacques François René Louis Le Proust du Perray

1. Voyez l'affaire Esnault d'après quelques lettres de ce dernier, E 570, cote 75.

ancien président en l'Élection de La Flèche et Joseph Madeleine Françoise Auvé, sa femme ; Pierre Le Royer, ancien officier d'infanterie ; François de Salles, Joseph René Gallois, docteur en médecine, médecin de la Compagnie des Indes à Lorient et Renée Marie Auvé de Poligny sa femme (deux expéditions, 13 février 1766). — 27-30. Deux lettres de MM. Cousin et Gallois précités ; à M. Pottier au sujet des archives conservées par la défunte, et des compensations offertes à leur tante et cohéritière Mlle de Senainville précitée, avec évaluations des biens proposés pour son lot (février-juillet 1765). — 30-33. Comptes des recettes et dépenses de l'exécuteur testamentaire précité (1er février 1765). Honoraires de notaires pour la vente de meubles cotée E 578 (1764-66). — 34-35. Quittances de travaux, etc., dans la maison de la défunte, rue Geoffroy l'Asnier à Paris (1764-65).

E 575 (registre relié plein parchemin). — 46 feuillets, papier.

1738-1764. — CEUILLOIR DE LA MAIN DE MARIE FRANÇOISE JULIE RÉVÉREND, PRÉCITÉE : « Registre qui contient tout ce qui m'est échu de la succession de Mme de Villefontaine ma mère. » Les entêtes, et débuts des chapitres semblent être de la main de Mr Gallois précité neveu de Mlle Révérend. Principaux chapitres : Mobilier et argent en espèces : 10.514 livres ; arrérages annuels des rentes constituées au profit de l'auteur par diverses personnes, depuis 1734, rentes sur les aides et gabelles, etc. (f° 3-18, avec nombreux blancs). Biens d'Anjou : closerie des Rues (f° 20). La Salle (f° 22), La Bourse (f° 24), La Bourgaudière (f° 26). — Recettes de Mr de Poligny et de Mr Duperray, chargés de procuration pour mes biens d'Anjou (f°s 32-34). Le reste est blanc, sauf un folio consacré aux ventes de bois.

E 576 (registre relié plein parchemin). — 352 feuillets, papier.

1764. — MISE SOUS SCELLÉS ET VENTE DES MEUBLES DE LA MÊME. Les 281 premiers folios résument la procédure jusqu'au 7 décembre 1764. Le reste, soit 68 folios ou 414 articles énumère les meubles vendus, pour 194 livres seulement, dont beaucoup de vêtements jupons et linge, rideaux, vaisselle, etc.

E 577 (liasse). — 34 pièces, papier.

1682-1720. — PIÈCES DIVERSES concernant en partie Guillaume Révérend son père, conservées jusqu'à sa mort par Marie Françoise Julie Révérend. — 1-9. Quittances de la capitation de la ville de Paris, années 1719-1727 avec lacune pour 1720, délivrées à Guillaume Révérend de Villefontaine, dont l'adresse rue du Petit Lyon n'est nulle part indiquée. Il possède, 2 laquais et 2 servantes et paye de 90 livres 15 sols en 1719 à 79 livres 4 sols en 1717. Le maximum est de 126 livres (par modération) en 1720. — 10-17. Trois quittances au même pour l'impôt du cinquantième de sa dite maison (n° 10 et 11 de ladite rue) allant de 17 livres 18 sols 4 derniers à 43 livres. Une quittance de 43 livres 2 sols concerne les cens dus au Roi par les maisons de Paris et de sa banlieue (deux années, 1725-1726). Quatre quittances concernent des travaux de couvertures et autres de la dite maison (1726-28). — 18-22. Autres quittances diverses : loyer de la maison et jeu de boules, rue de La Croix à Paris[1] (1714), loyer de la maison de Suresnes (1714), pension de sa fille Angélique religieuse à l'Hôtel Dieu de St-Nicolas de Compiègne (1727), éducation de sa fille Angélique Claire dite Mlle de Senainville à St Aubin (1727). — 23. Compte pour la dite maison de la rue de la Croix avec sa sœur Mme Le Thevet et avec les enfants de celle-ci, M^r^ et Mme d'Humbert (18 mars 1719). — 24. Quittance donnée à Guillaume Révérend pour le loyer de la maison qu'il occupait comme commissaire des guerres à Dunkerque, donnée par Messire François Bart, capitaine de vaisseaux du Roi à Dunkerque2, fondé de procuration du propriétaire François Vigoureux, échevin de ladite ville, héritier de Mlle Coppens, sa tante (Paris, 30 juin 1717). — 25. Avis de parents, dont Guillaume Révérend précité concernant leurs deux cousins, Jean Claude Révérend âgé de 22 ans et Adrien Gaspard Révérend, âgé de 21 ans, fils émancipés de feu Claude Révérend, marchand de poterie de Flandre, séparé de biens de feue Anne Baudouin sa femme, demeurant au faubourg St-Antoine à Paris. Adrien Gaspard cède à son aîné Jean Claude la moitié de tous les meubles, ustensiles, hardes et vaisselles d'argent provenant de feue sa mère et les marchandises pour le mettre en état de continuer le commerce de son père et d'aller joindre leur autre

1. Sur cette maison, « sise derrière les murs de St Martin [des Champs] à Paris », voyez E 563, n° 1.
2. Il s'agit sans doute d'un parent du célèbre Jean Bart.

frère à Seyde, dans la Palestine. Une analyse ancienne qualifie leur père de « Révérend le drogmant » (20 juin 1713). Les pièces ci-dessus et les suivantes étaient placées dans une chemise ancienne avec l'inscription « Cotte 39, 30 pièces » (n° 26). L'inventaire correspondant est perdu, mais il en reste (n° 27), un récolement portant sur 41 cotes fait le 21 juin 1728 de la main de Guillaume Révérend, trop bref malheureusement pour indiquer la nature des pièces perdues. — 28-29. Deux états : l'un des propres de Mme Guillaume Révérend née Mondain, de Lorière, l'autre des acquêts faits ensuite par elle et son mari (20 9bre 1712). — 30-31. Liquidation des dettes contractées le 3 juin 1693 par ledit Guillaume vis-à-vis de ses cohéritiers (voir E. 563, n° 2). Dernière quittance délivrée le 16 janvier 1712 par sa sœur Élisabeth, épouse de Jacques Le Thevet, avec pièce justificative. — 32. Copie de l'acte d'abandon par Mme Mondain née de La Viette à son fils Pierre Mondain d'une somme de 2.000 livres sur la succession de son père (20 oct. 1698, voyez E 571). — 33. Copie sur parchemin du contrat de mariage dudit Guillaume Révérend. Sa femme y est dite fille de Pierre Mondain, vivant maître d'hostel de Mgr le duc du Lude[1], grand maître de l'Artillerie de France (27 déc. 1682). — 34. Compte entre ledit Guillaume et son beau-père Nicolas Chanlatte concernant la succession d'un certain M^r^ d'Herbonville, dont il n'est jamais question par la suite (18 juillet 1720). — Ces titres étaient jadis inventoriés, comme les précédents et cotés de 1 à 33. Ils présentent des lacunes considérables.

E 578 (liasse), 1 pièce, papier.

1543. — XVIIe siècle. INVENTAIRE D'AUTRES TITRES JADIS CLASSÉS À PART PAR MARIE FRANÇOISE JULIE RÉVÉREND ET PERDUS EN PRESQUE TOTALITÉ. — *Première liasse* : contrats de mariage de personnages dont la filiation est connue pour les quatre derniers savoir : Jean Guillemot, marchand, et Marie Bertault (5 9bre 1575), Nicolas Perrier, marchand au Havre et Marie Dumoustier (18 mai 1616), Jacques Hurlot et Élisabeth Révérend (1er 7bre 1630), François Révérend, marchand et Louise Chanlatte (28 juillet 1641), Claude Révérend, marchand et Françoise Josset (23 juillet 1650). — Deux autres titres, intéressant la famille Tronquier (1597-1621). Contrat de noviciat de Françoise Révérend, religieuse à Crécy, etc.

Deuxième liasse. Titres de la maison rue du Petit Lyon à Paris, avec l'acte d'acquisition de la place vide sur laquelle elle fût bâtie (27 février 1543). *Liasses* 3 *à* 6 : Procédure contre une dame Mareschal (indiquées en bloc). Titres des rentes acquises par Guillaume Révérend (s.d.)[1]. — Liasses 7 à 11. Titres de la seigneurie de Senainville. Commune de Coltainville (Eure-et-Loire), indiqués en bloc et sans date[2].

Au bas d'une page, observation de la main de Marie Françoise Julie Révérend : « Cette état n'est plus juste, attendu l'arrangement que M^r^ Du Perray a fait de tous titres et papiers qui concernent la maison rue du Petit Lyon, pour la vendre. »

E 579 (liasse). — 2 pièces, papier.

1766-1780. — SUCCESSION D'**ANGÉLIQUE CLAIRE RÉVÉREND DITE MLLE DE SENAINVILLE**, décédée à La Flèche le 5 mars 1780. — 1. Partage entre Jean François Potier, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres au département de Lorraine, Marie Madeleine Auvé, veuve de Jacques François René Louis Le Proust Du Perray, président en l'Élection de La Flèche, Josèphe Madeleine Françoise Auvé, veuve de Pierre Le Royer, ancien officier d'Infanterie, enfin Renée Marie Auvé, veuve de François de Sales René Joseph Gallois, médecin de la Marine du Roi au fort de Lorient[3]. Le premier est héritier à lui seul pour les trois sixièmes (6 mai 1781). — 2. Vente du mobilier, dont beaucoup de faïence, de tableaux de piété, de linge. Comme seuls livres : « Les voyages de la Vallée », « Mémoires de Mme de Motteville », « Le Voyageur François », « Les Œuvres spirituelles du P. Levallois », « Les Sermons de Bourdaloue » etc. Produit total : 3.591 livres (20 avril 1780).

E 580 (registre). — 96 folios, papier,
dont la moitié en blanc pleine reliure, parchemin.

1723-1728. — REGISTRE DE DÉPENSES intitulé « NOUVEAU REGISTRE », tenu probablement par Guillaume Révérend, à en juger par les premières

1. Voyez ci-dessous E 569, n° 2.

1. Ces derniers titres, assez nombreux, seraient les seuls conservés (voir E 563-599).
2. Titres perdus. Voyez toutefois E 514.
3. Sur ce dernier, voyez E 526.

mentions de la table : « Mon frère l'abbé », « Mon frère le chanoine…, M. de Poligny, M. Potier », etc. Il donne l'état de l'argent, des effets ou des arrérages de pensions remis à chacune des personnes ci-dessus, plus à sa sœur la religieuse, à sa sœur Angélique, à son fils (François ?), à Mlle Bailly, à Mme Charpentier, à MM. Desplaces, Chanlatte et Mathieu, à Hubert, fermier de Senainville, aux Clarisses de Dunkerque. Il s'agit toujours de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Les autres rubriques sont « capitation ». « Réparations à la maison de la rue du Petit Lyon », « Bois de Gaillemer vendus », « Actions de la Compagnie des Indes », etc. Le chapitre consacré au fils de Guillaume Révérend (f°s 14, 399) montre que ce dernier se chargeait pour son père de divers paiements à Mr Duperray, son cousin, à M^r^ d'Aubonne (*sic*), à M. Le Sennelier, etc., qu'il se faisait rembourser le carrosse ou le cheval qui le ramenait de sa maison de Surenses à Paris, ainsi que ses frais de maladie en 1724, qu'il touchait la plupart des arréages des rentes et actions de son père. Les dépenses les plus faibles ne sont que des achats de gibier, et à aucun moment ce registre n'a le caractère d'un registre journalier de dépenses. Le compte avec son cousin de Poligny est très développé à cause des perceptions de fermages, des avances faites par ce dernier qui était sur place pour la réparation des métairies d'Anjou, etc. Le compte de Mr Mathieu (f° 41) est presque uniquement un compte d'achats de vins en gros, et particulièrement de vin de Suresnes.

II. — CHARTRIER DU CHÂTEAU DE POCÉ

(E 581 – 765)

Plan de classement

CHARTRIER DU CHÂTEAU DE POCÉ

CHARTRIER DE POCÉ ET DES AUTRES POSSESSIONS DE M. DE BRIDIEU

Articles

Titres d'acquisition de Pocé depuis 1381 581
Inventaires anciens d'archives ou d'aveux et déclarations ..... 582 – 584
Comptes du receveur (1436-1538) ..... 585 – 589
Collection d'aveux et de déclarations par ordre topographique (XIVe-XVIIe siècles) ..... 590 – 616
Suppléments aux déclarations (depuis 1435) 617
Bourg de Pocé, prairie de Pocé. Collection spéciale pour 1463-1498, etc. ..... 618 – 622
Fresches. Titres de concession et procédures (1462-1769) 623
Collections chronologiques de déclarations (1719-1773) 624-625
Aveux servis pour Pocé au seigneur de Rochecorbon (1435-1651) 626
Registres censiers incomplets (1528-1618) 627-629
Exécution du terrier de 1528 et bornage général 630
Terrier non exécuté de 1747 ..... 631 – 634
Contrôle des mutations de censitaires (1761-1782) 635
Procédures contre non déclarants, réformations, etc. ..... 636 – 637
Procès pour la dîme d'Orfeuil (1525-1531) 638
Titres transmissifs de propriété de diverses personnes et des receveurs de Pocé (1442-1668) ..... 639 – 640
Retraits féodaux et main morte (1539-1788) 641
Banalités, droits divers. Feautrage. Moulins et guet (1481-XVIIIe siècle) ..... 642 – 645
Dîmes, obits, et affaires ecclésiastiques (1451-1777) 646
Succession de Catherine de Cop, tante de Jean Cop, seigneur de Pocé (1570-1742) ..... 647 – 649
Successions de Cop et Delacroix (1642-1742) 650
Rentes foncières diverses (1444-1681) 651
Acquisitions de terres de Louis Chauvin et Adrien Tiercelin (1498-1507) 652
Baux de l'ensemble de la châtellenie et baux divers (1420-1760) ..... 653 – 654
Bois (1774) 655
Procédure pour le seigneur de Pocé contre Étienne Leloup, maître d'hôtel de Louis XI (1475-1483) 656
Autres procédures (XVIIe-XVIIIe siècle) ..... 656 – 657
Plumitifs des assises de Pocé (1410-1415 et 1639-1690) ..... 658 – 659
Assises d'Anzans à Noizay (1636-1642) 660

AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE M. DE BRIDIEU

Correspondance d'affaires et privée (1725-1816) ..... 661 – 662
Comptabilité privée (Poitou et Touraine, 1739-1808) ..... 663 – 664
Emprunts (1782-an VIII) 665
Successions, procédures et ventes de terres (1739-1808) 666
Propriétés autour d'Amboise, maisons à Poitiers, propriétés en Poitou (1622-1808) ..... 667 – 668
Impôts. Débris et additifs divers ..... 669 – 672

Seigneurie de Montreuil unie à Pocé par M. de Bridieu

Seigneurs et mutations de la terre de Montreuil (1544-1717) 673
Acquisitions et baux de Bouault, La Baume, Le Blanc, Bergeron etc., seigneurs de Montreuil (1598-1723) ..... 674 – 677
Comptes des receveurs (1544-1609), etc. 678
Aveux de fiefs et déclarations de censives (dép. 1613) ..... 679 – 683
Seigneurie de La Fontenelle (1479-XVIIIe siècle) ..... 684 – 685
Fief de la Goupillière (1570-1652) 686
Aveux pour Montreuil à Vernou et Rochecorbon (1540-1714) 687
Terrier de Montreuil, procédures y relatives (1626-XVIIIe siècle) ..... 688 – 694
Titres de propriété exhibés à la Cour de Montreuil. Baux (1513-1722) ..... 695 – 696
Fresches, foires, dîmes et divers (1656-1740) ..... 697 – 700

Autres seigneuries possédées par M. de Bridieu

Seigneuries de St-Germain et Rouvray-sur-Indre (1481-1782) ..... 701 – 707
Déclarations des censitaires de St-Germain (1444-1784) ..... 708 – 723
Titres exhibés à la Cour, fresches, rentes foncières (1420-1778) ..... 724 – 728
Cure de St-Germain (1671-1691) 729
Procédures contre les Srs de Sennevières (1437-1730) 730
Droits féodaux, moulins, etc. (1459-1782) ..... 731 – 733
Censives, projet de terrier de St-Germain, etc. (XVIe siècle-1762) ..... 734 – 739
Fief des Gardes à Loches, déclarations, etc. (1365-1700) ..... 740 – 749
Seigneurie de Rouvray-sur-Indre. Aveux et titres (1504-1575) 750
Déclarations des censitaires de Rouvray (1529-1732) ..... 751 – 754
Fresches, procédures, moulins, etc. (1481-XVIIIe siècle) ..... 755 – 760
Seigneurie de Villecuit, aveux et censives (1551-1692) ..... 761 – 763
Autres fiefs relevant de St-Germain (1551-1753) ..... 764 – 765

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

SÉRIE E — NOUVELLES ACQUISITIONS

CHARTRIER DU CHÂTEAU DE POCÉ

SEIGNEURIES DU HAUT ET BAS POCÉ DE MONTREUIL ET DE SAINT-GERMAIN-SUR-INDRE

Don du Comte de BRIDIEU
Maire de Négron, à La Vallière-sur-Loire (1er Mars 1898).

E 581 (liasse). — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier ; un cahier de 117 feuillets, parchemin, 1 sceau.

1381-1777. — **TITRES DE PROPRIÉTÉ ET MUTATIONS DE LA TERRE DE POCÉ DEPUIS JEAN DE BUEIL**, série incomplète[1]. — 1. Guy de Chauvigny, chevalier, seigneur de Chatelroux et Vicomte de Broce, vend à Noble homme Messire Jehan de Bueil, chevalier sires de Montézor (*sic*) et de la Marchière « les châtellenies et terres de Pocé et de La Varenne séans és paroisses de Saint-Oucin, de Nouray ou en quelconques autres paroisses ou diocèse de Tours, avec toutes leurs dépendances… *Item* les dyesmes à terrages appelées le terrage de Courrangon[2], esquielx révérant Père en Dieu l'arcevesque de Tours prent le tiers. *Item* les dyesmes et terrages de blez et de potages appelez les terrages de Siétes[3]. *Item* les dyesmes de vins, d'aigneaux et de pourceaux appellées les dyesmes de Cotelles, partans avec ledit-arcevesque. *Item*, huit beufs, qui sont ésgaigneries des dites terres. — *Item* les biains[4], charroiz, corvées, courretages et charroiz qui ausdis lieux de Pocé et de La Varenne appartiennent, » etc… pour le pris et somme de quatre mille et huit cent francs d'or… du coing du Roy nostre sire etc… La partie centrale percée de trous et détruite en partie par l'humidité traite de la renonciation de la femme de Jean de Bueil à son douaire, de l'hommage et des services féodaux, enfin de nombreuses clauses de garantie. Sceau « de la cour de Monsr le duc de Touraine » sur double queue et cire verte avec contre sceau et contre seing de P. Briconay (29 mars 1381). V. St., parchemin de 0,50 de haut sur 0,44 de large, mauvais état. — 2. Consentement donné par François René du Bechler, marquis de Wardes, conseiller du Roi en tous ses conseils, lieutenant général de ses armées, capitaine lieutenant des gardes suisses du corps ordinaire, gouverneur des villes et château d'Aigues-Mortes à la remise de « tous et chacun les titres et enseignements, papiers terriers et censives, foy et hommages, aveux et dénombrement et autres quelconques qu'il a en ses mains concernant ladite terre et seigneurie de Possé et dépendances », et qui seront retirés des mains du sieur Puchet, fermier et receveur de la dite terre par Messire Thomas Bonneau, seigneur de Valmer, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de ses finances, demeurant à Paris rue des Mauvais-Garçons, nouvel acquéreur de Pocé. À la suite, procuration en blanc dudit Bonneau pour prendre livraison de ces titres (deux actes notariés, Paris, 10 et 20 février 1661). — 3. Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la saisie à la requête de Joseph Jacques Pelluys, conseiller ordinaire en la chambre des comptes, sur Louis Pelluys, trésorier général de France au bureau des Finances de Tours et Gatien Pinon, aussi trésorier de France au même et Marie Douault sa femme,

1. Ces titres sont arrivés en effet en mauvais état. Les inventaires d'archives colés E 582 permettent, pour les XVe et XVIe siècles seulement, de combler quelques lacunes.
2. Sur Courangeon, voyez E 597.
3. Le Sestre, voyez E 613.
4. Il s'agit sans doute du droit de biennage pour l'entretien des biefs des moulins. Voyez le dénombrement de 1651. Cote E 626 et les comptes E 585-599.

des diverses propriétés de ce dernier, savoir : le château de Valmert, à Reugny ; le fief de Breviande, la métairie des Balleaux, de nombreuses terres et métairies diverses, sises surtout à Noizay, la métairie de La Covinière, à Chançay, enfin les seigneuries du Haut et du Bas Pocé, le tout décrit en 7 ou 8 pages mais sans coupures ni sous-titres. Le reste (vingt pages au moins) détaille la procédure jusqu'au procès-verbal d'adjudication du 5 mars 1705, pour la somme de 70.000 livres audit Louis Pelluys, saisi. (Paris, 3 avril 1705, gros cahier de 117 feuillets parchemin). — 4. Visite et désignation des réparations à faire dans le château de Pocé, les moulins, les écuries, avec la visite des bois et prés à la requête de François Morin, marchand, fermier du tout (17-25 mars 1777).

E 582 (liasse). — 3 cahiers de 15, 46 et 24 feuillets, papier.

XVIe siècle. — **INVENTAIRES ANCIENS D'ARCHIVES OU CARTULAIRES DES AVEUX DE POCÉ.** — A. ***Premier inventaire*** ou inventaire terminé vers le début du XVIe siècle[1] des « titres, chartres, papiers et enseignements de la chastellenye et terre de Pocé appartenant de présent à Messire Adrien Thiercelin seigneur de Brosse et de la Ferté-Villeneuil et dudit lieu de Pocé, un des gentils-hommes ordinaires de la chambre du Roy, et son bailly et capitaine de Gisors et Loches, fait par moy André de Trossi, par le commandement dudit seigneur ». Nous ne citons que les pièces absentes du présent fonds d'archives[2] le n°1 étant conservé sous la cote E 581 ci-dessus et daté de 1381.

N°2. — « Unes lettres passées à ladite court de Tours le XVIIIe jour de janvier mil quatre cent cinquante et neuf par laquelle… le procureur de… Messire Jehan de Beuil chevalier, seigneur dudit lieu et admiral de France… a vendu… à noble demoiselle Jehanne de Rougny, absente[3], pour elle stipulans et achetans, honnestes personnes [Messire] Raoulin Cauchigneurt (?), escuyer de cuisine du Roy, nostre seigneur, et Me Macé Guerardin, notaire et secrétaire dudit s^r, ladite terre… dudit Pocé pour le pris et somme de sept mille escus d'or. » N°3. — « *Item*, unes autres lettres, passées à ladite court de Tours, Mill CCCC soixante deux, le seizième jour de mars ès présences de nobles personnes Messire Pierre Dommes (?) chevalier et Lyon de Transthelion, Hardouyn de Maillé, Hardouyn Veau, Guillaume de La Lande et Gervaise du Halay, escuyer, honneste et saige Mestre Jehan d'Argouges, Jehan Pellien et Gervaise Goyet, licenciés es loix et plusieurs autres… par laquelle appert damoiselle Jehanne de Rougny avoir vendu… à… Hardouin, chevalier, seigneur de Maillé… le chastel, terre et seigneurie dudit Pocé pour le pris et somme de sept mille sept cent vingt escus d'or, » etc.

N°4. — Revente de la terre de Pocé par ledit de Maillé à Jean seigneur du Beuil, absent, représenté par Nicole Roloy, secrétaire du Roy (17 mars 1462.)

N°5. — Revente du même par ledit de Beuil comte de Sancerre à noble homme Jehan Tiercelin seigneur de Pocé, avec nombreux détails passages reproduits *in extenso* (1er décembre 1481) et analyse des lettres jointes en forme de lettres d'attache portant réception par la cour de Rochecorbon de l'hommage dudit Jehan Tiercelin (23 août 1492).

N°6. — Réception de l'hommage rendu à la cour de Rochecorbon par Louis Chauvin escuyer d'escurye ordinaire du Roy, seigneur de Pocé, à cause de Loyse de Bonchamp sa femme (1er juillet 1493), puis par ladite Loyse de Bonchamp, veuve (2 avril 1511).

N°7. — Autre réception d'un hommage rendu par le procureur dudit Chauvin (11 septembre 1498).

N°8. — Dénombrement servi par Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé (date non indiquée).

N°9. — Inventaire des aveux précédents (sans aucun détail).

N°10. — Nouveau dénombrement pour Pocé par Louis Chauvin (20 avril 1499), avec nombreuses indications raturées ; le tout perdu[1].

Collection des aveux des feudataires de Pocé :

N°11. — Jehan Callot (1346, quantième illisible) ; Jehan Mazereau (5 septembre 1396) ; Jehan Morel (1er avril 1439) ; Jehan Méal écuyer, seigneur de Martin (?) (12 décembre 1463) ; Jehan Morel fils Catherine Quinqueuse (17 avril 1475) ; Jehan Marel, écuyer (2 septembre 1496), soit 6 aveux attachés ensemble et décrits de façon très cursive avec ratures et perdus.

1. Cet inventaire, véritable brouillon ne contient qu'une seule pièce postérieure au XVe siècle, le n°6. Il est repris, comme l'on verra, dans les inventaires suivants cotés B et C.
2. C'est-à-dire les aveux non représentés dans les liasses E 590-623, qui suivent.
3. Ici deux mots effacés par l'humidité qui pourraient modifier la lecture de ce nom propre. Mais Rougny est cité avec le reste dans l'inventaire suivant, celui de 1527.

1. À partir de cet endroit, l'inventaire devient un brouillon très cursif, souvent plein de ratures.

N°12. — Deux aveux par Gauvin du Refuge de 1398 et 1412, pour Chantefins, (déjà conservés, dans E 594).

N°13. — Aveu pour diverses masures nominativement désignées par Mauriçon Mazereau et Guillaume Couysin. Jeudi avant la St-George 1484 (Voyez E 623, autres documents sur la fresche Jehan Mazereau).

N°14. — Offre de foi et hommage, par procureur, par damoiselle Regnière (?) de Dallon, dame de Fontaines (22 août 1496), perdu.

N°15. — La Huetterie, aveu de Jehan Marin, 1489, conservé sous E 600 et un autre du 8 juin 1520, non conservé, attaché au précédent.

N°16. — Courangeon (Voyez E 597). Aveu par Foucquet Favre (21 septembre 1464, perdu).

N°17. — Beauregard, 1442, reproduction presque intégrale de l'aveu conservé dans E 590.

N°18. — Les Espineulx et le Bois clos, aveu du 17 novembre 1496, par Pierre Henry, manquant dans E 613.

N°19. — Quatre aveux différents par quatre membres de la famille Pelou de 1377 à 1435 dont le 2e seul est en original dans E 617 (transcrits en grand détail mais en cursive et avec multiples ratures).

N°20. — Déclaration collective de nombreuses et diverses censives entre Loire et Cisse (16 septembre 1379).

N°21. — Aveu concernant le droit des hoirs feu Guillaume du Bouchet et pour les terres et rentes (?) feu Guillaume du Breuil (23 octobre 1404), transcrit presque au complet.

N°22. — Aveu perdu de Maurisson Le Barbier pour l'hébergement de La Follière ou La Follie, et diverses terres, Mardi après La Madeleine 1350. Autre pour La Follière du 22 octobre 1404, le second seul conservé dans E 605.

N°23. — Aveu de Michaut Cantereau (12 avril 1436, conservé dans E 593, fief des Cartes).

N°24. — Aveu pour La Huetterie, par Catherine de Vallières (29 septembre 1463, non conservé dans E 600).

N°25. — Cinq aveux attachés ensemble dont trois par Jehan Chese (Dimanche après la Tiéphaine 1376 et 17 juin 1401 et 23 juin 1411), un par Michaut Allère (22 septembre 1464), un par Geoffroy Thibault (?) à cause de sa femme fille feu Jehan Thiery (23 août 1486) pour l'aître et appartenances du Sestre, en partie conservés et en mauvais état dans E 613. N°26. — Quatre aveux attachés ensemble concernant le fief La Perchaye dont deux conservés dans la liasse E 606 (1319 et 1395). Les deux autres, baillés par Jehan des Madères (20 septembre 1464) et par Martin des Madères (4 décembre 1498) sont perdus. Les avant-derniers folios de cet inventaire, non paginés, ont peut-être disparu. Le dernier folio d'une écriture plus tordue, est détaché, et contient sous le n°26 une procuration du chapitre de Saint-Martin de Tours, à deux de ses membres pour transiger avec Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé, au sujet de cinq arpent de pré au bord de la Cisse (8 octobre 1520).

Second inventaire, ou plutôt cartulaire complet des aveux, désigné par B, « fait par le commandement dudit Sieur [de Pocé] au moys de Janvier l'an mil cinq cent vingt sept »[1]. — 1 à 7. Reproduction au net des mêmes numéros de l'inventaire précédent. — 8-9. Dénombrements généraux (perdus) servis par Adrien Thiercelin pour sa terre de Pocé aux assises de Rochecorbon les 1er mars 1523 et 14 mars 1404, le second sous forme de grand rouleau de parchemin coté J. — 10-11. Procédures pour l'Espinette et le… de l'eau (s.d., cotes K. L. et M.). — 12. Droit de guet, sentence de 1481. — 13. Biénage du moulin de Pocé (1483 ou 1493). — 14. Bail du Moulin du Gué Poncet (11 novembre 1487). — 15. Lettres en latin du chapitre de Saint-Martin de Tours portant rachat par Saigny (?) de Sauvigny, seigneur de Château-Renaut, d'une rente en blé créée par Hely de Brosses seigneur de Pocé (2 mars 1368). — 16. Transaction par le seigneur de Pocé Adrien Thiercelin, ayant repris le procès de Louise de Longchamp sa mère avec Adrien Sablonnier au sujet d'une rente en froment due par ce dernier (12 novembre 1513). — 17. Jupeau : aveu de 1499, conservé dans E 601. — 18. Chantefins : quatre aveux de 1354, 1377, 1398 et 1412, les deux derniers déjà cités dans A. et seuls conservés dans E 594. — 19. Chantefins : aveu perdu de Jean Bigot (1504). — 20. Aveux de Mauriçon Mazereau, et de Guillaume Compain, pour des cens divers, 1320 et 1384, non cités dans A (n°13) et perdus. — 21. Fief de La Rable ou du Petit Boys : aveu perdu par Regnière de Dallon, dame de La Mothe et de Sonzay (1496). — 22. Procuration par les chanoines de Saint-Venant de Tours pour transiger

1. Les titres cités sans indication sont presque toujours des titres perdus comme précédemment, ils sont copiés souvent *in extenso*, et l'écriture est un peu moins cursive.

au sujet d'un aveu de 5 arpents de terre près la rivière de Cisse (1580, perdu). — 23. Courangeon : aveu de 1464 déjà cité n°16 de A et autre de 1451 encore inconnu. — 24. Beauregard : aveu de 1442 déjà cité au n°17 de A et conservé dans E 590. — 25. Les Épineux et Le Sestre, aveux de 1381 et de 1460, perdus et non cités au n°18 de A, voir E 613. — 26. Les Pelous, aveux de 1377 et de 1393, moins nombreux que ceux du n°19 de A (voir E 617). — 27. Varenne entre Loire et Cisse : aveu de 1379 déjà cité dans A et autres de 1404 inconnu par Jehan fils de Pierre Brette, à cause de sa mère fille feu Jean Parigault (Voir E 605). — 28. La Follière, ou La Follie, aveux de 1350 et de 1404 déjà cités au n°22 de A (Voir E 605). — 29. Fief Michel Cautereau ou hostel Cruet, déjà cité au n°23 de A (voir aussi Les Cartes E 605). — 30. La Hueterie : Aveux de 1489 et autres déjà cités au n°15 de A et sous la cote E 600 plus un autre de 1464 par Catherine de Vallières, perdu. — 31. Cinq aveux de Jehan Chese et successeurs, déjà cités au n°25 de A (1377-1486). — 32. La Perchaye : quatre aveux de 1319 à 1488 ou 98, déjà cités au n°25 de A et conservés dans E 606. — 33. Aveu de Raoulin Le Boucher pour certaine cause et saullaye devant La Rochère (5 mars 1463, conservé dans E 610). — 34. Aveu de André Caillau pour diverses parcelles à Reugny (Mercredi après l'an neuf 1463, perdu). — 35. Vouvray, Varenne de Cisse : deux aveux de Guillaume Le Picart, prévôt de Saint-Martin, 11 août 1449 et de Jamet de Linière, clerc (Vendredi après Noël 1479, perdus). — 36. Gaignerie de La Chapelle Saint-Michel, en l'église Saint-Pierre-Le-Tuellier, à Tours, etc… Aveu d'Estienne Doret (?), prêtre (21 août 1487, perdu). — 37. Fief des Cartes à Noizay : aveu d'Estienne Martheau, prêtre, chapelain de la Chapelle des Cartes ou de Saint-Jean l'Évangéliste à Noizay, (21 août 1487, perdu). — 38. Près de la Varenne de Cisse : trois aveux de Henri Vendomier (?) en 1378, de messire Pierre de Villaines en 1314, 13 septembre, de Martin d'Argouges en 1438, tous probablement perdus. — 39. Maulaville. Deux aveux de Guillaume Guigneuse (5 septembre 1396) et de Jehanne Vernier, dame de Lassonneau et de Maulaville (24 septembre 1493, non conservés dans E 604). — 40. Dîmes de Vernon, Noizay, etc : dénombrement de Heudes Boceau, mal transcrit et mal daté du 25 juillet 1419, mais pouvant servir à rétablir la lecture et la date de l'original de la fin du XIIIe siècle, conservé dans E 620. — 41. Le Plessis au Franc : cinq aveux de Macé Reste et de ses successeurs, 1378, 1382, 1393, etc., déjà conservés dans E 607, mais dont les deux autres pourraient servir à compléter la lecture du plus ancien de cette liasse, moisi par l'humidité. — 42. Pontchallet : terres différentes de celles du domaine de ce nom : aveux non conservés dans E 608 ci-dessous, par Guillaume Pellemoine : 1377 et 1392 ; deux autres de 1408 et 1394 par Macé du Temps dont le second seul est conservé. — 43. Bois Viguer et hébergements Gullot-Gyraut : aveu perdu, du jour des Cendres 1319. — 44. Le Plessis-au-Franc : aveux de Regnault-Boyvin (25 avril 1314), de Geoffroy Fabry (Dimanche après Pâques 1320), d'Agnès fille d'Etienne Laisné (Samedi après Noël 1364), de Perrotin Foucault (Mardi après la Fête-Dieu 1382) et de Regnault-Boyvin (8 mars 1407), tous manquants dans E 607. — 45. Le Plessis-au-Franc (*suite*) : série d'aveux de Macé Séjourné et de ses successeurs, depuis 1382, en partie conservés dans E 607. — 46. Trois aveux par Geoffroy Bouchet (1377), Macée La Bouchère (1319) et Geoffroy Bouchet (1391), pour diverses terres à Saint-Ouen (perdus). — 47. Aveu pour les terrages de la Perdrilière, à Reugny, par Guillaume Guygneuse écuyer (1320, mardi Vigile de la Saint Barnabé, perdu). — 48. Aître des Machereaux : aveu d'Estienne Le Loup maître d'hostel du Roi du 28 mai 1469, conservé dans E 603. — 49. Hôtel de Jean Séjourné au Plessis-au-Franc : aveu dudit Jean du 19 octobre 1463, conservé dans E 607, sauf date à corriger. — 50. Le Plessis-au-Franc, rentes diverses. Transaction avec Jehan Collesse (10 décembre 1463), manquante dans E 607. — 51. La Joncheraye à Noizay, près de Crenne : aveu par Pierre Guettier, bourgeois, demeurant à Tours pour sa dite maison tenant d'un côté à la Cisse et de l'autre aux terres de M. du Plessis, etc… (8 juin 1488, perdu). — 52. Crenne. Aveu de Jehan Godeau, bourgeois de Tours, pour le fief de ce nom et de nombreuses terres (5 décembre 1427, manque dans E 598). — 53. Sergenterie de la Dangardière, à Reugny : aveu par Philibert Maquereau, du 5 mai 1501. — 54. Transaction entre Louis Chauvin, seigneur de Pocé et honorable homme Jehan Martineau « stipulant pour le sieur de Rochecorbon » pour le rachat « auquel estoit escheu le revenu de la seigneurie

de Pocé » (sans autre détail), passée à Tours le 22 juillet 1494, au prix de 300 livres tournois (perdu). — 55. Le Souchay, fief tenu par le sieur du Thommeaux : simple mémoire s.d. (XVIe siècle) et aveu par Florentin du Douet, escuyer, sieur du grand Hostel de Lomme (?) et du Thommeaux (?), (1er août 1502, manque dans E 614). — 56. Pontchallet : Pierre Reboucin (14 janvier 1500) pour diverses parcelles et cens indépendants des hébergements déjà cités (perdu). — 57. Aveu par Louis Le Vasseur pour le cours de la rivière de la Rambarde depuis Pontchallet jusqu'à la maison et four dudit Levasseur (25 juin 1499). — 58. La Mauguinière : bail à cens à Jehan Renault de la Paroisse de… (?) d'un arpent de bois près de l'aître dudit lieu (15 juin 1421, perdu). — 59. Vente au seigneur de Pocé par Regnier et Nicaise Les Collesse d'une pièce de taillis et buissons dite La Sablonnière (23 janvier 1504, perdu). — 61. Vente au même par Jehan Testereau, de Saint-Ouen, d'un quartier de bois au même lieu (23 août 1505, perdu). — 60. Vente par Thomas Chastignier parroissien de Saint-Ouen à Michel Bridelou, du même lieu, d'un quartier de taillis près le chemin de la Vauvellerie (10 décembre 1520, perdu). — 62. Achat par les seigneur et dame de Pocé à Denise Rigault veuve Charlet, leurs enfants et leurs frescheurs d'une rente assise sur la chaussée du Moulin de Pocé (23 juin 1502, perdu). — 63. Achat par les mêmes à Jehan Royer dit Gaultier Regnault, vallet, d'un quartier d'ouche à Pocé (3 février 1501, perdu). — 64. Bail à cens par le même à un certain Gallier de Saint-Ouen d'un demi arpent de bois à la Guitardière (12 mai 1520). — 65-68. Achats de parcelles semblables par les mêmes sises à Pocé, destinées sans doute à agrandir les dépendances du château (1497-1502). — 69. Sentence condamnant Gervaise Gasnier à payer à Philippon Fenan, de Limeray, une rente en blé due par leur moulin sur la rivière qui va de Saint-Ouen à Pocé (1er avril 1499). — 70-77. Autres achats par les mêmes seigneur et dame de Pocé à des habitants du pays, de parcelles d'ouche ou de jardin, dont une « où fut le jardin de la vieille aumosne » (1497), et de diverses rentes, dont une sur le moulin du Gué Poncet (1500) etc… Un quartier d'ouche à Pocé leur est vendu par Geffroy Garguereau, chaussetier à Tours (1502), etc… Les derniers actes analysés (nos 85-86) sont la vente au seigneur de Pocé par Jehan Sanglebœuf avec ratification par Perrine, sa femme d'une pièce d'ouche à Pocé joignant au Moulin de la seigneurie (7 mai 1500), et par Jehan Freallen, de Pocé, d'un autre quartier d'ouche contigu au précédent (18 octobre 1501). Il semble, d'après quelques dégâts causés dans la reliure par des rongeurs, qu'il ait existé d'autres feuillets aujourd'hui détruits, au delà du n° 46.

***Troisième inventaire**, désigné par C* (*entre* 1528 *et* 1610).*Analyses n[os]* 1 *à* 4. *Censiers*, reliés en partie en peau de mouton, énumérant les rentes en argent et en grains dus au seigneur. Ils ont été rédigés uniformément en 1528 pour les cens de Pocé à la Saint-Maurice (n° 1), à une date non indiquée pour les cens de Pocé à la Saint-Michel, à La Chandeleur et au jeudi Absolut (n° 2), en 1528 pour les cens de la Rochère à la Saint-Maurice (n° 3), enfin, à une date non indiquée pour les cens de la Rochère la Saint-Georges (n° 4). Il semble que le tout, soit d'une même rédaction et que le n° 2 soit le tome second du n° 1. Inversement le n° 4 serait le tome second du n° 3.

Seule l'analyse n° 3 correspond, d'après l'explicit au censier conservé coté E 628 qui est un censier de la Rochère. Mais il semble bien que l'on ait conservé en outre sous la cote E 627, un tome second dépareillé du censier de Pocé.

On verra que nous avons conservé en outre un autre censier de 1610-1613, inconnu de l'auteur du présent inventaire. Il s'ensuivrait que cet auteur travaillait entre 1528 et 1610, ce que confirme l'aspect de son écriture.

N°s 5 à 7. *Collection d'aveux* en partie postérieure aux précédents (mais analysée de façon plus sommaire). Jupeau (s.d.). — 6. Jehan, Jehanne et Magdeleine les Cherbois, fief non désigné (11 août 1532). — 7. Pontchallet (1582), par Renée de Daillon, dame de Fontaine, de la Motte et de Sonzay. — 8. L'Arable, alias le Petit Boys (1596). — 9. Aveu par Gilles et Macé Deslandes pour Chantefins (1589, manquant dans E 594). — 10. Aveu par Thomas Mahieu, chevalier seigneur de Chastre pour la grande dîme de Saint-Ouen (4 juin 1497, perdu). — 11. Pour les Machereaux, série d'aveux de 1479 à 1530, en partie conservés dans E 603. — 12. Transaction avec les vicaires de Saint-Martin de Tours et Martin Gaudeau pour une rente ou un fief non indiqué (5 mai 1531). — 13. Aveu pour le Plessis au Franc (1413). —

14. Pour la Guetterie par Jehan du Poirier (s.d. , manquant dans E 599). — 15. Par François Henry pour Le Sestre (Voir E 613). — 16. Pour Le Souchay par Florentin du Doibt, escuyer sieur du grand Ostel de Monne (?) et Touveaux (manquant dans E 614). — 17. Aveu pour un fief non indiqué par deux membres de la famille Mahoudeau (2 mars 1528, 13 février 1582 et 20 juillet 1606). — 18. Pour le fief du Port par Elye Besnard, écuyer sieur d'Estiau, le 7 octobre 1570 (Voir E 605) et pour le fief des Madères par Jehan Hurault, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hostel, le 24 juillet 1582, perdus. — 19. Aveu pour Crenne par François de Mons (1531, conservé dans E 598). — 20. Pour Mollaville (1562 et 1582, probablement différents des aveux conservés dans E 604). — 21. Pour les Cartes (1582, conservé dans E 593). — 22 à 26. Fiefs de diverses chapelles tenues par les chapitres de Saint-Venant, de Saint-Martin de Tours (1528-1628). — 27. Fief d'Argouges, trois aveux de 1414, 1438 et 1508, non conservés dans E 590.

N°s 28 à 58. Collection de déclarations de censives. Inventoriée de façon globale, en indiquant surtout les cotes de classement des paquets, en ne citant que rarement les dates (depuis 1528), plus rarement les lieux (Cestre, Jehan Ferray), et presque jamais les déclarants.

N°s 59 à 142. collection des « Contracts d'acquestz », au profit du seigneur de Pocé, dont quelques-uns figurent probablement déjà aux n°s 59 à 77 de l'inventaire B. Ces actes sont très rarement conservés en originaux dans les liasses E 590 à 623 ci-dessous. — 68. Échanges de vignes au clos de Chauffour par le seigneur de Pocé avec Jacquette, veuve Michau Beauvoix (1530). — 69. Achat de terres à Vaurimbert, à Jehan Francas, vigneron de la Haute Mazère (1533). — 72. Achat de parcelles de pré et d'ouche à Pocé à Perrine, veuve de Gilles Garnereau « notaire en court laye » (1499). — 87. Condamnation des frescheurs de la fresche Guillaume Leclerc au paiement de 29 setiers de seigle (13 décembre 1556). — 88. Autre de même date contre les frescheurs de la fresche Jehan Mazereau (toutes deux manquantes dans E 623). — 90 et suivants. Autres condamnations contre divers frescheurs. — 106. Achats par le seigneur à Jehan Legouge d'un quartier d'ouche sis devant le portail du château de Pocé (5 décembre 1598). — 111. Achat par le même à Jehan Lebretton d'un quartier d'ouche devant la chapelle Saint Guillaume à Pocé (6 mai 1501). — 127. Achat d'un autre au même lieu (2 avril 1519). — 133. Vente par les seigneurs de Pocé à Jehan Gasnier, marchand mosnier à Saint-Ouen, de l'emplacement du moulin de Pontchalet, (20 février 1523, manquant dans E 608). — En tout 142 cotes, actes en lettres simples, doubles et triples de A à RRR, les f^os^ postérieurs au f° 24 sont blancs.

E 583 (liasse). — 3 cahiers de 36, 17 et 13 folios, papier.

1683-1757. — AUTRES INVENTAIRES D'ARCHIVES. — Inventaire fait à l'occasion de la liquidation des dettes et de la succession de Thomas Bonneau[1] seigneur de Pocé, concernant à la fois les archives de ce dernier château et de celui de Valmer, l'ensemble des archives du Haut et du Bas-Pocé se trouvant réparties entre les deux lieux. Les analyses sont très sommaires.

A. F^os^ 1 à 3. Inventaire d'archives, de 1527 dit inventaire B, ci-dessus pour Pocé et de 1663 (perdu ?) pour Valmer. — F° 3. Aveu à Rochecorbon de 1414 pour Pocé (perdu). Saisie et mise en vente de Pocé en 1609, le 24 mars au profit de André du Becq, chevalier, seigneur de Verde, au prix de 47.000 livres. — F^os^ 3 à 7. Baux à cens perpétuel ou « baillées » des diverses fresches analysées ci-dessous, liasse E 623, particulièrement de la fresche Jehan Mazereau (1472-1678). Une seule semble perdue, c'est la baillée de la fresche Michel Tribon du 1er mars 1434. — F° 7. Autre baillée au nom de Gilles Compain (1462). — F^os^ 8 à 16. Collection d'aveux et de déclarations, dont fort peu ne sont pas représentés dans le classement topographique ci-dessous (E 590-623), ou dans les inventaires précédents. Sont totalement absents. : F° 10. Le Rable (17 mai 1623) ; l'Aître de Reugny (18 décembre 1617). — F° 11. Les Bordes à Noizay (s.d.). — F° 13. Les héritages Mathurin Gauvain, marchand à Vernou (1602). — F° 15. Rente due à la commanderie d'Amboise par un pré de Pocé (1536). — F° 15 v°, La Vallerie (1623). — La Rehaye (?) 1625.

B. **Archives se trouvant au château de Valmer** : F° 17. Aveux du chapelain de la chapelle des Carre (?) ou des Cartes (1481-1588). — F° 18. Les Rompées (?), 1569 ; aveu rendu pour le château de Valmer par Pierre de Villamour au seigneur de Rochecorbon (14 mars

1. Il doit s'agir ici du censier pour lequel était payé, en 1437-1438, 6 livres à Guillaume Mésange. Cf. E 585 B folio 23.

1414) ; hommage pour le même au même par damoiselle Marie Bonneau (7 août 1671). — F°19. Opposition à la saisie de la terre de Pocé (3 juin 1682) ; hommage au Bureau des Finances de Tours par le sieur de La Barroye pour la ferme de Breviande à Chancay (1686). — F°19v°. Archives diverses de la Chastellenie de la Basse Rochère, dépendance de Pocé. Plumitifs d'audience depuis 1661. Procédure depuis 1528. — F^os^ 21-31. Collections de déclarations de censitaires par copieux paquets côtés de HHH à à BBBBB environ, et par années (1463-1673). Le groupement purement chronologique de ces déclarations correspond à ce qui existe encore dans les liasses E 590 à E 623 ci-dessous, à part que vers 1725 un feudiste du seigneur de Pocé les a reclassées dans un ordre topographique. Il est très visible que les déclarations se sont surtout accumulées pendant les années 1528-1529, 1557, 1600-1614 et 1673. Les cotes RRRR et suivantes (f°s 28-30) sont attribuées à des terriers ou censiers reliés, dont le second, celui des rentes de 1434, est certainement perdu, mais dont les autres, n'étant pas toujours datés, sont assez difficiles à identifier avec les terriers cotés E 627 sqq. et avec ceux analysés ci-dessus dans l'inventaire C (E 582). On remarquera (f°31) que, au château de Valmer, deux coffres distincts séparaient les déclarations de censives en deux séries, l'une consacrée au Haut Pocé, l'autre consacrée au Bas-Pocé. Nous n'avons pu rétablir cette distinction dans E 590-623. L'inventaire est en 2 copies, l'une de 36, l'autre de 17 feuillets, papier, 9 juin 1683. Il est l'œuvre de François Barroys, procureur spécial de Jacques Le Cougueux, marquis de Morfontaine, etc…, conseiller du Roi et de plusieurs conseillers, présidents à mortier du Parlement de Paris, créanciers dudit Thomas Bonneau, seigneur de Pocé et de Valmer.

Brouillon de récolement d'archives, sans en-tête ni signature, daté de 1757, reproduisant l'ordre de sept « loges » ou armoires, dont le classement, malgré l'absence complète de titres et la rareté de rubriques, paraît topographique. L'auteur, qui est le même que l'auteur des étiquettes des liasses E 590-623 ci-dessous, ou son contemporain, n'attache d'importance qu'aux dates placées en marge (de 1528 à 1703) et aux noms des tenanciers. Il ne s'occupe que des seules déclarations des censives, sauf les lignes du début consacrées aux actes d'achats de la seigneurie de Pocé par Jacques de Bueil (1378), puis par Hugues de Chauvigny (1381). Les aveux font l'objet d'un seul double feuillet non relié avec les précédents (1534-1742). En tout : 13 feuillets papier.

En appendice (non comptées), quelques spécimens d'étiquettes faites après le 1er mars 1898, date de l'entrée des fonds de Pocé aux Archives départementales sur un plan de classement consigné dans le carnet de travail journalier de M. Louis de Grandmaison.

E 584 (liasse). — 2 cahiers de 13 et 6 folios, papier.

XVIe siècle-1588. — **RÉPERTOIRES ANCIENS D'AVEUX ET DE DÉCLARATIONS**. — « Pappier des hommages des terres et seigneuries du Hault et Bas Pocé et prévosté de la Basse Rochère en l'année mil V^e^ quatre vingtz huict. » Série de procès-verbaux de comparutions personnelles et d'hommages, et d'acceptation d'hommage concernant : 1. Mre Michel Baudry, esleu pour le Roy esleu en l'eslection d'Amboise, sieur du fief des Quartos, mouvant de la Basse Rochère. — 2. Bonaventure Charlot, chevaulcheur en l'escurie du Roi, demeurant à Amboise, pour ce fief des Machereaulx, au lieu de la Liégerie, paroisse de Monstreul. — 3. Michel Cormier, notaire royal à Amboise et y demeurant et Denis Gandillon, marchand à Amboise tuteur naturel de Denis Gandillon fils de Françoise Sénart (?) pour le fief de Juppeau, héritage commun (?) de Marie Sénart. — 4. René Barabant et André Sauget (?) curateur des enfants de feu Antoine Ruitard (?) pour le fief de Beauregard à Nazelles. — 5. Jacques Tiffaine, prestre, chanoine de Saint-Venant de Tours pour le chapitre de Saint-Venant et pour cinq arpents de pré au Bas Pocé. — 6. Magdeleine Quetier, veuve de feu Baltazard Cormier, sommellier de l'eschansonnerie de feu Mgr. frère du Roi, pour le fief de la Joncheraye à Noizay. — 7. Noble homme Jehan Laillier pour le fief des Bordes à Noizay. — 8. Jehan Boilleau pour le fief de Mollaville à Noizay. — 9. Estienne Mahoudeau pour les dîmes Chabot à Vernou, Noizay et Montlouis. — 10. Nicole Gaillard. Noble homme René Brochard, fourrier de la maison du Roy pour le fief de Crenne, en la Varenne de Noizay (signature). — 11. Groupe de déclarations postérieures faites par les tenanciers des fresches Gennin (?) Yvert et Michel Tribon (6 mai 1596). Les aveux précédents s'échelonnent entre le 30 novembre 1588 et le 10 avril 1592. Ils ne sont jamais signés, sauf le n°10. — Autre liste sans date, par paragraphes, dont tous ceux du début ont été bâtonnés,

formée de trois brouillons cousus ensemble sans date et de trois mains différentes (milieu du XVIe siècle). Le premier n'indique jamais les feudataires, mais seulement leurs redevances et services. Le second n'indique que Madame de Sainct-Oin, Monsieur de Racan, Monsieur Gerberon demeurant au bout des Ponts d'Amboise, Monsieur Buart, demeurant à Fontaine-les-Blanches, Madgeleine de Proisy, veuve André Huraut, chevalier, seigneur de Vieil Chérigny, tous possesseurs de plusieurs fiefs. Le troisième brouillon au contraire ne donne que des noms de censitaires roturiers, les dates de leurs aveux et le chiffre en argent de leur redevance. Il s'agit de : Nicolas Dollidon, modo Pasquier Bourgeois, Nicolas Callesse, curateurs de Noëlle Clémenceau ; Nicolas Martin, Nicolas Bouequin (portion indivise en la fresche de la Hardouinière) ; Nicolle Pillon, veuve de Louis Guiet et 110 autres noms. L'ordre alphabétique suivi est celui des prénoms.

E 585 (liasse). — 2 cahiers de 39 et 29 folios, papier.

1436-1438. — **COMPTES**. — « Compte de la terre et chastellenie de Pocé que, à très noble et puissante dame Madame Katherine de Bueil dame de Villaines et de Pocé rend et baille Jehan de Lille, chastelain et receveur dudit lieu pour ung an commençant le jour et feste Saint Michel pénultième jour de septembre l'an mil CCCC trente six et fénissant la veille de ladicte feste… l'an mil CCCC trente sept. »

Rubriques des principales recettes *:* F°1. Rentes en deniers ; rentes non muables, dues à Pocé, termes Saint Michel ; avec noms de redevables comme pour toutes les rubriques suivantes : 64 sols 6 deniers ; cens et rente de la Saint Maurice : 46 redevables F°3 total : 11 livre s 12 sols 6 deniers cens et rentes de la Saint Brice (pour moitié) : 27 sols 20 deniers ; cens et rentes du Sestre : 31 sols ; de la Chandeleur : 33 sols 2 deniers ; de Pâques : 49 sols denier, obole ; du Jeudi absollu : 12 sols 8 deniers ; de la Saint Georges : 19 sols 6 deniers ; de la Saint Jean Baptiste : 15 sols 3 deniers ; de la mé aoust (*sic*) pour partie : 9 sols 10 deniers, pitte. — F°6. Autres cens de la Saint Maurice : 32 noms, total : 81 livres 10 sols 1 denier pitte. — F°9. Taille du e tous les trois ans, pour une année : 12 livres 2 sols 7 deniers, obole pitte. — F°10v°. Des services deux chacun an, renduz audit lieu de Pocé, simple liste de personnes, parmi lesquelles : Madame du Boys, 11 solz, Pierre Dumesnil, 5 solz, Jacquet de La Vallière, 12 deniers, etc. Total 108 solz 4 deniers. — F°11. Des cens et rentes en deniers deuz chacun au audit lieu de Pocé et renduz à La Rochère. Liste de 103 redevables. Total : 82 livres 10 deniers, demie pitte. — F°13. Cens reccus au jour Saint Christophe à Maulaville. Total : 10 sols 10 deniers. — F°13v°. Rentes et fermes muables : De la prévosté de Pocé. Du péage et corratage dudit lieu, affermé à Gacian Vallée… pour trois ans… à 16 livres tournois l'an, pour 2 termes 106 sols 8 deniers. — De la prévosté de La Varrenne, affermée… à Jehan Macquart pour 3 ans…, pour le dernier terme, 70 sols… Pour la même, réaffermée à Jehan Le Mestre…, pour un terme 6 livres 1 sol 8 deniers. — F°14. Du tabellionage de Pocé, affermé pour 3 ans à Guillaume Mésange, pour 2 termes de la Chandeleur et de la Saint Jean Baptiste : 13 sols 4 deniers. — Du ban à vendre vin : néant. — F°14v°. De l'osche Sebran, affermée à Yvonnet Charles, à 11 sols 3 deniers pour 3 ans, pour un terme : 3 sols 9 deniers… De la grange de Bordigalle, que tient à présent Jehan Mazereau, pour 1 an : 40 sols, — F°16. Des deniers du fouage dudit lieu de Pocé, d'iceux qui doivent la corvée et biain, dont chacun bianneur[1] doit 1 denier etc… Aucune liste de redevables. Total : 18 deniers. — Vente de boys : néant. Vendicion d'erbe (7 acheteurs) 75 et 12 sols 6 deniers. Ventes de fons de héritages : de Jehan Dupoiz pour les ventes du fief de Macé Dutemps, qu'il a acquis de Estienne Reboursin le prix de 6 livres tournois : 10 sols ; Dudit Jehan Dupoiz, pour les ventes d'un quart de vigne qu'il a acheté de Jehan Salmon etc… le prix de 5 livres : 12 sols 6 deniers ; Dudit Jehan pour la vente d'un quart de fresche qu'il a acquis de Jehenne La Bouchère, la somme de 33 sols 4 deniers : 2 sols 9 deniers etc. (en tout 5 ventes). — F°16. Arrerages, espaves et forfaictures : néant. Exploiz et amendes : néant. — F°16v°. Recette de blé muable : setier, muid ; non muable : 10 setiers. Dîme du Sestre : 5 setiers 3 boisseaux ; Terrages de Pocé, affermés : 4 setiers 8 boisseaux ; Dîme d'Oyslée, par retrait et saisie seigneurale : 1 setier 4 boisseaux. Recette de seigle : pour la métairie de la Ganguegnière : pour la dîme du Sestre, les terrages de Pocé, les métairies de La Vauvellerie et de l'Ommeau,

1. Le folio 30 du compte de 1495-96 indique qu'il s'agit du « biennage » ou nettoyage des biefs du moulin de Pocé. Voyez aussi le dénombrement de 1651 coté E 625.

pour diverses terres en la Varrenne (f°18), y compris les terres Jehan Mazereau et ladite dîme d'Oayllée, en tout 72 setiers 9 boisseaux. — F°19. Mouture de Philippes Rouyn, fermier du moulin de Pocé : 20 setiers ; orge due par Mathellier Minetre (?) fermier de Bonneau : 3 setiers ; Avoine des abliaux dus chaque année à Pocé « au jour d'an neuf » : huit redevables, payant de 1 à 8 boisseaux ; Avoine muable : dîme du Zestre : 5 setiers 4 boisseaux. — F°20. Terrages de Pocé, dont le tiers en avoine : 4 setiers 6 boisseaux ; Poulailles dues à la Notre Dame : 2 poules ; quelques autres dues à rente par 5 redevables et par neuvièmes de poules ; Cire : 5 livres, par Michel du Vau, Jehan Moreau et Saint Martin de Tours. « Vin cueilli ès vignes : une pipe 1 gallois. Le total de la recette accuse en argent, 121 livres, 6 sols, 5 deniers pitte, et en céréales un peu plus de 130 setiers.

Dépenses. — F°23. Rentes et aumônes : 100 sols au couvent de Moncé à la Saint Maurice ; 100 sols à l'abbesse de Romorantin, pour rente, cent sols à Marguerite Escharde, pour don et ordonnance faite par Madame à sa vie et outre 4 setiers de froment. — F°23v°. Gages : Pierre Farineau, bailli de Pocé : l'erbe de 3 arpents de pré ; Le receveur du présent compte : 12 sols. — F°24. Euvrées et réparations : à Pierre Le Royer, charpentier, pour le pont de l'Aumône que traverse le bief du moulin de Madame : 20 sols, plus la pitance des ouvriers, etc… — À Jehan Guichart, maçon pour cinq toises et demie de mur en l'ostel de Madame estant au chastel d'Amboise etc… 55 sols, et pour enlever la terre en provenant en la court Messire Jehan Marchy, chanoine, 5 sols. — À Perrin Alaire, couvreur de treuille pour… avoir recouvert les maisons de l'ostel de Pocé etc… 20 sols. — Autres travaux de couvertures et cheminées, au même. — F°25. Pour descendre trois cent de tuiles du toit de « la maison Mme Dubois » etc… — F°26. Façons de vignes : « À Perrin Gouget, Philippon et Lois (?) parconniers (?) pour avoir « deschaussé » les vignes de madite dame, contenant 12 arpents et vingt quatre perches : 2 sols 6 deniers et Pour fermage des mêmes : 9 sols, 8 deniers etc… Pour l'achapt de VIII bouez (?) de fer et IX livres d'acier mis et employés par Jehan Rozay, mareschal ès marrées et pierres (?), dont les dites vignes ont esté deschaussées et picquées, chascun boué de fer 15 deniers et chacune livre d'acier, 15 deniers, valent 19 sols etc… Pour journées de sept vingt, douze hommes mis et employés à marrer lesdites vignes durant le mois de mars et la première sepmaine d'apvril etc… y compris la dépense de pain : 17 livres 14 sols 2 deniers. En tout, 11 articles faisant un total de 49 livres 3 deniers. — F°28. Vendanges. À Pierre Le Royer et Jehan Guignart pour chacun une journée… à reliez les ancez et une cuve (?) à mectre les vendanges et 3 journées à mectre les vendanges, et gaignent chacun par jour, en oultre despens 3 sols 4 deniers. Valent 6 sols 8 deniers, et pour leur despense pour lesdits 2 jours, 20 deniers. Valent pour le tout 6 sols 8 deniers. — Pour l'achapt de deux rouelles de cereles à relier lesdites pipes : 20 deniers de pintes etc… À ung charretier pour sa painne et salaire d'avoir admené des vins à madite dame en son hostel etc… Total du chapitre : 45 sols 5 deniers. — F°28. Deniers baillez à madame par son ordonnance. À messire Guillaume de La Taille pour la rente de la maison de Madame estant au chastel d'Amboise, doit au chapitre d'Amboise etc…, 30 sols. — À Estienne d'Avort, serviteur de ma dicte dame par son commandement et par ses lettres (sans plus), 4 livres 15 sols. — À Robin Bréart, lequel madite dame a envoié quérir par deçà pour estre et demorer en une mestairie à Mermande, 25 sols etc… Total : 7 livres 10 sols. — F°28v°. Despense commune. À Marguerite Eschard, pour l'achapt de deux cheveaux… par elle acheptés pour porter à Madame à Tours où elle estoit pour estre au pardon, le pénultiesme jour d'avril l'an de ce compte : 8 sols 4 deniers (article biffé par la suite « pour ce que n'a pas poié ladite somme »). — Pour l'achapt d'un quart pour mettre vinaigre qu'elle avait fait faire à Pocé, et lui fut mené à Tours : 4 sols 2 deniers, et 5 sols pour l'avoir mené par eaue à Tours. — À Jehan Morier, pour l'achapt de 3 portées et demie de boys par lui menées à Tours pour la despence de Madame : 4 sols 6 deniers… — Pour la despense faicte chiez Michelet, tavernier à Pocé le 18e jour de juillet par Jacquet La Barbe, Billat Orillart et 7 autres en leur compagnie, que Estergon (?) avoit envoiez audit Pocé… pour certaine cause touchant le faict des dismes d'Ouallée, et y furent depuis le samedi dernier jusques au Dimanche après digner ensemble, et par eux fut despensé 15 sols etc…, avec autre dépense de 4 livres 10 deniers pour la même affaire. — À Gardela (?) pour sa painne et salaire et de sa beste d'avoir mené LXI sestiers de blé de sa maison au Guenays jusques au chastel

chastel d'Amboise ès greniers de madicte dame etc., 12 sols 6 deniers et 7 sols 6 deniers etc… Total : 17 livres 16 sols 7 deniers, plus 116 sols 8 deniers, obole ajoutés après coup « pour deniers non reçus inscrits au même chapitre au compte précédent ». — F°30. Despense de blez. Rentes et aulmosnes : 1 setier à l'abbaye de Fontaine les Blanches et 4 à Marguerite Eschard précitée, « damoiselle de Madame » sans motif indiqué. — « Autre despense de froment » 3 autres setiers à ladite Marguerite « par mandement de madite dame, relaté par Estienne d'Avort » (son serviteur précité), 1 aux Jacobins de Tours, 1 mine « aux frères meneurs », 1 audit Estienne d'Avort. — F°31. Despense de seigle, à Monsieur de Rochecorbon, audit Estienne d'Avort etc… Total : 65 setiers mine. — F°31v°. Despense de mousture. « À Perrin Gouget, Philippon Bridelon pour « avoir deschaussé les oignons de Madame etc… 8 boisseaux, plus 10 autres articles au profit de Marguerite Eschard » des frères des trois ordres mandians etc… » Total, 20 setiers, 8 boisseaux. — F°33v°. Despense de vin : total 1 pipe de 24 gallois, dont 1 pipe à Marguerite Escharde. Despense de prez (3 arpents de pré à Pierre Farineau ci-dessus). — F°34. « Parties des rentes de deniers, blez et poulailles vacquanz inutilles et non païables pour fortune de la guerre : 29 articles classés par termes ou échéances et non totalisés. À titre d'exemple : « Pour Mauriçon Aucheron que souilloit paier XII deniers… pour ung isleau séant d'avant le mollin de Pocé, lequel est en l'estang de Madame, et pour une roche… et est à présent riens payé pour ce que ledit isleau soit comprins audit est ang et que ladite cave fut rompue pour prendre la pierre pour faire la tour de Pocé ». Certains articles sont en non valeur par suite du décès du tenancier. D'autres font allusion à un terrier perdu. Le présent compte ne présente ni balance ni décharge en faveur du comptable. Il se clôt par une liste de 18 tenanciers « qui doivent les biains et corvées et oultre doivent chacun ung denier de fonage au jour et terme Saint Jehan Baptiste. »

1437-1438. — Compte semblable « pour ung an commençant le jour et feste Saint Michel pénultième jour de septembre l'an mil CCCC trente sept et fenissant la veille de ladicte feste… l'an révollu mil CCCC trente et huit ». La recette, du coup n'est plus la même ne comporte plus aucune liste de redevables ou censitaires, son total est de 64 livres, environ La « recepte de deniers pour nouvelles baillées à ferme » est une nouveauté (f°4) avec 5 articles concernant Denis Jaussier pour des quartiers de fresche, bois, etc… en bas de la Sebrandière (7 deniers), Jehan Tribon « pour ung arpent de terre séant en pré Breton (2 sols, etc…), la prévosté de la Varenne y est remplacée par « La prévosté de La Rochière » (f°5, 12 livres 3 sols 4 deniers). Les aubenaiges concernent « Guillaume Lelarge, natif du pays du Mayne, allé de vie à trespassement », Jehan Loyseau, Ysabeau femme de Jehan Auchez, dont la femme ou les héritiers paient entre 4 et 8 deniers et 1 boisseau de blé. La recette de vin (f°15) est de 5 pipes et demie, et trois recettes de chapons, de poix et de fèves, figurent en supplément.

Dépenses. — F°16. rentes et aumosne. Article nouveau : « À Marguerite Acharde pour don ou aumosne à elle fait par Madame, en oultre 4 sestiers de froment ; 2 sestiers de mousture et une pipe de vin, soit 50 sols. — F°16. Euvres et repparacions. Achat de « huit cent de tieulles » à Gillet Quartier pour la repparation de l'ostel de madite dame séant au chasteau d'Amboise, envoi de chaux audit hostel « pour recouvrir les corniez (?) dudit hostel et la noue de la cheminée », achat de deux cent de lattes pour le même, etc… — F°17v°. Faczons de vingnes. « À Perrot Gardiau, closier des vingnes de Madame, Jehan Duboais et Gillet Collerou, pour leur painne et sallaire d'avoir deschaussé en tasche en convent les vignes de madite dame estans audit lieu de Pocé, contenant un arpent et demi », 106 sols. Pour la taille des mêmes etc…, 9 livres. — À Perrin Gourdeau etc…, pour le sarment d'icelles mectre hors, par marché fait… à la somme de 22 sols, 6 deniers. Pour ce 18 sols 6 deniers. — Pour avoir mené esdites vignes 44 sommes de fumier prins à l'ostel de madite dame, pour mettre et employer sur les provings fais ès dites vignes, les deux sommes valant 10 sols, pour ce 10 sols, etc. À Philippot Boïn, Jehan Chezière, Guillaume Chezière, Jehan Duboays, Perrin Cormiau et Perrot Gaudriau, closiers des vignes de madite dame, pour leur painne et sallaire d'avoir biné en tasche et convent les vignes du grant cloux de Vausubleau contenant 6 arpens et demi arpent à madite dame, au pris et somme de 11 livres 10 sols etc… En tout 9 articles et 44 livres 15 sols 6 deniers de dépense. — F°19. Deniers baillez par le commandement de Madame « À Pierre Farineau, le cappitaine (?) de Mermande, Yvonnet Pasquier,

Jehan Guidiez, Gillet Truelle, Jehan Le Boucher et Jacob Dupont, à eulx baillé par mandement de madite dame donné à Tours le… (en blanc) jour de may mil IIIIe XXXVIII etc… 13 livres 10 sols 10 deniers. — À Estienne d'Avort, etc… À Marguerite Escharde… etc… — Le… jour de may mil CCCC XXXVIII, baillé à madite dame pour les ventes que devoit Guillaume de Bourgaud pour la terre de Maulaville, qu'il avoit eu par eschange de Jehan Picquart, desquelles ventes Ysabeau Nerrine femme de feu Guillaume de Bourgaud composa à madicte dame à la somme de 6 réaulx etc… pour ce 9 livres. — À messire Jehan Bedouet, chanoine d'Amboise, procureur de ladite église… pour rente que leur doit chacun an madite dame à cause de sa maison estant audit Chastel, 30 sols paiables aux termes de Noël et de Saint Jehan Baptiste, …cy 30 sols.

Relyaisons et vendanges. Pour achapt de 4 ruelles de sercle mises et employées à relier les anxés, deux pippes et ung traversier pour mettre la despence pour faire faire les vignes de ma dicte dame, etc… 3 sols 4 deniers (en tout 11 articles et 33 livres 12 sols 2 deniers de dépense totale). — F°21. Despence commune. « Pour les despens de l'ung des religieux Jaccopins, lequel vint audit lieu de Pocé le pénultième jour d'avril CCCC XXXVIII par l'ordonnance de madite dame pour dire audit receveur que il alast à Tours devers madite dame, qui y estoit, pour ce et pour la despence dudit religieux et dudit receveur en allant à Tours : 3 sols 4 deniers. — …À Perrot Gasnier, par l'ordonnance de Pierre Farineau [bailli de Pocé], lequel fut mené veoir les faultiers qui estoint en la Cisse, qui gastoint les prés de madite dame, et fut marchandé audit Gasnier de les estouper, etc… 10 sols. — Pour voyage à Tours de maistre Jehan Farineau (bailli) pour « avoir advis si madite dame avoit droict de lever la moutié du tiers de la grant dîme de Pocé appartenant à Loys Riou, etc…, 10 sols, biffés par la suite avec observation « qu'il n'estoit ici mestier d'en venir jusques à Tours ». — F°23. À Gillet Esveillart, nautonnier, pour sa painne et sallairc d'avoir amené en son challan de la maison de Yver Jacques à Amboise au port aux Guenays 11 setiers de blé receuz de Jehan Morier, etc… 3 sols 4 deniers. — …À Guillemin Mésange…, pour l'escripture de son terrier[1], par marché fait etc…, 6 livres, biffées après coup parce que « quant ledit pappier sera faict, il sera payé selon raison ».

1. Ce terrier ou censier est peut-être celui qui figure à l'Inventaire de 1683. Voyez E 583, folios 28-30. Il est aujourd'hui perdu mais peut être remplacé par le terrier du compte de 1537-38 (E 589).

(Le même devait toucher encore 105 sols pour « l'écriture » du présent compte et 25 sols pour le papier et les cédules : cette somme seule n'est pas bifféc. — F°23v°. Deniers renduz et nom reçuz (cens non payés), sans détail : 7 livres 3 sols 3 deniers. — F°24. Despence de blez froment. Mêmes dons en nature que ci-dessus, au couvent de Fontaine les Blanches, à Marguerite Escharde, « damoiselle de Madame », et notice sur un conflit avec Philippot Bonnin, fermier du moulin de Pocé. — F°25v . Seigle. Conflit avec Jehan Mariet pour les rentes en seigle de la maison Mariet ». — F°26v°. Mousture. Mêmes dons à Marguerite Escharde, aux vignerons de Madame cités ci-dessus qui sont payés en mouture. Dons aux Jacobins et Cordeliers de Tours, aux frères de Saint-Francoys d'Amboyse, aux « frères de Nostre-Dame du Carme de Tours », aux Augustins de Tours, etc… Total : 14 setiers 9 boisseaux. — F°28v°. Despence d'orge et d'avoine : 7 setiers 3 boisseaux de l'un et 13 setiers 3 boisseaux de l'autre à Estienne d'Avort, maistre d'ostel de Madame. — F°28v°. Mise de poulaille : 2 chapons « à Mazereau ». Mise de cire, par rachat, 1 livre. — F°29. Despence de vin. À Estienne d'Avort ci-dessus, et à Marguerite Acharde, etc… La balance des comptes n'est pas faite, en dehors des totaux par denrées, il est indiqué seulement *in fine* que « les sommes ci-dessus seront reprises aujourd'hui au compte subséquent pour être allouées tant en recepte qu'en despence selon ce qu'il appartiendra etc. »

E 586 (liasse). — 1 cahier de 46 folios, papier.

1495-1496. — COMPTES (*suite*). — Compte septiesme des receptes et mises faictes par Laurens Caillon, receveur de la chastellenye, terre et seigneurie de Pocé pour ung an commençant le jour de feste Nostre Dame my aoust l'an mil IIIIe quatre vingts et quinze et finissant la vigille de ladite feste l'an révolu mil IIIIe III^xx^ et seize.

Recette. F°1. Froment ordinaire et non muable dû par 6 redevables dont Jehannin Esveillart (métairie de La Chevalerie), Gervaise Gasnier (moulin de la rivière de Reberde ou Remberge, etc…) — Froment muable : dîmes du Sestre, de la Perehaye, l'Espinette, La Ribaudière, de Jehan Pruvault pour la Vauvellerie, de Pierre Troussay pour les moulins affermés. Total pour tout le froment : 102 setiers

52 boisseaux. — F°5. Despence de froment, par setiers ou plus petites fractions « à l'abbaye de Fontaine les Blanches », « au mareschal d'Amboise », « au cellier d'Amboise à plusieurs fois », à des faconniers de vignes, à divers inconnus comme Guillaume des Beufs, Florentin Coqueau, etc… (sans aucune explication) « à ceux qui ont desfriché le frusché (?) près le jardin Pierre Marche » ; au fermier des moulins, Pierre Troussay, 35 septiers « pour la despence de la maison », et 14 autres setiers 6 boisseaux baillés à Gervaise Gasnier « pour la despense de la maison et à plusieurs personnes ». Total général : VI^{xx} septiers, VII boisseaux. — F°8. Recepte de seigle non muable… « De Guillaume Tribon, Guillaumin Tribon et autres leurs frescheurs, pour la mestairie de l'Auberaye, séant en Varenne pour rente annuelle… De Jehan Chauvin, Jehan Thierry et leurs hoirs pour la métairie de l'ormeau… De Michau Leclerc et ses frescheurs… De Jehan Leclerc… De Olivier Mazereau, Mehan Mazereau etc… Des hoirs feu Jehannin Mazereau… De Pierre Joussier pour son moulin de Pocé…, de Gervaise Gasnier pour son moulin sur la Rembarde… Total : 8 setiers 9 boisseaux. — F°11. Recepte de seigle muable. Mêmes métairies que tantôt et qu'en 1436-37. Total : 90 setiers. — F°13. Despence de seigle. À Mgr de Rochecorbon, rente requérable au lieu de l'Ombraye, etc… 23 setiers. Au mareschal d'Amboise… Au cellier d'Amboise… à diverses personnes (comme pour le blé, et par mandement de Monseigneur et de Mademoiselle). Total : 260 setiers 3 boisseaux. — F°15. Recepte d'orge, 3 redevables dont la Métairie de l'Ormeau : 2 setiers, 3 boisseaux, les mêmes sont portés en dépense « pour la despence d'espousailles cependant qu'il [le receveur] a esté tenu à la maison ». — F°16. Recette d'orge (dîmes et terrages, etc…) total : 42 setiers 16 boisseaux ; portés en dépense comme « livrés ès greniers dudit lieu ». — F°19. La recette de chappons, soit 30 chappons a été en entier « baillée pour la despence de la maison », de même que les gelines, que celle de vin et que la recette de cire, soit 5 livres dépensées (f°23) « au luminaire de la chappelle ». — F°25. Recepte de deniers ordinaires, 16 sous-rubriques, comme en 1436-37. Total : 8 livres 14 sols, — F°28. « Nouvelles baillées faites depuis l'an 1492… De Jehan Richart, Mathurin Heau et Benoiste veufve de feu Jehan Serré pour une pièce de terre… de 12 arpents… au lieu de Salle : 50 sols, et 2 autres articles de 46 et 27 sols ». — F°30. « Des deniers du fouage et corvée etc… (comme au f°16 de 1436) : « Les habitants dudit lieu de Pocé ont fait appoinctement à la somme de dix deniers pour chacun corvoieur, en ce non comprins le biennage, et sont tenuz les corvoieurs (?) bienner et curer les biez des moulins dudit lieu depuis le gué Bodis jusques l'arche de pierre près le moulin Pierre Joussier chacun an le mercredi des fériés de Penthecouste ». Suit une liste de 51 redevables. — F°32. Rentes et fermes muables : « des peseons des boys afermez, par ledit receveur… à Floreutin Colesse, Mathurin Colesse et René Partoier (?) 15 livres. — Prévôté et péage de Pocé, affermés par Mademoiselle à Jehan Galtier, sergent, pour cet an : 50 livres 100 sols ; Prévôté de La Rochère et ses appartenances, pour cet an : 6 livres 12 sols ; — « Des bancs deffaiz et pescherie de La Rochière…, pour cet an : 13 livres ; — Du ban à vendre vin, affermé 10 sols et une douzaine et demye de poulles ; — Du tabellionage, lettres levées en main de court, rachatz et proffictz de fiefs. Aubenaiges : néant. — F°34v°. Ventes de cens d'éritages, 10 articles détaillés, 12 livres 6 sols 7 deniers ; Vente de herbe de prez : 12 articles, total : 68 livres 2 sols 6 deniers. Ventes de blé, de froment, de vin, etc… néant. — F°39v°. Rentes et aulmosnes ordinaires. À l'abbesse de Notre Dame lès Romorantin, cent sols sur les cens dus à Pocé ; aux religieuses de Moncé cent sols, de même. — F°40. Gaiges et pentions d'officiers : Jehan Drouault, bailli de Pocé, 4 livres ; Jehan Pappillon, chastellain dudit lieu, 4 livres ; Robert Goullet, procureur de Pocé, 4 livres, et le receveur, 25 livres pour son compte. — F°40v°. Œuvres et réparations, façons de vignes : néant. — F°41. Despence pour les vendanges : « pour les journées de 90 couppeux, qui ont esté à vendanger, tant au graut cloux que en Vausubleau…, à chacun 10 deniers… — Pour les journées de douze hommes qui ont porté les ances, à chacun 20 deniers. À Jehan Duboys et Rabin Collesse pour leur journée… chacun… à fouller pressoucres et vendanger les treilles, à chacun 20 deniers. Pour « archer les vaisseaux » ; Pour achat 5 pippes à 15 sols chaque etc…, 10 articles, en tout, total 11 livres 8 sols 11 deniers. — F°42. Despence commune : frais de fauchage des prés à Jehan Gallier, prévost, 2 articles en tout. — Deniers baillez et paiez par ledit receveur, tant à Monsieur que Madamoiselle que aillieurs, par leur commandement… À mondit seigneur, tant en argent content que en deniers baillez par son commandement… 41 livres

18 sols, 6 deniers, six autres sommes sont payées ainsi au même, entre 215 et 11 livres. « Item à Joachim Martineau, chastellain de Rochecorbon… 50 livres tournois pour le reste du rachat qui estoit deu à Monsr de Rochecorbon à cause de la terre de Pocé ». — « Item, 69 sols 2 deniers, mis et employés tant par commandement de mondit seigneur que de madame, etc. Total : 344 livres 1 sol 5 deniers. — F°44v°. « Deniers comptés ci-devant en recepte et non receuz (2 recettes de baux d'herbe et un cens ou loyer de 100 sols dû par Jehan Robert). — F°46. « Louages faits par ledit receveur » (blanc). Les derniers folios portant arrêté et approbation du compte sont perdus.

E 587 (liasse). — 1 registre, 34 folios, papier.

1509-1510. — COMPTES (*suite*). — « Compte septiesme des receptes et mises faites par Macé Guillet, receveur de la châtellenie terre et seigneurie de Pocé pour un an, commençant le jour et feste Saint Jehan Baptiste mil cinq cens neuf et finissant la vigille de ladite feste, l'an révolu mil cinq cens dix. Mêmes recettes que précédemment. Mention à l'article des recettes de froment (f°1v°) du moulin du gué Pousset tenu par Macé Bour. Les métairies, les dîmes et terrages sont les mêmes pour la plupart. Mais la métairie de La Vauvellerie (f°5) semble une création de cette époque, ainsi que celle de La Chevallerie (f°6v°). Recette en chappons : 30 chapons (f°8) ; en gelines, 14 gelines ; en cire, 5 livres ; en vin, néant. — Au chapitre des « mises et despence de blez (f°11), mêmes dons à Notre-Dame de Fontaine les Blanches, une vente de 13 setiers à « Marie Voier », deux dons à Pierre Roulleau, chappellain de Pocé. À la despence de seigle (f°12), 10 setiers, puis 4 setiers à Pierre Haulterive cordonnier, 12 à « Monsr de Brosse », 16 à « Didier Bouault, apoticaire », 12 à divers vignerons pour façons de vignes, etc… — F°22v°. Cens de deniers (rentes muables) : prévosté et péage : 13 livres 10 sols ; Prévosté de La Rochère : 12 livres ; Banvin, tabellionage, etc… : néant. — Vente d'erbe de prez : 83 livres au total. — F°27. Deniers du fouaige et corvées, liste de 34 redevables à 10 sols chaque. — F°29. Mises et despence de deniers. Deux aumônes aux religieuses de Notre-Dame de Romorantin et de Moncé seulement. — Gaiges et pencions d'officiers : 6 livres pour deux ans à Raoul Robert, bailli de Pocé, et autant à Jehan de la Bretonnière, châtelain ; 4 livres à Robert Goullet, procureur dudit Pocé. — F°32. Deniers paiés et baillés tant à Madame que à aultres, par son mandement : Deux versements de 57 et 69 livres à Madame ; 15 livres à frère Pierre Chauvin, religieux de Fontaines les Blanches pour un service en son église ; 30 livres aux Cordeliers d'Amboise, pour des messes ; 20 sols à Jehan Leclerc « pour avoir gardé les beufs de Madame au fertrage (ou feautrage) des prés de La Rochière ; 15 livres audit Pierre Chauvin pour une autre source… à noble homme Georges de Cigny, escuier, seigneur de Rouvroy et de Bourros… 7 livres 15 sols, pour l'acquest fait par ledict receveur pour Madame d'une plonnoise[1] assise devant le chastel dudit Pocé, que autrefois, Monsr avoit acquise de feu Guillaume Fontenay en son vivant escuier seigneur de Bourrot, et depuis retraict par Martin de Fontenays, etc… Quatre livres de moins value sur la prévôté de Pocé à cause d'un procès avec Jehan Gallier, adjudicataire etc… Total : 215 livres 13 sols 9 deniers. — F°32v°. Façons de vignes. Une seule dépense pour « façon » à Jehan Legouge, Pierre Bourgeois et autres et une autre de 12 sols 6 deniers pour « un traversier ». Faucher les prés, un seul article de 6 livres 7 sols 5 deniers. Deniers comptés et non reçus : 30 sols au total. — F°34. Total de la recette : 248 livres, 3 deniers, et de la dépense : 289 livres 18 sols 9 deniers, suivis de quelques détails concernant le déficit en argent, en céréales, etc. (écriture très cursive).

E 588 (liasse). — 1 registre de 27 folios, papier.

1514-5115. — COMPTES (*suite*). — Compte douziesme des receptes et mises faites par Macé Guillet, etc… pour un an commençant ce jour et feste Saint Jehan Baptiste mil cinq cens et quatorze et finissant la vigille de ladite feste l'an révolu mil cinq cens et quinze. Mêmes recettes que précédemment en froment, méteil, seigle, orge, etc., sans aucune liste de redevables, mêmes dîmes et terrages. Même « despence de blez » (f°9) : aumône à Notre-Dame de Fontaine les Blanches ou paiements en céréales à des vignerons, à « Jehan Fauvart, peintre, demeurant à Amboise, 6 setiers de froment en 1513 et setiers de seigle en 1514 », sans détails ; « un boesseau et demy froment à esté baillé pour la despence des poullets estant au chastel Pocé » etc. ; « Trois septiers sept boesseaux baillés par le fermier des Moulins dudit Pocé pour la despence de la maison, dont en y a trois boesseaux à faire des pastes à la

1. Plonnoise ou plonnière = oseraie.

veuve de Monsr de Bonnivet (?)[1] et autres et pour les poulles, et troys septiers quatre boesseaux qui ont esté baillez au painctre d'Amboyse avec troys septiers, quatre boesseaux seigle pour la faczon de soixante quinze livres d'estain en vesselle et pour vingt livres et demye d'estain encore ». — F° 11. Despence de mesteil, de seigle, etc… De nombreux lots sont vendus à des particuliers entre autres à « Monsr de Lonchamp et à Monsr de Doudeville par mandement de Monsr de Saint Vast pour le compte du seigneur ou donnés comme prix de façons de vignes. — F° 14. Despence de chappons, de poulles : les uns et les autres sont livrés « pour la despence de la maison, comme il appert par descharge de Monsr de Lonchamp, ce dernier semblant être l'intendant du seigneur de Pocé. — F° 16. Recepte de deniers ordinaires, rentes et fermes, muables et non muables, sans aucune liste de redevables. Les cens fonciers sont toujours classés par lieux et par échéances. La prévôté et péage de Pocé rapporte 7 livres, celle de La Rochère, 13 livres, les eaux et pêcheries de la même, 13 livres, l'étang de l'Espinete, mentionné pour la 1re fois, 7 livres. Le banvin, le tabellionage, les confiscations de terres, les rachats et prouffietz de fiefs et le droit d'aubenage ne rapportent rien. — F° 19. Les « ventes de fons d'éritages », avec renvoi à « un papier journal » de Jehan Coqueau, greffier, rapportent 36 livres 12 sols 5 deniers. — F[os] 20 à 21. « Ventes d'erbe ». — F[os] 21-22. Ventes de blés. Aucun total. Somme des deniers muables : 292 livres 18 sols 1 denier. Somme des recettes de deniers ordinaires et immuables (?) : 509 livres. — F° 23. Mises et despence de deniers. Mêmes aumônes à Notre Dame lez Romorantin et à Moncé que précédemment. À Maître Raoul Robert, bailli de Pocé, pour la recette de ce compte, à Maître Jehan de la Bretonnière, châtelain de Pocé, pour ses gages, chacun 6 livres ; à Maître Jehan Marchand, procureur de Pocé, 8 livres, et au receveur (Macé Guillet), pour son compte : 12 livres. À maistre Maurice Myet, prestre, vicaire de Saint Oyn, 50 livres pour une messe par jour pendant un an « pour feue Madame, que Dieu absole ». En plusieurs fois, pour la despence de la maison : 18 livres 16 sols et encore, toujours par mandement de Monsr de Lonchamp : 68 sols 3 deniers. « Plus, aussi paiées par les certifications par Monsr de Vandeuille (*sic*), cy rendues, que ledit receveur a baillée la somme de 14 livres 11 sols 6 deniers. Aux frères Cordeliers, pour messes et service pour Madame, 30 livres… À Jehanne Castelle, la somme de 8 livres 15 sous tournois qui lui estaient deuz pour ses services qu'elle a fait au chastel de Pocé, laquelle somme à esté paié par le mandement de Monsr de Doudeville, savoir 2 setiers seigle et le surplus en deniers etc… Suit une autre remise d'argent liquide à Monseigneur de 131 livres 4 sols 1 denier, divers paiements faits aux vignerons de ce dernier, etc… Somme totale des « mises et despences de deniers 536 livres 3 sols 1 denier, la recette étant de 509 livres ». De nombreux détails sont donnés aux f°s 25 et 26, d'une écriture très cursive sur la balance de chacune des recettes en céréales et en nature et sur certaines « erreurs » trouvées dans le compte. L'arrêté est signé du châtelain Jehan de la Bretonnière, licencié ès loix, de Macé Guillet receveur et par « François d'Espinay, curé de Doudeville (cité ci-dessus) à ce commis par Monseigneur ».

1. La plume a hésité : on pourrait lire « Boindret ». Nous supposons qu'il s'agit d'un membre de la famille de Bonnivet autre que le Maréchal, tué en 1525.

E 589 (liasse). — 1 registre de 271 folios, papier ; reliure parchemin souple.

1537-1538. — COMPTES (*suite*). — Compte deuxiesme des receptes et mises faites par André Béreau, à présent receveur de la chastellenye et seigneurye de Pocé, appartenant à très haut et très puissant seigneur messire Adrian Tiercelin, etc… chevalier, pour un an commenchant le jour et feste Saint Jehan Baptiste mil cinq cents trente sept et finissant à pareil et semblable jour ledit an révolu, que l'on dira en date mil cinq cens trente huit.

F° 1v°. Le chapitre de la recette des cens en deniers ordinaires est accompagné d'une liste de redevables pour chaque terme, c'est-à-dire Saint-Jean Baptiste, et la mi-août (6). Le terme de la Saint Maurice (f° 10 à 166) est suivi d'une longue liste de redevables avec descriptions de très nombreuses parcelles qui, exceptionnellement pour un seul tenancier comme Pierre Nepveu dit Trinqueau, occupent les f°s 135v° à 140. Il est passé de 176 noms, soit 46 et 112 noms en 2 séries et 3 folios en 1436 à plusieurs centaine de noms et 156 folios[1]. La liste constitue à elle seule un vrai terrier. —

1. On peut supposer que les tenanciers, assez pauvres en 1436, ont acquis en 1538 de nombreuses parcelles en dehors de leur terrain d'habitation à Pocé. La plupart de leurs noms se retrouveront dans les déclarations originales de E 590-623, classées par noms de lieu.

F°166. Aultre chappitre de recepte de deniers de taille[1] deuz par chacun an… audit lieu de Pocé ledit jour et feste Saint Maurice. Mêmes listes donnant la situation des parcelles. — F°190. Aultre recepte de deniers ordinaires de services deulz et renduz par chacun an audit Pocé, etc. (sommes variant de 12 deniers à 5 sols dues exclusivement par des tenanciers de fiefs). — F°192 v°. Cire de service « dues par Damoiselle Marie Malherbe pour le fief de Chantefins, par Pierre de Launay pour son aîtrage d'Autresches et par Jehan du Douet, écuyer, pour son fief du Souchay ». — F°194. Aultre chappitre de recepte de deniers ordinaires de cens et rentes deulz par chacun an au lieu de Cestes (Le Sestre) paroisse de Ruigny, etc… La famille Henry, dont on trouvera les aveux et déclarations ci-dessous (E 613), est représentée par Francoys Henry demeurant à La Torterie (22 articles), par Gatian Henry (6 articles), Mathieu Henry (f°208, 9 articles), Pierre Henry, demeurant à Cestes (f°212, 16 articles). — F°216. Aultre chappitre de recepte de cens et rentes deues par chacun an audit chevalier au lieu de Pocé le jour de la feste de la Commémoration des Trespassez. — F°240. Terme de Saint Bry (pour les mêmes cens avec même abondance de noms et de détails sur les parcelles). — F°246. Terme du Dimanche après Noël, audit Pocé. — F°247. Terme de Nostre-Dame de la Chandeleur, audit Pocé. — F°248. Recepte de deniers de services. Un seul article de 10 sols pour l'aveu d'un fief nouveau créé par Simon Rucard sur son fief de Beauregard au profit de Jehan du Boys, écuyer « dedans lequel est une aultre maison et édiffices assis près les landes ». — F°248 v°. Aultre recepte de cens et rentes deues par chacun an… audit Pocé le jour et feste de Pasques fleuries. — F°251. Aultre chappitre de recepte de cens et rentes deues par chacun an… audit Pocé le jour du Jeudi Absolut. — F°252 v°. Aultre recepte de deniers ordinaires de services rendus par chacun an ledit jour du Jeudy Absolut (deux redevances pour les deux fiefs de La Perchaye et des Macquereaulx). — F°253. Recepte de deniers muables… en l'an de ce présent compte, Ce chapitre comprend les fermages de deux métairies. La Vauvellerie et l'Espinette, puis le revenu des coutumes et droits de justice déjà vus aux comptes précédents : paissons des bois et glandées ; péage de Pocé ; banvin ; fouages, garde et guets etc…, tous de nul revenu sauf la prévôté de Pocé valant 100 sols. — F°253. Vente d'erbe : total : 160 livres 18 sols 4 deniers. Les ventes de vin sont nulles, et aussi, chose moins explicable, les ventes de froment, de seigle et de bois taillis. — F°256. Recepte de froment ordinaire : 14 redevables dont plusieurs pour de nombreuses parcelles, sans terme indiqué… — F^os^ 258 et 259. Autres receptes de froment ordinaire et non muable (termes des Trépassés et de Noël) et de la Saint Martin d'hiver. — F°261 v° à 263. Recettes de seigle (trois recettes-différentes). — F^os^ 263 v° à 268. Recettes d'orge, d'avoine, de chappons, de gélines, de poullets, d'œufz, de beurre (3 livres), de fromages (12 fromages du métayer de l'Espinette).

La dépense n'occupe que la dixième partie des feuillets à partir du f°269. Si bien que le registre est un censier de recettes plus qu'un registre aux comptes. — F°269. Mise et despence de deniers : aumônes comme précédemment à Notre-Dame de Romorantin et au prieuré de Moncé. — F°269 v°. Gaiges et pensions. Six livres à Maistre Guillaume Chaussade, bailly, à René de la Bretonnière, chastellain de Pocé, à Florent Tayre procureur, 25 livres à André Béreau receveur, 15 à Mathurin Bridelon, prestre, pour 3 messes à la chapelle du château. — F°270 v°. « Autres mises ». Savoir : 852 livres 12 sols 3 deniers à diverses personnes « comme appert par parties arrestées par Monsr de Fontaines ». — F°271 sqq. Mêmes dépenses en froment en général qu'aux comptes précédents, quoique moins nombreuses en petit mesteil, en seigle, en avoine etc…, ordonnées par Monsr de Fontaines ou par « Messire Anthoine ». — F°273 v°-275. Despence de chappons, de poulles, de « hutaudeaulx », de poullets, d'oaysons, de cire et d'œufs, la plupart baillés ou payés à « Messire Anthoine Le Maire ».

L'arrêté de compte (f°s 275 v°-276) est signé par J. de Trossy ; prêtre, curé de J… (?), procureur du seigneur, René de la Bretonnière et André Bereau, châtelain et receveur. La balance n'est pas indiquée pour le total, mais bien pour chaque recette et chaque dépense en deniers, grains, avoine, etc… La recette en deniers est de 298 livres 10 sols 10 deniers contre 304 livres 11 sols 3 deniers de dépense, sans parler de 59 sols 8 deniers d'actif, restant du compte précédent et d'un autre avoir de 9 livres 5 deniers. En froment la recette est de 64 setiers 9 boisseaux et la dépense de 38 setiers 11 boisseaux.

1. Ce chapitre n'existe pas dans les comptes précédents. Il est l'indice d'un profond remaniement dans les listes de censitaires et dans le mode de perception des cens.

Collection des aveux de fiefs et déclarations de censives[1]

E 590 (liasse). — 50 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1442-1761. — AVEUX ET DÉCLARATIONS SERVIS AUX SEIGNEURIES DU HAUT ET BAS-POCÉ ET DE LA BASSE-ROCHÈRE. — ***L'Aîstre des Boullayes***, paroisse de Montreuil[2]. Déclarations de Pierre Haury (22 novembre 1547) ; de Jehan Picart, du Sestre (26 mai 1551), de Jehan Gaugnier, vigneron à Montreuil (10 janvier 1673, 2 déclarations), — ***L'Aitre de la Gailleterie*** (paroisse de Saint-Ouen), Florentin Chastigner, Michel Thierry, Mathieu Boyvin. Regné Le Blanc, Jehan Gaslier, Pierre Jouslin (1528, 5 pièces). — ***L'Aitre de Gauvin*** ou la Porteille des Gauvin, varenue de Cisse, fresche et îles des Gauvin, fresche Jehan Mazereau le jeune, etc… Georges Brédy, homme de peine (1613), Pierre Badouille, marchand à Montlouis (1609), Pierre Gattier (1611), Maurice Vouppeau, marchand à Nazelles (1614), Estienne Pringart (1613), René Gervé (1613), les enfants de Martin Gauvin (1612), Jehan Guérin, marchand à Montlouis (1609), 9 pièces ficelées). — ***Amboise, rue des Trois-Vollets*** : une seule déclaration de maison du 27 février 1613 par demoiselle Rose de Mondousset épouse de feu Claude Rossignol, écuyer, sieur des Boufillières, y demeurant paroisse de Santenay (Loir-et-Cher), reste d'une liasse plus copieuse avec étiquette du XVIIIe siècle. — ***Argouges*** (paroisses de Noizay et Vernou). Offre d'hommage par François Chevantais de l'Offerrière, receveur des domaines du Roc à Amboise, et réception du même (6 avril 1775-22 février 1777). — ***L'Ansserée ou l'Anxerre*** ou Les Anserres, clos, paroisse de Saint-Ouen, aujourd'hui de Pocé. Déclarants en 1528-29 : Guillaume Cochon, Louis Barthélémy, La Trésorerie de Saint-Martin de Tours, La Vve Yvonnet Davran, Jehan Tastin l'Aîné de Limeray. — 1612-1613 : Philippe de Pusseuille, Jehanne Mabille Vve André Davran. — 1623, Françoy Bourrelier, de Vouvray. — En 1627, François Suard, marchand au Bout des Ponts à Amboise. — 1673. Claude Guenanche, Vve Rocheron, demeurant à Amboise, Paul Cochais, maître pâticier (?) à Amboise, Françoise Mussardin Vve Michau ; Guillaume Lenoir, d'Amboise. En 1698, Pierre Guignard, vigneron, demeurant à Saint-Ouyn, 21 pièces. — ***Belleport***. Maisons et héritages à Saint-Ouen. — Saisie féodale 14 septembre 1722, 1 pièce. — ***Beauregard***. Aveu servi à Catherine de Bueil dame de Villaines, de Mermande et de Pocé par Phelippon du Bois, escuyer, pour « mon domaine, mon aistre et hébergement de Beauregard assis en la paroisse de Nazelles, contenant vingt cinq arpens de terre ou environ et trois maisons couvertes de chaume, joignant d'une part à l'aistre des Landes, et d'autre à une bairne (?) appelée la bairne des trois paroisses », etc. (Annonce du scel aux contrats (manquant) de la châtellenie d'Amboise, 1442, 26 avril). — Déclaration de Macé de La Rue, sieur de La Conste et de Beauregard en la paroisse de Reugny (*sic*) et de la Mauguyère en la paroisse de Nuellé le Lierre, savoir : un arpent de taillis sous la mestairie de la Mauguyère, diverses pièces de terres et de buissons tenant « à mes terres et taillis dudit lieu de la Mauguyère » etc… (27 septembre 1529). — Déclaration de Marguerite et Antoine Les Rucart, de leur curateur et de Jehanne Rucart femme de Jehan Chérier, tonnelier, savoir : la « maison appelée Beauregard et de

1. Les fiefs sont indiqués par l'emploi des mots « fiefs » et « aveu ». En l'absence d'indication il ne s'agit que de déclarations et de censives.

   Les folios 21 à 31 de l'inventaire des archives de Pocé en 1683 (voyez E 583), prouvent qu'avant le classement de 1757 cité ci-dessous, les déclarations des censives n'étaient pas mélangées aux aveux des fiefs pour une même localité mais étaient groupées par gros paquets de 150 ou 200 pièces dans un ordre purement chronologique. Elles n'ont dû souffrir que peu de pertes, car jadis comme aujourd'hui, elles se concentraient surtout sur les années 1463. 1484-91, 1528-1557, 1600-1614 et 1673.

2. La collection cotée E 590-626 était encore pour moitié ficelée dans l'ordre topographique où l'avait mise le feudiste du XVIIIe siècle (voyez Inventaire de 1757, cote E 583). Les fiches étaient conservées, et les lieux dits qu'elles portent se retrouvent la plupart du temps au cadastre. Seul l'ordre chronologique des pièces n'était pas respecté, ce qui témoigne d'un travail rapide.

   Nous avons brisé les ficelles, sauf quand les liasses étaient petites et maniables, conservé les fiches et rétabli l'ordre chronologique indiqué en chiffre gras.

   Pour les pièces entièrement déclassées, surtout pour le Bourg de Pocé, la Varenne de Cisse et la prairie de Pocé, nous avons créé des rubriques inspirées des inscriptions au coin supérieur des pièces. Les noms des tenanciers y étaient inscrits également.

   Le lieu qui détermine le classement d'une déclaration n'est, la plupart du temps, que le lieu de la parcelle principale ou de la première des parcelles. Pour un même tenancier, les parcelles sont extrêmement dispersées. Mais encore une fois, le feudiste du XVIIIe siècle, lui-même, n'avait pas trouvé mieux.

   On sait que celui du château de Sassay (*Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, tome XLIII, p. 16), avait au contraire adopté l'ordre alphabétique des noms de tenanciers.

nombreuses terres labourables » (18 avril 1558). — De Nouelle Jouanneau veuve Augustin Habert et différents membres de la famille Rucart pour la « métairie et hébergement de Beauregard », avec copieux détails sur de nouveaux soustenants (15 mai 1558). — De Pasquière Joislin, veuve Gaudrain et de la veuve Léon Beaulmé (1614). — Condamnation contre Pierre Ribot, marchand à Tours, saisissant de Yves Archambaut, aussi marchand à Tours, tenancier du cinquième de la closerie de Beauregard, pour défaut de paiement de droits féodaux (peut-être du droit de fautrage) et opposition de Pierre Hubert, curateur de Marie Bonneau, petite fille et unique héritière de Thomas Bonneau, seigneur de Pocé, etc… (1674 à 1680). Nombreux extraits de terriers mêlés à des procédures antérieures (1630), extrait d'une déclaration perdue de Jacques Le Cousturier pour ledit Beauregard (1528) et des rôles de fautrage de la seigneurie de Pocé pour 1610, 1627 et 1673-74 etc. (en tout 38 pièces). Foi et hommage pour ledit Beauregard par Jacques Gibier et Élisabeth Michon sa femme à la charge de 10 sols de service et 16 boisseaux de froment (25 janvier 1718). — Déclaration de censive pour le même par Pierre Chambellan, lieutenant général au baillage d'Amboise (28 janvier 1719). — Offre de foi et hommage par François Philippe Ferrand, lieutenant criminel au même (5 juillet 1729). Dernier aveu détaillé par François Ferrant, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise (20 avril 1761). En tout, pour Beauregard, 47 pièces parchemin ; 5 pièces, papier.

E 591 (liasse). — 18 pièces, parchemin, 5-6 pièces, papier.

1319-1761. — AVEUX ET DÉCLARATIONS SERVIS À POCÉ (*suite*). — ***Bellecour***. Saisie féodale sur Jean Lelarge de Villetissard par le procureur fiscal de Pocé et appel de celle-ci à Rochecorbon par Pierre Voyer, marchand à Amboise, ancien fermier de la terre de Pocé (1720-1725, en tout 46 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin). — ***La Besterie*** ou ***La Dangardière***, paroisse de Reugny. Aveu par Philibert Maquereau de « mon domaine, hébergement et appartenances de la Dangardière et Brisseterie » avec une grant touche de boys de haute fustaye qui depuis naguères a esté coupée, vingt arpents de terre sur le chemin de Reugny à Amboise, etc… (5 mai 1501). — Autre aveu par Martine Godeau, veuve du précédent (22 juin 1529) et par le chapitre de Saint-Martin de Tours, acquéreur de Jehan Bongar l'Aisné, de Philippe sa femme, et de Jehan Bongar le Jeune pour ladite Dangardière et l'Aître de Taburon (?) (même date, original sur papier mauvais état). — Aveu de « Katerine, dame de La Vallière » pour « ung aistre et hébergement avec les bois, vessons (?), prés, patix, noues, contenant le tout soixante arpents, joignant d'une part à vostre tenement, moudit seigneur, d'autre part au chemin par lequel l'on va de l'oustel Vouchery (?) au Saule au Tort et aux hoirs feu Henry, etc… (23 septembre 1560). — Autre aveu en partie moisi pour la partie supérieure par Charlotte de Da…, veuve de Jehan Leblanc, escuyer, seigneur de la Vallière (18 décembre 1617, nom complété en partie d'après la signature autographe). — Autre par haute et puissante dame Marie-Thérèse de Nouailles, veuve de Charles François de La Baume Le Blanc de La Vallière, duc de La Vallière, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté et grand sénéchal de la province du Bourbonnais, pair de France. Parmi les aboutissants de certaines terres : « le fief de Lhommeaux et les terres de ladite seigneurie de La Vallière » (9 pages, parchemin, 31 décembre 1766). En tout, 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, ficelées. — ***La Bléverie***. Déclaration de Cézar Dreux, marchand à Amboise, paroisse Saint-Denis pour le corps de logis de La Bléverie, situé dans la vallée de Vaurimbert, avec terres, vignes et caves, etc… (15 mai 1732). — ***La Blondellerie***, paroisse de Saint-Ouen. Deux déclarations de quelques quartiers de terre par « honneste personne Jehan Foucault, homme de peine » et par Adrien Bertereau, homme de peine à Pocé (3 mai 1610, ficelage et étiquette ancienne). — ***La Bonnette***. Aître et vigne à Reugny, près de La Vallière, Michel Naudin et Pasquière Clément (s.d. vers 1610 et 1673). — ***Fief du Boschet ou Bouchet***. Aveu à Charle (?) de Broce, seigneur de Pocé par Macée La Bochère (nom détruit, suppléé par une analyse au verso) pour « ung hereaux, que assis ou Plesseis es Franc[1] » et les terres de divers censitaires y dénommés (1319, quantième et partie droite détruits par l'humidité). — Autre, servi à « Monseigneur Guy de Chauvigny pour divers arrière vassaux » pour plusieurs choses que il tiennent de moi en la paroisse de Saint-Oen par Geoffroy Boschet, filz de feu Jehan Boschet

1. Sur le Plessis au Franc, voyez E 607 ci-dessous.

(1377, quantième détruit, très mauvais état). — Autre, servi à Pierre de Villaines seigneur de Possé par « Geuffroy Bouchet » pour cinq solz, que cens que rentes, que me doivent chacun an au jour Saint-Macé (*sic*) plusieurs personnes pour plusieurs héritages… à Saint-Oen, pour « ung héral si comme il se poursuit etc… assis ou Plesseis etc… *Item*, je garantis en parage… aux hoirs feu Oudin Bouf… de terre assis en l'estre du Plesseys, devant le pouez, etc… » (15 ou 25 juin 1410, date et partie inférieure droite rongée ou moisie). — ***La Boubelinière***. Déclaration de Pierre Pandorge pour « une maison, cour et jardin au lieudit la Boubelinière, paroisse de Saint-Ouen, avec un quartier d'ouche, des vignes, etc… ; de Alexandre Bury pour autre maison audit lieu, etc… (17 et 7 novembre 1528). — De Louis Casteau (10 mai 1610). — De Florentin Bury (5 mars 1623). — De André Lenoir, vigneron (très détaillée, avec caves en roche) et de Nicolas Michau, vigneron (3 et 9 janvier 1673). — De Catherine Collesse (6 feuillets, 12 juin 1629). — De Sébastien Foucault, Pierre Collesse et Silvain Michau (juin-juillet 1696), parroissien de Pocé.

E 592 (liasse). — 89 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1478-1697. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Boivinière*** ou ***Bévinière*** (aujourd'hui La Puvinière). Liasse ficelée dont le classement a été refait par années. Déclaration de Jean Périer l'aisné pour pièces de vigne sis, les deux premiers à la Boyvinière, les autres « en Chaufour », « au cloux des gruaiches » « au cloux de La Bevrerie, au cloux de la Sallebrandière, deux de verger, une de saulaye, une de bois, et une cave à Pocé devant les portes du moulin » (1er mars 1478, papier). — Autre de Geoffroy Humeau pour 3 pièces de vigne, 3 de verger, une d'ouche, 4 de pré et 4 de terre, rarement supérieure à un quartier, au cloux des champs et en divers lieux[1] (26 janvier 1526, petit rouleau de parchemin, plié comme tous les suivants, de 0,90 de long). — 1528[2], particulièrement les 26 janvier et 4 décembre : Jehan Féalleu, la veuve Pierre Aucheron, Jehan Mareschal, Denis fils de Bertin Pellemoyne, Guillemin Brice (1 m. 34 de long). Jehan Bricet, Bertin Pellemoyne, Bertin Pellemoyne le Jeune, Guillaume Hubault, Jehan Bricet masurier (?), la veuve Estienne Garot, Jehan Blondeau, Louis Ruez (?), marchand paticier à Amboise, Collette Féallen, veuve Michau Chastignier, Pierre Régnier, Robin Féallen, Jehan Paindorge et Pierre Rebourein, tuteur des enfants de Marquet Féallen, sa femme (ces deux derniers s.d. , en tout 18 pièces, parchemin). 1529 : Noble homme Guy de Saint-Mary, écuyer, seigneur dudit lieu, l'un des gentilshommes de la chambre du Roy (vignes du cloux de Véretz, etc…), Girart Sergent et Florentine sa femme, Jehan Pellemoyne le Jeune, Jehan Bressau et Collette Jousten, Jehan Tastin l'Aisné, Mathurin Tatin, demeurant à Villeverd (3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier). — 1547 : Gaucher Pellemoyne, Jacques Bricet au lieu de Pasquière Gerbonin, héritière de François Billault (2 pièces, parch.). — 1557 : Jehanne Barrabault, veuve Guillaume Pellemoyne, Perrine Grenillon, veuve Florentin Boulier, Estienne Casteau le Jeune, Mathurin Fourchault, à cause d'Anne Boulier, sa femme, Jehan Pellemoyne, Loys Feallen (6 pièces, parch.). — 1576 : Jehan Lescotois. — 1585 : Michel Casteau. — 1602 : Estienne Moreau, de Reugny. — 1609 : Me Antoine Dutertre, vicaire de l'église du Bout des Ponts à Amboise et François Chappelain, tailleur d'habitz, à Amboise (2 pièces, parch.). — 1610 : Denis Bourgeois ; François Daviau ; Jean Foulcaiche l'esné (*sic*), Bertrand Voier ; Jehan Fcallen, laboureur ; Pierre Pellemoyne ; Jehan Brosseau, homme de peine ; Simon Foucault l'esné ; Pierre Cornuau, vigneron ; Lorent Ronflar, laboureur ; Jehan Aubour, cordier (?) (en tout 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier). — 1613 : Jacques Jallar ; Jeanne Delormeau veuve Denis Pinais ; Nicolas Collesse, curateur de Denis Clémenceau ; Pierre Foucault, tonnelier ; maître Guillaume Baudeau, notaire royal, demeurant à Saint-Ouen ; honneste personne Charles Clémenceau, homme de poine, vigneron ; Mathurin Vallée, laboureur ; Andrée Casteau, veuve de défunt Laurent Ronflart ; Nicolas Collesse, curateur de Noelle Clémenceau (8 pièces parch., 1 pièce, papier). — 1618 : Gatian Dupeu, voiturier par eau ; Thomas Pellerault, marchand à Limeray. — 1621 : Mathurin Denis, curateur des enfants d'Adrien Bertereau ; Denis Clémenceau, vigneron. — 1622 : Françoise Pindorge, veuve François Dorléans ; François Costeau, vigneron (2 déclarations) ; Jehan Chapelain, l'esné,

1. Cette composition d'un patrimoine rural peut servir de type à presque toutes les déclarations suivantes. Jamais ne paraissent des bâtiments importants.
2. Nous ne citons pas les quantièmes, mais les noms sont placés dans l'ordre chronologique de ceux-ci. Les déclarations sans quantième sont à la fin. Les domiciles ne sont pas indiqués quand ils sont situés à Saint-Ouen ou à Pocé ; c'est-à-dire dans la majorité des cas.

laboureur. — 1623 : Charles Clémenceau ; Jean Féallan ; Perrine Féallan ; Adrien Buon, charpentier ; Estienne Martin, vigneron. — 1625 : Charles Clémenceau, vigneron. — Année 1627 : Thomas Pellerault, marchand, demeurant au Haut Chantier ; André Lecottay, vigneron, Estienne Martin, vigneron, demeurant en la prairie de Saint-Ouen, 3 pièces, parch. — 1628 : Jehan Ronflast, serviteur de Mathurin Casteau. — 1630 : François Cocteau, laboureur. — 1633 : Louis Brindeau, vigneron ; Simon Naudet, vigneron (3 déclarations) ; Mathurin et Jean Martin, vignerons, 5 pièces. — 1656 : Denis Nicolas Bourgeois l'aîné, vigneron. — 1673 : François Billault, pêcheur au Bout des Ponts et Macé Billault, pêcheur à Négron ; Sébastien Martin, vigneron ; Jean Beaulnier, laboureur aux Fougerets, paroisse de Limeray ; Florentine Bion, veuve Pasquier Bricet, à Amboise ; Jean Beaulnier précité ; Jeanne Pinault, veuve Florentin Bricet ; Françoise Le Sur, veuve Abraham Touchault ; Jean Chapelain, laboureur ; Jean Frémillon, laboureur (2 déclarations), Florentine Foueault, veuve Nicolas Collesse ; Adrien Guénanche ; Jean Féallan, vigneron à Nazelles ; la veuve Adrien Guenanche ; Guiot Texier, laboureur à Limeray ; René Genet ; Jean Féallan déjà cité ; Sébastien, Martin, vigneron. Quelques-unes des déclarations sont accompagnées de citations sur modèle imprimé, de date postérieure ou ordres aux tenanciers d'avoir à représenter leurs titres, mais pour cette subdivision seulement en tout, 14 pièces, parch. ; 11 pièces, papier). — 1690-1697 : Nicolas Collesse, vigneron ; Martin Pluvier, laboureur ; Estienne Mauvisseau, vigneron à Limeray ; Gilles Bourguignon, maître tonnellier à Amboise ; François Foueault, marchand cordonnier au même lieu ; Antoine Heurlin, marchand, bourgeois de Tours ; Louis Pourray, vigneron ; Macé Billault, pêcheur à Négron ; Florentin Bricet, marchand à Amboise ; Pierre Grémillon, laboureur. En tout : 11 pièces, papier : le village ou hameau y est orthographié : « La Bévinière ».

E 593 (liasse). — 29 pièces, parchemin ;
36 pièces, papier.

1436-1774. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Brèche et autres lieux divers*** (liasse cotée 15 restée avec son ficelage ancien). Deux déclarations successives (15 février et 5 juillet 1613) de la veuve René Jousseaume, énumérant, la première quatre arpents de terre « à La Brèche, autrement dit Les Guillonnières, 8 chaînées de terre, trois arpents, puis demi arpent, puis quatorze parcelles en majorité au même lieu ; la seconde onze autres (sans aucune vigne) audit lieu de La Brèche, aux Bouillards, près la fresche Jehan Mazereau l'aîné, à la Hersse, à La Pieardie (?), à La Chérière, aux Isles et aux Guerches. — Autres déclarations ficelées sans ordre, de Estienne Tribon pour des terres le long de la Loire, etc. (1er septembre 1551), de Marie Le Royer, veuve Jean Mahoudeau (Pont de la Cisse, 17 mars 1610) ; de Laurent Mazereau, curateur des enfants d'Antoinette Simonneau (4 avril 1610) ; de Mathurin Bongars, homme de peine à Noizay (L'Isle Bodart, etc., 29 mai 1612) ; de la veuve Jean Tribon (La Varenne et fresche Guillaume Leclerc, etc., 7 mai 1613) ; de sire Jacques Patault sieur du Boucher, bourgeois de Tours (La noue Hamart, Les Landes, etc., 15 juin 1613) ; de Mathurin Bonneau, vigneron (Pont de Cisse, 5 mai 1613) ; de Salomon Bigot, marchand, bourgeois de [Tours] (Près de Pocé, gué de La Rochère, etc., 2 août 1614), de Mathurin Brossier, pêcheur à Noizay (La Maison Tribon, etc., 23 avril 1641), enfin de Simon Besnard, laboureur à Vernou (Le Pigeon, varenne de Cisse, etc., 13 juillet, 1713). — ***Le Buisson*** (village du) — , paroisse de Limeray. Déclaration de Toussaint Peltereau, marchand audit Buisson (Prairie de Pocé, 31 août 1716). — ***Le Buisson Sainte Église***, paroisse de Reugny. — 1610 : Jehan Beauvais ; Barbe Moinesse, veuve Maurice Cervier, honneste personne Geneviève Alleron, veuve Estienne Moudin. — 1673 : Martin Gasnier, vigneron au Sestre, 4 pièces. — ***Le Carroir Gerbault***, paroisse de Reugny : Jehan de La Brosse, marchand cordonnier demeurant à Amboise : terres à La Mardelle, etc. (5 janvier 1528) ; Colin Perrier, terres à La Mardelle, au Pastis Pellou, etc. (2 juillet 1529) ; Catherine Savaré, dame du Marier, veuve de défunt honorable homme Nicolas Poirier, gouverneur des pages du Roi (23 septembre 1557) ; Gerbault, sieur du Verger ; terres diverses dont sept quartiers sur le chemin tendant du village Plessis au village du Senne (26 février 1613) ; Louis Thomas (9 novembre 1621), en tout, 6 pièces, parch. — ***Fief des Cartes ou fief Cantereau***, paroisse de Noizay. Aveu à Katherine de Bueil, dame de Villaines et de Pocé par Micheau Cantereau pour « mon hostel et caves auquel je demeure… avec deux arpents de terres dessus et dessousbez, advecques les arbres fructaux et non fructaux

assavoir noyers, pommiers, poyriers, pruniers et autres choses joignans à l'hostel et appartenans Jehan de Villeblanche et anciennement Macé Caulée… Item, deux roches et ung petit cavereau dessus séans à La Rochière…, plus de nombreuses terres (22 avril 1436, avec copie du XVIIIe siècle sur même cahier que la copie de l'aveu qui suit). — Aveu de… Thévenin, contrôleur du grenier à sel de Tours, héritier de « honneste femme Marie Brethe ma mère, femme et espouse… de feu homme de bonne mémoire Jehan Thevenin, contrôleur dudit grenier », etc… (13 mai 1507). — Collection d'autres aveux ficelés au XVIIIe siècle avec avertissement qu'ils prouvent la mouvance des caves précitées : par Jehan Courangeon y compris « une planche d'ousche (*sic*) assis soulz les caves de Pocé », etc. (18 août 1528) ; par honneste femme Mathurine Donchelles veufve de feu Jehan Dosse ; premièrement, une aistre en laquelle à ung arpenty couvert de thuilles et plusieurs caves, caverons et le dessus et sept caves, ensemble ung jardin estant davant les dites caves, le chemin passant entre les dits arpenly caves et jardin (1559, 14 juin) ; par Michel Baudry, escuyer de cuisine bouche de La Royne. En plus de sa « maison seigneuriale » joignant à celle de La Rochère, et de ses terres, il énumère les terres de 24 sous tenants parmi lesquels : « Martin Belenfent, au lieu de Enias Coustelly », Jacques Renyer, dame Louise Lucas veuve de feu René Bourgeau, la veuve René Bourdin, de Vernou, damoiselle Françoise Berthereau, veuve de noble homme Michel de Bouillon écuyer, seigneur de Jallanges, damoiselle Jehanne de Verclere, dame de Noezay, Jehan et Estienne Mahoudeau, les hoirs feu Jean Chaluau, seigneur de La Bézardière, Pierre Véron, notaire à Noezay, maistre Martin Belenfent, précité, le chappellain de la chappelle d'Auchye, en l'église de Tours, et d'autres laboureurs ou artisans (9 mars 1582, 8 pages, parchemin). Déclaration de Guillaume Bongars, vigneron à Noizay (23 février 1594) ; de Pierre Janvier, vigneron au même lieu (9 décembre 1609). — Autre liasse déficelée contenant les aveux de : Michel Houssier sieur des Cartes, pour les deux tiers avec procédure par le procureur fiscal de Pocé au sujet du rachat de ces deux tiers (30 juin 1674). Procuration en blanc aux fins d'hommage par Pierre Lefèvre, seigneur de La Falluère, conseiller du Roi en son grand conseil, prévôt de Meslay et chanoine de Saint-Martin de Tours (4 juin 1674). Assignation au seigneur des Cartes (non désigné) de la part du directeur des créanciers de feu Thomas Bonneau, seigneur de Pocé, pour faire production de ses titres (5 janvier 1690). — Aveu d'André Molière, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en l'église de Tours et chanoine de celle-ci (10 janvier 1690). — Aveux ou réceptions d'aveux de Jean Denis, écuyer, sieur de Mondomaine, officier d'ordonnance du Roi (25 janvier 1718), de maître Jean Denis, chanoine du chapitre royal d'Amboise, écuyer et seigneur des Cartes (8 août 1730), de maître André Marellière, chanoine prébendé de l'église de Tours, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste alias Les Cartes (18 septembre 1759). Procédures concernant le fief des Cartes : conflit entre Mr de Cop seigneur de Pocé et l'archevêque de Tours baron de Vernou, au sujet de la justice et du droit d'apposer les scellés chez Ambroise Delécheneau, laboureur et chez un certain Besnard ; avec inventaire des titres produits remontant à 1379 (1669-1727, 15 pièces). Autre procédure pour le même contre Mr de Mondomaine précité[1] lequel prétend en vertu des dénombrements de 1436, 1507 et 1582 ci-dessus qu'il existe deux fiefs l'un du nom de Cantereau, l'autre du nom de des Cartes, et que l'un de ces deux fiefs serait tenu de la baronnie de Vernou. Échange de mémoires, dont deux très copieux interprétant lesdits dénombrements et d'autres postérieurs, 12 pièces ou cahiers, papier, avec un procès-verbal d'arpentage (1769-1774).

E 594 (liasse). — 29 pièces, parchemin.

1328-1697. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Cérellerie***, paroisse de Saint-Ouen. Marie Allaire, veuve Rocheron (1673), Charles Rocheron, menuisier à Saint-Martin-le-Beau (1697) et Claude Hupeau, marchand à La Croix, curateur de Michel Rocheron (1697). — ***Chantefins. Métairie*** *à Autresches.* Aveu à « Monseigneur de Chasteaucler (*sic*) et de Pocé » par « Philippe Piquart » avec hommage et devoir de deux livres de cire à la Saint Maurice pour « trente et trois arpens de terre ou environ… assis ès paroisses d'Autroiche et de Fleuré au lieu apellé Chandefains, en deux pièces, dont l'une… « tenant d'une part, as terres des quars Monsr de Bloys, d'autre part, as terres au prieuré de Saint Thomas

1. Sur l'affaire Mondomaine, voyez encore tome Ier du présent inventaire (1878), E 38.

d'Amboise », plus huit arpents de terres ; noues pastis, haies et buissons assis à Fleuré (annonce du scelde la châtellenie de Château Renaut, 1354. V. st. Jeudi après Reminiscere). — Aveu à « Monseigneur Guy de Chauvigny, seigneur de Pocé » par Philippe don Vau à cause de Johanne ma femme pour les mêmes terres. « Saellé à ma requeste souz le contre scelde le court d'Amboise le mercredi après Noël l'an mil trois cent sescante diz et sept ». — Aveu à « Monseigneur Johan de Buel, seigneur de Possé » par « Johan Marteau à cause de ma femme » pour « ma mestaierie de Champ de fains avecques toutes les appartenances, comme maisons, terres, noes, patureaux, arbres, haies et buissons, gast et gaignie contenant vingt et neuf arpens ou environ » etc… (petit fragment du scelaux causes de la châtellenie de Château Regnaut, 5 septembre 1396). — Aveu à « Monseigneur Pierre, seigneur de Villaines, d'Yvetot, de Courny (?) et de Possé, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire » par Gauvain du Reffuge, bourgois de Blois pour la même, savoir trente trois arpens ou environ près de la dicte métaierie et cinq arpens au lieu de Villeavron, près et joignant les terres de La Brillonière (annonce du scelaux contrats de la châtellenie de Blois, 14 mars 1412). — Aveu à « Madame de Villaines, dame de Pocé » par « Jehan Morel le Jeune escuyer, seigneur de Morey… à cause de damoiselle Katherine Guigneuse, le tout chargé de deux sextiers de froment de rente par chacun an… lesquels ledit Jehan Morel l'aisné, frère dudit escuier… a acquis de Guillaume Chaillou et de damoiselle Jehanne Marrenne sa femme[1] » (9 avril 1439). — Aveu de la même à « Monseigneur de Bueil et de Pocé, comte de Sancerre par le même Jehan Morel » (12 décembre 1463 et 27 avril 1475). — Acceptation par Jehan Tiercelin, seigneur de Pocé de l'offre d'hommage du même (8 juillet 1485, copie notariée de l'époque sur papier). — Aveu notarié de la même « au seigneur de Morey », « à titre de rente », c'est-à-dire comme sous tenant et simple locataire par « Gillette veuve de feu Marc des Landes » (2 mars 1528). — Procès-verbal d'offre d'hommage faite au château de Pocé pour la même métairie par Estienne Rouyn, procureur de « Valérienne Tissard veuve de deffunt hault et puissant seigneur messire René Duboys, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur d'Autresches » le dit procureur obtenant réponse du receveur de Pocé que son seigneur, messire Anne Thiercelin gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, enseigne de la compagnie de Monsieur d'Aumalle, est décédé le huitième jour de juin dernier et que, à cause du brief temps dudit décédez [sa veuve]… ne peut encore sortir de sa chambre, etc… (16 juillet 1582, avec expédition de la procuration donnée audit Rouyn, celle-ci indique que ledit Dubois est acquéreur de Jehan des Landes qui précède). — Procuration notariée en vue d'hommage pour ladite métairie par Messire Méry de Vicé, conseiller au conseil d'Estat de sa Majesté, vicomte de Menouville, seigneur de Fremier (?) et de Morey, demeurant à Paris rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas des Champs (9 août 1611, en tout 12 pièces, parchemin). — ***Chantefins*** *: rentes foncières inféodées grevant la métairie précitée :* Aveu à « noble homme et puissant Monsr Elie de Broces, seigneur de Pocé », par Mauriçon (?) Mazereau, « c'est assavoir la moitié des terrages qui sont promeis (?) sans devis entre ledit Mauriçon et Monsr de Lille, chevalier, les quiex terrages sont deuz sur la masure feu Maurice Tymez et sur la masure feu Pierre Bardet et sur la masure feu Hue Négron, et sur la masure feu Morice Deschamps, et sur une pièce de terre qui fu feu Lambert Le Tart, toutes assises au leu que l'on appelle Champs de Fainz. — Entre les terres Feu Lambert Le Tort et les Noes de Villes est tant en la paroisse de Monterol, sans parler d'autres tailles et rentes en grains sur les dites terres » (Annonce du sceau dudit Mauriçon, mercredi après la Quasimodo 1328). — Aveu à « Monsr Johan de *Buil, seigneur de Pocé » par Guillaume Compain* pour « la moytié des terrages qui furent jadis Pierre Mazereau », assis sur les masures précitées, ainsi que pour les tailles précitées (Annonce du scel dudit Compain, mercredi avant la Saint Jorge 1384). — Suite d'aveux pour une rente de six setiers de froment « sur les lieux et dépendances de Chantefins » que semble avoir remplacé les terrages et tailles précitée, par Jehan de Viau, seigneur de Chantefins (4 et 14 juillet 1529, 2 aveux dont le premier à Adrien Thiercelin, seigneur de Pocé et le second à Mme de Monsures sa femme), par Pierre de Savré, secrétaire des Finances du Roi et secrétaire des commandements du duc d'Anjou, seigneur de Maray (31 mai 1571), et par Méry de Vicé

1. Cet achat semble être l'origine (partielle ?) de la rente de six septiers dont les aveux suivent.

(16 août 1611), en tout 6 pièces, parchemin. — *Le Charbot*, paroisse de Reugny. Déclarations de : Méry Le Moine (19 janvier 1528). Pierre Alleron, demeurant à Sestre (2 juillet 1529) ; Henriée (*sic*) Vignau veuve André Croizet (4 mai 1610) ; Mathurin Drouet, à Sestres (24 mai 1610). ; René Collas, homme de peine à Neuillé (6 juillet 1621) ; Étiennette Yvonneau, veuve Jean Pelletier, à Montreuil (24 janvier 1623) ; Estienne Reboussin, tonnelier à Reugny, en tout 6 pièces.

E 595 (liasse). — 35 pièces, papier.

1571-1754. — **FIEF DE CHAUFFOUR DIT LE PETIT FIEF DE VAUX**. — Déclaration (*sic*) de Jean Devidon (?) écuyer, sieur de Launay et du Petit Chaufour, autrement appelé le Petit fief de Vaux (16 juin 1626, cahier papier, mauvais état). — Aveu, par François Guérin, marchand, bourgeois de la ville d'Amboise, à cause de Renée Pommier sa femme, rendu non pas au seigneur de Pocé, mais à M… Chevays, conseiller du Roi, juge magistrat au siège présidial de Tours, seigneur de Vaux, pour le même fief, situé à Saint-Ouin au Bois, soit 18 arpents de terre ou environ, joignant de toutes parts aux terres dépendant de Pocé et entre les clos de vignes appelés chauffours etc… (9 février 1675). — Autre, par le même, ne déclarant plus que 14 arpents et un revenu total de 20 livres (18 décembre 1692). — Autre par demoiselle Geneviève de Chaufourneau, dame de la châtellenie, terre et seigneurie de Pocé et Valemert, déclarant 11 chesnées de terre labourable avec les mêmes abouts (10 juillet 1696). — Une étiquette d'inventaire postérieure semble indiquer que son successeur dans ce fief, serait Mr de la Goupillière, seigneur de Montreuil. On remarquera que ces pièces ne peuvent figurer dans les archives de Pocé dont le fief ne relève pas, qu'à titre de « renseignement ». — ***Autres pièces concernant le même, fief du Petit Chauffour*** *:* assises ou plaids de la seigneurie de Chauffour procès-verbal du 29 mai 1570, original et copie du XVIIIe siècle, avec liste d'assignations. — Saisies successives de la même, accompagnées de descriptions partielles, faites sur Jehan d'Esmery, écuyer, seigneur dudit Chauffour, à la requête de Jacques Gilbert, concierge et geôlier des prisons d'Amboise, avec nombreux actes de procédures et publications (9 septembre, 17 novembre 1634, cahier de 38 feuillets, papier). — Mutations successives dudit Petit fief de Vaux : achat par Pierre Lelarge, commissaire des guerres, demeurant à Amboise et par Jeanne Rou sa femme, sur un acquéreur dont le nom manque (31 août 1634, copie en mauvais état ; incorporé dans un résumé de certaines procédures pour la veuve dudit Lelarge contre Antoine Bergeron seigneur de la Goupillère précité). — Achat audit Lelarge par Denis Pommier, marchand bourgeois d'Amboise (21 décembre 1650). — Achat à François Guérin, marchand à Tours précité, gendre dudit Pommier par François Orillard, sieur des Granges, chef d'eschansonnerie de son Altesse le duc d'Orléans et Jeanne de Launay son épouse demeurant paroisse Saint-Florentin d'Amboise (18 février 1694). — Réclamation au même des droits de lods et ventes (23 juin 1696). — *Pièces diverses :* débris d'un dossier de procédure en opposition pour Jean Lelarge sieur de Villetissard et de Noizay, réservant ses droits sur la chappelle de Chauffour, fondée par deffunt messire d'Emery de Launay écuyer, son ayeul, contre Mr de Cop, seigneur de Pocé (3 juillet 1716). — Remboursement à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, par le curateur des enfants de Victor Compain, vivant, sieur de La Picardière et de Françoise Rochais, sa première femme, du capital d'une rente de 40 livres, soit 800 livres, plus 300 livres d'intérêts échus. Il est indiqué que Mr Antoine Bergeron de La Goupillère, ancien intendant de la province de Sarre et seigneur de Montreuil était devenu redevable de la dite rente par son acquisition de la seigneurie de Chaufour (19 décembre 1754). — Procédures pour ledit de la Goupillière contre Renée Fergeau, veuve de Pierre Lelarge, avocat au siège d'Amboise, au sujet du droit de la collation de ladite chappelle de Chauffour (1 cahier et 20 pièces, papier, 1703-1704).

E 596 (liasse). — 66 pièces, parchemin ;
16 pièces, papier.

1462-1699. — DÉCLARATIONS DE CHAUFFOUR en partie ficelées, en partie déclassées, remises par ordre chronologique de quantième, comme précédemment. Quelque déclarations concernent pour le 1er et principal article : Chauffour et pour les autres : Vausubleau (ci-dessous E 616). — Elles concernent aussi en second lieu, La Boivinière, Vaurembert, La Vauvellerie, La Guérardière, Montreuil et diverses fresches. — *Année* 1462 : Gérart Cherière (20 décembre). — Long rouleau acéphale (21 octobre). — 1463 : Eudin Gallet (sans quantième). — 1464 :

Marion, veuve de Jehan Fenan, Jehan Gallier, Mathelin Coqueau et Pierre Coqueau (2 octobre). — Martin Esveillart (30 octobre). — 1478 : Jacquart-Roncerays (9 février). — 1480 : Gillet Garguereau (1er octobre). — 1481 : Phelippon Feman (5 septembre), — 1485 : Bertran Galier (5 janvier) et tout 9 pièces. — 1528 : honorable homme André Aubin et André Bridelon demeurant à Amboise (12 janvier) ; Pierre Brice, homme de bras et la veuve Raoulin Binet (19 janvier) ; Antoine Lovellou (25 janvier) ; Jehan Pellemoyne (28 janvier) ; Thomas Froyn, sommellier de panneterie de la bouche du Roy à cause de Jehanne Vauclette, sa femme et Pierre Guernault (16 février) ; les enfants Jehan Bonnaire (2 mars) ; Jehan Allaire (22 octobre) ; Pierre Guiton (27 octobre) ; Mathelin Le Gay, homme de bras (30 octobre) ; Pierre Neveu dit Trinqueau (3 novembre), rouleau de 0,95 de long avec autres terres et vignes au clos de Fourchettes, aux Pommiers, La Boyvinière, à la prairie de Pocé, etc. (3 novembre) ; Estienne Dany (6 novembre) ; Sire Louis Rougemont, seigneur de Sublènes (23 novembre, 2 déclarations) ; La veuve feu Lucas Bourgeois (3 décembre) ; Jehan Raoul (22 décembre), en tout 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier. — 1529 : Pierre Le Bourcin, Estienne Le Royer ; Pierre Gourdiau, menuisier à Nazelles ; Pierre Bonnigalle ; Louis Casteaux, demeurant au Bout des Ponts d'Amboise, en tout 5 pièces, parchemin. — 1547 : Pierre Gourdiau (rouleau acéphale, sans quantième). — 1557 : Jeanne Foucault, veuve de Florentin Guédon. — 1573 : Thévenin Aupézin (?) et Jacquine Brière sa femme. — 1602 : Noble homme François Regnard, sommelier de panneterie de la bouche du Roy, demeurant à Saint-Ouin. — 1608 : André Le Noir, marchand à Pocé. — 1610 : honneste personne Simon Bourdeau, vigneron demeurant à Fourchette et Loys Fournier, tailleur d'habits à Amboise. — 1612 : Mathurin Bourdeau, recteur de l'église Saint-Denis d'Amboise et Pierre Gallet, homme de peine à Pocé. — 1613 : Gabriel Féallen. — 1616 : Roullin Chappelain (36 parcelles). — 1621 : Charles Cornuau, vigneron à la Fourchette. — 1623 : honneste personne Michel Michau, vigneron à Pocé. — 1624 : Roullain Corniuau, vigneron. — 1635 : Michelle Freaslen, veuve de Simon Brideau, à Fourchette ; Anne Chappelain ; veuve Estienne Blanche, au bout des Ponts ; Marguerite Décours, veuve de noble homme Isaïe Bonnette, conseiller, avocat du Roi en l'élection d'Amboise ; Jacques Juliard, vigneron à Pocé ; Simon Foucault ; Jehan Féaslen, vigneron à la Boivinière ; Pierre Foucault, tonnellier ; André Lenoir, marchand rue de Pocé, faubourg d'Amboise ; Michelle Féaslen, veuve de Simon Brindeau à Fourchette, en tout 9 pièces, parchemin. — 1640 : Jules Chaîneau, chevaucheur en la compagnie du sieur de la Languetterie. — 1652 : Mathurin Bourgeois, vigneron à Fourchette. — 1653 : Pierre Collesse, tonnelier ; Jean Martin, vigneron ; Gabrielle Costeau, veuve de Pierre Foucault, marchand à Pocé ; Mathurin Gillet, serger à Nazelles ; Roze Brindeau, veuve d'Abraham Foucault à Moncé, paroisse de Limeray, en tout 5 pièces. — 1673 : Charles Thierry, marchand voiturier par eau au Hault chantier, paroisse de Limeray ; François Billault, vigneron à Pocé etc… (5 pièces). — 1674 : Charles Thierry précité, (2 déclarations) ; la veuve Abraham Foucault, du Bout des Ponts, et François Foucault, à Limeray ; Catherine Bonnette, dame de Lainé, demeurant à Saint-Ouen, puis à Amboise etc…, en tout 11 pièces. — 1696 : Michelle Pellemoyne, veuve Adrian Guenoche ; damoiselle Geneviève de Chaufourneau, dame de la terre et chastellenie de Pocé et Valmert, probablement semblable à celle de la liasse E 595 ci-dessus (10 juillet 1696). — 1699 : Jean Demer et Pierre Allaire, vignerons ; François Collesse, vigneron.

E 597 (liasse). — 50 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier

1528-1729. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — **Le *Cheval Rouge, paroisse de Pocé, et l'Aître des Salmons***, traces de ficelage ancien. — 1528 : Déclarations de Pierre Salmon ; Michau Salmon, terres, saulaies et vignes, en l'aîstre de feu Harné Salmon, près la maladrerye, etc. (2 pièces, parch.). — 1610 : honneste femme Martine Tabois, veuve de Jehan de Laffons. — 1619 : Nicolas Poirier, curateur de Jehanne Rou, pour la maison dudit aîstre des Salmons, diverses « caves de rocq » dont une dite La Picquetaye (cahier, 4 pages parch.). — 1620 : René Rilaton, marchand sergetier, demeurant au Bout des Ponts d'Amboise pour vignes tenant « à la clouzerie du Cheval Rouge » etc… ; honeste femme Martine le Gangneux, veuve de François Gondin, cocher du Roy, demeurant ès faulxbourgs de la ville d'Amboise. — 1621 : Jacques Roulleau, sommellier d'eschansonnerie du Roy. — 1623 : Léonard Thomas, charpentier à Bocé. — 1624 : Christophe Michelin

homme de peine à Saint-Oin. — 1627 : Dame Marguerite du Ruau, veuve de noble homme Jacques Roulleau (cité ci-dessus en 1621). — 1673 : Jean Trecotay, couvreur, avec plusieurs corrections du feudiste du seigneur de Pocé ; Catherine Riboton, veuve Pierre Turmeau, demeurant au bout des Ponts d'Amboise. — 1690 : Jacques Lecoté, vigneron à Limeray (pour 2 caves en roc, avec le logis de la closerie). — 1696 : François Turineau, maître boulanger, demeurant audit bout des Ponts ; Pierre Turineau, maistre de l'hostellerie du Signe (*sic*) audit Bout des Ponts, curateur des enfants de feu Denis Turineau, maître boulanger. — 1702 : Anne Trollé, veuve de honnorable homme Louis Huot, bourgeois d'Amboise. En tout, 12 pièces, parch. ; 7 pièces, papier. — ***La Chevalerie*** : Fresche des grande et petite Chevalerie, paroisse de Montreuil. — 1528 : Jehan Bongars ; Julien Rivery ; Pierre Collesse, marchand entre les Ponts d'Amboise ; Jehan Desloges, 6 parcelles, toutes à La Chevalerie. — 1557 : Authoine Desloges ; le même et Mathurin Boucher, curateur des enfants de feu Jehan Desloges et de Guillemine Foucault (trois déclarations en tout). — 1613 : Damoiselle Anne Darnez (?) veuve de Jehan Dufaure (?), escuyer, sieur de La Chevallerie, vallet de chambre ordinaire du Roy. Manoir et nombreuses terres (mauvais état) ; Claude Chollet (5 articles). — 1626 : Charles de La Trimouille escuyer seigneur de Lalen et de la Chevallerye (même détail). — 1673 : Simon de Guizellin, écuyer, seigneur de Balaguy et Marguerite Le Jard sa femme, demourans au lieu de La Chevallerye (avec 2 extraits du terrier s.d. concernant la métairie dudit lieu). — 1674 : Adrien Praslin (?), escuyer, officier de feu Mgr Le duc d'Orléans demeurant à la Huberdière, paroisse de Nazelles (3 parcelles, dont La Cailleterie). Collection de procédures contre divers tenants par devant la cour de Pocé, 1637-1729, avec correspondances et bail judiciaire de La Chevallerie, 1629, 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin. — ***La Cléterie*** et ***La Clérisserie***, paroisse de Saint-Ouin (étiquette ancienne). — 1529 : Déclaration de Mathelin du Vaux. — 1610 : Jehan et Adrien les Barthélémy ; Jehan Martin, homme de peine à Nazelles ; Claude Corneau. — 1614 : Mathurin Cousturier, homme de poyne. — 1621 : Jehan Boyen, compagnon mareschal. — 1623 : Jehan Crestier (?), laboureur à Nazelles. — 1624 : La veuve Jarni Jouslin à la Mazerre de Nazelles ; Toussaint Allaire, vigneron au même lieu. — 1673 : Guillaume Martin, vigneron, pour la Clertière (*sic*) et le champ de la Bucausse (*sic*) ; René Julliard, batelier à Pocé. — 1690 : Marie Fraslaiz, veuve Guillaume Martin, à Pocé. — 1693 : Pierre Douasse, journalier. En tout 12 pièces, parch. ; 3 pièces, papier. — ***Les Couppes***, clos paroisse de Montreuil. — 1528 : Maurice Gerbier ; Jehan Pelletier de la Boucheterye. — 1530 : Pierre Potier. — 1547 : Estienne Régner ; Simon Gallier, homme de braz à Reugny ; Jehan Carrangeon, à Montreuil ; Florentine Richard, veuve Grandjean Gallet à Reugny ; Ollivier Bouesquier. — 1610 : Jacques Larnier. — 1673 : Guillaume Georges, potier d'étain à Reugny. En tout, 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier. — ***Courangeon***, fief, paroisse de Montreuil (étiquette ancienne). Aveu rendu à Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse et de Pocé etc… par Bastien du Brueil pour trois arpens de terre ou environ assis audit lieu de Courangeon… joignant du long à la terre de Messire Michel Ferré, prebstre, d'autre long au chemin à aller de l'aîstre de l'Aulogerie au grand chemin de Tours et pour diverses autres terres dont : trois quartiers en plusieurs pièces, ès terres du dit fief de Courangeon, partagées par indivis avec ladite veuve Jehan Ferré etc… (Annonce du scel aux contrats royaux d'Amboise, 6 juillet 1529). — Autre rendu par Loys de la Fons, escuyer, seigneur de Vaumorin, conseiller notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France (6 septembre 1605, 16 feuillets, parchemin, dont 14 contenant le détail des tenures et tenanciers). — Autre du même, rendu non plus à Adrien Tiercelin, mais à René du Bec, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur pour Sa Majesté ès ville et chasteau de la Capelle et païs de Thirasse (*sic*), seigneur de Verdes, baron de La Bosse et Marché Neuf, seigneur châtelain du haut et Bas Pocé et prévosté de la Basse Rochère, copie presque textuelle du précédent (10 septembre 1610, deux exemplaires, dont un sur papier). — Autre, rendu par Jehan de Cherbeye, escuyer, seigneur de Moullins, conseiller du Roy, trésorier et général de France en la généralité de Languedoïl, estably à Orléans, à cause de damoyselle Jacquette Démarche mon espouse, auparavant veuve de deffunct André Demarrier, escuyer, seigneur de Vaumorin et du fief de Courangeon (28 juin 1583, 9 folilos, parchemin avec procuration du même). — Autre, rendu par Charles Chamoys, huissier du conseil de deffuncte Madame la duchesse

de Vau (?), tante du Roy, procureur de damoyselle Magdelaine Ballant, veuve de Louis Delafont, vivant écuyer, sieur de Vaumorin, de Chausay et des fiefs et seigneurie de Courangeon (30 janvier 1623), en tout 4 pièces ou cahiers, parchemin.

E 598 (liasse). — 24 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1379-1767. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Crenne*** ou ***La Cresne***, paroisse de Noizay[1]. Aveu rendu à « Monseigneur de Pocé » par Ge [Jehan Perrigaut] fils Julien… pour le fief de Crenne, et de nombreuses parcelles de terres ou rentes dont le détail est effacé, situées par exemple sur le chemin « si comme l'on va dudit ormeau à la Malarie » etc… et pour de nombreux tenanciers, par exemple : « Les hoirs Guillemin de Courangeon, II sols et II chapons… Michel Troppeau, 1 chappon, 1 denier » etc… « *Item*, de vous… Je Jehan Perrigaut dessus nommé, tiens et advoue… le droit que j'ay comme ayant la cause des héritiers de feu Guillaume d'Andigné jadis seigneur du Bouchet, de deux muys de seigle, et de demy muy d'orge à la mesure de Pocé, qui descendirent et vindrent par succession audit Guillaume d'Andigné par le droit de feu Guillaume d'Andigné son oncle, qui les avoit sur la gagnerie de Crenne. *Item*, ce qui pouvoit estre dû… de certaines choses qu'il tient qui furent Guillaume du Breuil à cause de sa femme, jadis suer Guillaume d'Andigné, du Bouchet, qui les tenait en parage dudit Guillaume du Breuil », plus certains hommages tenus dudit Guillaume du Bruel, dont le détail est effacé, etc… La date (16 septembre 1379, n'est conservée que par une inscription du XVIIe siècle. Petit rouleau de parch., en partie moisi, de 0 m. 47 de long sur 0 m. 27 de large). — Autre aveu rendu « à Monseigneur de Pocé » par « Je Jehan Brete, fils de feu Pierre Brette[2] , pour [la terre de Crenne], assise en la paroisse de Noeray, entre Loire et Sice, avec les fons et appartenances d'celle, etc… avec la gagnerie… contenant VI^xx^ arpents de terre ou environ, joignant aux terres du sire du… et aux terres Gillon de Cuisay, aux terres à la feue dame de Rudon et aux terres du sire de Nocray, aux terres de… à la rotte (?) aux Quegnoux, et au grant chemin comme l'en vat d'Amboise à Tours aux terres Seubignot etc…, plus cinquante arpents de terre tenues à ferme et des cens de cinquante chapons et 50 deniers dont le détail est en partie effacé (Traces du scel aux contrats de Tours, 22 octobre 1414). — Autre, rendu à Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse et Pocé, par François Démon ou de Mons, chevalier, seigneur de la Ménauldière, d'Anzan et l'un des cent gentils hommes ordinaires de la Maison du Roy, pour de nombreuses terres ci-dessus en la varenne (de Cisse), ou proches des terres d'Anzan, de Hugues de Rougemont, de Marc Bongars, de l'aumônerie de Marmoutier, de la seigneurie du Plessis plus quelques rentes foncières, etc. (14 octobre 1531, copie du XVIIIe siècle sur 7 pages, avec de nombreux blancs). — Autre, par le même au même, à peu près dans les mêmes termes (original parchemin, signé : « de Mons » et notarié, 0 m. 67 de haut sur 0 m. 61 de large, 12 octobre 1561). — Autre, par Jean de Mons, original notarié sur parchemin et copie du XVIIIe siècle (9 mai 1569). — Autre, par damoyselle Marie Maille, veuve de François Chaliveau, vivant conseiller du Roy, juge et magistrat au siège présidial de Tours, maître des requêtes de la Reine Mère, seigneur de la chastellenie, etc… d'Anzan, des fiefs de la turcie et levée [de] Paulmy et de Crennes (copie du XVIIIe siècle, 6 pages, 6 mai 1630). — Deux extraits notariés du registre terrier de la châtellenie du Haut Pocé, l'un concernant le fief de Crenne, tenu par Claude Auguste, Lelarge, d'Hervault, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, seigneur d'Anzan et autres lieux, et Marie Madeleine Marthe Claude Penandref de Kaustrés *(sic)* sa femme (23 décembre 1767), l'autre concernant Claude Rocheron, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, curateurs de François Rocheron, officier vétéran de la maison du Roi, demeurant à Amboise, concernant le fief de la Colliérre, autrement dit Les Madaires et le fief de Pocé, autrement dit de Crenne (15 mai 1767). En tout, 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier. — ***La Damellerie***, paroisse de Saint-Ouen. Déclaration de François fils de feu Macé Chérière, y compris la maison dudit lieu, acquise de feu Pierre Touchart (4 décembre 1528, étiquette ancienne). — Clos Dupuy, à Saint-Ouen (étiquette ancienne), 1621 : Jacques Domnely, laboureur à La Parchay. — 1673 : Nicolas Deburon, vigneron à Limeray ; Jean Savatier ; Nicolas Daburon,

1. Pour Crenne et La Joncheraye, voyez quelques aveux perdus dans E 582, cartulaire des aveux, n°s 51 et 52, par Pierre Guetties (1488) et Jean Godeau bourgeois, de Tours (1427).
2. Il s'agit d'un nom de bourgeois de Tours, que l'on pourrait hésiter à lire : Brette. Voyez E 587 ci-dessus (Dénombrement général de 1435).

laboureur et vigneron au même. — 1674 : Jean Savatier, défaillant aux assises de Pocé. — 1676 : Antoine Boutet, compagnon ouvrier en soie à La Riche. — 1690 : Joseph Michelin, vigneron à La Fourchette. — 1694 : Pierre Voyer le Jeune, menuisier à Limeray, en tout 4 pièces, papier ; 4 pièces, parch. — *Les Épineaux*, paroisse de Montreuil. — 1528 : Perrine Vve de Jehan Courangeon, à Chancay (2 déclarations) ; Jehan Angellier l'aisné, demeurant à Ourches. — 1529 : Charles Belin, escuyer, seigneur de Mondomaine, valet de chambre de Madame Mère du Roy, demeurant à Amboise. — 1558 : Guillet Rivery, homme de braz, demeurant près l'Espinette ; Mathurin Besnard, à cause de sa femme, demeurant au même lieu ; Jehan Gasnier, homme de braz au même lieu. — 1610 : Nicolle Pelletier, veuve Jehan Granger ; Florentine Pelletier, veuve Jehan Blondeau ; Martin Marcaddé, honneste personne Estienne Moreau, laboureur à Chouzée (*sic*), paroisse de Nazelles. — 1613 : Marie Michau, veuve René Plantain. — 1614 : honneste personne Noël, Leclerc, vigneron à Nazelles. En tout, 13 pièces, parchemin.

E 599 (liasse). — 44 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1493-1772. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Fosse de la Sablonnière*** ou ***La Fosse au Loup***, à Saint-Ouen. — 1613 : Gabriel Pinier, pêcheur à Négron. — 1614 : Noble homme Henri Martin, chef de fruiterie de la maison du Roi ; Pierre Vallée, tuteur de son fils. — 1622 : Florentin Naudin (parcelle au Placier). — 1625 : Silvain Rouillé, laboureur à Saint-Ouen. — 1631 : Gabrielle Ausorne, veuve Jehan Goullet. — ***La Fourchette*** ou ***Fourchettes*** à Pocé. Déclarations déclassées, dont la première concerne également le clos de Chauffour. — 1528 : Lucas Boulay. — *Vers* 1610 : honneste personne Marin Bourgeois, père et tuteur de ses enfants et de Jacquine Chastigner, vivant sa femme. — 1625 : Louis Deglatigny, pasticier du Roy, demeurant à Saint-Ouin. — 1673 : Mathurine Beauchesne, veuve Mathurin Bourgeois à Amboise ; Gatian Pourray, vigneron ; Michelle Foucault, veuve Henry à Amboise : Florentin Bourgeois, cordonnier à Amboise. En tout, 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier. — *Fourchette* (Les Prés de) (étiquette ancienne). 1528 : Robine, veuve Pierre Badier (parch. 0 m. 63 de long) ; Pierre Fanyet et Jehan Galier, son beau frère. — 1529 : Jehan de Verdelay, chapelain de la chapelle Saint-Claude (*sic*) en la collégiale Saint-Florentin d'Amboise. — 1673 : René Sacher, bourgeois d'Amboise, avec procédure. — 1690 : Florentine Sacher, héritière du précédent (2 déclarations). En tout, 4 pièces, parch. ; 4 pièces, papier. — *Autre classement ancien :* 4 petites liasses cotées de A à E, concernant Fourchette, avec annotations du feudiste : Déclarations de François Daburon ; Florentin Neveu dit Trinqueau ; Mathurin Bourgeois, texier en toile à Fourchette ; Jehan Féallen, à la Peillaudière, paroisse de Limeray ; Françoise de Louattier, veuve de noble homme Estienne Besnard, conseiller en l'élection d'Amboise ; Estienne Costeau ; Jacques Collesse ; Marguerite Foucharde (1528-1630) ; de noble homme Louis de Louetières (1612), etc… ; de Jacques Collesse, marchand à Amboise (1621). En tout, 17 pièces, parchemin : 5 pièces, papier, jusque 1696. En supplément vente d'héritages saisis sur la veuve Fédé à Fourchettes, 24 janvier 1611. — ***La Fousse Ronde*** (prairie de Pocé). Déclarations de Phelippot Rebourcin (16 octobre 1493) et de Pierre Rebourcin (s.d. vers 1528) ; de Pierre Michau, cousturier à Saint-Ouen (27 novembre 1528) ; de Sébastien Feaslen (27 avril 1611) et de Pierre Guignard, tous deux vignerons au même lieu (1693). — ***Fousse Viau***. — *Année* 1528 : Jehan Hanry, fils Médart Hanry ; Michau et Mathurin Léger ; Jehan Faulcheur ; Jehan Légier, soit quatre déclarations concernant également La Haye de Raisseur (?), Le saule au Tort et de nombreuses terres du terroir du Sestre, paroisse de Reugny. — ***Les Gardes*** : René Marchant, hoste en vostre fief des gardes (1605). — ***La Gourdelterie***, à Pocé : Roullin Foucault l'Houvellier (*sic*) (1623). — ***Griaische*** à Saint-Ouen. 1528 : Estienne Henry ; Macé Cougnery ; honneste femme Collette Leguenay. — 1557 : Jehan Porthoys, à cause de Marguerite Gyton, sa femme. — 1610 : Toussaint Allaire. — 1611 : honeste personne Denis Foucqueau. — 1612 Noble homme : Adrian d'Anglade, demeurant à Amboise. — 1614 : Claude Guérineau, tuteur de son fils. — 1701 : Jean Bourgeois, marchand serger à Amboise, en tout, 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier. — ***Le Gripau***, paroisse de Nazelles. — 1610 : Germain Liger, vigneron à Sources, paroisse ci-dessus. — 1673 : Pierre Galler, vigneron, de la même. — 1697 : Pierre Rocheron, marchand à Saint-Ouen. — ***La Guestauderie*** à Saint-Ouen. — 1673 : Julien Casteau, vigneron à Pocé, deux déclarations avec note additive. — ***La Guetterie*** *:* Aveu par Jehan Leblanc, écuyer,

sieur de La Gasserye, escuyer ordinaire du Roy et fils aisné et principal héritier de Leurens Leblanc, vivant escuyer, sieur de la Roche, soit 15 arpents de terre joignant au fief de Villiers et au fief des Vaux de Pocé, avec une très longue énumération des tenanciers et de leurs terres (5 feuillets, parch., 18 décembre 1617). — ***Le Guildais***, paroisse de Montreuil. Déclaration sans date (vers 1600) servie et signée par Anne Larcher prieure, par Anne de Craon, Louise de Lesbary et sept autres religieuses de l'abbaye de Moncé, énumérant des maisons ayant chambre basse, chambre haute, grange… vivrier et estangs, terres, bois, etc… en la prairie de la Mazère, à La Torterie, paroisse de Reugny, au Guigneurue (?) paroisse de Pocé etc… (rouleau parch. de 0 m. 44 de long). — Autres déclarations provenant d'autres censitaires laïques au même lieu, jadis ficelées avec la précédente, énumérés en partie sur une liste ancienne du feudiste de Pocé, savoir, en 1528 : Pierre des Madères (Les Hautes Hayes, etc…) ; honeste femme Robine Huect, veuve de Jehan Javelle (Les Matelmeries) ; Jehan Rousseau Le Jeune, homme de bras à Choinches, paroisse de Nazelles (Les Tesnières). — En 1538 : Jehan Boyvin l'aisné (maison du Bois des Vallez). — En 1626 et en 1657 : François Chappelain, maître tailleur d'habits à Amboise (La Bouchetterie, La Basse Perchais, etc…). — En 1673 : honnorable homme, Adrian Jouslin, écuyer de feu monseigneur le duc d'Orléans. En tout : 8 pièces, parch. ; 2 pièces, papier. — ***Le Haut Chemin***, paroisse de Saint-Ouin : Simon Naudet, vigneron à Pocé ; honneste personne Michel Clémenceau, vigneron à Saint-Ouin (15 février 1633). — ***Les Hayes de Pocé*** : Regnault Bernart, licencié ès loix, seigneur de Rochoustz, avec sceau fruste ; Loys Michelin (1528). — André de Lacave (1529) ; lettre d'un tenancier signée « Fourilles ». (vers 1600), en tout, 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier. — ***L'Hérable***, ou le Petit Bois, fief et Closerie au bourg de Pocé. — 1610 : Aveu de noble homme Jehan Fourneau, sieur de Villegarné. — 1623 : Anne de Bueil, dame de Fontaines et de l'Isle de Ré, veuve d'Honoré de Bueil… conseiller du Roi en ses conseils d'Estat et privé… vice amiral en Bretagne, et particulièrement gouverneur de la Ville de Saint-Malo, etc… ledit fief mesuré à nouveau contenant 4 arpents 97 perches deux quart etc… (original parch., 3 copies, papier). — Vers 1673 : François Saboullat, hoste de l'Image à Pocé (?) pour menues parcelles. — 1698 : Urbain Angelleaume, marchand, maître boulanger à Tours, avec liste nouvelle de 23 sous tenants (original papier et 2 copies). — 1729 : La veuve du même. — 1750 : Jean B^{te} Delanoue, maître boulanger à Tours, héritier du même, avec procédures et notes du feudiste ; nombreux extraits des dénombrements précédents, avec consultation juridique signée « Cottercau », 6 octobre 1763. — 1767 : Jérôme Valadon, marchand taneur demeurant à Amboise. — 1772 : Nombreuses notes du feudiste, listes de tenanciers et mesurage pour la vérification d'un autre aveu, rendu par le même Jérôme Valadon, en tout, 8 pièces, papier.

E 600 (liasse). — 13 pièces, parchemin ;
9 pièces, papier.

1343-1745. — DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Herce***, à Saint-Ouen. — 1528 : Guillaume Bouchet, tieulet (*sic*) ; Jehan Formé, homme de bras. — 1529 : Jehan Lebloy ; Pierre Binet, meunier à Amboise. — 1610 : honnorable homme Jacques Heneau, marchand, à Saint-Ouen. — 1623 : Jacques Collesse, marchand au même lieu. — Vers 1650 : Jacques Collesse, curateur de Pierre et Sébastien Collesse, enfants du précédent. — 1673 : Denis Hubault, marchand à Amboise. — ***La Hueterie***, à Reugny. Aveu rendu à « Monsr de Pocé » par André Quailleau pour « mon domaine, quinze arpents de terre assis en la paroisse de Reugny, joute les terres feu Estienne Simon d'une part et joute les terres au seigneur de Cheineau (Chanceaux ?)… — *Item*, cinq arpenz de terre que les hoirs feu Perrin dou Crolle tiennent avecques leur meson qui est dedens… au dit lieu dou Crolle… — *Item*, unes veoiz de terres que les hoirs feu Laurans don Crolle tiennent, lesquels je lui garantis au parage etc… (petite pièce de parchemin, avec annonce du scel (disparu) « de la cour Monsr d'Amboise » 1343, date en partie effacée). — Aveu rendu à Jehan Tiercelin, seigneur de Pocé par « Je Jehan Morin, escuier seigneur de Vallières en la paroisse de Ruigny « pour : mon hébergement, aistre, mestairie, terres et appartenances de la Huetterie… joignant d'un long à la terre de La Vallière que je tiens à foy de Monsieur de Bouessay, contenant… soixante et quinze arpens de terre ou environ en ung tenant, le chemin passant parmy, par lequel on va de la croix de Cestres au Pau de fer, joignant d'une part aux terres des hoirs de feu Guillaume et Jehan Les Haieulz, d'autre part au fié de Vallières, etc…

lequel hébergement… feue Madame Katherine de La Vallière ma mère bailla japiéca à rente à feu Jehan Bédacier etc… (27 septembre 1489, copie collationnée de 1588). — Aveu à Loys Chauvin, seigneur de Pocé, par René Morin, écuyer, seigneur de La Vallière, en termes à peu près semblables (8 juin 1501). — Acceptation de l'hommage de Louis de La Baulme Le Blanc, chevalier, marquis de La Vallière, gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, lieutenant général des armées du Roy « pour les fiefs de la Heuterie, Cestres, Le Souchay du Toumeaux ou Touveaux et La Besterie » (20 août 1719). — Aveu pour le fief de La Huetrie, présenté au commissaire du terrier de Pocé par « très haute et puissante dame Marie Thérèze de Nouailles, veuve de très hault et puissant seigneur Charles François de La Baume Le Blanc de La Vallière, duc de La Vallière, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur et grand sénéchal du Bourbonnais » (29 décembre 1766), en tout, 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier. — ***La Huraudière***. Comparution au baillage de Pocé et offre d'aveu par Marguerite Dubois, veuve de Charles de Vigarany, écuyer, seigneur de Saint Ouin et autres lieux (7 décembre 1707). — Aveu très détaillé par la même, usufruitière de la dite seigneurie de Saint-Ouin, demeurant à Paris, rue de Sorbonne, soit 2 arpents pour la Huraudière, proprement dite et 308 articles concernant les tenanciers (23 juillet 1718, original parchemin et copie papier). — Aveu par Marie Élisabeth de Vigarany, veuve de Alexis de Saint André, grand maître des Eaux et Forêts de France au département d'Orléans et dame de Saint-Ouen Limeray, Les Huraudières, Chantefins, Vilcop et Montgaron (348 articles analogues aux précédents, cahier parchemin, 20 janvier 1741). — Procédures par le procureur de la dame de Pocé contre la même (1745, juillet, 5 pièces).

E 601 (liasse). — 20 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1499-1767. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Iles de la Loire***. Déclarations déclassées, sans étiquette. — 1625 : Jean Bonnigalle le Jeune, pêcheur à Négron, (deux pièces de saulaie en la petite Ile) ; Pierre Tribon, marchand à Vernou (18 articles). — 1641 : honneste femme Charlotte Bonnigalle, veuve de deffunt Jean Brossier (petite Ile ou Ile des pendus et Ile Bodart) ; René Bonnigalle, pêcheur à Noizay (Ile des pendus) ; honneste personne André Bonnigalle, pêcheur ; Jacques Berthereau, pêcheur à Noizay (Ile Bodart). Liasse ficelée de 1693-1698, numérotage ancien de 636 à 732, concernant surtout les déclarations de la rive de la Loire et de la prairie ou varenne entre Loire et Cisse, en tout 96 pièces, papier. — ***La Joncheraye*** à Noizay. Aveu par Jean Cormier, sieur du Coustau, fourrier ordinaire des logis du Roi, demeurant au lieu du Cousteau, paroisse de Noizay, pour le manoir, avec fuye et jardins et deux arpents de terre, d'autres terres au Haut de Crenne, près de celles des Ursulines de Tours, aux Replats, aux Espivières, etc… (7 janvier 1651). — Autre par Jacques Noël Perceval, chevalier des ordres du Roi, prévôt général des Maréchaussées de Touraine, Anjou et Maine, gouverneur du château de Montrichard (15 avril 1767). — ***Le Jouneau***, paroisse de Montreuil. Déclarations. — 1610 : honneste personne, Michel Javel, laboureur à Montreuil ; Louise Javelle, veuve de feu Louis Rouault ; Bastien Sereler, de Montreuil. — 1613 : Michel Javelle. — 1615 : Martin Marchand, boulanger à Noizay (autres parcelles « La Bourne » à Montreuil, etc.). — 1673 : Gilles Ploquin, laboureur à Montreuil (pour le lieu de l'Ormeau et de La Cottellerie). — ***Jupeau*** ou ***Jupault***, paroisse de Saint-Ouen. — Aveu rendu à Louis Chauvin sieur de Pocé par « Je Estienne Goyet, demeurant à Tours, énumérant « l'hostel appelé vulgairement Chemet, autrement dit Juppeaul assis à la paroisse de Sainct Oin du Bois, maisons, terres etc… Le tout, de cinq ou six arpens… Lequel hostel tiennent de présent les hoirs feu Perrin Casteau, à vingt deniers tournois de cens et vingt et un solz six deniers tournois… Suivent les cens et rentes dues à la Saint Michel par 39 censitaires, dont le curé de Saint-Ouin (1499, 21 avril, parchemin de 0 m. 61 de haut sur 0 m. 62 de large, très froissé, jauni et moisi par places. Les présents extraits sont complétés d'après la copie de l'inventaire de 1527 coté E 584, n°17, on y trouvera d'autres pièces plus anciennes, perdues). — Autre aveu, rendu à Jacques Thiercelin, seigneur de Pocé, par Catherine, Augerart, veufve de feu maistre Jehan Servant demeurant à Amboise. L'« hôtel de Juppeau » est dit avoir été appelé autrefois « La Turpinière ». Pour la première fois apparaît le nouveau moulin, appelé le moulin de Launay, avec les prez et aulnays, jardins, ousches, cours de l'eaue, pescheries en la rivière de Remberge… au-dedans de la bièvre dudit moulin.

Viennent enfin les terres du moulin à la Galetterye, et autres enfin, les terres des censitaires déjà cités en 1499 (20 décembre 1569, cahier parchemin de 15 feuillets). — Autre aveu par Michel Cormier, notaire à Amboise, tant pour moy que pour Catherine Servant ma femme, fille et héritière en partie de deffuntz maître Jehan Servant et de Catherine Augeart sa femme (21 février 1582, 13 folios, parchemin). — Autre par le même : le moulin de Launay n'est plus déclaré que pour la huitième partie : il l'était en 1582 pour la moitié par indivivis (16 juin 1606, 17 feuillets, parchemin). — Autre par Loys Cormier, marchand à Amboise, avec 47 articles consacrés aux censitaires (11 mai 1610, original parch. et copie du XVIIIe siècle). — Comparution et offre d'aveu par Alexandre Pingault sieur de Grand maison, seigneur pour moitié de Juppeau à cause de dame Anne Massassier son épouse, l'autre moitié appartenant à Claude Massassier, fille majeure (6 septembre 1729). — Aveu par Jean Hubert, marchand épicier demeurant à Amboise (24 avril 1763, 12 feuillets parchemin). — Autres pièces concernant Juppeau : deux baux de deux portions différentes du cours d'eau précédant la construction du moulin, l'un du 20 février 1523, à Jehan Gasnier, meunier (original parchemin et copie sur papier du XVIe siècle), l'autre du 10 juin 1524, à Jehan Ruaut, procureur et praticien au siège royal d'Amboise (copie sur papier, XVIe siècle). — Deux minutes notariées portant échange entre René du Bec, seigneur de Pocé et Pasquier Collesse, notaire en la châtellenie dudit lieu de diverses parcelles de terre, dont une maison à Juppeau (1609 et 1614). En tout, 8 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

E 602 (liasse). — 58 pièces, parchemin ;
48 pièces, papier.

1495-1789. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Les Landes***, métairie à Saint-Ouen — 1612 : Noble homme Blaise Bigot, seigneur des Landes et d[lle] Marie Buisson, sa femme. — 1694 : Anne Roulleau, femme de Raymond de Casenave, sieur des Landes, y demeurant, s.d. (vers 1720) ; René Chauchard, seigneur des Landes, pour la dite métairie et 15 parcelles. — Procédures pour le seigneur de Pocé soutenant la banalité du moulin de Pocé, contre René Chauchard, sieur des Landes (1720). — Acquisition de parcelles de bois par Anne Françoise de Créqui, dame de Laborde, douairière d'André Henri de Milon seigneur de Bois Bonnard (1789). — ***Launay*** (Aître de), à Pocé. — 1528 : Pierre Bourgeois le Jeune (avec autres parcelles à Montgourou, à La Noue Féallen etc.) ; la veuve feu Gacien Gré et ses enfants (autres parcelles à La Brandière, etc…) ; Jehan Bourgeoys. — 1529 : François Guiton, demeurant à Pocé ; Michau Baillargier, demeurant à Amboise ; Jehan Ferré, demeurant au Plessys (avec autres parcelles à La Boivinière). — 1629 : Marguerite Dervins, veuve d'Isaïe Bonnette, avocat au siège royal d'Amboise, s.d. (vers 1673) : Catherine Bonnette, fille majeure à Amboise (2 déclarations). En tout, 9 pièces, parchemin. — ***Loire*** (maisons et prairie le long de la) — ; ***Pont de Cisse***, ***Varenne de Cisse***, etc., 2 étiquettes anciennes, liasses numérotées 19 et 20, art. 13). — 1495 : Guillaume Tribon, pour « une maison, une maison petite et une grange… près la rivière de Loyre et diverses terres. — 1551 : Jehan David, teissier ; Fouquet Tribon. — 1559 : Mathurin Regnyer. — 1575 : Pierre Tribon, pescheur à Noezay. — 1609 : Jehanne Bouesdron, veuve de Jehan Becquerier, notaire royal à Tours (prairies près le pont de Cisse, etc…) ; Jehan Bouesdron, sieur de Gruais (?) ; honneste personne René Fournier, marchand à Vernou. — 1610 : honneste personne Charles Pineau, marchal de forges à Vernou ; honneste personne Mathurin Bellotin (Les Espinettes, etc.) ; François Marchandeau (L'aîstre des Marchandeaux) ; Gabriel Aubert, laboureur à Montlouis ; Estienne Moreau, laboureur au même ; honneste personne Jehan Besnard, laboureur à Vouvray ; Jehan Bougnon vigneron à Vernou ; honneste personne Pierre Renault, laboureur en la Varenne de Cisse ; Marie Maryé, veuve de Jehan Bouesdron, sieur de Beauregard, en tout 9 pièces. — 1612 : René Marchant, maréchal à Vernou, précité ; Médard Coudelou, notaire à Valmer paroisse de Vernou. — 1613 : Lucas Poncet, marchand à Montlouis (deux déclarations) ; Dame Claude Bergerat, dame en partie du bas Coussé, paroisse de Vernou ; Damoyselle Genefvième de Troyes, veuve de noble homme Julien Chaloppin. — 1622 : Gilles Bernart. — 1625 : Jehan Renault, marchant laboureur à Vernou (8 feuillets, parchemin). — 1644 : Jehan de Mons, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, sieur de Jallanges et Les Estangs. — 1670 : Nicolas Lefevre, seigneur de La Falluère et de Jallanges, conseiller au Parlement de Bretagne. En tout, avant 1670, 22 pièces, parch. ; 2 pièces, papier. — Autres déclarations

jusque 1724, au nombre de 37, dont 12 pour 1696, 7 pour 1697 et 9 pour 1698, parmi lesquelles de nombreux pêcheurs et laboureurs de Vernou et de Montlouis, Louis Proux, marchand à Vouvray (15 mai 1698) ; Maître André Jouelle, avocat en Parlement, paroisse Saint-Saturnin à Tours (29 mai 1698) ; Louis Touchellée, curé de Vouvray (10 septembre 1698), etc. — ***La Logerie***, paroisse de Reugny. — 1528 : Jehan de Laval, conseiller en court laye. — Vers 1610 : Florentin Guespin, homme de poyne. — 1673 : Médard Moizan, serger, demeurant à Reugny. — 1698 : La veuve François Rimbault, demeurant en la vallée de Rais, paroisse de Chancay, en tout, 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier. — ***Maladrerie de Pocé*** et environs, déclarations reclassées après coups, sans étiquette ancienne, avec articles concernant également d'autres terre voisines. — 1528 : honneste femme Mathurine, veuve de feu Pierre Le Coier ; Jehan Dupuy, notaire du Roy à Amboise ; Robert Goury. — Vers 1650 : Procédure contre un certain Barbier, pour 25 années de cens à 60 sols par ans, à raison des héritages usurpés par lui, constituant l'ancienne dotation de la Maladrerie de Pocé, fondée par les seigneurs dudit lieu. — ***La Mardelle***, paroisse de Saint-Ouen. — 1528 : Méry Cornuau, laboureur à Saint-Ouen ; Jehan Calteau. — 1561 : Jehan Pellemoyne, de la Reboussiniére, curateur de Jehan Pellemoyne, mineur, fils de Denis et de Perrine Reboussin. — 1602 : honneste personne Gatien Bricot, homme de poyne, de la paroisse de Chaveton (?). — 1606 : René Touchard. — 1610 : Loys Guiet ; Jehan Thomas, marchal de fer à Saint-Ouen ; honneste homme Jehan Poirier, sommelier du gobelet de La Royne ; honneste personne Michel Fleuraux ; honneste personne Michel Pillon, vigneron à Saint-Ouen ; Andrée Berthereau, veuve de Nicolas Guérineau ; Françoise Tenebot, veuve de honnorable homme Louis Brotté, chevaulcheur aux escuries du Roy, demeurant à Amboise. — 1613 : René Touzan, homme de peine à Pontchallet ; Pesquière Jouslin, veuve de Morice Gourdiau. — 1620 : Thomas Marchant, boucher à Saint-Ouen. — 1621 : Gatian Ruet, laboureur à Saint-Ouen. — 1626 : Michel Pelemoyne, marchand au même lieu. — 1673 : Jacques Fleury, sieur de La Pérée, demeurant au Bout des Ponts à Amboise ; Les enfants de Claude Caroard et de Jeanne Coustaux à Cangey (2 déclarations). En tout, 19 pièces, parchemin 2 pièces, papier.

E 603 (liasse). — 92 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1396-1718. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Mareschaux***, ou ***Le Champ aux Marchaulx***, actuellement La Logerie. — 1528 : Mathurin Reboucin. — 1557 : Simon Apvrillon. — 1610 : René Bovin, laboureur au Plessis. — ***Les Machereaux***, ou ***l'Aistre des Maschereaulx***[1]. — Aveu à « Monsr de Pocé » par « Je Guillaume Maschereau » pour « quarante arpens de terre, poy plus, poy moins, séans en une pièce, au lieu appellé Les Espineaux… Item, onze arpens de boys ou environ en deux pièces… joignans à vos terres de toutes parts », dont 9 arpents garantis en parage aux hoirs feu Geuffroy de Courangeon… Annonce du sceau aux contrats du baillage d'Amboise, 17 novembre 1396, original parchemin. — Déclaration à « Estienne Le Loup, conseiller et maistre d'hostel du Roy nostre seigneur, seigneur du… et de La Borde Espinette » par « Thomas Ligier, parroissien de Monsterioul pour « l'aistre des Machereaux, auquel a maison, grange, tetz à hestes, jardins, etc… pour diverses terres où l'on ne retrouve plus les bois ci-dessus (28 mars 1479, original parch.). — Autre, notariée et très brève par Perrine… (?), veuve de Pierre Proust (16 février 1528). — Autre, en sept articles par la même, Pierre Proust étant qualifié de « chevaucheur d'escurie ordinaire du Roy nostre sire » ; l'aître des Machereaux est dit situé sur le chemin « de Noezay à Montereul » (3 janvier 1530). — Détenteurs suivants : « Bonaventure Charlot, chevaucheur d'escurie ordinaire du Roy » (1602) et (1610) ; Nicolas Poirier, chef d'eschançonnerie du Roy (1630) ; Henri Chambellan, seigneur d'Avizé (?), conseiller en l'élection d'Amboise (1718). En tout, 1 pièce, papier ; 8 pièces, parchemin. — ***Les Margals***, en la prairie de Pocé. 1477 : Déclarations très brève de Philippon Heau, fils et héritier en partie de Thomas Heau. — 1481 : Jehan Davau, de La Ramée (3 articles). — 1528 : Jean Gallier, menuisier ; Laurence, veufve de feu Jehan Fouchault : Guillaume Pelletier, tuteur de Jehan Asselin le Jeune ; Guillaume Champion, notaire demeurant à Lynière ; Jehanne veufve de feu Jehan Casteau ; Jehan Heau, de La Fontenelle ; Jehan Pelletier, à Pontchallet. — 1557 : Pierre Bourgeois, laboureur (s.d.) ; Blaise Boyvin, homme de braz au Vieil Joué (?),

1. L'étiquette ancienne du XVIIIe siècle, distincte de celle de la liasse précédente dit que le lieu est tenu à cause du fief des Épinettes. L'aveu de 1530 ci-dessous porte une inscription indiquant que le nom moderne est La Liégerie. Il pourrait donc y avoir identité entre cet article et le précédent.

paroisse de Monstereul. — 1612 : Simon Nicolas, prieur de Saint-Denis d'Amboise, chapelain de la chapelle Saint-Clément en l'église Saint-Florentin dudit lieu ; honneste femme Gabrielle Puchet, veufve de Pierre Clémenceau. — 1621 : Catherine Bricet, veuve Silvain Lescottay. — 1673 : André Périlleau, marchand à Amboise ; dame Jeanne Guérin, veuve Jacques Géron, à Saint-Denis d'Amboise ; Jacques Herman, vigneron à Saint-Ouen ; Jacques Estienne, marchand thuillier à La Pelleraudière, à Limeray. — 1693 : 7 déclarations dont la Vve d'Adrien Godeau, marchand à Montreuil ; Pierre Béranger, laboureur à Négron ; Henri Trollé, officier de la maison du Roi à Saint-Florentin d'Amboise ; la Vve Christophe Bireau, hôte du Croissant à Saint Denis d'Amboise etc… — 1697 : Maistre Mathurin Michelin, procureur au grenier à Sels d'Amboise. En tout, 16 pièces parchemin ; 10 pièces, papier. — ***Les Hautes Mazères**, à Pocé.* 1472 : Perrenelle La Téterelle *(sic)*, avec autres parcelles à La Hucterie, à Vaurambert, au pré Perrin de la Mazerre, etc… — 1528 : Jehan Le Vasseur, homme de bras ; Gille Testereau, demeurant à Saint-Oyn ; la veuve de feu Jehan Chêneau ; Laurens Huet, tuteur des enfants feu Jehan Collesse, de La Mazerre ; Pierre Coqueau, de La Mazerre, avec autres parcelles aux Champs aux Marchaulx, aux clos de Vaurambert, etc… ; Jehan Foucault, de La Haute Mazerre ; Macé Chézière le Jeune ; Jean Chézière l'aîné (rouleau de 0 m. 73 de long) ; Guillaume Viau, avec autres parcelles aux Chauffours, à la Guilletrie, etc… ; en tout, pour 1528, 9 pièces, parchemin. — 1547 : Jehanne Reboursin. — 1550 : Pierre Colesse, texier. — 1558 : Guillemine Coqueau, veuve de Macé Fain. — 1605 : Louis Licote (?) demeurant en La Varenne (2 déclarations). — 1609 : Marin Castigner, homme de peine. — 1610 : Florentin Bury, charpentier ; honneste personne Michel Pellemoyne, homme de poinne à La Mazerre, paroisse de Nazelles ; Louis Gaudeau. — 1612 : honneste personne Christophe Michelin, homme de poyne à Bléré ; Pierre Péchinard, tuteur des enfants de Pol Chapelain et de Jehanne Fin. — 1613 : Denis Bourguignon ; Pierre Nain, laboureur à Négron (?) ; Jean Guichard ; Louise, fille de feu Mathurin Vallet ; honneste personne Pierre Mallardière, homme de peine à La Mazerre. — 1618 : Sébastian Gaillard. — 1621 : Jacques Daumar, laboureur à Montreuil. — 1622 : Marie Boucher, veuve René Martin, laboureur à La Mazère. — 1623 : Sébastien Gallard à Pocé. — 1627 : Charles Nau, homme de peine à Négron (2 déclarations) ; honneste personne Pierre Billault, pescheur sur Loire, demeurant à Négron. — 1673 : Marie Trinqueau, veuve Jean Fenant, au bout des Ponts ; Laurent Antoine, vigneron à Saint-Oyn au Bois ; Denis Pinault, marchand, au faubourg d'entre les Ponts à Amboise ; Michel Aubais, vigneron à Saint Denis d'Amboise ; François Cullaire, maître ciergier à Amboise (?) ; Michel Gourdiau, vigneron à La Mazaire ; Gatian Pourroy, vigneron à Saint-Oyn ; Estienne Boucher, vigneron à la H^{te} Mazerre ; Estienne Delachaire, marchand boucher à Amboise ; Jacques Fiman (?), charpentier au Bout des Ponts. — 1674 : René Martin, vigneron (2 déclarations) ; Jacques Cullaire, marchand à Amboise, avec corrections par le procureur fiscal. — 1693-96 : Cinq déclarations, dont Jean Collesse, François Cullaire, Florentin Thomas, greffier des rôles de la paroisse de Saint-Ouyn, etc… — ***Les Basses Mazères**.* 1528 : Mathelin Collesse ; Pierre Collesse, sans domicile indiqué ; messire Jehan Brossier, prestre, de présent demeurant à Amboise. — 1610 : honnestes personnes Jehan et Anthoine Les Goullets (3 déclarations) ; honneste personne Mathurin Gourdeau l'esné, marchand à la Basse Mazerre ; Jacques Apvril, parroissien du Bout des Ponts (s.d.) ; Michel fils feu Laurent Lévesque. — 1612 : Charles Roy, vigneron à La Mazère ; Guillaume Michelin, vigneron à La Basse Mazerre. — 1613 : Denis Trinqueau, charpentier ; Jehan Gourdeau, charron. — Vers 1620 : Thomas Maillardin ; Jeanne Leclerc, Vve Antoine Goullet, de Saint-Ouin. — 1621 : Jehan Pinault, marchand, entre les Ponts d'Amboise. — 1622 : Guillaume Gourdeau, vigneron à Pocé ; Thomas Maillardin, vigneron à La Basse Masaille *(sic)* ; René Martin, vigneron à la Basse Maselle *(sic)*, s.d. — 1623 : honneste personne, Denis Gavardyn, curateur de Bertelmy, Jehanne et Françoise Les Chasteigners, etc… ; Jehan Breneau (?). — 1624 : honneste personne Estienne Blanche, maréchal de forge à Limeray (2 déclarations). — 1627 : Jehanne Le Clerc, veuve d'Antoine Goullet à Saint-Ouen. — 1638 : Jehan Langlois, fourrier du corps du Roi, demeurant à Amboise. — 1667 : André Moreau, marchand sergetier à Amboise. — 1673 : Guillaume Gourdeau, vigneron à La Mazerre ; Nicolas Maillardin, vigneron à Pocé (2 déclarations réformées) ; Marc Allaire, vigneron à Pocé ; Nicolas Dagault, maître serger

à Amboise ; Jacques Fédé, seigneur des Fonteneaulx (déclarations en double et réformées). — 1675 : Marguerite Massassier, veuve de noble François de Glatigny, sieur de La Perrée, officier de la maison du Roi (2 déclarations). — 1677 : Pierre Collesse, sergent de la chasse de Pocé, curateur de Audré Cogneau. — 1693 : Jean Potier, maître sergier à Amboise. En tout, pour les Hautes Mazères, 32 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, et pour les Basses Mazères, 30 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, dont le ficelage était brisé et qui, à l'inverse de la plupart des autres, étaient déclassées de longue date. — Autres déclarations rangées à part, comme portant la mention : « Les Mazères » tout court. — 1528 : Jacques du Vau, laboureur, à La Mazère ; Thomas Colesse ; Guillemette, veuve de Louis Gourdiau. — 1529 : Noël Gallois, charretier d'eschançonnerie du Roy ; Jehan Fenuan le Jeune, de La Mazerre. — 1558 : Jacques Gourdiau. — 1610 : Jehan Feaslen, homme de peine à La Reboussière ; Mathurin Gourdiau ; Mathurin Cousturier ; Jehan Lebéalle et 17 autres déclarations pour les années 1675-1704, parmi lesquelles : Claude Langlois, marchand savatier (?) à Amboise ; Marie Fédé, épouse sans communauté de Paul Massassis, marchand en soie à Tours ; Hiérosme Cormier, bailli du siège royal d'Amboise etc…

E 604 (liasse). — 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1529-1702. — AVEUX ET DÉCLARATIONS *(suite)*. — ***Maulaville ou Molaville***, fief de la paroisse de Noizay[1]. — Aveu par Martin Boilleau, marchand, bourgeois de la ville de Tours, seigneur de Maulaville. Ce fief est dit situé « sur le chemin de Noizay à Nazelles, par les prés », 79 tenanciers environ sont énumérés, dont un quart possédant plusieurs parcelles (20 juillet 1576, copie du XVIIIe siècle, 14 feuillets). — Bref aveu pour le même, dit également fief des Bordes, par Pierre Boisgautier, seigneur des Bordes, la moitié de la métairie des Bordes étant déclarée acquise de Mathurin Menard (?), bailli de Montrichard, d'Anne de Troyes sa femme et d'autres membres de la famille de Troyes (1er juillet 1591, copie du XVIIIe siècle). — Offre de foi et hommage de la part de Charles Billault, bourgeois, demeurant à Amboise, paroisse Saint-Florentin, reçue par François Chevautais de Lofferrière, notaire à Monnaie, pour le compte de Mr de Cop, seigneur de Pocé, sans préjudice d'un procès en cours sur la mouvance de ce fief avec M^r^ de La Falluère, seigneur de Noizay (29 juillet 1767). — ***Montgouron*** ou ***Montgouvron***, paroisse de Saint-Ouen au Bois, « en la prairie de Pocé », avec autres parcelles au petit Montériou ci-dessous. — 1528 : Jehan Coqueau ; Michel Leguenays. — 1611 : honnorable homme Yves Pardriau, marchand à Amboise. — 1613 : noble homme, Jacques Roulleau, sommeiller d'eschansonnerie du Roy, demeurant à Amboise. — 1673 : Alexandre Chargé, marchand à Amboise. — 1702 : Jean Langlois, écuyer, sieur du Buisson ; Petit-Cottereau, maréchal des Logis du Roi. Série d'analyses des titres précédents (XVIIIe siècle). — ***Montriou*** ou ***Le Petit Mouterioul*** ou ***Montreuil*** (?) en la prairie de Pocé, paroisse de Saint-Ouen. 1529 : Thomas Boisin et Péroichon *(sic)* Nepveu, veuve de feu Jehan Naudeau. — 1610 : Marie Guetterotte. — 1611 : Julien de Glatigny, paticier du Roy, demeurant à Saint-Ouen. — François Peschard, fourrier de la Royne. — 1624 : Alexandre Menaut, vigneron à Montreuil. — 1696 : Louis Hubault, marchand serger à Amboise. — 1730 : François Fellaut, sieur de la Brosse, bourgeois d'Amboise, y demeurant paroisse Saint-Denis. — ***Mottereau*** (Le Petit). — Une seule déclaration de Louis Hubert, sergent à Amboise (7 février 1673), concernant peut-être le même lieu que ci-dessus avec erreur de scribe ou de lecture[1]. — ***Nazelles***[2]. Terre ou aîtrage de Villeneuve : déclaration de Jehan Allaire dit de Villeneuve, 14 parcelles, dont plusieurs, avec un autre aîtrage à La Ribaudière et à la Veillerye (4 décembre 1528, copie du XVIIIe siècle). — Déclaration d'un corps de logis à Nazelles par André Coqueau, marchand à Pocé et Jean Pindorge, marchand à Auzouer (13 juillet 1664). — ***Négron***. « Déclaration des maisons et héritages que Pierre Lelarge, sieur de Villefrault[3], valet de chambre ordinaire du Roi, tient à cause de damoiselle Jeanne Rou, son espouse au dedans du

1. Comme pour beaucoup de fiefs qui précèdent l'aveu le plus ancien est perdu en original. Mais on trouvera en copie presque l'intégrale un aveu de 1396, dans l'inventaire coté E 583 B, n° 38.

1. Le nom de Montouriou existe encore aujourd'hui à la section DI du cadastre de Pocé.

2. Ce dossier est le produit du classement de pièces isolées et ne correspond pas comme la plupart des autres à des étiquettes anciennes du feudiste de Pocé.

3. Les censives énumérées à la suite ne dépendent pas du fief de Villefraut et sont situées à Pocé. La pièce a été classée au nom de Négron, parce que la famille des Lelarge y est bien continue et y a soit domicile.

fief… de Pocé ». Savoir : la closerie de l'Aître des Salmons, autrement dit Bellecour, près le bourg de Pocé, diverses terres et bâtiments voisins à Pocé, d'autres au clos des Rouées à Pocé, des vignes et caves aux Fourchettes, aux Chauffours, aux Renaudes, des prés en la prairie de Pocé et à La Mazère, etc… (14 décembre 1650).

E 605 (liasse). — 20 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1404-1786. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Neuillé-le-Lierre***. — Lieudit Mazereau près le fief de Monsr de Villers, etc… — 1528, 16 février : Jacques Collas. — 1528, 12 mars : Jehan Baillou ; Aulbin Marran ; Allain Maudin, 4 pièces avec étiquette. — ***Les Niverdières***, paroisse de Saint-Ouen. — 1620 : Anne Hardouin, veuve de feu Jehan Pêchery ; Phillebert Pelletier, vigneron. — 1627 : Françoise Roulleau, veuve de noble homme Henry Poirier, sommeillier d'échansonnerie du Roi, demeurant au bout des ponts d'Amboise. — ***Noizay*** et partie de la paroisse de Vernou. Deux fiefs inféodés ensemble, savoir : La Follière, autrement dit Les Madères, et la métairie du Port, autrement le fief de Crenne[1], d'après une étiquette ancienne. — Aveu au seigneur de Pocé par « je Jehan Brete fils de Pierre Brete » pour « mon hébergement, appelé La Folière, avec les roches et autres appartenances contenant quinze arpans ou environ, que vignes que hostlies que coustaux et les arbres fruitaux et non fruitaux, hays et buissons qui sont dedens, séans les dites choses en la paroisse de Verno, entre le fié du Chancié de Tours et le fié feu Huguet de La Barre (?), touchant ycelles choses au chemin par lequel on vat de Tours à Nocray, et aussi touchant le fié Monsr l'arcevesque de Tours, etc… » (Date suppléée par une analyse du XVIIIe siècle : 22 octobre 1404, original, parchemin en partie moisi). — Procuration par Helys Bernard, seigneur d'Estiaux, de Longué, Thervigne (?) et Ousches demeurant audit lieu d'Estiaux (Loir-et-Cher ?) pour rendre hommage « à cause de son fief des Madères et de sa mestairye du Port » (15 juin 1572, grosse notariée sur parchemin, en partie moisie). — Hommage pour les mêmes par le procureur de noble dame Jehanne Bernard, femme de Jacques d'Estampes, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Valencay, autorisée par justice à poursuivre le droits de la succession de… (?) (grosse notariée sur cahier de papier moisi, 23 décembre 1578). — Procuration en blanc pour l'hommage « du fief, terre et seigneurie de la Follière et de la métairie de Crenne par Jehan Hurault, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hostel, seigneur de Vueil » (22 mai 1582, parchemin) ; dénombrement détaillé signé du même (24 juillet).

Autre plus détaillé (13 feuillets parchemin) par le même, qualifié de seigneur de Vueil, Chérigny et Ousches (1610 en partie moisi, quantième illisible). — Requête du seigneur de Pocé demandant saisie « du fief, terre et seigneurie de Crenne, en la paroisse de Noizay, que l'on dit appartenir à la dame de… erment (?), dame de Saint-Oyn » (cahier papier en partie moisi, vers 1632), plus les débris de deux notices du feudiste de Pocé critiquant et comparant les dénombrements ci-dessus, avec extraits d'un autre, perdu, du 23 janvier 1548 (en tout 6 pièces parch., 4 pièces, papier). Autres déclarations isolées concernant le terroir de Noizay retrouvées au cours du classement : L'Aumelaye : 3 copies de déclarations avec fiche d'arpentage : 1528, 1645 et 1673, la première par Hugues Rougemont ; La Dîme Chabot : copie d'une déclaration de 1638 par François Duprat ; La Moutonnière : honnête femme Catherine Pinon, veuve de honorable homme James Macquin (1528) ; Le Vau de Perrée : Françoise Fouquesher, femme de Guillaume Bonnin dem[t] à Amboise (1639). — Dîme d'*Oaslée* ou de la Cisse : deux déclarations d'hommes vivant et mourant pour le chapitre de St-Martin de Tours (1759 et 1786)[1]. — ***Le Parc Gemest*** et ***le Guay Bodin***, à St-Ouen : 2 déclarations réunies par une étiquette du feudiste, la première de 1625 par Jehan Bagot, « artiller du Roi » demeurant au bout des ponts d'Amboise, la seconde de 1528 par Pierre Du Vau, laboureur à La Vaubellerye. — ***Les Pastis Pellou***[2] à Saint-Ouen : collection de déclarations de divers membres de la famille Gidoin, maîtres sergers à Amboise (1642 et 1673, avec assignations des créanciers de Thomas Bonneau, seigneur de Pocé, 7 pièces).

E 606 (liasse). — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1319-1761. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). ***La Perchaye*** à Montreuil. — Aveu à Elies de Broce,

1. Sur Crenne, voyez ci-dessus E 598.

1. Il est assez souvent question de la dîme d'Oaslée dans les comptes de la seigneurie, ci-dessus E 582-589.
2. Sur les Peiou, voyez E 582, n° 18.

seigneur de Pocé par Martin de La Perchaye[1] pour « mon hébergement ou toutes appartenances estans eu lieu d'Aez (?), estans en terres sansuables contenanz quarante deuz arpenz poy plus poy mains joignans as terres Guillaume de la Perchaye, d'un costé et jouxte le ter… de Pocé et jouxte les fosses Saint Julian et joygnanz à la fosse de Salier et as terres Berthelot Jahan et as terrres Macée de La Perchay et jouxte le boys audit seignour… et sont toutes les choses dessus dictes assises en la paroisse de Monterol, etc… » (Lundi avant la mi-carême 1319, parchemin petit format, traces de scellement sur simple queue). — Autre aveu par Martin Huet, en termes à peu près semblables, mais seulement pour une quantité de « trente arpens, que en landes et bruères, desquels il y a partie que Martin de La Perchaye, oncle de ma feue mère et Jehanne, fille dudit feu Martin avoient vendues et que feu Briert (?) Huet et ma feue mère acquisrent et orrent par retrait et partie que y celui feu Martin soloit garantir à ma feue mère en parage » etc. (27 juin 1395, traces de sceau cire verte sur simple queue)[2]. — Bail à rente par D^{elle} Jehanne de Crosny, dame de Pocé, à Jehan Yves et Macée sa femme de diverses terres aux Epinettes, au Buisson Chabot, au pont de la Cisse etc, faisant en tout 24 arpents, moyennant 1 muid de seigle et 3 chapous de rente à la Toussaint (24 octobre 1462, vidimus du 24 novembre 1528, parchemin grand format). Aveu à Jean de Bueil le jeune par Jehan des Madères « de mon lieux manoir mestairie, et appartenances de la petite et grande Perchays, avecques les appartenances… en maisons, cours, courtilz, terres, etc… en la paroisse de Monstereul, joignans d'une part aux boys, bruères et landes de la Ribaudière appartenans à Guillaume Gilleteau et à sa femme, à Goffroy de La… et à Jehan Moreau, et d'autre part, aux fiefz de Chasteau Renaut et de Monstereul, etc… » (20 septembre 1549, original avec traces du scel aux contrats royaux d'Amboise). — Deux dénombrements très détaillés rendus par Gabriel Gerberon, « fourrier du domaine de la maison du Roi, héritier de deffuncte dame Jehanne Aubin, demeurant au bout des Ponts d'Amboise, servis, le premier à Messire… d'Erlençon (?) ayant la garde noble de Barreguy d'Erlençon, héritier soulz bénéfice d'inventaire et par représentation de deffunct Anne de Thiercelin, chevalier, à cause de la dicte deffuncte Louise Thiercelin sa mère [dame de la] justice, fief et chastellenie du Haut et Bas Pocé » etc. (11 juin 1606, original et copie notariée sur papier), le second à René Dubec, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Tardes, baron de la Bessé (?) et Marcheneuf, et seigneur châtelain du Haut et Bas Pocé, etc… (14 juillet 1610, 4 f^{os} parchemin). — Procédures pour défaut de paiement d'une rente pour le même fief contre Michel Peltier, sieur de la Gramouse, officier de la maison du Roi et demoiselle Françoise Martin son épouse (1698, 24 pièces, papier, 1 pièce parchemin). Assignation pour défaut d'hommage contre Thomas Lelarge, écuyer, seigneur de La Merrerye (*sic*), de Mosne et Vallière (20 juin 1730). — Hommage par Michel Langlois de La Bagourne, écuyer, dem^{t} à Amboise, paroisse St-Florentin (14 et 22 avril 1761). En tout, 10 pièces parchemin, 25 pièces, papier.

Déclarations des tenanciers de la Haute Perchaye regroupées pendant le classement : 1528 : Denis Foucault, de Saint-Ouen ; Mathieu Henry, à cause de Perrine sa femme, fille de feu Jehan Foucault de la Perchaye et Jacques Collesse, prêtre. — 1557 : Mathieu Henry, de Monsterœul. — 1558 : Pierre Gasnier, homme de bras et Jehan Collesse des Boys (*sic*). — 1609 : Jehan Delhostel, « sommelier en chef de panneterie et boucher de la deffuncte royne… et son fruytier, demeurant à Sainct-Oyn. » — 1610 : honnête homme Jehan Michon, laboureur, demeurant aux Landes, paroisse de Pocé ; sire François Bastart, bourgeois de Tours ; — 1611 : noble homme Louis Brochart, fourrier de la maison du Roi et contrôleur du grenier et magasin à sel d'Amboise ; — 1673 : Pierre Berranger, laboureur, demeurant à Négron ; Michel Michon, laboureur, demeurant à St-Ouen ; — 1693 : Jehan Delaine, vigneron à Noizay ; En tout 12 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

Tenanciers de la Basse Perchaye, La Championnerie et lieux voisins. — 1528 : Marion veuve de Michau Gripouilleau. — 1611 : Jehan Frerault héritier (?) de Louis Gravier. — 1672 : Jehan Brouant, homme de peine à Montreuil. — 1673 : le précédent et Pierre Bellamy, vigneron à Montreuil. En tout : 5 pièces, parchemin.

1. « La Perchayé » a été rajouté par dessus « de Soe ». Le nom primitif du feudataire pourrait être : « Martin de Soe ».

2. Voyez, pour compléter cette série, deux aveux de 1464 et 1478 conservés dans l'inventaire du XVe siècle, cote E 582.

E 607 (liasse). — 29 pièces, papier ;
53 pièces, 1 plan parchemin.

XIVe siècle-1776. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Le Perray de Jouée, à présent Jouée*,** paroisse de St-Ouen. — 1528 : Louis Hémeau ; Florentin Foucault ; Guillaume Briçet ; Jehan Casteau, de Fourchettes ; Jehan Bricet le Jeune. — 1529 : Etienne Paindorge, menuisier à Amboise, pour le clos des Perrays. — 1558 : Jehan Collesse, homme de bras, demeurant à Montreuil (14 articles). En tout 6 pièces, parchemin[1]. — ***Perrette*** (Le Clos) à St-Ouen. — 1528 : Perrine, veuve Pierre Touchart ; Simon Heau (?) ; Pierre Advamat (?). — 1610 : honnête personne Florentin Boicet, homme de peine à la Sabraudière ; honnête personne Mathurin Gourdiau le jeune, voiturier par terre ; honnête personne Gabriel Allart (?). — 1664 et 1673 : Florentin Bury, avec réformation de déclaration.

La Petite Romée, à Pocé. — 1528 : Noble homme Jehan de la Foresterie, écuyer, seigneur de Cothereau (un seul article pour un pré). — 1614 : Barthélémy Béraut, Sr du Buisson (4 parcelles). — 1622 : Noble homme Jehan Bagault, ardiller (*sic*) ordinaire du Roi dans cette ville d'Amboise. — ***Le Petit Vauvert***, clos à Montreuil. — 1528 : Martin Collesse, de Montreuil ; Gatien Henry. — 1529 : Macé Poictevin et Ponce sa femme. — 1530 : le même et Péronne Gaudouan, sa femme ; Mathieu Richard, vigneron à Montreuil. — 1610 : Pasquierre Baulains, Veuve Louis Moussard ; honnête personne Jacques Moussard, demeurant à Montreuil ; Jehan Boyvin, homme de peine au même lieu. — 1613 : Jacques Boucher, homme de peine à Montreuil. — 1619 : Louis Moussart. — 1620 : Estiennette Yvonneau, veuve de Jehan Pelletier ; Jacques Boucher, précité ; Gilles Héau, notaire à Montreuil. — 1621 : Jehan Boucher, de Montreuil. — 1699 : Louis Bordier, charpentier et couvreur à Reugny. En tout, 12 pièces papier, 2 pièces, parchemin. — ***La Pyvelerie*** ou ***La Pivennerie***, paroisse de St Ouen. — 1621 : Jehan Lerolle, charpentier audit St Ouen. — 1626 : Jacques Normandeau, prêtre, vicaire de La Ville-aux-Dames. — 1628 : honorable homme Gabriel Bonat, maître palfrenier de la petite charge du Roi. (À la Pivennerie pourrait se rattacher un plan de 1758, de 0,33 sur 0,20 représentant les bruyères de la Clérissière, dépendant de la métairie de la Pivenière.) — ***Planteneuve*** *et* ***Les Rottes***, logis et terres à Vernou. — 1622 : Michel Gaudruau, vigneron à Noizay. — 1623 : Estienette Bongars, veuve de Louis Decoussis. — 1628 : Mathurin Bellin, marchand à St Denis d'Amboise. — 1641 : François Decousses, pêcheur à Noizay (2 ex^res). — Jean Bonnigalle, pêcheur au même lieu. — 1673 : Martin Bédacyer, homme de labeur à Noizay ; Jean Dupré, marchand, maître ouvrier en soie à Tours, héritier de Catherine Dupré, femme d'Olivier Brette, écuyer, S^r des Marchais, demeurant paroisse St Pierre du Boille à Tours (longue description). — 1698 : Guillaume Couepeau, laboureur à Noizay. En tout, 6 pièces parchemin, 2 pièces, papier. — Autre dossier intitulé « Planteneuve et le Pigeon Blanc », avec étiquette différente et le n° ancien 13 faisant en partie double emploi. Les lieux dits sont très variés et situés dans la Varrenne de Cisse, à Noizay et à Vernou. Sans parler d'un fragment du XVe siècle, les tenanciers sont : 1610 : Louis Decousse, déjà cité ; 1612 : Julien Javelle, de Vernou ; 1613 : Pierre Guichart et Foucque de Cousse ; 1641 : Martin et Louis de Cousse ; 1673 : François Mabille ; Jacques Habert de St Martin le Beau ; Louis Decousse, homme de peine. Les années 1697-98 sont représentées par 10 déclarations sur papier concernant des familles déjà connues : Coispeau, De Cousse, Bonnigalle, Billault, etc. et le lieu dit est appelé l'aistre du Pigeon en même temps que Planteneuve. Même chose pour la déclaration de Jean Regnaut en 1713. En tout 12 pièces, papier, 9 pièces, parchemin. — ***Le Plessis au Franc***, paroisse de St Ouen[1]. Le premier aveu est presque totalement illisible. On lisait jadis, d'après une analyse, la date du 8 juin (entre 1340 et 1350 ?). Second aveu servi à Monsr de Chauvigny, seigneur de Pocé, par Macé Reste pour « deux arpents et demi de terres ou environ, que bois que terres que gast, que gaigne, séans en la terre de Saint Oein du Bois, en troys piesses, dont l'une est joignant à le Val Jehan Bouchet d'une partie, et jouste le terral (?) Jehan Aviant d'autre partie, et l'autre piesse est jouste la terre doudit Jehan Bouchet[2] d'une partie et jouste la scente

1. Le nom de Jouée est comme d'ordinaire et ceux de toute cette liasse confirmé par une étiquette ancienne du feudiste.

1. Voyez transcription partielle de ces aveux et des suivants dans E 582, cartulaire des aveux, n° 41.
2. Sur le Bouchet ou Boschet, voyez les aveux des XIIIe et XIVe siècles E 591.

si comme l'en vat dou Plessis à Joué et l'autre à Monsteriou. *Item*, troys soulz et huit deniers de cenz que plussieurs personnes me doivent par chacun an à la feste Saincte Marie à Pouscéz par raison de plusieurs hiretages à Sainct Ouin au Bois. » …Annonce du scel « Monseigneur de Noezay, jeudi emprés la feste Saint Jehan Baptiste l'an de grâce mil CCC soixante et diz et sept ». — Autre aveu à Jehan de Bueil par « Macé Séjourné, parroissien de Saint Oein pour tout tel fié comme feu Jehan Bidié tenoit etc… contenant six arpens de terres poi plus poi mains, assis en la paroisse de Saint-Oein dou Bois en plusieurs piesses ». Viennent ensuite quatre deniers de cens assis comme ci-dessus, puis tout tel fié comme feu Paquier Maupertuys souloit tenir de feu monsegneur de Pocé, que terres que boys, hays, serviches, séans en plusieurs piesses en la paroisse de Saint Oein dou Boys » ; enfin vingt six deniers en cens non désignés, payables à la Saint Maurice. Même annonce de sceau : « Lundy emprès la feste de Touz Sains, l'an de grâce mil CCC quatre vings et deux ». — Aveux à Jehan de Bueil, seigneur de Pocé, par le même Macé Reste, reproduisant les termes de l'aveu de 1377 précité. Annonce de scel « de Monseigneur de Noezay le Jeudy après la Saint Jehan Baptiste l'an de grâce mil CCC quatre vingt et deux ». — Aveu à « Monseigneur Jehan de Bueil, seigneur de Pocé par Herimort (?) Reste parrouaissien de Saint Ouen du Bouais pour trois arpents trois quarts tant héritages que aultres choses cis en plusieurs pièces au lieu appelé le Plexis aus Frans… » (sans indication de limites) *Item*, XXXI deniers obole de cens que plusieurs persones me doibvent par chacun an au jour de la Saint Maurice (?) sur plusieurs choses, etc… Et en tout et chacune d'icelles ma voierie de sept soulz et seix deniers, etc »… Annonce du scel aux contrats de « Monseigneur d'Amboize le… (blanc dans le texte) après la Conversion Saint Paul Apostle mil trois cens quatre vings et treize ». — Aveu au même par Macé Séjourné précité pour « teil fey comme feu Jehan Bidier… tenoit… contenans cinq arpens de terres ou environ en plusieurs piesses en la paroisse de Saint Ouen dou Bouays. *Item*, trois soulz de cens à la Saint Michel, à cause de plusieurs héritaiges… *Item* tout le fié que feu Pasquier Maupertuys souloit tenir. *Item* deux souls et un denier de cens que Jahan Bouchet, Macé du Temps, Macé Mettre, Heu… et Estienne Damiau me doivent chacun an », etc… Le reste comme ci-dessus, y compris le droit de « veirie » de 7 sous, 6 deniers. Annonce du scel « de la court de Amboise », 26 octobre 1393. — Aveu au même par le même, mêmes termes. Annonce du scel de la Cour d'Amboise, dont un fragment de cire verte conservé sur simple queue, 15 juillet 1408. — Aveu à Pierre de Villaines, chevalier, seigneur de Pocé, par Macé Se[jour]né « de Saint Oean dou Bois pour mon estre et hébergement avec les appartenances séant au Plesseys aux Francs. *Item*, quatre arpens et demy de terre [en deux parties]… joignans aux choses du fié Hue Reste et joignans aux terres Thomas Collesse », l'autre partie contenant… arpents et demy joignant aux terres Jehan Lejau, et joignant au chemin à aller du carroy Sebran au Plesseix… [que] souloit tenir Jehan Beillant », etc… Suit, fort incomplet à cause d'un trou creusé par l'humidité, le détail d'autres pièces de bois et de quelques-uns des cens précités (Annonce du même sceau, original parchemin, 13 7bre 1411). — Aveu à demi effacé servi à Catherine de Bueil probablement par les successeurs des précédents (vers 1435). — Autre, servi à Jehan de Bueil par Jehan Séjourné pour « mon hostel estant des appartenances du Plessis au Franc… contenant ung arpent de terre ou environ, joignant d'une part, à la terre Jehan Collesse et, d'autre part, à l'aistre Estienne Reboussin, et d'un bout à la terre Mathurine La Résinière (?) et, d'autre part, à la terre Estienne Reboussin ». Suit la description de 6 arpents de paturages et de la moitié de 5 arpents de bois correspondant à peu près aux descriptions précédentes, sans parler de la liste des cens dus par les soustenants (Date détruite par l'humidité, ainsi qu'une portion du parchemin, au centre de la partie inférieure. Une main du XVIIIe siècle a inscrit en marge : 6 octobre 1463, puis 1473). — Autre aveu, servi à Anne Tiercelin, seigneur de Pocé, par Jean Dupoirier, seigneur du Plessis au Franc et de Chaudroux, valet de chambre du Roi, gouverneur des pages de sa grande écurie, avec le même détail, entre autre pour les cens dus par les soustenants (15 novembre 1534, deux copies incomplètes, l'une du XVIIe, l'autre du XVIIIe siècle). Charte au nom de Jacques Tiercelin, seigneur de Pocé. Signée « Thyercelin » et peut être jadis scellée d'un sceau plaqué, approuvant et recevant un autre aveu perdu du même Jean Dupoirier (15 août 1569, moitié gauche rongée

par l'humidité). Aveu par Henri Pingault, chevalier, seigneur de Chastres, Le Plessis et autres lieux, demeurant ordinairement en sa maison de la Resterie, paroisse de St-Ouen, pour la terre du Plessis au Franc, avec détail complet des censives (23 avril 1761). — Aveu du même pour « la tierce partie de la grande dîme de Saint Ouen » qu'il partage avec le chapitre (de St Gatien) de Tours et le chapitre de St Florentin d'Amboise (13 mars 1761). En appendice, déclaration de Mathurin Mangeant, serger à Amboise (1723) et vente d'une partie de censive au Plessis par Jean d'Azai, vigneron, à René et Louis Festant, sabotier et journalier au Bout des Ponts d'Amboise (4 mars 1776). En tout, pour le Plessis, 10 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

E 608 (liasse). — 31 pièces, parchemin ;
7 pièces, papier

1394-1761. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Le Poirier Guillemet*,** aître à St Ouen. — 1530 : Pierre du Vau, laboureur à Montreuil. — 1610 — Jehan Gallier, de Montreuil ; Denis Coullon, vigneron à St Ouen ; honnête personne, Mathurin Vincendeau, laboureur à Montreuil ; Gilles Gerbault, notaire royal à Amboise. — ***Le Poirier Chabot*** en La Varenne de Cisse, paroisse de Vernou. — 1609 : Mathurin Gautier, laboureur à Vernou. — 1610 : Adrian Audiasne, notaire en la châtellenie et prévôté d'Oé, résidant à Vouvray sur Loire ; honnête femme Jehanne Ruer, veuve de Pierre Besnard ; Sébastien Voisin, marchand à Tours. — ***Pontchallet***, fief et moulin à St Ouen. — Aveu servi à Jean de Bueil, seigneur de Pocé, par [Macé] du Temps[1] pour « mon domaine, sept arpens ou environ que terres que pasturaux et gastes en plusieurs pièces séans en la paroisse de Saint-Oain. *Item*, autres terres et choses que plusieurs personnes tiennent de moy, premier deux arpens de terre ou environ, que terre que saulaye, lesquels Aymery Raoulin et sa femme tiennent de moy à deux soulz de cens par chacun an au jour de la Saint Maurice joignant au chemin si comme l'en vait de Pocé à Saint Oain du Boys et joignant aux choses de feu Jehan de Boys Prenier… » (Suit l'énumération de neuf autres parcelles de terre, dont les deux dernières séant à Pont-Chalet.) « Toutes lesquelles choses je acquis jà piéça de Macé (?) Jacian l'aisné, et sont le fié feu Vincent Poillemoine ». Annonce du « scel aux contraz de la court de Monseigneur d'Amboize, le samedi XXVe jour d'avril l'an de grâce mil troys cens quatre vins et quatorze. » — Aveu à Jacques Tiercelin seigneur de Pocé par « Catherine Angebart, veuve de feu Messire Jehan Ferrant, demeurant à Amboise, pour la terre et seigneurie de Pontchalet, savoir la moitié d'un moulin à bled sur la rivière de Ramberge », et pour 45 pièces de terre ou maisons, dont les douze premiers ne sont pas acensés (20 décembre 1569, deux copies, l'une de l'époque, l'autre du XVIIIe siècle toutes sur papier, et la seconde accompagnée de quatre petits dessins d'arpenteurs sur fiches séparées). — Aveu pour le même à Anne Tiercelin par Jacques Blondel, « lavendier de Monseigneur fidlez-France, frère unique du Roy et duc d'Anjou, demeurant à Amboyse, savoir les trois quarts du moulin précédent » et environ 36 parcelles comme ci-dessus (1580, 22 février, cahier de parchemin). — Aveu très bref, obtenu après poursuites en justice de Claude Thomas, marchand cabaretier à Pocé, curateur à la succession vacante de feue dame Catherine Bouvette, dame du fief de Pontchalet (23 mai 1690). — Premier aveu très bref par Jean Lemesle, sieur des Marais, ingénieur ordinaire des armées du Roi, demeurant à Amboise, paroisse St Florentin (10 janvier 1730), et second en deux parties très détaillées par Jean Baptiste Lemesle des Marais, curé de Francueil (21 avril 1761). — Notes au brouillon, par le feudiste de Pocé sur les tenanciers des parcelles ci-dessus (XVIIe siècle). En tout, 8 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

Déclaration des censitaires de Pontchallet. 1528 : Macé Boyée, meunier, pour de nombreuses terres distinctes du Moulin Voyer, qui suit ; Michelle, veuve de Jehan Reboursin de Pontchallet ; 1531 : Jehan Sasnier, pour une rente sur ledit moulin. — En tout, 3 pièces, parchemin.

Moulin Voyer à Pontchallet. Déclaration par Yvon Delespine et Jehan Gasnier pour ce moulin « naguères construit par eux ». (4 décembre 1528). Deux sentences, l'une contre Macé Voyer pour une rente de 11 setiers 6 boisseaux de seigle (9 janvier 1528), l'autre contre François Royer (10 février 1598), tous deux meuniers dudit moulin. Autre procédure pour la rente précitée (1632) et bail du moulin consenti par Nicolas Blondel, officier de Son

1. Ce nom est complété d'après E 582, cartulaire des aveux n° 42. On y trouve d'autres aveux pour Pontchallet qui manquent ici.

Altesse Royale, demeurant au bout des Ponts d'Amboise (1675). En tout 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

Pontgirard, en la prairie de Pocé, avec droit de feautrage à deux bœufs. — 1484 : Pierre Féalen, vavellier (?). — 1528 : Estienne Coqueau : nombreuses maisons, terres, parties d'ouche et vignes à Pocé et à Chauffour ; honnête femme Gabrielle Tessier, veuve de Léon Barré ; Messire Jehan Feniaux, prêtre ; Messire Jehan Ledoux, prêtre. — 1529 : Marion, veuve de feu Pierre Ginet ; Jehenne, veuve de feu Michau Feniau ; Michau Pelletier. — 1610 : honnête personne François Habert ; honnête personne Gatian Pellisson, potager de la maison du Roi. — 1613 : Pierre Tettereau, marchand, bourgeois demeurant à Amboise ; François d'Estermont, écuyer, sieur du Buisson, paroissien de Neuillé Le Lierre. — 1614 : Thomas Ronflard, tuteur de Pierre et Jean ses enfants. — 1624 : Simon de la Vallée, archer de la garde du Roi, demeurant à St Ouen. — 1625 : Thomas Ronflard précité. — 1630 : Noble homme Baptiste de Cany, chef d'échansonnerie du Roi, demeurant à Amboise. — 1673 : Denis Gaillard, sieur de Vernette premier fourrier des logis du Roi, demeurant au bout des Ponts d'Amboise. En tout : 16 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

E 609 (liasse). — 56 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1462-1698. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Les Près Maquins*** à Pocé. — 1528 : honnête femme Catherine Goury, veuve de Jamet Macquin. — 1606 : Noble homme Pierre Gaveau, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Amboise. — 1614 : honnête personne Jaquet Jouslin, « marchand paticier », demeurant à Amboise ; honnête personne Florentin Trahay. — 1624 : noble David Thibaut, s^{r} du Bois, fourrier de la reine mère, demeurant au Morier, paroisse de St Ouen. — 1625 : honnête fille Jehanne Bastard (ou Patar), fille de Denis Bastard, demeurant à Moncé (?). — 1673 : David Rocherot, officier du Roi, demeurant à Amboise ; Jacques Garron, notaire royal à Amboise ; Florentin Bury, maitre boulanger, demeurant entre les Ponts à Amboise. — En tout : 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier. — ***Les Prés Virants***, en la prairie du bas Pocé. — 1609 : honorable homme sire Mathurin Marchant, bourgeois de Tours, y demeurant. — 1610 : Florentin Berthereau, « texier en thoille », demeurant à Noizay à cause de Simone Chastaigner sa femme. — 1613 : Noble homme François Chamiot, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Blois. — 1698 : Thomas Audiasne, maître ouvrier en draps d'argent et de soie demeurant à Tours, paroisse N. D. de La Riche. — ***La Reboussinière*** ou ***Rebourcinière***. — 1462 : Jehan Brindeau (10 parcelles). — 1494 : Jehan Bricet, de La Boyvinière (69 parcelles, emplacements très divers). — 1528 : Macé Brindeau ; Pierre Fréallen (une cinquantaine de parcelles en divers lieux dont La Boyvinière, le clos des Buissons, etc.) ; Pierre Bozay, charpentier ; Antoine Carmiau ; Denis Bury, homme de bras, demeurant à La Rebour-sinière ; Mathurin Carmiau ; Florentine, veuve de Michelet Pellemoyne (une cinquantaine d'articles). — 1529 : François Billault, poissonnier demeurant à Amboise ; Gillet Brindeaux, de la paroisse de St Denis d'Amboise. — 1558 : André Morier, curateur des enfants de feu Jehan Fenan. — 1606 : Jacques de Fenollet, écuyer, sieur de La Râble. — 1610 : La veuve Bertheran Perthuys ; honnête personne Charles Commibe marchand demeurant au bout des Ponts d'Amboise ; honnête personne Loy Chappelain, demeurant à La Rebouci-nière ; honnête personne Claude Chappelain (sans détails) ; honnête personne Florentin Renoir. — 1611 : Jehan Roullé, demeurant à La Gaignère, paroisse de Pocé ; Anthoine Cormiau. — 1612 : honnête personne Florentin Reboussin, homme de peine, demeurant à la Reboussinière ; honnête personne François Baudeau, cordonnier demeurant à St Ouen. — 1613 : Urbain Guiot, « texier » en toile, demeurant à la Rebourcinière ; Pierre Gidouin, couvreur de maisons, demeurant à Amboise ; Florentin Renoir. — 1614 : Sébastien Féallan, Jullaine Féallan, veuve de Jaquet Cougner ; Jehanne Rousseau, veuve de Sébastian Féallan ; Jacques Bonnette. — 1617 : Louis Casteau, vigneron, demeurant à la Bobellinière. — 1619 : Jacques Goulon, vigneron, demeurant à « Saint Oin des Bois ». — 1621 : Nicolas Bourgerie, vigneron, à Pocé. — 1623 : honnête personne Martin Daviau, marchand, dem^{t} au Bout des Ponts d'Amboise ; Jacquine Clémenceau, Vve de Gabriel Soullas, de Pocé. — 1626 : honnête personne Charles Commibe déjà citée en 1610. — 1673 : Ursule Foucault, veuve Louis Beaunier, de Limeray ; Louis Renoir, vigneron, à St Ouen (2 déclarations) ; Alexandre Valladon ; Michel

Cormiau, vigneron au même lieu ; Charles Reboussin, vigneron à La Reboussinière ; Gabrielle Reboussin, veuve de Gabriel Féallen ; Michel Clémenceau, vigneron à Pocé (2 déclarations) ; Gabriel Gidoin ; marchand serger à Amboise (2 déclarations) ; Macé Commère, d'Amboise ; Florentin Bury, marchand serger à Amboise ; Françoise Pineau, veuve Gilles Mangeant, de St Denis d'Amboise (avec réformation) ; Antoine Delormeau, marchand au Bout des Ponts d'Amboise ; Jean Chappelain, laboureur à Chastres, paroisse de St Ouen ; Michel Cornuau, précité ; Florentin Thomas, maréchal de forge à St Ouen ; Florentin Morin, « texier » au Bout-des-Ponts d'Amboise. En tout pour 1673 : 13 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier. — 1674 : Florentin Thomas, « mareschal de forge à St Oyn » (2 déclarations) ; Thomas Clémenceau, vigneron à la Reboussinière (2 déclarations et 2 rectifications). — 1690 : Louis Michel Clémenceau, vigneron à St Ouen. — 1692 : Pierre Bruneau, laboureur à Limeray. — 1693 : Françoise Prieur, Vve de Gilles Mangean. — 1696 : Florentin Bury, marchand serger à Amboise (2 exemplaires) ; Jean André Denis et Isabelle Lesmoriets, du Bout des Ponts d'Amboise ; François Costeau, vigneron à St Ouen ; Thomas Lesenne, maréchal de forge à Pocé. — 1697 : François et Nicolas Daburon, vigneron à Limeray ; Pierre François Lesne, marchand meunier à Pocé ; Simon de La Vallée, ci-devant secrétaire de Monsr le Lieutenant général de Touraine. En tout, pour la Reboussinière : 45 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

E 610 (liasse). — 72 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1422-1723. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Reugny***. Déclarations isolées, sans étiquette et non susceptibles d'être classées à Le Sestre, qui suit[1]. — 1610 : honnête personne Macé Bricet pour deux parcelles assises aux Azées (?). — 1723 : Alexandre Joulin, sieur de La Huberdière pour une parcelle sise à La Torterie. — ***La Ribaudière*** à Nazelles. Janvier 1528 v. st. : Pierre Bricet, paroissien de Nazelles ; Pierre Sorin, homme de bras, demeurant à Nazelles, Jehan Moreau l'aîné ; Jehan Bonnon ; Léger Roy, demeurant à Boisée (?). — Mars 1528 : Pierre Bonnyon ; Jehan Nasnère, dit Charbonneau. — Novembre 1528 : Jehan Collesse ; Raoullet Collesse l'aîné, de Montreuil ; Guillaume Bourreau, demeurant à Limeray ; — 4 décembre 1528 : Pierre Badier, demeurant à Négron ; Jehan Allaire, de Villeneuve, laboureur, demeurant à Nazelles (14 articles, y compris le lieu de Villeneuve, le lieu des Bannières franches, etc.) ; Anthoinette, veuve de François Bellamy ; Guillaume Traslin, homme de bras, demeurant à St Ouen ; Jehan Moreau le Jeune. — 11 décembre 1528 : Jehan Pelletier le Jeune ; Guillemin Audet, paroissien de Montreuil ; Jehan Chauveau, homme de bras, demeurant à l'Espinette. — 22 décembre 1528 : Guillaume Belamy l'aîné ; Jehan Raoul ; Jehan Pellemoyne, de Nazelles ; Pierre Pelletier, marchand couvreur, demeurant à Boisé. — 1557 : George Blondeau et Julienne Portier, sa femme. — 1610 : honnête homme Julien Polet, demeurant à Négron ; Jehanne Martin, veuve de feu Guillaume Collesse ; Jehan Baulnier, laboureur à Nazelles ; Jehan Jubin ; Marin Goureau, homme de peine à Montreuil ; honnête personne Pierre Bellamy, homme de peine, demeurant à Négron ; honnête personne François Auxonne, charron à Nazelles ; demoiselle Helaine de Falaize, veuve de feu Pierre Douzé, sieur de La Guichettière ; honnête personne Pierre Angellier ; Jehan et Pierre Michou, Gilles Gasnier et Jehan Pelletier ; Christophe Auger dit de Béry, marchand boucher demeurant à Amboise ; Pierre Michon, homme de peine au Plessis ; paroisse de St Ouen. — 1611 : honnête personne Jacques Vespeau, marchand boulanger à Amboise. — 1613 : honnête personne Jehan Habert, demeurant en Rozelmoneau (?) à Nazelles. — 1614 : Catherine Huber ; la veuve de Jaquet Fabert ; Mathurin Couestre (?) ; Gilles Décours. — 1617 : Jehan Blondeau, de Sourcé (?). — Gilles Allaire et la veuve Jehan Allaire. — 1620 : Claude Pellemoyne, couvreur de maisons à Montreuil. — 1621 : les héritiers de François Bellamy, vigneron. — 1624 : honnête personne François Habert, marchand à Saint-Ouen ; Claude Pellemoyne, précité. — 1625 : Antoine Beaulnier, tonnelier à Nazelles ; Jehan Beaulnier le Jeune, de Nazelles, tuteur de ses fils (2 déclarations) ; Gabriel Le Noir marchand corroyer à Amboise ; Mathurin Peltier, vigneron à Nazelles ; Jacques Allard, vigneron au même lieu. — 1673 : Simon Leclerc, vigneron au même lieu ; Martin Haultbois, vigneron de même ; Pierre Le Noir, marchand corroyer comme ci-dessus. — 1674 : François Pillerault, vigneron à Nazelles. — 1696 : Pierre Pillerault. En tout, pour la Ribaudière :

1. La plus grande partie de la paroisse de Reugny n'était pas mouvante, en effet de Pocé.

56 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, plus étiquette du feudiste. — ***Robin*** (fief). Déclaration par Françoise Dumesnil, veuve de Gilles Robin, chevaucheur d'écurie du Roi, maître de la poste d'Amboise pour le clos des Rouères, qui suit, les Ravages, etc… (1576). — ***La Rochère***, fief à Noizay[1]. Aveu à « Monseigneur de Bueil et de Pocé par Raoulin Le Boucher, escuyer, seigneur de la Rochère, à cause de demoiselle Jehanne de Villeblanche sa femme pour certaine cave et saullage, le tout contenant trois quartiers de terre ou environ, assis devant la Rochère… avecques ung arpent de pré séant au dessoulz du Petit Mortier, joignant d'une part au pré Guillaume Leclère », etc. (Parchemin, seing manuel dudit Raoulin, 5 mars 1442, avec copie du même du XVIIIe siècle). — L'aveu avait été faussement attribué à 1542 à cause du mauvais état de la partie finale. Déclarations des censitaires de La Rochère : 1528. Jehançon Courran (parcelles sises en la fresche Jehan Dozulé) ; Michelet Bongars (parcelles proches des caves de La Rochère) ; Yvain Chasteigner. — 1558 : Toussaint Vaugondy, curateur des enfants feu Michau Chastigner. — 1575 : Ollivier Gibert, « tissier en toilles » à Noizay (caves, jardin, etc… près des caves de la seigneurie) ; Louis Bongars, vigneron à Noizay ; Jehan Véron, laboureur à Noizay ; Jehan Bongars, demeurant à Chansay (*sic*) ; Ollyvier Véron, homme de bras à Noizay ; Jehan Chastigner, homme de bras audit lieu, 11 articles ; Adam Chastigner. — 1614 : Nicolas Gillet, vigneron demeurant à La Rochère ; Martin Véron. — 1622 : Florentin Berthereau, « tessier en thoille » à Noizay. — 1696 : Les héritiers Jean Vaugondy et Pierre Deschamps, de Noizay, en tout 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

E 611 (liasse). — 39 pièces, parchemin ;
33 pièces, papier.

1463-1729. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Roite Godineau*** à St Ouen. — 1528 : Pierre Jouslin (10 articles) ; Florentin Collas, meunier à Pocé. — ***Les Rouères*** *ou* ***Rouaires***. — 1463 : Berthelet Daviau (11 articles). — 1528 : Estienne Baudeau ; Vincent Auger ; honorable homme François Le Vasseur, receveur de Pocé ; Estienne Mabille (12 articles). — 1529 : Pierre Augeart. — 1535 : noble homme Jehan de Fontenays, chevalier, seigneur de Bouroux, du Plessis Arouer et de la Rées (?) pour les Rouaires, les Granges et le Grand Clos de Pocé. — 1557 : Jehan Reboursin, couvreur, demeurant au Vau de la Boyvinière, paroisse de Pocé ; Jehan Bricet le Jeune. — 1573 : frag^{t} acéphale, déclarant inconnu. — 1610 : honnête personne Mathurin Chappelain, marchand tailleur à Amboise ; honnête personne Luc Herbault, marchand sergetier entre les Ponts à Amboise. — 1615 : Silvain Leclerc vigneron à St Ouen, curateur de Gabriel Chastigner. — 1620 : honorable homme Gabriel Bouault, cocher du Roi, demeurant à Noizay. — 1621 : Luc Herbaut, précité. — 1642 : Florentin Bourgeois, vigneron à Pocé. — 1673 : Louis Genège, marchand serger à St Denis d'Amboise ; Pierre Pellemoyne, vigneron à St Ouen ; le même le 18 janvier suivant avec 2 réformations ; Marc Théret, marchand à Amboise. — 1674 : Mathieu Bourgeois, vigneron à Pocé, 2 expéditions, avec procédure. — 1690 : Alexandre Gidoin, tailleur d'habits à Amboise. — 1693 : Michel Clémenceau, vigneron à St Ouen. — 1695 : Thomas Collesse, vigneron à Nazelles, héritier de Jacques Rocheron. — 1696 : Alexandre Gidoin précité, 2 exemplaires. — En tout, pour les Rouères : 18 pièces, parchemin ; 10 pièces papier. — ***La Roussellerie*** à St Ouen. — 1610 : honnête personne Pierre Cormiau, demeurant à Fourchettes. — 1633 : Jehan Billault, pêcheur sur Loire, demeurant à Négron. — 1642 : le même. — 1673 : Estienne (?) Goullet, vigneron à Pocé ; Sylvain Vaugondy, vigneron à Limeray, avec procédure en réformation ; Florentin Bourgeois, vigneron à Pocé ; François Roullé. — 1690 : Julien Casteau, vigneron à Pocé ; Jacques Bongendre, marchand cloutier à Amboise. — 1694 : Françoise Peuillan, veuve Claude Dumant à St Denis d'Amboise. — 1696 : Jean Billault, pêcheur au bout des Ponts d'Amboise ; Pierre Goullet, vigneron à Pocé. En tout, pour la Roussellerie, 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, — ***La Sabraudière***, clos à Chauffour (voyez E 595). Déclaration par Jehan Leblanc, écuyer, sieur de La Vallière, trésorier de France, établi pour le Roi à Tours, de diverses terres à La Sabraudière, à Chauffour, etc. (12 articles, avec signature, 4 juin 1612). — 1676 : René Guichard, marchand à St Denis d'Amboise (2 déclarations). — 1729 : Françoise Le Noir, veuve Noël Martineau, sieur d'Orfeuil, paroisse de Chançay, y demeurant ;

1. On sait que la seigneurie de Pocé s'appelait : Seigneurie du Haut et Bas Pocé et de la Basse Rochère. On verra aux dénombrements de la cote E 626 que la presque totalité de la Basse Rochère était restée dans le domaine direct des seigneurs.

Jean Vignau, vigneron au Sestre. — ***L'Aître de la Sabraudière*** (avec étiquette et ficelage du feudiste). — 1464 : Pierre Gourdiau pour divers quartiers de loge (*sic*), de saulaie, de vigne, de bois près La Fouchardière, à Vaurambert, etc. — 1528 : Mabille Porcher, veuve Pierre Rousseau ; Jacquet Vasseur ; Nicaise Possesse ; Jehan Régnier (s.d.) ; Louis Hémeau, curateur des enfants feu Mathurin Gré. — 1529 : Pierre de Cestes ; Pierre Gourdiau, menuisier à Nazelles. — 1547 : Michel Casteau. — 1610 : honnête personne Jehan Hallaire, marchand à Amboise. — 1614 : honnête personne Denis Gandillon, marchand au même lieu ; Jacques Guiot. — 1673 : Médard Gochard, vigneron à Pocé. — 1690 : Jean Lenoir, marguiller de St Florentin d'Amboise. — 1696 : Jacques Lenoir, marchand cordonnier à St Denis d'Amboise. En tout : 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier. — ***St Gatien de Tours, chapelains***. Déclaration des terres que « de temps immémorial et par ancienne fondation de l'une des chapelles Monsr St Nicolas fondée en l'église de Tours, tient maître Guillaume Felleteau, prêtre » Il s'agit de terres sises à Noizay, près la maison feu Guillaume Lymert (?) et de diverses prairies, sans doute à Pocé (11 mai 1529). — ***St Martin*** (fief dit de). Copie de deux aveux à Pocé, l'un par le chapitre de St Martin de Tours pour « une tierce partye par indivis de toutes les dismes, tant de bledz, vins que d'agneaux et autres choses décimables que feu Messire René du Bec, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son Conseil d'État ; et avant luy feu Guyon Turin et Margalle sa femme, jadis fille de feu Monsieur Jousselin de Tinseau tenoient en la paroisse de Vouvray, entre la Loire et la Cisse » (23 janvier 1738), l'autre par Bertrand Cézar Tachereau de Limierre, abbé de Gastines, chanoine et trésorier de St Martin, homme vivant et mourant pour cette église pour le tiers par indivis de la dîme de Oaslée[1] ou de la Cisse, etc… (7bre 1738), avec trois lettres adressées à ce sujet au notaire du seigneur de Pocé par Garnier, chanoine de St Martin et par un dénommé Monsnier, chanoine (?) (février-août 1786).

E 612 (liasse). — 38 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1463-1676. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Le Sallé*** ou Grand et Petit Sallé, métairie au Sestre. Déclaration de Marie Mesnager, veuve de André Pipart, écuyer, S^r^ de La Buferie, fille et héritière de défunte demoiselle Barbe Tauzellin, vivante dame du Grand et Petit Sallé. Autre liasse constituée par le feudiste à l'exclusion expresse de la pièce précédente : Déclaration d'honorable homme sire Pierre Thouzelin, Sr du Verg…, acquéreur de Perrin Richard et des héritiers feu Jehan Bidault et sa femme et autres (2 mars 1528, 19 articles). Extraits pour servir à un terrier de cette déclaration et des suivantes (XVIIIe siècle). — 1612 : Guillaume Mesnager, écuyer, sieur de Metray (?). — 1622 : Mre François de Vallée, sergent royal à Reugny. — 1742. Brouillons de procédures et correspondances signées de Mr de Cop de Pocé au sujet de la déclaration de la métairie du Petit Sallé par le curé de Reugny. — ***Le Saule au Tour***, à Reugny, avec étiquette du feudiste. — 1543 : Pierre Petit. — 1610 : Fabien Reboussin, vigneron au Sestre ; honnête personne Pierre Boys. — 1613 : La Boîte des Trépassés en l'église de Reugny. — Vers 1690 : Michel Sicard, laboureur à Reugny. — ***Le Saule***. Autres pièces, sans étiquette, reclassées au cours du triage, concernant un lieu dit sans doute différent. — 1528 : Louis et Guillaume Chappelain, pour la Closerie du Saule. — 1745 : dame Elisabeth Boisgautier, épouse séparée de biens de François Simon Guimard, seigneur du Sauvage, chevalier comte de l'ordre de St Jean, ancien conseiller en l'université de Poitiers, demeurant à Paris, rue de Béthisy, paroisse St Germain l'Auxerrois et la dite dame au Bout des Ponts d'Amboise (12 articles, 2 exemplaires : il s'agit d'un clos « à La Jauge, près Le Saule »). — ***Les Saulaies***, alias ***Le Saule*** *ou* ***La Noue Féallen*** à St Ouen. — 1552 : Guillaume Chappelain. — 1557 : honnête homme Jehan Bourgery, cordonnier aux faubourgs d'Amboise, rue de Pocé. — 1590 : honnête personne Mathurin Chappelain, tailleur d'habits, avec les acquets de Marie Rouget, sa femme (23 articles). Le chef-lieu, soit « une demie chambre de maison » est situé au Saule. — 1610 : Estienne Martin, vigneron à Fourchettes ; Florentin Valladon : emplacements variés, entre autres à la Maladerie de Pocé. — 1612 : André Lenoir, tonnelier au bourg de Pocé. Autres emplacements : La Croix Fournier, Le Clos des Rattes, etc. — 1613 : Jean Chappelain, de St Ouen ; Martin Pellemoyne, des Hautes Fourchettes. — 1622 : Charles Mouisseau. — 1628 : Estienne Béguet ; Denis Bury,

1. Sur la dime d'Oaslée, voyez les comptes des revenus de la Seigneurie cotés E 585-589.

marchand à St Ouen. — 1673 : Marguerite Michau (2 déclarations) ; Adrien Guenoche, vigneron à St Ouen ; Pierre Moreau, de Pocé ; Urbain Gilbert, maitre paveur à St Denis d'Amboise ; Charles Foucault, marchand tonnelier au Bout des Ponts d'Amboise (22 articles) ; Estienne Manusseau, vigneron à Pocé (15 articles) ; Jean Macquin, laboureur aux Fougerets, paroisse de Limeray ; La veuve Silvain Bertereau à Dierre (?) ; Antoine Morier, sabotier à Fourchettes. — 1674 : Denis Moran, marchand serger à Amboise (avec procédure). — 1676 : Pierre Moreau. En tout, 19 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier. — ***La Sonnerie.*** Deux déclarations différentes de Jehan Couaillier, l'une de son chef, l'autre du chef de sa femme, avec Jehan Bouquin à cause de sa femme et Jehan Quasnier « en fresche ». Emplacements très divers, la Sonnerie n'étant que la situation des premières parcelles (5 7bre 1463), papier. — 1528 : Louis Fouchault, homme de bras ; Jehanne veuve de François Regnaut ; Gillet Guenoches, 11 articles. — 1583 : André Normandeau, huissier de salle du Roi. — 1610 : honnête femme Perrine Cormiau veuve Jehan Allaire ; honnête personne Adrian Pasquier, homme de peine. — 1611 : Ollivier Delaunay, homme de peine à Reugny. — 1614 : Anthoine Boutet, 2 articles, dont la cave appelée Chasteau Gaillard. — 1618 : Pierre Chastigner, marchand entre les Ponts d'Amboise. — 1622 : Jehan Martin, homme de peine, dem^t^ à Pocé. En tout pour la Sonnerie : 10 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

E 613 (liasse). — 70 pièces, parchemin ;
57 pièces, papier.

1377-1759. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Le Sestre***, écart de Reugny. Aveu à Guy de Chauvigné, vicomte de Broce, seigneur de Chatelroul (*sic*) et de Pocé par « Jehan Chézé pour mon hébergement ou je demore, séant à Seestes en la paroasse de Ruygné, on toutes les apartenances contenant mesons, vignes, boys, terres, hayes, on les arbres frutaux et non frutaux et autres choses, contenant dez (*sic*) et sept arpens, poy plus poy mains. *Item*, troays mines de froment et une mine de saigle… sur la masure feu Bernart de Seestres et sus la masure feu Jehan de Seestres et sus la masure feu Jouffray Norisson, et sus la masure feu Jouffray Letort. *Item*, en toutes les quatres masures tout le terrage des potaiges qui y venront chacun an… *Item*, je garenteis en parage à hoirs feue Pioncelle La Raimbaude, lour maison ou e solait demorer à Seestes, séant en la paroisse dessus dicte, jouste mon hébergement dessus dict. *Item*, en mon hébergement dessus dict et en toutes les appartenances ou hébergement feu Perronnelle La Raimbaude… » Original parchemin. Annonce du « scel de monsegneur de Château Renault, le dimanche auprès la Tiphainne l'an mil CCC sexante dis sept » (?)[1]. — Aveu à Jehan de Bueil par Jehan Chezé des mêmes choses, en mêmes termes. Original parchemin juin 1421. Aveu à Jehan de Bueil par Michau Allaire concernant probablement les mêmes terres. Annonce du « sel royal d'Amboise », original parchemin, 22 7bre 1464. Dernier aveu pour les mêmes terres par le même Jehan Chézé. (Même sceau, 23 juin (ou juillet). Reste de la date effacé par l'humidité).

Autres aveux divers, regroupés au cours du classement[2], n'intéressant pas tous Le Sestre, mais concernant la famille Henry ou « Les Henrys » et leur fief de Sergenterie. Aveu par Pierre Henry, pour quarante arpents de terre en une pièce au lieu appelé Les Epineaulx (ou l'Espineauls ?), joignant de toutes parts aux terres du seigneur de Pocé, de même que 2 autres pièces faisant onze arpents, dont, l'une appelée Le Boix Cloux, etc… (Original parchemin, 22 7bre 1464). Aveu de Geuffroy Thibault, à cause de « sa femme, fille de feu Jehan Hanry, tant pour luy que pour ses autres frescheurs et cohéritiers enfans dudit feu Jehan Hanry pour l'aistre et les appartenances séant à Seetes, lequel… souloit (?) tenir feu Jehan Chézé, avecques les jardins et ousches et plesses à conaings contenant trois arpens ou environ, joignant, d'une part, à l'ousche Jehan Leclerc et à l'aistre de Jehan Féallen, lequel fut paravant à feu Macé Henrault (?). *Item*, autre pièce de quinze arpens de terre, tant freusches, boys, buissons que halliers séant au dit lieu de Seetes, etc… *Item*, ung pré… (partie illisible) chargé de cens en froment ainsi que la masure Jehan Leclerc et la masure Estienne Féallen. » (Annonce du scel aux contrats de la ville d'Amboise.) Original parchemin mauvais état, avril 1486. — Aveu par François Henry pour « mon fief de sergent fieffé

1. Cet aveu et les suivants sont en partie transcrits dans l'inventaire de 1488 coté E 582, n°23.
2. Les aveux concernant le Sestre, comme les déclarations, sont presque tous de provenance différente. La liasse du Sestre. Comme la plupart des grosses liasse avait été déficelée et dispersée au XIXe siècle et n'avait plus d'étiquette du feudiste.

de Cestes, avecques les appartenances… savoir mon demaine, huit arpens et demy de terre, boys, buissons et fraisches assis sur les Vaux de Pocé, joignant d'un long… aux terres et ousches que je tiens de vous, Monsieur, à censive, d'autre long à mes terres et taillis que je tiens pareillement de vous à censif et à la terre de Marquet Colleau, etc. *Item*, Pierre Henry tient de moy à cause de mondit fief ung aistre on que la maison, court, courtilz, ousches, terres et fausses d'eaue, le tout encloz de fossé,… contenant ung arpent ou environ assis au village de Cestes (avec détail des abouts), moyennant 12 sols 6 deniers de rente à la Saint-Michel… Et oultre les debvoirs dessusdits, je suis tenu une fois l'an tant seullement d'adjourner vos hommes et subgects de Cestes pour venir faire les plesses à congnins audit lieu de Pocé es fériers de Noël, suffisamment garny d'arc et de sergettes pour les garder ; et avec ce d'avoir prison pour garder hommes, bestes, ou autres choses ung jour et une nuit tant seullement, aux despens de qui il appartiendra. Et après ce, de les conduire ou faire mener accompagnés de vos hommes et subjectz dudit Cestes, qui sont tenuz à ce faire, me donner ayde, quant par moy de ce requis en sont, etc… » avec renvoi « aux anciens adveuz baillez par mes prédécesseurs ». Annonce du scel aux contracts « de vostre court de Pocé » (2 juillet 1529. Original parchemin). — Aveu du même fief par « Jehan Leblanc, escuier, sieur de la Gasserye et du fief de Cestres dict Les Henrys, escuyer ordinaire du Roy et filz aesné et principal héritier de feu Laurens Leblanc, escuyer, sieur de La Roche, savoir vingt chesnées d'ousche qui sont de présent de la mestairye de La Ruerye » et 46 parcelles acensées à d'autres personnes, avec droict de terrage « et à cause de ce ay ma prison pour garder hommes et bestes », etc. (comme cy dessus). (Cahier de quatre folios parchemin, 13 janvier 1618.) — Aveu par Marie Thérèse de Noailles, veuve de Charles François de la Baume Le Blanc, duc de La Vallière, pour lesdites vingt chesnées, autrefois en ousche, qui sont enclavées dans l'objet des maisons, aîtrages, jardins, fosses à eau et terres labourables situées au village de Cestre, et pour les dites censives (31 déc. 1756, cahier parchemin, partie inférieure moisie).

Déclarations des censives tenues par les Henrys en même temps que le fief ci-dessus[1].

Déclaration de Pierre Henry, 15 articles, (29 9bre 1528). Débris rongés par l'humidité d'une autre de « Médart Henry » (22 déc. 1528). Copie faite au XVIIIe siècle de deux autres, perdues par Mathieu Henry et François Henry, (12 janvier et 5 février 1528). Autre de François Henry, pour 21 parcelles sises à Vauvert, à La Croix de Sestre, etc. (18 juin 1529). Autre, de même date, de Médart Lorin, Françoise sa femme, Michaut Mattelon, Hardouyne et Françoise Les Henrys, enfants mineurs d'ans de la dite Françoise et de feu Jehan Henry son premier mari. Autres de… Regner, veuve Étienne Henry et autre du curateur de Liénard, fils de Mathieu Henry et consorts et de Mathieu Henry (1565). — Déclaration de Pierre Henry, laboureur, pour 2 arpents de terre et un logis où il demeure, à Reugny, et de nombreuses autres parcelles, assises aux Planches, à La Mézière, etc. (7 avril 1600). Déclaration sans date de Léonard Henry. Copies et analyses faites au XVIIIe siècle des déclarations précédentes, et peut-être d'autres perdues, 8 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

Déclarations des autres tenanciers du Sestre, regroupées par ordre chronologique : 1463 : Mathurin Bertereau, deux parcelles « au pré de Seis et aux gravaiz tenant au pré Vaurabault » etc. — 1528 : Colas Simonneau ; François Havar pour une parcelle tenue par lui et 8 acensées à d'autres, dont Perrin Richard, Médart, et Mathieu Hanry, les hoirs Jehan Hanry et Pierre Demonceau (mauvais état, g^{d} format) ; autres aveux de : Hardy Riveau ; Jehan Croisette ; Médart Morin et consorts ; André Feallen ; Jehan Fealen. — 1529 : Colleau Demonceau. — 1557 : Médart Lemoyne ; Jehan Symonneau ; Anthoinette Heau, veuve Jehan Picart ; Pierre Channeau ; Jehan Boyvin, Alexandre Heau, — 1558 : Noël Pellemoyne ; Renée, veuve Guillaume du Tertre. — 1565 : Denis Huveau ; Marie, veuve Alexandre Courangeon ; Jehan David ; Médard Lorin ; Jehan Boyvin. — 1592 : honnête femme Mathurine Soré, veuve de Fabien Bonneau, maitre charpentier à Reugny. — 1610 : Charles Lemoyne ; honnête personne André Colluau ; Jehan Peltier ; honnête personne Jehan Guizon ; honnête personne Martine Morette ; honnête personne René Colluau ; honnête personne Jehan Bonnion ; honnête personne Nicollas Pierre, demeurant à Reugny ; Étienne Gibert, vigneron ; Pierre Traveru ; Jehan Pelletier, homme de peine, demeurant à

1. Entièrement dispersées comme ci-dessus et regroupées d'après le lieu de situation par ordre chronologique. Sur les Henrys, voyez E 582, A n°17. et C n°15.

« Ruigny » ; honnêtes personnes Sylvain Moussard et François Mabille ; marchands à Chançay. — 1611 : Antoine Barbier. — 1615 : Jehan Daviau. — 1620 : Anne Reverdy, veuve André Aveau ; Claude Boucquin, homme de bras à Reugny. — 1621 : Jehan et Pierre Symonneau, frères, vignerons à Reugny. — 1622 : honnête femme Blaisette Compains, veuve d'Estienne Moreau, à Chançay. — 1625 : François Vignau, vigneron à Noizay. — 1630 : Palamides Michau, laboureur, paroissien de Reugny. — 1672 : Antoine Roulleau, laboureur à Neuillé-le-Lierre. — 1673 : Sept déclarations sur parchemin, 23 sur papier, avec brouillons et parfois avec des déclarations plus anciennes attachées par tortis de parchemin. À citer beaucoup de noms précédents, beaucoup de membres de la famille Moreau, Louis Coquelin, serviteur domestique de Jean Lignon, demeurant à La Vastonnière, paroisse de Neuilly. — 1692 : René Touzard, laboureur à Montreuil. — 1693 : Jacques Rimbault, vigneron au Sestre ; Jean Dubois, marchand serger à Reugny. — 1694 : 3 déclarations. — 1696 et 1697 : 3 et 2 déclarations. — 1698 : Louis Moreau, « tessier en toille » et Jacques Dupuis, vigneron du Sestre. — 1713 : Claude Pignier, laboureur à Reugny, et procédure contre François Desmousseaux, laboureur au même. Une liste de 23 tenanciers pour 1734. En tout, depuis 1463 : 47 pièces parchemin, 40 pièces papier.

La Croix du Sestre, 1557 : Jehan Chaillon. — 1673 : Martin Soré, vigneron à Reugny. — 1698 : Pierre Moreau, tonnelier à Chançay.

Procédures concernant les censives du Sestre pour le Sr de Pocé : 1° en la baronnie de Rochecorbon en appel contre Louis Bordier, laboureur, avec inventaire des productions. (14 pièces, 1736-37.) — 2° au sujet du terrage, contre Louis Guillet (1753-59, 2 pièces).

E 614 (liasse). — 48 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1528-1734. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Thouveaux**, dit **Le Souchay***, à Reugny. Aveu à René du Bec, seigneur de Pocé, par dame Charlotte Adam, veuve de feu Jehan Le Blanc, seigneur de La Vallière, maître d'hôtel ordinaire du Roi, baron de la Papelardière. Bois et terres à La Naullerye, à la Villarderye, etc. avec de nombreux censitaires sans aucun logis ou chef-lieu de fief (18 octobre 1617, 7 folios de parchemin). Autre aveu par haute et puissante dame Marie Thérèse de Noailles, veuve de Charles François de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière, lieutenant g^al^ des armées du Roi, grand sénéchal de Provence, etc., (23 f^os^ parchemin, 24 décembre 1766). — Déclarations des censives du même fief. — 1610 : Raphaël Daviau, homme de peine (La Garenne du Souchay) ; Jehan Jourdain (La Fousse de la Huetterie, etc.). — 1630 : Mathieu Michaux, sabotier à Reugny ; Pierre Boisnier, vigneron à Reugny ; Pierre Vignau, vigneron à Reugny. — 1673 : Anthoine Genty l'aîné ; François Mabille, marchand à Chançay (2 déclarations) ; Pierre Leclerc, meunier à Reugny ; Anthoine Genty « l'esné, ouvrier en œuvre blanche (*sic*) ». — 1674 : Pierre Foucanet, sieur de La Corbierre, chirurgien à Reugny. En tout, 12 pièces parchemin, 3 pièces, papier. — ***Les Toisnières***, à Montreuil. — 1528 : André Angellier, texier, à Chourches, paroisse de Nazelles ; Ollivier Guismer. — 1610 : Jehan Pellerin, vigneron à Nazelles. — 1624 : Pierre Pellé, homme de labeur à Négron ; Pierre Blondeau, vigneron à Nazelles. — 1630 : honnête personne René Desmoulins, laboureur à Nazelles. — 1673 : François Billault, vigneron à Pocé. — 1696 : Anthoine Chambellan, tailleur d'habits à Saint-Denis d'Amboise ; François Pillerault, vigneron à Sources, paroisse de Nazelles ; Simon Leclerc, laboureur au même lieu ; Thomas Collesse, vigneron au même lieu. En tout, 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier. — ***La Torterie***. 1557 : Mathurin Fouchault, laboureur à Montreuil. — 1610 : La Vve Jehan Foucault, homme de peine à Nazel (*sic*) ; Pierre Estienne, sabotier à Reugny, honnête personne François Hanry, laboureur à Reugny pour 21 parcelles à la Basse Torterie, à la Bouvionnerie, aux Plantes, etc… ; André Durdez. — 1622 : Jean Jourdain. — 1630 : Mathieu et Jacques Les Estienne, héritiers de Mathieu Estienne, de Nazelles. — 1673 : 25 déclarations parmi lesquelles Andrée Naudin, veuve d'Estienne Henry[1], Simon Gurot, marchand à Nouzillé, François Collas, meunier à Neuilly Le Lierre, Michel Leclerc, marchand à St Avertin. — 1674 : Martin Decousses, à Noizay. Procédures pour le seigneur de Pocé contre François Demousseaux, sergent à Reugny, au sujet du droit de terrage dû par la grange de la Torterie (juillet 1734, 3 pièces, avec extrait du terrier). En tout, 17 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier. — ***La Treuillerie***, à Reugny. — 1610 : honnête personne

1. Sur les Henry, voyez E 613. La présente déclaration était ficelée avec toutes celles de La Torterie, avec l'étiquette habituelle du feudiste.

Charles Fortier ; Jullien Ménar. — 1620 : honnête personne François Mabille, marchand à Chançay. — ***Trespe Genest*** ou Turpe Genaist dit Clos des Martines ou La Plassonnière, paroisse de St Ouen. — 1528 : Simon Lescotay, homme de bras, à Pont-Challet ; Collas Boyvin, homme de bras au même lieu. — 1593 : Alexandre Lescoté, vigneron à St Ouen. — 1610 : honnête personne Simon Rousseau ; honnête personne Jehanne Jouslin, veuve Alexandre Lescotté (22 articles, Clos du Ravage, Taille Bodis, etc…) ; Thomas Auxoine, charron à La Fouchardière ; Michel Pelletier, vigneron à St Ouen. — 1621 : Adrien Lescotté, homme de bras à St Ouen. — 1622 : Michel Pellemoyne. — 1673 : Gabriel Moussant, « texier » en toile à Limeray. — 1697 : Pierre Bouchère le Jeune, vigneron à St Ouen. — Claude Bourgeois, vigneron au même lieu. En tout : 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

E 615 (liasse). — 75 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1462-1690. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***La Vallée de Chevrée***. Déclaration dépareillée (sans étiquette du feudiste), de Perrin Richard, avec 17 articles concernant des lieux rarement dénommés : La Boullaye, Chabot, etc. (18 juin 1529). — ***Vaurembert*** ou Le Petit Vaurambert, à St Ouen. — 1528 : Guillemin Périer (Le Petit Vaurimbert) ; La veuve Mathurin Chézière, 9 articles en divers autres lieux : Le Clos de Pocé, Le Puits de Vausubleau, etc. Pierre Gasnier, de la Mazère ; Jacques Vassé. — 1610 : Florentin Casteau, vigneron à St-Ouen ; Jacques Cléreau, dit Mirande, fermier de la seigneurie de Pocé ; honnête personne Florentin Bury, marchand boulanger à Amboise ; Michel Feallen, homme de peine, à Nazelles ; honnête femme Perrine Gallier, veuve de Florentin Pellemoyne de St-Ouen ; Pierre Thomas, maréchal à St-Ouen ; Pierre Rechignard. — 1613 : Jacques Tatin, homme de peine à St Denis d'Amboise (2 déclarations) ; Louis Aujouran. — 1620 : Estienette, veuve de Mathurin Gourdiau, à La Basse Mazère (14 articles). — 1621 : Pierre Clémenceau. — 1625 : honnête personne Florentin Bury, marchand, entre les Ponts d'Amboise. — 1673 : Michel Tatin, homme de Travail à Amboise ; Jean Goujon, vigneron à Pocé ; Louis Goujon, de même ; Michel Patin, comme les précédents ; André Piltau, vigneron à Pocé. — 1674 : Martin Rajoux, laboureur au Plessis. — En tout, 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier. — *Vaurembert* (suite), dossier spécial au clos de Vaurembert. — 1462 : Macé Féallen, 3 listes de parcelles payant au terme Saint-Maurice, au jour des Morts et au jour Saint-Maurice. — 1464 : Les frescheurs de feu Jehan Foucault (4 articles, dont le Ier seul concerne Vaurembert). — 1528 : Guillaume Groussin, à Amboise ; Regnar Vallée, 15 articles concernant également La Croix Fournier, le Bois du Ballayz et surtout La Vallerie ; honnête homme Jacques Le Couturier, marchand entre les Ponts d'Amboise (6 articles) ; Catherine Allére et Andrée, veuve de Florentin Leclerc. La veuve Jehan de Chaulme ; Jehan Lesgouge, homme de bras à Pocé ; Agnès, veuve de feu Guillaume Cestereau, 14 articles ; Jehan Jousselin ; Jehan Pasquier, de la Basse Mazère ; Jehan Bienvault ; Estienne Prévost. — 1529 : Mongin Bonneau, demeurant à Amboise ; Mathurin Gourdiau (non désigné en tête), Firmin (?) Delachaize. — 1547 : Jehan Paindorge. — 1610 : honnête personne Gilles Gasnier ; honnête personne Clément Pellemoyne, vigneron à Pocé ; François Raulan (?) ; Jacques Blondel, conseiller au grenier à sel et magasin d'Amboise. — 1613 : Jacques Quenet, marchand à Amboise. — 1620 : Adrian Pasquier, vigneron, 20 articles. — 1622 : Jacques Guéret. — 1624 : Alexandre Ménart, marchand à Montreuil. — 1625 : Ponce Thomas, curateur des enfants de feu Pierre Thomas. — 1630 : honnête personne Laurent Renoir, vigneron à St-Ouen. — 1690 : François Casteau, vigneron à Pocé. — En tout, 24 pièces parchemin ; 4 pièces, papier. — ***La Varenne de Cisse***[1]. 1° *Fief de la dime de la Varenne à Noizay* aveu par Jean et Estienne Mahoudeau de la dîme de La Varrenne, située entre les rivières de Loire et Cisse, és paroisses de Vernou, Noizay et Montlouis… et joint par le bout d'amont à la dîme de Villetissard, etc… avec détail de limites, puis de 16 parcelles tenues en fief et de onze parcelles sous acensées (3 février 1582). — Fief de la même dîme dite dîme Chabot, avec adjonction de la grange dîmeresse de Richebourg et droit de justice à grande et petite voirie, aveu servi à Thomas de Vilençon, ayant la garde noble de Taneguy de Vilençon, héritier sous bénéfice d'inventaire de Loyse de Thiercelin, vivante

1. Sur les prairies de la rivière de Cisse, voyez E 619. Cette liasse est reconstituée, nous n'avons pas retrouvé d'étiquette du feudiste mais quelques pièces étaient ficelées avec la mention : « 22e liasse », sans plus. Les autres étaient dispersées.

héritière d'Anne de Thiercelin, seigneur de Pocé, par Anne Chaillier, veuve de feu Antoine Mahoudeau, de Montlouis, tutrice de ses enfants (8 feuillets parchemin, 20 juillet 1606, original et copie non datée, XVIIIe siècle)[1].

2° *Censives de la Varrenne de Cisse* avec indication de nombreux lieux dits secondaires, parmi lesquels la fresche des Tribons ou La grande pièce des Tribons est le plus fréquent. — 1528 : Mathurine, veuve de Macé Simonneau ; terres en la fresche feu Jehan Mahuzeau, au Petit Clos de Pocé, en La Saulaye, etc. — 1571 : Méry Guichard, marchand à… — 1575 : Michel Cormier, marchand à Montlouis, lieu dit Le Poirier Chabot ; autre du même pour la grande pièce des Tribons, l'Ile des Pendus, etc. ; Jehanne Bourdin, veuve de Philippe Souriou pour le cloux de la Varrenne, l'aître des Saulaies, l'aître des Mazereaux, etc. — 1609 : honnête personne Christophle Gibert, vigneron à Noizay ; honnête femme Anthoinette Tribon, veuve de Jean Thibaut, de Noizay (Le Pré Bresche, etc…) ; honnête personne Jacques Tribon pêcheur sur Loire ; honnête personne Jullien Bonnigalle, pêcheur sur Loire à Noizay (18 articles) : Les Chaumondières, La Maison Tribon, etc. ; Ambroye (*sic*) ; Thierry pileur en chanvre à La Falluère, paroisse de Vernou ; Pierre Allaire, vigneron à Nazelles. — 1610 : « honnête personne Pierre Tribon l'esné, homme de poinne ; honnête personne Pierre Renier, voiturier par eau, faubourg St Marcel à Orléans ; Pierre Bongars, vigneron en la rue Jacquelin à Noizay » ; Pierre Perthuis, marchand à Montlouis (11 articles) ; honnête personne Pierre Guichard (19 articles) ; honnête personne Pierre Renier, voiturier par eau, faubourg St Marceau à Orléans ; Marie Mayet, veuve de Denis Rousseau, écuyer de cuisine du Roi ; honnête femme Perrine Brossier, veuve de Pierre Gibert. — 1611 : honnête personne Guion Foucher, marchand, paroisse St Pierre Le Puellier à Tours (14 articles) ; honnête personne Ollivier Brossier, voiturier par eau à… — 1612 : honnête personne Pierre Badouille, vigneron demeurant à Greulx, paroisse de Montlouis ; Jacques Marchandeau, à Montlouis. — 1613 : Martine Ballot, veuve Jehan Pampaire ; André Bellin, marchand à Tours ; Jacques Marchandeau (aître des Mazereaux). — 1622 : honnête personne Silvain Ruet (?), marchand, faubourg St Symphorien à Tours. — 1641 : Pierre Berthereau, pêcheur sur Loire à Noizay ; Étienne Berthereau, pêcheur au même lieu. — En tout, 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1. Voyez ci-dessous E 616 d'autres documents sur la dîme Chabot étiquetés par le feudiste à l'article « Vernou » et laissés à cet article. Quant à la présente subdivision, elle n'avait plus d'étiquette, ce n'est qu'une reconstitution.

E 616 (liasse). — 84 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1465-1729. — AVEUX ET DÉCLARATIONS (*suite*). — ***Vausubleau***, à St Ouen. — 1521 : Déclaration de Pierre Fenian, demeurant à La Mazère. — 1522 : Marin Chappelain, laboureur à St Ouen. — 1526 : Macé Petit, de Nazelles. — 1528 : Jacquet et Jehan Les Pruvaulx ; Estienne Vasseur ; Jehan Foucault, de la Haute Mazère ; Jehan Bocquin, d'Amboise ; Jehan Pelletier, de Nazelles ; Perrine, veuve Jehan Coquineau ; Macé Rousseau ; Jehan Chezière le Jeune ; Jehan Fenian, de La Mazère ; Macé Coignehier ; Macé Foing ; Florentin Balteau, homme de bras ; Laurens Hastrigner ; Pierre Decousses ; Jehan Cheziére le Jeune ; Pierre Chastegnier, hostellier à Amboise. — 1529 : René du Vau. — 1557 : Jehan Gourin, homme de bras, à St Ouen. — 1594 : Pasquier Jullian, marchand sellier, au bout des Ponts d'Amboise. — 1610 : honnête personne Mathurin Ballon ; honnête personne Macé Vallée, laboureur à l'Ile Barbe ; noble homme Henri Martin, fruitier ordinaire de la maison du Roi pour le logis de Vausubleau et 7 articles ; honnête femme Jehanne Vasseur, veuve de Pierre Chauvin ; Marin Blondeau, homme de peine à Nazelles ; honnête personne Jehan Chasteignier, homme de peine audit lieu ; noble homme Charles Billault, maréchal des logis du régiment de Champagne. — 1612 : honnête personne Jehan Hanry, charron à Auzouer ; Jehan Aveniat, laboureur à Rougerion ; honnête personne Pierre Rimbaut, laboureur à Négron (nombreuses parcelles à La Haute Mazère, à Vaurembert, etc…) ; Olivier et Mathieu Ballon, de Limeray ; honnête personne Mathieu Vignau, homme de peine à Nazelle. — 1613 : Jehan Aveniat ou Arveniat, laboureur à Rougerion, paroisse de Pocé ; Estienne Blanchet, tuteur des enfants Estienne Gitton ; Denis Estevanne, vigneron à Nazelle. — 1614 : honnête personne Gabriel Bordier, marchand à Amboise ; Jehan Lorin, curateur de Jehanne Blondeau ; Jehan Lorin ; honorable homme Charles Billault, maréchal des logis du régiment de Champagne : ces trois dernières déclarations servies au fief de Beauregard et non au château de Pocé. —

1618 : René Dupuy, maître tailleur d'habits à Amboise (16 articles) ; Denis Chauvin, marchand et maître cordonnier à St Denis d'Amboise. — 1620 : Marguerite Foucault, veuve de Jehan Gaillard, au faubourg d'Amboise, rue de Nazelles. — 1621 : Jehan Clémenceau de Pocé ; René Bontemps, marchand entre les Ponts d'Amboise ; Anne Clémenceau, veuve de Nicolas Collesse, à La Vauvellerie. — 1623 : Michelle Aubin, veuve Nicolas Martin, à St Ouen ; Silvaine Martin, veuve Pierre Cosnier, à Vausubleau ; Silvain Gasnier, « texier » en toile à St Denis d'Amboise. — 1625 : Toussaint Boucher, tuteur de ses enfants ; Jehan Beaunier l'aîné, laboureur à Nazelles. — 1627 : Pierre Dupuy, marchand, maître cordonnier à Amboise ; Jehan Dupuy, marchand de même pour l'autre moitié de la même closerie et diverses terres. — 1629 : le même Pierre Dupuy (2 déclarations) ; Adrien Guénoche, drapier à Taille-pied, paroisse de Pocé. — 1673 : Alexandre Millet, vigneron à St Ouen (2 déclarations) ; Marie Garnault, veuve de Michel Fouscher, d'Amboise ; Pierre Dupuy, cordonnier précité pour la moitié de la même closerie et diverses terres (2 expéditions). — 1674 : Gervais de Gouttière, marchand à Amboise ; Barthélemy Chasteigner, marchand de même, plusieurs déclarations pour chacun et procédure. En tout, pour Vausubleau : 60 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier. — ***La Vauvellerie***, village à St Ouen[1]. — 1465 : Jehan Forget « pour son aistre et appartement au lieu appelé La Vauvellerie », 56 articles, dont de nombreux « quartiers de fresche », 8 f^os^ papier. — 1528 : Honorable homme Mathieu Forget, demeurant à Amboise (38 articles) ; François Pellemoyne. — 1558 : Macé Cherrier (?), « texier » en draps, à La Mazère. — 1613 : honnête personne Pierre Brindeaux, homme de peine demeurant à La Vauvellerie (19 articles) ; François Foucault[2]. — 1614 : honnête personne Michel Cornuau, vigneron à St Ouen ; honnête personne Mre André Langlois, procureur au siège présidial de Tours. — 1619 et extraits plus anciens : totalisations de revenus par le feudiste. — 1620 : Noble homme Cézar Forget, sieur de Baudry, conseiller du Roi, trésorier général de France à Tours (closerie, logis et dépendances et 28 autres parcelles). — 1623 : Gabriel Mallerbe, vigneron à Pocé. — 1627 : Charles Nau, homme de peine à Négron ; Guillemine Naudet, veuve Pierre Brindeau, à St Ouen. — 1673 : Pierre Billault et autres héritiers de Macé Billault à Négron ; Jean Bourgeois, vigneron à Pocé (2 expéditions) ; Françoise Royer, fille usante de ses droits à St Denis d'Amboise pour le clos de la Vauvellerie ; procédure contre elle et Jean de Joué, prêtre à Amboise. — 1696 et 1702 : Les frères Billault, précités. — 1719 : Longue déclaration de la dite closerie par François Valadon, marchand à Amboise. — Sont restés classés à part, à cause du ficelage et d'une étiquette du feudiste, une autre de Jean de Joué, prêtre précité (16 mai 1673) et une autre de J… sieur du Més (?), notaire à Amboise (s.d.), avec procédure. En tout, pour La Vauvellerie : 15 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier. — ***Les Vaux de Pocé*****,** paroisse de Reugny. — 1522 : Martin Gasnier, de Noizay. — 1528 : Macé Brun. — 1529 : Jacquette, veuve de feu Jehan Ferré (lieux divers : Le Saule au Tort, Le Sestre, etc.) ; Jehanne, veuve de feu Antoine Richart. — 1557 : Guyon Feuvre ; Jehan Gasnier, homme de bras à Montreuil pour sa femme Barbe fille de Thomas Richart. — 1610 : honnête femme Barbe Brun, veuve François Nau. — 1613 : Paul Daviau, curateur de Françoise Javelle, fille de feu Michel Javelle. — ***Vernou****.* Aveux et déclarations concernant la dîme Chabot ou de Richebourg, étiquetés séparément de ceux de la liasse précédente (voir : « Varenne de Cisse »). Offre de foi et hommage par Jacques Bedouet ; procureur au Parlement, comme suite à son acquisition de la dite dîme par adjudication publique du 6 décembre dernier au baillage de Tours sur un ayant cause non indiqué (26 octobre 1640). Hommage en la Cour de Pocé par Albert Durand, seigneur propriétaire de la dîme de La Varenne appelée Chabot et fief de Richebourg, demeurant paroisse de Vouvray (9 août 1729). — Contrat de vente de moitié de la même par honnête homme Pierre Lallier, marchand à Tours à « noble homme et saige Guy Barbot, licencié en loix, conseiller au siège royal de Tours » et Catherine Pellé, sa femme, avec moitié d'une maison et grange à lui échus par la mort de feu Julien Lallier son frère. La dîme est toujours déclarée assise sur les paroisses de « Vernou, Noizay et environs » (6 mars 1519). Déclarations diverses, ficelées avec les dits hommages : par honnête personne Jehan Delescheneau, laboureur demeurant en la Varenne de Cisse (59 parcelles très diverses, sans aucun

1. Liasse dispersée et peut être dépareillée, pour laquelle nous n'avons jamais connu d'étiquette du feudiste.

2. Pièce dépareillée : la lecture de « la Vauvellerie » est douteuse.

logis, 30 mai 1612) ; par Simon Denis, marinier sur Loire (15 juin 1610, aître de La Marelle) ; par Philippe Foncion (1613). En tout, pour Vernou 3 pièces ; parchemin ; 5 pièces, papier.

E 617 (liasse). — 36 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1435-1584. — **SUPPLÉMENT AUX AVEUX ET DÉCLARATIONS**. — ***Censive du Bourg de Pocé***[1]. Aveu du fief dit du Peloux[2], rendu à Catherine de Bueil, dame de Pocé, par Adam, fils de Jehan Pelou, « savoir… tout ce que Jehan Pelou mon feu père souloit tenir pour le temps [de sa vie]. C'est assavoir un jardin qui est séant près de… (?) tenant aux ousches du Moulin de Pocé. *Item*, sept quartiers de terre, etc… » Suit l'énumération d'une dizaine de parcelles sans emplacement identifiable mais sans doute proches du bourg de Pocé. Une seconde partie énumère « les chousses que mondit feu père souloit garantir en parage à feu Jehan Pelou son oncle et à ses enfans lesquelles chousses tiennent pour le présent Jacques et Estienne Les Reboussins »[3]. Suivent une dizaine d'autres parcelles de terre, dont l'une à La Brahennière, des rentes foncières et diverses ouches dont l'une à Pocé. Annonce du « sceau aux contrats du Roy nostre seigneur » à Amboise, (disparu), 27 décembre 1435 et du seing manuel de Colas Le Masson, notaire au dit lieu. Parchemin grand format, moisi et illisible pour la partie supérieure. — *Déclarations de censives reclassées par années ou par mois.* — 1463 : Jehan Cantereau, Guillemette La Cantrelle, veuve de feu Mousson Cantereau et Jehan Tugneau, à cause de sa femme, frescheurs : nombreuses parcelles à Craine (Cresne), en Replatz, proches des terres « Monsr du Plesseys ». Jehan Gauvin : un pré sur la grand'rue de Pocé et 4 parcelles au Grand Cloux et en Chauffour. — 1465 : Jeffroy Guasniez : un seul article concernant une ouche à Pocé. — 1484 : Denis Fenan ; deux maisons et la moitié d'une à Pocé et à La Boyvinière et 57 autres parcelles très dispersées. — Janvier 1528 : quantièmes peu variés particulièrement le 28 : Mathurin Bridelou, prêtre ; Michau Colleau ; Jehan Gallier, sergent ; honnête homme Estienne Renard, sommelier ordinaire du Roi : une maison et 9 parcelles ; Pierre du Boys ; Estienne Bellamy : un jardin et roc (cave) avec diverses parcelles ; Pierre Delaunay ; Jehan Besson, demeurant à Pocé ; Jehan Buznot ; la veuve Méry Pellemoyne ; Cristofle Beaulnier ; Florentin Boullier, toujours sans profession indiquée, déclare une maison « près du Carroué de Pocé » et 27 parcelles aux Mazères, à La Boivinière et un peu partout. En tout : 11 pièces, parchemin. — Février 1528 : Macé Bedacier, pour sa maison devant le moulin Pierre Joussier et 14 parcelles ; Gabriel Enjorain ; Jacques Lescripvain ; honnête personne Mathurin Denis, marchand à Amboise, pour une cave de roc et 6 parcelles de vigne ; Perrine, veuve feu Gillet du Bois et Jacquette, fille feu Jehan du Bois ; Pierre Pellemoyne : la maison de La Bourbillière et 9 parcelles. En tout : 6 pièces, parchemin. — Mars 1528 : Jehan Delaplace, tuteur de Perrine, née de lui et de Perrine Arquien ; Robert Coqueau, prêtre, curateur de Jehanne de Montpençon, fille de Jehan et de Perrine Coqueau, sa femme ; Macé Guillet, pour ses maisons de l'aistre qui fut feu Denis Fenan à Pocé ; pour une autre maison au Carroir de Pocé et 50 autres parcelles (Parchemin de 1 m. 80 de long). — Octobre 1528 : La veuve feu Michau Beauvoir. — Novembre 1528 : Jehan Angellier le Jeune, maréchal à Pocé pour sa maison avec forge et 7 parcelles ; Jehan Roger (maison au Carroué de Pocé avec étables et 8 parcelles). — Décembre 1528 : Pierre Cougnery (21 parcelles) ; Jehan Lusaudeau ; Denise, veuve Guillaume Guérineau ; Jehan Jousse ; Pierre Coqueau, menuisier à Pocé (17 articles) ; Pierre Lassé, marchand couturier, à Amboise ; Noble damoiselle Marye Aubin, veuve de feu noble homme Pierre Fevrollet, demeurant à Amboise. En tout : 7 pièces, parchemin. 1529 : Macé Bouchet ; Pierre Guibert, maréchal au Bout des Ponts d'Amboise ; Gillet Allaire et Matheline, sa femme, fille de Jehan Tastin aisné. — 1557 : Gilles Chasteignier (13 parcelles dont 1 au bout du parc de Pocé) ; Françoise, veuve de Pierre Brisset. — 1558 : honnête femme Guillemine Gousset, veuve de André Beuzard ; Jeban, fils d'Estienne Cherrière, tonnelier. — 1583 : Jacques Perthuis, notaire royal à Amboise, pour un cellier et plusieurs parcelles de vignes. — 1584 : Messire Pierre Tondreau, au lieu de Pierre Bellamy (avec note du feudiste).

1. Les deux liasses qui suivent correspondent à un ficelage ancien dont l'étiquette manque. Pour les subdivisions que nous avons créées ensuite, nous n'avions plus aucun guide.
2. Nom effacé, mais supplée d'après une analyse ancienne au verso et d'après le contexte. Le fief du Peloux était classé en tête de la censive de Pocé dans la liasse ficelée par le feudiste, dont la partie finale s'était dispersée. L'étiquette a disparu.
3. Ce nom est resté dans « La Reboursinière ». Voyez ci-dessus E 609.

E 618 (liasse). — 39 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1602-1700. — DÉCLARATIONS — Censive du Bourg de Pocé (*suite*). — 1602 : Jacques Perthuis, précité. — 1610 : Jehan Jouslin, maçon, maître tailleur de pierres à Amboise ; honnête personne Mathurin Denis, drapier à Amboise ; Me François Le Noir, conseiller du Roi, président en l'élection d'Amboise pour lui et pour Guyonne Bonnette, femme auparavant de feu honnête homme Mathurin Mayot, conseiller et élu en ladicte élection ; honnête personne Jehan Boyvin, « marchal » à Pocé ; honnête personne Pasqnier Bourgeois, vigneron à Fourchettes ; Nicollas Poirier ; honnête personne Jehan Chastignier, tonnelier à Pocé. René Boisgautier, marchand au Bout des Ponts d'Amboise, pour 26 parcelles dont la 1re sise au Clos de Pocé (s.d. , vers 1610). — 1612 : Pierre Rochain, bourgeois d'Amboise, 37 articles dont le dernier concerne la métairie de la Bizollière (attachée par le feudiste à la déclaration rendue en 1682 par Louis Jaulin, officier de deffunt Mgr. le duc d'Orléans et avocat à Amboise) ; Pierre Sanguet, tailleur d'habits ; Pierre Regnard, sommeiller de panneterie du deffunt Roi. — 1613 : Marin de La Sabotterie ; Pierre Bertercau et Françoise Chapellain, sa femme (2 déclarations). — 1614 : honnête personne Jacques Quéret, marchand ; Jehan Démery, écuyer : maison à Pocé et 6 parcelles. — 1620 : honnête personne Pierre Bouault, marchand à Nazelles. — 1622 : Jehan Dutertre, maréchal de forge à Pocé. — 1623 : Pierre Foucault, marchand tonnelier à Pocé (2 déclarations). — 1624 : Noble homme Yzac Gravier, « appoticquaire en la grande escurie du Roy », paroisse St Pierre Le Puellier à Tours. — 1627 : Pierre Bézard, curateur de Marcel Bézard. — 1630 : Dame Guyonne Bonnette, veuve de François Lenoir précité, à St Florentin d'Amboise ; Nicolas Poirier, chef d'échanconnerie du Roi, au bout des Ponts d'Amboise. — 1639 : Isaac Gravier précité. — 1673 : Pierre Poirier, marchand meunier à St Ouen (5 janvier), pour une maison joignant à celle de Bonaventure Dupoirier et 33 parcelles ; Jacques Bourgeois, vigneron à Pocé ; Anthoine Bourguignon, tonnelier à Pocé ; Jean Billault, pêcheur sur Loire pour une cave en roc et 3 parcelles ; Claude Thomas, cabaretier à Pocé ; Martin Gasnier, vigneron au Sestre ; François Petit, laboureur à St Ouen ; André Nepveu, vigneron à Pocé ; François Boucher, vigneron à Pocé ; Anne Bricet, veuve de François Puchet, notaire royal et procureur fiscal en la S^rie^ de Pocé pour une cave de roc et cheminée et un four à Pocé et 44 parcelles (2 exemplaires) ; Pierre Poirier, marchand meunier précité (6 février) ; Gilles et François Les Jarry et Pierre Jarry ; Denis Jarry, marchand à Amboise ; Jehanne Martin, veuve de François Foucault à Limeray, tutrice de ses enfants ; Jean Lorin, licencié es loix à Amboise, pour Marie Perrual, sa femme. En tout, pour 1673 : 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier. — 1690 : Denis Habault, marchand serger à Amboise. — 1693 : Jacques Lecotte, vigneron à Limeray ; Florentin Regnard, journalier à St Denis d'Amboise. — 1696 : René Thiellin, vigneron à Pocé ; Claude Dubois, marchand serger à Amboise ; François Jary, marchand boulanger à Amboise. — 1697 : Daniel Guillon, vigneron à Nazelles. — 1700 : Pierre Voyer l'ainé, marchand, ci-devant fermier des moulins banaux de Pocé. — En appendice, un acte transmissif de propriété de l'un des héritages précités par devant la cour de Pocé par Jehan Royer à Pierre Coqueau (expédition avec trace de scellement conservée par hasard et n'ayant pas été ficelée avec les déclarations précédentes 9 mars 1528).

E 619 (liasse). — 60 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1463-1698. — ***Pocé, prairie***, collection de déclarations semblables aux précédentes trouvées en désordre et reclassées sans preuve d'une subdivision de ce genre établie par le feudiste[1]. — 1463 : Jehan Paindorge (2 articles) ; Guillemette La Poilonne, plus le fragment acéphale d'un rouleau de papier, le parchemin n'étant jamais employé pour les déclarations au XVe siècle. — 1469 : Jehan Carré, Marisson Aubert, enfants de feu Estienne Paslon (3 articles). — 1493 : Simone La Touscharde pour près aux Longues Vignes, à Taillepied, etc. (9 articles) ; Mainfroy Collesse (Le Buisson au Pré, la prairie de Montreuil, etc…). — 1495 : Denis Le Royer, marchand boulanger à Amboise (1 article). — 1528 : Pierre Bricet, curateur de Perrine, fille de Pierre Michau et de Philippe Bricet ; la veuve Guillaume Collesse ; Collette, veuve Jehan Vincendeau ; Kathelin Bricet ; Pierre Bricet ; Bernard Daviau et Simone Pellemoyne, sa femme ; Estienne Meygnan ; Guillaume Perrier, fils de feu Jehan Perrier du Buisson ; Yvon Delespine, marchand à Amboise ;

1. Les censiers de 1528 (voyez E 627, 629) ne contiennent pas de subdivisions concernant la prairie de Pocé.

Mathieu Moreau, marchand à Amboise ; Jehan Bouchet, marchand taneur à Amboise ; noble femme Jehanne de Dezest, dame d'Avize ; Bernard Le Roux ; Michel Malican, de Montreuil ; Anne Tissart, veuve de feu Gilles Lainsné, clerc ordinaire des officiers du Roi et receveur de Cornuaille. — 1529 : Thomas Lelarge, dem^{t} à Amboise ; Jehan Bonnète, marchand à Amboise ; Estienne Colin, du Puy ; Guillaume de La Bourde ; Guillemin Durand, mercier ; Guyon Daviau, à la Petite Arelidière (?), paroisse de Limeray. — 1610 : Charles Lemoyne ; Mathurin Philippon, marchand tonnelier à Nazelles. — 1611 : Noble homme Louis Nulli (?), conseiller du Roi en l'élection d'Amboise, curateur de Gilles et Marie les Blanchard, enfants de Gilles Blanchard et Marie Deruè (?) — 1612 : honnête homme Gilles Deglatigny, « patiçier du Roi et de la Royne », à St Ouen ; noble homme Pierre Tournier, sieur du Petitlieu ; honorable homme François Gallard Lepape, à cause des enfants Lemoine ; noble homme Florentin du Ruau, conseiller du Roi et contrôleur en l'élection d'Amboise — 1613 : Marguerite Desponcins, veuve Benjamin (?) Houdran ; Martin Bonnigalle, pour Pierre Bonnigalle, son cousin ; Gaëtan Bonestier, homme de peine à Limeray ; honnête personne Michel Chantoceau ; honorable homme Charles Gaveau, audiencier du siège présidial de Tours ; Marie Rochais, veuve Florentin Perriau ; Florentin Pellerault ; Guillaume Baudeau, notaire royal en Touraine, curateur de Charlotte Foucault ; honorable homme Annibal Fousser. — 1614 : honorable homme maistre Gilles Gerbault. — 1618 : Jacques Bonneau, marchand à Neuillé Le Lierre. — 1620 : Jehan Percoual, notaire au baillage d'Amboise ; Denis Foucault, laboureur à St Ouen. — 1621 : Jehan Boudet, marchand chapelier à Amboise. — 1622 : Jehan Duparquet, à cause de Loyse Lemoyne, sa femme ; Jacques Lenoir, marchand à Amboise. — 1624 : Jacques Heuraut (?), marchand à St Ouen. — 1625 : Noble homme Jehan Chauvin, s^{r} de La Neuville, dem^{t} à Rouen, à cause d'Anne Moreau, sa femme ; honorable homme Jehan Milsan, marchand à Tours, paroisse Ste Croix. — 1626 : honnête personne Robert Coudenat, marchand à Amboise et Marye Normandeau, sa femme. — 1627 : Françoise Robin, veuve en dernières noces de Gabriel de Louettière, à Limeray. — 1629 : Robert Coudenat, précité. — 1669 : La veuve Jehan Avenet. — 1672 : Louis Roullet, marchand voiturier par eau, à Amboise (près le Parc de Pocé, etc.). — 1673 : Marie Belin, veuve Jonathan Delarue (?) ; Estienne Fedet, maitre boulanger à Amboise ; Pierre de Cam, s^{r} du Haut Fourchette, fourier ordinaire des logis du Roi ; Anne Ganier, fille majeure à Amboise ; Antoine Branchet, ci-devant procureur au baillage d'Amboise et 7 autres déclarations. — 1693 : Nicolas Portier, vigneron à St Denis d'Amboise. — 1697 : Françoise Belin, veuve François Mabille, marchand à Amboise. — 1698 : Léonard Mabille, marchand à St Denis d'Amboise.

E 620 (liasse). — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

XIIIe siècle-1723. — AVEUX ET DÉCLARATIONS DE FIEFS ET CENSIVES DIVERS PAR NOMS DE PROPRIÉTAIRES — ***Boceau*** (Heudes)[1]. Dénombrement servi par ce dernier à Hugues, vicomte de Bré [corrigez : Brosses], seigneur de Pocé pour le domaine et les fiez et les réésfiez, premièrement… la dîme qui siet en la paroisse de Verno et de Noiray et de Malry, et conmoite cele dîme de la grant dimeice de Naroy juquez à la voie He Seubiron (*sic*) [à] Bordigalle. Derechief un arpent de pré… qui siens au celui lieu qui ert appelé Bordigalle. Derechief un arpent de pré… que l'en appelle le pré de Baboin, qui siet en cele rivière », etc… Autres mentions : « la dîme Sarrazin à Vallemer ; deux perreux (?) à Roche Corbon, les fiefs « Renaut de Marcheiz et ses vassors » ; « une place à Rochecorbon » ; « l'eue Heudez Felin », « l'eue Guillaume Chantereau », certaines terres et cens tenus dudit Sarazin par Jean Veslin et Macé de Trenne, de Rochecorbon ; une guénerie en la rivière de Loire, des prés et rentes au molin des Bev… (?), une terre de Macé Breton qui siet dejuste Circine, la moitié de la dîme dudit Heude Boceau à Vouvray, avec ce qu'en tient Renaut du Plesseiz, « une meson… assise sur les Armeaus, tenue du fief de Channet, par Guillaume Boceau » ainsi que des redevances à Rochecorbon. Trois articles concernant d'autres fiefs ou feudataires sont illisibles par suite de moisissure et déchirures, du bas de la pièce et de la date. Aucun sceau ne devait être annoncé. Original parchemin de 0,22 au carré. — ***Billault*** (Gilles), marchand serger à Amboise, tuteur des enfants de lui et de Catherine Beaufils, déclaration en double pour une closerie à Pocé et 10 parcelles, cédée par la

1. Voyez mention de ce fief E 582, N° 40, mal daté e de 1419.

la suite à Me Pierre Fellau, élu en l'élection d'Amboise (1698) ; ficelées par erreur au XVIIIe siècle avec le dossier Moreau, qui suit — ***Moreau*** Procédure pour non déclaration (1720-1723) contre dame Estienne Petit, veuve de Thomas Moreau, procureur au présidial de Tours, y demeurant paroisse St Venant, suivie de 2 déclarations souscrites par elle les 12 et 31 août 1723 pour de nombreuses parcelles, avec brouillon de plan concernant Nazelles (9 p., papier ; 1 p., parchemin). — ***Turquantin*** (Pierre), conseiller du Roi, receveur du Taillon à Tours, déclaration pour un logis non désigné et diverses parcelles au Hault des Grilles, aux Boullardes, etc. (1645, 17 juillet, voyez en outre E. 621 (ci-dessous.) — ***Déclarations des curés des paroisses voisines*** : André Bourguille, curé d'Autrèches, parcelles diverses à Pocé (1673) ; Pierre Lhéritier, curé de Reugny, 24 parcelles au Sestre et environs (1697). Pierre Pelletier, curé recteur de St Ouen (1612), déclarations jointes par le feudiste (avec étiquette) à 2 autres des fabriciens du même lieu (1612 et 1673).

E 621 (liasse). — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1463-1696 — RÉSIDU DE DÉCLARATIONS DÉCLASSÉES[1]. — Lieux dits et censives d'importance secondaire non représentés dans le classement précédent. — ***La Beuvrerie***. 1673 : Jacques Roujon, vigneron à St Ouen : Jacques Chapelain, laboureur audit lieu. — ***La Boullais***. 1610 : Jacques Jupin, paroissien de Nazelles. — ***La Brannière***. 1529 : Pierre Souchart, cuisinier de Monsr de Brosse. — ***La Consvoirie***. 1529 : Guillaume Bonnette. — ***La Fousse de la Moussée***, près du Sestre. 1529 : Guillaume Chauveau (sans détail). — ***Le Foussé Neuf***, au bief du Moulin Joussier. 1611 : Claude Pescheur, marchand au Haut Chantier. Le village des Gouvens. 1625 : Roullet-Cantereau, « tessier » en toile à Montlouis. — ***L'Hommelaye***, métairie. 1673 : Pierre Turquantin cité ci-dessus E 620. — ***Les Jarderies*** à Pocé. 1610 : honnête personne Nicolas Bourgeois, homme de peine à Poitiers (?). — ***La Morelle***[2] et Bourdigalle en la varenne de Loire, avec étiquette du feudiste. 1596 : Abraham Bonneau, marchand voiturier à Vernou, 2 autres déclarations pour 1690, 2 pour 1693, 3 pour 1698, parmi lesquelles Michel Saisy, grenetier et contrôleur au grenier à sel de Langeais. — ***La Morellerie*** et Villeneuve, près Montreuil. 1626 : noble homme Gilles de Laurenceau, « chef du Goubellet du Roy », demeurant à St Florentin d'Amboise. 1673 : Pierre Bellaing, vigneron à Montreuil. — ***Les Précauldières***. 1575 : Nicolas Bellat, laboureur à Montlouis. — ***Les Soubzterrains***, entre Pocé et L'Angennerie. 1528 : Jacquette Champion, veuve de feu Jacques Heau. — ***La Table Parier*** (?). 1673 : François Sabouré, hôtelier de l'Image à Amboise. — ***Taillepied***, paroisse de Pocé. 1627 : Nicolas Bourgeois, vigneron. 1696 : Marie Anne Bury, fille majeure à St Denis d'Amboise. — ***Les Taillopp**es* ou ***La Viollerye.*** 1531 : Perrine, veuve de Pierre Proust. ***Le Vau d'Arboys.*** 1614 : Louis Feallan. — ***Villers*** (fief de). 1491 : Martin Marin pour terres et jardins près la grange du fief de Villers (?) ; plus, une déclaration de 1610 dépourvue de toute indication topographique.

E 622 (liasse). — 29 pièces, papier.

1463-1468. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES DU XVe SIÈCLE. — Trouvées telles quelles, reste possible d'une collection plus étendue[1]. — 1463 : Pierre Barabault (La Perrée de Cresne, etc…) ; Jouane, veuve Jehan Bongars, (La Prée, La Roche de Pocé, etc…) Geoffroy de La Lande (La Mynée, Le Puy d'Anzans) ; Guillaume Olivier (Le Vau de la Perrée, etc…) ; La veuve Joseph Régnier le Jeune (rivière de Cize) ; Jehan Régnier, pour l'aistre ou il demeure, joignant… aux terres de La Valière, etc… — 1470 : Jehan Thiéry. — 1471 : Jehan Gillet et Jehan Chenard (Le Boudandière, etc.). — 1479 : Fournier ; Martin Regnard et consorts. — 1484 : Guillaume Gaultier (La Varenne, Les Foussaulx, etc.) ; Jehanne, femme de Jehan Quenault (Noizay, etc…) ; Jehan Tessier (La Varenne). — 1493 : Henri… (La Varenne, Le Cloux), Guillaume Lebouc ; …Bruneau

1. Comme précédemment, il s'agit toujours du premier ileudit de l'énumération. Celle-ci ne comprend souvent que 3 ou 4 articles, dont quelques-uns sans situation topographique.
2. Sur l'aître de la Morelle, voyez ci-dessous E 623, note 2.

1. Quelques-unes des liasses des fiefs ou lieux dits étudiés depuis E 590 débutent par des déclarations de cette époque. On se demande pourquoi le feudiste les a fait entrer dans son ficelage, plutôt que celles des siècles postérieurs. Une chose est certaine, c'est qu'au f° 23 de l'inventaire de 1683 (E 583) la présente liasse de déclarations de 1463, comme toutes celles des années suivantes, n'avait pas encore été remaniée dans un ordre topographique, et qu'il n'existait pas alors d'autre classement que de gros paquets par années, principalement 1528, 1557, 1610, 1613, etc.

   On trouvera sous la cote E 633 un petit répertoire de déclarations de 1463-1498 fait aux XVIIIe siècle.

(Le Perrier Chabot, etc.) ; Macé Régnier (La Perruche, etc.) ; Thomas Le Breton, au lieu Jehan Escoubleau (Prairie de Pocé) ; Collas Davyau ; Antoine Coullon, queux de Mme de Bourbon (Prés de Noizay, etc.) ; Henri Butement (Prairie de Vernou, etc.) ; Nicolas Papillon, chanoine de l'église de Tours et seigneur de Vauberault, pour lui et se portant fort pour ses autres frères et sœurs (Noizay, Le Pré de Sées, etc…, s.d., vers 1493). — 1494 : Moissant (?), Dozille et Mathurin Laisné (Laistre de la Muraigne (?), etc.). — 1495 : Michau Dozille (Les Mazureaulx, etc…) ; Messire Jehan Proudhomme, prêtre (demi-arpent sur la rivière de La Gouz Legault (?) joignant au pré Philippe de La Primaudaye, etc.) ; Les hoirs Michau Tribon (L'aistre de la Boudaudière, etc.). — 1496 : Jehan Thévenin (La Varenne, Le Pré-Breton, etc.). — 1498 : Jehan Régnier (tenue en fresche, 4 parcelles près la maison des Regniers). La chemise abritant cette collection est une feuille de contrôle des tenanciers rédigée par le feudiste du XVIIIe siècle. Elle s'applique à d'autres pièces. Il y a joint une étiquette intitulée : « 1400 jusque 1500, première classe ».

E 623 (liasse). — 68 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1462-1769. — **DÉCLARATIONS, CONFÉRENCES DE FRESCHEURS, PROCÉDURES ET PIÈCES DIVERSES CLASSÉES PAR FRESCHES**[1]. — ***Fresche des Beaux Amis****, paroisse de St Ouen. Deux déclarations, de Jean Allaire de Villeneufve, procureur de Jean Allère d'Arable, son frère, et Estienne Bellamy, demeurant à Nazelles (4 et 29 décembre 1528). — ***Fresche des Bédacier***, au Sestre. Déclarations de Pierre Bricet (1528) ; de Macé Bédacier, curateur de Jehan et Antoine Bédacier, enfants de Robert Bédacier et de Huguette, sa femme (1529) ; de Mathurin Gerbier, de Reugny. — ***Fresches Pierre Chauvin*** : procès-verbal de conférence de frescheurs de 1699, dont il ne reste plus que le titre. — ***Fresche de La Caillelcrie****, paroisse de Montreuil[2]. Déclarations : 1557. Geoffroy Gillet, Mathurin Rocheron et la Vve Michel Thierry, de Reugny ; Jehan Gallochon, curateur de Gabrielle Boyvin. — 1610 : Pierre Ruet, maréchal à Vernou. — 1612 : Jehan Pelloquin, homme de peine à Montreuil ; Marguerite Rimbaut, veuve de Claude Féallan. — 1613 : René Loys, vigneron à Reugny. — 1621 : Jehan Angellier, d'Autresches. — 1673 : Gilles Pelloquin, laboureur à Montreuil. — 1690 : Thomas Moreau, pour ses enfants, avec autre déclaration de ses ayant cause (?), les frères Rocheron et consorts, de Reugny (1610). — 1690 : François Jouslin, avocat au siège royal d'Amboise, paroisse Saint-Florentin. — Une seule sentence du 22 février 1600 au sujet d'une rente de 41 sols assise sur la dite fresche de la Cailleterie, par Michel Rocheron, Jehan Malliéquan, Gabriel Nicoin, Pierre Vincendeau, Christophle Cherrière et consorts. En tout : 10 pièces parchemin ; 3 pièces, papier. — ***Fresche Guillaume Collesse ou des Brulez****. Déclarations 1528 : Raoullin Collesse le Jeune ; Mathurin du Vau, à cause de sa femme, veuve de Mathurin Collesse ; — 1610 : Antoine Beaunier, laboureur, à la Baudouillière, paroisse de Nazelles. — 1613 : Allain Pellemoyne, de la Bouchetterie, paroisse de Montreuil. — 1626 : Anthoine Beaulnier précité, pour des terres aux Brulez, tenant à celles de Jehan Collesse. — ***Fresche du Clos Collas**** ou ***les Allaires***, paroisse de Montreuil. — Déclarations. — 1528 : Jehan Bricet et sa femme, à cause de Blaise Boyvin, frère d'icelle ; Jehan Gallier ; Jehan Le Blanc. — 1547 : Ollivier Brethereau. — 1610 : honnête personne Jehan Moinceau, charpentier à La Basse Perchaie. — 1613 : Jehan Gallier le Jeune ; Jehan Gallier, laboureur au Vieil Joué ; Michel Moriet, à cause de Mathurine Gallier, sa femme ; honnête Pierre Vincendeau, laboureur à Montreuil ; Jehan Belenier, Jacques Bonneau, et Jehan Targatz tuteur de ses enfants. — 1614 : Roullet-Collas. — 1673 : 15 déclarations dont : René Collesse, Jehan Gallier, laboureur à Neuillé le Lierre, Jehanne Angellier, veuve Florentin Vincendeau, Pierre Berranger, laboureur à Négron, etc… — 1674 : Estienne Martin, vigneron à St Ouen (2 déclarations). — 1690 : Pierre Galtier. — 1696 : Estienne Martin précité. En appendice, saisie sur René Collesse, débiteur des 10 sols, 2 chapons de cens dus par le Clos Collas pour 1/2 arpent de taillis et bruyère qu'il y possède (1655). En tout : 21 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier. — ***Fresche des David*** : déclaration d'honnête personne Pierre Bonnigalle, pêcheur sur la Loire

1. Les fresches dont les concessionnaires sont suivis d'un astérisque sont encore ficelées avec une étiquette du feudiste ou n'ont été séparées de cette étiquette que pour les besoins de l'inventaire.
2. À noter pour ce lieu dit comme pour beaucoup d'autres, qu'il ne figure pas toujours parmi les terres déclarées. On peut présumer seulement qu'il servait parfois, à cause de sa proximité, de rubrique de classement dans l'esprit du feudiste du XVIIIe siècle.

à Noizay (1641). — ***Fresche Jehan Foucault.*** 1528 : deux déclarations de Jehan et de Jacques Foucault pour des parcelles de la Perchaye ; — 1557 : Mathurin Boucher à cause de Guillemine, sa femme, pour maison et parcelles en la fresche Jehan Foucault. — ***Fresche Jehan Hyver.*** Titres constitutifs de la fresche, savoir deux baux à cens perpétuels faits tous deux à Jehan Ivert le Jeune, de Noizay, à sa femme et à ses hoirs de diverses parcelles énumérées en détail, à Noizay et à Pocé. Le premier du 21 oct. 1462 est consenti par Jeanne de Rouy, damoiselle et dame de Pocé ; le second du 24 7bre 1572 par Jeanne de France, autorisée de son époux, Antoine de Bueil, comte de Sancerre et sr de Pocé… (Vidimus de 1494 sous le scel aux causes de la Châtellenie d'Amboise, copié lui-même par un auteur de la fin du XVe siècle, qui n'a pas signé, 3 feuilles de papier mince, en partie déchirées). Déclaration de 38 parcelles dont la première de 21 arpents, « tant terres que prés… en la fresche Jehan Hyver », par Hugues Rougemont, marchand à Amboise (2 mars 1528, petit rouleau de parchemin). Procès-verbal d'arpentage de la dite fresche, avec calculs (18 avril 1674). — Transaction entre Jean de Cop, seigneur de Pocé, François Morin Tascher, fermier de la terre et srie de Pocé, François Joseph Thoisnier, maître de la poste aux chevaux à La Frislière, paroisse de Vouvray, Louis et Mathurin Chevreau, Claude Dreux, Antoine Bournais, Michel Guichard, laboureur à Vouvray, Marie Chevreau, fille majeure à Montlouis, héritiers de Louis Chevreau, tous détenteurs de la fresche Jehan Hyvert contenant 24 arpents à Vernou et Montlouis, fixant leur contribution au paiement des arrérages non payés et faisant mention des baux de 1462 et 1472 précités (cahier de 35 fos papier, 9 novembre 1769). — ***Fresche Jehan Le Cerf.*** Déclaration de Florentin Lecotay, à cause de sa femme, fille de Jehan Petitboys pour 3 parcelles, qu'il avoit acquis en la fresche feu Jehan Le Cerf. — ***Fresche Guillaume Leclerc****[1]. Bail à cens par Jeanne de France et Antoine de Bueil son époux à Guillaume Leclerc et à Jeanne sa femme, de 31 arpents de terre en 7 pièces, sis au Buisson Chabot, à La Bourdigalle, aux Buaz, au Pont de la Cisse, etc., moyennant 17 setiers, 4 boisseaux de seigle, 5 chapons et 7 sols 6 deniers (29 août 1472, Vidimus sur parchemin, sous le scel aux contrats de la châtellenie d'Amboise du 16 décembre 1588, parchemin grand format rongé de vers à sa partie supérieure). En outre, 2 copies de la même faites au XVIIIe siècle, mauvais état[1]. Déclarations de divers frescheurs, même fresche : 1610 : Rouillet Coudreau. — 1612 : Laurens Mazereau, laboureur à Chançay, pour 15 parcelles, dont les 2 premières en ladite fresche Guillaume Leclerc ; honnête homme Jehan Simonneau pour 11 parcelles, dont la première en l'Aistre des Simonneaux ; honnête personne la veuve Méry Simonneau pour 73 parcelles, dont beaucoup touchant à la Loire ; Mr Claude Nau, chapellain de St Yves en l'église Monsieur St Martin de Tours, 13 parcelles. — 1694 : Thomas Courtemanche, marchand tonnelier à Vouvray (aître des Simonneaux, Planteneuve, etc.). En tout, 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier. — ***Fresche Jehan Mazereau***[2]. Cinq déclarations et chartes extraites de la liasse E 622 ci-dessus. — 1463 : Jehannin Mazereau pour 7 parcelles à Richebourg, à Bourdigalle, sans aucune mention de la fresche, qui porte son nom. — 1469 : « Jehan Masereau l'esné » pour de nombreuses parcelles dont une « entre l'ostel Guillaume Leclerc et l'ostel dudit Mazereau », la moitié de l'aistre de la Bourdigalle, la moitié de l'aître de la feue Morelle, alias de La Morelle. — 1484 : Jehannin Mazereau, 32 articles qui semblent reproduire ceux de 1469. — 1490 : Michau Mazereau, héritier en partie de feu Guillaume Mazereau son père (24 articles). — 1491 : « Jehan Masereau le jeune, héritier en partie de feu Jehan Régnier, à cause de sa femme (6 articles). — Saisie féodale de ladite fresche, avec extrait d'une déclaration de terres saisies par Mme de Fontaine du Boys (?), 4 mai 1623. — Conférence de frescheurs fixant les étendues de terrains possédées par chacun d'eux dans « la tenue et fresche Jehan Mazereau » à la requête de Louis Leprestre, marchand à St Symphorien, ladite fresche située en la Varanne de Cisse et contenant 30 arpents ou environ (31 juillet 1646). — Brouillon de liste des redevances desdits cofrescheurs, à l'occasion d'une procédure perdue (1675). État des frais et listes de redevances accompagnant un arpentage

1. La 1re pièce seule, celle de 1472 porte une étiquette du feudiste intitulée « Fresche ». Le reste était étiqueté et ficelé à part sous le nom « Aistre des Simoneaux ».

1. Voyez une pièce concernant la fresche Guillain, une concernant la fresche Leclerc dans E 582 C, n°87 et autres pi èces similaires à la suite.

2. Le nom de Mazereau se retrouve un peu partout dans les liasses E 590 et suivantes. Le nom primitif serait Machereau. Voyez aveu de 1438 à Rochecorbon E 582, liste des feudataires et aveux des Mazereaux, *ibid.*, n°13 (1484).

perdu (janvier 1710). Procédure au Parlement pour le seigneur de Pocé contre Thomas Courtemanche, représentant des frescheurs à propos dudit arpentage (1710-1711, 20 pièces). Nouvelle liste de redevances dues, avec assignation à l'un des cofrescheurs défaillants, Michel Chesneau, laboureur à Montlouis (janvier 1748, mauvais état). En tout : 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier. — ***Fresche Jehan Pivert*** *:* Brouillon d'arpentage incomplet et non signé (après 1692). — ***Fresche Jehan Richart*** *:* Déclaration de Guillaume Ferré pour 6 parcelles dont la première en ladite fresche (2 mars 1528). — ***Fresche Pierre Souchart*** *:* Déclaration de Michau Gourdiau pour 26 parcelles dont les 2 premières en ladite fresche (11 janvier 1528). — ***Fresche Michel Tribon***[1], dans la Varenne de Cisse. Distribution à ses coexploitants, demeurant à Noizay de leur part dans le produit de la vente de la métairie de la Hardouinnière à Noizay, décrétée sur Jean Boileau, Sr de Maulaville et adjugée à François Bérenger (1621-1622, 3 pièces). Procédure pour la distribution de certains revenus de la même métairie contre Jacques Peltier, bourgeois de Tours (16 février 1690). Conférence des mêmes frescheurs portant arpentage de leurs portions et fixation de leurs parts dans la redevance de ladite fresche Michel Tribon (25 mai 1696).

E 624 (liasse). — 259 pièces, papier.

1706-1730. — **COLLECTIONS DE DÉCLARATIONS DE CENSIVES POSTÉRIEURES** et non représentées dans le classement précédent, restées dans l'ordre ancien purement chronologique. Les fiches d'inventaire anciennes portant la cote *x x x.* Minutes de procès-verbaux de comparution des tenanciers, avec description détaillée des parcelles, sur papier en général grand in-f°, signées de divers notaires, le plus souvent de Garnier et Habert, notaires à Amboise. Les noms des tenanciers sont rubriqués au verso. 3 actes isolés pour 1706-1710, 57 du 15 juin au 21 novembre 1711, 39 du 13 janvier au 19 novembre 1713, 2 pour 1716, 3 pour 1718, 49 du 4 janvier au 15 9bre 1719, 4 pour 1720, 1 pour 1721, 3 pour 1722, 75 du 6 février au 1er 7bre 1723, 4 pour 1724, 2 pour 1729, 20 du 19 août au 8 9bre 1730. La situation sociale des tenanciers est la même que pour la période 1528-1696 (E 590-622) : vignerons, laboureurs, quelques marchands à Amboise, quelques sergers. Les nobles surtout sont beaucoup plus rares. Voyez : Pierre Goranche, s^r^ de Coqueau, écuyer, fourrier du logis du Roi, fabricier de N.-D. de Grâce du Bout des Ponts d'Amboise (6 août 1711) ; Pierre Darnaudin, bourgeois de Beaulieu lès Loches pour un logis et quelques vignes à la Sitardière, à Taillepied, à La Vallerie, etc. (4 7bre 1718).

1. Sur cette dernière fresche, voyez aussi E 636.

E 625 (liasse). — 24 pièces, papier.

1690-1773. — RÉSIDUS D'AUTRES COLLECTIONS DE DÉCLARATIONS DE CENSIVES, l'une antérieure, des années 1690-1696 (11 pièces), dont la plus grande partie, trouvée en vrac, a été répartie dans les liasses E 590-622 par ordre topographique, l'autre postérieure des années 1748-1773 (13 pièces). On remarquera que cette dernière période n'est guère représentée dans le fonds de Pocé, et que les 13 pièces pourraient être le dernier témoin d'une collection de déclarations au moins égale à celles de la période 1528-1696, et qui, très encombrante, aurait été détruite après 1790 ou plus récemment.

E 626 (liasse), 3 pièces, papier.

1435-1651. — **AVEUX RENDUS POUR LA CHÂTELLENIE DE POCÉ AU SUZERAIN, SEIGNEUR DE ROCHECORBON**. — Aveu rendu à ce dernier par Catherine de Bueil[1]. « Premièrement mon châtel et hébergement de Pocé… avec les rochets, cour, portal, fuye, osches, courtils et vergiers dudit hostel, avec dix arpents de bois ou environ… auquel bois j'é ma garenne, mes plessès, mes faulx à conils… le biez du moulin entre deux… joignant d'autre cousté aux grand chemin comme l'en vait d'icelluy lieu de Pocé à La Vauvellerie, et d'un des bouts à l'hostel, osches, bois et hallier des Pelouz et d'autre bout au cloz appellé Les Griesches », etc. Principales banalités et justices (f° 1) : Moulin à blé de Pocé ; moulin à draps près la forge de Pocé tenu par Jehan de Pocé dit Mamebriech, l'étang et la chaussée près du moulin, un droit (*sic*) sur l'aumône et la maladrerie de Pocé, le four banal de Pocé avec les « bauchiers », ruiné par la guerre, la prévôté de Pocé, avec le péage, le levage, le caurratage, le fautrage à deux bœufs en la rivière, le mesurage du blé ; le banvin.

F° 2 v° : Énumération des terres du domaine direct : le clos d'Ausseur, soit 3 arpents de vigne,

1. D'autres aveux similaires et antérieurs ont existé. Voyez dans l'inventaire coté E 583 n° 1, f 18, la trace d'un aveu perdu du 14 mars 1414.

le grand Clos de Pocé, soit 7 arpents de vigne, le clos de Vausubleau (2 arpents en tout), la gaignerie de la Vauvellerie avec de nombreuses terres et landes, la cave ou « roche » de Vaurimbert, La Saulaye de la Court. Énumération des prés (f° 5 v°) : la moitié des près de Montléon partagés avec l'abbaye de Fontaine les Blanches, 10 arpents de pré à la Marchaussie, les prés de Pocé (26 arpents avec corvées) et autres prés voisins. Énumération des dîmes (f° 7) : Dîmes de blés et vins et terrages de Sestres, de Courangeon, de La Ribaudière et du Crolle. Énumération des bois (f° 8) : de la Cléricière (70 arpents), des Hayes, de la Perchaye et de la Rauderie (50 arpents), les bois des Haies de Sallé et des Haies de Courangeon (15 et 20 arpents), des Haies de La Jacquelinière (30 arpents), des Hautes Haies (20 arpents), des Haies du Chaillou (10 arpents), des Haies du Chêne au Métier et du Croulle qui se fourche (100 arpents), les bois Simon Perdriau, les bois des Hauts de Pocé près du Sestre (25 arpents), les bois et vieilles vignes de Maupertuis, le vieil aitre de La Torterie, diverses parcelles de bois au Masureau, en la Vallée, aux Bourgeris, au Pertuis de Marpain, sous la Mauguinière, en Vauvert, l'Aitre de la Cailleterie. Énumération des landes et halliers (f° 13) : au chêne Auvetier, près le Croulle, près La Perchais, à la Cléricière. — Autres terres, f° 14 du domaine direct : l'aitre de la Perchais, La Rochère avec sa cour de justice et ses prisons, sa prévôté, son péage et son fautrage, une terre au-dessus des vallées « tenant à la terre du Mareschal Boussiquaut, dit Le Maingre », la terre des Essées (100 arpents) ; la Gaignerie et aître de Bourdigalle (250 arpents), celles de l'Hommeau (50 arpents) de l'Aubraye (220 arpents), l'Aître feu Guillon (2 arpents), de nombreux prés et chaintres désignés par leurs aboutissants ou par leurs détenteurs (f° 18 à 22), les Pâtis du gué d'Anzans, de nombreuses eaux et pêcheries de la Rochère et de Fays, de Roncevaux et de la Cisse. — Cens, rentes et tailles diverses (f° 23), dus à divers termes par les habitants de Pocé, et par ceux de la Rochère et de diverses gaigneries ; f° 27 : « une vache vère (?) que tous les estagiers et demeurans au Plesseis aux Frans sont tenus faire et me doivent toutes et quantes fois que le roy nostre sire vient et dessend à Tours par le fleuve de la rivière de Loire ». — Quant aux hommes liges de Pocé, ce sont (f° 27) : « Marie de Bueil, dame du Bois, pour son rochés et vigne » ; Jehan de Nonneton, écuyer, pour la grande dîme de St Ouen ; Gillet Malmouche, écuyer, pour son « hostel et chaymet » de Juppeau ; Pierre (ou Philippe) Dumesnil, pour « diverses choses » ; les hoirs feu Philippon Dubois 2 fois liges pour l'hôtel du Souchay, avec garde ; Les héritiers de Guillaume de La Vallière, chevalier, « pour certaines choses » ; Jehan fils Guillaume de Baillon pour son hôtel de Courangon ; les héritiers Ollivier Bongars à cause de Philippe Guigneuse, sa femme pour leur hôtel du Croulle ; Guillaume Henry[1] pour son hôtel du Sestre ; Jehan Moreau, pour Perrine (?) Guigneuse, sa femme, pour sa métairie de Chanteffains ; Jehan Pelou « pour plusieurs choses » ; Macé Séjourné, pour 2 fiefs au Plessis au Franc ; Jehan Collesse, pour son hébergement du Plessis au Franc ; Estienne Reboursin, pour « certaines choses » ; Michau Duvau, pour sa métairie de Chanteffains ; Oudin Bouchet, pour son hôtel du Plessis au Franc, qu'il garantit en parage à ses frescheurs ; les héritiers feu Martin Huet pour certaines choses à La Perchays, avec parage de ses frescheurs ; Guillaume Machereau[2] pour certaines choses et ses frescheurs de même ; l'abbé de Fontaine les Blanches pour la gaignerie de Rougeron, pour des prés en la rivière de Pocé proches Fousseronde et pour la dîme de Vallemer ; le chapitre de Tours pour le tiers de la grande dîme de St Ouen ; le chapitre de St Florentin d'Amboise pour un autre tiers de la même ; le prieur de Moncé pour les dîmes de Chauffourg (ou Chauffour) ; les curés de St Ouen, de Montreuil et de Nazelles pour diverses dîmes.

Les hommes liges de la prévôté de La Rochère (f° 32) sont : les héritiers feu Olivier Peigné pour la dîme de Boceau[3], les hoirs Jehan Breel, jadis bourgeois de Tours, pour Crainne[4], l'hôtel de La Soullerie, etc. ; maître Martin d'Argoige, bourgeois de Tours pour l'ancien fief feu Gillet Nivart d'Amboise[5] ; Micheau Quantreau pour l'hôtel feu Souchart (*sic*) ; le chapitre de St Martin de Tours pour la dîme de Voallée[6]. F° 33 v° : « *Item.* Je

1. Sur le fief des Henrys, voyez E 613.
2. Sur la fresche Mazereau ou Machereau, voyez E 623 documents depuis 1463.
3. Une déclaration isolée de ce fief a été recueillie dans la liasse E 620, XIIIe siècle.
4. Voyez ce nom à propos de Crenne, ci-dessous E 598, 1414.
5. Aucun dénombrement de ce fief n'existe dans la série qui suit. Même chose pour les fiefs suivants. Pour St Martin de Tours, voyez peut-être E 611.
6. Voallée ou Oaslée, voyez E 605.

franchis tous mes hommes, de quelques états qu'ils soyent, marchands ou non… menans et conduisans pour eux ou par autres quelconques denrées que ce soyent, par toute vie, du chastel de Rochecorbon [et] de Tours de tous péages par terre et par eaux ». Les f°34, 35 et dernier sont consacrés au péage « par toute ma terre », réduit de 60 sous à 20 sols par an par les guerres, au tabellionage, au droit de foire (50 sols, puis néant), au droit de patronnage, aux droits sur la rivière en les terres de La Vallière, de la Rebourserie, en la terre d'Anzans appartenant à Jehan Godeau de Tours et en diverses autres, enfin aux dîmes que tiennent le seigneur de Noizay et les hoirs Messire Robert de Villeblanche, jadis chevelier (?) de l'archevêque de Tours. Annonce du sceau aux contrats du Roi à Amboise (26 mars 1435. Copie collationnée d'après l'original aux archives du duché de Luynes, du 8 janvier 1771).

Autre aveu servi à Rochecorbon et à Charles Albert, duc de Luynes, par René Dubec, chevalier des ordres du Roi, marquis de Rodier, comte de Moret, chevalier d'honneur de Madame, seigneur châtelain du Haut et Bas Pocé et prévôté de la Basse Rochère. Le château est dit « assisté de portaux, machicoulis, donjon, haute et basse cour, roches et chapelle », etc. « plus deux grands corps de logis et caves situés entre les choses ci-dessus et madite ville de Pocé », en l'un desquels « sont mes caves et celliers et, èsdites caves, mon pressoir, et en l'un des corps de logis sont mes greniers à foin, au dedans desquels il y a une cour. *Item*, le droit de guet et de garde… *Item*, droits de justice… Plus mes moullins bannaux à bled scituez au dessoubz et devant mondit chasteau de Pocé… *Item*, le droit que mes habitans et sujets corvoyeurs dudit Pocé me doivent le mercredi après la Pentecoste, le bienage et curage de mes bieds et rivières depuis l'église de Pocé à tirer contre mont jusqu'au guay Bodin, etc. *Item*, mon aultre moulin à bled appelée le moulin du gué Ponset, sis sur la rivière de Raimberge entre Pocé et St Ouyn… *Item*, mon estant avec la chaussée et appartenances d'icelle, ensemble une ousche qui est au dessoubz de ladicte chaussée… *Item*, mon parc et aulnes sis devant mondit chasteau et au dessoubz dudit étang contenant trois arpents ou environ… (avec nombreuses parcelles voisines)… *Item*, le droit de patronnage ou mon esglize, chappelles et aumosneryes et maladerye dudit Pocé. *Item*, ma prévosté de Pocé, avec le péage par terre et le levage par toute madite seigneurye et chastellenye, le courtage en ma ville et es environs, mes mesures à bled, vins, huilles… *Item*, mon droit de fautrage à deux bœufs en ma grande prairie de Pocé lesquelz je puis mettre dedans tous les prez estant audedans de madite prairie depuis le temps que les prez sont deffendus jusqu'à ce qu'ilz soyent fauchée et enlevée (*sic*). *Item*, mon ban à vin en madite ville de Pocé… à la St Jehan Baptiste, qui dure quarante jours et quarante nuits… fors le seigneur du breuil appelé Juppeau, qui en peut vendre en sa terre qui relève de moy. *Item*, les foires et marchés de madite ville de Pocé, qui soulloient valloir entiénnement par an quarante ou cinquante solz de ferme. *Item*, mes seaux à contractz et obligations avecq les droict de tabellionage en madite terre. »

F°3 v°. Les terres, les bois et les prés du domaine direct, sauf la métairie de l'Espinette et quelques autres sont à peu près les mêmes qu'en 1435. — « *Item*, mon terrage de Possé à prendre du côté de La Vauvellerie, à commencer depuis ladite Vauvellerie le long d'un chemin qui descend de Vaurembert, etc… plus pareil droit de terrage sur une pièce de terre assise à Vausubleau… *Item*, sur plusieurs héritages proches les landes appelé Le Prosteau… » plus sur divers héritages enclavés dans divers joignans et chemins près de Fourchettes, La Reboussière, La Reboursinière, enfin le terrage du Sestre, ceux de La Chevallerie, de La Perchais, de Courangeau et de La Ribaudière à Reugny, Neuilly, Montreuil, Nazelle et St Ouyn[1].

F°8. La seigneurie de La Rochère, est ainsi décrite : « Premièrement ma cour, Rochère, prisons appelée La Roche et prisons de Pocé, sur laquelle soulloit avoir un peu de friche… joignant d'un costé du fief des Cartes que Mre Robert de Balsac (?) et sa femme tiennent de moi ». Cette seigneurie possède les mêmes droits de prévôté, péage et feautrage que Pocé. Les terres sont à peu près les mêmes qu'en 1435. Les pêcheries dépendant de La Rochère dites « La Gouèze de Pocé » et les pêcheries de La Cisse sont décrites avec autant de détails qu'en 1435. F°10 : Par contre, les redevances en blés et le nombre des censitaires qui les doivent se sont considérablement augmentés en 1651 et s'étendent jusqu'au f°15 v° y compris les fresches du Bas Pocé (voyez E 625).

1. Tout ce qui concerne le terrage manque sur la plus ancienne de nos deux copies.

F°15 v°. Les hommes de fief sont : Jean Cormier pour Chemet et Juppeau ; Maître Jehan de Fédie, comte de Charmont, s^r de St Ouen, deux fois lige pour la Huraudière et la dîme de Chantefins ; Laurent Le Blanc, s^r de La Vallière pour l'hôtel du Souché (*sic*) ; Jehan Michon, pour la métairie de Beauregard à Nazelles ; Laurent Le Blanc précité, pour l'hôtel de La Huetterie ; le même pour l'hôtel de La Besterye ; le même, pour son hôtel de Sestre avec obligation à la St Maurice d'« ajourner et faire venir tous et chacuns mes estagers de Sestre au plissage de ma garanne, garny d'arcs et de flesches suffisamment » ; Charles Boutet, curateur des enfants Louis Boireau, vivant s^r de La Besterye, pour l'hôtel de Courangeon ; Jean d'Aubry, s^r des Vesvres (?), pour la métairie de Chantefins ; le même, pour la même métairie (ou plutôt une partie de celle-ci) possédée par les hoirs feu Marie Bigot ; les hoirs feu Jean Dupuy, au lieu de feu Pierre Jousset, pour « plusieurs choses qu'ils tiennent de moy » ; Jean Reboussin Petit Pierre (*sic*), deux hommages pour des héritages non désignés, Paul Bergeron, pour son hôtel de La Perchais ; Jean Bouchet, demeurant au Plessis, pour un fief audit Plessis, qu'il a quitté depuis … ; Pierre Roïer, avocat, pour l'hôtel appelé La Liégerye, proche mon étang de l'Espinette ; Charles Boutet, curateur précité, pour la tierce partie de la grande dîme de St Ouyn ; « Messire Honorat de Bueil, chevalier, seigneur de Racan, pour son hôtel du Petit Bois situé à La Vauvellerie » ; l'abbé et couvent de Fontaines les Blanches en franche aumône, pour la gagnerie de Rougerion, joignant d'un côté à la terre de Nazelles, d'autre à la métairie de Beauregard ; le même pour 45 arpents de pré en franche aumône joignant… aux prés de La Fosse Ronde ; pour la dîmerie de Valmer le chapitre de Tours, celui de St Florentin d'Amboise, le prieuré de Moncé et les eurés de St Ouen et Montreuil comme au dénombrement de 1435.

Les hommages tenus de La Rochère sont : Claude Mayet pour l'hôtel de Maulaville et le moulin de Goubert ; Marie Hurault, veuve du s^r de La Rivière Coycans (?), trois fois lige, pour la Métairie de Crenne, entre Loire et Cisse ; Mr Jacques Bedouet, procureur en Parlement, pour la dîme de Boceau et la métairie de Richebourg ; le même, pour plusieurs choses « que soloit tenir Martin d'Argouges » ; le même, à cause du quart de la dîme Chabot et autres choses ; Mr Robert de Balsac, s^r de Nazelles, le chapitre de St Martin de Tours, pour le tiers de la dîme de Vaucelles[1] et ses appendances ; le chantre de St Gatien de Tours, pour la rivière [de Loire ?] et autres choses.

Les dernières pages sont consacrées à la franchise du péage à Roche-Corbon (comme en 1435) et aux terrages situés « par deça la rivière de Braînne, savoir en les terres de La Vallière, de la Reboussinière, du Puy, en celle de La Barre que tient Jean Godeau, en celle de la Gourre, de Valmer, du fief des Vaux, et en la terre d'Onzain appartenant au Sr Chaliveau », enfin la dîme de Noizay, que Charles Darion (?) tient de l'archevêque de Tours. Acte passé « par devant Angot tabellion juré en les branches des Vuardées et encore François Puchet notaire à St Oin, et fait au château des Vuardées (ou des Wardes ?) le huitième jour d'avril 1651 et présenté au duché pairie de Luynes le 20 avril ». (Copie collationnée par le bailli du dit duché du 26 novembre 1675, écriture assez cursive.) Autre copie collationnée par le même du 7 février 1750. Les nombreuses fautes de cette seconde copie nous ont empêché souvent de suppléer aux lacunes de la première. Cette dernière est plus complète.

E 627. — Registre jadis relié sur peau souple à gros nerfs mais privé de sa couverture, 580 ff^os papier.

1529. — **REGISTRE CENSIER DÉPAREILLÉ CONSACRÉ AUX CENSIVES TENUES DE POCÉ**, probablement tome second d'un ensemble ayant compris trois tomes. (Voyez l'énumération de ceux-ci au XVIe siècle avant leur dispersion dans les inventaires, E 582 ci-dessus, analyses n°1 à 4.)

Cote ancienne : E E E E ; f°1 : Rubrique : St Michel. « Aultre chapitre des grains deulz par chacun an audit chevalier audit lieu de Pocé le jour et feste St Michel par les personnes et pour les héritages ci-après déclarés : Arthus Joubert marchant, dem^t à Amboise et Mariette sa femme… pour le moulin appelé le Moulin Joussier, au long déclaré au chapitre des cens deuz le jour St Morice… Seigle V boisseaulx, etc. » (Les feuillets sont petits et ne contiennent guère plus d'un article et demi, en très grosse écriture). F°102 et suivants : très nombreuses parcelles tenues par la famille Henry, du Sestre, énumérées avec tous leurs tenants.

F°173 : « Regnée d'Avennes, vefve de noble homme Hugues de Barbenson, en son vivant sei-

1. Il faudrait corriger « Vouvray » ou « dîme Oaslée ». Voyez E 611, article St Martin de Tours.

seigneur de Corberandes pour une mestairie et appartenances appelée Guildais, etc… » avec étang à poisson… contenant 95 arpents ou environ, etc. : 3 articles rapportant 20 sols.

F°180 : Rubrique : [Jour des] Mors. « Aultre chapitre des cens et rentes deulz par chacun an audit chevalier audit lieu de Pocé. » — « André Angellier, texier dem^t^ à Chourches, en la paroisse de Nazelles etc… 3 denniers tournois pour un demi-arpent de terres et buissons… ». f°371 : « Pierre Touzalin, seigneur du Verger, pour ung aistre auquel a une maison, grange, tests, court, jardins, ousches, terres labourables, tailles et joucaulx (?), contenant le tout quinze arpens ou environ assise au lieu dit Salle, qui est une tierce partie du lieu et appartenance de Salle, joignant d'un long aux terres de Me Regnauld Besnard, Sr de Rocheux, d'autre long au chemin tendant de Courangeon à Ruigny » etc… 8 sols tournois.

F°403, rubrique : St Briz. « Des cens deuz par chacun an audit lieu de Pocé, ledit jour » etc… F°452 à 481 : feuillets vides en nombre plus important que précédemment, qui semblent réservés, à un chapitre nouveau (terme de Noël ?). F°482 : Rubrique : Premier de l'an. « Aultre chapitre, etc… des grains deulz par chacun an audit jour. » — F°496, Rubrique : « Le premier Dimanche d'après Noël », etc…, nombreux feuillets blancs à la suite. — F°508 : « La Chandeleur. » — F°526 : « Pasques Fleuries ». — F°558 : « Jeudi Absolut ». Les derniers f°s 528 à 580 sont blancs.

E 628. — Registre de 495 feuillets,
reliure mouton souple avec lacets de cuir.

1529. — **REGISTRE CENSIER** complet en un volume, spécial aux censives tenues de La Rochère et particulièrement aux fresches. Cote ancienne M M M. Il s'agit sans doute du n°3 de la collection inventoriée dans E 582 § C.

F°1 : « Grains deulz par chacun an audit chevalier le jour et feste de Saint Michel à cause de sa dicte prévosté et seigneurie de La Rochère, siège et membre déppendant de ladicte chastellenie et seigneurie du dict Pocé par les personnes et pour les héritages cy après dénommés » etc…

« Et premièrement : Anthoine Tribon, en la fresche de feu Michau Tribon, qu'il dit contenir vingt-sept arpents de terre ou environ, assis à ladicte Rochère au lieudit La Varenne : cens perpétuel de 8 sols tournois à la St Morice, 4 à la Saint Georges et 7 setiers de seigle à la St Michel », etc… (la plupart des terres qui suivent jusqu'au f°84 sont joignantes à des terres de la famille Tribon ou à des parties de la fresche Michau Tribon bien connue (voir E 623).

F°86 : « Autres grains deulz audict chevalier, etc… à cause de sa dicte prévosté et seigneurie de La Rochère. » Cette subdivision concerne Antoine Tribon et la fresche Jehannin Yver, de 21 arpents, acensée perpétuellement pour 10 sols tournois à la St Maurice et 12 setiers de seigle à la Toussaint. (12 tenanciers environ.)

Les subdivisions suivantes, assez mal marquées et séparées par des feuillets blancs, concernent : la fresche Jehan Mazereau, contenant 24 arpents (f°102) acensée à de nombreux membres de cette famille ; la fresche feu Guillaume Leclerc contenant 29 arpents (f°206), (nombreux membres de la famille Leclerc) ; la fresche Pierre Chauvin, contenant 60 arpents (f°230) ; des tenanciers très divers, dont Jehan Tribon (f°243 v°) ; la fresche Jehan Mazereau, à La Rochère, lieu dit La Varenne (f°262) ; Pierre Billault, est chef d'un groupe de tenanciers (f°288) ; fresche feu Gillet Compains (f°336) ; fresche Jehan Leclerc (f°401) contenant 16 arpents, en la même varenne ; fresche feu Jehan Gauvin, contenant 7 arpents, en la même (f°419). À citer, par ex. au f°414 Pierre Fougeron, « écuyer de la maison de la royne de Navarre ».

F°436 : subdivision spéciale aux cens dus à la St Georges ; les tenures qui suivent n'appartiennent plus à des fresches. Une seule fresche est citée au même f°436, celle de Jehennin Yver. — F°464 : parcelles situées dans des îles de la Loire, ou sur la turcie de Tours à Amboise. — F°468 : parcelle de Pierre Gauvin près l'aistre Sanxon Mazereau et la turcie. — F°482, parcelle de Thomas Tribon, aux Iles, tenant à la turcie. — Au f°485, sans aucune transition, se trouve l'attestation de conformité du terrier par « nous Notaires et Commissaires dessus nommés, en tant que nous povons et tenons (?) le povoir à nous donné par les dites lettres patentes du Roy nostre sire et lesdites lettres d'attache » (date non indiquée). En dernier lieu, annonce du seing manuel des notaires et du sceau aux contrats royaux du baillage d'Amboise le … mil cinq cens vingt neuf » (quantième en blanc).

La signature des notaires Boureau et Servant (?) est seule apposée. Suivent 14 feuillets blancs.

E 629. — Registre plein parchemin souple à gros nerfs, 510 feuillets, papier.

1612. — « Papier Scenssuel des dhoummaines et héritaiges que tiennent les subjectz du Bas Pocé, appartenant à hault et puissant seigneur Messire René Du[bec], chevallier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Pocé, le dernier jour de décembre 1612 » (10 lignes de grandes lettres de forme, en pleine page avec grande initiale). — F^os^ 4 à 6. Table très cursive par prénoms de tenanciers. — F°7. Rubrique annonçant les termes de St Maurice, St Georges, Toussaint : « suivant les déclarations rendues par les dicts subjectz. » Il n'y a aucun ordre dans la transcription des déclarations. Mais la table précédente renvoie à un premier numérotage par tenanciers qui commence au 1er folio avec le n°203 et finit au n°420. On peut supposer que les 202 premiers numéros s'appliquaient à un terrier précédent aujourd'hui perdu.

Il existe aussi, pour chaque parcelle et en marge de celles-ci, un second numérotage (de 1 à 1430). Certains tenanciers, comme Pasquier Pruneau marchand à St Symphorien de Tours (n°208 de la série des tenanciers) possède les parcelles 48 à 74. Laurent Mazereau, dont une des fresches précédentes porte le nom, possède les parcelles 795 à 817, etc… Quelques groupes de feuillets blancs çà et là.

E 630 (liasse). — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1528. — **PIÈCES RELATIVES À L'EXÉCUTION DU TERRIER DE 1529 ET BORNAGE GÉNÉRAL**. — « Lettres de terrier accordées par François Ier à Adrien Thiercelin, seigneur chastellain de Brosse et de Pocé, La Ferté Villeneuve et de Marmes (?), l'un de nos gentilshommes ordinaires de nostre chambre, notre bailly et capitaine de Gisors et de Loches », alléguant comme motif que « par nos adversaires et anciens ennemis les Anglois et autres, les terriers papiers, registres et tous cartulaires et aultres enseignements dudit suppliant… ont este perduz et adirez » (Paris, 20 juin 1528, partie inférieure droite détruite). — Procès-verbal de publication des mêmes dans les paroisses intéressées (9 août-6 7bre 1528). — Mandement de Robert de La Marthonie gouverneur et bailli de Touraine ordonnant leur exécution (13 Juillet 1528). — Agrément donné par le même a Gilles d'Orsay et Pierre Boutet, notaires chargés du travail et peu après le décès de ce dernier à Thomas Dauvargne (?), notaire (13 mars 1530). — Vidimus des mêmes lettres de terrier par les gardes du scel royal aux contrats d'Amboise. Adrien Tiercelin y est qualifié en outre de « bailli et capitaine des galères » (12 octobre 1528, trace d'un sceau sur double queue). — « Vérification des fins et limites de la dite chastellenye de Pocé », extrait du papier terrier précité représentant une partie aujourd'hui perdue : « C'est asscavoir du vieil pont des Fougeretz, en tirant le long du vieil chemin par lequel l'on voit le long du parc de l'abbé et couvent de Fontaine jusques au carroué des Fourchettes, et dudit carroy en tirant contremont le long du chemin par lequel on va dudit lieu à Fontaine les Blanches jusques au carroy appelé l'Ormeau Vernoys, auquel carroy a esté par ci-devant exécuté une laye par sentence donnée par le bailly… de Pocé pour avoir trouvé (?) et mangé l'enfant d'un nommé Jean Pellemoine, à une potence qui a esté dressée pour ce faire audit lieu » (dates diverses du 13 juillet au 12 mars 1528 v.st, 6 feuillets papier, extrait du XVIIe siècle non signé).

E 631 (liasse). — Trois cahiers et 1 pièce, papier.

XVIIe siècle. — **TRAVAUX PRÉPARATOIRES D'UN TERRIER OU LISTE DE PERCEPTION DE REDEVANCES**. — Cinq listes de tenanciers ou tables d'un terrier reliées grossièrement. L'une d'elles renvoie simultanément à plusieurs numéros. Aucun des chiffres ne correspond aux articles ou folios des terriers conservés ci-dessus. Mais le total des folios semble le même (493 environ).

Trois autres listes conservées isolément, l'une par prénoms, et la seconde par nature de redevances, ne laissent aucun doute sur le but de perception dans lequel elles ont été rédigées. Elles ont pu servir pour l'exécution des lettres de terrier de 1747 d'après une mention de cette époque. La troisième liste cite beaucoup de dates de déclarations de censives depuis 1528.

E 632 (liasse). — 10 cahiers, papier et 3 pièces, parchemin ; 2 pièces papier, 1 imprimé.

XVIIIe siècle. — **TERRIER INACHEVÉ DE 1747[1]. PIÈCES PRÉPARATOIRES.** — Quatre nouvelles listes de tenanciers, tantôt par ordre alphabétique de ceux-ci, tantôt par lieux dits ou fiefs. Elles semblent avoir été faites pour noter soit les noms des successeurs, soit les assignations aux retardataires (1759-1760). — Autre répertoire sur papier fort, avec colonnes en rouge et grosses lettres donnant les lettres de section cadastrale dites « lettres des fresches », avec une excellente classification par lieux dits. Il utilise des déclarations en parties perdues et les divise en 4 classes « l'une du siècle de 1400 ; l'autre jusque 1500, la troisième de 1528, la quatrième jusque 1540 » (60 pages). — « Dattes et noms de ceux qui ont rendu à la terre de Pocé des déclarations avant les lettres patentes de 1747, de 1700 jusque 1730 » (5 feuillets). — « Relevé des contrats d'acensement dans les fiefs de Pocé et de la Basse Rochère, insinués à Amboize, depuis 1722 jusqu'au 3 août 1751. »

Confection du terrier : Lettres royaux de terrier à la requête de dame Jeanne Soulas, femme de René de Cop, écuyer, trésorier de France, à Tours, dame de Pocé du 2 7bre 1747, avec sentence et homologation du bailliage de Tours du 16 7bre et lettre d'envoi de Paris signée « Faissolle », à Mr Mondain, receveur des actes à Monnaie, probablement chargé du terrier (2 pièces parch., 1 pièce papier et double en forme d'affiche imprimée). — Transcription, à la suite d'autres brouillons de bornage, avec croquis dans le texte (voyez E 630). — Collection incomplète (9 cahiers) des déclarations souscrites par les tenanciers sous forme d'actes notariés reçus par Moreau, notaire à Monnaie (1747-1761).

E 633 (liasse). — 8 cahiers, 2 pièces, 1 plan, papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — AUTRES TRAVAUX SE RATTACHANT AU PROJET DE TERRIER DE 1747. — Répertoire des dates des plaids d'assises pour la seigneurie de Pocé et pour les seigneuries voisines (XVIIIe siècle, 2 pages). — Brouillon de plan du XVIIIe siècle concernant la Perchaye et La Morellerie, sur 2 faces (0.40 X 0.31). — État comprenant 419 déclarations de censitaires numérotées, de l'an 1463 à 1497, et très exceptionnellement de 1528 et de 1673, dont la majorité semblent conservées dans nos liasses E 590 et suivantes et surtout dans notre liasse E 622. À la suite, série complète des noms des tenanciers, mais sans les noms des tenures (7 feuillets, XVIIIe siècle). — Fragment acéphale d'un terrier très jauni par l'humidité, du même format et de même écriture que celui de 1528 (11 feuillets). Essai de regroupement par fiefs, sous des numérotages différents, de diverses tenures assez bien décrites, mais sans indication de tenanciers ni de dates concernant les fiefs du Plessis au Franc, Les Huraudières et Chantefins, Les Marchaux, La Reboussinière et Pontchallet, Courangeon, Beauregard, l'Hérable ou le Petit bois (11 feuillets, XVIIIe siècle). — Liste spéciale de « tous ceux qui ont déclaré posséder dans la paroisse de Montreuil ce 5e de Juillet 1688 », avec les contenances (8 feuillets, écriture de l'époque). — « Éclaircissements et relevés d'anciennes déclarations pour la certitude des deniers dont doivent être chargés les héritages », etc. — (Classement par fiefs ou lieux dits, 21 pages et 2 brouillons, 23 avril 1760.) — « Village de la Torterie, paroisse de Reugny », extraits suivis d'un censier général avec renvoi aux folios (écriture du XVIIe siècle, 21 ff^os). — Autre extrait semblable pour le même lieu, daté du 10 février 1734 (28 folios).

E 634 (liasse). — 175 pièces, papier, 3 plans.

XVIIe-XVIIIe siècles. — AUTRES TRAVAUX, DE MOINDRE IMPORTANCE, POUVANT SE RATTACHER À LA CONFECTION DU TERRIER OU AU CONTRÔLE DES REDEVANCES OU DÉCLARATIONS DE CENSIVES. — Brouillons souvent en mauvais état, trouvés sans classement. Extraits de déclarations et listes de censitaires remontant jusqu'à 1528 et jusqu'au terrier de cette date, c'est-à-dire à des textes en partie perdus. Copies *in extenso* de déclarations, déchirées, moisies ou incomplètes, concernant entre autres Vausubleau. Procédures parfois ficelées en très mauvais état, entre autres saisie de grains sur Louis Granié laboureur à Vernou (1743). Autres débris de listes de tenanciers et de procédures avec 2 brouillons de plans (moisis) concernant en partie le fief des Thouveaux et du Sestre. Réformation des

1. Carré de Busserolles, dans son *Dictionnaire Historique*, article Pocé, a publié quelques extraits de ce terrier d'après notre liasse E 38 et dont la conservation isolée dans le fonds de Choiseul-Amboise est peu explicable.

déclarations de Simon Ginet et d'autres tenanciers demeurant à Jupeau. Brouillon de plan concernant Mr Langlois et La Perchaye, etc.

E 635 (liasse). — 25 folios de papier, non reliés.

1761-1782. — **CONTRÔLE DES MUTATIONS DE CENSITAIRES DANS L'ÉTENDUE DE LA CHATELLENIE** ou dépouillement par le feudiste ou receveur de Pocé des actes au bureau d'enregistrement de Vouvray sur feuillets de divers formats. Complets pour 1761-1767. Feuillets dépareillés pour 1768, 1779 et 1782.

E 636 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
55 pièces ou cahiers, 5 registres, papier.

1463-1775. — **PROCÉDURES CONTRE NON DÉCLARANTS OU EN RÉFORMATION DE DÉCLARATION**. — Affaire en la cour du suzerain à Rochecorbon contre le curateur de Mathurin Tribon et de nombreux tenanciers parmi lesquels des membres de la famille Tribon, et contre Anne Deplais, veuve de honorable homme Simon Molland (sans détails). Relevé des déclarations, concernant la fresche feu Michau Tribon (23 mars 1576, cahier, 71 f^os^ papier). Le feudiste dont nous avons respecté le classement y avait joint deux déclarations originales sur papier fournies sans doute comme justification en 1576, savoir celle de Macé Coespeau (21 octobre 1463) très brève, concernant des prés à Rochecorbon, et celle de Michau Tribon concernant l'Aistre de la Boudaudière, en la varenne et autres parcelles proches « des terres de Monsr de Noezay » (13 Déc^bre^ 1463)[1]. Deux titres, en mauvais état, joints peut-être à une procédure perdue : au profit de Pierre Michau, de St Ouen pour deux terres relevant de la S^rie^ de Chastres, C^ne^ dudit St Ouen (1666 et 1672). — Déclaration sur parchemin de Jacques Barbier, maître passementier à Tours, 21 janvier 1673, avec notes en vue de sa réformation. — Saisie féodale contre Boisgaultier François, hôtelier du Cheval Rouge à St Denis d'Amboise : pour défaut de paiement des droits de lods et ventes avec relevé de toutes ses acquisitions de 1664 à 1680 (7 pièces). Procédure concernant les héritiers Bédacier, à Noizay (1693), Denis Foucault, à Vernou (1694), Marc Jousset « soulzsommier » (*sic*) d'une fresche à la Besterie (1701) et César Dreux, marchand à Amboise (août 1731, 7 pièces dont un gros mémoire). Correspondance de Mme de Cop de Pocé avec M^r^ de La Boullaye à Tours au sujet de la fresche Gilles Compain (1731). Procédure contre Noël Faucheux, du Sestre (1734) contre René Béchat, marchand, fermier de Bourdigal (1747) ; Charles Nicolas, curateur des enfants Rouger à Reugny (1753) ; Jacques Bessereau vigneron à St Ouen (1747) ; Michel Bordier charpentier (1753) ; Charles Billault, s^r^ de Molaville, demeurant à Amboise (1759, copieux arrêt sur parchemin) ; contre Anne Françoise Durand, veuve de François Delaunay greffier de l'élection de Loches, épouse en 2e noces de Me Chaqueneau, notaire, pour aveu de biens nobles non spécifiés (1775). Collection d'assignations pour les années 1750-1751 et 1753, parfois sur formulaire imprimé, tendant à l'exécution des lettres de terrier précitées du 2 7bre 1747 (20 pièces avec pièces justificatives depuis 1673).

En appendice, brouillons et vérifications diverses du feudiste de Pocé, restés en l'état primitif (5 pièces) et deux répertoires des tenanciers roturiers des 11 novembre 1759 et 25 janvier 1760, classés par sections cadastrales avec lettres majuscules de A. à MM (6 et 29 feuillets).

E 637 (liasse). — 15 pièces papier.

1558-XVIIIe siècle. — CONTRÔLE DE DIVERSES DÉCLARATIONS OU AVEUX. RELATIONS AVEC LE SEIGNEUR SUZERAIN ET LES SEIGNEURS VOISINS. Notes du feudiste de Pocé sur les mutations du fief des Arpentis (mouvance d'Amboise), de 1558 à 1769. Notes du même pour l'examen de la déclaration et des titres d'André Cormier, marchand, concernant Fontaine les Blanches, la grange de La Fontenelle, etc. (1681-1716), de Jehan Colesse, marchand à Montreuil pour La Brémauderie, etc. (1702). Recherches et notes d'après le terrier du seigneur suzerain, baron de Luynes. Sentence des requêtes du Palais du 27 octobre 1749, en faveur dudit suzerain, comme seigneur de Rochecorbon lui donnant droit d'appel de toutes les sentences de la cour de Pocé tendant à la confection du terrier précité de 1747. — Notes d'après les partages successoraux des familles Gayet, Poirier et Delaunay (18e siècle), sur les prétentions du seigneur de Nazelles à la mouvance de deux arpents de pré dans la prairie de Pocé tenus par le chapitre d'Amboise. Brève liste des seigneurs voisins en retard de fournir leurs déclarations ou aveux : MM. de La

1. Sur la fresche Michau Tribon, voyez ci-dessus E 623.

Noue, de l'Hommelaye, d'Hervault à la Charmoize, M. de La Falluère, etc. (vers 1747).

E 638 (liasse). — 30 pièces ou cahiers, parchemin ; 29 pièces ou cahiers, papier.

1525-1531. — **AFFAIRE DE LA DIME DES VINS D'ORFEUIL.** — **1°** ***Sentences etc., donnant les principales étapes du procès.*** Arrêt de la chambre des requêtes évoquant le procès en cas de saisine et nouvelleté par lequel Marie Gaultier, veuve de François d'Allais, premier médecin du Roi, ayant le bail de ses enfants, revendique contre Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé, la propriété de la dîme des vins d'Orfeuil, paroisse de Reugny (14 janvier 1525). Série de mandements, assignations, remises à huitaine, etc., jadis ficelée sans ordre chronologique du 11 mars 1525 au 11 décembre 1528. En tout 14 pièces et 1 cahier, parchemin, 9 pièces et 3 cahiers, papier.

2° ***Inventaires de titres et productions pour le seigneur de Pocé seul.*** Un inventaire joint à une sentence du 13 février 1530 donne des extraits de certains titres manquants dans les liasses E 581 et 582 ci-dessus, savoir les achats par Jean de Bueil à Charles de Maillé son suzerain, seigneur de Rochecorbon de toutes les dîmes de Pocé (27 août 1475) et à Guy de Chauvigny, de la seigneurie de Pocé (28 février 1478). Il cite encore un aveu du seigneur de Pocé à celui de Rochecorbon du 17 octobre 1483. Un examen ou compulsoire des pièces produites par la veuve Allais et apportées par Jehan Myloche, receveur de la baronnie de Rochecorbon est ordonné le 23 février 1529 et fait « en la maison de Macé Mousnier, chastellain de Rochecorbon » en présence des parties par Martin Berthellot, conseiller du Roi en la prévôté de Tours, commissaire délégué par la chambre des requêtes. » Il porte entre autres sur un aveu de Catherine de Bueil dame de Pocé au seigneur de Rochecorbon du 26 mars 1435 « au dos duquel seroit escrit l'adveu de la dîme de Pocé baillé à l'assise de Rochecorbon », sur des aveux au même seigneur de Rochecorbon servis le 19 mars 1388 par Philippon de Crillon seigneur d'Orfeuil à cause de Jehanne de St Aman sa femme, et le 20 octobre 1445 par Jehan de Villeblanche. — Allusion à une enquête par témoins confiée à Me Jacques de Rennes lieutenant du bailli de Touraine à Loches, ayant duré du 28 juillet au 10 août 1529, mais dont le texte manque. La dernière des productions est du 28 avril 1531. Nous ignorons la sentence finale.

On a joint, sans qu'il s'agisse d'une production proprement dite, 3 cahiers ou 3 copies faites à l'époque, sans date ni signature, reproduisant le texte de quelques-uns des aveux précités de 1386 (ou 1388), de 1445, et un autre du 28 octobre 1496 servi par Guillaume Le Vinchon (?), toujours au seigneur de Rochecorbon. En tout, 12 pièces, parchemin, 16 pièces ou cahiers, papier.

3° ***Mémoires et productions sans date concernant spécialement la désignation des terres soumises au droit de dîme*****,** toutes situées dans les paroisses de St Ouen ou Reugny. Un long contredit sur parchemin donne le détail de leur surface, montant à 29 arpents environ, et prétend que leur inféodation était antérieure au Concile de Latran, lequel prohibait l'inféodation des dîmes. En tout 3 pièces ou cahiers, parchemin, 1 cahier papier.

E 639 (liasse). — 28 pièces, parchemin.

1499-1668. — **COLLECTION DE TITRES TRANSMISSIFS DE PROPRIÉTÉ CONCERNANT POCÉ ET LA RÉGION**, trouvée telle quelle, mais sans étiquette ancienne du feudiste[1]. Ventes : par Jehan Liger le pesné, paroissien de Reugny à Jehan Gasnier l'aisné, de la Mazère, paroissien de St Ouen d'une rente d'un setier de blé sur une terre de 3 arpents au Sestre (1494, 22 juillet, scel de la cour de Pocé). — par Jean Féalen, demeurant à La Boyanne, paroisse de St Ouen, à Jehan Gallier, marchand au Bout des Ponts à Amboise, d'un quartier de pré en la prairie de Pocé (1499, 4 mars, scel aux contrats d'Amboise). — par Thomas Chastigner à Michelet Bridelon, tous deux paroissiens de St Ouen du quart de demi arpent de terre près du chemin qui va de la Vauvellerie à Pocé (18 décembre 1500). — par Yvonne, veuve de feu Hervé Salmon en premières noces et femme séparée de biens de Mathurin Asselin, paroissien de St Ouen, à Macé Gaillet receveur de Pocé[2] et Florentine sa femme

1. On pourrait croire qu'il s'agit d'expéditions conservées par la juridiction devant laquelle sont passés ces actes, c'est-à-dire au tabellionage seigneurial de Pocé. Mais on verra que les sceaux et juridictions, annoncés et même souvent, les biens vendus et leurs emplacements, sont variables. Les pièces sont sur parchemin, avec traces de sceau sur double queue.
2. Le receveur de Pocé, successeur de Macé Guillet et la famille Boureau se retrouvent à la fin de la présente liasse.

d'une pièce de pré sise en la prairie de Pocé, au-dessus des portes du moulin de pierre (1504, 22 février, scel de la cour de Pocé). — par Eutrope Perrucheau, paroissien de St Ouen et Florentine sa femme, à Estienne Mabille, meunier du même lieu, d'un quartier d'ouche sis à Taillepied (1515, 28 décembre, même scel). — par Jacques Clémanceau, paroissien de St Ouen et Jacquette sa femme, à Estienne Cocqueau marchand boulanger à Amboise et Florentine sa femme de demi-quartier de vigne au clos de Chauffour (1522, 24 janvier, scel aux contrats d'Amboise). — par Guillaume Clémanceau, couvreur de maisons à Pocé à Louis Delabarre, sieur de Launay, marchand à Amboise, d'un grenier de maison à Fourchettes (1551, 28 janvier, scel de la cour de Montrichard). — par Mathurin Davau, vigneron à St Denis d'Amboise et Jehanne sa femme, à Louis Delabarre précité, de demi-quartier de pré à La Chesne, paroisse de Pocé au prix de 13 livres tournois (1553, 8 décembre scel aux contrats d'Amboise). — par Jehan Thoriau, tisserand en draps de St André de Château Renaut à la veuve de Verdun Boureau, marchand à Amboise, de vingt chaînées de terre en diverses pièces, tenues de la seigneurie de Reugny (1580, 1er octobre, scel de la Cour du Roi à Tours). — par Jehan Bienvault, vigneron à Reugny à Marcoul Vignau, vigneron de même, de diverses terres à La Torterie, paroisse de Reugny (1609, 20 7bre, Noel Pommier, notaire à Reugny). — par Pierre Nadault, marchand mercier à Négron et Florentine Baillou sa femme, à honorable homme Alain Lebeau, marchand à Amboise d'un quart de quartier de terre sis devant La Vallière, à Négron, avec d'autres parcelles au Poirier Chiot, etc.

Collection des acquisitions de Pierre Boureau, marchand drapier à Amboise : trois concernant La Ribaudière, emplacement sur lequel s'arrondit déjà Pierre Caillon qui suit (un acte du 14 novembre 1615 et deux du 6 mai de la même année). Achat de 50 chaînées de bois dépendant du fief de Reugny à … Guinan, demeurant à La Boullaye (18 janvier 1568).

Collection des acquisitions de terres de Laurent Caillon, receveur de la seigneurie de Pocé1, toutes situées à La Ribaudière : sur Jehan Gallois, paroissien de Mons (7 avril 1500) ; sur Pierre Collesse, demeur^t^ à Périeux paroisse de Nazelles (10 janvier 1501) ; sur Foucquet et Pierre Sorin (18 janvier 1501) ; sur Philippe Belamy, paroissien de Nazelles, savoir une parcelle proche du jardin de l'acquéreur (13 mars 1501) ; sur Geoffroi de Laleu, dem^t^ à La Ribaudière (24 avril 1501) ; sur Alexandre Supligeau, paroissien de Nazelles (27 avril 1501) ; sur Philippon Belamy, paroissien de Nazelles (17 mai 1501) ; sur Jehan Delespine, paroissien de Montreuil (12 juin 1501) ; sur Jehan Tatin, paroissien de Nazelles (17 novembre 1501) ; sur Jehan Petit le jeune, dem^t^ au Perreux paroisse de Nazelles (29 octobre 1502) ; sur Geoffroi Coustoux, paroissien de Nazelles.

Collection des acquisitions de Pierre Lebeau, sieur de la Caillonnière, officier de la maison du Roi (ou officier d'échansonnerie du Roi), demeurant à Amboise, sur Michel Blondeau, marchand cabaretier à Nazelles (18 chaînées de terre près de La Vallière et des terres de Me Scarron), enfin sur Jean Billault, marchand à Négron, de 9 chaînées de terre près la métairie de Rosnay, à La Sablonnière et près des terres de Me Scarron (16 janvier 1662).

E 640 (liasse). — 22 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1442-1628. — AUTRES ACTES TRANSMISSIFS DE PROPRIÉTÉ avec étiquette suivante par le feudiste du XVIIIe siècle : « Anciens actes fournis à MM. Tiercelin et Chauvin, anciens acquéreurs de la terre de Pocé lorsqu'ils ont fait plusieurs petites acquisitions annexées à la terre de Pocé ou aux environs du chasteau. » On remarquera cependant, qu'il ne s'agit jamais d'achats faits par le seigneur de Pocé lui-même, mais par des particuliers dont le seigneur de Pocé peut avoir, plus tard, acquis les propriétés[1]. Nous avons coupé le ficelage ancien pour rétablir l'ordre chronologique et y ajouter d'autres titres de nature semblable trouvés çà et là. Il ne s'agit que d'expéditions scellées sur parchemin.

Échange entre Jehan Raoul et Jehanne sa femme, de la paroisse de Nazelles et Denis Joussier et Plaisence sa femme, de St Ouen, savoir d'un demi-arpent de vigne au grand Clos de Pocé contre demi-arpent de vigne en deux pièces, au bois Berthon (?), sur le fief du seigneur de Vauberaust, et au ban Martin, sur le fief de Nazelles (1442, 18 octobre, cour d'Amboise, sans annonce de sceau, avec simple signature de Poussart (?), notaire). — Bail

1.

1. La liasse E 652 ci-dessous est de constitution très semblable et porte une étiquette du même genre. Elle se distingue cependant par le fait que le seigneur de Pocé paraît lui-même comme acquéreur dans tous les actes.

à cens perpétuel à Pierre Gourdiau l'aîné par Jehan Forget marchand, dem^t^ à Amboise, d'un aîtrage avec deux entrées, près et au dessus du moulin de Pocé, et de deux pièces de terre moyennant 20 sols de rente (1468, 24 juin, annonce du scel de la cour du Roi à Amboise). — Autre, par Bertrand Gallier, de la paroisse de St Ouyn au Bois, à Pierrot Rebourcin et Jehanne sa femme d'une pièce d'ouche devant la chapelle St Guillaume à Pocé, pour 2 sols 6 deniers par an (1479, 2 février, annonce du même sceau). — Vente : par Macé Rinier (ou Renier) et Jeanne sa femme « de la paroisse de Noezay » à Estienne Dorille et Denise, sa femme, de ladite paroisse, « d'un aître et ses appartenances, ou qu'il a deux caves, ung jardin davant et une ouche desoulz, le tout contenant… ung quartieron environ, séant à La Roche, au fié de Pocé » (avec détail des abouts, 18 février 1481, annonce du scel de la Cour de Noizay, copie sur papier, non signée, mauvais état). — Bail moyennant une rente perpétuelle de 3 sols tournois par Jehan Lepelletier, Estienne Henry et Guillaume Tupin, paroissiens de St Ouen, tous héritiers Tupin, pour eux ou pour leurs femmes, à Gervais Gasnier, meunier, de la même paroisse, de leurs droits sur un quart de quartier de terre près de la maison de Macé Rosay (4 janvier 1487, annonce du scel de la Cour du Roi à Amboise). — Vente par « Gervaise Gasnier, « musnier, demeurant à St Oyn du Boys », à Michau Collas l'aîné, demeurant à La Vauvellerie de « deux maisons couvertes de tieulle avecques ung appentiz »… à Pocé en ladite paroisse de St Ouen, au prix de 101 livres 15 sols, avec la charge (seigneuriale ?) de un denier maille de cens (1489, 21 mai, sceel aux contrats d'Amboise). — Vente par Gatien Fenan et Thienette sa femme, à Jehan Besson, dit de Bloys, tous demeurant à Pocé, d'un demi quarteron d'ouche audit lieu (1495, 1er août, annonce du sceau de la cour de Pocé). — par noble homme Pierre Fenallet, écuyer, sieur de l'Arabie, à Florentin Caqueau, demeurant à Amboise, d'un demi quartier d'ouche ou environ « devant le jardin de la seigneurie à Pocé » (1496, 15 octobre, annonce du même sceau). — par Jehan Thionneau, dem^t^ à Montreuil, à François Frère, du même lieu, de tout son héritage, nommé La Chevalerie, à Montreuil (1512, 12 mai, scel aux contrats d'Amboise). — Par Jehan Gillet, demeurant à Noizay, à honnête personne Jean de la Noë, marchand à Orléans d'un quartier de terre à Properion, paroisse de Noizay, joignant d'un long au pré du s^r^ d'Ousches[1] (1515, 13 juin, scel de la cour du Roi à Amboise). — Par Guillaume Pelu, paroissien de St Ouen à Gervais Buet, marchand du bourg de Pocé, d'une rente de 6 sols 6 deniers tournois, assise au lieu dit « Peusse vache », au fief de Pocé, au prix de 7 livres tournois (1518, 15 mai, scel de la cour de Pocé). — Par Macé Mabille, homme de bras à Noizay à Jehan Delanoë, marchand au bout des Ponts d'Amboise de demi quartier de terre en la prairie de Noizay (même scel, 1527, 15 janvier). — Par Estienne Thibaut, charpentier à Fourchettes à Florentin Boulier, homme de bras à St Ouen, de demi quartier de vigne au clos de Chauffour (1530, 12 février, scel de la cour du Roi à Tours). — Par Pierre Boicet et Catherine sa femme à Florentin Boulier, demeurant à Pocé, de la moitié d'une pièce de taille à la Ribaudière (1530, 6 décembre, même sceau). — Par Florentin Chastignier menuisier à La Mazère à Florentin Boullier (précité), d'une pièce de terre en la prairie de Pocé, près la planche de La Mazère (1531, 6 mars, scel de la cour du Roi à Tours). — Par Jean Katheau ou Catheau, vigneron à St Ouen, à Méry Testu et Marie de Poutelier sa femme, seigneur et dame de La Vrillaye, d'un lopin de vigne à St Ouen (1533, 19 juin, Claude Loiseau notaire à Tours, expédit. scellée). — Par Anne Forget, veuve d'Estienne Regnard sommellier du Roi, à Michau Casteau, d'un arpent de terre à La Croix Fournier (1537, 4 janvier, scel de la cour de Pocé). — Par Loys Compain, homme de bras à Auzouer et Jehan Thiry, « texier » à Château Renault, à Pierre Lepeau, charretier audit Auzouer de leur part d'héritage à chacun sur une chambre de maison avec la cour et issue audit Auzouer chargée de 4 sous 1 chapon de cens envers un seigneur non désigné (1553, 13 février, scel de la cour de Château Renault). — Par Macée Barbier, veuve de feu Estienne Aubry, demeurant à Loches, à Olivier Brossier, marchand voiturier par eau, demeurant à Noizay, de diverses pièces de terre et d'une saulaie sises entre autres à l'Auberaye (1571, 1er juillet, scel de la cour de Noizay). — Par Mathurin Morier, « marchand sercher » à Noizay et Jehan Gillet, homme de bras à Nazelles, à honnête personne Pierre Guérineau,

1. Les Ouches ou Chévigné, par. de Noizay.

marchand laboureur au même lieu des deux tiers de demi arpent de terre aux Espineaux, paroisse de Montreuil (1573, 15 novembre, même scel). — Par Pierre Lemaistre, tailleur d'habits à Vouvray et Marie Deffray sa femme, à René Poirier, vigneron à Noizay d'une pièce de terre labourable en la varenne de Cisse, près la Noue Hamar, de 31 chaînées et demie ou environ (1628, 20 mars, Leclerc, notaire à Noizay).

Trois titres de Jacques Petitpiau, maçon à Amboise, paroisse St Denis et de Michelle sa femme : vente par lui à Jehan Billault dit gros Jehan Billault, marchand à Amboise de 16 sols tournois de rente perpétuelle qu'il possédait sur Mathurin Gourdeau, tonnelier à Nazelles, en vertu d'un bail du 21 décembre 1518 joint au présent acte (3 février 1519, annonce du scel de la cour d'Amboise. — Le même Petitpiau reconnaît devoir à Mathurin Gourdeau précité 16 livres tournois pour un prêt fait par ce dernier (1518, 22 décembre, scel de la cour de Nazelles).

E 641 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
21 pièces, papier.

1539-1788. — **RETRAITS FÉODAUX ET MAINMORTE**, annexe des deux collections précédentes ne correspondant à aucune étiquette du feudiste. — Vente par noble homme Jehan Brizeau, écuyer, sieur de la Ryvaudière et Marie Delachèze sa femme à Bastian Davy, notaire en la châtellenie de Pocé d'un quartier de pré à Pocé, lieu dit les longues Lignes, chargée d'un denier de cens (seigneurial ?) pour toutes charges (1539, 12 octobre v. st., scel aux causes du bailliage de Bury, Oise[1]. Au verso, transcription du retrait féodal du même au profit de l'abbé de Fontaine les Blanches (15 juin 1539 v. st.). — Vente par Jehan Pillon, marchand meunier à Montreuil, à Estienne Mabille, marchand meunier au grand moulin de Pocé d'un corps de logis avec cave et caverons près dudit grand moulin (15 janvier 1542, scel aux contrats de Pocé, avec mention au verso de retrait féodal par Adrien Tiercelin s^r^ de Pocé, 15 février 1542). — Renonciation au droit de retrait lignager par Florent Lhuillier, marchand à Tours, vis-à-vis de Jehan Lhuillier son frère pour l'acquisition faite par ce dernier sur Pierre Chevalier, procureur au présidial de Tours (2 juillet 1579). Série de retraits féodaux par Madeleine Françoise de Créquis, veuve de Messire Henry Millou de Mesne chevalier, seigneur de Bois Bonuard et autres lieux, ancien officier au régiment des gardes françaises, tutrice de ses enfants et dame de Pocé demeurant ordinairement cloître St Gatien paroisse St Vincent à Tours, sur Marie Anne Valadon, veuve de David Portier, garde marteau en la maîtrise d'Amboise de trois lots différents de bois à La Perchaye et au champ de la Beauce (2 avril, 15 juillet 1783 et 15 janvier 1788). En appendice, état de bois inconnus dénommés : Bourat, Métairie-Neuve, Grand et Petit Maurier, Roncheux, etc., trouvé avec les pièces précédentes ainsi qu'un titre d'une terre à Reugny du 28 7bre 1772.

Mainmorte : Vente par le couvent des frères mineurs de St François de Paule d'Amboise à honorable homme Jehan Ardiller, s^r^ des Brillonnières demeurant à Amboise de deux tiers d'arpent en la prairie de Pocé, que le seigneur dudit lieu les contraignent de mettre hors de leurs mains (1539, 28 mai, scel aux contrats d'Amboise).

E 642 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
11 pièces, papier.

1651-1784. — **BANALITÉS ET DROITS UTILES. FAUTRAGE, ETC**… — Sentence du bailliage de Tours reconnaissant au seigneur de Pocé, en l'espèce aux créanciers de feu Thomas Bonneau seigneur de Pocé et de Valmer, l'exercice « du droit de fautrage en la prairie du Bas Pocé à raison de trois bœufs ». Signification de la même aux contestants, seigneurs de Salanges, de Vernou et de Valmer (20 décembre 1686, avec procès-verbal de compulsoire du 4 mai précédent en double exemplaire). — ***Forage*** : Consultation pour le seigneur de Pocé contre Georges, meunier du moulin banal de Vernou, amodiateur du droit de forage (XVIIe siècle). Quatre baux dudit droit de forage à divers meuniers (1655-1695) et enquête de 1651. — ***Pêcheries sur la Cisse*** : Vérification des droits de la dame de Milon, dame de Pocé, par la Commission extraordinaire des pêcheries établie par les arrêts du Conseil de 1777 à 1783 (17 mars 1784).

E 643 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1478-1609. — **MOULINS**. — I. ***Moulin Joussier à Pocé***. Copie non datée faite vers 1585 de deux transactions, par Pierre Joussier, père et fils, notaires demeurant à Amboise, la première avec

1. On sait que les Tiercelin seigneurs de Pocé étaient capitaines de Gisors. Voyez E 652, note 1.

Pierre Féallen et Gaultier Royer, de Pocé partageant par moitié les réparations d'une arche du moulin à tan de Pocé (12 mai 1478), la seconde avec Jehan Tiercelin, seigneur de Pocé, portant remise par ce dernier d'une rente de 3 sols 6 deniers, moyennant quoi le vieil étang de Pocé restera audit seigneur ainsi que le moulin à blé que ledit Joussier avait fait construire au lieu dudit moulin à tan (16 mai 1588). — Déclaration féodale du même Pierre Joussier notaire à Amboise pour « ung moulin à blé prez et au dessoulz du carroué du bourg de Pocé, avec l'aistre et appartenance d'icelluy » et pour 9 autres pièces de terre ou de vigne (3 7bre 1493). — Autre déclaration d'Artus Joubert, marchand faubourg St Denis à Amboise, pour la moitié par indivis dudit moulin (2 juillet 1529). — Achat par Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé, de 2 rentes sur le même, l'une à Pierre Féalen (24 août 1519), l'autre à Jacques Bourjois, de Pocé (10 août 1519). — Jugement de la cour de Pocé contre Arthus Joubert, pour une rente semblable (9 janvier 1530). — Achat par Loys Rochais, marchand drapier faubourg St Denis à Amboise, de diverses parts indivises dudit moulin Joussier : d'un quart à Florentin Moyer, receveur du domaine de Chinon, fils de feu Pierre Moyer, notaire au bailliage d'Amboise (6 mars 1531), et d'un huitième à Jacquin Rayneau, marchand au Haut Clavier (?) à Limeray et à Gabrielle sa femme (26 mars 1532), avec trois sentences ou pièces d'une procédure à laquelle cet achat met un terme (février-mars 1532). — Achat des cinq huitièmes du même et de divers autres héritages par René Dubec, seigneur de Pocé, gouverneur du château de La Capelle en Thiérache, à noble homme Noël Beluche, sieur de la Benesture (?), demeurant à Villedomer, ayant charge de Louis de la Fons, écuyer, conseiller notaire et secrétaire du Roi, sieur de Chanzay (25 mai 1609). En tout 9 pièces parchemin, 4 pièces papier.

II. — ***Moulin de Pontchalet***. — Devis de Jehan Gasnier, meunier, demeurant à Saint Ouen du Bois, pour « faire le moulin à blé qui est près et joignant de Pontchallet », avec enquête sur le préjudice porté par sa construction aux autres moulins (27-28 janvier 1529). Voyez aussi E. 608.

E 644 (liasse). — 3 pièces, parchemin ;
5 pièces, papier.

1626-1783. — **JUSTICE, DROITS ET OFFICES DE JUSTICE.** — Lettres de provision d'office signées de Jehan Collon, abbé de Fontaines les Blanches, en faveur de Jehan Pucher notaire royal en Touraine comme greffier de cette abbaye (17 novembre 1626, pièce égarée, de provenance inconnue, avec petit cachet armorié ou timbre sec). Collection de quatre sentences ficelées à l'époque confirmant le seigneur de Pocé dans son droit de courtage sur la vente de chaque pipe de vin (17 7bre 1622), dans son droit d'interdire la prairie de Pocé aux animaux des bouchers d'Amboise (5 août 1636), dans ses droits de fourches patibulaires au carrefour de La Perchaye (21 juillet 1654) et confirmant enfin la banalité du moulin de Pocé (13 9bre 1674). « Recette des lods et ventes faite par moi Gasnier le Jeune pour Mr Le chevalier de Bridieu, mesdames et demoiselles ses sœurs (seigneurs de Pocé) d'après notre dernier compte de février 1783 » (4 folios, avec une quittance du curé de Négron).

E 645 (liasse). — 1 pièce, parchemin, 4 pièces, papier.

1481-XVIe siècle. — **DROIT DE GUET À POCÉ**. — Transaction par devant le bailli de Touraine entre Hardouin de Maillé, seigneur de Rochecorbon, suzerain de Pocé, représenté par Jehan Rageolle, écuyer, capitaine dudit Rochecorbon, d'une part, et les manants et habitants de Pocé, représentés par Jehan Mansays et Ollivier Bonneau, de l'autre, « fors et excepté Nyquais Binet, Jehan Charles et Gillet Gargueréau ». Le droit de guet est abaissé de 5 sols à 3 sols 4 deniers mais reste fixé à 5 sols pour les défaillants. « Ce fut fait audit Tours, ès présences de Jehan Martineau, chastellain dudit Rochecorbon et Pierre Cormery quant au consentement desdits Rageolle et Mansays et de Jaquet Langloys et Pierre Dumoulin quant au consentement dudit Bonneau, tesmoings à ce appellez » etc. (4 février 1481, traces de sceau sur double queue, orig. parch. partie centrale rongée des vers). — Dits et contredits produits par Mr de Broce, seigneur de Pocé, contre son suzerain seigneur de Rochecorbon lors d'une reprise de la même affaire. On ne semble pas avoir été plus loin qu'une consultation signée de J. Beaunest (?), Dahon, Aymery et P. Haccrat (?), reconnaissant que le guet peut se faire au château de Pocé sur simple sommation du seigneur de Rochecorbon (quatre pièces, papier, toutes sans date, XVIe siècle).

E 646 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1451-1777. — **DIMES, OBITS ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES**. — Bail à ferme des dîmes dues au seigneur de Pocé à Reugny, Chançay et Neuillé-le-Lierre (1er juillet 1624). Lettres de relief d'appel contre les religieuses de l'abbaye de Moncé, au profit de frère Denis Mondolot, ministre et prieur de St Sauveur de Tours, de l'ordre de la Trinité et rédemption des captifs, et tendant à rendre son plein effet à la donation d'un muids de blé faite à ses prédécesseurs par Geoffroy de Bergeresse en 1232, à prendre sur la dîme de St Ouen. De 1461, en passant par un titre nouvel du 24 9bre 1614 jusqu'à une sentence du 1er février 1653, la dite portion de dîme aurait été réduite en valeur et en étendue au point de ne plus porter que sur la quatorzième partie des dîmes de cette paroisse et sur le seul canton du Chauffour, ce qui serait un abus de la part des dites religieuses propriétaires du reste des dîmes, etc… (11 juillet 1654. Voir E 656). — Mémoire pour le seigneur de Pocé sur les diverses dîmes du terroir de Fontenelles, avec réponses du curé de Montreuil (s.d. XVIIIe siècle). Accord entre Jean de Cop, sr de Pocé et Pierre Demousseaux, receveur de Mme de La Vallière, dame de La Vallière et de Reugny, concernant leurs dîmes respectives à Pocé et à Orfeuil (13 juillet 1770).

Affaires ecclésiastiques diverses. — Obit de Jean, ou plutôt Geoffroy de Brenne, seigneur de Rochecorbon et de Pocé : sentence du bailli d'Amboise pour l'abbesse de N.-D. de Romorantin contre Catherine de Bueil, dame de Pocé : condamnant celle-ci à payer 100 sols tournois de rente sur son revenu de Pocé pour la célébration dudit obit, avec transaction à 4 livres 2 sols 6 deniers pour les arrérages échus de cette rente. Ladite dame invoquait que « durant le temps des guerres, …ledit lieu et terre de Pocé étoit de petit revenu » etc… (24 mars 1451, copie de l'époque sur papier). — Débris d'autres dossiers dispersés : sentence du 22 7bre 1703, concernant les droits honorifiques du Sr de Pocé dans la chapelle dudit lieu. En appendice, notice-brouillon sur certains droits canoniques des archevêques (XVIIIe siècle). — Inventaire des titres de l'église de Pocé et du mobilier trouvé après le décès de Gilles du Hamel, curé de Pocé (16 février 1777). — Arrangement entre le fermier des revenus de la seigneurie de Pocé et René Pollet, aubergiste du Bout des Ponts à Amboise, au sujet des caves appartenant à la cure de Pocé (21 août 1777).

E 647 (liasse). — 7 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1570-1680. — **DROITS DE CATHERINE DE COP**, tante de Jean de Cop, avocat au bureau des Finances, seigneur de Pocé et maire de Tours. Collection de lettres de provisions d'office sur parchemin et pièces annexes concernant les offices de payeur des gages des juges et payeur ancien au présidial de Tours possédés successivement par Jacques Brethe (17 7bre, 27 7bre et 16 octobre 1570) et Ollivier Boursier (2 décembre 1587, 30 mai 1594 et 1er juin 1615), en tout 6 pièces parchemin, dont il n'est pas prouvé qu'elles soient passées par succession à la famille de Cop de Pocé, ainsi que la charge de Trésorier de France qui suit. — Contrat de mariage entre Catherine de Cop, fille mineure de Martin de Cop, sieur de La Farinière, chef de fourrière de deffunte la Reine aïeule et de Marguerite Marquis, demeurant en la paroisse St Saturnin de Tours, avec Armand Chesnon, marchand bourgeois de Tours fils de François Chesnon, aussi marchand et bourgeois de Tours et de Marguerite Proust (9 février 1671, grosse sur parchemin de l'époque). — Donation mutuelle de l'usufruit de tous leurs biens entre les dits époux, se trouvant sans enfants (12 7bre 1676). — Lettres de provision de l'office de Trésorier de France et général des Finances en la généralité de Poitiers, vacant par le décès d'Omer Tallon, au profit dudit Armand Chesnon (14 mai 1689).

E 648 (liasse). — 2 pièces, parchemin .
48 pièces, papier.

1711-1741. — PROCÉDURES ET AFFAIRES DE LADITE CATHERINE DE COP, VVE D'ARMAND CHESNON À RAISON DE SES DROITS D'USUFRUIT SUR LA CHARGE DE TRÉSORIER DE FRANCE À POITIERS, PRÉCITÉE. — Copie de l'inventaire du 15 janvier 1711 portant seulement sur les titres trouvés au domicile dudit Armand, rue de la Scellerie, paroisse St Hilaire à Tours, à la requête de ladite Catherine, usufruitière, avec assignation par elle aux héritiers de son mari, savoir Marie Chesnon, veuve de Louis de Saumur, marchand ouvrier en soie à Tours ; Anne Chesnon, veuve de Michel Aubin, à Tours ; Anne Marie Delaunay, veuve de Me Jacques Chesnon, vivant lieutenant en l'élection d'Amboise, tutrice de sa fille Perrine ; François Soulas, trésorier de France à Poitiers ; René Recheteau juge au présidial de

Poitiers et Madeleine Thérèse Soulas, sa femme ; René de Cop, trésorier de France à Tours, échevin de cette ville et Jeanne Soulas, sa femme. Les titres inventoriés comprennent surtout des constitutions de rentes privées, de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur les aides et gabelles, etc., des lettres de provisions de l'office de trésorier de France précité avec quittances des augmentations de capital et remontant à 1698 environ. À la suite, autre inventaire semblable fait au château de Cangé, habité, par ladite Catherine de Cop, le 8 avril 1711, et procédures diverses soutenues contre elle par les héritiers d'Armand Chesnon jusqu'au 27 avril 1741, d'où il ressort que les acquets de communauté de ce dernier et de sa femme s'élevaient à plus de 150.000 livres. (Cahier de 22 feuillets commençant par la copie du contrat de mariage précité de ce dernier en 1671.) — Assignation à la requête de Catherine de Cop aux dits héritiers, ainsi qu'à … (en blanc) Soulas seigneur du Plessis, à Charles Cros, marchand et à Magdeleine Soulas sa femme, et au tuteur des enfants de Françoise Saisy et de feu René Belvez (?), opposants, 12 janvier 1711. — Débris de quatre autres pièces de procédure petit format et sur le même sujet. — Sentence du bailli de Touraine ordonnant la levée desdits scellés (13 janvier 1711). — Sentence permettant à ladite Catherine de faire l'amortissement de la Paulette, ou droit sur ladite charge de trésorier (5 mars). — Quittance de 5.400 livres à la même pour rachat du droit dit de l'Annuel, avec nombreuses pièces de procédure déclassées défendant ses droits d'usufruitière (8 avril). — Vente par la même de ladite charge à Claude de Cambray (ou Chambray ?), sieur de Vellenave (?), directeur général des aides de Tours (7 mai) et lettres d'intermédiat pour le paiement des gages arriérés (21 juin 1711). — Procédure pour Catherine de Cop, usufruitière, contre ses cohéritiers avec états des frais faits pour la perception des revenus de certaines des rentes précitées (1720, 11 pièces) et pour l'exonération des droits de franc fief sur sa terre de Cangé (février 1727, 4 pièces). — Accord concernant le reliquat non payé du prix de vente de ladite charge, revendue par Claude de Cambray à Jean B^te^ Deshays (3 août 1730) puis à Eustache Claude Le Sueur (30 7bre 1742), enfin à Pierre Gabriel Brunel, écuyer, s^r^ de Savigné (29 octobre 1733). Ce dernier s'engage à payer à Catherine de Cop un reliquat de 715 livres (4 août 1737). — Autres pièces pour la perception desdits revenus jusqu'en 1741.

E 649 (liasse). — 42 pièces, papier.

1729-1742. — SUCCESSION DE CATHERINE DE COP, V^VE^ ARMAND CHESNON, décédée le 28 juin 1740. Papiers conservés par René de Cop, seigneur de Pocé, trésorier de France à Tours, son héritier, déjà héritier des Chesnon, par Jeanne Soulas, sa femme. Titre d'une rente viagère de 50 livres, donnée le 2 janvier 1729 par Catherine de Cop à Marie-Anne Clavier de Leugny, fille majeure demeurant à l'Hôpital général de Tours, depuis mariée à Pierre Aubineau, tailleur d'habits à Richelieu (neuf exemplaires ou copies signifiés aux héritiers ci-dessous le 6 décembre 1740). — Mémoire en 9 articles pour maître Nicolas Chesnon, employé dans les affaires du Roi, et maître Armand Chesnon, sieur de la Marinière, mineurs à l'époque du décès d'Armand Chesnon précité, exposant les difficultés survenues par suite du droit d'usufruit général de la veuve de ce dernier, laquelle s'est comportée en véritable propriétaire, quant aux revenus de sa charge et de ses rentes qui « périssaient entre ses mains ». Procédure en nullité contre la donation d'usufruit précitée (12 7bre 1676), etc. Autres procédures et mémoires dont l'un signé de tous les héritiers, en tout 8 pièces. Requête demandant la levée des scellés apposés au château de Cangé paroisse de St Martin le Beau, habité par feue ladite Catherine de Cop, signée de tous ses héritiers, savoir : Louis Souart, s^r^ du Boullay, secrétaire du Roi et de ses finances honoraire et dame Madeleine Françoise Delacroix, sa femme ; Jean de Cop, auditeur en la Chambre des Comptes à Paris, faisant pour le sieur Jean Delacroix, ancien Contrôleur des Trésoriers de la Maison du Roi, et pour maître Martin Bellegarde, prêtre, directeur du Séminaire de Nantes ; sieur René de Cop ; Jean de Cop, avocat au Bureau des Finances de Tours, tant pour eux que pour Henry Millon, s^r^ de la Borde et Jeanne de Cop son épouse, demeurant à Tours, Hôtel de La Vallière, paroisse St Saturnin ; Messire Claude Dominique Dumouchet, chevalier, seigneur comte de Villedieu, époux de Marie Madelaine Gaulpied de Senevières, tant pour lui que pour Guillaume Gaulpied, chevalier d'honneur au bureau des finances de Bourges, baron de Senevières, tuteur de sa fille Anne Catherine après

le décès de Marie Anne Delacroix, sa femme ; Paul Bellegarde, marchand à Tours, et de nombreux membres de la famille Bellegarde dont plusieurs filles majeures ; Victor Boutet, aussi marchand et Madelaine Bellegarde, sa femme ; Françoise Baudichon, veuve de Jean Bellegarde, marchand etc… ; François Bellegarde de Tuzay, maître particulier des Eaux et Forêts à Tours, tant pour lui que pour François Gabriel Ferrand, maître particulier à Amboise et Marie Bellegarde sa femme, etc… ; François Gilles Delacroix, chanoine de St Venant… ; Julien Bausard, procureur au bailliage de Tours, tuteur de ses enfants, Jeanne Patar, épouse de René Bellegarde de la Plaine ; Philippe Bellegarde, Louis Bellegarde, marchand, etc… Mention *in fine* du refus « des officiers d'Amboise » de lever lesdits scellés (8 août 1740). — Deux copies de la même requête avec lettre de Ridet notaire syndic rue de la Scellerie à Tours au nom dudit Jean de Cop, et début de procédure sans suite connue, soit 5 pièces. — Adjudication en justice de fruits et revenus de ladite terre de Candé (11 7bre 1740). — Quittance notariée des legs distribués par ladite feue Catherine de Cop, veuve Chesnon : 20 livres à quatre vignerons de St Martin le Beau ; 160 livres à Denis Dubois, ancien métayer ; 179 livres à Eutrope Guy son ancien laquais ; 176 livres à Jeanne Delabarre, ci-devant domestique ; 160 à Renée Bourdais, fille de chambre ; 75 livres, un manteau et diverses gratifications à François Touchard, son cocher, actuellement cocher du marquis de Villeneuve (11 7bre 1740-18 mai 1741). — États et brouillons divers, de la main de Ridet, notaire précité, des meubles, du bétail, etc. de la terre de Cangé (juillet-novembre 1741). — Compte, par le même et estimations des biens communs. Partage de meubles totalisés à 1.415 livres, états de recettes, etc. (8 pièces, 1740-1741). — Transaction avec Charles Bernardin de Gigault de Bellefonds, baron de Sennevières, etc., cessionnaire d'une rente de 2.000 livres jadis créée au profit de feue Catherine de Cop par Maistre Estienne Granville, procureur à Tours, et Marie Gitton, sa femme. Allusion *in fine* à une transaction entre Nicolas Chesnon de la Morinerie et ses cohéritiers, et à la vente par ceux-ci de la terre de Cangé, à François Touron de Moranzel, écuyer, et Marie-Anne Bobusse sa femme pour 23.900 livres (21 octobre 1741). — Extrait d'un partage concernant les diverses rentes de ladite succession de Cop, rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur la communauté des inspecteurs des vins, eaux-de-vie, etc., de Paris, etc. (7 janvier 1742).

E 650 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
9 pièces, papier.

1642-1742. — **FAMILLE DE COP ET DELACROIX. AUTRES DROITS ET SUCCESSIONS**. — Titres d'une rente due par Martin de Cop, s^{r} de la Farinière, chef de fourrière de la Reine, demeurant à Bréhémont à son frère Jean de Cop, bourgeois de Tours et marchand paroisse St Saturnin (1642-1664). Aveu, signé de René de Cop pour le fief de Bray, en l'île de Bréhémont, sur lequel la dite rente est assise (1653). En tout 2 pièces parch. 5 pièces papier. — Copie du partage entre Jean de Cop, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, Louis Souart, s^{r} du Boullay, conseiller du Roi et de ses finances honoraire, et dame Françoise Madeleine Delacroix, sa femme, Jean Delacroix, ancien contrôleur des trésoriers de la Maison du Roi, Marie Anne et Françoise Delacroix, filles majeures et autres membres de la famille Delacroix, héritiers de François Gilles Delacroix, ancien échevin de Tours et directeur des Postes de la même ville, lequel était neveu de ladite feue Catherine de Cop, ainsi que le s^{r} de Cop, la dame Souart et Jean Delacroix précités (12 mai 1742). — Autre extrait concernant le lot des s^{r} et dame Souart et récépissé des divers héritiers.

E 651 (liasse). — 6 pièces, parchemin ;
2 pièces, papier, fragment de sceau.

1444-1681. — **RENTES FONCIÈRES DANS LA SEIGNEURIE DE POCÉ ET RENTES DIVERSES**. — Notification au lieutenant du gouverneur de Touraine par Guillaume Audranson, sergent d'une transaction entre Catherine de Bueil, dame de Villaines et de Pocé et Ollivier Peigné. Ce dernier avait vendu à ladite Catherine une rente d'un setier de seigle assise sur la dîme de Bouffeau, commune entre lui et ladite dame, ainsi que d'autres rentes faisant un total de 8 setiers de seigle, le tout acquis par lui jadis de Jehan Chabot, chevalier. L'une de ces ventes fut annulée après remboursement le 3 avril 1496, avant Pâques. Une autre fit l'objet d'une transaction de juillet 1499. Ce qui concerne les dernières ventes est détruit par l'humidité (date illisible, XVIe siècle, original parchemin). En appendice, quelques titres de rentes qui pourraient provenir

de Laurent Caillon, receveur de Pocé (voir E 639).

Collection de titres concernant des rentes foncières situées autour d'Amboise, ou dans la châtellenie de Pocé. Rente de 10 boisseaux de seigle sur la Ribaudière, vendue par Geoffroy de Laleu, paroissien d'Amboise à Jehan de Brion, marchand au dit lieu (31 août 1481, original parchemin). — Rente de 11 livres, 17 sols, 11 deniers sur une grange et jardin en la varenne d'Amboise, vendue par Jacques Blondel, officier de la maison de Monseigneur, frère unique du Roi, demeurant à St Florentin d'Amboise, à Jacques Millet, avocat audit lieu (15 juin 1640). — Rente de trente sols due depuis le 24 mai 1444 à Pierre Beaupoil, commandeur et à la Commanderie St Jehan de l'Isle Le Temple, à Amboise par Benoist Forget et Catherine, sa femme, demeurant à Amboise, dont le titre original sur parchemin est joint à la procédure. Adrien Tiercelin s^{r} de Pocé, qui, le 25 avril 1536, détenait la pièce de terre en la prairie de Pocé, pour laquelle elle était due, annule la dite rente par transaction, et en opère le remboursement au prix de 45 livres, après procès entre lui et feu frère Loys du Chillou, ci-devant commandeur. — En tout 3 pièces parchemin, dont des lettres de ratification de frère Jehan, commandeur de l'Île Bouchart, « lieutenant et tenant le chapitre provincial du vénérable (?) prioré » et par frère Jacques Pelloquin, prieur (1er lundi de juin 1536). Avec la pièce précédente est conservé un fragment de sceau enveloppé dans de l'étoupe.

Sentence du châtelet de Paris et saisie opérée sur Gilles de Launay, historiographe de France pour dette de 500 livres en vertu d'obligation non spécifiée et d'un acte notarié du 20 7bre 1680, sans autres détails, à la requête de Salomon de Domanchin, conseiller secrétaire des Finances du duc d'Orléans. Description de la maison de Vitry sur Seine, rue du Houlle et de diverses terres saisies sur ledit de Launay (29 mars 1681, 16 ff^{os} parchemin, pièce peut-être mélangée accidentellement avec les chartes de Pocé).

E 652 (liasse). — 47 pièces, parchemin ; 6 sceaux ; 1 pièce, papier.

1498-1537. — **ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE TERRE PAR LOUIS CHAUVIN ET ADRIEN TIERCELIN SEIGNEURS DE POCÉ** de préférence aux alentours de leur château pour en arrondir le domaine. Étiquette ancienne du feudiste faisant mention, dans le même classement, d'un retrait féodal (sans date et perdu) fait par Mme de Cop, dame de Pocé, sur François Valadon « le tout annexé à la terre de Pocé ». — Les actes sont du même format allongé (0,34 sur 0,12 environ) et portent les traces des sceaux sur simple queue des cours de Pocé ou d'Amboise comme dans la liasse E 640 ci-dessus.

Achats par ledit Louis Chauvin et damoiselle Louise de Longchamp sa femme, à Macé Rosay, paroissien de St Ouyn, d'une rente de 35 sols 4 deniers sur un demi arpent de terre « ou que il a de nouveau fait construire une maison », probablement à Pocé (22 janvier 1498)[1]. — à Jehan de Carrefour (?), notaire en court laye « d'un jardin ou souloit estre la vieille aulmosne de Pocé, joignant d'une part au biez des moulins de Pocé et d'autre au grand chemin qui va de Pocé auxdits moulins » (5 7bre 1498). — à Jehan Legouge le jeune et Gervaisote, sa femme, de deux quartiers d'ouche ou environ « assis devant le portail du chastel dudit Pocé » (même date). — à noble homme Guillaumin de Fontenays, s^{r} de Bourret, en la paroisse de Neuillé le Lierre, d'un quartier de plonnoie ou oseraie devant le même château « joignant d'un bout au vieil biez descendant des portes au moulin dudit Pocé » (24 janvier 1499). Y attachée, 3 petites pièces allongées et cursives, tendant au retrait lignager au profit de Martin de Fontenay écuyer, seigneur de Guyenfolle, retrait sans doute non exécuté (février-novembre 1500). — à Pierre Rebourcin, Jehan Rebourcin, en leurs noms, Michau Le Pelletier, Sanxon Guyer et André Pellemoyne, à cause de leurs femmes, et Pierre Rebourcin, fils de feu Colas Rebourcin, tuteur de ses enfants, de 2 sols 6 deniers de rente assise sur un demi arpent d'ouche devant le portail dudit château (1499, 29 janvier). — à Florentin Coqueau, couturier, demeurant à Amboise, de demi quartier d'ouche devant le jardin de la seigneurie dudit Pocé (27 juin 1499, sceau aux contrats d'Amboise sur cire verte, à peu près entier, collé entre 2 fragments de papier). — à Perrine, veuve de Gillet Guegueregau, notaire en court laie, demeurant à Pocé d'un demi arpent de terre ou

1. Beaucoup de ces titres, en raison de l'importance qu'y attachait alors le feudiste, ont pris place dans l'inventaire E 582 B ci-dessus. Nous en avons analysé quelques-uns entre les n°s 59 et 77 de ce dernier. Mais il semble que la série soit plus complète ici que dans l'inventaire.

environ, en ouche, sis devant le château de Pocé, fors et excepté le droit de pré et ouche de ladite pièce qui y appartient aux enfants dudit Guéguéreau (23 9bre 1499). — Deux actes d'achat, fixés ensemble par les lacs du sceau, l'un à Jehan Gallier l'aîné, de Pocé, d'un demi quartier de fruché à la Guytardière, touchant au bois dudit seigneur de Pocé ; l'autre à Jehan Gallier le jeune, maréchal, du second demi quartier dudit fruché (28 août 1500). — Achat à Pierre Féallen, tonnelier, d'un demi quartier d'ouche à Pocé, près de l'ouche Gautier Roier, qui suit (19 janvier 1501). — à Jehan Roier, dit Gaultier, Regnault Vallée, à cause de Jehanne Roiére sa femme, Pierre Gallier, à cause de Gillon Roière sa femme, tous héritiers de Gaultier Roger, d'un demi quartier d'ouche, près de celui acquis précédemment. On trouve parmi les abouts les noms de divers vendeurs déjà cités (3 février 1501). — à Florentine, veuve de Jehan Besson dit de Blois, dem^{t} à Pocé, pour sa part et pour celle des mineurs Jehan Besson, d'un demi quartier d'ouche à prendre en un quartier indivis entre eux et Jehan Féalen (7 mars 1501). — à Jehan Breton et Jehanne Rossignol, sa femme, de Pocé, d'un quartier d'ouche sis devant la chapelle St Guillaume dudit lieu (6 mai 1501). — à Jehannin Bouchet, paroissien de St Ouen, d'un quartier et demi d'ouche, au grand clou de Pocé au prix de 17 livres, 19 sols tournois (7 7bre 1501). — à Jehan Féallen le jeune, d'une maison, cour, cave et jardin devant l'arche de pierre où l'on passe pour aller de Pocé à St Ouen, avec un autre quartier d'ouche près de ladite arche (9 octobre 1501). — à Jehan Féallen le jeune d'un quartier d'ouche joignant entre autres aux biez du moulin de Pocé (18 octobre 1501), avec y attaché un acte du même au profit dudit Féallen comme acquéreur de Jehan Sanglebœuf le jeune, paroissien de Nazelles (7 mai 1500). — à Jehan Duserf, dem^{t} à Pocé, « d'un demi arpent planté en bois taillis, « qui nagaires ont été coupés », sis en Vaurembert (10 décembre 1501). — par Jehan Boyn le jeune, paroissien de Neuillé le Lierre, de demi quartier de vigne « au Grand Cloux de Pocé » (28 décembre 1501, débris du sceau sur cire verte de la cour de Pocé avec écu chargé de six pals en sautoir). — à Jehan Sanglebœuf précité, paroissien de Nazelles et Thibaut Bonnigalle, paroissien de Négron, se disant exécuteurs du testament de feue Perrine, femme de Gillet Garguereau, d'une pièce de taille d'un quartier environ, sise à la Guytardière (29 décembre 1501). — à Geoffroy Garguereau, chaussetier, demeurant à Tours, d'un quartier d'ouche à Pocé « devant les jardins dudit lieu » (17 mai 1502). — à Florentin Alas, demeurant à Pocé d'un quartier d'ouche sis en un lieu laissé en blanc « près de l'ousche Monsr Huet Dambour » (27 mai 1502). — aux héritiers feu Jehan Charles et leurs frescheurs d'une rente de 5 sols tournois à eux due par Gervais Gasnier sur les chaussées de son moulin (28 janvier 1502). — à Regné et Nicaise les Collesse, d'un demi arpent de taillis en Vaurembert, dit La Sablonnière (23 janvier 1504). — par Jehan Gallier le jeune précité, d'un quartier d'ouche assis « en Subtence », audit lieu de Pocé (28 juin 1504, deux expéditions sur parchemin comme pour les précédents). — à Mathurin Forget, « fructier ordinaire du Roy », d'un quartier de terre « devant le jardin dudit lieu de Pocé » (1er octobre 1504). — à Jehan Gallier, « mosnier, demeurant en la paroisse de Ruigné des trois cinquièmes d'un jardin et plonnière ou oseraie près le bourg de Pocé » (3 avril 1505). — Échange avec le même d'un quartier d'ouche près le château de Pocé (même date). — Achat à Jehan Cotereau, demeurant à St Ouen, d'un quartier de bois taillable, dit La Sablonnière à Vaurembert. Louis Chauvin, s^{r} de Pocé, absent, est représenté par Jehan Bauche, son serviteur (28 août 1505). — à Jaquette veuve de Jehan Coqueau, d'un demi quartier d'ouche, joignant à l'ouche dudit seigneur (10 mars 1511). — Transaction d'Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé, et Jehanne de Monssures, sa femme avec Mathurin Sablonnier, au sujet d'une rente de 7 setiers de blé sur la châtellenie de Pocé, à lui due comme héritier de Jehan Bouché (12 9bre 1511, frag^{t} de sceau du baillage de Tours, cire verte). — Achat par le même à Jehan Gourdiau, paroissien de St Ouen, d'un quartier de vigne dépendant du Cloux de la Herce au fief dudit Pocé, au prix de 7 livres tournois (15 février 1518, fragment de sceau semblable au précédent). — à Michau Chasturier, Macé Chézière pour Robine sa femme, ses beaux frères dits Les Salmons, Berthe Hue, veuve d'André Salmon, tutrice de ses enfants, François Pellemoyne et autres membres des familles Chasturier et Pellemoyne, tous héritiers des Salmons, d'un quartier de bois situé au dessus du château de Pocé (22 février 1518, frag^{t} de sceau armorié du baillage de Pocé comme ci-dessus). — à Macé Givelet, greffier de

Pocé, à Martin Denis, marchand pelletier à Amboise, et à François Badier et Marguerite Denis, sa femme, d'une cave et d'un quartier d'ouche à Pocé, devant la chapelle St Guillaume (1518, 2 avril). — à Jehan Buffereau, à cause de Perrine sa femme, fille de feu Jehan Guyet, d'un demi quartier de plonnoye sis au bout de l'étang de Pocé (1519, 5 décembre). — à Thibault Bornigalle, de Négron, d'un demi quartier de pré planté en plonnoye devant la maison de Pocé, c'est-à-dire devant le château (6 août 1520). — à Sire Jehan Mareschal le jeune, dem^t^ à Blois, des trois quarts des caves, tailles, fruchés, cours et appartenances qui furent feu Colin Prunel et qu'ils partagent déjà avec ledit Tiercelin, sis à Pocé, « près le pressouer de Bourot, avec un quart d'ouche joignant au biez descendant des moulins », etc… (5 7bre 1523 avec sceau fruste de la cour de Pocé et fragment acéphale d'un titre plus ancien sur papier). — à Mathurin Gourdeau, notaire royal à Chançay, d'un demi quartier de plonnoye près de la maison de la veuve Loys Perdriau, etc. (18 mars 1523). — à Etienne Coqueau, marchand à St Ouen, d'un demi quartier de saulaie près des ouches déjà citées de « Substance » (29 mars 1532). — à Jaquette, veuve de feue Michau Beauvoix, de diverses parcelles, entre autres au clos de Chauffour (28 août 1532). — à Loys et Guillaume Les Chappelains, enfants de feu Pierre Chappelain, de St Ouen au Bois, d'un demi quartier de saulaie « au dessus des ouches de Substance ». Le s^r^ de Pocé est représenté par Maistre André de Trossy, s^r^ dudit lieu et curé d'Yqueauville (?) en Caux, déjà cité dans le compte E 589 ci-dessus (28 août 1532, annonce du sceau du baillage de Bury[1] déjà rencontré dans quelques actes précédents). — à … (illisible), homme de bras à Pocé, Jehanne de Beauvoir, sa femme, et autres membres de la famille Beauvoir, dont la femme de Pierre Fouchart, cuisinier et serviteur dudit Sr de Pocé, d'une maison et place sise « au carrouer de Pocé », pour 30 livres tournois (25 mars 1533). — Retrait féodal sur Augustin Habert, demeurant au bout des Ponts d'Amboise, acquéreur de Jeanne, veuve de feu Pierre Vallée, d'un quartier et demi de pré en la prairie de Pocé (19 avril 1434). — Achat à Thomas Aubert, marchand, demeurant à Noizay d'une pièce de pré assise aux Ponts de la Rochière (1er juin 1534, frag^t^ de sceau fruste de la cour d'Amboise). Échange avec Antoine Bury, homme de bras, à St Ouen, de diverses parcelles dont trois quartiers de vigne aux gruaiches de Pocé, « ainsi que ledit chevalier l'a heue pour obenaige » (1537, 19 avril).

E 653 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
6 pièces, papier.

1574-1713. — **BAUX À FERME DE L'ENSEMBLE DE LA CHÂTELLENIE DE POCÉ ET DE DIVERS REVENUS**. — Moulins banaux du Haut Pocé (voir E 643). Bail des deux moulins pour 5 ans à Bertrand Charrestier, demeurant au moulin près l'église de St Ouen, au prix de 110 setiers par an. Jacques Tiercelin, seigneur de Pocé, est représenté, pour ce, par Jehan Le Pelletier, prieur de Criquetot, demeurant à l'abbaye de Fontaines les Blanches (10 mai 1574, grosse de 4 ff^os^ parchemin). — Péage du Haut Pocé (sans détail) joint pour la circonstance à un arpent de terre labourable proche Chauffour et à un pâturage derrière l'église de Pocé, appelé Le Petit Moulin : bail pour 3 ans par Marthe Nicolas Noin, agent des affaires du seigneur de Pocé, à Pierre Foucault, marchand tonnellier à Pocé, au prix d'un setier de blé et 28 livres (24 juillet 1632). — Ensemble des revenus de la châtellenie : bail par la veuve de Thomas Bonneau, seigneur de Pocé, représentée par Pierre Gaillard, agent des affaires de la maison de Valmer à Jehan Petit, bourgeois de Tours, pour 2.500 livres ; le 19 février 1703, par Louis Pelluyer, seigneur de Pocé à Sébastien Poirier, marchand ; et le 18 mars 1713, à Pierre Voyer le jeune et son fils, marchand meunier à Limeray, toujours pour pareille somme (2 expéditions de chaque).

E 654 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1420-1760. — BAUX DE PARCELLES DIVERSES (collection factice). — Bail à rente perpétuelle de 20 deniers tournois par Catherine de Bueil, dame de Pocé, à Perrin Gallier, paroissien de St Ouen, d'un demi arpent de bois, à la Guitardière à Pocé (12 mai 1420, original parchemin, seing manuel de notaire et traces de sceau manuel de Catherine de Bueil, sur simple queue. En plus, une copie du XVIIIe siècle non signée). — Bail à rente perpétuelle pour un muid de seigle et trois chapons par Jeanne de Rosny, demoiselle de Pocé, à Jean Yver et Macée, sa femme, de la paroisse de Noizay, d'une série

1. Il s'agit sans doute de Bury (Oise), le s^r^ de Pocé est souvent déclaré absent et prend le titre de « Capitaine de Loches et de Gisors ». On remarquera dans E 653 d'autres relations avec Le Vexin et la Normandie, entre autres avec un prieur de Criquetot.

de terres formant la future fresche Jehan Yver (21 octobre 1462, Vidimus par Adrien Tiercelin, seigneur de Pocé, du 24 nov^bre 1528, copié sur papier sans signature de la même main du XVIIIe siècle que la copie précédente, probablement celle du feudiste de 1747. Voir pour les fresches : E 623 ci-dessus). — Bail à rente perpétuelle pour 4 sous tournois par Jehanne de Monsures, femme d'Adrien Tiercelin, dame de Pocé, à Jehan Viau, homme de bras, à Reugny, de trois quartiers de terre près des tailles du Croulé à Pocé (original parchemin de 0,31 de long sur 0,18 de haut, signé de Jehanne de Mousures, et probablement tout entier de sa main, 24 juin 1525). — Deux baux à ferme, par Jehan de Cop, s^r de Pocé, à Louis Valadon, bourgeois de Tours, propriétaire de La Pirennerie à St Ouen, de certaines parcelles proches de sa dite propriété (14 avril 1759) et à Jean Vincendeau, laboureur à Chauffour, d'une pièce de terre au clos des Huraudières (14 mai 1760, débris d'une collection du XVIIIe siècle jadis plus complète).

E 655 (liasse). — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1774. BOIS. — Sentence du bailliage d'Amboise pour Mr de Bridieu, s^r de Pocé, contre Jean Pillerault, vigneron, laboureur de la prairie de Limeray, qui avait fait couper induement un quartier de bois aux Arcis, paroisse dudit Limeray (11 mai 1774 ; cote du XVIIIe siècle : RR, d'après un inventaire qui manque dans E 582-83). Alors que les bois possédés par le Sr de Pocé sont très nombreux dans les dénombrements de 1435 et de 1651 (E 626), ils ne sont aucunement représentés dans le chartrier actuel, et la présente pièce serait la seule survivante de liasses et de plans que nous supposons perdus.

E 656 (liasse). — 6 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

1475-1786. — DÉBRIS D'UNE COLLECTION DE PROCÉDURES. I. MÉTAIRIE DE L'ESPINETTE À MONTREUIL. — Dossier factice de deux pièces retrouvées séparément au cours du triage. — Donation par Antoine de Bueil (époux de Jeanne de France, fille de Charles VII) et seigneur de Pocé, à Étienne Leloup, maître d'hôtel du roi Louis XI, d'un « devoir, féodal » de 4 livres 10 sols dû à la châtellenie de Pocé par ladite métairie, que ledit Leloup vient d'acquérir au nom de sa femme, Arture de Ballan, sur la veuve et les héritiers de Gilles Pellé. Ladite métairie sera tenue désormais à foi et hommages et à 5 sols de devoir féodal. Elle est accrue non seulement des autres devoirs féodaux de 6 sous-tenants y désignés, mais de 23 arpents de bois et de cent autres arpents, mi-terre mi-bois, probablement en compensation de services rendus par ledit Leloup (1475, 19 décembre, copie de l'époque sur 3 ff^os de papier). — Enquête par témoins ordonnée par le bailli de Tours, sur le vu de lettres de relief d'appel obtenues par ledit Antoine de Bueil, et tendant à faire annuler la partie finale des dites libéralités. Les témoins entendus sont Jehan Gallier, sergent au bailliage d'Amboise, Yvon Jamet, greffier au même, Robert Goullet, praticien en court laie, Vincent Portais, notaire à Tours, détenteur de la minute de la donation précitée, Antoine Levesque, jeune clerc à Tours, serviteur de feu Gervaise Goyet, maire de Tours et homme d'affaires dudit Estienne Leloup, enfin Jean Perdreau (?) bourgeois de Tours, sans compter 7 laboureurs ou marchands de Montreuil et des environs. Tous laissent entendre qu'Étienne Leloup, personnage irascible et très redouté a abusé de son crédit auprès de Louis XI pour arracher à Antoine de Bueil beaucoup plus de dons que ce dernier n'en croyait faire. L'attitude étourdie et chevaleresque d'Antoine de Bueil pendant la passation de l'acte, chez Étienne Leloup, au château du Plessis les Tours est dépeinte sur le vif. Arture de Ballan, femme d'Étienne Leloup, alors fort jeune et coquette, semble à dessein avoir distrait l'attention du donateur pendant la lecture de la minute[1]. La fin de l'enquête dénonce les menaces d'Étienne Leloup contre le notaire Vincent Portais et contient les ayeux de ce dernier concernant les adjonctions faites en marge de sa minute. Toutes autres indications manquent, y compris la sentence finale (32 folios de papier collationnés à l'époque, et datés, selon les auditions, du début d'avril 1483 v. st. au 17 octobre 1484, coin inférieur droit en partie détruit par l'humidité). —

II. AUTRES PROCÉDURES DÉPAREILLÉES. — *Métairie de la Haute Perchais*. Sentence de la cour de Pocé pour le seigneur dudit lieu, contre Marie Quartier, femme séparée de Pierre Bastard, pour une rente en seigle due par sa dite métairie et pour des réparations aux bâtiments (10 avril 1602). — Autre sentence pour la même rente contre Henri

1. Une partie du texte a été publiée avec commentaire par l'auteur du présent inventaire, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine* de 1943 (Communication du 30 décembre 1943).

Prollé (22 août 1684). — ***Lettres de relief d'appel en faveur de Denis Mondolot***, religieux de la Ste Trinité pour la rédemption des captifs, ministre et prieur de St Sauveur lès Tours (*sic*), tendant à la révision d'un jugement obtenu contre lui à la première chambre des enquêtes du Conseil Privé du Roi, au profit des religieuses de Moncé, sur un sujet non indiqué. Le motif serait le dol et la découverte de pièces nouvelles. (Original parchemin, 1er 7bre 1654. Voir le début de l'affaire dans E 646). — ***Sentence du bailliage de Blois pour le commandeur de St Jean de l'Isle du Temple*** à Amboise, contre François Boireau, seigneur de la Resterie, Chastel et Cangey, pour une rente de 2 setiers moitié blé moitié seigle qu'il devait à la dite métairie sur le Moulin de Crousteau, à St Ouen, et pour d'autres rentes sur des terres aux Fougereaux près d'Amboise (19 avril 1670, expédition conservée sans doute par le s^r^ de Pocé comme document sur le moulin de la s^rie^ voisine de St Ouen). — ***Métairie de la Petite Picardière à Autrèche*** : saisie à la requête du même François Boireau, pour dette et adjudication à son profit sur Pierre Michau (11 7bre 1672 avec un autre fragment de procédure de 1667, concernant ledit Boireau). — Terre de Briffaulmont, relevant de St Michel sur Loire : saisie sur Jacques Cochon, fermier, à la requête de Mr de Cop de Pocé, pour une dette de 1.215 livres (fragment incomplet, XVIIIe siècle). — ***Fresche Michel Tribout et Pierre Chauvin à Pocé*** : poursuites en paiement d'arrérages au profit du Sr de Pocé (18 août 1786, 2 pièces. Voyez aussi E 623).

E 657 (liasse). — 7 pièces, parchemin, dont de nombreux cahiers, 201 pièces, papier.

1709-1712. — **PROCÈS BOURRU ET CHAUFOURNEAU**, ou poursuites au Parlement de Paris pour les arrérages impayés de certaines pièces de terre faisant partie des fresches Jean Mazereau le jeune et l'aîné dans la Varenne de Cisse (voyez E 623). Premières sentences contre « Renée Geneviève Chaufourneau, fille majeure… autrefois dame de Pocé, héritière par bénéfice d'inventaire de défunt Dominique Chaufourneau, conseiller du Roi, trésorier des gardes suisses », au profit de « Louis Pelluys, écuyer, trésorier de France au bureau des Finances de Tours » nouveau seigneur de Pocé, en garantie du paiement des dits arrérages pour Pierre Bourru, seigneur de Richebourg, et Élisabeth Bourru, sa sœur, veuve de Pierre Bergeron de la Goupillière, seigneur de Montreuil, et comme les ayant cédé audit Pelluys avec l'ensemble de la terre de Pocé, le 20 mai 1703[1]. Double, à titre de pièce justificative du décret volontaire des terres de Pocé, Valmer et autres, saisies par Jacques Pelluys, frère dudit Louis Pelluys, pour une dette non spécifiée de 3.000 livres, et qui furent rachetées par ledit Louis Pelluys, au prix de 70.000 livres le 5 mars 1705[2]. — Mémoires et répliques pour ledit Louis Pelluys prétendant contraindre ledit Bourru à passer pour lesdits arrérages un titre nouvel, avec inventaires de productions (1706-1709). Ils reprochent audit Bourru de jeter la confusion entre les parcelles de terre qu'il possède et d'autres possédées par douze ou quinze coexploitants de ladite fresche, d'interpréter faussement l'acte constitutif de celle-ci, daté de 1472, et un autre de 1672 (voyez E 623), enfin de tirer le procès en longueur. — Sentence du 15 janvier 1710, ordonnant l'arpentage de ladite fresche (le procès-verbal lui-même et le plan manquent). — Nouvelles poursuites pour ledit Pelluys contre certains cofrescheurs de Louis Bourru, contre Maurice Abraham, marchand à Tours (janvier-septembre 1710), contre Louis Brossier, François Simonneau, etc. (5 septembre 1710), contre François Dumont, marchand à Tours (janvier-mars 1711), enfin contre Auguste Briffaut, trésorier de France audit lieu (août 1710-janvier 1711). — Vente fictive faite par ledit Bourru de certaines parcelles de ladite fresche à son frère Pierre Hélie Bourru, sieur de la Girardière, maréchal des logis du duc d'Orléans, à l'effet de dérouter la procédure (4 mai 1710). — Sentence annulant ladite vente fictive et déboutant Bourru de sa tierce opposition (27 juin 1712). On peut induire de l'absence de toute conclusion au procès que cette sentence le termine en fait et que Bourru consentit au paiement des arrérages qu'il contestait depuis 1698. — En appendice, copies grossières et mal conservées de deux des mémoires ou répliques dudit Bourru (1709 et 1711) et expédition à titre de pièce justificative d'un acte d'échange de diverses parcelles de terre à Vernou, entre Claude Daux, maçon à Tours, et Jacques Bédouet, sieur des Girardières, dont Pierre Hélie Bourru le père est devenu l'ayant-cause (22 septembre 1643).

1. Cet acte manque dans nos liasses E 581-82 et E 638 consacrées aux principales mutations de la seigneurie de Pocé.
2. Cette pièce, au contraire, figure déjà dans E 581.

E 658 (liasse). — Un cahier de 82 ff^os^ de papier.

1410-1415. — **PLUMITIF DES ASSISES DE LA COUR DE POCÉ**. — Le folio de tête manque et portait sans doute l'incipit des assises du début de 1410 ou de fin 1409. F° 1 v°: Enquête « entre la court et Jehan d'Amanches sur ce que l'on dit contre lui que il a vendu vin durant le ban de Monsr sans congié », etc. L'affaire est résumée comme toujours du seul point de vue de la procédure. Écriture cursive, pleine d'abréviations irrégulières. Absence des précisions les plus élémentaires. — F° 2 : Début du procès de Guillaume de Baillon « pour la baillée que lui fist feu Monseigneur du lieu de Courangeon », etc. — F° 2 v°: « Jamet Deniau, pour deffaut pour avoir chassé », etc. : f° 3 v°, début du procès de « maistre Pierre Juré, chapelain d'une chapelle fondée en l'église St Pierre Le Puellier, « pour mestre hors de sa main une gaignerie qui fut feu Joinet, laquelle donna à ycelle chapelle feu messire Jehan Donnatel prestre ». Voir à ce sujet de nombreuses autres mentions jusque 1415.

F° 5 : « *Amendes, jugements, gaiges el tauxations en l'assise de Pocé, à la Rochière, par nous Jehan Simon, juge d'icette le XXIe jour d'avril après Pasques, l'an mil IIIIe et dix* » (v. st.). — Dix amendes « par Vincent Cornart, sergent », et deux autres de 5 sols chaque, par Michel Quartereau, l'une « pour cheoiste de querelle atanit par deffaut de terme » à Mouron Quartier, et l'autre à Michau Bribon et autres personnes probablement pour délits de pacage de leurs bestiaux. — F° 5 v°: « Procès d'icelle assise par ledit Cornart et pour partie »[1]. — F° 6 : « Pour court… Nous avons baillé jour d'avant (?) aler à la seconde assise de céans à messire Jehan Odart, chevalier, seigneur de Monsteroul et d'Autresche, en la personne de Jehan Lemenson (?) receveur, en ce ou ledit chevalier avoit terme… vers court, lequel nous lui avons commandé pour court en ce ou monstré fut autreffois. Jugé en demande de XVIII sols de devoir et ou il a esté appellé après la mort de la dame de Vancay, dame desdits lieux, qui fist saisine et possession dudit devoir, et en demande le les autres de IX années escheues. » — F° 6 : « Le s^r^ de St Oain a été exoiné du voyage de St Mor des Foussez par Michau Maillart etc… ». — F° 6 v°: « Pour Renier, pour partie ». (suivent 5 articles). — F° 7 « Pour court » (21 articles). — F° 9 : « Pour Michel Quartereau, pour court » (9 articles).

F° 10 : « *Amendes, jugements, gaiges et tauxations en l'assise de Pocé tenue audit lieu par nous Jehan Simon juge dudit lieu, le XVIIe jour de jung l'an mil CCCC et dix.* » — « Par Renier, sergent : Jehan Nepveu, VII sols VI deniers pour cheoiste de querelle envers Guillaume Feslan, etc. » — Mêmes subdivisions que ci-dessus dans la rubrique des « procès ». — F° 11 : suite du procès de Jehan Odart, s^r^ de Montreuil. — F° 14 : suite du procès du chapelain de St Pierre Le Puellier, sans aucune indication nouvelle.

F° 15 : *Amendes, jugements, etc.* (même rubrique, assise du 7 novembre 1410). — F° 20 v°: Assises du 13 janvier 1410, par le même bailli. — F° 26 : Assises du 3 avril avant Pâques 1410. — F° 28 v° « Hue Reste : l'enqueste sera continuée (?) pour avoir arraché 1 borne au lieu monstré, et faira terme et gaige » (?). — F° 30 v°: Assises du 21 juillet 1411 (v. st.). — F° 32 : « pour une jugée (?) en double entre la court, d'une part, et Jehan Renier, d'autre part, sur ce que l'on dit contre lui que il a prins et ressellé VII poullains qui appartiennent à Monseigneur, par Espaire[1], lequel estoit venu à Pocé après les gens d'armes » etc. etc. — F° 36 : « Guillaume de Baillon, pour avoir permission certaine (?) à bailler (?) en la terre de Courangeon. Et lui fut monstré le beu, lesquelles (*sic*) appartiennent à Monseigneur, par Espaire, lequel proposa autreffois autre droit de les prendre, et le prent à présent, et depuis se rapporta à sa lettre de baille que lui en fist feu Monsr de Bueil… et l'avons condempné à les rendre à Monsr dedens huit jours prochain venant et aussi à bailler son adveu dudit lieu de Courangeon[2] dedans l'assise prochaine, et employera et baillera en son dit adveu la Petite Brayerie et se qui s'en deppend et puet deppendre et le service qu'il paie et doit chacun an à mondit s^r^, et l'en avons envoyé sans jour. » — F° 40 : « Estienne Bourgoing, pour la gaignerie de l'Hommeau, etc… »

F° 41 : Assises du 20 décembre 1412 v. st., par Jehan Simon, bailli. — F° 44 : « Deffaut Jehan Poillemoine vers court, et aura terme, jugé sur… pour avoir emmené certaine vendenge, parfait le

1. Dans la subdivision des « procès », la plus fournie, le rédacteur distingue le procès « pour court, c'est-à-dire pour le seigneur, de procès « pour partie » et distingue parmi les uns et les aultres les affaires de Cornart, Quartereau, et autres procureurs ou sergents habitués.

1. Espaire serait le nom de sergent ou de procureur. Nous le retrouvons ci-dessous.
2. La liasse E 597 ci-dessus ne contient aucun aveu pour Courangeon avant 1529.

brandon de Monsr, lequelle vendenge avoit esté brandonnée à la requeste de Macé du Temps, et fait assavoir à la personne dudit Poillemoine. » — F[o] 45 : défaut à Guillaume Vaugrue (?) « pour la gaignerie de Bornigalle ». — F[o] 45 v° « Jehan le Huays, pour le moulin de Gombeit (?), tenu de Monseigneur. »

F[o] 46 v°. Assises du 21 mars 1412 v. st., par Jehan Poissonnet, pour Jehan Simon, bailli dudit lieu. — F[o] 48 : « Les héritiers de feue Macée La Rebouccine[1] fourfaiz simplement pour deffaut de poier leur part et porcion de certaine amende et de certaines poulles. »

F[o] 51 : Assises du 3 juillet 1413 v. st., « tenue à La Rochière par nous Jehan Simon, juge dudit lieu. — F[o] 56 : Assises du 18 décembre 1413 v. st., par le même. — F[o] 57 : « Le curé de Saint-Oain du Boys a esté exoiné du voïage du Mont St Michel » etc.

F[o] 60 : Assises du 12 mars 1413 v. st. — Amende de 5 sols à la femme feu Hue (?) Reste, lequel « avoit contracté avec Macé Godineau de la succession de son père, que encores vivoit. »

F[o] 64 : « Assises de Pocé », tenues « en Beaumont » par le même Jehan Simon le 19 juin 1414 v. st. — Amende de 5 sols à Estienne Bourgoing pour avoir « mené ses bestes… en paisson sans congé de court, jugé ».

F[o] 67 : Assises du 15 7bre 1414 v. st. — Amende de 2 sols, 6 deniers à Colas Biétau (?) « pour avoir recellé par le temps de guerre, lui estant prévost de Monseigneur, une vache qu'il vendist à Lucas Cadet, et une génice qu'il vendist à Jehan Houdin, alias Guérineau, lesquelles appartiennent à Monseigneur », etc.

F[o] 71 v° : Assises du 7 janvier 1414 v. st., par le même bailli.

F[o] 75 : Assises du 23 mars 1414 v. st., par le même, à Maulaville, ou terrouer de La Rochière. — F[o] 77 v° : « Bertran de La Houssaye, si a fait s… comme bailli des enfans feu Philémon du Bois, pour bailler ses adveuz, esquelz ledit feu fut jà piéca condamné envers feu Monsr de Bueil, lors seigneur de Pocé, et les permist bailler en son vivant. »

F[o] 79 : Assises du lundi 10 juin, veille St Barnabé, 1415 v. st… — F[o] 80 : « Gillet Le Savatier… se sauva aux deffaux… Il est en enqueste… que il, lui et autres pillèrent deux bonnes gens durant la guerre » etc. De nombreuses causes citées au début de ce registre sont reprises et continuées pendant très longtemps sans indication de faits nouveaux. Ainsi par exemple, pour la baillée de Courangeon, il faut voir encore les f°s 17 v°, 22, 28, 32 v°, 36, et 66 ; pour la gagnerie du chapelain de St Pierre Le Puellier, les f°s 19, 30, 36, 39, 44 v° et 49 v° ; pour les 18 sols de devoir féodal réclamés à Jean Odart, s[r] de Montreuil, les f°s 11, 16, 21 v°, 31, 47 v°, 51 v°, 56, 61, 67 v° et 75 v°.

E 659 (liasse). — 7 registres, papier, de 51, 42, 74, 44, 46, 48 et 22 ff[os].

1639-1690. — PLUMITIFS DES ASSISES DE POCÉ, (suite du précédent), dans la forme habituelle de registres de justice, simples notes sans aucune transcription de sentence ; quelques registres sont détériorés ou incomplets : 1° 10 mai 1639-14 janvier 1940. — 2° 16 avril 1641-20 mai 1642. — 3° 16 7bre 1642-24 mai 1644. — 4° 12 juillet 1650-9 mai 1651. — 5° 6 janvier 1655-31 août 1655. — 6° 8 mars-6 7bre 1672. — 7° 18 janvier-27 juin 1690.

E 660. — Registre 45 ff[os] papier.

1636-1642. — **PLUMITIF DES ASSISES D'ANZANS** (C[ne] de Noizay) tenues par Antoine Lenoir, praticien[1]. Quelques transcriptions complètes, entre autres pour une affaire d'entreprise sur le pré de noble homme Claude de Mayet, seigneur de Maulaville (14 août 1637). La plupart des affaires traitent de la garde des bestiaux ou de dégâts faits par ceux-ci, d'affaires de récoltes, exceptionnellement d'un achat de charrette, etc. La couverture en parchemin est constituée par un acte entre René Bauldry, écuyer de la maison du Roi, sieur des Quartes, dem[t] à Tours, paroisse St Pierre du Chardonnet et François Bongars, vigneron à Chançay, portant échange d'une cave en roche à La Rochère, avec cour, escalier et dépendances contre des terres voisines, spécifiées en détail (février 1618, à peu près intact).

Papiers et titres de propriétés de M. de Bridieu, dernier seigneur de Pocé.

E 661 (liasse). — 35 pièces, papier, 1 cachet cire.

1725-1816. — **CORRESPONDANCE** XVIIIe siècle**.** — Lettre de Pommier, curé de Reugny, à M[r] de

1. Voyez ci-dessus E 609 « La Reboursinière ».

1. Nous n'avons pas trouvé la preuve, dans les aveux cotés E 590-624, qu'Anzans relevât de Pocé.

Cop de Pocé, prédécesseur de Mr de Bridieu, au sujet de ses contestations avec lui pour le terrage dudit lieu (24 juin 1725). — Billet autographe dudit Mr de Cop convoquant Mr de Martigny pour l'examen de titres concernant diverses mouvances dans la varenne de Noizay (s.d., vers 1750). — Fragment acéphale d'une lettre à sa servante Jeannette, ou plutôt à Mme Ametheau, fermière de la Garnerie à Mirebeau, par Mme de Bridieu, née de Servise (?). La lettre traite surtout des revenus en nature que « Jeannette » est chargée de percevoir (Paris, 31 août 1761). Trois lettres au notaire de Mr de Bridieu par Juhelle, curé de Neuillé le Lierre, au sujet de la dîme dudit lieu (1787-88).

CORRESPONDANCE XIXe siècle : Lettres de divers parents, donnant surtout des nouvelles de famille, adressées à Mr de Bridieu « à Poitiers plan de la Selle », ou en sa terre de Négron près d'Amboise.

Huit lettres d'un inconnu dont deux seulement signées de l'initiale B., datées de Loches (1810-1814) ; une lettre signée Bonnin (?) de Noiré, datée de Launay (Eure ?) du 28 avril 1813, une de Mme Bouthet, veuve La Chénaye, datée de Poitiers, traitant d'une affaire de mariage (3 avril 1816) ; une de son beau-frère de Chauvelin, datée de Rilly (s.d., vers 1815) ; six de Mr de Martigny à Nazelles, et plus tard à Chartres, lieutenant colonel de la Légion de gendarmerie d'Eure-et-Loir (1815-1816), dont une du 30 août 1815, donnant ses impressions dans Paris occupé par les Alliés, et une autre timbrée d'un cachet à ses armes, sur cire rouge : un chevron d'or sur gueules ; accompagnés de trois fleurs non identifiables, deux et un ; une de son parent « Panis » ou « Pain », à Vendœuvre (Vienne) (8 7bre 1814) ; une signée « St Cyr de Montigny » et datée de Poitiers, lui conseillant de se marier (3 août 1813).

En appendice, lettres d'affaires : trois de Lavrard, Ametheau et Gely, métayers de La Baron en Poitou (1762-1775), une de 1813, de Préhault, banquier à Versailles[1].

E 662 (liasse). — 109 pièces, papier.

1758-1786. — **COMPTABILITÉ DE CHARLES MARIE MARTHE, PUIS DE LOUIS GENEVIÈVE DE BRIDIEU.** — Recettes et fermages, quittances dépareillées, sans traces de ficelage ni de classement (1758-91, 35 pièces) dont quelques mémoires pour coupes de bois. Récapitulation d'arrérages de rentes payés par Pierre Perdroux, tailleur d'habits, sur ses biens de Noizay et Anzans (1768-1784). — Six récapitulations de dépenses, de 2 à 4 pages chacune, avec quittances diverses pour la métairie de Bouttemine à Civray, objet du procès coté E 667 (1784-1785, en tout 12 pièces). — Quittances de travaux et réparations à la terre de Forges, c^ne de Villedomer (1775-1778, 33 pièces). Mémoires plus étendus ou récapitulations de travaux à Bourot (C^ne de Cangey) et à Forges précité (1772-1776, 8 pièces). — Autres pour la métairie neuve, à Négron (1783-1786, 9 pièces). — Un cahier mis au net des recettes et dépenses pour les diverses terres ci-dessus (janvier 1785-mars 1786). Mémoires de travaux au château de La Vallière à Négron (1767-1784, 7 pièces). Mémoires de marchandises achetées par M. de Bridieu, avec 2 prospectus imprimés de commerçants parisiens (1780-82, 4 pièces).

E 663 (liasse). — 25 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1763-1812. — COMPTABILITÉ PENDANT LA PÉRIODE D'INDIVISION (1791-1807). — Savoir, entre Louis Geneviève de Bridieu, son frère Louis Félicité, ses sœurs Marie Jacquette, Florence Marie Jacquette, Geneviève et Marguerite, cette dernière épouse de Marie Jacques (?) de Chauvelin, émigré. Comptes récapitulatifs. Baux depuis 1763. Actes et projets de partage, lettres de gens d'affaires consécutifs à l'acte de partage du 7 mai 1774 qui suivit le décès de Charles Marie Marthe de Bridieu. Historique des vicissitudes des biens de ce dernier en Poitou et en Touraine. Partage entre l'État et les héritiers non émigrés. Le château de La Baron[1], entre autres, fut vendu nationalement d'abord à Mlle de Bridieu, sœur de l'ancien propriétaire, puis à Mr Mercier, qui le recéda en 1801 à Mr de Chauvelin, précité. Difficultés au sujet des meubles communs emportés par Mlle de Bridieu au château des Grandes Roches. Partage entre les enfants susdits de l'héritage de Marie Florence Jacquette de Bridieu dont Florence de Bridieu sa nièce est légataire universelle (16 juillet et 4 août 1807), etc. Quittances déclassées provenant de la gestion des biens communs par Mr de Chauvelin, à Rilly (Loir-et-Cher), ou de celle de Mr de Bridieu, alors à Vendeuvre (Vienne) ou à Poitiers (1791-1812, 16 pièces).

1. Les correspondances et pièces de comptabilité qui suivent étaient confondues avec les titres de propriété et ont été triées presque pièce à pièce. Il ne reste que de rares ficelages anciens.

1. C^ne de Chéneché (Vienne).

E 664 (liasse). — 93 pièces, papier.

An IX-1812. — AUTRES PIÈCES DE COMPTABILITÉ DÉCLASSÉES, datant de la fin de la vie de Louis Geneviève de Bridieu à Vendeuvre (Vienne), puis au château de La Vallière à Négron. Quelques rares mémoires parisiens pour châles de cachemire (s.d.). Nombreux arrérages payés par des fermiers. Quittances de créanciers ci-dessous, à raison de diverses rentes passives. Une analyse de l'époque, biffée et épinglée à la chemise, fait allusion à la rente due pour son domaine à Marguerite Hortaire Tibault de La Carte, veuve de Louis Félicité de Bridieu, frère du précédent, mort sans héritier, et dont quelques quittances peuvent également provenir.

E 665 (liasse). — 108 pièces, papier.

1769-an XI. — **DETTES DE CHARLES MARIE MARTHE DE BRIDIEU**, puis de ses enfants avant et pendant l'indivision précitée. — Quittance du remboursement d'une rente donnée à Mlle de Bridieu par les héritiers Orillard, dont le curé de Lussac (Vienne). Poitiers, 15 juin 1769. — « État fait vers 1782 des emprunts que moy le chevalier de Bridieu ai faits, pour refaire les baptimens de la basse cour du château des Grandes Roches, paroisse de Vendeuvre… appartenant à Mlle Thibault de La Carte mon épouse, réparer le château mesme, le pont dudit château, les maitéries (*sic*) et le moulin en dépendant, à la construction duquel j'ai été condamné par sentence et aux dépens, desquels emprunts mon fils aîné dois faire en conscience raison à ses cadets, ayant tous été employés dans son fonds qui lui reviendra de droit, lesquels diminuent d'autant leur légitime, etc… » Le nombre de rentes dues est de neuf. Les capitaux varient de 42 à 231 livres. Les arrérages n'avaient pas été payés de 1784 à 1798 et faisaient alors un total de 758 livres.

Les dossiers de chaque créancier ont été reconstitués sommairement au moyen des récépissés, assignations, titres, correspondances, etc., qui, parfois, sont encore ficelés et classés. Ce sont : ***Les Carmes de Poitiers***, 8 pièces, an VI-an XII. — ***Denis du Chatellier**** mère et fille* à Amboise, 31 pièces, 1757-an VIII (il s'agit sans doute d'une sœur et d'une nièce de Mme Charles Marie Marthe de Bridieu, née Denis du Châtellier). — ***Dubois****, François à Amboise, 1 p., an IX. — ***Mme Foucher***, à Amboise, 1 p., 1790. — ***Lelarge d'Ervaux****, à Pontlevoy, Loir et Cher, 4 p., 1787-an VIII. — ***Mme Mabille****, veuve de l'avocat au Parlement à Amboise, 11 p., 1782-1798. — ***Mingot Benoît***, ex-avoué au tribunal de Chinon, 15 p., an II-1808. — ***Vve David Portier**** à Amboise, 10 p., 1784-an X. — ***Françoise Scholastique Rimbault du Verger****, fille majeure à Neuillé le Lierre, 4 p., 1783-an VIII. — Le citoyen ***Renou***, à Amboise, représentant Sylvain Claude Gautron, marchand à St Ouen, 6 p., 1786-an IX. — ***M^r^ de St Martin***, propriétaire à Amboise, 10 p., 1783-an VIII. — ***Thibault Marianne***, veuve Salacrou, à Vendeuvre (Vienne), 1 p., an XI. — ***Touranjean***, ancien domestique du frère de Mr de Bridieu, représenté par Jean Pinon de Cormery, son héritier*, 1 p., 1788. — Les noms marqués d'une astérique sont ceux de la liste des créanciers primitifs en 1782. Les autres sont venus par la suite, pour des raisons sans doute autres que les réparations du château des Grandes Roches.

E 666 (liasse). — 40 pièces, papier.

1739-1808. ARCHIVES DE BRIDIEU (suite). **PROCÉDURES, SUCCESSIONS ET VENTES DE TERRES**. — Mémoires judiciaires échangés entre Paul Jacques Joseph de Bridieu, chevalier, seigneur de La Baron et de St Germain-sur-Indre et Armande Bergeron de La Goupillière, sa femme, héritière de la seigneurie de Montreuil, d'une part, et Michel Maupouet, curé de Montreuil, lequel conteste la validité jusqu'à ce jour d'une sentence du Châtelet de Paris de 1726, enlevant à Antoine Bergeron de la Goupillière, beau-frère dudit de Bridieu, l'administration de ses biens et le place sous la curatelle dudit de Bridieu. Le curé de Montreuil prétend que ledit Antoine ne fut interdit qu'à cause de son âge et qu'il ne peut plus l'être, ayant aujourd'hui 35 ans. L'objet véritable du débat est le droit de faire le marché que ledit de Bridieu prétend exercer seul à l'exclusion dudit interdit, son cohéritier. Le curé s'oppose à la création d'une foire nouvelle sous les ormeaux de la place de Montreuil. Il dénonce en outre la prolongation excessive de l'indivision entre Mr de Bridieu et son beau-frère (décembre 1739-mars 1740, 3 pièces). La sentence finale manque et pourrait n'être jamais intervenue. Autres procédures contre des locataires de la terre des Roches, précités, à Vendeuvre (1806-1807, 5 pièces) Estimation par parcelles de cette terre, donnant un total de 10.449 livres (s.d.). Procédure pour une parcelle dépendant de la même terre, dite Le

Grand Gué des Roches, entre Catherine de Bridieu, Roch de Bridieu et Martin Millet, acquéreur de la terre de La Baron, qui suit (an XII-1808, 20 pièces).

Successions : Succession de Louis Félicité de Bridieu recueillie par son frère Louis Geneviève, sauf la part de sa veuve, Marguerite Ortaire Thibault de La Carte, en tout 11.000 livres garanties par son contrat de mariage du 7 décembre 1767 et par une inscription hypothécaire du 5 floréal an IX. — Sous seing privé entre elle et Louis Geneviève de Bridieu, qui renonce à toutes ses reprises en échange du mobilier et de l'argenterie du château des Roches à Vendeuvre (27 floréal an IX). — Partage entre les héritiers de Charles Marie Marthe de Bridieu et l'État en raison des parts de Louis Geneviève de Bridieu et de Mme de Chauvelin, émigré et femme d'émigré. Contraintes pour le paiement de rentes représentant cette part, passées à la Caisse d'amortissement (an VII-an XII, 5 pièces).

Ventes de terres*, suites probables des liquidations de dettes précitées* : Vente par Pierre Maigret au nom de Marie Angélique Thibault de La Carte, sa femme, de Vendeuvre (Vienne), à Charles Honoré de Viellechèze des Essarts, dudit lieu, de deux boisselées de pré en l'Isle de la Commanderie à Vendeuvre (24 brumaire an IX). Vente à Jean Buron de la closerie de Bouttemine à Civray (I.-et-L.), dont il est question ci-dessous, par Louis Geneviève de Bridieu, au nom de ses frères et sœurs, pour éviter un procès entre ceux-ci (23 prairial an IX, en tout 3 pièces). Les circonstances de cette vente sont expliquées par un brouillon postérieur du notaire de Mr de Bridieu demandant une consultation juridique, en vue de la faire annuler. L'acquéreur, Jean Buron, qui en était déjà le fermier, aurait profité de l'isolement et de l'ignorance des demoiselles de Bridieu pendant la détention de leur frère aîné, vers floréal an III, pour leur présenter un faux procès-verbal de réparations, ruineuses pour elles, et pour leur extorquer un acte de vente. Il ne s'agirait d'ailleurs que de la portion de la terre de Bouttemine non acquise à l'État par suite de l'émigration de Mr de Chauvelin et du partage forcé avec ledit État. La suite manque. Voyez cependant la liasse qui suit, article Civray.

E 667 (liasse). — 7 pièces, parchemin ;
58 pièces, papier.

1616-an XI. — **DÉBRIS D'UNE COLLECTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ DE LOUIS GENEVIÈVE DE BRIDIEU CONCERNANT LA TOURAINE** : 1° ***Propriétés regroupées autour de son château de La Vallière à Négron****.* Titres de son ayant cause Claude Rocherot, chanoine de St Florentin d'Amboise, et d'autres membres de cette famille : Acquisition par échange, par Étienne Rocherot, sommelier du gobelet du Roi, demeurant à Amboise, sur Louis Boireau, sieur de La Pellerye, élu en l'élection d'Amboise, du Pré Coqueau à Pocé et du clos des Marchands, contre une pièce de terre dite la Bizollerie, au même lieu (28 7bre 1616). — Acquisition par Claude Rocherot d'un pré en Fousse-Ronde, paroisse de St Ouen sur les très nombreux héritiers de Pierre de La Haye, s^r^ de la Porterie et de la Menaudière (18 août 1748). — Vente à Louis Félicité de Bridieu et à ses sœurs par ledit Claude Rocherot d'une petite grange démembrée de sa terre de la Barosserie et de La Vallière à Négron (13 juillet 1768). — Rejet par l'Intendant d'une demande en dégrèvements de l'impôt du vingtième, faite par Étienne Alexandre Rocherot et sa femme, héritiers dudit Claude pour sa ferme de la Barosserie, endommagée par l'ouragan du 3 juillet 1777. — Acquisitions de Jacques Marcenne, « marchand ciergier », puis de François Marcenne, marchand serger à Amboise, de 2 parcelles de terre en la Varenne de Négron et d'une autre proche du lieu de La Vallière, parcelles supposées transmises par la suite aux Rocherot ou aux Bridieu (1674, 1681, et 1689). Collection de baux de la terre de la Barosserie et de la Vallière, consentis par les Rocherot à Jean Billault, de Négron, en 1767, à Étienne Bonnigalle en 1778 et 1786, à Antoine Pinier en l'an XI. Il en résulte que l'acquisition de La Vallière par les Bridieu est postérieure à cette dernière date et sans doute contemporaine des arrangements successoraux de 1807-1808. En tout, pour Négron 3 p. parch., 10 p. papier.

2° Propriétés de la région de Château Renault, étrangères aux mouvances de Pocé ou de Montreuil. Collection factice de baux classée par localités :

Closerie à Nazelles : Bail par demoiselle Marie Geneviève Bergeron de la Goupillière, fille majeure demeurant au château de Fourchette, et Charles Paul Jacques Joseph de Bridieu, chevalier, seigneur de la Baron, au nom de Marie Harmande Claude Bergeron de la Goupillière sa femme[1] (1734, 12 décembre).

1. Ces noms indiquent l'alliance avec les Bergeron de La Goupillière par laquelle les de Bridieu réunirent à leurs terres du Poilou la seigneurie de Montreuil. Rien n'indique, en l'état présent de ce fonds, comment ils héritèrent de celle de Pocé.

Procès-verbal de réparations à faire par Charles Marie Marthe de Bridieu, curateur de Jacques Antoine Bergeron de la Goupillière, son oncle maternel, et ses sœurs cadettes de Bridieu (1763, 5 décembre).

Seigneurie de Forges, à Villedomer : Bail par Louis Félicité de Bridieu et ses sœurs (1770, 1778 et 1783).

Métairie de la Borde à Auzouer (1770, 1778 et 1783) : Bail par Louis Félicité de Bridieu et ses sœurs, puis par Jacques Chauvelin, époux de Geneviève de Bridieu, et ses beau-frère et belles-sœurs.

Métairies de Champroux à Villedomer (1790) ; de Buon à Neuillé le Lierre (1778 et 1790) ; Métairie neuve à Neuillé le Lierre (1778 et 1790) ; métairie du Grand Morier à Neuillé le Lierre (1778 et 1790) : Baux par les mêmes.

3° ***Métairie de la Bouttemine précitée, à Civray*** : Bail comme ci-dessus par Louis Félicité de Bridieu et ses sœurs (1785). Procédures contre Mme Boizeau, métayère, et opposition sur la succession de celle-ci (1784), quittances d'arrérages et de frais de procédure (1784-85), en tout pour Bouttemine, 3 pièces parchemin, 37 pièces papier.

E 668 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
30 pièces, papier ; 1 registre de 96 ff^os^, papier.

1622-1808. — **TITRES DES DE BRIDIEU CONCERNANT LE POITOU**. — ***Maisons à Poitiers*** : Prise à bail par Geneviève de Bridieu, dite de Rouvray, d'une maison paroisse St Hilaire, dans la rue allant du Puits de la Celle à l'église St Pierre, appartenant aux héritiers de Michel Orillard, huissier-audiencier au présidial (25 mai 1770). Trois exemplaires des titres de propriété du bailleur, qui ne sont qu'un bail à rente perpétuelle, par Marie Louise Mallet, Pierre Louis Daguin, sieur du Colombier, dem^t^ à Marnay, et Pierre Daguin, curé de St Étienne de Brye (9 décembre 1743), en tout 4 pièces. — Prise à bail par Louis Félicité de Bridieu et Marguerite Thibault de La Carte, sa femme, d'un appartement dans la maison de Marie Renée Bervaut, v^ve^ Rousseau, rue des Jacobins (29 juillet 1795). Lettre de dédit de Mr de Bridieu, alléguant la privation de ses revenus (1796) et comparution en justice de paix (an IV). — Prise à bail par la dite Thibault de la Carte, veuve, et par Roch de Bridieu, son fils de la maison de Jean Granier, rue des Hautes-Treilles (16 germinal an XII, avec quittances jusque 1807 et sous-location en 1808) (4 pièces).

Terre et château de La Baron à Chéneché (Vienne). Série d'aveux. Le 21 juillet 1622, Pierre de Bridieu écuyer, sieur du Breuil fait aveu de « l'hostel et maison noble de La Baron et petite Baron », avec 8 f^os^, consacrés à l'énumération de terres et de nombreuses rentes dont elles sont grevées. L'aveu est « adjugé aux requêtes de Palais » sans autres indications ; le 17 juillet 1680, le même ou son fils, fait aveu de la même, sans aucune description, à François Romain-Lue de Mesgrigny, seigneur comte de Villers, baron de Brisse, seigneur châtelain de Chéneché, etc… — Le 24 février 1725, Charles Paul Jacques Joseph de Bridieu fait offre d'aveu à Éléonore de Mesgrigny, marquise de Bonnivet, dame de Chéneché. — Le 14 9bre 1726, à la même (deux copies). Le 14 janvier 1727 enfin, il fait aveu à Jean Ferdinand, comte de Poitiers et Wagnée, de Franche-Comté en Thiange, Gouex et autres lieux, mais seulement pour « moitié d'un arpent de terre à prendre à l'étang de Cheneché ». En tout 6 pièces dont les dernières se présentent sous la forme très brève de simples « renvois en cour ».

Autres pièces diverses : Vente par Bertrand Frusteau, marchand à Chéneché, à Martin Rolland, maître savetier à Poitiers, d'une terre à La Chamallerie, paroisse de Vendeuvre (7 août 1633). Une inscription au verso du parchemin semble indiquer qu'il ne s'agit que d'une chemise ayant contenu des pièces comptables récentes, la pièce est d'ailleurs mutilée. — Opposition faite par Pierre de Bridieu, écuyer, seigneur de Breuil, l'un des gentilshommes de la maison du Roi et Gabrielle de Montfort, sa femme, à la mise en vente de la terre de La Baron sise à Chéneché-Thourageau et de la métairie de Bourgueil à Vendeuvre, saisies sur les héritiers sous bénéfice d'inventaire et sur la veuve de feu René Seigneuriau (*sic*) sans autres détails, mais avec indication des dettes dont les dites terres sont grevées, etc… (18 novembre 1622). État au brouillon des dettes du métayer de La Rivière (1748-62). — Titre d'une rente de 330 livres constituée par Mre François Mallebay, s^r^ de Massé, avocat au Parlement, sénéchal de Brigueil, de présent à Paris, à l'enseigne de La Ville d'Issoudun, place Maubert, demeurant ordinairement à Oradour sur Glane en Poitou, en faveur de Marie Anne Houel, veuve de Henri Gouroige, bourgeois de Paris, rente affectée sur deux métairies dudit Oradour (H^te^-Vienne), qu'il tient à rente de Charles Paul Jacques Joseph de Bridieu. Ce dernier intervient dans l'acte comme propriétaire des métairies et subroge la bénéficiaire dans tous les droits de son locataire (10 juillet 1757). Acte devant le même notaire de Paris et de

même date ou ladite veuve Gouroige déclare qu'elle n'est que le prête-nom de D^lle Marthe Raymond, fille majeure, sans domicile indiqué, et l'indemnisant de tous risques. À titre de justifications, copie du bail précité dont jouit ledit Mallebay (1745). La « cotte 8 » dont faisaient partie ces 3 pièces contenait autrefois 17 pièces. — Autres transactions avec les fermiers de la Baron, états des bois en dépendant, etc. (1776-1790, 3 pièces).

« Registre des rentes dues à la seigneurie de La Baron, et des autres dubs dans le pays par plusieurs personnes, premièrement celles dubs à La Baron, ensuite celles sur les particuliers. » Détails usuels sur les titres constitutifs, sur les baux remontant à 1699 environ, et sur les paiements (1739-1762, 96 ff^os). Après chaque article, nombreux folios blancs. Partie supérieure moisie et déchirée, reliure plein parchemin. À la suite, brouillon récapitulatif de diverses redevances (vers 1689, 8 feuillets).

Autres propriétés du Poitou. Titres d'acquisition par Charles Paul Joseph de Bridieu ou procédures pour les métairies de la Chevalerie et du Cyprès (?), 1724 ; pour des parcelles de terres aux terroirs de Planier et Percharon (?) qui proviennent de la veuve de Jean Texier, lieutenant à Beaujolais Infanterie (1748), et de Pierre Poussineau, s^r de Sassay (XVIIIe siècle), tous deux de Poitiers (3 pièces).

E 669 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
15 pièces, papier.

1784-1808. — **IMPÔTS PAYÉS PAR MR DE BRIDIEU.** APPENDICES DIVERS. — Quittances : pour la capitation de la noblesse (Amboise, 1784), pour le vingtième (Amboise et Civray-sur-Cher et la Croix de Bléré, 1788-1791, en tout 7 quittances). Quatre extraits du rôle de la Contribution foncière pour Négron (an XIV, 1807-1808 et 1812) et un pour Poitiers (1808). — Débris de correspondances reçues ou adressées comme maire de Négron concernant l'état civil, et entre autres, le mariage d'un prisonnier croate avec une jeune fille du pays (1813-1814, 3 pièces). Titre d'acquisition par la comtesse de Robien sur Claude Le Bas-Duplessis, seigneur dudit St Antoine, de la terre de St Antoine du Rocher, près de Tours (17 janvier 1787, provenance inconnue, trouvé avec les pièces précédentes). À la suite, un lot d'une dizaine de débris de parchemin, non comptés, concernant principalement les déclarations des censitaires de Pocé, tombées au rebut comme illisibles ou déchirées et de 2 pièces papier (XVIe-XVIIIe siècles.)

Supplément aux archives du haut et bas Pocé

(pièces retrouvées postérieurement dans les archives de Montreuil et de St-Germain-sur-Indre, qui suivent).

A. Pièces à replacer dans la série classée par noms de fiefs et lieux dits sous les cotes E 590-625.

E 670 (liasse). — 48 pièces, parchemin ;
24 pièces, papier.

1463-1701. — **DÉCLARATIONS DE CENSIVES**, jadis étiquetées par le feudiste aux noms de lieux suivants : ***La Planche Gourdeau***, paroisse de St Ouen. — 1528 : Jean Brédif et sa femme veuve Pierre Gourdiau ; Pierre Gourdiau, probablement le Jeune, 30 articles, 1 m. 30 de long. — 1557 : Florentin Pillon, demeurant à St Ouen. — ***Le Plessis au Franc***, suite aux aveux cotés E 607. — 1463 : déclarations de Jehan Colesse pour ce que fut jadis Macé du Temps et Regnault Boyn, de André Goupil et de Jehan Gauvain, ce dernier pour le lieu « appelé les Espinettes »[1]. — 1476 : Georget Briez. — 1518 : Jeanne, veuve Michau Rétineau (2 pièces) ; Veuve Philippon Rocheron. — 1527 : Mathurin Collesse (Les Bruyères, La Mardelle, etc.). — 1528 : Macé Régnier (15 articles) ; Laurent Huet ; Jehan Barré, menuisier ; Philippot Briays, homme de bras au Plessis au Franc ; Jean Gallebrung, homme de bras au même ; Jean Gasnier (terre près dudit lieu de l'Espinette) ; Florentin Bryays ; Clémence, veuve Jean du Vau ; Jean, fils Florentin Collesse. — 1529 : Huguet Collesse. — 1530 : Jean Clémenceau et consorts. — 1547 : Jean Jouslin. — 1557 : Simone Reboursin, veuve Macé Rogier ; René Pellemoyne ; Julien Deprez ; Jean Naudet. — 1601 : Jean Dupoirier, sommelier du gobelet du Roi. — 1610 : Guillaume Fenian, charpentier ; Florentin Naudet ; Étienne Petit ; honnête personne Simon Bourgeois, homme de peine au Plessis au Franc ; honnête personne Jean Goussé « froubisseur, demeurant en la ville d'Amboise ». — 1612 : Jean Lenoir, sieur de Bétroise, officier de fourrière du Roi, demeurant au lieu de Bétroise, paroisse St Florentin, d'Amboise. — 1613 : Joseph Jouslin ; honorable homme Maître Nicolas Delidan, procureur au siège présidial de

1. Il s'agit peut-être des Espinettes, objet du procès de 1483, contre Étienne Leloup, maître d'hôtel de Louis XI. Voyez E 656. Cette pièce n'a pas été citée dans notre publication de 1943. Elle ne fait d'ailleurs que citer ce lieu dit et n'ajoute aucun détail.

Tours. — 1614 : Jacques Pelletier, « serviteur domestique de Michel Michon, laboureur, demeurant paroisse de St Ouyn ». — 1616 : honnête femme Nicole Pillon, veuve Louis Gruet (69 articles). — 1618 : honnête personne Florentin Angellier, homme de peine. — 1623 : Laurent Fenau, marchand tonnelier à Amboise. — 1673 : Jérémie Diguet, marchand menuisier à Amboise ; Pierre Gasnyer, vigneron au Plessis ; Florentine Bonnin, veuve Silvain Michon ; Macé Picard, marchand à St Ouin ; Charles de Bertres, écuyer, demeurant « au grand et vieil marché de cette ville » (d'Amboise), deux déclarations, avec réformation des mêmes. — 1674 : Florentin Mangeant, maître tonnelier à St Denis d'Amboise ; Pierre Gasnier l'aîné, vigneron au Plessis ; 2 déclarations avec procédures. — 1696 : Pierre Lecotté, vigneron à St Ouen. — 1697 : Nicolas Bourgeois, homme de travail, à Montreuil. — 1698 : Macé Picard, précité. En appendice, jadis ficelé dans la même liasse, vente par devant la cour de Pocé par Jean Bouchet l'aîné à Nicolas Colas d'un demi arpent de terre au Plessis au Franc (1498, 2 janvier v. st.). En tout, pour le Plessis au Franc 40 pièces, parchemin, 20 pièces, papier. *La Resterie*, aître et fresche, à St Ouen. — 1494 : Pierre Badier (22 articles) ; Pierre Féalen, tonnelier et plusieurs de ses parents (34 articles). — 1528 : Jacques Ronflart. — 1612 : François Roy « marchand mousnier » à St Ouen. — 1677 : Jean Bergeron, écuyer, s^r^ de la Goupillière et de la Resterie, maréchal des logis du Roi (père du futur seigneur de Montreuil). — 1696 : Jean Duval, maréchal de forges à St Pierre des Corps. Diverses procédures pour la rente en nature de la fresche de la Resterie, réclamée par les fermiers successifs de la seigneurie de Pocé entre autre Zacharie Belluche, s^r^ de la Bizotière, et François de Boiseau, s^r^ de Cangy et de Chastres, à François Ribou, Gabrielle Royer, veuve de Guillaume Gobinet, chef du goblet du Roi et consorts (1676), à Pierre Bodichon, sommier de la dite fresche et à Élisabeth Bouru, veuve de Jean Bergeron, s^r^ de la Goupillière, précité (1692), enfin à Pierre Bodichon (1701). En tout, pour la Resterie, 5 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

E 671 (liasse). — 29 pièces, parchemin ;
21 pièces, papier.

1528-1694. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — ***Taillepied***, paroisse de St Ouen. — 1528 : Allain Chappellain. — 1601 : honnête personne Claude Plumier, homme de peine à Nazelles. — 1617 : Simon Foucault, tonnelier à Taillepied, près le château de Pocé ; noble homme Pierre Peschard, officier de la panneterie de la maison du Roi (closerie de Taillepied). — 1623 : Nicolas Daburon, marchand à Cangé, Toussaint Boucher, vigneron à Pocé ; la veuve Nicolas Poirier à Pocé. — 1625 : Pierre Peschard, précité ; Simon Foucault, précité. — 1627 : Jehan Lecottay, charpentier à St-Ouen-au-Bois. — 1673 : noble homme Jacques Cosnier, conseiller au présidial, lieutenant (?) au grenier à sel d'Amboise ; François Poirier, homme de travail à Montreuil. — 1676 : Pierre Collesse l'aîné, marchand à Pocé. — 1693 : Nicolas Collesse, vigneron au même lieu. En tout, pour Taillepied : 12 pièces, parchemin ; 5 pièces papier. — ***La Vallerie*** (haute et basse). — 1528 : Michel Pellemoyne, curateur de Macé Léger ; Pierre Calteau ; Jeanne, veuve Pierre Vallée ; Macé Charles ; la veuve Gilles Gasteau ; « Jehan Lefranc, tieulier ». — 1529 : Gillet Rolland, boulanger aux faubourgs St Denis d'Amboise. — 1610 : honnête personne Louis Foucault, « tessier en toile » ; « honneste personne Pierre Fenian, sieur de chesnes ». — 1613 : Nicolas Martin, homme de peine. — 1623 : Michel Durand « premier varlet de chambre de Monseigneur de Mestz »[1]. — 1673 : Louis Bordier, meunier à Vernou (2 déclarations) ; Jean Gerbier, vigneron à St Ouen (2 déclarations et procédures postérieures) ; « Louise Bourguignon, fille demeurant à Amboise » ; Toussaint Aubry, maître serger à Amboise ; « noble homme Louis Jouslin, officier de deffunct son altesse Mgr le duc d'Orléans » ; Jean Chappellain, vigneron à Pocé. — Cinq déclarations ou procédures pour 1693, trois pour 1694, toutes de Toussaint Aubry, précité, ou de sa veuve. — En tout pour la Vallerie : 17 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

B. Pièces à replacer
après la cote E 637 ou autres y indiquées.

E 672 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
6 pièces, papier.

1591-1767. — **PIÈCES DIVERSES** retrouvées isolément pendant l'inventaire du fonds de Montreuil, qui suit :

1°Procédures contre débiteurs , non déclarants, ou affaires connexes. Sentence de retrait lignager d'une terre dite du Chasteigner (?) pour André

1. C'est-à-dire Gaston Henri de Bourbon Verneuil, fils légitimé d'Henri IV, évêque de Metz.

Leclerc, contre Georges Hodé (15 mai 1591). — Poursuites du seigneur de Pocé contre Casimir Foucault (1716), Michel Deslandes (1735), Guillaume Petit, laboureur à Noizay, Estienne Monceau, vigneron à St Ouen et autres (1753). — Déclaration par Mr de Bridieu à son voisin le s[r] de St Ouen pour une parcelle au clos de la Huraudière (1766). — Lettre de Mme de Candé à un homme d'affaires de Mr de Cop, s[r] de Pocé, au sujet d'une indemnité due par elle pour les fiefs des Huraudières (précité), de Chantefins et de Maugouzon (?), 1745. — Lettre de Dechaume (?) d'Amboise, à Me Chevantais, notaire de Mr de Pocé (1767).

2° Pièces diverses : **Fief d'Anzans** (voir E 660). Copie d'un aveu pour la métairie de la Rivière, en la varenne de Limeray, rendu par Madeleine Scarron, veuve de Charles Robin, vivant écuyer sieur de Sigogne, trésorier de France à Tours à François Chambellan, officier de fourrière de la Reine, seigneur d'Anzans (1681, 15 octobre, copie informe, conservée peut-être par le seigneur de Pocé pour la fixation de limites communes). — Déclaration isolée d'une parcelle au lieu de Villeneuve, paroisse de Montreuil (1690). — Vente par Jean Lelarge, écuyer, sieur de Hellé, Villetissard et autres lieux, à François Guimard, sieur du Sauvage près d'Amboise, y demeurant, avocat au Parlement de Paris et fourrier de la Reine, de la seigneurie de Villetissard à Noizay, de la maison et Closerie du Pavillon à Limeray, de la métairie de Launay, dans la Varenne de Loire et de diverses rentes foncières (1738, 28 mai, copie très détériorée, conservée sans doute dans les mêmes conditions que ci-dessus et peut-être à cause de droits de suzeraineté du s[r] de Pocé sur Villetissard).

SEIGNEURIES DE MONTREUIL ROUCHEUX, GUIGNEFOLLE

unies à celle de Pocé sous Mr de Bridieu.

E 673 (liasse). — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1544-1717. — **SEIGNEURS ET MUTATIONS DE LA TERRE DE MONTREUIL**. — Partie finale d'un acte sur papier déchiré et moisi, non identifiable[1] portant les signatures de « Louise de Surgères, des deux notaires Audrart et Souverteau (?) et la date du 8 novembre 1544. Louise de Surgères était femme de Louis du Bois, seigneur des Arpentis, de Montreuil et d'Autrèches. — Vente par « Marie Testu, autorisée par son mari, René de Chauméjean, marquis de Fourilles, pour lors à Paris, à Jacques de la Baume Le Blanc, chevalier, sieur du Moulinet, gentilhomme servant le Roy en sa grande écurie de …ran…, au lieu des Gasses, paroisse de Mo… » (?), de la terre et seigneurie de Montreuil, Roucheux et Guignefolle, « consistant en chastel, maison noble et bastimens, etc. telles qu'elles sont échues audit seigneur marquis de Fourilles de la succession de Messire Blaise de Chauméjean son père, qui les avait acquises par décret »…, la dite chastellenie de Montreuil relevant de la baronnie de Vernou… et ladite seigneurie et appartenances de Roncheux relevant de la baronnie de Rochecorbon et tenues envers le chapitre de St Gatien de Tours et envers l'abbaye de Gastines à diverses rentes en argent. Le prix est de 32.000 livres tournois, dont 1.000 comptant et le reste à payer à divers créanciers, savoir au sieur du Mellay, au curateur de Gillette Cottreau, fille de feu Claude Cottreau, sieur du Vivier, à Urbain Chardon, ci-devant procureur au siège de Tours représentant Jacques Blondel, sieur de Pontchallet, au sieur Rengeard, marchand à Tours, à noble homme Maurice Roullin, lieutenant en l'élection de Tours, à Louis Desur, trésorier de France à Tours, à Pierre Boutet, sieur de la Borde, et à Jacques Roullard, chanoine de Tours, curateur des sieurs Begotz (17 juin 1636, cahier de papier dont un tiers est rongé ou moisi). — Fragment acéphale, même état, d'un acte par lequel un membre de la famille de la Baume Le Blanc solde diverses dettes, peut-être les mêmes que les précédentes. « Fait et passé en la maison de… à Tours, le 29 mars 1640. » Il contient la transcription de quittances notariées jusque 1646 et provient de la liasse des aveux ci-dessous. — Vente par « Jean de la Beaume Le Blanc, chevalier, seigneur de La Gasserie (?), La Vallière, Reugny et autre lieux, conseiller et maître d'hostel ordinaire du Roy, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château d'Amboise, du château de Tours, demeurant à ladite maison de La Vallière, paroisse dudit Reugny, étant de présent en son hôtel de cette dicte paroisse St Saturnin, héritier sous bénéfice d'inventaire de deffunt messire Jacques de La Beaume Le Blanc, chevalier, seigneur du Moulinet

1. L'état de cette pièce et de beaucoup des pièces suivantes, sauf les déclarations de censives, indique que le chartrier de Montreuil a été assez malmené, sans doute avant son union à celui de Pocé. On y trouve bien quelques cotes anciennes, mais aucune trace de vrai classement.

et de Montreuil, son frère », à Jacques Bouault, écuyer, seigneur de la Berrurie, lieutenant-colonel du régiment de chevau-légers de M^re^ le Commandeur de Saunay, demeurant en la ville d'Amboise, paroisse St Florent, de la même terre de Montreuil, au prix de 37.400 livres dont 13.000 payables à Louis Bigot, comme curateur du feu sieur Bigot, son oncle, chanoine de Tours, etc… (16 avril 1642). — Vente par René Bouault…, maréchal des logis du Roi, demeurant en sa maison de Villedosmay (Villedomain), tant en son nom que comme fondé de procuration de Jacques Bouault, seigneur de La Berrurye, y demeurant et maître de camp d'un régiment de chevau-légers entretenu pour le service du Roi et commandant celui de Mgr le duc d'Anjou, demeurant de présent en sa maison de Montreuil, et Anne… de Fleury…, son épouse qui accepte le 25 juin suivant, à un acquéreur dont le nom est détruit mais dont le prénom pourrait être « Marguerite », des terres et seigneuries de Montreuil, La Noue, Villerue et La Berruerye au prix de 1.200 livres (3 janvier 1657, parchemin moisi et percé de deux larges trous)[1] — Reconnaissance notariée donnée à Antoine Bergeron de la Goupillière, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, ancien intendant, par Gabriel de Berruier (?), s^r^ de Villeneuve et Marie Anne Bouault son épouse, demeurant au château du Grand Mauléon (?) à Auzouer, par René Chauchard, s^r^ de Vausubleau, et Françoise Bouault, son épouse, demeurant à St Ouen, mandataires de René Bouault, s^r^ de La Noue, demeurant ordinairement dans les îles de la Martinique, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jacques Bouault, chevalier s^r^ de la Berrurye, Montreuil et autres lieux, premier capitaine de cavalerie du régiment d'Orléans, tué à la bataille d'Oslec (?) d'une part, et d'autre part par Gabrielle de Court, veuve de Me Pierre Fergeau, conseiller du Roi, bailli d'Amboise, par d^lle^ Antoinette de Court, veuve d'Étienne du Bois, écuyer, s^r^ de Montmoreau, demeurant à St Ouen au Bois, par d^lle^ Marie de Court, fille majeure demeurant à St Florentin d'Amboise, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de Françoise de Court, veuve de Jacques Bouault précité, mère dudit s^r^ de la Berrurye et dernière morte, concernant le paiement des 20.000 livres constituant le prix des seigneuries de Montreuil, La Fontenelle et La Closerie de Vouvray et le surplus, soit 2.275 livres 13 sols 2 deniers, qu'il pourrait avoir à payer pour désintéresser les créanciers de la succession, avec le détail desdits paiements (Amboise, 14 mars 1708). — Texte du contrat d'acquisition consenti par les dits héritiers servant de base au compte et à la reconnaissance précédents (14 novembre 1705, mauvais état). Devis des réparations à faire au château de Montreuil à la requête de Pierre de Bussy, bourgeois de Paris, fermier judiciaire de la terre et s^rie^ de Montreuil et autres, saisies réellement à la requête de Messire Anthoine de Bergeron, conseiller du Roi en ses conseils, sur le s^r^ Chauchard à cause de D^lle^ Françoise Bouault de la Noue, son épouse, et autres héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jacques Bouault, chevalier, seigneur de la Berrurie, etc… (13 juillet-29 août 1705). — Arrêt du Parlement contre ledit Jacques Bouault, pour Laurent de La Baume Le Blanc, chevalier, sieur de La Vallière, fils aîné et principal héritier de Jacques Le Blanc, sieur du Moulin, son frère, lui garantissant une rente de 400 livres (?) par an, au capital de 32.000 livres pour le cas où ledit Bouault serait obligé à déguerpir de la terre de Montreuil (10 mars 1717). Pour l'acquisition de Montreuil par les Bergeron de la Goupillière en 1717, voyez ci-dessus.

1. La série des acquéreurs de Montreuil n'a pu être reconstituée entre les dates de 1657 et de 1705, même d'après des titres étrangers au chartrier de Pocé. Il faut supposer ici la destruction par l'humidité de quelques pièces.

E 674 (liasse). — 3 pièces, parchemin ;
9 pièces, papier.

1598-1679. — Acquisitions de terres, et baux passés par les seigneurs de Montreuil. Achat par « Jacques de la Baume Le Blanc, s^r^ du Moulinet, garde servant du Roi, écuyer de sa grande écurie, estant depuis en ce lieu de Tours » à René Bongars, couvreur à Reugny d'une maison et de quelques parcelles de terre à Montreuil (21 janvier 1635). — René Bouault, s^r^ de La Noue, en suite de l'adjudication faite à son profit de la terre de la Berrurye à Saunay, au prix de 4.600 livres, reconnaît que celle-ci doit être faite au nom de son frère, Jacques Bouault, que 3.000 livres ont été payées par ce dernier et le reste par René Bergeron, docteur en médecine à Amboise[1], au profit duquel il a été passé obligation de pareille somme (6 avril 1638). Visite à la requête dudit Jacques, des bois de Montreuil (10 février 1651). — Opposition par ledit René Bouault, s^r^ de La Noue, maréchal de camp des armées du Roi en Italie, à une saisie de l'amodiateur des droits de franc fief qui lui réclame 900 livres pour nouveaux acquêts non

1. Ancêtre probable des Bergeron de la Goupillière, qui suivent.

spécifiés (26 7bre 1658). — Baux du moulin Cormilleau, à Villedomer (1645) et de la métairie de Guignefolle (1679). — Acquisitions faites sur d'autres personnages et supposées passées par la suite aux Bouault ou aux Bergeron, savoir : des terres au Cormier à Francueil acquises par noble homme Édouard Béreau, sr de la Beausserye, demeurant à Chenonceau et par Louise de Collin sa femme (1598) ; une grange et des terres à Fontenelle acquises par Jacques de Rigné, sr de la Guérinière et Damemarie (1629 et 1630) ; enfin une vigne au clos des Pérouzes à St Ouen, acquise par Jacques Guignard sergent royal audit lieu (1643).

E 675 (liasse). — 7 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1644-1669. — **ACCROISSEMENTS DES DOMAINES DE JEAN BERGERON, FUTUR SEIGNEUR DE MONTREUIL.** — Achat par ce dernier, sieur de La Goupillière, demeurant à Amboise, savoir : de trois quarterons de terre et d'une grange au village de la Pelleraudière à Limeray (2 décembre 1636). — à Françoise de Louettière, veuve de maître Étienne Besnard, vivant conseiller et élu en l'élection d'Amboise « du quart par indivis d'un pressouer à arbres avec les ustancilles, estant dans une cave de roche, au lieu de Fourchettes, à St Ouen » (16 juin 1644). — du logis de l'Aistre Régnier, en la Varenne de Montreuil vendu par Jacques Blondel, officier de la maison de Mgr le duc d'Orléans (11-14 janvier 1654). — de quatre chaînées de terre à La Rouellerie, près le bourg de Pocé (22 janvier 1661). — d'un quartier de vigne à la Pandorgerie, à St Ouen (24 février 1666). À partir de 1636, Jean Bergeron, demeurant toujours à Amboise, est dit « maréchal des logis du Roi ». Lors de l'acquisition qui suit, il est dit en outre « écuyer, sieur de la Goupillière[1], Grange Rouge et autres lieux ». Il s'agit de l'achat d'un quartier de pré proche de l'abbaye de Montcé (11 9bre 1669). Nous avons ajouté après triage les titres de trois autres achats que leurs auteurs ont pu repasser par la suite aux Bergeron, savoir un pré à Fousseronde, terroir de Pocé (1657) ; 7 chaînées de pré dites « pré Mouschet », à Montreuil, achetées par René Gascongne, bourgeois d'Amboise (1662), enfin une terre aux Sablons du Courrouer (Montreuil), achetée par Adrien Breton, marchand à Montreuil (vers 1660). (Ces actes sont tous en très mauvais état, comme la plupart des précédents).

1. Cette terre, sise à Montreuil, n'est représentée ici que par quelques déclarations ci-dessous. Voir E 686.

E 676 (liasse). — 6 pièces, parchemin ;
38 pièces, papier

1698-1733. — **AUTRES ACQUISITIONS D'ANTOINE BERGERON DE LA GOUPILLIÈRE**, successeur du précédent, jadis ficelées à part, en partie déclassées et moisies. Un seul achat date de 1698. L'année 1701 est représentée par 12 achats aux environs de Montreuil, aux Chauffours (achat sur Thérèse Rocherot, de Tours), aux Sablons, à la Roussellerie, etc… À partir du 4 février 1701, Antoine Bergeron est dit « conseiller du Roi en son conseil, ci-devant intendant de la Sarre, demeurant à Paris ». Le 19 octobre 1704, il cède à Françoise de Cours précitée, veuve de Jacques Bouault, une créance de 62.027 livres sur Henri de Chauméjean, chevalier, marquis de Fourilles, qui semble provenir des affaires successorales de 1636 indiquée précédemment sous E 670. Pour paiement de cette créance, ladite Françoise lui cède la terre et seigneurie de Montreuil, « consistant en logis pour le maistre et le métayer, estangs, prés, pastureaux, taillis et terres labourables, cens, rentes, lods et ventes, dîmes, terraiges de six (*sic*) et autres », avec tous ses autres biens meubles et immeubles sans que la spécialité puisse nuire ni préjudicier l'un à l'autre. Les achats de parcelles de terres sont de 3 en 1704, 1 en 1705, 2 en 1706, 4 en 1710, y compris le procès avec les héritiers Huet et Jacques Peschard, chirurgien à Amboise, 5 en 1712, 3 en 1713, 3 en 1714, 1 en 1715, en 1718 et en 1720. Antoine Bergeron est représenté en 1714 par son homme d'affaires François Compain, son domicile étant d'ordinaire à Paris, rue de Touraine, paroisse St Sulpice. Le 25 7bre 1720 paraît sa veuve Marie Claude Scarron. Enfin le 10 7bre 1722, pour l'arpentage des terres du château de Fourchettes, puis en 1723 et 1733, sa fille Marie Geneviève. Deux pièces, moisies, ne peuvent être datées et sont à peine lisibles.

E 677 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
6 pièces, papier.

1645-1733. — **BAUX PASSÉS PAR LES SEIGNEURS DE MONTREUIL**, COLLECTION FACTICE. — Bail par Anne Petitbeau, veuve de Jacques de La Baume. Le Blanc, à Mathieu Moreau, marchand, d'une maison sise devant le château de Montreuil (1645). Deux baux de parcelles de chénevril (*sic*) et de vigne par Jean Bergeron (1664 et 1671). Bail de la ferme de la Gaudardière au village de Pinson (Montreuil), par Thomas Bergeron, écuyer, sr des Buissonnets, probablement frère du précédent (1679). — Baux

de l'Île de Fleuray (1708) et de La Mesnagerie (1722). Bail par Joseph de Bridieu, s^r de Pocé et de Montreuil et par Marie-Geneviève Bergeron de la Goupillière, sa femme, de deux arpents de vigne à la Besterie (1722 et 1749). Remise en état des terres du Haut Chantier, à Limeray (1787).

E 678 (liasse). — 2 registres de 39 et 62 folios, papier, reliures plein parchemin mauvais état.

1544-1609. — **COMPTES DES RECETTES DE LA SEIGNEURIE**. — « Compte premier des receptes faictes par Christofle Souriceau, à présent receptеur des chastellenies, terres et seigneuries de Montreuil et Aultresche, appartenant à noble et puissant seigneur Messire Loys du Boys Chevalier, seigneur des Arpentilz, de Monclère et des dictes chastellenies de Montreuil et Aultresche, pour ung an commancant le jour et feste monseigneur Sainct Jehan Baptiste mil cinq cent quarente troys et finissant (l'an mil cinq cent quarante quatre) à semblable jour[1] ».

Cens en deniers, F^o 1v° : Cens du fief de l'Île Oché, terme de St Maurice. — F^o 3v°. Autre recette de deniers, mêmes termes, Guillaume Percher et ses frescheurs, etc., aîtrages et terres à Pierre-bize, à Autresches, etc. — F^o 17 : « autre recepte de cens, terme de la Toussaint : Le seigneur du Tuffeau, à cause du fief et seigneurie de la Bourdessière, 6 deniers ». — F^o 18 : Autre recette de deniers, recette de Noël. — F^o 19v°. Noble homme Guy de Fromentières, seigneur de Beaumont la Ronce pour un arpent de terre près sa maison et aîtrage, 20 deniers. — F^o 21. Autre recette de cens à cause de la châtellenie d'Autrèches. — F^o 22v°. Didier Bouault apoticaire et André Royer… pour le lieu de La Noue Plodo (?), 12 deniers. — F^o 27. Autre recette de cens à Autrèches, terme des Trépassés… André Royer Sr de Porchereu, pour le lieu et appartenance de la Chauvinière, 2 sols. — F^o 28. Même cens, au lendemain de Noël. — F^o 31. « Autre recepte de deniers muables et extraordinaires… deuz audit lieu de Montreuil, pour raison des fermes des prez et autres choses affermez ». Fermes de terrages, d'herbes, du fief de Bossay, de la boucherie de Montreuil, etc. — F^o 32. Poisson des étangs d'Autrèches vendu aux poissonniers d'Amboise pour 120 livres tournois. Droit de lods et ventes à Montreuil et Autrèches passé à un autre compte. Profits et émoluments des fiefs de Guignefolle et la Jouserie, 19 sols, etc. — F^o 32v°. Autres deniers muables : ventes d'herbes, boucheries d'Autrèche. — F^os 33 et 34. Rentes en froment et méteil, par Simon de Fréville seigneur de Narsay pour le lieu de Narsay, etc. — F^os 34 et 35. Rentes en avoine et seigle. « Autre recepte d'avoyne nommée Oblye due… au jour… du lendemain de Nouel à ladicte seigneurie d'Autresche ». — F^os 36v°-37. Autres recettes de blés muables (dîmes et terrages). — F^o 38. Chapons (2 recettes différentes à St Maurice et à Noël, pour Montreuil). Aucun arrêté de compte ni formule quelconque, ce qui fait supposer la perte et moisissure des derniers folios.

« Pappier des cens, rentes, debvoirs seyneuriaulx et féodaulx, tant en deniers, bledz, grains, grenaiges, que aultres, deulz à la seigneurie et chastellenye de Montreuil par les personnes cy-après nommées, commençant ceste présente recepte en année mil six cent et neuf ». Chapitres de recette presque tous calqués sur le compte précédent, à commencer par le terme de St Maurice et le fief de l'Île Oché. — F^o 2. « Les chanoines du chappitre Saint Pierre Pillier pour ung arpent de pré (à l'Isle Oché) qui autrefois fust à maistre Regnauld Besnard sieur de Rocheuf… 4 deniers. » — F^os 8-9. Jehan Pinaiger : trois cens pour terres non détaillées. — F^os 30-32 : quatre cens dus par Guy de Fromentières déjà cité au compte précédent. — F^os 55-56. Mentions diverses relatives à des augmentations de revenus pour certaines terres qui venaient d'être acquises par Blaise de Chauvelin seigneur de Fourilles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine des gardes, qui fut un moment seigneur de Montreuil. Aucun arrêté de compte ni totalisation, mais brèves inscriptions mnémotechniques concernant diverses recettes jusque 1611 (f°s 61-62).

E 679 (liasse). — 36 pièces ; parchemin ; 56 pièces, papier.

1613-1777. — **COLLECTION DES AVEUX DE FIEFS ET DÉCLARATIONS DE CENSIVES**[1]. — ***Les Bissonnières*** : Messire Thomas Bergeron de la Goupillière, seigneur d'Hernessin et Herlot (?), capitaine au régiment d'infanterie de Périgord, demeurant à Amboise, paroisse St Florentin (1688). — ***Le Bois Huart*** : René Fouchault, homme de peine à Montreuil (1670). En supplément, vente de ladite terre

1. La moisissure a détruit une partie de cet incipit de même qu'une partie des feuillets qui suivent. La lettre initiale est ornée à la plume.

1. Collection moins complète et beaucoup plus maltraitée par l'humidité et le temps que la collection précédente concernant Pocé. Il est fait emploi de cotes par lettre sextuples, par exemple de la lettre A pour le fief Bouju.

audit Fouchault par Michel Rougeaud, recteur, curé de Montreuil (25 décembre 1663, 2 expéditions). — ***La Boissonnière***, sans indication de terroir ou de paroisse, parcelles tenant aux terres de M^r^ de La Goupillère : Pierre Blondeau, vigneron (1670). — ***Bouju*** (fief à Monnaie) : aveu à Françoise de Cours, dame de Montreuil, veuve de Jacques Bouault, Sr de la Berrurie, etc., par Jacques Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, Hérculles, Maisoncelles, Milly, Bellesruries, Chartilleux (?), Monnaie, Madères et du fief Bouju (15 articles, 31 décembre 1662). Autre par Joseph Goulart, chanoine, prévôt de Vallières dans l'église St Martin de Tours (3 octobre-15 décembre 1766), et par Antoine François de Lonlay, chevalier, seigneur de Monnaie, les Bellesruries, Boisrougeolles, etc. (27 janvier-11 février 1782). — ***Bouiles*** (?), paroisse de Montreuil : Gilles Peloquin l'aîné, homme de peine à Montreuil (1669). — ***Le Clos Gaillard*** : déclaration de l'abbé de Fontaine les Blanches (10 décembre 1660). — ***La Croix Vert*** : Jacques Leloup, marchand à Cangy (1660). — ***La Gauguinière*** : Robert Coudenat, marchand à Amboise, pour trois quartiers de terre à Montreuil près l'étang de la Gauguinière, près la voie de Château Renaut et la garenne de ladite s^rie^ de Montreuil (1638). — ***Les Galliers Collesse*** ou les dîmes de Joué près du village du Vieil Joué à Montreuil et 60 arpents de terre : acquisition par Michel Rangeard, curé de Montreuil, sur les héritiers Pierre Gasuyer, de Montreuil (29 9bre 1660). Procédures à propos de ses déclarations et ordre de produire les titres (1669). Retrait féodal par Jacques Bouault, seigneur de Montreuil, sur les héritiers dudit Michel Rangeard (24 mars 1670). Collection de déclarations des soutenants, jadis ficelées avec les titres qui précèdent : — 1656 : Pierre Belamy, homme de travail à Montreuil ; Fabien Chastillon, tonnellier à Nazelles. — 1664 : Louis Malvault, laboureur ; Mathurin Travers, Pierre Leclerc, homme de peine, tous à Montreuil ; René Martin, vigneron à Nazelles (2 pièces) ; Guillaume Martin, à la Mazère ; Louis Maugeant, vigneron à Montreuil ; Michel Michon, homme de peine, au même lieu. — 1675 : Romain Grouais, boucher à St Denis d'Amboise. — 1778 : Thomas Carteau, vigneron à Pocé. On remarquera l'absence de documents de ce genre pour tout le XVIIIe siècle : le dernier a été extrait d'une liasse contenant 3 pièces concernant des terres toutes différentes et cotée par B six fois répété. En tout 13 pièces, parchemin, 7 pièces, papier. — ***Les Gallinières***. 1660 : Silvain Asselin, vigneron à Reugny. — ***La Guetterie***, en la varenne près Montreuil : Jacques Barré, maître couturier en soie à Tours (1670) ; François Barré dit Gallois, marchand teinturier en soie à Tours (1681). — ***Guignefolle***, seigneurie annexée au fief de Montreuil : les Bernardins de Fontaine les Blanches, pour la Jousserie : même provenance que ci-dessus et même cote B, 6 fois répétée (1777). — ***La Haute-Vérie*** : 1613 : Jehan Habert et les héritiers de Antoine Lamiral et Louise Habert. — ***La Haute Voie*** : procès-verbal d'arpentage (1660) avec note sur les redevances dues par « Mr de la Goupillière ». — ***L'Isle Oché***[1]***.*** 1613 : Jehan Leblanc écuyer, sieur de la Vallière, d'Orfeuil, baron de la Papelardière, autrement La Maison Forte, maître d'hôtel ordinaire du Roi, premier président ancien Trésorier de France, à Tours, pour trois quartiers de pré joignant à la métairie de la Mauguinière, etc… ; la boîte des Trépassés à Reugny. — 1660 : Estienne Potier, marchand meunier à Reugny ; ladite boîte des Trépassés. — Pierre Leclerc, marchand à Reugny (2 déclarations). — 1661 : Jacques, François Collas et la veuve de ce dernier (6 pièces) ; Jehan Daniau de Reuguy. — 1662 : noble Antoine Dubois, sieur de Launay. — 1685 : Françoise Michau, veuve Silvain Simonneau. Six déclarations restées ficelées ensemble concernant la descendance de Antoine Bouin, laboureur à Neuillé le Lierre (1685-1717). — 1708 : Françoise Gasnier Vve Mathurin Guillet. — 1716-1717 : Jean Daniau ; nombreuses assignations contre Florentin Thomas, Antoine Genty etc. (11 pièces). — 1718 : procédures contre ledit Daniau, ficelées dans l'état ancien (4 pièces). — 1719 : Claude Haubois, notaire royal à Reugny. — 1775 : Louis Collin, bourgeois, de Reugny, pièce extraite de la liasse cotée par B six fois répété, comme pour Guignefolle. Autres pièces jadis ficelées avec ce qui précède et cotées de même par M quatre fois répété : brouillon de terrier reproduisant les déclarations ci-dessus, sans date (XVIIe siècle, 9 folios)[2]. Liste des usagers de la prairie de l'Isle Oché en 1716 (2 folios).

1. Les revenus de l'Isle Oché tiennent une grande place dans les comptes cotés ci-dessus E 675. Les déclarations qui suivent étaient jadis ficelées sans ordre chronologique.

2. Voyez encore ci-dessous E 688, petit terrier particulier aux deux seigneuries de l'Isle Oché et de Guignefolle. 1626. Il résulte de ce terrier, comme des présentes déclarations que l'Isle Ocher était près du bourg même de Montreuil et de ses deux étangs.

En tout, pour l'Isle Oché, 6 pièces, parchemin, 33 pièces, papier. — ***Pierrebise***. 1670 : Jacques Pellemoyne, vigneron à Autrèches. — 1714 : les religieuses de Moncé avec lettre d'envoi du confesseur de ces dernières, l'abbé Busquet. — 1716 : Michel Marin, vigneron à Montreuil ; Charles Nivet, homme de peine à Saunay. — ***La Truisse***. 1613 : Guillemine Peltier, veuve Fouscher. — ***Les Vallées***. 1613 : les frères Le Raboyer (?). — ***Villiers***. 1688 : Minute de quittance du receveur à la marquise de La Vallière pour droits féodaux et note sur les terres qui les doivent : vignes en Morvain, taillis à la Mauguinière, etc.

E 680 (liasse). — 96 pièces, parchemin.

1613. — COLLECTION DES DÉCLARATIONS DE CENSIVES recueillie par Blaise de Chauméjean, marquis de Fourilles, capitaine des gardes du Roi, gentilhomme de sa chambre et pensionnaire entretenu en France, seigneur de Montreuil. Sa régularité, son format (larges cahiers de parchemin) et même son écriture uniforme la rendent préférable à la collection précédente, qui n'offre d'ailleurs que deux pièces remontant à 1613[1]. Mais le ficelage primitif a disparu sauf pour les 4e et 5e parties. Sauf pour ces dernières, elle a subi beaucoup de pertes. Elle a été groupée par un feudiste du XVIIIe siècle en cinq cotes de 19 à 23 dont nous ne croyons pas qu'elles correspondent à un classement topographique ou chronologique. On n'y a ajouté aucune rubrique de noms de lieux ou de tenanciers.

1re *partie* : cote 19. Nos 2 à 32 conservés, sauf lacune pour les nos 22 à 24. En tout 29 pièces. Principaux lieux dits ou parcelles : l'Aistre des Viollets ; Le Marchais des Prégens[2], Le Carroy des Ormeaux ; le Champ de la Teste ; La Saupiquetterie (2 déclarations) ; Pierrebize (6 déclarations) ; Le Bois Camus ; Le Poirier ; La Filleraudière ; Grande rue de Montreuil ; Clos de Paradis ; Aître de Feilleraudière ; La Bazoche (2 déclarations) ; « Le Moullin à Vant » ; Les Coustaulx près le Carroi de Fontenelle ; les prés d'Avau (2 déclarations) ; Le Clos de La Voie Basse ; La Guigonnerie ; La Maison Jacques Rabouin ; l'Aistre des Voûteaux (?) ; Le Clos Gaillard ; La Truisse ; La Noue des Réaux.

2e *partie* : Cote 20, nos 4 à 21 conservés, plus le no 10 en double. En tout 19 pièces, parchemin. Principaux tenanciers : Jeanne Mabille, veuve André Daviau ; Pierre Lebreton ; Sébastien Sercler (?) ; René Laboin, homme de peine à Montreuil ; La boîte Notre Dame de l'église de Montreuil ; Denise des Loges, séparée de biens d'avec Macé de Gavré, à Vouvray, etc…

3e *partie* : Cote 21, nos 13 à 24 seuls avec lacune pour les nos 21 et 22. En tout 7 pièces.

4e *partie* : Cote 22, nos 1 à 18 complets.

5e *partie* : Cote 23, nos 1 à 24 complets.

E 681 (liasse). — 24 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1613-1621. — DÉBRIS DES COLLECTIONS DE DÉCLARATIONS POSTÉRIEURES. — 1re *partie*. — 14 pièces, dont les dernières seules cotées YYY avec numérotage à part de 54 à 62. On y a trouvé en outre un acte de vente par Nicolas Boucquin, homme de peine à Montreuil à Julien Ronflard « marchal » au même lieu, d'une pièce de vigne joignant à la vigne de maître Louis Brochies, etc.

2e *partie*. — Débris divers ; trois déclarations cotées de même par Y trois fois répété, mais sans numérotage concernant la croix de Pierrebize, la croix de la Saupiquetterie et la Gripoullière. Sept autres, cotées par M quatre fois répété, concernant l'Isle Ocher, et restées ficelées ensemble.

E 682 (liasse). — 14 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1590-1720. — AUTRE COLLECTION DE DÉCLARATIONS. — Série de minutes encore ficelées, rédigées de façon cursive d'après les indications verbales des tenanciers, avec répertoire et récapitulation des recettes (1647-1662, 21 pièces cotées TTTT). — Série semblable pour 1660-61, 34 pièces dont une seule pour 1681, cotée AAAA). — Série plus copieuse, grossoyée et mise au net, encore ficelée pour 1678-1691. On y trouve en outre quelques titres de propriété des tenanciers, une déclaration isolée de 1590 (6 pièces, parchemin, 29 pièces, papier, coté VVV.) Dernière collection de minutes pour 1716-1720, ficelée et cotée SSSS, 44 pièces, papier, plus un résidu de cinq déclarations sur parchemin illisibles, la plupart mutilées ou acéphales, et huit déclarations sur papier.

E 683 (liasse). — 8 pièces ou cahiers, papier.

1609-XVIIIe siècle. — RÉPERTOIRE DE DÉCLARATIONS ET ÉTATS DE REVENUS. — Dépouillement fait par le feudiste au XVIIIe siècle du papier de recette

1. Savoir pour la Truisse et l'Isle Ocher. Le format et l'écriture de ces pièces prouvent leur origine différente.
2. Sauf Pierrebise, aucune de ces appellations ne se retrouve au cadastre. Une grande partie du terroir de Montreuil appartenait d'ailleurs à la seigneurie de Pocé.

de 1609 et de celui de 1622. Dépouillement par le même d'une série de déclarations de 1663. — Répertoire, plus précis, donnant des dates et des lieux dits, relatif au droit de terrage, pour 1660-1680. — Deux « états de revenus » pour 1715 et 1738, en forme de liste des tenanciers, et un état sans date du revenu des bois.

E 684 (liasse). — 56 pièces, parchemin.

1582-1622. — **SEIGNEURIE DE LA FONTENELLE, UNIE À CELLE DE MONTREUIL**[1]. ***Déclarations de censives***. — Collection de 1582, jadis ficelée : Jean Heau, prêtre à Montreuil (1er mai) ; Florentin Pelletier, couvreur à Montreuil (28 mai) ; Michel Michau le Jeune ; Pierre Vincendeau, laboureur à Montreuil (3 juin). — Honnête homme Jean Collesse de La Peilleraudière demeurant à Montreuil ; Mathurin Fouchault, homme de bras demeurant au Grand Rochereau à Limeray ; honnête personne Florentin Pellemoyne, à Villagon, paroisse de Montreuil ; Macé Michau, curateur de ses neveux à Montreuil ; Denis Langlois ; Michel Bonnet, tous hommes de bras à Montreuil (4 juin). — Mathieu Pillon ; Jean Granet ; Georges Cormier ; Antoine Pelletier ; Mathurin Fouchault le Jeune ; Simon Aubin, homme de bras ; Guillot Poirier ; Jean Fouchault, homme de bras à la Fontenelle ; Ambroise Fleuriau (5 juin). — Simon Heau (7 juin) ; Jeanne Heau ; Mathurine Aubin, veuve Jean Collesse (8 juin). — Michelle Vaugondy, veuve Denis Chéreau (9 juin). — La veuve Mathurin Heau (une vingtaine de parcelles, 14 juin). — Adrien Poitevin (17 juin). — Étienne Pellemoyne, laboureur à Autrèche et les enfants Macé Delaunay (7 juillet). — Louis Gillet, marchand entre les Ponts d'Amboise (26 août). — En tout 27 pièces. Autres collections pour 1597, 11 pièces, entre autres : honorable homme Julien Deglatigny, pâtissier du Roi demeurant au château de St Ouen ; pour 1598, entre autres : Jean de St Mesmin, écuyer, sieur de la Quénerie, héritier de Jeanne de Vercle (?) dame de Chastes (?), sa mère. Les mêmes familles restent représentées, surtout la famille Heau. En tout : 13 pièces, et 4 pièces pour 1599. L'année 1622 est représentée par la seule déclaration de François Fouchault.

1. D'après Carré de Busserolles, La Fontenelle mouvait de Brouard, elle-même vassale de Château Renaut. L'ancienne cote est EEEE.

E 685 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
26 pièces, papier, 2 registres.

1479-XVIIIe siècle. — SEIGNEURIE DE LA FONTENELLE (*suite*). ***Titres de propriété des seigneurs et divers***. — Vente par Jean Morel, écuyer, Sr de Marty et Martine de Fontenoys sa femme à noble homme Jehan du Saugon, écuyer, sr du Plessis en la paroisse de Limeray et Perrine de Fontenoys sa femme du fief de La Fontenelle, sommairement décrit, en la paroisse de St Ouen au Bois, « tout ainsi qu'il a esté baillé par le contract de mariage entre ledit de Morel (*sic*), escuyer et sadicte femme par damoiselle Ysabeau de Fromentières dame de Bourot et ses enfants, savoir au prix VI XX X escus tournois ». Annonce du sceau royal aux contrats d'Amboise (18 mars 1479, v. st., original intact et copie détériorée du XVIIIe siècle). — Vente de la même par « noble damoiselle Mathurine de Saugon veuve de noble homme Jehan Louan, en son vivant escuyer, seigneur de la Court de Meusmes, demeurant au lieu de La Court de Meusmes, dame d'elle et usant de ses droits à noble homme René Juvyneau, notaire et secrétaire du Roy nostre Sire, du lieu terre et seigneurie du Plessis, ainsy qu'il se poursuit et comporte de maisons, courts, garennes, jardins, granges, puiz à eau, fuye », etc… assis au bourg de Limeray et mouvant du château des Arpentiz, avec détail des abouts et des pièces de terre qui la composent. « Item la terre et seigneurie de La Fontenelle, assise en la paroisse de Monstereul, ainsi qu'elle se comporte en cens rentes et toutes autres appartenances et dépendances », etc. au prix d'une rente annuelle de quatre vingt livres tournois. Témoins : « noble homme François d'Abigy, écuyer, Sr de Mesmes, François de Beausse, écuyer Sr de Cangy, Gatian Lhousteau et damoiselle Olive Bouaut, fille de la dite bailleresse » (Blois, 15 octobre 1536, copie non signée de l'époque). — Achat de la dite seigneurie de Fontenelle par Jacques Bouault Sr de la Berrurie et de Montreuil à dame Claude de Rigné, femme de messire François de Bérard, chevalier, seigneur baron de La Croix, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant colonel du régiment de Normandie, demeurant au chastel et maison seigneuriale de Bléré, autorisée par justice pour la poursuite de ses droits, au prix de 1.800 livres (27 avril 1644) et sentence rendue aux assises du fief de la dîme Chabot donnant décharge audit Bouault des droits

de lods et vente pour l'acquisition ci-dessus, soit une année de revenus (4 7bre 1645).

Pièces diverses : Titre nouvel donné par Étienne Fouchault à Thomas de Gutery, écuyer, seigneur de Fontenelle et Mathurine Gutery sa fille pour le droit de terrage de 2 deniers et la rente de 22 deniers tournois et un chapon pour un demi arpent de terre qu'il a « amertré » et sur lequel il a fait construire une maison pour laquelle le bois est « prêt à lever » (Annonce du scel aux contrats d'Amboise, 20 mai 1502, original et copie du XVIIIe siècle). — Fresche de la Fontenelle : condamnation des frescheurs pour arrérages non payés (17 mars 1609, copie du XVIIIe siècle). Autres condamnations contre Mathurin Heau, François Fouchault, François Cormier et autre frescheurs, ainsi que contre les détenteurs de la fresche de la Guénardière, de trois quartiers de vigne près de Solleux et de l'aître de La Vignasserie (17 mars 1617). Titres et procédures concernant la rente de la dite Guénardière (1671-1699, 1 pièce, parchemin, 4 pièces, papier). — Assises du fief de la Fontenelle avec liste pour servir à l'ajournement des tenanciers (1582). — « Remembrances » ou listes des transmissions de propriété servant à la perception des lods et ventes (1582, 1592 et 1669-1696) « Extraits de la conférence de La Fontenelle » (1703-1717) et procédures contre Pierre Cormier (1717-1718).

Deux petits terriers, l'un pour 1598 (copie du XVIIIe siècle) et l'autre avant 1644. Liste de tenanciers faite au XVIIIe siècle d'après les déclarations précitées (3 pièces). Tout l'ensemble coté EEEE.

E 686 (liasse). — 9 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1570-1652. — **FIEF DE LA GOUPILLIÈRE**, uni à Montreuil par les Bergeron de la Goupillière, dossier factice[1]. Procuration en blanc par Jean Bergeron, « docteur en médecine demeurant à Amboise », aux fins de servir au seigneur de Brouart l'aveu du fief de la Goupillière (26 septembre 1629). — Déclarations de censives : 1598 : François Fouchault, homme de bras à La Fontenelle. — 1612 : honnête personne Louis Boivin (?), marchand à Montreuil. — 1614 : Mathurin Boivin, à Montreuil. — 1616 : honorable homme Robert Besnard, fourrier du Roi à… — 1650 : Florentin Hautbois (?), vigneron à St Ouen ; Mathurin Poitevin, laboureur à Montreuil. — 1652 : Pierre Fortier, laboureur à Montreuil. — Déclarations concernant le Moulin de Crousteau et les environs. — 1670 : Pierre Canniau, homme de bras à St Ouen. — 1611 : Gilles Chaineau. — 1654 : Denis Delaunay, tailleur d'habits à St Ouen. — 1669 : François Béranger, substitut de Mr le Procureur du Roi au bailliage d'Amboise.

E 687 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
23 pièces, papier.

1540-1763. — **AVEUX RENDUS AUX SEIGNEURS DOMINANTS PAR LES SEIGNEURS DE MONTREUIL.**

1re *partie relevant de Vernou*, c'est-à-dire de l'archevêque de Tours. Aveu par procuration de « Mre Louys Dubois, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur des Arpentis et des chastellenies terres et seigneuries de Montreuil et Aultrèche pour « mon chastel et maison située au bourg dudit Montreuil, avec mon jardin, garenne et boys de haute fustaye… mes estangs estant proches dudit bourg », des droits de boucheries, de foires, des dîmes, de nombreux terrages, des cens, les hommages de la Jousserie, des terres et des dîmes du Vieil Joué à Montreuil, des dîmes et terrages du seigneur de St Ouen à Chantefains, le fief de Baussy au lieu de Villefraux en la paroisse de La Croix de Bléré et diverses autres dîmes, avec énumération des « charges », savoir rentes féodales dues au chapitre de St Gatien et frais de justice (2 juin-20 juillet 1540, copie collationnée du 2 juin 1560). — Extraits de l'aveu de Jacques Bouault Sr de la Bérurie ne concernant que les terrages et dîmes précitées, et dont la partie finale indique pour limites les sries de Roucheux et de Fontenelle et des terres tenues de Pocé comme Vauvert et Courangeon (8 mai 1652). Lettre du même à Mr Courangeon procureur à Vernou, au sujet du paiement de ses 18 livres de devoir féodal (4 mai 1681). — Dénombrement par le même avec détail de tous les tenanciers et adjonctions aux fos 4 et 24v° concernant la seigneurie de Guignefolle et l'Isle Oché (6 juillet 1686, 26 folios, papier.) — Acceptation de l'aveu de Françoise de Cours, veuve du précédent, avec supplément audit aveu (7 et 13 janvier 1687). — Offre d'aveu de Jacques Bouault sr de la Berrurie, à la suite d'une saisie féodale et paiement de 53 livres de droits féodaux.

2e *partie relevant de Rochecorbon*, *c'est-à-dire de Luynes.* Aveu de Jacques Bouault précité pour Roucheux, pour la Saupiquetterie et pour la closerie des Forts (5 7bre 1650, mauvais état). Autre,

1. La Goupillière fut acquis bien avant Montreuil. La présente collection de déclarations n'est composée que d'épaves, en mauvais état.

à peu près semblable, du même (1er mai 1654, avec sommation et offre d'aveu du 16 mars précédent).

3° *Autres parcelles tenues d'autres seigneurs*. Simples déclarations de censives à l'abbaye de Fontaines les Blanches, avec procédures y relatives, pour le Fief Ménard, ou autres parcelles, dont un corps de logis à Fourchettes (ficelage ancien 1634-1763, 8 pièces). Déclaration par Antoine Bergeron sr de la Goupillière et du Bourrot pour le château de Fourchettes « nouvellement basti » (13 janvier 1714). — Autre déclaration de Jacques Bouault précité au seigneur du Petit Villefrot (?) pour un arpent de taillis au lieu de Vaux (17 août 1650). En appendice, deux récapitulations des revenus l'une pour la partie principale relevant de Vernou soit 835 livres, avec 515 livres de charges (XVIIIe siècle) et l'autre pour l'ensemble de la seigneurie, soit 3.191 livres (1690)[1].

E 688 (liasse). — Registre de 36 feuillets, papier, non reliés.

Après 1653. — « **PAPIER TERRIER DE LA CHASTELLENYE DE MONTREUIL** et fiefs et seigneuries en dépendant, contenant les cens rentes, etc… non muables… deus chacun an aux jours et festes, savoir pour l'Hisle Ocher, de St Maurice, et pour les autres fiefs dudit Montreuil, Guignefolle, Roucheux et autres en déppendans moins ledit fief de l'Hisle Ocher, au jour et feste Saint Étienne, lendemain de Noël… fait soulz et à la dilligeance de dame Françoise de Cours dame des dites seigneuries… veuve Mre Jacques Bouault vivant sr de la Berrurie, dudit Montreuil et autres terres, premier capitaine major et commandant le régiment de Monsieur…, mère et tutrice de l'enffant dudit seigneur et d'elle dame, suivant les antiens papiers de ladite seigneurye, adveulx et déclarations », etc… Notices très détaillées, mais la pluparts des tenants et aboutissants sont restés en blanc. — Fos 1v°-3 : l'Isle Ocher. — Fos 4-10 : Autres fiefs y compris ceux de Jacques Barray dit Le Gallois cité ci-dessous. — Fos 10v°-14 : Frescheurs. — Fos 14-31 : Censives diverses, par ex., fo 17 : Pierre Leblanc, écuyer, seigneur de La Roche, à cause du lieu de La Chauvinière, soit 16 arpents, 16 deniers de cens. Nombreuses mentions de Jacques Barray dit Gallois cité sous la cote suivante. — Fos 34-36 : Tenue du fief de Guignefolle.

E 689 (liasse). — 11 pièces, parchemin ; 163 pièces, papier.

1678-XVIIIe siècle. — Procédures, déclarations et brouillons divers pour la préparation d'un second terrier de Montreuil. — Collections de déclarations de tenanciers semblables aux précédentes et cotées YYYY, mais ficelées par le feudiste avec de nombreux commencements de rédaction du terrier. Années 1670-78 et 1715-1718 (2 liasses de 60 et 32 pièces dont 10 sur parchemin). Calculs d'arpenteurs, états des bois, taillis, d'après des documents de 1662 à 1686, et petites fiches renvoyant à des folios d'un registre perdu, classées par lieux dits, etc. (39 pièces, papier, 32 fiches, 1 pièce parchemin).

E 690 (liasse). — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1659-1718. — Pièces rassemblées par le feudiste de Montreuil pour un terrier ou un arpentage. Partage des biens d'Antoine de la Barre, veuf en premières noces d'Andrée-Jeanne Chaudrois et liquidation de la communauté d'avec cette dernière, composée de nombreuses terres dans la région d'Amboise, en vue de son remariage avec… Chaloppin (1573, copie du XVIIIe siècle, partie initiale perdue et moisie, avec noms douteux). — Enquête, probablement en bornage, pour Louis Barré (vers 1679, très mauvais état). — Achat par Jacques Barré dit Gallois, marchand teinturier en soie, paroisse St Saturnin, à Tours, à noble homme Nicolas Langlois « maître d'autel du sr Marquis de Brannant » et Marie de Fromont, sa femme de la maison et métairie de La Varenne à Montreuil appelée La Vacherie, au prix de 2.500 livres, avec long détail des parcelles en dépendant (3 9bre 1659). — Estimation visite et arpentage des biens dépendant de la succession de Claude Dupin, femme de Jacques Barré dit Gallois à la requête de François Barré dit Gallois et de plusieurs membres de la famille Gallois, comprenant surtout le lieu et maison de Guesterie, et aussi le lieu de la Varenne, le petit Clos de Pastureau près le chemin de Villepin, diverses pièces de terre « en Pastureau et en Josneaux » avec étang, diverses autres aux Pinèges (ou Pinages), aux Vallées, au Poirier, au Loup, près le Moulin à vent de Montreuil, au fief de Chantefins, au Poirier, au Pont Charenton, à la croix de Chantefins,

1. Ce ne sont toujours que des épaves, fort maltraitées par l'humidité. Ce petit fonds aurait pu être aussi important que celui de La Fontenelle.

au petit étang de Montreuil, etc.[1] (19 juillet 1685, 34 folios, papier). — Enquête pour Antoine Bergeron de La Goupillière, s^r de Montreuil contre Joseph Gauteron ou Gauderon, laboureur au même lieu sur le droit de pacage dans certains pâtureaux de la Varenne. Texte des déclarations de ce dernier (1715-1718) avec pièces justificatives depuis 1670. Procès-verbal d'arpentage de terres de Montreuil soumises au droit de terrage (10 novembre 1710).

E 691 (liasse). — 2 registres de 66 et 42 folios, papier.

1626-XVIIIe siècle. — Terriers de l'Île Ocher à Montreuil. — La plupart des tenures sont situées au bourg de Montreuil. Certaines autres (des fresches) près du grand étang dudit lieu, d'autres encore en la prairie de Nailly à Reugny. Les derniers folios (64 à 66 et 39 à 42) concernent la seigneurie de Guignefolle précitée.

E 692 (liasse). — 2 registres de 4 et 21 folios, papier.

1669-1719. — Plaids d'assises de Montreuil. — Plumitif très bref, sans date initiale, terminé le 2 7bre 1669 pour la seigneurie de La Goupillière. Autre du 7 décembre 1717 au 23 mai 1719 pour Montreuil.

E 693 (liasse). — 3 pièces, parchemin ;
28 pièces, papier.

1608-1690. — Procédures et pièces diverses servant au contrôle des non-déclarants et des débiteurs d'arrérages. 1re COLLECTION. — Poursuite contre Jean Hubert l'aîné, demeurant au village de Chource (ou La Haute Source) paroisse de Nazelle pour le paiement de « huit vingt livres » objet d'un procès non détaillé (2 juillet 1608). — Assignation au seigneur de La Bourdaisière, dont le nom est en blanc (1660, 29 mai). Procédure contre André Tattin, marchand charron à Montreuil, avec l'original de sa déclaration du 11 9bre 1660. — Extrait du procès-verbal de partage de la succession de Pierre Charron, marchand à Tours, débiteur de plusieurs rentes à Montreuil (2 mai 1668). — Condamnation pour cause non déclarée de François Pellemoine (19 mars 1670). — De François Nau, écuyer, s^r de Ponchien (5 juin 1674). — Plusieurs procédures regroupées au cours du classement tendant à reformer les déclarations de Jacques Barré dit Gallois, marchand à Tours. Copie de ses titres d'acquisition de la métairie de La Varanne, lieu dit Les Vaches (1671). Deux brèves lettres de Mme de Cours dame de Montreuil à Coqueau son procureur à Tours (s.d.). Une lettre dudit Jacques Barré, signée « Galloys » au prieur de Montlouis le félicitant d'un heureux voyage risqué par mauvais temps sur un cheval qu'il lui avait prêté, etc. (février 1674). Autres pièces, soit 12 en tout, procédures et sentences jusque 1678. — Autres poursuites contre Jacques Barré[1] avec appel à la baronie de Vernou au sujet des droits de terrages dus par lui pour ses héritages de La Hardonnière. Sentence du 23 mai 1650 et pièces justificatives depuis 1618 (2 pièces papier dont un long mémoire et une pièce parchemin). — Poursuites contre Michel Michau et consorts à Fontenelle (1682-84). — « Mémoire des papiers, terriers et autres pièces que j'envoye à Paris le vingt huit juillet 1693 », liste non signée de neuf pages énumérant, outre les censiers de 1609, 1622 et 1626 non conservés ci-dessus dans les liasses E 688 et 689, d'assez nombreux titres de propriété des s^rs de Montreuil, et même des contrats de mariage et aveux et dénombrements qui semblent aujourd'hui perdus.

E 694 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
86 pièces, papier.

1681-XVIIIe siècle. — Procédures contre non-déclarants et pièces diverses. 2e COLLECTION. — Dossier de la famille Cormier, regroupé au cours du triage. Partage de la succession des époux Cormier et Fortier par plusieurs de leurs enfants y compris Étienne Jouslin, vigneron à Montreuil (20 janvier 1681, pièce jointe à une déclaration pour le paiement des lods et ventes du 9 décembre 1716). — Copie par le feudiste de l'acte d'achat par François Cormier, marchand meunier à St Ouen, de diverses terres à Fontenelle (1er mars 1714). Notes diverses du même, d'après le partage de la succession de Pierre Cormier, etc… (s.d., vers 1715). Procédures en mauvais état ou dépareillées contre François Cormier et Pierre Cormier, pour le terrage de vignes à La Fontenelle, ou pour obtenir exhibition de ses titres (1719-1720). — Extraits des titres du même concernant ses acquisitions de terre sur Estienne Garreau (1703-1721). En tout 1 pièce, parchemin, 15 pièces, papier. —

1. Ces détails montrent que le feudiste et l'arpenteur étaient désireux de trouver des descriptions et limites de terres dans les pièces qu'ils choisissaient.

1. Voyez sur ledit Barré E 690.

Procédure contre la veuve Pierre Lelarge, tutrice de ses enfants, née Ferregeau, habitant St Florentin à Amboise, probablement de la même famille que celle des seigneurs de Villefraut à Négron (octobre 1703). — Contre Michel Gibert, marchand à Montreuil (1711-1718, 10 pièces). — Contre Mathurin Cathelineau et une huitaine d'autres (1714-1716, 10 pièces ficelées). — Notices du feudiste sur les acquisitions dudit Cathelineau (1685-1711). — Procédure contre François Repuceau, pour lods et ventes, (1715-1717, avec pièces justificatives copieuses depuis 1709). — Contre Joseph Gauderon[1], qui veut faire un fossé contre la chaussée de l'étang (1716). — Contre Denis Doisseau, pour une rente en céréales sur la Guénardière (1718). — Contre Denis Poirier et consorts (1741) pour la succession de Sébastien Poirier, déjà objet de poursuites (en 1718). — Contre Michel Bordier, charpentier, condamné à 214 livres 6 sols pour frais d'un procès non spécifié à la maîtrise des Eaux et Forêts de Tours (1752). — Contre Mme de Cangey, pour certains prés qu'elle prétend relever de la châtellenie dudit lieu (1752). Procédures surtout pour les années 1711-1720. Résidu de pièces dépareillées et en partie détruites par l'humidité (XVIIIe siècle).

E 695 (liasse). — 13 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1513-1685. — **COLLECTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ** ou de titres « exhibés à la cour Seigneuriale », intéressant les seigneurs de Montreuil ou leurs ayant cause. Acquisition de 10 boisselées de terre à La Cauquelinière par honorable homme sire Alain Chapelain, demeurant à Château Renaut (21 oct. 1513, fragment acéphale et moisi, trouvé ficelé avec les deux pièces suivantes). Lettres du bailli de Tours ordonnant la mise en vente à la requête de Jacquet Fenian, marchand à Montreuil des héritages sis au dit lieu appartenant à Jehan Champion, pour paiement de rentes dues par sa maison (13 janvier 1513, vidimus sur parchemin grand format du 26 janvier 1521). — Sentence probablement du même, moisie et illisible, contre un tenancier (de Montreuil ?) au profit d'un homme d'église dont le nom manque (12 janvier 1561). — Ventes : par Nicolas Bonnette, marchand maréchal à Montreuil, à René Planctein, laboureur audit lieu, d'une vigne au clos de l'Ormeau audit Montreuil (20 avril 1609) ; par les héritiers de Gilles Blanchard et d'Étiennette Bourreau, d'Amboise, à Mathurin Bouin, laboureur à La Jousserie, de diverses parcelles de terre à La Goupillière (8 mars 1611) ; par Gatienne, venue de Jehan Duvaux « marchande publique » à Amboise, à honorable homme Nicolas Cardier, bourgeois d'Orléans, d'une grange avec jardin et terres à La Pelleraudière, paroisse de Limeray (28 avril 1650). — Par Jacques Bouault, seigneur de Montreuil, à François Nau, écuyer, sieur de Ponchien, trésorier de France au bureau des Finances de Tours d'une rente de 66 livres 11 sols par an (13 avril 1660, avec procédure de 1670 y relative). — par les ayant charge de François Lorin, maître tonnelier à Chaumont sur Loire à Jean Bergeron de la Goupillière (père du futur seigneur de Montreuil), maréchal du logis du Roi, demeurant à Amboise, d'une parcelle de terre à Limeray (23 mars 1661). — Transaction entre Françoise de Cours, veuve de Jacques Bouault, dame de Montreuil et Michel Gaillard, maire de Tours, sieur de la Ménaudière, damoiselle de Grandlay sa sœur, Guillaume Belluot s^r^ de Grandlay, officier de la maison du Roi et Marie Gaillard sa femme, demeurant à St Florentin d'Amboise, tous héritiers d'Anne Lefranc, veuve de « Jérémy Gaillard », avocat au baillage de Tours, au sujet de la garantie d'une rente sur l'Hôpital de Blois, cédée par ledit feu de Bouault (17 février 1685). — Achat par Antoine Bergeron, chevalier, seigneur de la Goupillière (futur seigneur de Montreuil), demeurant ordinairement à Paris, rue de Touraine, à Claude Desgault, procureur au siège présidial de Tours d'une rente de 12 livres sur « une fuye ou autre fois estoit une maison appelée le Pavillon, » située devant le château de Montreuil, et sur plusieurs héritages voisins (10 juin 1705), avec procédures antérieures concernant ceux-ci et baux par le seigneur de Montreuil remontant à 1645, c'est-à-dire à l'époque où ladite maison existait encore.

E 696 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
11 pièces, papier.

1613-1722. — **COLLECTION DE BAUX**, regroupée au cours du triage, concernant les métairies du domaine seigneurial de Montreuil et divers autres biens. — Bail à rente par Pierre Piudorge, cordonnier à Nazelles, à Pierre Brethon l'aîné, marchand à Montreuil d'une maison au bourg dudit lieu (13 mai 1613). — Baux par Françoise de Cours, veuve de Jacques de Bouault, seigneur de

1. Sur Gauderon, voyez E 690.

Montreuil, commandant le régiment de Monsieur : à Michel Bellamy, laboureur audit lieu, de la métairie du Grand Sallé (4 avril 1662). — À Gatien Gasnier, de la métairie de Roucheux (6 août 1662 et 15 juillet 1668). — Bail par le curé de Montreuil à Silvin Poussin, marchand audit lieu de trois quartiers de terre à La Filleraudière (26 octobre 1666, minute du notaire seigneurial). — Par Jacques Ménagé, notaire royal à Francueil de la métairie de la Ménagerie à Montreuil, avec procédures jointes (20 juillet 1707). — Bail par Mr de Bridieu, seigneur de Montreuil, à la veuve Morier, des métairies de Sallé et des Forts (1778), recédé à André Girault en 1784. — En appendice deux baux de l'ensemble des revenus de la seigneurie de Montreuil, l'un en 1640, par Jacques de La Baume Leblanc à Mme de Glatigny, veuve de Jean Honoré de Villiers, marchand à Montreuil pour 1.150 livres, l'autre en 1722, par Mr de Bridieu à Joseph Gaultron, marchand audit lieu pour 1.500 livres.

E 697 (liasse). — 9 pièces, papier.

1656-1717. — **FRESCHES, RETRAITS FÉODAUX ET DIVERS**. — Poursuites en paiement d'arrérages contre divers frescheurs : de la fresche des Vallées de la Génetière (1716). — de celle de La Rifauderie (1717). — Minute égarée d'une sentence du bailli de la Goupillière prenant acte des justifications du retrait féodal du fief des Hoses fait par noble homme François de Glatigny, sur Guillaume Poussin, Jeanne Peytran, veuve de Jean Poussin et autres (6 mars 1656). — Sentence des Trésoriers de France au bureau de Tours autorisant Antoine Bergeron de la Goupillière à changer le chemin sortant de la maison de Fourchettes, près Montreuil, où il réside (21 janvier 1710).

E 698 (liasse). — 3 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1660-1705. — **SUCCESSION DE JACQUES DE BOUAULT, SEIGNEUR DE MONTREUIL**. — Titre d'une rente de 12 livres 10 sols tournois sur une maison de la rue des Minimes à Amboise, vendue à Jacques Bouault s^r de la Berrurie par Catherine Bouault, veuve de noble homme Gabriel Thibault, s^r du Bois, demeurant à Amboise (18 septembre 1660). — Confirmations successives d'une rente vendue à Pierre Fourneau, sieur de Pierrefaite, des Hayes et autres lieux par Françoise de Cours, dame de Montreuil le 30 octobre 1678 : par Jacques Bouault son fils le 8 mars 1685 ; par Antoine Bergeron, seigneur de la Goupillière, nouvel acquéreur de la seigneurie de Montreuil, le 27 7bre 1705, lequel en opère le remboursement le 2 mai 1707. — Titre d'une rente de 77 livres vendue par maître René de Cours, prieur de Montlouis, comme procureur de Françoise de Cours, veuve de Jacques Bouault s^r de la Berrurie et de Montreuil à « Monsieur maistre François Nau, escuier, seigneur des Arpentis, Conseiller du Roi en son grand Conseil, demeurant en ceste ville » (de Tours). Janvier 1671, quantième détruit par l'humidité. — Jugement du présidial de Tours contre Gabrielle de Cours, veuve de Pierre Perregeau, bailli d'Amboise et autres héritiers sous bénéfice d'inventaire dudit Jacques Bouault, les condamnant au paiement de 976 livres 3 sols 7 deniers, objet d'une transaction du 5 janvier 1688, et au remboursement de 7.500 livres dans le temps porté par le contrat du 19 octobre 1704[1], et sans autres détails, le tout au profit dudit Bergeron (31 mars 1705). — Saisie de la terre de Montreuil et de la métairie de la Berrurie par « Pierre de Bussy, fermier judiciaire des terres de Montreuil, de la Berrurie et autres saisies réellement à la requeste du s^r (Bergeron) de la Goupillière sur le s^r Chaussart à cause de d^elle Françoise Bouault de la Noue son épouse et autres héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jacques Bouault, chevalier seigneur de la Berrurie », etc. (26 juin 1705). — Poursuites pour Mr de Bridieu et Claude Bergeron de La Goupillière, sa femme, en recouvrement des arrérages de deux rentes leur provenant d'Antoine Bergeron précité, savoir l'une de 15 livres créée au profit de Marie Hutel, fille majeure le 9 juin 1676 par Claude Lenoir, bailli d'Amboise, Gabrielle de Cours et dame Gabrielle Fredureau (corrigez : Ferregeau ?), veuve d'Antoine de Cours aussi bailli d'Amboise, l'autre correspondant au capital de 2.275 livres payé en trop par ledit Bergeron, en sus du prix de son acquisition de Montreuil, lorsqu'il désintéressa les créanciers des Bouault et de Cours. Les poursuites sont exercées contre Mre de Challes, écuyer, s^r de Chaslous et Marie Fergeau (*sic*), sa femme, fille de Gabrielle de Cours, à titre d'héritiers (24 février 1738).

1. Voyez ci-dessus E 673 acquisition de Montreuil par ledit Antoine Bergeron.

E 699 (liasse). — 5 pièces, papier.

1661-1713. — **FOIRES ET DROITS DIVERS**. — Fixation des foires de Montreuil à quatre par an : le mardi après les Rogations, le 4 juillet (Translation de St Martin), la Décollation de St Jean Baptiste, et le 11 novembre, jour de St Martin (7 février 1661). — Droit de péage et billette : preuves et requête en justice 1684 (3 pièces). — Poids et mesures : enquête auprès des habitants (1713).

E 700 (liasse). — 3 pièces, parchemin ;
29 pièces, papier.

1682-1740. — **DIME DE MONTREUIL ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES**. — Procédure au baillage de Tours entre Michel Cormier, fermier de la terre de Montreuil pour Mlle de La Goupillière et Mr Maupouet, curé dudit lieu, qui prétend lever la dîme même sur le sarrazin et même dans l'enclos du château. Trois lettres ou billets autographes de Mlle de la Goupillière du 8 mars au 9 mai 1739 adressés à « Mengeant » notaire à Reugny. Quatre mémoires assez développés, dont un sans date (24 pièces, novembre 1738-février 1740). — Rente en blé due par le seigneur de Montreuil à l'abbaye de Gastine. Procédure dépareillée et quittances (1682-1706, 5 pièces). Sentence concernant une autre rente en céréales due à la St Michel au chapitre St Gatien de Tours (9 mai 1718). — Sentence du Châtelet de Paris contre Antoine Bergeron, seigneur de la Goupillière, confirmant la possession d'une chapelle dans l'église de Pocé à Renée Ferregeau, veuve de maître Pierre Lelarge avocat au baillage d'Amboise, tutrice de ses enfants, y compris les droits honorifiques et de visite. On ignore à raison de quelle seigneurie (Montreuil ou Fourchettes ?) elle possède ces droits (17 juillet-22 7bre 1703, 2 pièces).

SEIGNEURIE DE SAINT-GERMAIN-SUR-INDRE

avec les seigneuries réunies du fief des Gardes à Loches et de Rouvray et dépendances[1]

(suite du chartrier de Pocé, auquel ces fonds furent incorporés par M. de Bridieu en 1768).

E 701 (liasse). — 11 pièces, parchemin ;
30 pièces, papier.

1481-1778. — **ACQUISITIONS ET VENTES DES SEIGNEURS DE ST GERMAIN**. — Achat par Lidoire Berruyer, seigneur de St Germain à Jean Bouroy, fils de Martin Bouroy paroissien de St Germain de tous les biens hérités par celui-ci de ses père et mère, savoir une maison et jardin au bourg dudit lieu, et d'une partie de chènevière tenant à la ruette par laquelle on va aux moulins, au prix de 25 sols tournois (1481 27 mars v. st.). — Achat par le même et par Françoise d'Oultrelanoye son épouse, à Estienne Tahoire, paroissien de Beaumont, et à « Ollivier Saint de paroisse de Saint Laurent de Beaulieu » de leur part de succession paternelle « en le héritaige fons et appartenances de Gastines[2]…, seans tant ès paroisses dudit lieu de Saint Germain, de Senevières, que en la Chapelle Saint Ypolite » (Cour du Roi à Loches, 27 octobre 1488). Petite notice sur papier des terres de ladite métairie de Gastines dépendant du fief de Sennevières (fin XVe siècle). — Achat par Pierre Berruyer, écuyer s^r^ de St Germain à Gabrielle Juvelin, femme séparée de biens d'avec François du Pont, marchand au faubourg d'entre Loches et Beaulieu de 3 arpents de pré sur l'Indre, joignant au pré de la cure de La Chapelle St Hippolyte (Cour du Roi à Loches, 9 mai 1528). — Vente par Pierre Clavetier, seigneur de la Gerberterie et de Saint Germain, gentilhomme ordinaire du Roi étant de présent en son château de Saint Germain, à noble homme Alexandre Maldant, sieur du Tarte (?), demeurant à La Peignerye, paroisse de Sennevières, de 30 arpents de terre au lieu des Trois Maillets, à St Germain (1er janvier 1683).

Acquisitions de Jacques Paul Charles Joseph de Bridieu, commissaire ordinaire des guerres, demeu-

1. Voyez ce que nous disons dans la préface du pseudo-classement subi par ce fonds en 1753 Toutes les pièces ont été déficelées par nous. Le classement par seigneuries, à défaut du classement par matière, n'est pas toujours observé. Par contre, nous avons utilisé les analyses du feudiste.
2. Sur la métairie de Gastines, voyez E 763 ci-dessous.

rant d'abord en son château de La Baron, à Chéneché (Vienne), puis en son château de St Germain sur Indre, et de son fils Charles Marie Marthe Joseph, capitaine de dragons au régiment de Mestre de camp général, habitant audit château de St Germain, ou à Paris, rue du Grand Chantier, paroisse St Jean en Grève. Première série de 1732 à 1750 comprenant uniquement des maisons, chènevières et terres à St Germain, cédées par des laboureurs ou artisans dudit lieu, ou des acceptations de retraits féodaux, dont un par François de Lamardelle-Grandmaison, bourgeois de Châtillon sur Indre, demeurant à La Linée, paroisse de St Martin de Vertou (?) le 19 février 1742. — Seconde série, de 1773 à 1778, dont une acquisition sur Catherine Gaullepied, veuve de Louis Charles Bernardin Gigaut de Bellefond, seigneur de Sennevières (11 juin 1778). 6 pièces, parchemin, 29 pièces, papier, pour la période de 1732-1778.

E 702 (liasse). — 10 pièces, parchemin.

1461-1628. — **RENTES FONCIÈRES ACQUISES PAR LES SEIGNEURS DE ST GERMAIN**. — Achats par Lidoire Berruyer, écuyer, s^r^ de St Germain à Philippe Sauvage, marchand à Beaulieu lès Loches d'une rente de 7 sols 6 deniers tournois et une géline, assise sur un demi arpent de pré et due par Denis des Roches, de St Germain (Cour du roi à Loches, 26 janvier 1461) ; par Pierre Berruyer, successeur du précédent, à Guillemin Bréchery et Jeanne sa femme d'une rente de 15 deniers tournois assise sur un quartier de pré « séant entre les boyres, joignant d'une part au pré de Baigneulx… que tient de présent Monsr de Paulmy et d'autre part au pré de la mestairie du Boys appartenant à Messire Guillaume de la Robertière et ses frescheurs et d'autre part au pré de la Malladrerie de St Germain » (Cour du Bridoré, 9 février 1524) ; par le même à Jehan Bouray, texier en toille et à Perrine sa femme de 2 autres rentes sur une « chambre de maison et cellier au bourg neuf de St Germain et sur un quartier et demi de vignes au coteau de Vaux » (Cour de Montrésor, 23 février 1524) ; à Guillemin Bréchery, précité et à sa femme, absente, de 10 sols tournois assis sur un quartier de pré au gué de La Proygne et sur un arpent de terre « en la piesse des Lignes » (Cour du Bridoré du 31 mars 1524) ; à Germain Riffaut, demeurant paroisse de St Germain, 5 sols tournois sur sa maison et sur diverses terres (même cour, 22 avril 1524) ; à « Martin Vallienne, paroissien de La Chappelle Sainct Ypollite » de 50 sols tournois dus par « messire Pierre Cosson prebstre, à présent demeurant à St Germain, assis sur la tierce partie de la métairie des enfants de Guillaume Cosson son père et sur une maison à St Germain (même cour, 4 septembre 1525) ; à Denis Beruis (?), laboureur et Jeanne sa femme, de 32 sols 6 deniers tournois sur sa maison et terres appelé « héritages de la Babouynière » près le village du Bois et sur diverses autres terres (annonce du scel aux contrats de Loches, 1528, sans quantième) ; à Jehan Penet, charpentier et Jehanne sa femme, de 20 sols tournois sur leurs biens plus au long détaillés (annonce du même scel, 24 août 1529) ; à Bertrand Clément, laboureur et à sa femme, de 6 sols tournois sur leur maison au village du Bois. Pierre Berruyer prend le titre de s^r^ de St Germain, de Viardeau, des Regnardières et de Courté, c'est-à-dire Courtay, C^ne^ de St Quentin (annonce du même sceau, 2 janvier 1530) ; transaction entre « Loys Berruyer, seigneur de St Germain et de Rouvray et Jacques Bedoing, fils et héritier des défunts Pasquier Bedoing et Jeanne Marson », concernant 30 sols et 4 chapons de rente dûs par sa maison au bourg de St Germain (31 mars 1628).

E 703 (liasse). — 7 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1459-1775. — **BAUX CONSENTIS PAR LES MÊMES** : par Messire Guy de la Touche, chevalier seigneur de St Germain et Perrote-Barère à Pierre Lyart et Ysabeau sa femme, de trois mines de terres à St Germain « en dessoulz du villaige Poisson, joignant au carroy de la Johannée d'une part, joignant d'autre part à la terre Yvon de Coué », et autres terres moyennant 33 sols 4 deniers de rente perpétuelle (scel aux contrats de Loches, 9 décembre 1459) ; par Lidoire Berruyer, écuyer seigneur de St Germain, à noble homme Guillaume Poisson, écuyer, et damoiselle Marie Hardillon sa femme, seigneur de La Roche Rochereul, d'un quartier de pré en deux pièces, en la prairie de St Jean, au fief de l'Hôpital « que ja piesza a acquis de Jehan Marin, boucher, demourant à Loches », à vie seulement « et ce pour les bons et agréables services qu'ilz m'ont faict et que j'espère qu'ilz me feront le temps advenir », au prix d'ung chappeau de rouses entre la Pentecôte et la St Jean chaque année » (20 avril 1496, v. st., copie notariée d'un acte sous seing privé) ; par Pierre Berruyer à Guillaume Cosson, marchand,

demeurant paroisse de St Germain d'un lopin de terre en l'Estrepin près du bourg de St Germain pour 6 sols 6 deniers et une poule par an (scel aux contrats de Loches, 17 mai 1519) ; par le même à Antoine Bouroy dit Beausseron, homme de bras à St Germain, d'un autre lopin de terre en l'Estrepin pour 7 sols 6 deniers et une poule (même scel, même date) ; à « vénérable personne messire Jehan Riffault, prebstre, vicaire de l'église Monsr St Germain » d'un autre lopin au même lieu pour 6 sols 3 deniers et une poule (même scel, 6 janvier 1529). — Fixation des sommes dues pour son bail des revenus de la seigneurie de Rouvray par « honneste personne Gabriel Bonnamy, marchand, demeurant à Saincte Catherine de Barbeneufve », savoir 600 livres à la St Jean Baptiste 1563, moins 150 livres pour non jouissance « des deux mestairyes de Lézeau-Chastillon » (9 octobre 1561). — Bail gracieux, par Claude Lutier, seigneur de St Germain à François Bastard, marchand boucher, paroisse St Ours à Loches de la métairie des Brosses, partie de la seigneurie du même nom à Perrusson, en paiement de 1.300 livres de viandes et marchandises fournies par ledit Bastard (21 mars 1665). — Deux baux de la métairie de la Clémancerie, l'un par Antoine Dumain, huissier archer, garde de la Connétablie de France, tuteur des enfants d'Anne Le Royer sa femme (1715), l'autre par Louise David, veuve du s^r^ Paul Lajon, demeurant à ladite Clémancerie (1749), qui ne semblent être l'un et l'autre que tenanciers ou ayants cause des seigneurs de St Germain. — Autre par Charles Marie Marthe Joseph de Bridieu, précité, de diverses terres au village du Bois, près de ladite Clémancerie (1775).

E 704 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1528-1734. — **AUTRES PIÈCES CONCERNANT LES SEIGNEURS DE ST GERMAIN** retirées de la collection des aveux et déclarations qui suit[1]. Concession individuelle à Laurent Pinard, laboureur à Sennevières, par Pierre Berruyer, écuyer, seigneur de St Germain, de la Regnardière et de Courté, du droit de pâturage pour « six pourceaulx soit truyes soit porcs, tant petits que grans… dans le bois dudit escuyer » moyennant 6 boisseaux d'avoine et 2 chapons par an (28 avril 1528). — Acte donné par le bailli de Loches à Claude Berruyer, seigneur de St Germain de ses explications sur le défaut de service de ban et arrière ban qui avait motivé la saisie de sa terre. Pierre Berruyer, son père, aurait, le 25 février 1539 « baillé par déclaration à vous la chastellenie terre et s^rie^ de St Germain, trois moullins à blé, les rivières en lieu de St Germain, la mestairye de St Germain, la mestairye de La Pynière, la mestairye du Couldray, dix arpens de prez ou en deux estangs, les garennes, les boys de haulte fustaye et taillis, sept arpents de vignes, les rentes et debvoirs tant en blé que en deniers, les hommages, plus la s^rie^ de Courtay… plus la s^rie^ du bois de Fay… plus la s^rie^ de Beauvois (?) en la paroisse de Tauxigny,… plus la terre et s^rie^ de La Brosse… plus la terre fief et s^rie^ des Gardes, plus la mestairie (?) terre et s^rie^ de Cochereau (?), plus la terre et s^rie^ de La Martine, plus la s^rie^ des Madènres… plus la terre et s^rie^ de la Court de Verneuil,… plus la terre et s^rie^ de la Reynardière et de Brareau (?)… ainsy qu'il appert par coppie de la déclaration cy attachée ». Après le trépas de Pierre Berruyer, ledit Claude aurait baillé « à Pierre Berruyer, l'un de ses puisnés, les fief et s^rie^ de La Regnardière et de Brareau (?), et à Jehan Berruyer et Katherine Berruyer, à présent femme de noble homme René Herpin, s^r^ de Chabry, la terre et s^rie^ des Madaires, la terre et s^rie^ de Méran… à Ysabeau de Cravant, sa mère, la terre et s^rie^ de la Court de Verneuil… avec autres terres situées en pays de Laudunois. Il offre de satisfaire au ban et arrière ban seulement « pour les terres et s^ries^ qui lui sont demorées », lesquelles valent par an 593 livres 16 sols 9 deniers, etc… (14 déc. 1551). — Vente par « damoyselle Catherine Berruyer, veufve de feu Loys de la Mothe, en son vivant escuyer, s^r^ de La Voulte, à présent demeurant en la paroisse de Foville, au lieu de Champauville » à Louis Berruyer son frère s^r^ de St Germain et de Rouvray, comparant par Jehan Pelletier son serviteur domestique, d'une rente de 20 livres tournois, dont le capital est de 400 livres y compris tout ce que peut lui devoir son frère et une autre rente de 85 livres due par Jean Berruyer s^r^ de Méré et Jeanne Berruyer dame de Fontaine Milon sa sœur pour portion de ce qu'ils prétendaient sur la succession de Ysabeau de Nouans, leur mère « en pays de Laudunois » (15 février 1565, mauvais état). — Sentence de distribution des deniers dûs à Pierre Clavetier,

1. Il s'agit du classement de 1753 dont nous parlons en note sous la cote E 701.

écuyer, s^r de la Geberterie[1], gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, futur seigneur de St Germain, sur le prix de l'adjudication à André de la Brouhe, écuyer, capitaine major de cavalerie dans le régiment de Sangain, de la terre de Vareile près de Loches (14-15 décembre 1676). — Acte notarié portant constitution par Charles de Moncrif, écuyer, s^r de Fréville, commissaire des guerres au départ^t de Poitiers, Florence de Maillasson sa femme (mère de M. de Bridieu), et Paul de Maillasson, son beau-frère, prieur commendataire du Bois Meslais, au profit de Baltazar Poictevin, prêtre, demeurant à Paris rue Hautefeuille, d'une rente de 600 livres assignée sur la terre de St Germain-sur-Indre (Paris, 23 mars 1700). — Copie du testament fait à Paris, rue de Touraine, paroisse St Sulpice le 14 septembre 1720 par Marie Claude Scarron, veuve d'Antoine Bergeron s^r de la Goupillière, déjà connu comme seigneur de Montreuil. Des observations non signées donnent de curieux détails sur sa mort en état de démence 7 ans après, lors de son voyage « en Touraine » en 1727. L'acte est joint à des correspondances d'hommes de loi adressées en 1734-1738 à son héritier, Mr de Bridieu, relatives à certaines tenures contestées avec le s^r de Sennevières. Le lien de cette affaire avec la succession de la défunte n'est guère apparent.

E 705 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
24 pièces, papier.

1447-1782. — SUZERAINETÉ DE L'ARCHEVÊQUE DE TOURS SUR ST GERMAIN. — Acceptations d'hommages, paiements de devoirs féodaux et procédures autres que les dénombrements. Acceptation par Jean de Bernard, archevêque de Tours de l'aveu de « noble damoiselle Perrote Voiére, veuve de feu Julien Berruyer… comme ayant le gouvernement des enfans de sondit feu *(sic)* par raison de l'ostel seigneurial terres et appartenances dudit lieu de St Germain au regart de nostre palais de Tours » (Annonce du « scel de chambre » de l'archevêque sur simple queue (24 octobre 1447). — Procès-verbal notarié sur parchemin de l'hommage rendu audit palais archiépiscopal par Louis Berruyer, en présence de Me André Beslier et autres serviteurs domestiques, Me René Collas, « grant vicquaire » etc. (3 janvier 1555). — Procès-verbal par le bailli de la baronie archiépiscopale « en l'assignation des hommages baillée aux subjects de Monsr l'archevêque » relatant l'hommage de « Loys Berruyer… tant pour luy que pour ses frères et seurs héritiers de feu Claude Berruyer son frère… à la charge d'informer de ses lettres de partage » (14 avril 1556). — Procès-verbal notarié de l'aveu de « Loys Berruyer », avec reconnaissance d'un devoir féodal de cent sols (11 février 1594). — Procès-verbal par le bailli de la baronie archiépiscopale de l'aveu du même, avec mention du même devoir (5 juin 1619). — Autre, de l'aveu de « Pierre Clavetier, escuyer, seigneur de la Geberterye, terre et s^rie de St Germain sur Indre et de La Brosse, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy (5 7bre 1681). — Quittance signée « Michel Amelot archevesque de Tours » pour 2.110 livres de droits de lods et ventes pour la terre de St Germain[1] achetée par décret aux requêtes du Palais le 18 juin de la présente année (Candes, 10 août 1681). Dossier concernant des rentes d'origine inconnue dues à la chapelle St Blaise en la Cathédrale de Tours[2]. Assignation de l'Intendant de Tours à Mr de Moncrif, seigneur de St Germain pour le paiement de 2.040 livres de droits sur les biens jadis aliénés des communautés laïques ou religieuses. Le motif serait la rente de 34 setiers de blé ou 408 livres, au capital de 8.160 livres que ledit seigneur doit à la chapelle St Blaise (16 avril 1706, copie conforme). À la suite, correspondances avec des hommes de loi, brouillons et procédures dont l'issue est inconnue (mars-avril 1706). Il y est fait allusion à une autre rente due à la même chapelle par la s^rie de la Martinière, à Notre Dame d'Oé, propriété depuis vendue par Louis de Berruyer à Jean Forget, avocat au Présidial de Tours le 26 juin 1513. — Procès verbal d'aveu à l'archevêque de Tours avec procuration par Florence de Maillasson, épouse de « Charles de Mongrif, écuyer, seigneur de Fréville, commissaire des guerres au dép^t de Bloys » (15 février 1715). Reçu par l'archiviste de l'archevêché, Chesnon de la Perrière de l'aveu de Mr de Bridieu (16 novembre 1769) avec les extraits des aveux précédents de 1685, 1709 et 1732. — Dix reçus de 1757 à 1782 donnés par l'archevêché aux seigneurs de St Germain pour la rente annuelle de 9 livres due « à cause de leur fief ». Aucune explication sur l'origine de cette rente.

1. Sur la façon dont ce dernier devint possesseur de Saint-Germain, voyez notre note sous l'article E 721, qui suit. La présente série des titres d'acquisition de cette seigneurie est loin d'être complète.

1. L'acte d'adjudication manque dans les liasses suivantes.
2. Aucune mention de ces charges ne se trouve dans le fonds du chapitre de Tours, chapelle Saint-Blaise, liasses G 93-96.

Mais on a joint et ficelé trois autres pièces, savoir une procuration pour hommage de Suzanne de la Vignolle dame de St Germain et Rouvray, comme ayant le bail des enfants de feu Louis Berruyer (18 novembre 1605) et des déclarations des censives de Sennevières et du fief de la Bonnellerie sur laquelle elle est assise.

E 706 (liasse). — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1540-1709. — **DÉNOMBREMENTS SERVI À L'ARCHEVÊQUE DE TOURS**. — Dénombrement de Claude Berruyer : détail des dîmes et terrages plus copieux qu'en celui de 1358 (voir E 707). Nombreux noms de censitaires et de métairies, détails sur les prés et herbages. Le nombre des arrière-fiefs semble très diminué depuis 1358. Peut-être faut-il supposer des omissions (29 janvier 1540, copie du 5 juin 1733, 27 pages, avec nombreux points blancs aux passages illisibles). — Extrait partiel du même, sans lacunes, s.d.

Dénombrement de Pierre Clavetier : le château de St Germain est composé de « salles, cuisines, offices, chambres basses et haultes, grenier et comble dessus, escurye, pressoir, grenier sur iceluy, jardin et un clos, le tout entouré de murs », soit 6 à 7 arpents. Droit de présentation à l'église de St Germain, et en celle-ci, à la chapelle du Crucifix… Étang de Fontaperse, restauré… Garennes de la Brosse et de la Couldraye… Délimitation et contenances des divers « censifs » et de prairies. unification des anciens cens au terme de la St Brice. — Château de Rouvray, composé de « chambres basses, cuisine, dépences, salles, cabinets, chambre haulte, grenier dessus, cour, rivières, grange, fuye, escurye, jardin et chenevraux quy s'appelloient autrefois Touche de la Fontaine », soit un arpent et demi ;… Fief seigneurie et justice de la Haute Brosse (sans détails) et métairie dudit lieu avec maison à demeure, granges, etc… en la paroisse de Perrusson avec la garenne et la dîme… Les fiefs et hommages nobles sont ceux de « damoiselle Claude Sauvage veuve d'Adrien Lutier seigneur d'Armansay » pour des terres dans la prairie de la Voirie, entre le moulin de Bridoré et le Pont Neuf, sur l'Indre ; celui de « Pierre de Bellegarde sieur de la Bellotrye, conseiller du Roy, grénetier à Tours » pour la seigneurie de Beauvais, paroisses de Tauxigny et Dolus, « avec toutes les justices et cent-cinquante arpents de terre ou environ, que mes prédécesseurs ont vendus » ; celui de « Jean Baptiste Guesbain, chevalier, seigneur de Rassay et de La Davière », sans détail ; celui de la terre et seigneurie de Courtay, paroisses de Genillé, St Quentin et Le Liège, avec toute justice « et les droits qui en dépendent et le censif d'icelle terre… vallant par an 18 livres 10 sols »… « Item le fief et seigneurie du Bois de Fays assis ès paroisses de Bléré. Subleau et Luzillé, qui a esté vendu par mes prédécesseurs, contenant 300 arpents de terre ou environ », etc…, détenu par demoiselle Lancelonne de Berruyer, femme de René Perey, écuyer sieur de la Meslinière, comme fille et héritière de Messire Louis de Berruyer, vivant s^r^ de St Germain » ; le fief de « dame Roze Eléonor Drouillon, veuve de Messire René de Monsabré, chevalier s^r^ de Bussière « tutrice de ses enfants pour une portion de la basse-cour du château de Bussière… étables, fenils dessus, granges ou autrefois on mettoit le foin, cour en laquelle il n'y a plus de présent aucune maison », etc… avec quelques terres voisines et un étang et diverses redevances dont « un chapeau de boutons de roses » pour des métairies et arrière fiefs dépendants de cette partie de Bussières, etc… La seigneurie de Villecuit est composée de « son ébergement avec les appartenances, situé paroisses de la Chapelle St Hippolyte et Vitray, fuye et touche, étant près sa maison, un moulin », enfin des dîmes, bois, censifs et vignes, tenus par « Pierre de Boursault, chevalier seigneur marquis de Viantais du Bridoré et Vileny » (9 juin 1685, original et copie de 1735). — Assignation aux fins d'aveu, par l'archevêque de Tours à Charles de Moncrif, précité (19 juin 1696). Dénombrement dudit de Moncrif et de Florence de Maillasson sa femme. Mêmes descriptions de châteaux, mêmes censifs et mêmes fiefs nobles, plus : « la terre et s^rie^ de la Bouchardière, paroisse St Ours de Loches, consistant en maison pour le maistre, granges, toits, cours, coursières, jardins, ouches, chennevières », etc. dont le nom du détenteur est laissé en blanc (original du 28 août 1709, avec procès-verbal de saisie et copie du XVIIIe siècle).

E 707 (liasse). — 23 pièces, papier.

1358-1740. — **PROCÉDURE POUR LE MAINTIEN DE LA SUZERAINETÉ ARCHIÉPISCOPALE SUR ST GERMAIN,** à l'occasion du dénombrement rendu au roi pour la seigneurie voisine d'Orfond, à raison du château de Loches, par Louis Chaban de

La Rivière, chevalier de St Louis. Sentence du bureau des Finances de Tours rendue sur opposition de l'archevêque et de Jacques Joseph Paul de Bridieu, seigneur de St Germain sur Indre, ordonnant audit s[r] Chaban de la Rivière, de rayer de l'aveu rendu par lui au Roi, certains passages mettant en cause les terres de St Germain et de Rouvray (9 mars 1740). Pièces diverses produites à cette occasion. Copie de l'aveu (perdu), rendu à l'archevêque par ledit de Bridieu, le 8 mars 1732. Copie de l'aveu incriminé rendu au Roi par ledit de la Rivière pour ledit château d'Orfond (22 novembre 1734). Copie collationnée par Estevan notaire à Loches le 15 mai 1686 du dénombrement très détaillé rendu à l'archevêque de Tours, le lundi après la Toussaint (1358) par Pierre de Marnay, à cause de Jeanne de St Germain sa femme. Cette copie a été publiée intégralement dans Carré de Busserolles, *Dictionnaire historique de Touraine*, 1880 in-8°, p. 189[1].

Censive de Saint-Germain. Collection chronologique de déclarations[2]

E 708 (liasse). — 40 pièces, papier.

1444-1495. — COLLECTION RECONSTITUÉE DES DÉCLARATIONS DU XVE SIÈCLE[3]. — Minutes sur papier, semblables à celles de Pocé, contresignées du juge seigneurial. — 1444 : Jehan Tortevoye (La Pépinière ?). — 1450 : Jehan de St Martin (2 déclarations) ; Estienne Bonnin (Sennevières) ; Estienne Crestian ; Jehan Poupart ; Pierre Avrignon (Sennevières). — 1454 : Pierre Texier ; Michelle Vincende (étang de Sennevières). — 1464 : Guillaume Tortevoye. — 1466 : Le curé de la Chapelle St Hippolyte (avec autres notes au verso). — 1472 : Johanne Bonnelle (Le Coudray ?). — 1473 : Jehan Riffault le jeune ; Jehan Johannet ; Martin Durand (échange avec Monsr de Sennevières) ; Pierre Haulehay ; « Jehan Gabillet l'esné » ; Jehan Penet (échange avec Monsr de Sennevières) ; Jehan Bénard et Jehan Donneau (même observation) ; Mathieu Ymbert (*id.*) ; Guillaume Chartrain (*id.*) ; Pierre Pillet (*id.*). — 1474 : Guillaume Deusins ; (?) Martin Morguin, Jehan Sabbart l'aîné et Jehan Sabbart le jeune. — 1478 : Martin Chrestien. — 1479 : Pierre Pasquier ; Jehan Vincent dit Charrestier. — 1482 : Guillaume Martin. — 1483 : Jehan Arrault le jeune. — 1484 : Jehan Riffault ; Estienne Bonneau ; Martin Marteau et Colin Thomas. — 1485 : Laurent Clérisseau. — 1486 : Estienne et Mathurin Les Texiers. — 1489 : Guillaume, Martin et Péryon (?) Vincent. Laurent Penet. — 1491 : Jacquet Péryer. — 1493 : François Prévôt ; Jehan Allegret (La Boullinière), plus la déclaration sans date de Jehan Penet l'aîné (terre échangée avec Monsr de Sennevières).

E 709 (liasse). — 14 pièces parchemin ; 13 pièces, papier.

1501-1525. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES (*suite*), série constituée par emprunts aux liasses AA à VV de l'inventaire de 1753[1]. — 1501 : 7 pièces : Michau Bertrand « pour une métairie ou héral appelée Le Bois » (futur village du Bois), Guillaume Chrétien (qui donnera son nom à la fresche des Chrétiens) pour une maison au bourg de St Germain, la veuve André Bonneau, pour La Pierre Blanche, Chassenaye, etc. — 1502 : (2 pièces). — 1506 : Guillaume Cosson, maison à St Germain, terres au Maupas, etc. — 1507 (1 p.). — 1513 : Jehan Mariau,

1. Depuis l'entrée du fonds de St Germain aux Archives départementales (1896), une autre pièce non publiée, mais vue chez M. de Bridieu par Carré de Busserolles (p. 192) semble avoir disparu, c'est le testament de Lidoire Berruyer du 20 janvier 1550.
2. On sait que les déclarations étaient confondues avec les pièces de tout ordre qui précèdent et qui suivent. Les excellentes fiches et analyses de 1753 qui accompagnent presque toutes les pièces ont été utilisées par nous, mais sans autant de détails que pour le fonds de Pocé. Nous n'avons pu adopter des rubriques topographiques comme pour ce dernier. Les lieux dits du cadastre de Saint-Germain nous semblent d'ailleurs infiniment moins nombreux.
3. Les lieux dits ne sont indiqués que quand il ne s'agit pas du terroir de Saint-Germain.

1. Nous avons dit quel mélange arbitraire on y avait pratiqué. Les fiches de 1753, jadis collées aux originaux, y ont été fixées plus solidement par épingles. Nous ne citons que un tiers des pièces environ, en essayant de faire une certaine place aux lieux dits.

pour les Vincendières, Chassenays, Le Village Philippon de l'Espine, etc. — 1515 : Robert Gabillet : maison à St Germain, terres dans la fresche des Gabillets et diverses autres fresches (fiche remplaçant l'original perdu). — 1517 et 1518 (2 p.). — 1519 (3 p.). — 1520 : Estienne d'Azay (Les Penans, les Allegrets, etc.) ; Guillaume Bréchery (environ 20 articles) ; Jean Mariau. — 1521 et 1522 (2 p. chaque). — 1525 : Guillaume Riffault, maison à St Germain, terres à l'Eschardon, etc…

E 710 (liasse). — 29 pièces, parchemin.

1527-1539. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1527 : Guillaume de Farges : La Maladrerie, La Longue Prée, La Barrière, etc. ; Jehan Riffault pour sa part de la fresche des Riffault. — 1528 : Bertrand Clément : La Callaudière, ouches de l'héritage du Bois et portion de la fresche du même. — 1529 (6 p.). — 1530 : Macé Domuyn, pour partie des héritages de La Touche, Jean Porcher l'aîné, pour parties des héritages ou fresches des Hérons, des Bonroy, des Bréchery, etc. — Colas Lucas pour partie des fresches Jean Bonneau, Étienne Pasquier, Guillaume Héron ; Jean Penet, pour La Fontaine du Pré, Les Pinardières, etc. — 1531 : 3 déclarations, dont celle de Catherine Quenault veuve de Pierre Regnault (ou Rigault ?), bourgeois de Bléré, pour la Bochetière, etc. — 1532 (1 p.). 1533 : 3 déclarations dont celle de Denis Moreau, Jean Moreau des Arcys et Jehan Moreau de la Pessonnière pour partie de la prairie de Combes sur l'Indre, et des Prés Guerrier, avec annonce du seing manuel de Jehan Moreau, gendre dudit Denis Moreau, etc. — 1535 (3 p.). — 1537 : Guillaume Gendre, Jeannette Besnard et ses enfants, Jehan Charron et Gillet Masson pour des maisons chargées de cens envers la chapelle du Crucifix, etc. ; Antoine du Pont, pour le village de Trésourt (?). — 1538 : André Bonroy pour les héritages feu Jacques Bonroy de La Bonnellerie, pour Bruères, Chassenais, etc. ; Jean Porcher, pour partie de la fresche de la Pichardière ; Jean Simon, pour le Bourg-neuf, Chassenais, etc. — 1539 (2 p.).

E 711 (liasse). — 26 pièces, parchemin.

1540-1544. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1540 : Martin Daru (ou Davau), pour partie de l'héritage des Pichardières. — 1541 (13 p.) : parmi lesquelles : Jean Hardy et Germain Simon pour de nombreuses parcelles, entre autres à la Berche et près des terres Jean Berchery ; Jean Berchery, pour la Berche Dupuy, la fresche de la Bruère, etc. ; Pierre Bouroy, pour une maison en Bourgneuf, etc. ; Jean Charron et consorts, pour parcelles de la fresche de la Maultorterie ; Laurent Rousseau, pour la touche de la Tournaudière, etc. — 1542 : Macé Périer, prêtre ; Pierre Barreau, prêtre et 5 autres déclarations. — 1543 : Toussaint et Mathurin Vincent et Pierre Norault, pour les lieux dits Le Houx, les Allegrets, etc. — 1544 (4 p.).

E 712 (liasse). — 34 pièces, parchemin.

1551-1579. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1551 : François Pichon, de La Bouauldière, pour le Périer-Buot, le Bruslé et partie de l'héritage du [village du] Bois. — 1553 : Guillaume Bouré, pour Les Sablonniers, La Vennesaie (?), etc. — 1554 : Antoine Riffault, pour la fresche du champ Gousset, etc. — 1558 (1 pièce). — 1560 : 10 déclarations, dont celles de Étienne Porcher l'aîné, laboureur au Haut Rigny, à la Chapelle St Hippolyte (Les Pichardières) ; Jean Chartier le jeune, pour partie de la fresche de la Bonnellerie ; Perrine Perrineau, veuve François Gendre (fresche des Sangey et nombreuses vignes, 14 articles) ; Noël Dubois (clos de Chassenay), etc. — 1561 : Jehan Fillault, recteur et curé de Loches (?), pour partie de l'enclos du presbytère de la Chapelle St Hippolyte, partie de l'Hommet, etc. — 1565 : la veuve Jean Pinaud dit Le Gendarme ; Christophe Maubouet, au Liège ; Berthelomier et Colas Les Trippotz ; Méry Riffault ; Christophe Regonnard. — 1566 (3 p.). — 1567 : Jean Charron, menuisier (partie du clos de Chassenay) ; Colas Sigonneau, journalier (partie des fresches des Riffault de La Bonnellerie, et de Champ Gousset) ; Guillemine Meynier, veuve Pierre Verger. — 1574 (1 p.). — 1575 : Jean Héron de la Ruelle, tuteur des enfants Michau Le Clair (Piédagu, La Pichardière). — 1577 : François Pichon, laboureur à St Jean (Le clos des Pérynois, etc.). — 1579 : 5 déclarations parmi lesquelles : Jehan Héron, de La Chapelle St Hippolyte, pour le quart de la métairie de La Ruelle, etc. ; « honneste homme Emery Rousseau, seigneur de la métairie de la Durandière », pour celle-ci ; Nicolas Pillault, marchand à St Germain (7 articles), etc.

E 713 (liasse). — 36 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1580-1584 — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1580 : 33 déclarations dont 6 datées du 2 février et 14 de divers autres jours du même mois, très souvent signées par des notaires du Bridoré. Déclaration de Julien Bonroy, tailleur d'habits à St Germain, pour partie des fresches des Bonroy, de la Bonnellerie, etc. ; Claude Gousset, pour terres et vignes au Bourg-neuf ; Jacques Donnain, à la Chapelle St Hippolyte ; Nicolas Chicoineau, pour parties des fresches des Héron, des Riffault et de Chamgousset ; Bertrand Gousset, pour partie de celle de la Bonnellerie ; Martin Blanchet, pour parties de l'héritage des Lignes ; Pasquier Charron, tailleur d'habits, pour parties de celles des Chrétiens et des Bertrand ; René Touchard, de Beaulieu, pour parties des héritages des Denis et du Bois ; Guillaume Girault l'aîné, de la Chapelle St Hippolyte, pour parties de la fresche de Gabillets et autres ; René Bailleau, laboureur à St Jean, pour partie des fresches de la Vincenderie, des Liars, des Houin (?), des Clément et des Allegret ; Pierre Allegret et Mathurin Bardon, de St Jean ; Jean Guicher, marchand à St Germain, pour parties d'autres fresches. — Très longue déclaration de François Pourcher et Guillaume Périer dit Hardy, pour diverses vignes et rentes qu'une analyse ancienne signale comme intéressant la fresche des Lignes et la seigneurie de Rouvray, qui suit (0,68 x 0,51). — 1581 : Jean Bonneau et consorts pour les prés du Brûlé près les tailles de la Servolière ; Fabien Joubert, laboureur à Sublaines (La Caillaudière). — 1582 : Mathurin Lucas, mercier à St Germain pour partie de la fresche des Gabillets, etc. — 1584 : fragment informe concernant Macé Vincent (?).

E 714 (liasse). — 59 pièces, parchemin ;
2 pièces, papier.

1587-1598. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1587 : Jean Bourdeau, Mathurin Chartier, Geoffroy Girault et autres, pour la baillée des Doussets aux Pichardières ; Catherin et Nicolas Les Poictevins et autres, de Sennevières, pour diverses parties de fresches ; Guillaume Barbier, tailleur à St Germain (le clos de Chassenay, etc.) ; Renée Chercellay, veuve Simon Dubois, de Sennevières, pour partie de la fresche des Pouppaux. — 1588 (1 pièce). — 1590 : Estienne Marron et Pasquier Bedouyn, meuniers des moluins de St Germain (vignes à Chassenay, etc.). — Sire Jacques Boissimon, marchand à La Chapelle, pour terres et bois à la fresche de la Forgetterie ; Nicolas Chicoineau, Claude Chartier, pour vignes à La Branchauderie ; Jean Bourdeau et ses parents pour les logis de la Pigoillerie, etc. ; Pasquier Charron, tailleur d'habits (L'Etrepin) ; Jean Guicher, marchand, 2 déclarations, dont la première en commun avec René Chicoineau, prêtre, et la seconde pour un corps de logis « au-dessus de l'arche dudit St Germain » ; Estienne Arrault (La Grandière) ; Claude Gousset et Pasquier Charron, pour une vigne au clos des Vaux ; Mathurin Leleu, prêtre, François Pourcher et autres, pour un arpent de vignes au clos de Chassenay ; Jean Allegret, pour la Taille de la Rivière, Les Rogeries, etc. ; honorable femme Dauphine Clavier, veuve de maître Mathurin Charpentier, de Loches, pour terres et bâtiments aux fresches de La Pilleterie et de la Bonnellière. En tout 27 pièces plus deux fiches d'inventaire dont les originaux sont perdus. — 1591 : 6 déclarations dont trois de Pasquier Charron, tailleur, seul ou avec Claude Gousset, comme en 1590 ; Renée Chercellay, veuve Simon Dubois, à Sennevières, etc. — 1594 : 3 déclarations dont deux du même Pasquier Charron, seul ou en commun avec François Pothier et Jacques Mauldry pour la fresche des Merciers. — 1595 : 14 déclarations, dont : Maurice Chrestein (?), de Sennevières ; Gillette Maudry, veuve Toussaint Estably, pour une vigne aux Vaux, etc. ; Gabriel Deschaulmes, journalier à Sennevières, pour partie de la fresche de Prégu ; François Porcher (très nombreuses parcelles dans toutes les fresches précitées) ; Jean Marigny, marchand, pour maison, terres, et parts de fresches ; Jacques Caillet, de St Jean, pour le clos des Chassenays, la fresche des Gabillets, etc. ; Hilaire Bonnin, veuve François Allegret, pour la pièce des Noues et diverses fresches. — 1596 : Cléophas Lesleu, laboureur (La Brandelle). — 1597 : 2 déclarations, dont celle de Jean Geoffroy, notaire royal à Loches. — 1598 (1 p.).

E 715 (liasse). — 63 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1618[1]. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — *Mars :* Gatien Dousmin, laboureur, et Bertrand Texier, journalier à Sennevières ; Pierre Robin et

1. Étant donné le caractère suivi des déclarations de 1618 nous avons cru, comme pour Pocé, et exceptionnellement, devoir citer tous les noms de tenanciers. Les déclarations sont souvent copieuses et de grand format. Quand le domicile n'est pas indiqué, il s'agit toujours de Saint-Germain-sur-Indre.

Gervais Marteau, journaliers ; Guillaume Audebert ; Estienne Allegret, laboureur ; Bonaventure Périer et Guillaume Bonroy (ou Bouray ?), pour la fresche de la Paupodière ; le même Bonaventure Périer, qualifié de prêtre et Pasquier Allegret, pour la fresche des Perrières. — *Avril* : Pasquier Bédouin, « hoste » ; Cathelin Chartier, journalier ; Mathurin Moreau, Jean Pasquier de Bordebure et autres, pour partie de la fresche de Bordebure ; Martin Barrau, foulon à Beaulieu ; Jean Boullet, marchand ; Pasquier Gousset, « tereur de chanvre » ; Mathurin Guérineau, laboureur à St Jean ; Nicolas Drouaulx, sergetier à St Jean ; François Jouin, marchand tanneur, et Jeanne Picard, sa femme, demeurant en la levée de Châtillon-sur-Indre (2 déclarations) ; Antoine Fillault, curé de la Chapelle St Hippolyte ; Guillaume Bonroy, « tailleur d'abiz », François Dubois et Pasquier Yver, laboureurs ; Louise de Villeprovoire, veuve de Guillaume Châlon, notaire en la cour de Sennevières ; Philbert Marie Brossard, Mathurin Bonnin, Estienne Pourtevin, Pierre Martin, Anthoine (?) Harouard et Mathurin Piger ; Charles Pillault, journalier à St Jean ; Maria Galliet, journalier au même et Jacques Mansseau, de Perrusson ; Anthoine Chrestien, laboureur à Sennevières ; André Decombe, laboureur ; Jehan Tessier et Cléophas Lesleu, laboureurs à Sennevières ; Maurice Chrestien et Mathurin Robineau, audit lieu ; Jean Bte Berchery et Mathurine Grandier sa femme ; Guillaume Bonroy, tailleur d'habits, à Sennevières ; Isaac Davau, laboureur, Nicolas Champion et Gilles Vincent, journaliers ; Cathelin Chapeau, maçon ; Marguerite Joannée, veuve Jehan Apvrillon, Jean Héron, maréchal et Nicolas Héron, tailleur d'habits à la Chapelle St Hippolyte ; Simon Arnault, laboureur à Perrusson ; Pasquier Allegret, couvreur ; François Porcher, laboureur ; Pasquier Charron, tailleur d'habits ; Lubesse Nau *(sic)*, laboureur à Sennevières ; Louis Gaignot, « ferreur » à St Jean ; Jeanne Decombe, veuve Cathelin Touret, à Verneuil ; Dion Maultrot, cardeur ; Pierre Tirmeau, laboureur ; Pierre Potier, « marchal » ; Gabriel Yve et Simon de La Roche, laboureurs à Sennevières ; Maurice et Pierre Gousset, ferreurs ; Laurent Pillault ; Mathurin Piger, laboureur à Sennevières ; « honnêtes filles Louise et Claude filles de défunt honorable homme maître Martin Roux, contrôleur en l'élection de Loches » — *Mai* : Pasquier Besdouin « hoste » ; Jehan Boullet, marchand ; Jean Garrelon, « maître apoticaire » à Loches (taillis au clos de Rigny) ; Samuel Prenon (?), laboureur à La Chapelle St Hippolyte ; Pierre d'Avon ; Louis Gousset, marchand ; Nicolas Delalende, laboureur à Chemillé ; Charles de Lauvernières, laboureur à St Jean ; Denis Roullin, jardinier au Bridoré ; Cathelin de l'Aumonier, laboureur à St Jean ; Gilles Normand, marchand, et Claude Reynault sa femme. — *Juin* : Cathelin Chartier, journalier ; Jean Martin, journalier à la Chapelle St Hippolyte. — *Juillet* : Renée Girou, veuve de maître Gabriel Bourreau ; René Maultrot, drapier à Theuzellé (Indre ?). — Mathurin Béguin, laboureur à Ferrières sur Beaulieu, plus une déclaration sur papier sans date d'un certain « sieur Louis » pour la métairie acquise de Joseph Clément ».

E 716 (liasse). — 44 pièces, parchemin ;
5 pièces, papier.

1624-1684. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite)*. — 1624 : 30 déclarations, entre autres : Nicolas Pasquier, journalier à Ferrières sur Beaulieu ; François Guicher et Françoise Pasquier, veuve Bouttevin à St André de Beaulieu, pour le clos de Puyblanchet ; Maria Avrillon, laboureur à Sennevières ; François Porcher, laboureur (logis et terres au village des Hardis) ; Estienne Girouard, marchand foulon, pour partie de la fresche des Houx ; Denis Penot, pour un logis à la Vincenderie ; Nicolas Drouault, paroisse St Ours à Loches, pour diverses parties de fresches ; Antoine Charron, tailleur d'habits à la Chapelle St Hippolyte, pour de nombreuses parties de fresches ; Catherin Chapeau, maçon à Sennevières, pour logis et terres à la Châtaigneraie ; Jehan Rouger « hoste » au bourg de St Germain, pour son logis et jardin ; Ysaac Le Roier, receveur du tallion à Loches, pour un lopin au Pré Chardon ; Jean Brémond, laboureur à Ferrières sur Beaulieu, pour partie de la fresche des Buirettes ou des Bruzettes ; Christophe Gousset, pilleur de chanvre à Loches, pour des vignes au Clos des Vaux, etc. — 1664 : 10 déclarations, entre autres : Gabriel Farineau et Laurent Pillault, pour partie de la fresche des Noues (2 ex^res^) ; le même, avec Urbain Desman et Louis Vincent, pour la fresche de la petite Boirye ; Nicolas Gonneau, docteur en médecine à Beaulieu, pour un logis à St Germain ; Ambroise Buisson, huissier de la chambre de Son Altesse Madame la duchesse douairière d'Orléans, à Beaulieu, pour des prés dépendant de la métairie de la Bonnellerie, etc., Françoise Boulay, veuve de

noble Jean Auger, avocat en Parlement, demeurant à Loches ; Jean Bonneau, écuyer, sieur de Mis…, demeurant à Beaulieu. — 1665 : 4 déclarations, entre autres : Louis Bougrier, notaire en la châtellenie du Bridoré, demeurant à la Chapelle St Hippolyte (quittance) ; noble Louis Harduc (?), procureur du Roi en l'élection de Loches, pour partie du clos des Bourdinières, etc. ; Françoise Freneau, veuve de Jacques de Thais, demeurant faubourg Picois à Loches. — 1674 : Gilles Marron, maître charpentier, François Bodin, journalier et Françoise Héron, veuve Luc Porteau, de la Chapelle St Hippolyte. — 1684 : François Boireau, laboureur à Bourdebure, paroisse de St Germain, pour la métairie de Touchepierre, etc.

E 717 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
34 pièces, papier.

1683-1691. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite et fin).* — Collection chronologique restée ficelée sous la cote N de l'inventaire de 1753, mais fort incomplète, semble-t-il, en comparaison de la quantité des déclarations précédentes. La plupart sont des minutes du notaire seigneurial de St Germain. Elles concernent en majorité des fresches, dont on trouvera les titres classés à part sous la cote E 726 : fresche des Germains alias La Touche de la Pierre (4 mai 1684) ; des Mauderies, au fief de Rouvray (18 mai 1685) ; de la Taille de la Rivière, même fief (22 mars 1685) ; de la grande Piardière (25 novembre 1683) ; des meneaux, au village des Arcils (1er juin 1685) ; du champ Gousset (5 février 1685) ; de la Pilleterie (1691) ; des Chrestiens (s. d.) ; des Rogeries (30 9bre 1685) ; de la Pésinière, au bourg de Perrusson (7 9bre 1683) ; du Puy Blanchet audit lieu, dépendant du fief de la Brosse (20 déc. 1687) ; du village du Bois, à St Germain (9 mai 1684). Les déclarations de simples tenures semblent en minorité. À citer celle de la métairie des Hardis, dépendant de l'Hôtel-Dieu de Loches (s. d.) ; la délimitation de la dîme de la Haute-Brosse (28 mai 1685) et quelques déclarations de terres du procureur de Claude Sauvage, veuve d'Adrien Lutier sieur d'Armansay, accompagnées comme justification d'un hommage sur parchemin de 1590 de Pierre Baudouyn (sans autres détails). Une « table de déclarations » renvoie à une autre liasse perdue.

E 718 (liasse). — 88 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1684-1688. — AUTRE COLLECTION DE DÉCLARATIONS DE CENSIVES, restée ficelée comme la précédente et cotée M. Même état et même écriture. Les simples déclarations de censives y remplacent complètement les conférences ou déclarations de fresches : elles sont faites assez souvent par des gens de robe à Loches ou notaires royaux des environs.

E 719 (liasse). — 1 pièce, parchemin ;
10 pièces, papier.

1708-1732. — COLLECTION FACTICE DES DÉCLARATIONS DU XVIIIE SIÈCLE, constituée au cours du triage[1]. Déclaration d'Alexandre Maldant (?) sieur du Tertre, officier de feu Monsieur, frère unique du Roi, pour des bois à St Germain, « au bout de la pièce des Trois Mailles » (24 9bre 1708). Dossier constitué par le feudiste de 1753 et coté par lui B.B. concernant les rentes foncières dues par Nicolas François Pillault, conseiller au baillage de Loches, sur de nombreuses fresches et pièces isolées. Déclaration du 30 janvier 1624, avec états et vérifications postérieures, concernant entre autres la métairie de la Sabardière. — Déclarations de Florent Tessier, journalier à Sennevières concernant la tenue des Boires dites les Pragues (1729 et 1732) avec état des frais des procédures faites à ce sujet (1723-1724.)

E 720 (liasse). — 13 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1470-1589. — PROCÉDURES ET JUGEMENTS principalement du baillage de Loches[2], pour défaut de déclaration ou de paiement des cens. Procès-verbal de saisie par Jehan Durant, sergent au baillage de Loches, à la requête de Hérivé Berruyer, écuyer s^{r} de St Germain et par vertu de « certaines lettres de debte, des terres de Georget Boutet, sises en la paroisse de Sublaines, au lieu appelé Brigalle, » (25 janvier-3 février 1470, double feuillet papier, signé dudit sergent). — Sentence au profit du s^{r} de St Germain par la justice dudit lieu contre Jehan des Landes pour rentes dues par ses héritages (1534), contre Clément Maultrot (1546), contre Guillon Philippeau, d'une part, Jehan Lucas et Jehan Vincent de l'autre (1557, cour de Rouvray) ; contre Pierre Galichet pour les redevances de sa maison et de ses vignes « en Chasseaux » (1560). Année 1565 : condamnations : de Gillet Gaultier, pour des terres à la Brandelle ;

1. On remarquera, pour Saint-Germain comme pour la majorité des fonds d'archives de ce volume, la rareté des déclarations du XVIIIe siècle.
2. Dans le cas contraire, le nom de la cour de justice est mentionné.

de Jean Farget ; de Martin Blanchet, métayer de la Duranderie et ses garants ; de Noël Lucas et Girard Leleu, pour l'héritage de la Bouteillerie. — Sommation à François Pichon (1566). Condamnation de François Gaultier, pour sa maison (1567) ; de Pierre Robert de Ferté (?), pour la Brandelle (1568) ; de Jean Clément, tenancier de l'héritage ou fresche du Bois, sur requête de Marie de Larçay, dame de St Germain (1582) ; de Mre Delage, seigneur de St Cyran (Indre, 1589).

E 721 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
66 pièces, papier.

1620-1691. — PROCÉDURES CONTRE LES CENSITAIRES (*suite*). — Reconnaissance des cens dus par Jean Furet, curé de St Germain sur sa maison près du four de la fresche des Gabillets et contre son ayant cause Jean Rouault, meunier (1620-1676, 4 pièces). Inventaire des titres depuis 1577 à l'appui d'une procédure (égarée) contre M^r^ et Mlle Rocher (sans détails après 1621). Poursuites par Georges Isoré, chevalier, marquis d'Airvault et de St Germain, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté en son gouvernement de Touraine, puis par ses successeurs Pierre Clavetier, s^r^ de la Geberterie et Claude Luthier s^r^ d'Armansay contre Louis Bougrier, notaire en la châtellenie du Bridoré, demeurant à la chapelle St Hippolyte, et contre Jean Martineau et Simone Jouannet sa femme, à l'occasion du remboursement d'une rente de 40 sols, sur leur maison audit lieu (1665-1684), avec titres depuis 1623, 30 pièces). Jugements contre Louis Allegret (1630) ; contre René Besnard, sergent royal à la Chapelle St Hippolyte (1630). Vente des meubles et héritages de feu René Cherbonnier et Catherine Masson, sa femme, sis à Aubigny et à Loché, à la requête de Mathieu Masson, curateur de leurs enfants (8 pièces, juin-décembre 1638), dont un copieux procès-verbal de vente). Notes sur les redevances de la baillée des Brandelles, dues par Madame Barbotin, héritière de noble homme Pierre Marron élu en l'élection de Loches (1651-52). — Sentences de la cour de St Germain contre Mathieu Repusseau, héritier de Bonaventure Périer, prêtre (1652) ; contre Hélie Dupuy et Pierre Grandière (1671), contre Nicolas Bourreau pour ses parts dans les fresches de la Couenne et du village du Bois (1673 et 1674) ; contre la veuve Laurent Boisse (1671-78), contre Louis Marchant, pour ses maisons au village des Thoreaux (1682) ; contre Nicolas Auger, avocat à Loches, pour lods et ventes (1685). — Sentence du baillage de Loches déterminant les obligations de Pierre Clavetier, s^r^ de la Gibertie (*sic*) et nouvel acquéreur de St Germain[1], concernant des rentes en nature y énumérées grevant sa métairie de la Bonnellerie et les fresches de la Bonnellerie et de la Mothe au profit des Ursulines de Loches et de l'Hôtel-Dieu dudit lieu et de feu Louis Malvau, écuyer sieur de la Mothe représenté par le curateur à sa succession vacante et Estienne Benoist, sieur de la Grandière, partie saisissante. Ces rentes seront continuées et ne pourront être rachetées comme on le prétendait en vertu d'une transaction du 3 novembre 1646 entre Louis Berruyer, pour lors s^r^ de St Germain et Louise de St Pastourg (?) sa femme d'une part et Anne de Pougoin (?) de l'autre. Leur sort était resté incertain à cause de la saisie réelle de la terre de St Germain dans laquelle elles étaient englobées et du paiement des dettes de Georges Isoré, seigneur de St Germain et marquis d'Hervault. Ledit Pierre Clavetier sera en outre remis en possession de la garenne de la Coudrière aliénée en 1646 (7 septembre 1685, cahier de 56 feuillets). Autres sentences concernant les prés de Michel Gauvin, s^r^ de Vignol, avocat au siège de Loches (1689) et la rente d'une grange et d'un lopin de terre où était autrefois la grande maison dite de Marigny, à St Germain (1691).

E 722 (liasse). — 10 pièces, parchemin ;
35 pièces, papier.

1664-1784. — PROCÉDURES CONTRE LES CENSITAIRES, en majorité devant la cour seigneuriale de St Germain (*suite*) : contre Alexandre Maldan, officier de feu Monsieur, frère unique du Roi, puis contre dame Bonne Barbotin, sa veuve, demeurant à Loches (1680-1730). Procédure en la Chambre des comptes de Paris, renvoyée par celle-ci le 1er septembre 1689 au baillage de Loches, entre François d'Alligé, s^r^ de St Ciran sur Indre, nouvel acquéreur des terres de Loché, La Renardière, La Halvinière (?) et dépendances au sujet des mouvances respectives des dites terres et des droits de lods et ventes dont elles sont redevables. L'arrêt de renvoi reconnaît qu'aucune ne relève du Roi, sauf un certain « fief de la sergenterie ». En ce qui

1. Une allusion (page 4 de la sentence) à l'acquisition par ledit Clavetier de la terre de Saint-Germain « par décret fait aux requêtes du Palais à Paris » comble une lacune de la liasse E 704 ci-dessus concernant les titres de transmission de la seigneurie de Saint-Germain. Malheureusement la date n'est pas indiquée.

concerne la suzeraineté de Mlle de Guise, dame de Montrésor, François d'Alligé demande main-levée d'une saisie faite par cette dernière. Mémoires du même contre le seigneur de St Germain, Pierre Clavetier et réponse de ce dernier. Assignation à produire le titre d'acquisition ou « décret » des dites terres. L'affaire semble s'être terminée par le paiement des droits de lods et ventes (13 pièces, 28 août 1687-6 novembre 1691). — Poursuites en série devant la cour de St Germain contre les occupants des boires de l'Indre entre St Germain et Sennevières (1744). Tous font défaut sauf Pierre Gallicher, pêcheur, qui exhibe son bail de pêche du 6 août 1687, et Nicolas Boullet, de St Germain, qui exhibe son bail d'herbes du 16 juin 1688. À titre de justification : déclaration de la métairie de la Sabaudière (?) en 1692 ; état sommaire des pièces fournies au procès pour les boires contre le s^r de Sennevières (s.d., voyez les plans cotés E. 732 ci-dessous) ; déclarations de la fresche des Allouaux alias de Touchepierre (1664) et conférence de la fresche des terres et jardins du lieu dit La Pesquerie (1673). En tout 7 pièces parchemin, 7 pièces, papier. — Procédures pour une rente seigneuriale aux Pigoulières contre Antoine Dumain, archer de la connétablie et maréchaussée de France (1699-1705), 6 pièces, papier). — Contre Richard Moreau, charpentier à St Germain et ses héritiers, pour un arpent de terre aux Rougeries, autrement dit Les Genièvres (1784, 2 pièces).

E 723 (liasse). — 7 pièces, parchemin ;
125 pièces, papier.

1580-1730. — AUTRES PROCÉDURES DIVERSES : Procédure en blâme et réformation de déclaration pour le procureur fiscal de St Germain contre Vincent Piel, s^r de la Bauldière[1] et Marie Trottignon sa femme, et aussi, à titre d'évocation, contre Marguerite Thoreau, veuve d'Antoine Soullet, pour prouver au profit de St Germain la mouvance d'une rente de 2 boisseaux de seigle due par la fresche de la Bourdillière, ou plutôt par un demi arpent de terre sis à La Baudière, derrière les eaux de la Bourdillière (20 juin 1684-9 juillet 1686). Ordre au greffier de St Germain de produire ses registres pour prouver la fausseté d'un jugement de cette cour du 13 juillet 1665 invoqué par ledit Piel et portant réception de la déclaration dudit demi arpent de terre par Louis Harran, premier mari de ladite Trottignon. Jugement du 9 juillet 1686 déclarant après un long exposé que ladite rente sera payée au s^r de St Germain, et non, comme auparavant, au s^r de Rouvray. Le dossier contient comme justification : une transaction au sujet de la dite rente entre Méry Coursault et Suzanne de La Vignolle, ayant la garde noble des enfants de Louis de Berruyer, seigneur de St Germain (17 juillet 1600) ; une vente audit Coursault « abilleur de chanvre » au village de la Pevynerie (?) par Marie Texier, v^ve de Noël Duroy (15 juin 1593) et deux déclarations du même servies au s^r de Rouvray l'une par Vuillaume (?) Pasquier (1580), l'autre par ledit Méry Coursault (26 août 1595). En tout 7 pièces, parchemin, 17 pièces, papier. — Deux collections d'assignations en série contre tenanciers pour faute de payement, avec quelques jugements et mémoires des rentes dues par certaines fresches, En tout 108 pièces (1669-1672 et 1702-1730).

E 724 (liasse). — 2 pièces et 9 petits registres, papier.

1712-1762. — JUSTICE. Plumitif des audiences de la châtellenie de St Germain (8 mai-3 juillet 1758). Série d'analyses détaillées mais sans intérêt, avec trois feuillets concernant le calcul des redevances en nature. À la suite, procès-verbaux et minutes isolées, visites de terres, estimations du bétail, etc., du domaine seigneurial, nomination du receveur de ce dernier, etc. (1757-1762). Dossier de l'imposition de 35 livres exigée par l'élection de Loches du s^r Lageon, receveur de St Germain pour son office de grurier dudit lieu (1712, 2 pièces).

E 725 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1420-1590. — COLLECTION DE TITRES TRANSMISSIFS DE PROPRIÉTÉ autres que ceux de la liasse E 701 et n'intéressant pas les seigneurs de St Germain. Provient peut-être du greffe de la justice seigneuriale. Échange par devant la cour du Roi à Loches entre Jehan Grasset, paroissien du Liget et Jehan de Pons et « Johanne de Bourges » sa femme, le premier cédant tout ce qu'il avait au lieu appelé « Pré clos » désigné par ses tenants et aboutissants entre autres la route « du Loigé à l'Angerie » et le second cédant d'autres terres près de la même là où ledit Jehan de Pons avait l'intention de faire un étang (13 juin 1420). — Achat d'un autre héritage,

1. Hameau de Saint-Jean-sur-Indre.

probablement voisin et sis à Ys, paroisse de Genillé par Louis de Pons, seigneur d'Ys[1], successeur du précédent à « Maître Joachim Lucqueau », conseiller au siège royal de Loches et Colette de la Follye sa femme, savoir « le Cloux et ses dépendances, ainsi que audit vendeur a esté adjugé par décret par Monseigneur le bailly de Touraine »… à la suite de partage entre lui et ses frères et sœurs, au prix de 128 livres tournois et à charge de certaines rentes foncières dues à des preneurs désignés (3 9bre 1513, cour du Roi à Loches avec procuration de la dite Colette de la Follye à son mari, datée de la veille). — Vente par « Phelipon Sauvaige, marchant, parroissien de Saint-Laurens de Beaulieu » à « Denis des Roches, parroissien de Saint Jehan sur Aindre » d'une pièce d'aulnaye appelée la Rougerie, audit St Jean, au-dessous du gué des Îles (Cour du Roi à Loches, 8 décembre 1473, avec seing de Gosset, notaire). — Bail à rente perpétuelle par « Jacquette de Brueil, dame de soy », noble homme Guillaume Garrain, écuyer et Antoinette Gaudoigne, sa femme, paroissiens de Chemillé sur Indrois, d'une place de maison nommée la Bourbonnoye, audit Chemillé avec un arpent de terre joignant à la terre de Jehan Ferrant au profit de Guillaume Boutet et de sa femme, paroissiens dudit Chemillé (Cour de Montrésor, 9 octobre 1475 ; parmi les témoins : Jacquin Garrain, écuyer). — Ventes : par Jehan Juger, laboureur, paroissien de Sennevières et quelques-uns de ses parents, à Martin Besnier, laboureur à St Jean et St Germain, des deux cinquièmes de la moitié d'une chambre de maison à cheminée, coursures et aisances, et de semblable portion d'une petite chambre de maison sans cheminée, séant à la Bonauldière, au lieu de la Vincendière, paroisse de St Germain (7 janvier 1557) ; par Jean Vignery, laboureur à Sennevières, au même Martin Besnier, laboureur à St Jean de deux boisselées de terre à St Germain, village du Bois (22 juillet 1557) ; par Catherine Tariau, veuve de Mathurin Bertrand, à Mathurin Besnier, de la Bauldière, peut-être descendant des Besnier précités, d'un quartier de vigne au « Cloux des Baulx », paroisse de St Germain (6 mars 1559) ; par Macée Besnier, veuve Jean Cuau, de Beaulieu, à honnête personne François du Rifflay, boulanger, d'un arpent de terre à la Chesnaye, fief de St Germain (2 juin 1562) ; par Pierre Taillandier à Jean Berthelot, sr de Vauchignart[1], et à titre de transaction par devant le bailliage de Loches, de vignes situées à Champeloux, près de St Ours, à Loches (18 9bre 1562) ; par deux journaliers de St Jean à honorable homme Gilles de Lareberlière, marchand à Loches, d'une pièce de terre à La Caillaudière (15 octobre 1583) ; par Claude Gousset, laboureur à St Jean, à Joseph Clément, laboureur à St Germain, de 6 chaînées de vigne au village du Bois (24 septembre 1589) ; par Jean Clément, laboureur au village du Bois, à Nicolas Pillault, marchand à St Germain, de la moitié d'une pièce de terre à La Coudraye (21 avril 1590) ; par Ciran Poictou, marchand et Perrine Regonnard, sa femme, de la Chapelle St Hippolyte, à François Pothier, maréchal au même lieu et Antoinette Héron, sa femme, d'une petite garde robe proche la maison à feu appartenant audit Ciran (9 juin 1630) ; par Isaac Davau, laboureur à St Germain, à Martin Besnier (descendant des précités ?), d'un quartier de terre à la Championnière, partie de la fresche des Allegret (26 janvier 1668) ; par deux laboureurs de Sennevières, à Gilles Donneau, dudit lieu, de divers lopins de vignes (1729-1739), avec note concernant leurs retraits par le seigneur en 1750.

E 726 (liasse). — 4 pièces, parchemin ;
38 pièces, papier, 1 plan.

1527-1778. — **DÉCLARATIONS ET CONFÉRENCES DE FRESCHES**. — Les déclarations sont désignées par un astérisque. On sait que les conférences sont plus détaillées et décrivent les parcelles par ordre des détenteurs. Quelques-unes sont de véritables arpentages. Fresche de La Baudière (début XVIIIe siècle) ; de La Bonnellerie (18 mars 1684) ; des Bouroy (18 mars 1726) ; des Bruères et de la Mothe, avec trois boisselées de terre joignant l'étang de Fontaherse (27 octobre 1527*) ; du champ Gousset (22 mai 1662) ; fresche Pierre Chauvin (23 7bre 1698) ; des Chrestiens (20 mars 1624 et 10 7bre 1727) ; des Germains (5 avril 1618* : voir La Touche de Pierre) ; des Guerriers (1731*, 4 et 13 avril et 4 décembre, avec brouillons de plan) ; des Hardis (1703 et XVIIIe siècle) ; des Héroux et des Riffaulx (20 mars 1590*) ; des Meneaux (XVIIe siècle et 1778*) ; fresche Gilles Musnier, du nom de son chef ou « sommier » (18 janvier 1685) ;

1. Hys, commune de Genillé.

1. Commune de Loches. Comme la plupart des précédentes, cette pièce est doublée d'une analyse du XVIIIe siècle, parfois inexacte ou incomplète, se référant au classement ancien que nous avons rompu.

des Noues et de la Vincenderie (26 mars 1643) ; fresche Francillon Penet (25 janvier 1601) ; de la Pilletière (19 mars 1624) ; fresche dite des Grandes et Petites Pichardières en 1618, des Puhardières en 1674 et en 1699* ; fresche Prégu ou Piégu (1618* : avec l'ortographe : Piagu, 1662 et 1683) ; des Riffaulx (23 janvier 1728, voyez : des Héroux) ; de la Touche de Pierre (22 janvier 1618* et 1684*) ; du village du Bois (9 mai 1684, vers 1704 et 29 mai 1727) ; fresche René Frochon (26 novembre 1687, simple brouillon). En appendice : fresche de la Nouvelle Baille, dépendant de la s^rie^ de La Roche Marron (?) en Lochois et non de celle de St Germain (9 juin 1628).

E 727 (liasse). — 37 pièces, papier ;
13 pièces, parchemin.

1625-1728. — PROCÉDURES CONTRE LES FRESCHEURS pour défaut de déclaration ou de paiement des redevances collectives. ***Les Arrauduys*** : assignation et liste des tenanciers (1687) ; ***Les Bailles***, jugement (1632) ; ***Le Bois*** ou village du Bois (1625 et 1650) ; ***La grande Piasdière*** (1710) ; ***Les Lignes***, ***La Tournaudière***, et autres parcelles dont Charles de Maschefert, s^r^ de la Frillière, à Genillé, Antoinette de Gueldre, sa mère et ses parents sont les principaux frescheurs : longues procédures discutant quatre sentences ou titres en faveur de Louis Berruyer, seigneur de St Germain de 1531, 1544, 1561 et 1636 joints en originaux ou en copies. Ledit de Maschefert prétend d'après ces titres que les rentes féodales ont été amorties (1684-1685). Reprise de cette procédure pour la fresche des Lignes en 1727-28 contre son sommier et contre François Royer, chanoine au château de Loches, héritier desdits de Maschefert.

E 728 (liasse). — 4 pièces, parchemin.

1473-1539. — **RENTES FONCIÈRES** acquises par divers particuliers. Vente à réméré par Jean Gabillet l'aîné, paroissien de St Germain, à Pierre Bailliau, absent, et à Marguerite sa femme d'un setier de froment de rente, assise sur leurs maisons à Beaulieu et à St Germain et sur quelques terres (25 février 1473). — Deux ventes par André Roy, de St Germain : à Simon Bernard, de St Jean sur Indre, d'une rente en froment et seigle assise sur sa maison au village du Bois (1er mai 1501) ; et à Michel Dauvin, tapissier du roi et Huguette sa femme, paroissiens de St Florentin d'Amboise d'un setier de froment de rente, assis sur ses maisons au village de La Pinonnière et à Sennevières (22 octobre 1502). — Vente par Estienne Mignau, de Sennevières, à Estienne Marteau, laboureur à Genillé de 25 sols de rente sur un quartier de terre en la prée de Pons (1er avril 1530).

E 729 (liasse). — 3 pièces, papier.

1671-1691. — **ÉGLISE ET CURE DE SAINT GERMAIN.** — Procès-verbal de prise de possession de la cure par Nicolas Brissaut, sous-diacre au diocèse de Bourges, demeurant à Châtillon sur Indre, en présence de Gilles Hellye, ancien curé, de Louis de Malvault écuyer, s^r^ de la Boullais, du receveur du marquis, d'Hervault, seigneur de St Germain, etc. (5 juillet 1671). — Déclarations par devant notaire des habitants du hameau de Vaudemaison concernant les détours que les inondations les forcent à faire pour venir à la messe à St Germain, assurer leurs sépultures, etc. (17 mai 1682). Permission accordée par Gilles Brisset, syndic de la paroisse, à Pierre Clavetier, seigneur de St Germain, d'avoir dans l'église un banc seigneurial (8 9bre 1691).

E 730 (liasse). — 5 pièces, parchemin ;
50 pièces, papier.

1437-1730. — **LITIGES AU BAILLIAGE DE LOCHES ENTRE MR DE BRIDIEU ET SES PRÉDÉCESSEURS, SEIGNEURS DE ST GERMAIN ET LE SEIGNEUR DE SENNEVIÈRES.** — Collection de mémoires de la main du feudiste de St-Germain exposant les actions en justice possibles, d'après ses recherches d'archives : Moulin de St Germain et droit de banalité sur les habitants de Sennevières (1459-1709) ; métairie de Gastine : don pour motifs inconnus par Pierre Clavetier, seigneur de St Germain, à la veuve de Nicolas Pillault, demeurant à la métairie de la Subardière à St Germain, d'une rente de 8 boisseaux de froment et de 16 boisseaux de seigle « pour raison du lieu et métairie de Gastine, et ce aussi longtemps qu'il sera propriétaire de cette métairie », conformément au décret qui lui a été fait de la terre et s^rie^ de St Germain, avec copie d'un acte du 12 février 1692 ; censive de la Longue Prée, plantation de borne (1490-1728) ; état des prés du terroir de St Germain sujets au droit de préage et feautrage (vers 1753). — Contestations pour la mouvance de la maison du s^r^ Roy des Jumeaux (1730-1732) : le nom de la Bonnellerie qu'on lui donne serait celui d'une métairie sise à 200 mètres de là, et elle n'est pas la même non plus que la « maison des Charrons ».

Copies de quelques titres produits en justice dont le plus ancien serait un échange à titre de transaction entre le seigneur de St Germain et celui de Sennevières (1er avril 1472). — Longs mémoires de Pierre Clavetier, prédécesseur de Mr de Bridieu et des habitants de St Germain au sujet du droit de fixer la date des vendanges et sentence du 20 septembre 1686 les renvoyant devant le juge de St Germain. Lettre acéphale et en partie déchirée (1687) d'un secrétaire d'État, peut-être Louvois, faisant savoir « qu'il n'est pas juste de poursuivre des bourgeois qui, en gardant leurs vignes ont cassé, d'un coup de fusil, la jambe d'un valet des entrepreneurs du Montroyal (?) qui volait des raisins ». — Pêcheurs et faucheurs d'herbe de la seigneurie de Sennevières dans les boires de l'Indre dites de La Baudouère : jugement du bailliage de Loches rejetant l'appel d'un jugement de la justice de St Germain contre Mr de Gaullepied, seigneur de Sennevières, qui prenait fait et cause pour ses hommes arrêtés dans les dites Boires et déclarant en outre la métairie de La Vallaire mouvante de St-Germain et sujette à la banalité du moulin dudit lieu (14 mai 1692). Autres poursuites de détail contre les mêmes hommes par Mr de Bridieu et ses prédécesseurs (1702-1730). Notes de la main du feudiste de ce dernier concernant les tenures situées dans la proigne de St Germain, en forme de petit terrier. Les sources sont diverses déclarations, rarement datées, depuis 1437, et un registre de recettes perdu, de 1628 (trois cahiers de quelques feuillets chacun).

E 731 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
26 pièces, papier.

1499-1744. — **DROITS DE SÉGRÉAGE** ou droit du cinquième au profit du roi sur les coupes de bois. Mandement imprimé du grand maître des Eaux et Forêts de Touraine et Anjou pour l'application de l'arrêt du Conseil du 5 avril 1723 ordonnant aux propriétaires de bois entre l'Indre et l'Indrois de produire leurs titres (28 7bre 1744). — À la suite, pièces de la procédure soutenue au Parlement par Pierre Clavetier, seigneur de St Germain sur Indre et terminée en sa faveur par l'arrêt du 3 avril 1683, exemptant ses bois dudit droit de ségréage, et déboutant la maîtrise des Eaux et Forêts de Loches de son opposition à l'acte de mise en vente de la terre de St Germain par Louis Ysoré, marquis d'Ervault. Les productions de la maîtrise ne sont connues que par une longue réplique dudit Clavetier : elles ne se composent que de baux, de registres de recettes du domaine et de la forêt de Loches, tous trop récents (dep. 1629) tendant à prouver que le droit de ségréage au profit du roi ne s'appliquait pas seulement à la forêt royale de Loches mais aussi aux bois seigneuriaux voisins entre l'Indre, l'Indrois et le Beaugerais. Les productions du s^r^ de St Germain sont connues à la fois par un inventaire et par des copies. À citer dans l'ordre d'ancienneté : un jugement du bailliage de Loches reconnaissant audit seigneur la saisine du bois d'Ivernant et de La Brandelle soit 1.500 arpents environ, francs de toutes servitudes au profit des paroisses voisines et condamnant un certain Laurent Penet qui y avait fait des coupes (2 mars 1499) ; un autre dans les mêmes termes contre Mathurin Robin, qui avait fait abattre cinq ou six chênes dans les bois d'Ivernant (6 mars 1502), une enquête de la Table de Marbre de 1546, un jugement du bailliage de Loches du 13 septembre 1578 condamnant les prétentions à un droit d'usage des habitants des paroisses entre Indre et Indrois, etc.

E 732 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
16 pièces, papier, 2 plans.

1593-1782. — **DROIT DE FEAUTRAGE ET DE PRÉAGE** dû par les habitants de Perrusson comme usagers des prés de St Germain. Listes de « contributions » ou papiers de recettes, parfois développées en forme de terriers (1593-1687, 8 cahiers dont 4 en double pour 1676). Autres listes d'habitants, plus brèves, pour 1700-1780. Déclaration générale en 24 folios pour 1729. — Extraits justificatifs tirés d'une transaction entre le s^r^ de St Germain et les dits habitants de Perrusson (23 mars 1593) et du décret d'adjudication de la terre de St Germain à Pierre Clavetier du 18 juin 1681[1]. Arbitrage pour parvenir à son paiement par Martin Pasquier, laboureur à Perrsuson, en présence de diverses personnes, dont le procureur du commandeur du Fretay (1601). Sentence contre Catherine Riffaut, veuve Gosnier et consorts, les condamnant à exhiber leurs titres, et prenant acte de diverses pièces produites par le s^r^ de St Germain, dont la transaction de 1593 ci-dessus (5 mars 1703). Copie partielle de la déclaration de Jean Girolle, curé de Perrusson, produite probablement dans le même but (vers

1. Cet acte, qui devrait figurer dans E 703, est perdu.

1753). — Deux plans, le premier de 0,55 sur 0,46, le second de 0,59 sur 0,49 des 36 arpents de prés soumis au droit de préage, donnant les méandres des « boires » ou dérivations de l'Indre, mais sans les parcelles cadastrales. Le second plan (30 juillet 1782) est la mise au net et en couleurs du premier.

E 733 (liasse). — 8 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1459-XVIIIe siècle. — **MOULINS ET FOURS BANAUX**. — ***Moulin de St Germain***. — Sentence du baillage de Loches pour Pierre Berruyer, écuyer, contre Pierre Martin meunier du moulin foulon sur le ruisseau qui descend de Fontaperse auquel « Estienne et Mathelin Les Tessiers, ne aultres quelconquez sans le vouloir exprès dudit escuyer pevent et doivent faire remestre brèches et tranches », etc. pour y maintenir l'eau et nourrir une réserve de poisson (… août 1502, parchemin grand format, mauvais état). — Bail à ferme par Mr de Bridieu à François Gallicher, marchand « des moulins banaux de St Germain » (sans description, 4 juin 1728). Droits de banalité dudit moulin à St Germain : contrainte contre Guillaume Berchery, de St-Germain (19 décembre 1472). À l'appui, sur le même double feuillet de papier, copie du contrat d'arrentement au même par « noble homme Guy de La Touche, chevalier, s^r dudit lieu et de St Germain et Perrote La Voyère sa femme », de diverses terres à St Germain, au Pré au Roi, près de la vallée qui va de la Fontaine (?) aux Regardières, etc. prouvant qu'il est justiciable dudit moulin (20 juin 1459). — Applégement du bailli de Loches en faveur de Lidoire Berruyer, s^r de St Germain, pour contraindre ses sujets de faire moudre audit moulin de St Germain et non au nouveau moulin de Sennevières construit depuis peu, et annulant les saisies faites par Jean Penet, meunier de Sennevières (5 janvier 1481, original parchemin et copie du XVIIIe siècle).

Moulin rival de Sennevières. — Bail à rente par Guillaume de Tranchelion, s^r de Sennevières, à Jehan Allin « monyer de la paroisse de Chédigné » d'une place au-dessous de la chaussée du grand étang de Sennevières et de diverses parcelles de terre pour y bâtir un moulin qui sera redevable de 22 setiers de froment et de 10 setiers de mouture, et rachetable par le seigneur au prix de 85 livres (3 mars 1478, copie sur papier de l'époque). — Bail semblable (le seul qui fut sans doute exécuté) en faveur de Mathelin Menost (2 juin 1482, copie notariée de l'époque). — Complainte du s^r de St Germain contre les habitants de Sennevières, le meunier Gilles Laumosnier et divers sergents qui avaient molesté Gillet de la Vallière, meunier de St Germain, etc… (s.d., après 1486, minute de l'époque). Autre contre Mathurin Renault, du village de Vallières, qui refusait d'aller moudre à St Germain (31 déc. 1546). — Procédure en appel pour Gilles Durand, meunier de St Germain contre Jean Gautier, laboureur aux Bruères paroisse de Sennevières, et Nicolas Auvray, aussi laboureur, qui faisaient de même avec argumentation tirée de diverses pièces, dont les aveux du s^r de St Germain aux archevêques de Tours (1766-1767). La sentence finale manque. Débris d'une procédure semblable terminée par une transaction avec la veuve de Mr de Gaullepied, s^r de Sennevières (XVIIIe siècle).

Fours banaux : Saisie sur Jacques Farineau, métayer de la Bonnellerie, pour refus d'aller cuire à St Germain (31 mai 1686). Règlement du four de St Germain (14 novembre 1686).

E 734 (liasse). — 6 pièces, papier.

1757-1761. — **COMPTES DES MÉTAYERS DE LA SEIGNEURIE** pour des périodes variables se ramenant à une, deux ou trois des années ci-dessus et concernant surtout la vente ou l'achat des bestiaux, savoir : Pierre Baudoin à la Bichetière ; Jean Agenet, au Coudray ; Jean Pont, à la métairie de La Cour ; François Pain, à celle de Gastine, avec deux listes des terres et redevances plus anciennes pour « La Cure » et La Bonnellerie.

E 735 (liasse). — 6 registres, papier.

XVIe siècle-1704. — **CENSIERS DE LA SEIGNEURIE ET DE SES FRESCHES**. — « Pappier des cens rentes et debvoirs seigneuriaulx deulz à la seigneurie de Saint-Germain », avec subdivisions rubriquées pour la St Jean-Baptiste, le Dimanche d'après la Notre-Dame d'août, la St-Michel et des notices très détaillées, mais sans aucun classement par lieux dits (fin XVIe siècle, 64 folios). Fragment d'un registre similaire en grosse écriture de notaire (folios 168 à 210, vers 1630). — Cahier intitulé « recepte pour la St Michel », pour la St Martin d'hiver, etc… (22 f°s 1636) ; — Autre fragment plus grand format, folioté de 4 à 39, daté de 1666. — Enregistrement des sommes reçues de divers frescheurs (3 f^os vers 1707).

Petit registre acéphale des rentes dues à la baronie de Sennevières, copie non signée faite à titre de document pour le s^r de St Germain (début du XVIIIe siècle, 33 folios).

E 736 (registre). — 86 folios, parchemin.

1er-8 juin 1638. — Transcription intégrale des déclarations notariées passées par les tenanciers particulièrement au bourg de St Germain. Les lieux dits : en Chassenaye. L'Estrepin, etc., ne sont jamais indiqués en marge. Le 1er folio est en partie détruit.

E 737 (liasse). — 1 registre de 197 folios, papier.

31 août-18 décembre 1664. — **DÉCLARATIONS DES TENANCIERS** (registre semblable au précédent). — Dates et noms des tenanciers en partie rubriqués. Quelques lieux dits inscrits en marge. Nicolas Doussepied, tessier, à la fresche de la Mothe, Marc Tessier, laboureur, à la fresche de Puyaubert, Maurice Thibaut, journalier à la fresche de la Châtaignière et en de nombreuses autres parcelles, etc.

E 738 (liasse). — 3 registres, papier, de 45, 22 et 24 folios, papier.

1726-1732. — **ESSAI DE TERRIER DE ST GERMAIN** en quatre parties, dont la troisième est perdue. Notices très détaillées. Le titre indique outre St Germain : pour le premier registre les paroisses et lieux dits de la Chapelle St Hippolyte, Sennevières, Les Bruères, Bouchetière ; pour le second : St Jean, Perrusson, Verneuil, Saubonne (?), Les Arcis ; pour le quatrième : Les Hardys, La Bonnelière, les Allouaux et Sennevières.

E 739 (liasse). — 2 registres in-folio de 79 et 147 folios, papier.

1757-1762. — **CUEILLOIRS DE RECETTES**, avec feuillets comportant des blancs pour les inscriptions futures concernant chaque tenancier ou chaque fresche. Paiements en argent ou en nature pointés par inscription des millésimes de l'année, savoir : 1757-1760 pour le premier registre et 1760-1762 pour le second. Dans ce dernier certains paiements sont attestés par des papillons de papier supplémentaires fixés avec des épingles.

Fief des Gardes, à Loches (paroisse Saint-Ours)

E 740 (liasse). — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1447-1763. — **AVEUX AU ROI ET PROCÉDURES** relatives à ces aveux. Mandement de Charles VIII « aux gens de noz comptes et Trésoriers à Paris » faisant savoir que Lidoire Berruyer[1], S^r de St Germain a fait hommage ès mains de son chancelier pour son fief des Gardes, tenu du château de Loches (8 mars 1483, signé « Pouchier ». Sceau sur simple queue disparu). — Extrait fait en 1624 à la dite chambre de comptes « de la septième liasse des aveux du siècle, cote 343 », du dénombrement rendu au roi par Claude (?) Berruyer[2], S^r de St Germain, de Cou…, la Vallée Dodin et du fief des Gardes pour ledit fief des Gardes, « tant vignes que terres, depuis la Maladrerie de Loches, tout du long du grand chemin par lequel l'on va de Loches à Tours, jusques au moulin de l'Arche de Cornillé, que souloit tenir Mre Laurent Bernard, archiprestre de Loches « suivant le ruisseau qui descend des étangs, joignant au fief de Loigne », etc. (s.d. feuillet de papier incomplet). — Mandement de François Ier aux mêmes que ci-dessus concernant l'hommage de Claude Berruyer (Sceau sur simple queue disparu, 3 mai 1541). — Copie du dénombrement correspondant, à peu près dans les mêmes termes que le précédent (4 juillet 1541). — Acceptation par le bailli de Touraine de l'hommage de Marie de Larsay, veuve de Louis Berruyer (28 juillet 1574, original parchemin). — Dénombrement de Pierre Clavetier, donnant comme limites : « du costé du levant les caves en roch dépendant du fief de la Baye de Beaulieu, rendant à la croix de Vauchiguard et enfermant les terres et prés par le bas jusques à l'arche de Cornillay », etc. (Nombreuses précisions topographiques. Deux pages et demie, 4 décembre 1683, original et copie de 1735). Procédures concernant les aveux : ordre de mainlevées par Jean Papillon, receveur ordinaire au baillage de Touraine de la saisie féodale du fief des Gardes faite sur « notre amée Perrette La Voyère, damoiselle, veuve de feu Julien Berruyer, en son vivant nostre varlet de chambre », contenant vidimus du mandement de Charles VII du 6 octobre 1447 qui notifie la réception de son aveu (6 mai 1450, original parchemin signé). — Difficultés pour la délimitation du fief des Gardes avec le chapitre de

1. Sur Claude Berruyer, voyez ci-dessus E 704, 14 décembre 1551.
2. Ces pièces, comme les suivantes, ont été extraites une à une d'une longue et confuse série chronologique. Le feudiste y avait mélangé les pièces concernant Saint-Germain avec beaucoup de pièces concernant les autres fiefs qui suivent.

St Ours de Loches, seigneur voisin : transaction notariée reconnaissant à ce dernier « les droits de fief, justice et seigneurie directe sur neuf quartiers de terres et vignes possédés par Jean Ducoux, appelés La Min (*sic*) de Lambert, une émine de terre appartenant à maître René Rocher, conseiller du Roi, élu, grenetier en cette ville, et damoiselle Françoise Rocher sa sœur, scittuées au dessoulz des vignes qui joignent du côté de septentrion aux terres de la veuve Gilbert Moreau, la veuve Pierre Robin, Claude Soullet, maître Jean Massot, au lieu du sieur Barbottin de la Bouttière de Thiais, etc. Et audit sieur de la Gibetière (s[r] de St Germain) appartiendra : les caves, maison et jardin dans la dite commanderie de la Maladrerie joignant au chemin de Loches à Tours » etc. (énumération de nombreux quartiers de terre) « plus les droits seigneuriaux et censifs », etc… (1er juillet 1688). Autre exemplaire de la même en forme d'extrait des délibérations du chapitre de Loches (même date). — Procédures à la suite de diverses sommations du bureau des Finances de Tours pour le paiement des droits féodaux dus au château de Loches (1700-1704 et 1763).

E 741 (liasse). — 18 pièces, parchemin ;
23 pièces, papier.

1420-1565. — **DÉCLARATIONS DES CENSIVES** DU FIEF DES GARDES signées du notaire en la cour de St Germain et « baillées aux assises » de celle-ci. 1420 : Jacquette, veuve de feu Guillaume Maunneau (3 arpents de vigne à la Basse Marinière, Hamelin notaire). — 1447 : Estienne de Lantier (La Marinière, Périer notaire). — 1475 : Jehan Verrier (même lieu). — 1484 : Jacquet Phesant, mari de Berdelline, veuve de feu Symon, pour des vignes tenant à Berdellet Goudoyer ; Jehan de Blois (La Basse Marinière) ; Jehan Laisné (même lieu) ; Pierre Ferré ; « Jehan Blondeau, texier en teoilles » (Le clos de la Pounellière). — 1485 : Pierre Ronein (vignes à La Marinière). — 1486 : Jehan de la Roberte (même lieu). — 1494 : Macé Hugon (même lieu) ; Raoullin Prigault (Hautes Marinières). — 1498 : « Mathieu Chesneau, clerc, chappellain de la Chappelle St Michel fondée en l'église de Notre Dame de Loches ». — 1501[1] : la veuve Jehan Donneau (vignes près l'étang de la Boursière) ; la veuve Jehan de la Robertière (Marinières) ; François Grécourt (même lieu) ; Jehan Clevier (Les Bardelles, le Perron, etc.) ; Laurent et Jehan de Lestang », etc… — 1509 : Colin Bréchery. — 1510 : Phillebon Féant. — 1512 : la veuve feu Guillaume Beslard ; la veuve feu Jacquet Boussin et ses parents. — 1513 : Guillaume Cristofle ; Robin Boucheron et Menier Michau. — 1519 : Simon Cuisnier, « tessier en draps » à St Ours de Loches. — 1520 : Pierre Bernier (?). — 1537 : la veuve maître Martin de la Robertière ; Jean Boissimon, marchand à Loches. — 1541 : honnête personne Pierre de Brays, tuteur des enfants feu Jehan Bérard. — 1545 : Roland Carré, parcheminier (le lieu des Sicots, etc…) ; Pierre le Boîteux. — 1552 : Jean du Rû (Les Marinières). — 1560 : honnête homme François Pharon, de Loches. — 1565 : Pierre Moreau, procureur à Loches (vignes « en Bardelle »).

E 742 (liasse). — 30 pièces, parchemin.

1591-1593. — DÉCLARATIONS DES CENSIVES DU MÊME FIEF *(suite)*. — 1591, 7 juillet.-2 août : Jean Couratin, laboureur, demeurant à l'Estang à la Bournière (parcelles diverses touchant la seigneurie de l'Estang, etc.) ; Martin Chichery, journalier, paroisse St Ours à Loches ; Colas Chichery, journalier à Chambourg (le clos des Buissons) ; Jacques Davau, de Chambourg (même clos) ; Jehan Pouneau (?), menuisier, paroisse St Ours à Loches ; Guillaume Drouet, marchand à Loches (Les Marinières) ; Messire Gilles Charlot, prêtre, demeurant aux faubourgs de Loches (même lieu) ; Julien Baillau, marchand aux faubourgs de Loches ; Jacques Texier, marchand cordonnier aux mêmes faubourgs ; Jacques Chauveau, prêtre, curé de St Laurent de Beaulieu (clos des Marinières) ; honnête personne Catherine Thibault, veuve de Jean Boulet et son gendre (36 chaînées de vignes au clos des Buissons, etc…), en tout, 19 pièces. — 1592, du 13 septembre au 30 novembre : Louis Granville, sergent du roi à Loches ; Pierre du Bois, journalier au village des Bouchers, et deux autres marchands de Loches, en tout 4 pièces. — 1593, du 8 au 24 7bre : Nicolas Boutet, laboureur à Chambourg (clos des Buissons) ; Jean Boucher, l'aîné, journalier à Loches (maison au lieu des Vallières) ; Charles Crespin, marchand à Loches (La Pierre du moulin) ; honnête personne Pierre Desprez, tailleur d'habits à Loches (le clos

1. A partir de cette date seulement nous omettons de un tiers à la moitié du total des déclarations pour une même année. Comme pour Pocé et Montreuil les déclarations jusque 1510 sont, sur papier, celles qui suivent sont sur parchemin.

des Buissons) ; Jean Moreau, laboureur, paroisse St Ours, à Loches, en tout 7 pièces.

E 743 (liasse). — 17 pièces, parchemin.

1609-1642. — DÉCLARATIONS DES CENSIVES DU MÊME FIEF *(suite)*. — 1609 : François Pavillon, praticien à Loches (Les Hautes Marinières) ; Antoine Moreau, chapelain de la Chapelle St Michel, en l'église Notre Dame de Loches. — 1642 (du 2 septembre au 9 9bre) : Jean Salmon, sergent, garde ordinaire en la forêt royale de Loches (vignes au clos des Basses Marinières) ; André Migeon, laboureur, paroisse St Ours à Loches (maisons et parcelles au village des Bouchers) ; la veuve Jacques Couratin, paroisse St Ours à Loches ; Jehan Couratin le jeune et l'aîné ; Emmanuel Lauvernière, journalier, tous au même lieu ; Jehan Drachet, charpentier audit village des Bouchers (Les Bardelles, etc.) ; Thomas Delaunay, maçon et André Bernier, journalier, même paroisse St Ours (clos des Marinières) ; Gilles Gallas, meunier des moulins de Corbery, même paroisse ; Louis Boutet, journalier à Loches (Les Bardelles).

E 744 (liasse). — 24 pièces, parchemin.

1665-1666. — DÉCLARATION DES CENSIVES DU MÊME FIEF *(suite)*. — 1665 : Jehan Gaucher, laboureur à Perrusson (Les Petites Marinières) ; les Ursulines de Loches, sœur Bénigne Doudon, prieuré et 7 autres y dénommées (clos des Marinières) ; Georges Mareschal, sergent royal demeurant à Loches (vignes aux Buissons, à Chambourg) ; François Manapveau (?), curé du faubourg de Loches ; Claude Chichery, veuve Philibert Liard, demeurant près la fontaine Charbonnelle, paroisse St Ours à Loches ; Louis Thirier et Claude de La Haye, chapelier, tous deux à Loches, etc. — 1666 : Étienne Dubœuf, marchand à Loches (vignes aux Marinières) ; Françoise Freneau, veuve de Jacques de Thays, receveur des consignations à Loches (terres près la chapelle de la Maladrerie) ; Guy Pousset, meunier à St Pierre de Beaulieu (vignes au clos de la Marveille) ; Magdelaine Barné, veuve Thomas de Launay, maître maçon à Robery (?) paroisse St Ours de Loches ; Claude Brachet, laboureur à St Ours de Loches et Sylvain Cherbier, laboureur à Chanceaux pour maisonnette et terres au grand village des Bonnetières ; Louis Gougon, « serviteur domestique » de Pierre Garnier, marchand à Loches, etc.

E 745 (liasse). — 44 pièces, parchemin.

1671-1683. — DÉCLARATIONS DES CENSIVES DU MÊME FIEF *(suite)*. — La majorité est datée des 25, 26 et 28 janvier, le reste du 2 février au 8 mars ; une seule, du 4 juillet : Jacques Auger, journalier à Chanceaux (les champs de Langlois, etc.) ; Pierre Couratin, journalier à St Ours de Loches ; Gatienne Flahet, veuve Pierre Donard ; Jacques Boucher, voiturier à Loches (clos des Plantes, etc.) ; Jeanne Bonniu, veuve Jean Sellier, au village des Bouchers ; René Migeon, laboureur, paroisse St Ours à Loches (terres à la Hogue, aux prés de l'Estang, etc.) ; Sylvain Chartier, laboureur à Chanceaux (Les Bardelles) ; honorable homme Jacob Durifle, l'aîné, marchand à Loches, faubourg de Picquois (vignes aux Marinières, etc.) ; Martin Saulnier, journalier, au faubourg de Gesgon à Loches ; Marie Rolland, veuve Étienne Arrault à St Ours de Loches (clos de la Maladrerie) ; Pierre Chichery, journalier à la Fontaine Cherbonnière, faubourg de Gesgon, précité (terres et vignes audit faubourg) ; Olivier Dubau, drapier à Loches et Jacqueline Grandville sa femme (clos de Champs Torchon) ; Jean Gigot, journalier au même faubourg, paroisse St Ours (la Fontaine Cherbonnelle, etc.) ; Jacques Pierre Godeau, sabotier (le clos des Buissons, etc.) ; Gaillard Soullet, notaire royal à Loches (Champtorchon) ; Louis Gougon, « serviteur domestique de Claude Barbier, hoste du Mouton à Loches » (village des Bouchers) ; Laurent Tessier, journalier à St André de Beaulieu ; Claude Brachet, journalier à St Ours de Loches ; Madelaine Bruère, veuve Thomas de Launay, demeurant au village de Corbery ; Gabriel Godeau, marchand à Loches ; Claude de La Haye, chapelier (vignes aux Hautes Marinières) ; Ambroise Buisson, sieur de Vervelle, huissier de chambre de la duchesse douairière d'Orléans, demeurant à Beaulieu (clos des Basses Marinières) ; Claude Chichery, journalier au faubourg de Gegon précité ; « Emé Bigeault », potier d'étain à Loches ; Françoise veuve de maître René Gaullepied procureur au siège royal de Loches ; honorable homme Jean Dubeuf, marchand à Loches ; le seigneur qui reçoit ces déclarations est Georges Isoré, marquis d'Hervault, conseiller du Roi en ses conseils et lieutenant au gouvernement de Touraine, lequel n'est cité que pendant très peu de temps comme seigneur de St Germain et du fief des Gardes. Une seule déclaration isolée de 1683, servie par Jean Pesne, tourneur en bois à Loches

termine prématurément cette série et fait présumer quelques pertes.

E 746 (liasse). — 4 petits registres et 4 pièces, papier.

XVIIe siècle-1700. — **RECETTE DES RENTES, PLAIDS D'ASSISES**, ETC. — « Papier terrier des cens et rentes deulz à Mlle de St Germain à cause de son fief des Gardes, en la paroisse Sainct Ours de Loches et aultres lieux, etc… au jour et feste Sainct Maurice. » Rubriques concernant les lieux dits : aux Marinières ; Les Buissons ; Bardelle ; La Marveille (avec mention au f° 29 de « Louis de Beauregard, papetier ») ; lieux divers : La mauvaise vigne, « sur l'Estang », « Le Petit Estang » (avec mention au f° 34 de la veuve Pierre Gourron, femme de Jean Radier, sieur du Logis de la Croix Blanche de Beaulieu et au f° 34 v° de « l'hoste » du même logis), « près la Maladrerie (f° 39), une maison » au chasteau de Loches » (f° 43 v°), etc… En tout 45 f^os, papier. — Notification au seigneur du fief des Gardes et de la Brosse d'un arrêté imprimé du Conseil d'État du 30 septembre 1679 donnant au duc de St Aignan les droits d'aides, taille, doublages et services féodaux divers dus au Roi dans le ressort de la Chambre des Comptes de Paris (notification motivée par le droit de suzeraineté de ce dernier sur le fief des Gardes). — Deux listes de tenanciers ajournés aux assises ou plaids du dit fief (1642 et 1700). Trois registres d'audience presque insignifiants des dites assises : 1683 (4 feuillets) ; 1684 (6 feuillets) et 1688 (6 feuillets).

E 747 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1492-1607. — **PROCÉDURES CONTRE LES CENSITAIRES** DU MÊME FIEF : contre noble homme Bertran Fumel, sieur de la Bourdillière, pour sept années d'arrérages de 4 deniers chaque à cause d'une vigne nommée « Les Plantes » (10 juillet 1492, baillage de Loches) ; contre Jehan Pezet (?), pour 6 années de cens de ses héritages au Buisson des Marinières (10 février 1510). — Relevé de cinq actes ayant justifié le paiement des droits de lods et ventes de 1601 à 1607 (analyses de l'époque).

E 748 (liasse). — 2 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

1365-1495. — **COLLECTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ** CONCERNANT LES SEIGNEURS DU MÊME FIEF. — Vente par « noble homme Monsr Pierre de Mournay, chevalier, seigneur à présent de Saint Germain des Prez, en la chastellenie de Loches, à cause… de Jehanne de Saint Germain sa fame et jadis fille de feu noble homme Monsr Bouchart de Saint Germain jadis seigneur dudit lieu… à honorable homme et discret Monsr Pierre Beaucousin, chanoine de l'église Nostre Dame de Loches », au prix de cinq francs d'or plus 6 deniers de cens annuel de « la foy et hommage que ledit chevalier avoit à cause… de ladicte Jehanne son espouse sur le lieu et appartenance de la Bouchardière séant en la paroisse Saint Ours de Loches » (1365, « Le vendredy feste Saint Nicholas de May », annonce du scel de la cour du Roi à Loches et de celui dudit Pierre de Mournay). Orig. parch. signé : G. Royer et P. Dupont. — Bail à rente par Lidoire Berruyer, écuyer s^r de St-Germain à « Pierre Duchesne, Pierre Dallier et Allain Regnart, besson, de paroisse de Saint Ours de Loches » de sept arpents de terre aux Hautes Marinières (expédition non signée sur papier, émanée de la dite cour de Loches, en partie déchirée, 1421, date incomplète). — Vente par ledit Dallier « demeurant en Picquois » audit Lidoire Berruyer de diverses rentes dues par divers tenanciers y dénommés, aux Hautes Marinières (même cour, 28 décembre 1486, original parchemin et expédition sur papier de l'époque). Quittance de remboursement pardevant « Yves Breton, bachelier ès loix, bailli du fief et seigneurie des Gardes » par « Raoullaud Proier, procureur du s^r de St-Germain à Pierre Bonnin, de 4 livres 8 sols 9 deniers pour retrait féodal d'une vigne près de l'étang de la Bourrière acquis par ledit Bonnin « d'ung nommé Martin Mondonnet » (orig. parch. signé : Delousche, 8 7bre 1495).

E 749 (liasse). — 11 pièces, parchemin ;
2 pièces, papier.

1465-1669. — **COLLECTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ** intéressant divers particuliers autres que le seigneur du fief. Achats, par devant la cour du roi, à Loches : par Estienne Besnier et Jean de l'Estang, de la paroisse St Ours, à Loches, d'un demi-arpent de terre séant au-dessus de l'étang de la Boursière, « joignant à la vigne de maistre Pierre Bizoton d'une part et au chemin par lequel l'on va de la Malladrerye sur la chaussée de l'estang de ladite Boursière d'autre part » (5 mai 1468) ; par Pierre Dallier et Perrine sa femme (cités à la liasse précédente) à Pierre Duchesne, paroissien de St Ours de tous les droits qu'il avait sur certaines rentes

foncières aux Basses Marinières (4 juillet 1477), expédition notariée sur papier, de l'époque) ; par les mêmes à Alain Regnault, de la même paroisse, de tous ses droits sur les mêmes rentes, qu'il avait acquis de Pierre Chesnon (25 7bre 1477, expédition sur parchemin comme ci-dessus) ; par « Pierre Bonnin marchand et texier en draps » à Mondonnet Martin, marchand, de la même paroisse, d'un demi-arpent de vigne près du même étang (même cour, 2 novembre 1494) ; par Janinot Boucher et Guillaume son fils, de la même paroisse, à Colin Gaultier, boucher, de la même, des rentes dues par certains censitaires y dénommés, au carroy de Lumeau (25 mars 1513) ; par Pierre Jousselin, marchand chapelier, à Étienne Laboureau, marchand, tous deux de la paroisse St Ours, d'un demi-quartier de vigne au même lieu (9 mai 1520) ; par Olivier Daluzeau, laboureur, de la même paroisse à Jean Jousselin, sans doute descendant du précédent, d'un quartier de vigne aux Hautes Marinières (20 janvier 1527) ; par honnête homme Étienne Chabenest, menuisier, de la même paroisse, à maître Georges Bretin, avocat au siège de Loches et Gillette sa femme, d'un quartier de terre à La Roche Pannetière, touchant au chemin de la fontaine St Valentin et au chemin de la Maladrerie à Loches, au prix de cent sols tournois (22 août 1543) ; par Jehan Chesneau, « marchand tessyer, demeurant au Picquoys et Marie Carré sa femme à Jehan Gennynet, marchand à Mazières en Brenne d'un demi-arpent de vigne au clos des Marinières (4 décembre 1546) ; par honorable homme Pierre Martin, marchand à Loches, à Claudine Artault, veuve de Gilles Lemoine, Claude Lemoine, prêtre et divers autres de ses parents, de diverses pièces de terres, au lieu dit Rougemont, sur le chemin de Loches à Chambourg, au lieu de la Baillonnerie, etc., au prix de 300 livres (24 janvier 1627) ; par Guillaume Rolland, marchand boucher à Loches, à Georges Mareschal, sergent royal à Loches, d'un clos de vignes, entouré de fossés, au lieu dit des Buissons, à Chambourg, dépendant, comme le précédent, du fief des Gardes (7 avril 1669).

SEIGNEURIE DE ROUVRAY

E 750 (liasse). — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1504-1575. — **AVEUX ET TITRES DE PROPRIÉTÉ**. — Dénombrement rendu à André Pierre Berruyer, sr de St Germain par Macé de Cigny (*sic*), sr de Rouvray pour « ma maison noble de Rouvray, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, tant en cours, aisances que appartenances avec les viviers, fuye, garenne, pressouer, granges, ardouis (?) et chenevaulx, lesquelles choses, auparavant ledit bastiment, souloient estre appelées l'ousche de la Fontaine contenant le tout deux arpans…, joignant d'une part à la rivière d'Aindre, d'aultre part au chemin par lequel on va de Beaulieu à St Germain, etc. ». Suivent : le moulin à blé, des prés et clos de vignes désignés par leurs abouts, des lopins de terre, ouches, etc. Certains sont joignants « à ma garenne de Rouvray » ou à « la grange de Rouvray, joignant à la courtière dudit lieu. » La fin de l'énumération donne les noms des débiteurs de divers cens, dont l'un dû pour « Les Touches de Clapierre » et une maison assise dans cette terre, « joignant d'une part à la forge de Loches, le chemin entre deulx, d'aultre part aux terres Jehan Polier,… aux terres feu Olivier Bonyos (?) et aux terres de la Bannye ». Original parchemin sans trace de scellement, signé « M. de Signy » et « F. Chasteau, à la requeste dudit de Signy, escuyer » (16 juillet 1504). — Deux fiches du feudiste de 1753 jadis collées aux originaux perdus et concernant l'une un dénombrement ou adjonction au dénombrement précédent (24 7bre 1504), l'autre un dénombrement de René de Signy au même Pierre Berruyer (22 avril 1534). — Sentence donnée « ès pletz royaulx de Loches » annulant une saisie faite à la requête du procureur du roi du « chastel maison forte, fief et seigneurie de Rouvray par faulte d'homme et debvoirs » alléguant que cette terre n'est pas tenue du roi, mais de St Germain et prenant acte de l'aveu de 1504 ci-dessus rendu à Pierre Berruyer, sr de St Germain (22 août 1527). — Sentence du bailliage de Loches

confirmant le retrait féodal par Louis Berruyer des deux métairies de Therran (?) et Chastillon acquises « avec la terre et s^rie de Rouvray et autres choses mentionnées au contrat par Gabriel de Tranchelion, placé sous la garde noble d'Antoinette de Cery sa mère sur damoiselle Charlotte de La Chapelle et François et Olivier de La Chapelle, écuyers, ses frères, par acte passé par devant Marron et Martin, notaires à Loches le 15 juin 1558. Le prix remboursé (pour les deux métairies seules) est de 1.200 livres tournois (5 juin 1560). — Vente par « nobles hommes Pierre et Olivier de la Chapelle[1], écuyers, demeurant au lieu et seigneurie de Medonay (?), paroisse d'Izay[2], pays du Maine, à nobles personnes Pierre de Naucelles, aussi écuyer, s^rs de la Chaume et de Giller… (?) et à d^elle Charlotte de La Chapelle, leur sœur, icelluy de Vaucelles acceptant pour lui et pour ladite Charlotte, sa femme, absente », de tous leurs droits sur la terre et s^rie de Rouvray (annonce du scel du bailli de Touraine, 8 octobre 1562, copie très cursive et non signée, de l'époque).

Arrêt de la cour du roi à Loches, donnant à « damoyselle Marye de Larsay, veuve de Loys Berruyer, en son vivant s^r de Saint Germain », etc… mainlevée de la saisie féodale de la terre de Rouvray, opérée à tort comme ci-dessus et reconnaissant la suzeraineté de l'archevêque de Tours sur Rouvray et St Germain (26 août 1575). À la suite, inventaire des pièces produites audit procès.

E 751 (liasse). — 22 pièces, parchemin.

1529-1546. — **DÉCLARATIONS DES CENSIVES** DU FIEF DE ROUVRAY. — 1529 : Pierré Bonneau, pour maison et terres (à Rouvray ?). — 1533 (presque toutes datées des 28 et 29 janvier) : Bertrand Bardoulx, la veuve Robbin Guenet, Martin Arrault, Mathurin Vincent et François Bauldouin, pour une terre en commun aux Chasteignies ; la veuve Colin Porcher et deux membres de la famille Allegret ; Mathurin Allegret, Jean et François Besnard, frères, de Vaudemaison, pour une terre audit lieu ; « noble homme Jehan de la Croix » (sans plus) pour 3 quartiers de terre au village de Saubonne » ; Pierre Pavillon, Rollin Pellet et Jean Dubois pour un arpent de vignes au lieu dit « Les Plantes » ; Laurent Girault, Jeanne Audiger et Colin Carratis (*sic*), pour des prés « en la prairie de Coubre, appelée Les Prés Guerriers » ; la veuve Jean Davau (La Bonnelle) ; Abraham Bonneau (la pièce des Gorgeries) ; Pierre Bonneau (maison à Perrusson) ; plus la fiche d'une déclaration perdue d'Étienne Arrault, rédigée, comme toutes les autres, en 1753. — 1536 : Jehan Gaultier, de Rigny, et Guillaume Gendre (La Mardelle). — 1538 : Pierre le Boîteux, marchand à Loches ; Colin Besnard, laboureur à Sennevières. — 1539 : André Gaultier (vignes des Plantes de la Boulinière). — 1541 : Catherine Donneau, veuve Pierre Pavillon (Les Planches, Les Ballais). — 1546 : Mathurin Allegret (La Taille de la Rénière).

E 752 (liasse). — 32 pièces, parchemin ;
2 pièces, papier.

1569-1597. — DÉCLARATIONS DES CENSIVES (*suite*). — 1569 : « André Gyrault et Gillet Carratys, à cause de Jehanne Girault sa femme, Guillaume Moreau et Jehan Héron, curateurs de leurs enfants pour leurs parts de la fresche des Boulounières ; honnête homme François Benoist, marchand à Loches (Les Boulonnières, fresches des Baillaut et des Arnault) ; Bertrand Barbou, laboureur à St Jean ; François Guilpireau, marchand et laboureur au même lieu ; maître Gabriel Barbottin, élu en l'élection de Loches, et ses cofrescheurs (fresche de Touchepierre). Ces deux dernières ne sont pas datées. — 1580 : Antoine Lucas, Mathurin Chartier, Claude Chartier et François Pourcher (fresche des Perriers) ; François Benoist, Florent Pasquier et autres habitants de Perrusson pour terres proches dudit lieu ; Noël Dubois, de St Jean (parts de la fresche des Chrestiens, etc.) ; François Allegret, Pierre Bernard, Jean Cruchon, curateur des enfants Bertheran Gaultier, etc. ; Macé Davau, homme de bras à St Jean (même fresche) ; René Cosson, notaire royal à la Chapelle St Hippolyte (maison à la Chapelle) ; Jean Guicher, marchand, et Perrine sa femme ; Nicolas Champion, de St Jean (Les Vallées, fresche des Chrestiens, etc.) ; Jean Bardou, laboureur à St Jean ; Florentin Gonneau, marchand à Beaulieu (vignes au clos de la Justice) ; Vincent Besnard et Catherine Cruchon, sa femme (fresche des Pavillons, etc.). — 1590 : Jehan Gatien, François Porcher, Gillet Salmon et autres (Les Perriers, etc.) ;

1. Peut-être s'agit-il d'une branche des seigneurs de La Chapelle Rainsouin (Mayenne). Jusqu'ici les de La Chapelle sont inconnus en Touraine et surtout parmi les seigneurs de Rouvray. Il existe dans le présent fonds certains lacunes, puisque, d'après Carré de Busserolles, Louis Berruyer vendit Rouvray à Georges Isoré, marquis d'Hervault. Nous ne connaissons ce dernier que par la liasse E 745, ci-dessus.
2. Il pourrait s'agir, sous toutes réserves, d'Izé (Mayenne).

Jehan Estably, maçon à St Germain (clos des Chassenays). — 1591 : Pasquier Charron, tailleur à St Germain (La Justice, alias La Mardelle) ; François Allegret et consorts (Les Noues). — 1593 : Jehan Marin, seigneur de Vaubrun et René Larnier, receveur pour le roi des aides et tailles (déclaration d'un simple lopin de pré baillée à Marie de Terron, dame de Rouvray)[1]. — 1594 : Pierre Allegret, laboureur à St Jean (Le Patureau du Pouër, etc.). — 1595 : François Pottier, menuisier à St-Germain (fresche de la Justice) ; François Porcher, laboureur au dit lieu ; (même fresche) ; François Menoust, laboureur à la Chapelle St Hippolyte ; Maria Lucas, laboureur à St Jean (Les Rougeries, autrement dit Les Genièvres). — 1597 : « Mathurin Ridou, prestre », Martin Pasquier et autres membres de la famille Pasquier (maison à Perrusson et fresche des Baillaulx).

E 753 (liasse). — 27 pièces, parchemin ;
2 pièces, papier.

1600-1624. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — 1600 : Gilles Bouyn et Jean Villeret, laboureurs à Sennevières (La Touche Piéron, autrement dit Les Germains) ; François de l'Estang, écuyer, seigneur de Tinay, Quinssy et La Cherpray, « demourant en le pays de Bery », avec une autre semblable de Mr de la Martinière son successeur pour 1665 (prairie de Rouvray). — 1601 : Noël Lucas, laboureur à St Jean. — 1618 : Laurent Pinard, laboureur à Sennevières (Le Buisson Morquin, etc.) ; le même et Étienne Allegret (clos des Boulinières, fresche des Arrault, etc.) ; Jacques Bonneau, marchand à Beaulieu ; Jean Arrault, laboureur à Perrusson (fresche des Arrault, dit Allegret) ; Catherin de Lamirault, marchand à St Jean (fresche des « Chrestienneryes ») ; Maria Pinard, drapier à St Ours de Loches ; Jehan de Davaut, « archer du sel du magasin de Loches », demeurant à St Jean (fresche des Arrault) ; Nicolas Allegret (même fresche) ; Cathelin Chartier, journalier à St Germain ; Malague Beaugilet, laboureur à St Jean (fresche des Horgeries), etc. — 1624 : Marthe Gatelier, veuve Jacques Gonneau ; Jacques Allegret, laboureur à Vaumaisons, paroisse de St Jean (fresche de Vaumaisons) ; Jean Bardoux, laboureur à Sennevières (clos des Boulinières, etc.) ; Pierre Allegret, laboureur à Perrusson (même clos, etc.) ; François Guérineau, honnête femme Michelle Aubry veuve de Mathurin Frappier et Jehan Frappier (prés aux Guerriers) ; André Davau, journalier, demeurant au village de la Boullenière (Les Chrestiens).

E 754 (liasse). — 15 pièces, parchemin ;
36 pièces, papier.

1638-1732. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite et fin).* — 1638 : Jean Dosmain, laboureur aux Allouaux, Catherin Bouet, laboureur à La Voisinière, pour ses enfants et pour divers autres ; Thomas Alleaume et divers autres pour la fresche de La Touche (2 expéditions) ; René Allegret, drapier ; Toussaint Allegret, journalier, Denis Penot, journalier et autres, pour la taille de la Rivière, près de la grande métairie de Rouvray ; Julien Giroux, Jean et Étienne Girouard et Guillaume Guilmot, marchand à Beaulieu, (Les Houx). — 1639 : Catherin Guérineau, laboureur à St Martin de Cerçay, village de Rangé-Baingy ; Olivier Frapié, marchand à Verneuil et de nombreux autres, pour la fresche des Meneaux. — 1664 : Maître Gabriel Barbottin, conseiller et élu en l'élection de Loches, demeurant paroisse St Ours dudit Loches, Mathurin Bonnin, marchand, et autres marchands de Loches pour la fresche de La Touchepierre, autrement dit Les Allouaux ; Jacques Gonneau, marchand boulanger, même paroisse, pour des dépendances de la fresche de la Vincendière ; Simon Galle, laboureur à St Jean ; Charles Dousset, praticien, à Beaulieu (métairie de Touchepierre) ; Gillet Gadin, laboureur à St Jean, village de Saubon (clos du Passoir) ; noble Pierre Tireuil, conseiller du roi, élu en l'élection de Loches et Pierre Miraut, sieur de La Bussière (?), ayant les droits de Pierre Masseau (?), messager ordinaire de Loches à Paris. — 1665 : Dame Anne Le Royer (prairie de Combe). — 1673 : Pierre Jean et Vincent Villeneuve, Jean Agenet, Simon Pinon et autres pour la maison et les terres de La Pesquerie à Perrusson ; Jean Boillac, sieur de la Martinière, à St Ours de Loches (pré touchant au moulin de Bétereau, dépendant de la commanderie du Fretay). 1674 : Jean Musnier, laboureur, au village de la Pinsonnière, paroisse de Vernenil, (Les Boulinières, fresche des Arraudières) ; Nicolas Boureau, laboureur à Sennevières (fresche de Bourdebure, La Boulinière, etc.). — 1702-1705 : Collection complète, encore ficelée, des déclarations reçues en majorité par Pillault, notaire greffier de justice ; François Motteau, charpentier au village de la Pellotterie

1. Même observation que dans la note 1 sous la cote E 750 ci-dessus.

à St Jean (n° 1) ; Jean Couratin le Jeune (n° 10) ; Michel Merigot, à la métairie des Places à Sennevières, etc., en tout 33 déclarations numérotées, qui sont délivrées soit aux deux seigneuries de Rouvray et de St Germain réunies, soit à la seconde seulement et dont il manque une pièce. — 1732 : Anne Porcher, veuve de Louis Lucas Estienne Gallicher, la veuve Donneau et la veuve Estienne Baranhin, à cause de sa métairie de la Mésinière, pour quelques prés devant le château de Rouvray [1].

E 755 (liasse). — 4 cahiers ou pièces, papier.

1615-1688. — **CONFÉRENCES DE FRESCHES**. — « Conférence de l'héritage des Allegrets estant au fief et seigneurie de Rouvray pour lequel est deub par chacun an, le jour de la feste des Morts 8 boisseaux de froment et 12 sols de cens, » etc. Surface : 32 arpents 59 chaînées totalisés d'après le détail des tenures (6 juin 1615). Autres conférences pour les fresches moins étendues des Allouaux, à Sennevières (15 déc. 1659), pour la Pesquerie (14 janvier 1673) et pour la fresche de la Justice (21 février 1688).

E 756 (liasse). — 4 pièces, parchemin.

1552-1580. — COLLECTION DE **TITRES DE PROPRIÉTÉ**, intéressant divers particuliers autres que le s[r] de Rouvray. Achats par devant la cour de Loches : par Jean Champion, « pesqueur, etc…, de paroisse de St Germain sur Indre » à Claude Nyvant, homme de bras, de Chedigné et à Martine Guérin sa femme, de leur part de la fresche des Chrestiens sise au village de la Coubaudière (20 août 1552) ; par François Pichon, marchand et laboureur à St-Germain, à Claude Forget, marchand, du même lieu, d'une pièce de pré sise à St Germain, au pré de l'Auby (20 février 1554) ; par « Morisse Crestien et Jehanne sa femme », à Françoise veuve de Louis Poupart, de la Chapelle de certaines chénevières « en l'héritage des Crestiens » (26 août 1565) ; par Pierre Besnard, laboureur à St Jean, à Simon Besnard, laboureur, au même lieu, d'un demi-arpent de terre au Perrier, dont partie du prix payée à Guillaume Séguier, de Beaulieu, créancier d'une rente sur le vendeur. La dite terre joint entre autres aux prés de l'abbaye de Beaulieu et au chemin tendant de la Brosse à St Germain. Ledit vendeur « ne scait en quel fief, ny les devoirs », mais promet de s'en enquérir (22 juillet 1580).

E 757 (liasse). — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1481-1615. — **BAUX** CONSENTIS PAR LES S[RS] DE ROUVRAY. — Bail à cens perpétuel par Lidoire Berruyer s[r] de St Germain (et de Rouvray) à Guilmin Tortevoye et Jouenne sa femme « des maisons granges et tests èsquelles demeure à présent Guilmin Martin avec les jardins, cours, coursières et vignes estant près des dictes maisons, séant au hourc de Saint Germain, davant la porte dudit seigneur », plus deux arpents de terre joignant aux buissons de St Germain, etc., trois quartiers de terre aux Sablonnières, trois provendières de terre à la Ruette au Prestre, un quartier joignant à la terre de la cure de St Germain, trois mines séant à l'Eslaupin, joignant aux terres du s[r] de Rouvray, un arpent à la Croix des Nouelles, un demi-arpent aux « Plantes du Boys », un autre au clos des Plantes Gillet Marteau, joignant aux terres du s[r] de Rouvray et diverses autres parcelles, moyennant le cens de 10 sous et une poule payable le dimanche après la mi-août, 2 sols 6 deniers payables à la St Brice, une autre rente en céréales, payable aux hoirs Olivier Robinault, en l'hôtel de ce dernier, à Beaulieu, une autre enfin, d'une géline, 2 sols et 1 denier payable au s[r] de Rouvray pour un quartier de terre séant « à la rignée du Ruau[1] ». Annonce du scel aux contrats de la cour de Loches (30 juin 1481). Bail à cens par « Christophe d'Aubigny, curateur aux causes du deffunt s[r] de St Germain et comme ayant charge expresse du s[r] de Larsay et de la damoyselle de la Bauldouynière comme parans des dits enffants » à Louis Robin, greffier du grenier à sel de Loches du « lieu terre et seigneurie de Rouvray… consistant en cens, rentes, debvoirs féodaux, prés, vignes, bois, tailles, mesme les réserves et chambres (?) dudit seigneur », pour un an, au prix de 500 livres tournois (30 juin 1615, minute non signée).

E 758 (liasse). — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1505-1673. — **PROCÉDURES CONTRE CENSITAIRES** ET AUTRES. — Compte rendu au prévôt de Tours par Jean Davaillau son sergent de l'assignation

1. On remarquera, comme toujours, la disparition de la plupart des déclarations concernant le XVIIIe siècle.

1. On remarquera que ce bail ne concerne Rouvray que pour sa partie finale. Le feudiste de 1753 l'a cependant étiqueté avec les pièces de Rouvray.

donnée à noble homme Joachim Mavrillan, chevalier, commandeur de la commanderie du Fretay pour voir taxer les dépens d'une affaire non désignée, à la requête de « noble homme Macé de Signy, écuyer, s^{r} de Rouvray. « Recors » auxquels est faite l'assignation : Guillaume Marinette et Pierre Pavillon. « Et oultre ay signifié à Loys de la Roche et Jacques Contesse et Pierre Pello, proches voisins dudit s^{r} de Fertay » (21 mars 1505). Jugements rendus aus plaids de Rouvray contre André de Chaulmes pour une rente d'un setier d'orge et de deux gélines due par sa métairie de Sanbonne (6 février 1552), et contre Jean Gautier, pour une autre rente due par la même (7 février 1557). Jugements du bailliage de Loches : contre la veuve Étienne Bénard et ses parents pour les vignes de l'héritage de Chasles, au même lieu de « Sambonne » (4 février 1565) ; contre Robert Gabillet et Guillaume Potier, de St Germain, pour l'héritage feu Marion Gaultier dit Les Périers (10 avril 1568) ; contre Martin Coursault pour trois quartiers de terre aux Genèvres (22 mars 1624). Jugements de la justice de St Germain : contre René Allegret pour la métairie de la Clémencerie (14 sept^{bre} 1671) ; contre Jean Poupart et consorts pour des héritages à la Vincenderie (4 février 1672) ; contre Jacques Gouneau, pour d'autres aux Rougeries (20 mars 1673).

E 759 (liasse). — 2 registres et 8 pièces, papier.

1529-XVIIIe siècle. — **CENSIERS ET BROUILLONS DE COMPTABILITÉ**. — « Papier ordinaire des cens, rentes et devoirs dûs à la seigneurie de Rouvray, tant à cause du fié ancian dicelle seigneurie tenu du Roy nostre sire à cause de son chastel de Loches, que du fié et hommage de Saint Germain, du fié de la Bourdilière, du fié de Bourboys, autrement appelé le Petit Rouvray, avecques les noms des subgectz et pièces de terres et frontacions d'icelles… faictes et commancées au terme Saint Jehan Baptiste l'an mil cinq cens vingt neuf et pour les autres termes ensuivans », etc…, 85 feuillets, papier, avec adjonctions très peu postérieures à partir du f° 75. Aucune série de rubriques de noms de lieux, sauf deux fois pour Perrusson et Le Liège. — « Estat des rentes deppendant de la seigneurie de Rouvré et de Sainct Germain », ou liste des redevances dues par diverses terres, dont beaucoup de fresches : F^{o} 1 les Brandelles ; F^{o} 2v° : le Village du Bois ; la métairie de la Clémanserie ; La Duranderie ; La Tournaudière ; Les hoirs de Thais ; F^{o} 3v° : Les Noues ; Les Sablonnières ; le village de Pouet ; Les Meneaux ; La Mestairie des Vallées ; les Prés de Perrusson ; la Marteneille ; Vaudemaisons ; La Simonetière ; Sambonnes ; La Métairie des Hardis ; les héritages des Grouards ; Les Boulinières ; F^{o} 5 : La Périnière ; La Touche de la Pierre ; Bourdebure ; La Taille de la Rivière ; Le Grandhoux ; le château de Rouvray avec jardins viviers, fontaines et vignes ; Les Bois du Coudré et de Bellefonds ; les prés et moulins de Rouvray ; F^{o} 7 : la grande et la petite métairie de Rouvray, sur l'Indre ; Le taillis de Chillouet ; le fief de la Brosse, à Perrusson ; enfin le fief des Gardes, sans aucun détail (s.d., fin du XVIe siècle, 8 f^{os} papier). — Brouillons de notes descriptives ou comptes de redevances : parts de fresches du s^{r} Bidet ; métairies des Chesnons et du s^{r} Pillault (XVIe-XVIIe siècles). Notes du début du XVIIIe siècle sur la valeur des céréales et la fresche de Genièvre.

E 760 (liasse). — 1 pièce, parchemin.

1505. — **MOULIN DE ROUVRAY**. — Sentence du prévôt de Tours déboutant la collégiale de Notre Dame de Loches, et la commanderie du Fretay de leur opposition à la reconstruction par Macé de Signy, seigneur de Rouvray, du moulin dudit lieu jadis en ruines, et que ce dernier avait remplacé par « un moulin en bapteaux, vulgairement moulin abat » (4 mars 1505, original de très grand format, détérioré et déchiré en deux moitiés).

SEIGNEURIE DE MONVILLECUIT à La Chapelle-Saint-Hippolyte

E 761 (liasse). — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1551-1692. — **AVEUX AU SEIGNEUR DOMINANT**. — Aveu acéphale rendu probablement au s^r^ de St Germain par un feudataire qui signe : « Françoise d'Azay » avec brève description des terres et rentes foncières (28 avril 1551, pièce de parchemin de 0,55 de long, moisie en partie). — Aveu au même par « Charles de Changy, escuyer, seigneur de Chissay, Puilouer (?), Le Vivier, La Varenne et Villecuir (*sic*), enseigne de la compagnie de Monsieur l'Admyral de France », pour « mon hostel et maison seigneurial dudit Villecuir… item, ma garenne et tousche, colombier, close tout entour de fossés… item, mes cens et rentes, etc. », avec moulin sur la rivière de Ballon, terres et métairie du dit Villecuir, près sur l'Indre, » etc. (13 juin 1573, traces du seing manuel dudit de Changy, apposé sur papier par dessus de la cire rouge, armes très sommaires, écartelées, dont le un et le quatre sont chargés chacun de deux cantons vides. — Autre aveu rendu à Pierre Clavetier, seigneur de St Germain par « Pierre de Boursault, chevalier de l'ordre du Roy, mareschal de camp des armées de Sa Majesté, ci-devant maître de la garde robe de Monsieur, seigneur marquis de Viantais, Tasses (?), Le Bridoré, Carosses (?), Rangé, Villecuit et autres lieux avec description de la terre de Villecuit en termes à peu près semblables (11 février 1686). — Autre, non signé, rendu au même par Pierre de Boursault, marquis de Viantais, s^r^ de Toise, Le Bridoré, St Martin de Cuzay, La Chapelle St Hippolyte et Vilcuit, mêmes termes (1689, quantième en blanc). — Autre par René Mangis, marchand à Beaulieu, procureur spécial de Louise de Boursault de Viantais, fille majeure, l'une des filles d'honneur de Madame la princesse de Conty, douairière, et par Jacques Gaudeau, son procureur général. Vilcuit est dit faire partie de la terre et marquisat de Bridoré, adjugé à ladite dame de Viantais par décret fait aux requêtes du Palais le 21 juin 1690 (29 mai 1692).

E 762 (liasse). — 2 pièces, parchemin

1572. — **DÉBRIS D'UNE COLLECTION DE DÉCLARATIONS DE CENSIVES**. — Héritages de Pierre Quinault l'aîné fils de feu Étienne Quinault et de Renée sa femme ; savoir deux boisselées de terre à Villecuit et d'autres terres ou rentes qualifiées « dépendances de Villecuit » (15 mars 1572) ; de Geoffrin Géraut, couturier, demeurant au village de Bréau, paroisse de la Chapelle St Hippolyte. Le s^r^ de Villecuit, René de Chanzy, y est qualifié de s^r^ de Chissay, Puilouer (?), Le Vivier, la Varenne et d'enseigne de la compagnie de M^r^ l'Amiral de France (19 mars 1572).

E 763 (liasse). — Cahier de 55 feuillets, parchemin.

1588. — RECUEIL DES **DÉCLARATIONS DE CENSITAIRES** en forme de dénombrement général servi à Pierre Berruyer, seigneur de St Germain, La Brosse, Rouvray, la Regnardière, l'Isle Fort et Bapaulme, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. F^os^ 1 à 4 v°. Description du chef-lieu, puis du domaine direct : droit de justice moyenne et basse, droit de tenir assises, droit de fuye, garenne close de vingt arpents « au centre de laquelle sont mes logis de madicte seigneurie de Villecuit, comme maisons, salle, cave, boulangerie, escuries, grange et autres bastimens cloz et fermés de murailles… joignant au chemin tendant du bourg de La Chapelle au village des Bourdes », etc. Moulin sur le ruisseau descendant de Beaugerais vers l'Indre… Dîmes des blés, vins, chanvres, agneaux, etc… en la pièce de terre de cent arpents ou environ dite les Bourdes, La Gragletierre, La Devauldrys et les gasts de la dite paroisse de la Chapelle St Hippolyte où sont assis les logis de madite s^rie^, et sur la métairie de celle-ci dite Beauregard, sur le village des Bourdes et Le Rouable ». À partir du f° 1, description des domaines directs de la seigneurie de Villecuit. F^o^ 1 verso et 2 : longue délimitation des terres soumises au droit de terrage. F^o^ 2 verso : métairie seigneuriale de Beauregard, « ou est mon colombier » ; F^o^ 4 : « une ouche de deux arpents, dite « La Robinerie »,

F° 4 v° « un loppin de terre en la prairie de la Voirie. »

Le reste du cahier, c'est-à-dire les f°s 5 à 54, concerne le domaine inféodé, c'est-à-dire le détail des rentes dues par les censitaires parfois fort copieux, par exemple, au f° 24 « Claude de Chissay, écuyer, Gervais Jouer et aultres leurs frescheurs de l'héritage feu Martin Marteau ». Le dernier censitaire, au f° 53 est « le seigneur de St Ciran du Jambot, à cause de sa mestairie du Rouable ». Au f° 54, certification par Jean Héron, notaire en la châtellenie de Bridoré, et deux signatures autographes du seigneur de Villecuit, Charles de Changy, écuyer, seigneur de Chissé (15 juin 1588).

E 764 (liasse). — 21 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1529-1739. — **AUTRES FIEFS DÉPENDANT DE ST GERMAIN**. — ***Baigneux***. Aveu à Pierre Clavetier, s^r de St Germain par Henri Bizet, s^r de la Madeleine, lieutenant de fauconnerie du roi, demeurant ordinairement en sa seigneurie de la Guilterie, paroisse de Verneuil pour la dîme dite de Baigneux, située à Verneuil et à St Jean sur Indre (17 sept^bre 1691). — ***Beaulieu*** (abbaye). Déclaration de cette dernière à Mr de Bridieu, s^r de St Germain, pour quelques parcelles de terre à St Jean, lieu dit Le Vau St Martin (28 août 1739). — ***Beauvais***, fief à Tauxigny. Deux aveux, l'un par Pierre Belgarde, sieur de la Beloterie, conseiller du roi, grénetier au grenier et magasin de Tours, y demeurant paroisse Saint-Pierre Le Puellier, pour ses enfants et feue Jeanne Augeron, son épouse (17 juillet 1684) ; l'autre par Charles de Bestre, chevalier, seigneur de Pontlong, La Turmellière, etc. (18-21 janvier 1737), énumérant des corps de bâtiment, les terres de La Pointe, de la Champagne, et diverses rentes. — ***Les Bordes Guéneau***[1], au Petit Pressigny. Collection de 13 actes d'acquisition de terres ou maisons mouvantes dudit fief au profit de Pierre Devizée, meunier et de Jeanne Bruneau, sa femme, demeurant au moulin de Ray, paroisse de La Celle Guéneau. Du 14 février 1624 au 12 juillet 1626, les quatre derniers actes sont au profit de « Pierre Defrizée », marchand, demeurant au bourg du Petit Pressigny. Tous les vendeurs sont des métayers, laboureurs ou journaliers ou meuniers de la région, exceptionnellement les 2 janvier et 27 février 1623 : Toinette Pinard, veuve de Jean Devizée, demeurant audit Moulin de Ray, et le 19 mars 1623, Robert Devizée, texier au Petit Pressigny. Le plus important des biens acquis l'est en trois fois par trois parties : c'est la « Maison des Pinards », au Petit Pressigny. Une autre terre, le 12 juillet 1626, est dite située « au bois Pinard » (1619-1626). — ***La Brosse***[1] : sentence de la baronnie du Palais archiépiscopal de Tours, accordant à Louis Berruyer et à Claude, son frère, seigneurs de St Germain la mainlevée de la saisie « du lieu de la Brosse et de ses appartenances, après paiement des devoirs féodaux dus à l'archevêque (8 octobre 1556). ***Bussières lès Loches*** (château) Six pièces ficelées ensemble : transaction entre Pierre Berruyer, s^r de St Germain, et Antoine Roy, chevalier, s^r de Bussières, stipulant que les fiefs de Bussières, La Renauldière et La Bouchardière « avoient pois d'avant esté tenus de la s^rie de St Germain à trois diverses fois en hommages, et depuis unis et soulz un seul hommage, et depuis icelle union avoient esté séparés par divers moiens, et de présent ladite foy et hommage dudit fief de la Bouchardière avoit esté usurpé par le s^r de La Jallais, lequel n'y pouvait prétendre », et que « icelluy s^r de St Germain fera dilligence contre celluy ou ceux qui ont usurpé ladite foy et hommage et reconnaisse (*sic*) que d'icelle terre de la Bouchardière, pour la faire révoquer à luy en luy cedant par ledit seigneur de Bussières tous droits et actions qu'il a et pouvoit avoir pour cause d'icelle foy et hommage de La Bouchardière, pour d'icelluy droit se aidier, se mestier est ; et ladite révocation avoit faite au profit d'icelluy s^r de St Germain de la foy et hommage de La Bouchardière à luy pesible (*sic*)… Et ledit s^r de St Germain a promis… de faire déclaration qu'il délaisse et délaissera ladite seigneurie de Bussières, ladite foy et hommage et fief de la dite terre et s^rie de La Renaudière… sous la dicte foy et hommage d'icelle terre de Bussières ou portion d'icelle » etc. La dernière clause prévoit la restitution réciproque des profits et devoirs de fiefs induement perçus et des retraits féodaux (20 février 1529, copie du XVIIe siècle). Aveu à Pierre Clavetier,

1. Ce fief mouvait de la baronnie de Preuilly. Aucun seigneur de Saint-Germain ou de Rouvray ne le posséda jamais. Ce qui nous fait persister à maintenir les 13 pièces suivantes dans le fonds de Saint-Germain, c'est qu'elles ont fait l'objet individuellement des mêmes fiches d'analyse du feudiste de 1753 que toutes les pièces précédentes.

1. Il s'agit de la Haute Brosse à Perrusson. Il est curieux que la famille de Bridieu, ayant possédé les Brosses depuis 1732, n'en ait conservé aucun titre. Voyez toutefois E 759 ci-dessus.

s^r de St Germain par dame Rose Eléonor Drouillon, veuve de René de Monsabré, chevalier, s^r de la Sabardière, Bussières, Chamberlin, Bateron et autres lieux, dem^t à Bussières, tutrice de ses enfants, pour « une portion de la basse-cour du chasteau et logis de Bussières, étables soulz dessus, grange ou autrefois on metoit le foin, cour en laquelle il n'y a ad présent aucunes maisons, avec la moitié d'un lopin de terre autrefois en vigne », et diverses autres terres tenant pour la plupart « aux murs et jardins du chasteau », portion de la métairie de La Rous-sellerie, qui doit un « chapeau de boutons de roses rouges », des terres à St Senoch, la maison s^riale métairie et terres de La Raudière, des censes et rentes à Perrusson, dont une partie échangées autrefois avec la dame de Paulmy, des rentes dues par le chapelain de la chapelle de Cigogné, par le commandeur du Frétay, etc. (10 mai 1685, avec réception de l'aveu du 21 mai). — Autre aveu pour les mêmes biens à Charles Paul Jacques Joseph de Bridieu, s^r de St Germain par Michel René de Maussabré, réduit au simple procès-verbal de comparution de ce dernier (23 février 1739). Deux mémoires échangés à l'époque du dénombrement de 1685 précité par Mme de Maussabré et par le s^r de St Germain, discutant sur la composition de celui-ci et sur le détail de certains articles ; autre pièce retrouvée au cours du classement, simple lettre informe mais entièrement autographe par laquelle Pierre de Rouy, écuyer, s^r de Bussières, atteste à Louis Berruyer, s^r de St-Germain « eng accord en fourme d'entredeffinges (?) sulx Monsr mon père Antoyne de Rouy et sulx Pierre Berruyer, faizant menssion ledit acort du fié de La Raulxdière et de la Bourchadière, etc., » 22 lignes dont les dernières, avec la date, en partie détruites (après 1539). — ***Courtay***, fief à St Quentin : Débris d'une collection de déclarations de censives : déclaration d'Andrée Bourcet, veuve de Pierre Bourdin pour une parcelle de terre labourable « en la pièce de Rassion, aultrement la Champaigne » (6 juin 1566) ; vente, par Louis Berruyer, s^r de St Germain, à Maistre René Boullay, conseiller du roi, juge prévost de la prévôté royale de Loches, an prix de 333 livres « du lieu, fief, terre, justice et seigneurie de Courtay, autrement appelée la vallée du Dain », avec longue énumération des redevances et des terres des principaux censitaires (23 février 1598, copie non signée du XVIIe siècle) ; dénombrement servi pour le même à Pierre Clavetier, s^r de St-Germain par J.-B^te Guesbin, écuyer s^r de Barsay (?), de la Davière (?) et de Courtay, avec description des mêmes censives (5 mai 1687, 19 ff^os parche-min). — ***Fays*** et ***La Caillonnière****, autrement* ***Sublaines***, bois sis à Bléré, Sublaines et Luzilly. Aveu rendu à Charles de Monerif, s^r de St Germain, à raison de Rouvray et du fief des Gardes, par les Ursulines d'Amboise (1er juin 1737). — ***Gastine***, métairie à St Germain. Deux déclarations au s^r de Sennevières, l'une par Pierre Clavetier (6 mars 1687), l'autre par Charles Paul Jacques Joseph de Bridieu (19 décembre 1731), tous deux seigneurs de St Germain. À titre de pièce justificative, copies incomplètes ou « modèles » des deux aveux de 1685 et 1730, déjà connus, servis par les s^rs de St Germain aux archevêques de Tours pour l'ensemble de leurs terres. Procédure pour Guillaume Gaullepied, s^r de Sennevières, contre Mr de Bridieu précité pour le forcer à exhiber son titre d'acquisition de la terre de St Germain, et à payer les frais d'une procédure antérieure contre Jean André, « secrétaire du roi », acquéreur précédent de la dite terre. Cette procédure semble terminée par l'aveu de 1731 ci-dessus rendu par Mr de Bridieu, sans que celui-ci ait eu à payer de frais, parce que Jean André ne fut jamais propriétaire et que son acquisition fut purement et simplement résiliée (décembre 1729-avril 1732, 19 pièces, papier). — ***Le May***, fief à Chanceaux lès Loches. Vente de ce dernier par Gilles de la Rebertière, conseiller notaire et secrétaire du roi, demeurant rue Germain Laurent, paroisse Ste Croix à Paris et Denise Papillon, sa femme, à Louis de Voyer, vicomte de Paulmy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, demeurant à Paulmy et de présent à Paris, au logis du Petit Lyon, faubourg St Germain (21 juin 1634, copie de l'époque, avec état en 151 articles des cens compris dans ladite acquisition). Procé-dure par évocation devant les requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi pour Pierre Clavetier, s^r de St Germain contre Anne Radegonde de Monroy, veuve de Jean Armand de Voyer, chevalier, marquis de Paulmy, May et autres lieux, lieute-nant général du roi en ses armées au sujet de certaines rentes non désignées, dues par maître Pierre Séguin, sieur de la Boissière et du fief de Requeugne (?), 1684-85, 10 pièces.

E 765 (liasse). — 87 pièces, papiers ou fiches.

1722-1753. — **PIÈCES DIVERSES, MINUTES ET ÉTIQUETTES** CONCERNANT LE CLASSEMENT ET L'INVENTAIRE DES ARCHIVES DE ST GERMAIN. — Pièces diverses concernant le classement des archives avant 1753 : table de 33 noms de tenanciers extraite d'une liasse de déclarations de censives non datée ni désignée (XVIIIe siècle). Procès-verbal de mise sous scellés des titres de St Germain après la mort de Mr de Montcrif, par Jean B^{te} Le Roy, s^{r} des Jumeaux, receveur dudit St-Germain, avec inventaire qui ne semble concerner qu'une seule armoire et des cotes par lettres doubles de A à U seulement (17 décembre 1722-22 mars 1723, 48 pages, papier). Simple fiche très brève, relative à un autre inventaire qui aurait eu lieu le 30 juillet 1785. Traces de l'inventaire fait en août 1753. Analyses très maladroites, sur fiches, ou au verso des feuilles doubles destinées à servir de chemises ou de talons de liasses. L'auteur a employé des séries de lettres simples, doubles, triples et même quadruples, sans méthode et au fur et à mesure de ses besoins. Il ne semble même pas avoir tenté une refonte de l'ensemble, puisque, comme nous l'avons dit, nous n'avons trouvé qu'un grossier classement chronologique impossible à conserver. Quelques chemises ou talons semblables sont restés dans diverses liasses (26 pièces au fichier).

Inventaires suivis de la portion des archives de St Germain concernant les déclarations de censives, à raison d'une feuille, ou d'un petit cahier par liasse. Les cotes sont en majuscules, comme ci-dessus, mais parfois quintuples. Les analyses reproduisent dans l'ensemble les fiches que nous avons laissées attachées aux originaux et que nous avons utilisées et corrigées. Les originaux sont des XVe, XVIe et XVIIe siècles jusque 1618. (24 feuilles ou cahiers). Ensemble d'étiquettes très sommaires ayant servi à l'enliassage des trois fonds conjoints de Pocé, Montreuil et St Germain par Mr de Grandmaison, conformes au carnet des entrées aux archives départementales rédigé par ce dernier (1er mars 1898, 44 étiquettes).

III. — CHARTRIER D’AZAY-LE-RIDEAU

(E 766 – 1166)

Plan de classement

CHARTRIER D'AZAY-LE-RIDEAU

SECTION I

Affaires privées, successions et fonctions des divers seigneurs d'Azay ou de leurs alliés

Articles

Famille du Puy-du-Fou 766
Famille de Gilles Berthelot, maître des Comptes du Roi 767
Philippe Lesbahy, créatrice d'Azay, femme du précédent ..... 768 – 769
Antoine Raffin, capitaine des Gardes du Roi et François son fils ..... 770 – 771
Guyon Le Roy, amiral de France et fondateur du Havre 772
Ancêtres gascons des Lansac (de Thomas à Louis) 773
Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac 774
Famille de Souvré ..... 775 – 776
Collection des contrats de mariage des seigneurs d'Azay 777
Familles alliées, de A à V ..... 778 – 782

Famille de Lansac, avant et après son entrée en possession d'Azay

Guillotin et Mondot de Lansac sous l'occupation anglaise et Alexandre et Louis de Lansac au XVIe siècle 783
Faveurs et pensions accordées par le Roi à Guy de Lansac ..... 784 – 785
Capitainerie de Blaye 786
Vice amirauté de Guyenne, Aunis et Poitou 787
Compagnie des Ordonnances du Roi 788
Opérations militaires de 1577-1583 et capitainerie de Bourg-sur-Dordogne ..... 789 – 790
Gouvernement du château du Plessis-lès-Tours 791
Urbain de Lansac, frère naturel de Guy et son évêché de Comminges ..... 792 – 794
Rente de Guy de Lansac et de son fils sur l'évêché de Comminges ..... 795 – 797
Autres bénéfices : Notre-Dame de Bonnenouvelle près Rouen 798
Fonctions civiles et militaires d'Antoine et de François Raffin ..... 799 – 800
Dossiers des créanciers de Guy de Lansac ..... 801 – 810
Dossiers des débiteurs du même 811
Séparation entre Antoinette Raffin et Guy de Lansac 812
Nicole Le Roy, mère d'Antoinette Raffin 813
Saisies et protection royale contre les saisies ..... 814 – 818
Gestion d'Antoinette Raffin, d'Arthur de Lansac et de Françoise de Souvré ..... 819 – 822
Dossiers des créanciers et débiteurs de ceux-ci ..... 823 – 825
Gilles de Lansac, dernier du nom 826

Famille de Vassé

État civil et affaires personnelles 827
Mort précoce de Louis Alexandre (1684). Fonctions d'Henri-François et d'Emmanuel-Armand de Vassé ..... 828 – 831

Rentes passives et actives des Vassé ..... 832 – 834
Comptes de tutelle et récapitulations de revenus depuis la mort de Louis-Alexandre (1684) jusqu'à Mathurin-Armand de Vassé (1746) ..... 835 – 853
Procédures pour les marquis de Vassé ou leur tuteur ..... 854 – 859

SECTION II

Propriétés possédées par les personnages précédents, autres qu'Azay-le-Rideau

Guyenne. Titres de Lansac pour Ambès et St-Savin (depuis 1397) ..... 860 – 865
Château de Bourg-sur-Dordogne (depuis 1377) 866
Inaux-en-Quercy, Le Puy-Calvary, etc. 867
Pays de Richelieu et nord du Poitou 868
La Touche et Aurigny (Poitou) ..... 869 – 873
Le Chillou, Luzé, Méré et Razines (Indre-et-Loire) 874
Château de Mondion et Ponçay (depuis 1471) ..... 875 – 878
Partage d'une partie des biens précédents entre les Raffin et les Duplessis, seigneurs de Richelieu, cohéritiers des Le Roy ..... 879 – 882
Touraine du centre et du nord, Crissé, Nazelles, etc. 883
Anjou et Maine, Le Pin, Avaugour, Ballon, etc. ..... 884 – 885
Esguilly (Eure-et-Loire). Maisons à Paris ..... 886 – 887

SECTION III

Titres de la châtellenie d'Azay-le-Rideau

Inventaires d'archives (1501-1790-1946) ..... 888 – 915
Titres de propriété. Famille du Puy-du-Fou ..... 916 – 917
Famille du Bois-Jourdain ..... 918 – 920
Gilles Berthelot, maître des Comptes du Roi ..... 921 – 925
Confiscation d'Azay sur Gilles Berthelot et procédures consécutives ..... 926 – 930
Titres d'Antoine Raffin, ancien capitaine des Gardes du Roi et ses successeurs ..... 931 – 933
Acquisition d'Antoinette Raffin, de MM. de Vassé et de Courtemanche 934
Consistance de la terre d'Azay en 1789 935
Acquisition d'Azay par M. de Biencourt, procédures, etc. ..... 936 – 939
Devis de réparations au château (1732-1766) 940
Moulins banaux d'Azay depuis 1255 ..... 941 – 950
Autres moulins proches d'Azay. Moulins de Perrée, etc. Droit de pêche ..... 951 – 956
Fours banaux, halles et boucheries à Azay ..... 957 – 958
Quinte ou justice de la châtellenie d'Azay ..... 959 – 961
Délits forestiers. Pacage et usages dans la forêt de Chinon ..... 962 – 964
Hôpitaux, églises paroissiales et dîmes ..... 965 – 966
Prieuré voisin du château d'Azay ..... 967 – 969
Ville d'Azay : corporations, fortifications, entretien des ponts. Rôles de tailles ..... 970 – 972
Baux à ferme du domaine d'Azay 973
Comptes des receveurs du domaine depuis le XVe siècle ..... 974 – 1018
Collection de quittances dépareillées, dont beaucoup portent des signatures autographes (XVe, XVIe et XVIIe siècles) 1019-1038
Appendices. Originaux mutilés. Notices historiques sur Azay. Curiosités diverses ..... 1039 – 1040

SECTION IV

Fiefs et censives dépendant d'Azay

Fief de la dîme de Druye 1041
Fief de Gerfaut à Azay 1042
Fief de Javesnon à Azay ..... 1043 – 1045
Fief de Fouinais, à La Chapelle-St-Blaise ..... 1046 – 1050
Fief de La Coulonnière 1051
Fief de La Davilière, à Villaines 1052
Fief de La Fagotière, à Druye 1053
Landes dépendant de Villandry et de sa forêt 1054
Fief de Landeruère, à Cheillé 1055
Fief de La Rémonière, à Azay 1056
Fief de La Thibaudière, à Villaines 1057
Le Grand et le Petit-Arrêt, à Cheillé ..... 1058 – 1060
Le Petit-Arrêt, à Cheillé ..... 1061 – 1062
Fief et landes du Grand-Chinier, à Cheillé ..... 1063 – 1068
Fief des Goupillières ou Les Caves-Brunes, à Azay 1069
Fief des Meschinières, à Azay 1070
Fief des Brosses ou des Landes de Fouchault, à Vallères 1071
Fief de Meigné, à Druye 1072
Fief de Vaugarny, à Pont-de-Ruan 1073
Débris de la collection des aveux et dénombrements servis au Roi par les seigneurs d'Azay ou reçus par eux de leurs vassaux ..... 1074 – 1076
Collection de déclarations de censives ..... 1077 – 1090
Poursuites contre tenanciers ou frescheurs ..... 1091 – 1093
Doubles des contrats exhibés aux assises d'Azay ou registres de ceux-ci ..... 1094 – 1095
Collection de baux à rente ou à ferme 1096

Section V (ET DERNIÈRE)

Châtellenie de Villaines, réunie à Azay en 1629

Inventaires d'archives et états de consistance 1097
Aveux et hommages 1098
Acquisitions de parcelles par Hardouin et Lancelot de La Touche (XVe et XVIe siècles) 1099
Tentatives des seigneurs d'Azay pour s'agrandir sur le terroir de Villaines, suivies de l'achat de toute la châtellenie ..... 1100 – 1102
Baux à ferme de l'ensemble de la châtellenie 1103
Domaines de La Fleureterie et de La Grande-Maison ..... 1104 – 1105
Rivière ou rouère de La Touche 1106
Déclarations de censives ..... 1107 – 1110
Procédures contre censitaires et frescheurs 1111
Contrats exhibés à la seigneurie 1112
Procédures soutenues par les seigneurs de Villaines 1113
Affaires militaires. Guet. Péage 1114
Dîmes et charges envers diverses églises 1115
Supplément général au chartrier d'Azay. Pièces retrouvées après l'inventaire ou restées entre des mains privées 1116

CHARTRIER D'AZAY-LE-RIDEAU

TITRES DES FAMILLES DU PUY DU FOU, BERTHELOT RAFFIN DIT POTON, DE LANSAC ET DE VASSÉ DU DOMAINE D'AZAY ET DE LA SEIGNEURIE DE VILLAINES

Don de la Vicomtesse de PONCINS, née de BIENCOURT (1937)
complété par le don de Mme ARTAUD (1942)

PREMIÈRE SECTION

Testaments, successions, affaires privées des seigneurs d'Azay ou de leurs alliés

E 766 (liasse). — 2 pièces papier.

1422-1441. — FAMILLE DU PUY DU FOU. — Chemise confectionnée au XVIIIe siècle avec le « N^o^ d'ordre 8 » ayant contenu « le testament de Le Gallois », c'est-à-dire de Jean du Puy du Fou, dit le Gallois. Le testament a disparu, mais il a peut-être été vu par Carré de Busserolles, l'auteur du « Dictionnaire historique du département d'Indre-et-Loire », qui affirmait en 1877 (tome I, p. 102) : « Jean du Puy du Fou… fit son testament le 3 décembre 1441 ». Autre chemise de la même main, n° 5, ayant contenu « le testament de la femme de Le Gallois du Puy du Fou, 1422 ».

E 767 (liasse). — 4 pièces papier.

1489-1510. — SUCCESSIONS RECUEILLIES PAR LA FAMILLE BERTHELOT. — Quittance donnée à Gilles Berthelot des frais dûs par lui au bailliage de Chinon pour sa part dans la succession de noble femme Jeanne de Ballan, dame de la Mothe d'Artanne (1489). Débris d'un dossier de procédures pour le même contre un certain Denis Pescheloiche qui aurait été gérant de ses biens (1505). Succession d'Antoine Bernard, archiprêtre de Loches, Sr de Brétignolles. Transaction sur ce sujet entre Étienne Bernard, écuyer, Sr de Champigny, et Gilles Berthelot, notaire et secrétaire du Roi, maître de ses comptes, non encore qualifié de S^r^ d'Azay (1er août 1510, signatures autographes). — Partage définitif entre les mêmes, plus Ligier Bernard, licencié ès-lois, chantre et chanoine de St-Mexme de Chinon, Jean Bernard, écuyer. Sr de la Herpinière, veuf de Marie Legoux et curateur de ses enfants, et les enfants de Guillemine Bernard, veuve de Louis Trudo, « en son vivant chevalier, premier président de Bourdeaux ». Gilles Berthelot participe au partage pour lui-même et pour sa sœur Pernelle Berthelot, femme de Gilles Le Coq, conseiller du Roi, général de ses monnaies à Paris. Allusion à Brétignolles, résidence d'Étienne Bernard « grand et somptueux édifice ». Les biens recueillis sont les vignes du clos Paradis, à Villeneuve-les-Chinon, le Grand Chênée, les fiefs de Genty et de la Taconnière, le fief des Essards à Cheillé et les près de l'Indre, tous relevant d'Azay (15 décembre 1510, acte sous-seing privé, copie de l'époque).

E 768 (liasse). — 2 cahiers papier, en partie décousus.

1522-1563. — PHILIPPE LESBAHY, INSPIRATRICE DE LA CONSTRUCTION D'AZAY-LE-RIDEAU[1],

1. Cette hypothèse est fondée sur la présence de ses initiales, à côté de celles de son mari parmi la décoration de la façade du château, et aussi sur les annotations de sa main dans les comptes de construction de 1518-1519 (voyez ci-dessous section III. Liasses des comptes). Nous relevons également les traces de sa collaboration au présent inventaire de 1522 dans divers extraits qui suivent.

FEMME DE GILLES BERTHELOT. « INVENTAIRE DE PLUSIEURS SACS ET PAPIERS ESTANS EN LA MAISON DE MONSEIGNEUR D'AZAY, PRÉSIDENT DES COMPTES À PARIS ». — Premier cahier de 13 feuillets intitulé « Inventaire des sacs estans en la chambre dessus la cuisine », avec nombreuses corrections et ratures. Énumération par sacs à l'exclusion de toute date. — « Touchant la taxation de mon mary à cause de la Commission du Tillet ». — 2-6. Procédures citées sans détails concernant les échevins de Saintes et La Rochelle. — 7-9. Tailles de l'élection d'Angoumois et Châtellerault. — 10-14. Comptes de Jehan Amirault et de du Tillet. — 15. La Reine et l'imposition foraine du Languedoc[1]. — 17.899. Propriétés de Lezy (Deux-Sèvres) et Gravienes (?)… — 23. Monseigneur d'Albret, comte de Castre, et les fruits de St-Sulpice. — 24. Droits du roi sur le duché de Nemours. — 26. Henri Moncarry, Sr de Chaumont. — 27. « Papiers de feu mon frère Louis Lesbay » (sans détails). — 29. Réformation du prieuré du Relay en Touraine. — 30. Dépense de Jehan Le Blond et autres. — 32. Pour l'héritage de Louis Lesbay (ou Lesbahy) contre François Fumier. — 37. Procédures contre Michel de Ballan, Sr de Maulevrier. — 38. Contre Janet du Bois-Jourdan pour l'abbaye de Fontaines (Fontaines-les-Blanches, en Touraine). — 39. Contre le Receveur de Monseigneur d'Albret. — 41. Pour André de Rancé, contre Janet de Thibviller. — 43. Pour Gilles de Berthelot contre Jean de Vamiray, pour un harnois. — 47. Pour le même, à Châtellerault, contre la veuve Simon Giraut. — 51. Dépense du même pour Richard de Roussignac. — 52. Terre de La Ferté-Gaucher. — 55. Dette « du Ripaulx » à Jeanne Bernard, parente des Berthelot. — 57. Contre Gabriel de Châteaubriant, S[r] de St-Jean. — 58. Achat d'un rubis par Louis Lesbahy à Guillaume Mesnager. — 61-63 et *passim.* Contre Lancelot de La Touche, pour bris des armoires peintes en l'église de Cheillé. — 67-74. Contre le Sr de Villaines au sujet de la chaussée des moulins conjointement avec Gilles Le Coq, général des Monnaies. — 77-82. Contre Jehan l'Archevesque, Ogier et Ligier Bernard, ce dernier chantre de St-Mexme. — 98. Contre Guillaume Bellamy, pour Nazelles. — 107. Succession d'Antoine Bernard, archiprêtre de Loches, échue à Gilles Berthelot conjointement avec Gilles Le Coq, général des Monnaies[1]. — 108. L'Orme Robert à Tours. — 111. Contre Clément Milbert-d'Orléans, etc., pour des héritages à St-Dyé. — 112. Contre Jehan Allego, lieutenant à Châteaudun, et l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour le lieu de Geniers[2] — 116. Contre Guillaume Larcher pour une maison d'Orléans. — 118. Contre la veuve de Jean Lesbahy, pour une dette de 70 livres de ce dernier, etc. — 119. Contre Jean Roussart et Henri Leclerc, exécuteurs testamentaires de Jean Quectiez, curé de N.-D. d'Esquetot en Normandie et de Villebernier en Anjou. — 122. Contre la veuve de François Gervaiseau pour un diamant vendu par son mari à feu Louis Lesbahy. — 123. Dette personnelle de « Monsr de Clèves comte de Nevers » envers Gilles Berthelot. — 124. Procédure pour le même contre René Barrault, marchand à Tours, « pour raison de dix écus pour la vendicion d'un rubis ». — 128. « Papier journal commencé par moy Claude Lesbahy »[3]. — 130-131. Affaires pour « les Barraiges » ou avec le receveur des Barraiges. — 132. Informations faites par le religieux Célestin de Chartres. — 137. Enquête par les officiers du Roi à Péronne pour la légitimation de Jehan et Jehan Lefevre (sic). — 138. « Pour noble homme Jehan de Niens, eschevin de La Rochelle, contre Jehan Lathire et Bertrand Morel ». — 141. Nouveau « sac pour la Reine touchant l'imposition du Languedoc »[4]. — 142. Information à Laon « pour l'amortissement que entendait faire Jehan Loste, marchand à Montcornet ». — 143. « Lettres d'amortissement pour ceux de Montargis ». — 144. « Affaire des comptes de Poissy ». — 145. Information pour l'érection du comté d'Angoûmois en duché. — 152. Droits du Roi au duché de Nemours. — 153-163[5]. Contenu d'un sac en cuir, nombreux titres des biens « appartenant à demoiselle

1. Allusion probable à la condamnation de Jean Sapin, trésorier du Languedoc avant 1533 (voyez section III). Dans la plupart des cas, les analyses sont trop rapides pour permettre de véritables identifications. En général, nous ne citons qu'une fois une affaire, même si elle revient plusieurs fois par la suite.

1. Les originaux sont conservés ci-dessus (E 767). Ils datent de 1510.
2. Corrigez : Ginais (Eure-et-Loire). Ces articles et les suivants sont relatifs à des propriétés des environs de Châteaudun, qui étaient des biens propres de Philippe Lesbahy. Celle-ci était originaire du Blésois comme nous l'indiquons dans la préface.
3. Nous ignorons les liens de parenté de ce ou cette Claude avec Philippe Lesbahy et son feu frère Jean Lesbahy précité. Voyez notre préface.
4. Nouvelle allusion à l'emprisonnement de Jean Sapin précité, trésorier du roi en Languedoc.
5. Les n°s 161-166 sont de l'écriture très cursive de Philippe Lesbahy déjà connue par les comptes de la construction d'Azay précités.

Philippe Lesbahye de son propre », à Châteaudun, Nouan, Monthirault, le Petit Gynays, La Raquinière[1], succession de Mme de Barons, à Orléans, et seigneurie de Villelart. — 164. Autres biens en Champagne, venant probablement des Berthelot. Abbaye de Villers-Lamery.

« Second cahier » comprenant 9 feuillets, de la même main. Mais les articles y sont pointés par des croix, et les pages portent de longues ratures en oblique de haut-en-bas. D'après l'entête, il s'agirait de la même « cuisine ». Le « grand coffre en bois » pourrait être différent, et les « sacs » peut-être aussi. Mais nous remarquons, par de nombreux doubles emplois avec les articles précédents, qu'il s'agit bien des mêmes archives. — 167. « Plusieurs pappiers que mon mary a recouverts, qui appartiennent à feu mon frère Loys Lesbahy ». — 171. Dépense de Jehan Le Blond (double emploi avec le n° 30). — 172. Contre les religieux de St-Pierre d'Auviller, en Champagne, pour les moulins de Lamery. — 176. Contre Guillemin Sourdeau, Jamet et Gillet. — 177. Coullons et Pierre Sourdeau. — 179. Contre le Sr de Maulevrier (voyez n° 37). — 189. « Pour Perrenelle Berthelot, veuve Pierre d'Apoigny, contre M. Gilles Bounier ». — 195. Armes peintes sur l'église de Cheillé (double emploi, voyez n° 61-63). — 202. « Comptes de la chambre aux deniers et du payement des officiers du temps que mon mary a eu les descharges ». — 214. « Plusieurs Commissions de mon mary de Monsr le Vichancellier et autres ». — 216. « Contre Jehan de la Vallée, monnoyeur de la monnaye de Tours ». — 223. Contre l'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun (voyez n° 112). — 225. Contre Jehannet de Damas et Huguette de Raigny, sa femme. — 230. Contre François Fumier, escuyer. — 234. Contre la veuve feu Jehan Lesbahy (voyez n° 122, avec plus de détails) — 245. Papier Journal de Claude Lesbahy (voyez n° 128). — 251. « *Item* en ladite chambre dessus ladite cuisine, y a grand nombre de livres, tant en latin que en françoys, dont fauldroit faire inventaire, ensemble des livres qui sont en plusieurs aultres lieux de la maison, et savoir ceux qui sont à moy, et se il n'en seraient, à qui ilz appartiennent, pour les rendre. »

Même chambre, dans « un petit coffre de cuir ». — 252. Titres des terres et seigneuries de St-Estienne-lez-Dampierre et les Grandes-Loges, avec le moulin de Louvrecy, etc.[1]. — 253-262. Mentions d'autres terres : abbaye de Damvillers, (Meuse), Sougny (?), Vitry et Reims, Maison de la Tournelle, Favières, ferme des Grandes-Loges ; plus au n° 268, « ferme de Saint-Estienne » et au n° 279 « Moulins de Commercy ». Coffre de cuyr près des fenêtres. — 263. Paris. Maisons de la rue de la Barre-du-Bec et de Dame Anne la Bouchère (?). — 267. « Pour plusieurs lettres d'offices autreffois données par feu de bonne mémoire le Roi Charles, IIIIe et IX ». — 272. « Plusieurs inventaires de livres ». — « *Item* en ma chambre, estant sur la grant salle, etc. — 280-285. Obligations. Reconnaissances. Lettres missives. Titres de l'office de maître des comptes de mon mari, etc. — 286. « Paiements faits pour feu Guillaume l'Esleu Monseigneur » (suit une abréviation illisible). — 287. Sac étiqueté : Monseigneur Angilbert de Clèves ». — 289. « Lettre de l'office de président des Comptes ». — 291. « Office d'huissier en la Chambre des Comptes ». — 293. « Quittances des Guibertaux et autres personnes ». — 298. « Comptes de Jehan Le Conte »[2]. — Le dernier article (n° 299), de l'écriture très cursive de Philippe Lesbahy, a trait aux titres des offices de maître de la Chambre des Comptes et de notaire en Parlement possédés par son mari à l'époque « des roys Charles et Loys ». Six autres notations plus cursives encore ont trait à des sacs dont le contenu est douteux ou secret et sur lesquels Philippe Lesbahy semble consulter son mari. Deux annotations marginales, supposées de la main de ce dernier répondent qu'il faut « les faire veoir » et la troisième « qu'il faut rompre ce qui ne servira de riens ».

E 769 (liasse). — 11 pièces papier.

1542-1563. — DERNIÈRES ANNÉES DE PHILIPPE LESBAHY. — Copie ancienne de son testament du 11 février 1542. Révocation des legs anciens à Étienne Berthelot, frère de son mari, dont la situation s'est améliorée. Principaux legs : 600 livres tournois à Jacques Le Fevre, avocat au Parlement,

1. Il s'agit de Nouan le Fuzellier (Loir-et-Cher), Montireau l'Évêché (Eure-et-Loire) et Le Petit-Guigny commune d'Arrou (Eure-et-Loir). La Raquinière et Villelart nous sont inconnus.

1. Il s'agit des terres de Champagne, confisquées en 1548, voyez section 111. Ces mentions ne se retrouvent pas dans le premier cahier.

2. Il sera question de Jean Le Conte, contrôleur Général des guerres, dans la liasse suivante, à propos du testament de Philippe Lesbahy.

son cousin germain, en faveur de ses nombreuses filles ; une rente de 100 sols à l'église St-Denis de Tours, assise sur des maisons à Châteaudun ; quelques objets, dont un St-Michel d'agathe à Jean de la Verdure, prêtre, son exécuteur testamentaire ; la moitié de ses droits sur Azay-le-Rideau, objet d'un procès et de tous les acquêts immeubles, non spécifiés à maître Jean Le Conte, auditeur des Comptes, et à Jean son fils « pour les grans services… rendus à son mari (Gilles Berthelot) depuis l'an mil cinq cens unze qu'il entra en son service jusqu'à son trespas et pour aucuns intérêts et pertes qu'il a souffert depuis » ; à l'église Ste-Croix de la Bretonnière à Paris pour son anniversaire, etc. Transaction faite probablement après le décès de Philippe Lesbahy par ledit Jean Le Conte cessionnaire de ses droits sur Azay, qualifié de Sr de Voisinlieu, conseiller notaire et secrétaire du Roi, intendant de ses finances, et par son fils Jean Le Conte, Sr de Morguerye, contrôleur général des guerres, avec François Raffin, fils d'Antoine Raffin, S^r^ d'Azay, défendeur dans le procès concernant la confiscation d'Azay. Ces droits, « questions et querelles » sont abandonnés moyennant 13.000 livres à revendiquer sur le Trésor royal par ledit Raffin comme gages arriérés de la Capitainerie des gardes du Corps du Roi, de la Capitainerie de Cherbourg et de la charge de gentilhomme de la Chambre du Roi (27 mai 1953, copie non signée de l'époque). — Lot de copies de l'époque concernant les procédures et lettres patentes, dont les doubles sont dans E 926-28 ci-dessous au dossier concernant la confiscation et l'adjudication d'Azay (1528-1534). Une seule pièce semble inédite, c'est celle qui concerne l'enchère mise sur Azay par Louis des Barres dit Le Barrois, maître d'hôtel ordonnance du Roi (3 mars 1533).

E 770 (liasse). — 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1534-1555. — **ANTOINE RAFFIN**, NOUVEAU SEIGNEUR D'AZAY-LE-RIDEAU, Capitaine des Gardes de François 1er, capitaine de Cherbourg et sénéchal d'Agenais. Récépissés successifs donnés par son gendre Georges Dupuy Sr du Coudray, de Mareseuvre (?) et de Civray pour la dot de Jeanne Raffin (1534-1557). Deux transactions au sujet de l'héritage d'Antoine Raffin (1556 et 1565). — Deux testaments successifs de ce dernier (4 septembre 1536 et 20 mai 1543) avec codicile du 8 avril 1551. — État des meubles laissés au château d'Azay par Gilles Berthelot après la confiscation, vendus aux enchères aux prix indiqués et rachetés pour partie par Philippe de Bessay, femme d'Antoine Raffin (15 septembre 1537). Allusion aux soustractions d'objets et surtout de vins faites par René Claveau, « autrefois commissaire du château d'Azay ». D'après l'énumération détaillée des lots, il ne reste à Azay que des pièces lourdes de bois et de charpente (f°s 2 et 3) se trouvant surtout dans les dépendances, du matériel de cuisine, quelques livres dont *Aristote et Diodorus Siculus* (f° 4), de nombreux ciels-de-lit et pièces de literie, des châlits et couchettes, parfois marquetées (f° 5), enfin de la vaisselle de fer ou d'étain (f° 6). Prix global des bestiaux, classés par métairie (f° 6 v°). Bateaux sur l'Indre (f° 7). Vaisselle d'étain. Une seule tapisserie : *Carreau de Verdure* (f° 7 v°). Robes, toiles et lingeries (f° 8 v° et 9). Armes, arquebuses, salades, javelines, etc. Prix total de la vente : 989 livres 7 sols 4 deniers (cahier de 9 folios de parchemin). — Donation de tous ses biens faite par Antoine Raffin à François Raffin son fils, à charge de pension envers sa mère (8 avril 1551). Reçu notarié de 400 livres pour la dot d'Hélène Raffin entrée au Couvent des Annonciades de Bourges (17 octobre 1551). Accord entre Antoine Raffin, son fils François et son beau-fils Georges du Puy, baron du Coudray, Sr de Bellefaye, pannetier ordinaire du Roi après le décès de Philippe de Bessay, leur mère, au sujet d'un versement de 20.000 livres stipulé en faveur desdits enfants par accord du 19 avril 1552 (17 avril 1555).

E 771 (liasse). — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1550-1560. — **FRANÇOIS RAFFIN**, fils du précédent, Sr du Puy Calvary et d'Azay, sénéchal d'Agenois, etc. Deux procédures isolées contre un débi-rentier poitevin : Michel Babonnaud et un autre, parisien : Michel Cerisier, appariteur des requêtes du Palais (1550). — Transaction entre ledit François et son petit neveu Claude de Chastillon, Sr de la Grève et de Montcontour et Renée de Sanglier, sa femme, demeurant à Argenton en Poitou, par l'arbitrage de Christophe de Thou, président au Parlement de Paris, et de quelques autres. François obtient en échange de quelques paiements leur renonciation à tous droits successoraux sur Azay (2 juillet 1560, deux expéditions sur parchemin). —

Autre arbitrage avec les mêmes aboutissant à la restitution de la vaisselle d'argent qui avait été transportée par feu Philippe de Bersay en ses maisons de Berry, qui n'est qu'une partie de la vaisselle inventoriée le 3 avril 1551 après le trépas d'Antoine Raffin. Le partage se fera par moitié, non compris 42 marcs de vaisselle qui étaient propres audit Antoine, non compris les habillements, armes, chevaux et harnais. Les intérêts de la moitié de 20.000 livres promis au contrat du 19 avril 1552 à Claude de Chastillon et non encore payés, seront réglés sur la moitié des fruits annuels de la terre d'Azay et seront de 500 livres par an, etc. (10 août 1560, parchemin de 1 m. 25 de long. et de 0 m. 53 de large).

E 772 (liasse). — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1528-1572. — **FAMILLE DE GUYON LE ROY**, Sr du Chillon (Indre-et-Loire) et de Ballon (Sarthe), fondateur du port du Havre[1]. Testament notarié dudit Guyon, daté du Mans, 12 septembre 1528, ne contenant aucun détail sur ses biens mais seulement des legs pieux à 13 pauvres qui devront porter des torches le jour de ses obsèques, à la chapelle du château du Chillou (commune de Jaulnay, I.-et-L.), la donation de ses meubles et immeubles dans les limites de la qualité disponible à sa femme Radegonde de Maridor, la nomination comme exécuteurs testamentaires de Jacques Le Roy, abbé de St-Florent-de-Saumur, et de Robert de La Taille, protonotaire apostolique. Codicile du 6 mai 1534 ordonnant une restitution de 30 écus à « René Parent », d'une « arbalète d'acier » à « Brient Gravy » et la confirmation de la donation précédente à sa femme. — Testament de Radegonde de Maridor, femme du précédent, contenant de petits legs à ses nièces, à la fabrique de Ballon (Sarthe) et nommant exécutrice testamentaire sa fille Nicole Le Roy, seule héritière, veuve de François Raffin précité[1]. Copie de l'époque sur papier, 9 janvier 1572. — Sommation faite à ladite Radegonde pour une dette de 120 livres parisis due par ladite Radegonde à Jacques de Fougeret (Châtellerault, 16 avril 1543, reste d'une collection de procédures perdues).

1. Voyez la publication des comptes de la construction de ce port (1513-1532) par Stéphano de Merval, Rouen, Ch. Métérié, librairie de la Société d'Histoire de la Normandie, 1875, in-8°, 481, pages. Ces comptes ont fait jadis partie du chartrier d'Azay, mais ils n'ont jamais pu être retrouvés ni en Touraine ni en Normandie (voyez E 916). Une liasse concernant les années 1519-1544 ayant la même provenance a été analysée par nous sous la cote 1, 6 *bis* dans notre répertoire provisoire du Chartrier d'Azay en 1951, puis donnée aux archives du Calvados. Elle ne contient que peu de pièces concernant Le Havre. Quelques-unes ont trait aux impôts qu'y levait Guyon le Roi et aux offices qu'il y possédait (1518-1529). La partie concernant les prises maritimes du port de Honfleur (1516-1523) et les quelques domaines normands des Le Roy (1517-1544) est beaucoup plus importante et nous espérons qu'elle sera publiée.

E 773 (liasse). — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1473-1594. — **FAMILLE DE LANSAC**, entrée en possession d'Azay par le mariage de Guy de Lansac et d'Antoinette Raffin du 4 août 1571[2]. Thomas de Lansac, chevalier, S[r] dudit lieu en Bordelais. Lettre de rémission à lui accordée par Louis XI. Ledit Thomas revenait de souper « du logis du comte d'Esterac en la ville de Tours, par la rue de la Scellerie, accompagné de « plusieurs gentilshommes de nostre court : Christofle de Launay, Joachin de Dompierre et ung nommé de Vinaige », avec leurs serviteurs. Un bonsoir donné en passant par lui, sur le seuil d'une maison de la rue Mal y entras à un inconnu, provoque une réponse sans aménité. Trois « ribaulx » que l'inconnu va chercher en renfort dans la maison, provoquent une lutte armée, puis un coup d'épée « à travers la machouère » que le serviteur de Thomas de Lansac donne à l'un des ribauds sur l'ordre de son maître, « oppressé » par eux (Tours, août 1473, traces de scellement sur lacs de soie. — Enregistrement au bailliage de Tours des mêmes lettres, (31 août 1473). — Testament de Jean Audran de Lansac, Sr de Mauran, partageant ses biens entre ses fils et ses filles. Neuf feuillets en gascon, copie notariée de l'époque, mauvais état (24 août 1500). — Supplique faisant envoi à « Nos-seigneurs du Parlement » d'une « transaction » non spécifiée et perdue portant les signatures autographes de Louis de St-Gelais, Sr de Lansac, de C(laude) de St-Gelais, sa sœur, et de Jacques de Pons, son gendre (16 janvier 1545)[3] . — Accord entre Louis de St-Gelais, Sr de Lansac, de Cornefou et de St-Savin (Gironde), demeurant en son hôtel noble de Bourg-sur-Mer ou Bourg-sur-Dordogne, conseiller du Roi et garde

1. Sur Nicole Le Roy, dame d'Azay et son second mariage avec le Maréchal de Cossé, voyez ci-dessous E 812.
2. Voyez E 811 et E 777 ci-dessous.
3. Voyez Famille de Pons, ci-dessous E 781. Quant aux titres des Lansac, ceux qui concernent les personnes occupent les liasses suivantes. Ceux qui concernent les biens en Guyenne se trouveront à la suite E 860 et suivants.

des sceaux de la Chancellerie de Bordeaux[1], héritier testamentaire sous bénéfice d'inventaire de Pierre Audrant, prêtre demeurant audit Bourg, et Robert de la Haye, prêtre, prieur de St-Marien de Bordeaux, concernant certaines fondations pieuses à Bourg et à Bordeaux, le legs d'une maison non désignée à Bordeaux, etc. (8 février 1551). — Testament dudit Louis de Lansac, « conseiller au Conseil d'Estat, chevalier d'honneur de la Royne mère » et de Gabrielle de Roche-chouart, sa seconde femme, ordonnant leur ensevelissement à l'église de Précy-sur-Oise s'ils meurent par delà Poitiers, et à celle de Méri-gouste, s'ils meurent par deçà Poitiers (f° 3), donations de Louis de Lansac aux églises de Bourg et d'Angoulême et à Luce de Luxe, sa petite fille, religieuse à St-Ausone d'Angoulême. — Donations nombreuses de Gabrielle de Roche-chouart à ses demoiselles d'honneur et servantes (f° 7 v°). Donation mutuelle de tous leurs immeu-bles et de la moitié de leurs meubles au premier mourant des deux époux (f° 8 v°). Désignation des immeubles laissés en avancement d'hoirie à Guy de Lansac, futur seigneur d'Azay, le seul fils qui devait survivre[2], savoir : Lansac, St-Savin et tout ce que son père a en Bordelais, plus la moitié de La Roche-Chaudry en Angoumois (f° 12). Lot des autres fils mineurs, savoir, pour Charles : Précy-sur-Oise, La Motte St-Héray et l'hôtel de la rue St-Honoré à Paris et pour François, abbé de St-Lô, la seigneurie de Cornefou, Le Vivier, etc., en Saintonge et celles de Vernon, Coullonges, Tardilleux (?), Melle en Poitou et la maison de la rue de Cerisaye à Paris (f° 15 v°). Nomination comme exécuteurs testamentaires de divers amis dont Barnabé Brisson, président en Parlement, et Urbain de Lansac, évêque de Comminges, fils naturel du testateur (original notarié avec signa-tures autographes, 21 avril 1580, cahier de 17 ff^os, parchemin). — Copie de deux codiciles du même, se répétant en grande partie, des 18 novembre 1588 et 7 juillet 1589. Le premier codicile avan-tage son fils Guy, dont la prodigalité semble déjà préoccuper son père par une donation de 50.000 livres d'argent liquide en deux fois, sans parler d'un autre don manuel de 16.750 livres, le 18 janvier 1588. Il l'exhorte à vivre en bonne amitié avec son frère François. Le second codicile porte entre autres à leur maximum les donations de meubles et d'immeubles à sa femme et nomme de nouveaux exécuteurs testamentaires, parmi lesquels M. de Nicolay, premier président à la Cour des Comptes. — Récipissé isolé concernant un legs de 25 livres fait par Claude de St-Gelais, sœur de Louis de St-Gelais Lansac à Bernard Grollet, lieutenant en la justice dudit Lansac (Bourg, 1er janvier 1576). — Testament de Gabrielle de Rochechouart précitée, dame d'honneur de la Reine mère. Nombreux dons à des serviteurs et amis, dons de bijoux et fondations pieuses. Dons à sa petite fille de Luxe, devenue Mme de Bondeville, et à son neveu M. de Raffel, à Alexandre et Arthur de Lansac, ses petits enfants. Aucune modification aux partages déjà faits par feu son mari (27 juin 1594, copie non signée de l'époque).

E 774 (liasse). — 2 pièces et 1 cahier papier.

1604-1629. — **ANTOINETTE RAFFIN**, ÉPOUSE DE GUY DE LANSAC, fils de Louis qui précède, et dame d'Azay après sa séparation de biens. En-quête faite à sa demande contre les prodigalités et violences de son mari. Malgré la sentence de septembre 1604, qui supprimait l'obligation de cohabitation, Guy de Lansac réclamant sa pension alimentaire de 800 écus, s'est emparé du château d'Azay, assisté de 8 à 12 capitaines et soldats, a forcé le pont levis, fait violence aux serviteurs, rompu les serrures, vendu les meubles et provisions en grains, etc. Effraction d'un pavillon appelé « la chambre Mallonnière », enlèvement d'or et de joyaux (23 avril 1604, copie non signée). — Inventaire des meubles d'Azay après le décès de la dite Antoinette (f° 1) « Sept pièces de tapisserye de Flandres » (f° 2) ; « sept pièces de tapisserye de Verdure » ; quatre grou-pes de « tapisseries de Bergame » formant un total de 20 pièces ; deux groupes de « tapisseries de Feilletin » faisant 22 pièces ; quatre groupes de « tapisseries de haute lisse » faisant 29 pièces, y compris les 11 pièces de la grande salle « de Paris avec des Rois et des femmes blanches » (?) ; « Une grande pièce de tapisserie d'ouvrages à fleurs » (f° 6). Plusieurs tapisseries de

1. Nous citons les Lansac sous le seul nom de Lansac, nom de leur terre, par souci de brièveté. Notre préface a déjà renvoyé à la biographie de Louis de Lansac par Sauzé de Lhoumeau, t. XVI, des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, mais celui-ci ne connaît que le père, fils naturel de François Ier. La vie du fils, Guy, sera l'objet des liasses suivantes. Elle n'a jamais été étudiée.

2. Sur la descendance de Louis de Lansac, voyez Sauzé de Lhoumeau, p. 85. Sur son remariage voyez p. 95. Beaucoup de détails restent à compléter d'après les trois testaments de 1580, 1588 et 1589.

« crocataine »[1]. Meubles bahuts et chaises à tapisserie nombreux mais insuffisamment décrits : nombreux « tapis de Turquie ». Les seuls tableaux sont « unze tableaux de dévotion » (f° 7v°). En tout 11 feuillets d'une écriture postérieure, sans date, accompagnés d'un procès-verbal de scellés du 5 janvier 1629. — Procès-verbal de vente des mêmes, contenant des précisions sur les salles du château et leur destination ou appellation. — N° 129. Dans la chambre de feue la Maréchale de Cossé… une tenture de tapisserye « composée de huit pièces, dans laquelle sont représentéz plusieurs pars, dens lesquelz y a quantité de bestes farosses », appréciée trois cent livres, « laquelle a cy davant servi au château de Ballon ». N°s 176-185. Détails de nombreux vêtements de femme dans « un bahu fait en malle par Michel Salmon seruzier ». — N°s 192-94. Chappes, chasubles et draps mortuaires. — N° 199. « Deux chemises faites à la Turque, fort vieilles, etc. ». — N°s 201-202. Tapisseries non désignées. — N° 203. « Deux tableaux non enchasséz des filles de Monseigneur qui n'ont esté appréciéz ». — N° 232. Chasuble de velours destinée à N.-D. des Ardillers. — N°s 257-59. Diamant, cornaline et « gerbe d'or ». — N° 278. « Sept vingt treze marcs de vesselle d'argent, blencq et vermeil » (dont détail), compris 52 marcs « prestéz au commandeur de Souvrey »[2], estimé en tout 3.060 livres. — N°s 284-85. Vaisselle d'argent mise en gage par la défunte à Paris. — N° 313. Vieille tapisserie, servant de rideau : 30 sols. — N°s 325-336. Coffres et tapis de Turquie « à la Cour au Berruyer » à Cheillé, nombreux bijoux. Une seule tapisserie de Flandre à 6 livres (n° 326). — N°s 346-369. Toiles et lingerie. — N°s 373-408. Petites parures et vêtements de femme, broderies d'or et d'argent. — N°s 433-442. Harnachements et armes. — N° 454. Tapisserie de Reseul (?), 30 livres. — N° 493. « Titres et enseignements ». Papiers peu nombreux, conservés à la Cour au Berruyer, concernant Villaines, Azay et des propriétés éloignées comme Le Puy-Calvary (509). Quelques contrats de mariage, tous du XVIe siècle, etc. N°s 537-549. Papiers conservés au château d'Azay simplement indiqués d'après l'étiquette des bahuts, coffres et sacs. — N°s 550-633. Estimation du cheptel, par métairies, y compris porcs et moutons. — N°s 634-648. Inventaire des dettes actives et passives de la succession bénéficiaire (3 créances pour 11 dettes). — N° 650. Requête du tuteur de Gilles de Lansac, marquis de Ballou, fils mineur de Guy de Lansac, demandant la remise de la moitié des meubles précédants, comme donnés par sa mère, Françoise de Souvré. Ouverture des malles ramenées de la Maison du Puy-Calvary en Agenois et inventaire de leur contenu. — N°s 652-685. Toiles, vêtements, quelques tentures de tapisserie d'Auvergne. — N°s 689-692. Contrat de mariage de la défunte et archives récentes. — N°s 693-755. Tissus et vêtements, boîtes et 8 livres dont trois « qui sont d'espagnol » et deux « de musique ». N°s 776-803 (après omission de vingt numéros). Nouvelles dettes et rentes passives. — N°s 804-827. Meubles en partie « neufs » et très sommairement désignés du château de Meurs ou Murs, commune de Mouzay (I.-et-L.). En tout 87 folios papier signés du greffier de la quinte d'Azay, 6 février-23 novembre 1629.

1. Soulignons le contraste entre le grand nombre des tapisseries en 1604 et leur petit nombre dans l'inventaire suivant (1629). Il ne serait pas impossible que les seigneurs d'Azay aient recouru à des ventes de tapisseries pour payer leurs dettes.
2. Parent de maréchal de Souvré, beau-père d'Arthur de Lansac dont il sera question par la suite et à la liasse suivante.

E 775 (liasse). — 2 pièces papier.

Vers **1610-1627.** — **FAMILLE DE SOUVRÉ**. — Épaves diverses. Copie d'une lettre adressée par un personnage inconnu, peut-être Jean de Souvré, gouverneur de Touraine de 1610 à 1627, à son secrétaire, faisant part des difficultés soulevées à propos du dénombrement de la terre de Ballon (Sarthe), par la reconstruction d'une arche d'un pont (à Tours) et de l'impossibilité de passer par Le Mans, « ou la peste est grandement grande », etc. (sans date ni adresse, écriture du XVIIe siècle). — Procuration de l'adjudicataire des travaux de réparation du château de Chinon demeurant à Lernay (M.-et-L.) pour toucher 7.000 livres comprises sur l'État de Sa Majesté (minute notariée du 27 juin 1627, provenant peut-être des papiers du gouverneur de Touraine précité).

E 776 (liasse). — 3 gros registres en triple exemplaire dont le plus complet de 207 f^os plus 6 f^os isolés.

1657. — VENTE DES MEUBLES DE FRANÇOISE DE SOUVRÉ, dame de Lansac, gouvernante du Roy, veuve de feu Arthur de Lusignan, Sr de Lansac, Ballon, etc., se trouvant 17, rue Simon-Lefranc, à Paris, à la requête de sa fille Françoise, veuve de

Louis de Prie, marquis de Toussy ; de Henri François de Vassé, époux de son autre fille Marie ; de Charles de Créquy, prince de Poix, époux de sa fille Armande ; de René de Courtalvert, marquis de Pezé et de Jacques de Courtalvert, dont la qualité d'héritier n'est pas précisée. Prix et description en 181 articles numérotés, parmi lesquels beaucoup de sièges, de lits « à piliers », richement garnis, de linge de maison et de table à l'exclusion d'aucuns vêtements. Nombreux « tapis de Turquie » et autres. Un carrosse et plusieurs paires de chevaux. Tapisseries de Rouen, de Bergame, d'Auvergne, de Flandre (n°s 83 à 88). En outre (N° 33) tapisserie de Flandre de 7 pièces, représentant l'*Histoire de Jacob* ; autre tapisserie de Flandres, non numérotée, comme seulement par la deuxième copie (f° 106), mesurant 24 aulnes et représentant les travaux d'Hercule, venduE 950 livres. Quelques tableaux de piété (par ex. : St François de Paule). Argenterie non vendue pesant 220 marcs (n° 181). 27 juillet 1657, trois copies dont la dernière déreliée et inutilisable. Produit total de la vente : 24.885 livres.

E 777 (liasse). — 10 pièces parchemin ; 43 pièces papier.

1292-1640. — **COLLECTION FACTICE DE CONTRATS DE MARIAGE CONCERNANT LES SEIGNEURS D'AZAY OU LEURS ANCÊTRES**. — Accord passé en vue du mariage de l'une ou l'autre des filles de feu Guillaume Amauvin de Lansac avec Amanieu [de Lamothe], entre Ayguem Guillaume de Lamothe, damoiseau, fils de Pons de Lamothe, chevalier, tuteur dudit Amanieu, d'une part, et Pons de Lansac, tuteur des dites filles de l'autre (Texte gascon, original parchemin grand format, 1292 « quarta die exitus julii »). — Contrat de mariage de Jaquette Audron de Lansac[1] et de « noble et puissant Alexandre de St-Gelays, Sr de Cornefou et de Brueilh au Loux, ladite Jaquette, fille de Thomas de Lansac et de Françoise de Peruce, représentée en l'absence de son père par ses deux oncles, Pierre de Lansac, abbé de St-Vincent de Bordeaux, chanoine de St-André, et Geoffroy de Peruce, S^r des Cars, de Juliac, etc., passé au château des Cars par devant les notaires du bailli-royal et de l'official de Limoges le 21 janvier 1507 (grosse sur parchemin). — Contrat de mariage de François Raffin, « gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sénéchal d'Agenays et S^r d'Azay-le-Rideau » et de Nicolle Le Roy, « damoyselle dame de soy et usant de ses droitz », fille de défunt Guillaume Le Roy, Sr du Chillou [capitaine du port du Havre], etc. (Château de Chauvigny, à Lerné, 18 juillet 1553, grosse sur parchemin). — Donation mutuelle de leurs biens entre les précédents (Azay, 14 mars 1564, parchemin). — Contrat de mariage de Guy de St-Gelais de Lansac, sénéchal d'Agenois, capitaine de Blaye et de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gentilhomme de Sa Chambre, représenté par son père Louis, conseiller au Conseil privé du Roi, capitaine de cent gentilshommes de sa Maison, Sr de Lansac et de Antoinette Raffin dit Poton, représentée par sa mère Nicole Le Roy, veuve de François Raffin, etc. (Paris, 4 août 1571, deux expéditions de 1588 et de 1684). — Contrat du second mariage de ladite Nicole avec « Artus de Cossé, comte de Secondigny, baron de Cordon, Saint-Ciré et Poiroux, Sr de Gonnar, mareschal de France » (Saumur, 14 avril 1556). — Contrat de mariage d'Arthus de Lusignan de St-Gelais, petit-fils de la précédente, fils d'Antoinette Raffin et de Guy de St-Gelais, Sr de Lansac, avec Françoise de Souvré, fille aînée de Gilles de Souvré, S^r dudit lieu, Courtenvau, Bessé, Bonnevau, Le Renouart et La Roche-Marteau, lieutenant général pour le Roi en Touraine (Bordeaux, 23 juin 1601, 2 grosses de 1601, une de 1684 avec procuration de Guy de Lansac le père, séparé de biens). — Suites du contrat de mariage de Françoise de Lansac, fille des précédents, avec Louis de Prie, Sr de Montpoupon[1]. Quittances successives de ce dernier pour la rente de 25.000 livres, dot de sa femme (1627-1628). Renonciation à un don du Roi (1622). Poursuites contre les créanciers de Guy de Lansac (1633-1634). Renonciation à la succession d'Arthus de Lansac (1638-1640). Quittances semblables données par René de Courtarvel, Sr de Pezé et de La Lucassière pour la dot de Marie de Lansac, sœur de la précédente. Copie de leur contrat de mariage (17 octobre 1621). Transaction et procédures (1621-1640). — Contrat de mariage de Gilles de Lusignan de St-Gelais et de

1. C'est Jaquette de Lansac qui, d'après la biographie précitée de Louis de Lansac par Sauzé de Lhoumeau (Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XVI, p. 7), fut vers 1512 la maîtresse du futur François Ier. Tous les documents que l'on verra par la suite montrent que son fils Louis de Lansac, bâtard royal, ne cessa jamais de jouir de la faveur des rois de France.

1. Sur les de Prie et les de Builion, voyez ci-dessous E 832 et E 857.

Lansac, fils d'Arthus, qui précède, et de Françoise Foucquet, fille de Charles Foucquet, écuyer, Sr de Marcilly, trésorier général de France à Tours et de feue Renée de Frézeau (Azay, 21 octobre 1627. Grosse de l'époque et copie de 1684). — Extraits du contrat de Noël de Bullion, Sr de Bonnelles et de Charlotte, fille de Louis de Prie, marquis de Toussy et de Françoise de Lansac précités (Paris, 24 février 1639). — Constitution d'une rente de 6.000 livres par Marie de Lusignan de Lansac, veuve de René de Courtarvel, marquis de Pezé en faveur de sa fille Marie sur le point de prononcer ses vœux en l'abbaye de St-Amand de Rouen (16 août 1640).

Familles alliées ou familles dont les S[rs] d'Azay sont devenus héritiers

E 778 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 13 pièces papier.

1526-1689. — **D'APCHON DE ST-ANDRÉ** (Cantal). — Procédures diverses. Transaction entre Françoise de Peyrusse d'Escars[1], veuve d'Aimé d'Apchon, remariée à Antoine de La Fayette, et Archaud de St-Germain dit d'Apchon, fils de son premier mariage (6 janvier 1526, deux exemplaires). Débris d'une autre transaction entre les mêmes (11 mars 1526). Attribution à Henri d'Apchon par sa mère, de la terre de St-André (1580) et comptes des paiements faits pour le même par Henri de La Mure, S[r] d'Amplepuis (1604). Facture imprimée contre Anne de Caumont, comtesse de St-Paul (1615) suivi de transaction (1624). Contrats de mariage d'Antoine d'Apchon avec Françoise de La Jaille (10 septembre 1552) et de Philibert de Rebec, baron d'Amplepuis et Diane d'Apchon (12 septembre 1632). Lettres patentes du roi Charles IX rétablissant à Montrond la foire de la St-Jean (1566, 4 exemplaires dont un avec débris de sceau). Brevet de pension accordé par la reine régente au S[r] de St-André d'Apchon (1611). Don de tous ses biens à Diane d'Apchon pour la venue d'un laboureur de Boyssellès-Montrond, en remerciement de services rendus (1630). Bulle d'Alexandre VIII confirmant la résignation du prieuré de N.-D. de Coisé en Largentière par Claude d'Apchon à Claude de Nestra de Roch (avec bulle de plomb, 1689, et procédure pour la dot de la dite Claude, 1667).

1. Sur les d'Escars, voyez E 804.

E 779 (liasse). — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1493-1540. — FAMILLES ALLIÉES *(Suite)*. — **D'ASPREMONT**. Projet de transaction entre Bernard d'Aspremont, écolier en l'Université de Paris et Pierre, son frère, au sujet de leur droits sur « la seigneurie de Rocquencars » (s.d., Bordeaux, vers 1540). — **DE BEAUVAU**. Reçu de 100 livres pour gages donné par Louis de Beauvau, baron de Préssigny et de Sillé-le-Guillaume, l'un des cent gentilshommes de l'Hôtel du Roi à Jean Boicodin, secrétaire de son chef, Monseigneur de Ligny (1493, 13 février). — **BOHIER**. Confirmation par Jean Bohier, baron de Castelnau, de Colombiers, etc.[1] des conventions de mariage entre son fils Antoine et Claude de Cardonin (Montrichard, 19 février 1529).

E 780 (liasse). — 48 pièces papier.

1629-1689. — **FAMILLE FOUQUET** et seigneurie de Marcilly-sur-Maulne (voyez E 777, alliance entre les Lansac et les Fouquet en 1627). Succession de Charles Fouquet, Sr de Marcilly-sur-Maulne, trésorier des Finances à Tours[2]. Approbation des comptes de Marguerite Dallonneau, veuve de Jean Rogier, conseiller au bureau des Finances de Tours, et de Martin Rogier, conseiller au même bureau des Finances, curateur des enfants de celle-ci, gestionnaire de la succession dudit Charles Fouquet et d'Ysabeau Boucher, sa femme, par Gilles de Lansac et Françoise Fouquet, sa femme (16 octobre 1629). — Transaction au sujet de la même entre Catherine Fouquet, usante de ses droits, Jeanne Fouquet, veuve de Gilles Boulay d'une part, et Antoine Le Charon, Sr de Beuvron et de Dormelle et ses enfants de l'autre, frères utérins d'Antoine Fouquet (29 janvier 1639). — Succession d'Antoine Fouquet, Sr de Croissy, fils du précédent. Testament du 24 février 1667 avec procès-verbal d'ouverture du 4 mars. Quittances de M. de La Grange, son exécuteur testamentaire. Comptes du fermier de Marcilly rendus à M. de Croissy, Sr de Marcilly, conseiller au Parlement de Paris (1658-1666). Inventaire de quelques titres de Marie

1. L'hommage dû aux seigneurs de Colombiers ou Villandry pour certaines terres dépendant d'Azay peut justifier la présence de cette pièce dans la chartrier. Mais pour les autres procès de 1540 et 1493 nous ne pouvons guère présumer un lien d'alliance ou un héritage recueilli par les seigneurs d'Azay.
2. Sur d'autres membres de la famille Fouquet, voyez E 855 ci-dessous et *passim.*

de St-Gelais-Lansac, épouse d'Henri François de Vassé, héritière universelle dudit Antoine Fouquet (1667). Procédures diverses pour les Vassé concernant cette succession (1662-1696). — Série de quatre petits cahiers non cousus, dont les trois premiers intitulés : « éclaircissements de mes affaires » constituent un cueilloir de rentes par ordre de débiteurs avec nombreuses adjonctions (1630-1664) et le quatrième, un inventaire de la bibliothèque et des meubles d'un château non dénommé, presque certainement celui de Marcilly. Les fréquentes mentions de « M. de la Barre, mon beau-père, de M. de Croissy, de M. Des Haies, mon frère, de M. de La Grange » et les dates des articles désignent Antoine Fouquet comme auteur. *In fine*, mentions de procès et de vendanges à Fontenailles (I.-et-L.), etc.

E 781 (liasse). — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1542-1673. — **FAMILLE DE MONTGOMMERY**, alliée aux Vassé. — Procuration par François comte de Montgommery, « demeurant de présent au Meslé-sur-Sarthe », à Henri François de Vassé (S^r^ d'Azay), à l'effet de retirer « au greffe de Monsieur Colbert à Paris » un jugement du conseil du Roy assujettissant les bois du comté de Montgommery « aux trêves et dangers du Roi » et de s'en faire restituer le revenu (2 janvier 1673). Procès-verbal de levée dudit jugement (4 janvier 1673). Sur les Montgommery, Sr de Villaines avant 1579, voyez E 812. Voyez aussi les titres de Villaines, ci-dessous Sect. V et les quittances des receveurs d'Azay. Sect. III.

FAMILLE DE PONS (SAINTONGE) et **SEIGNEURIE DE LA ROCHECHAUDRY**. — Lettres et quittances autographes sur papier, échangées entre Jacques de Pons et son cousin par alliance Louis de Lansac[1]. Rachat par ce dernier d'un chais, probablement situé à Mirambeau (Charente-Maritime), sous certaines conditions (mars-avril 1542). La lettre par laquelle Jacques de Pons absent en raison de ses campagnes militaires en Provence conclut l'accord, se termine par des protestations d'amitié. Elle est datée : « De Hyères, où il y a fort beaulx navires alemands et flamands, qui nous ont fait grant chère a cous d'artillerye, sans rien tuer, ce jour de Pasques ». — Deux autres lettres du même, non datées, l'une donnant des estimations de terres (Mauvezin, Lansac, Blanchefort, etc.), avec mention d'un don de 800 livres « du roi de Navarre », l'autre concernant une convention de réciprocité pour l'exercice et les revenus de la justice sur leurs terres. — « Inventaire des bagues », d'une main différente, sans date mais de la même époque, énumérant cinq diamants, trois rubis, une émeraude, une turquoise, une crapaudine, un œil de serpent, une agathe, une pierre de jaspe et 49 perles avec quelques anneaux et bijoux d'or, dont l'un « où il y a de la corne enchâssée pour le mal de Monseigneur St-Jehan » et un livre d'oraisons à couvercle d'or et se terminant par quelques évaluations de terres et de ressources signées de Jacques de Pons, sans date. — Transaction entre François de Pons, Sr de Mirambeau et Louis de Lansac son beau-frère d'une part, et de l'autre le couvent des Annonciades de Bordeaux, dont on rappelle que Jaquette de Lansac, sœur dudit Louis, est la fondatrice. Les précités et leurs frères et sœurs demeureront quittes de la dot de Françoise de Pons, religieuse annonciade, moyennant 175 livres de rente. Dans l'acte, liste des sœurs composant la communauté (Bordeaux, 28 février 1555 vieux style, original grand format). — Abandon par les mêmes, Louis de Lansac et Jacques de Pons, Sr de Mirambeau et de Plassac, à leurs cousins François, Gabriel et Pierre de Pons, fils de feue Jaquette de Lansac de leur part dans la succession de Jacques de Pons, protonotaire apostolique. Cet abandon est fait en contrepartie de leur part dans la rente précitée due aux Annonciades de Bordeaux (Plassac, 27 mars 1556 vieux style).

Biens propres de Jeanne de Pons, dame de La Rochechaudry, épouse de Louis de Lansac. Transaction entre les divers héritiers de Philippe de La Rochechaudry et de Jeanne de Villars avec Joachin Gillier, écuyer, Sr de Villedieu, Renée Gillier, sa sœur, et Aymery d'Ambleterre, Sr de Mortechaude, se prétendant lésés dans le partage (14 août 1564, copie). — Transaction entre les enfants de Jacques de Pons, Sr de Mirambeau, probablement beau-frère de Louis de Lansac et de Jeanne de Belleville, entre autres Gilbert de Pompadour et François de Pons, également Sr de Mirambeau, au sujet de la succession dudit Jacques (8 avril 1566, original). — Procuration de Louis de Lansac à son fils Guy de Lansac (S^r^ d'Azay) à l'effet de vendre la moitié

1. D'après la biographie de Louis de Lansac par Sauzé de Lhommeau, *op. cit.*, p. 9. Jaquette de Lansac dont nous venons de parler au début de cette liasse avait, une fois veuve d'Alexandre de St-Gelais, épousé Jacques de Pons. Leur contrat date du 10 avril 1539.

par indivis de la baronie de La Rochechaudry et de racheter au moyen de cette vente, une rente de 18.000 livres due à François de Pons, son beau-frère, afin de parfaire le paiement de la terre d'Ambès en Bordelais, qu'il vient d'acquérir (1566, 2 novembre, original). — Transaction entre Guy de Lansac, gouverneur de Blaye, etc., et maître Ogier de Gourgue, baron de Leige, maître d'hôtel ordinaire du Roi et trésorier général de France en Guyenne abandonnant ladite seigneurie d'Ambès[1] en échange de celle de la Rochechaudry, compte tenu d'un prêt de 1.133 écus soleil fait par ledit de Gourgue (Bordeaux, 13 juin 1581, original).

E 782 (liasse). — 4 pièces papier.

1475-1651. — **FAMILLE DE SOUVRÉ**. — Vente par Gilles de Souvré, conseiller au Conseil privé du Roi « gouverneur de la personne de Sa Majesté » et Françoise de Bailleul, sa femme, et par Gilles de Souvré, leur fils, évêque de Comminges ; conseiller et aumônier ordinaire de Sa Majesté, à Guillaume de Florette, Sr de Bussy, conseiller au Parlement de Paris, etc. d'une rente de 500 livres, au capital de 18.000 livres. Note au verso indiquant que ce capital a été employé à l'acquisition de l'Hôtel de Souvré à Paris, par M. et Mme de Lansac (6 mai 1613). Partage d'ascendant fait par Gilles de Souvré, marquis de Courtenvault, conseiller au Conseil privé du Roi, maréchal de France, gouverneur de Touraine, entre ses fils René de Souvré, Sr de Renouard, enseigne colonel du régiment des Gardes, et Gilles de Souvré, évêque de Comminges[2], abbé de St-Florent de Saumur et de St-Calais, aumônier ordinaire du Roi (5 octobre 1613). — Françoise de Souvré, veuve de Gilles de Lansac, S^{r} d'Azay, gouvernante du Roi, demeurant à Paris rue de Picardie, révoque le traité fait entre elle et Charles de Béon pardevant le parlement de Rouen le 11 janvier 1648, concernant la vente de la terre de Cornefou (Charente-Maritime) et la répartition du prix entre les créanciers de feu son mari (13 juin 1651, 2 pièces).

FAMILLE VIVANT ET PRÉVÔTÉ DE CHINON. — Don fait par le roi Louis XI à Jehan Vivant, son fourrier ordinaire, engagiste de la prévôté de Chinon « de tous les revenus de nostre prévôté audit Chinon, avec les fruits, etc. d'icelle » à vie « en raison des bons et agréables services que nostre diet fourrier nous a faictz de tout son temps, tellement qu'en nostre service, il a perdu l'un de ses yeulx, et aussy affin qu'il trouve meilleur party de mariage en nostre pays de Touraine et pays de Chinon » (Rouen, 7 mai 1475, copie non signée de la fin du XVIe siècle[1].

1. Sur la terre d'Ambès, voyez ci-dessous Section II, en même temps que les terres de Lansac et de Bourg-sur-Dordogne.
2. Sur l'évêché de Comminges, qui appartenait auparavant aux Lansac, voyez ci-dessous E 792-97.

Familles ayant possédé la seigneurie d'Azay. Fonctions des seigneurs de Lansac et notamment de Guy de Lansac né vers 1550, mort en 1622

E 783 (liasse). — 14 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1377-1560. — ASCENDANTS DE GUY DE LANSAC : **GUILLOTIN ET MONDOT DE LANSAC**. — Fiche extraite d'un inventaire des pièces perdues non restituées au chartrier d'Azay en 1873[2] analysant une commission de Jean, fils du Roi d'Angleterre, à Guillotin de Lansac pour la capitainerie de Bourg-en-Guyenne, 14 juillet 1377. Lettres d'abolition accordées à Mondot de Lansac après la reconquête de la Guyenne au nom du roi Charles VII, par Jean, comte de Clermont, fils aîné, du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général en Guyenne et datées de Blanquafort, juillet 1453 (original parchemin percé et moisi au centre). Allusion à son serment de fidélité au chef anglais Talbot, à l'intercession de Xantrailles, sénéchal de Limousin, à la remise par ledit Mondot au roi, de sa place de Breuil. Ses biens lui sont restitués, sauf les châtellenies de Bourg et de Blaye, dont ses successeurs reprendront possession par la suite, mais comme gouverneurs pour le Roi (voir ci-dessus E 786 et 790). — Série de mandements originaux du roi Charles VIII aux seigneurs de Lansac, scellés sur simple queue, leur ordonnant « de recevoir les serments de ceux qui sont en retard de le faire » dans ses terres de

1. Comme pour quelques autres pièces de cette section, nous ne pouvons expliquer comment elle est entrée dans le chartrier d'Azay.
2. L'original est classé avec les documents du XIXe siècle relatifs aux vicissitudes du chartrier d'Azay, début de la section II ci-dessous.

Veganiet (?) et de Breuil[1] (1451, 2 juillet, traces d'un signet de cire blanche), leur accordant l'office de capitaine du château Trompette à Bordeaux (1486, 10 mars vieux style et 1488, 18 avril), leur ordonnant de convoquer le ban des vassaux de leur prévôté de Bourg (1492, 3 mai), leur ordonnant de lever 25 hommes à cheval et 400 arbalétriers dans la sénéchaussée de Guyenne (1493, 24 mars vieux style).

ALEXANDRE DE ST-GELAIS, S^R^ DE LANSAC. — Lettres du roi François 1er dispensant celui-ci, à raison de son ambassade en Espagne, de prêter serment pour l'office de garde du Sceau de la Chancellerie de Bordeaux (7 mars 1515). — Vidimus du mandement du même roi, du 28 février 1515, ordonnant de taxer les gages de cet office. Nouveau mandement ordonnant au Parlement de Bordeaux de remplacer provisoirement Alexandre de Lansac, toujours ambassadeur en Espagne, par maître Fabien de Boudet, nonobstant d'autres lettres de provision déjà accordées à Lancelot du Fau, évêque de Luçon, par Guy de Rochefort, à présent chancelier de France et par le chancelier actuel, Antoine du Prat (8 juillet 1519). — Dernier mandement ordonnant d'installer ledit Fabien de Boudet et de taxer ses gages (1er septembre 1519). — **LOUIS DE ST-GELAIS DE LANSAC**. — Lettres de provision d'office de la capitainerie du château de Bourg-sur-Dordogne, vacante par le décès de Jean de Montferrand, Sr de Langoiran (28 juin 1536). Confirmation pour la même par les rois Henri II (10 mai 1547) et François II (24 mai 1560). Acceptation de la résignation par le même de l'office de « garde des sceaux de la chancellerie de Bourdeaulx » (3 mars 1552 vieux style).

E 784 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1567-1529. — DONS, PENSIONS, etc. ACCORDÉS PAR LE ROI A **GUY DE LANSAC DIT LANSAC LE JEUNE**, S^R^ D'AZAY, homme de confiance de Catherine de Médicis, gentilhomme de la Chambre et chambellan du Roi : de 6.000 livres, montant de la condamnation contre Jean Barotte, marchand de bois à Louviers (1567) ; de six cents livres de pension sur le Trésor de l'Epargne, en sus des six cents qu'il possède déjà (1567) ; des droits d'aubaine et déshérence sur Jean Maynard, signés « Charles » et contresignés « Pinart » ; « des biens meubles et immeubles de Rogier de St-Pastou, aultrement appellé le Cappitaine Bon Repaux » de ses trois frères, et de ses alliés ou complices, don fait en commun avec le Sr de Manissier, gouverneur de St-Dizier (1574). — Dossier complet avec lettres patentes, suppliques et arrêt d'enregistrement à la Chambre des Comptes du don des meubles et immeubles d'« Anthoyne Bouchard dict Puymareau… exécuté pour plusieurs crimes par luy commis » (novembre 1567) — Lettres de François, frère du Roi et duc d'Alençon lui accordant 2.000 livres de pension, avec certificat d'enregistrement de Geoffroi de Mareu, S^r^ de St-Martin, bailli de ce dernier, scellé d'un signet armorié et d'un grand cachet fruste, tous deux en forme de timbre sec (16 février-7 août 1575). — Copie faite à l'époque de pièces concernant une pension de 5.000 livres sur la recette en sel des îles de Brouage et les refus de paiement du trésorier général de Limoges (1577-1578). Lettres patentes de Henri III donnant à Guy de Lansac, comme vice amiral de Guyenne et gouverneur de Blaye un dédommagement de 1.200 livres pour le moins perçu d'un impôt sur les navires qui passaient devant Blaye, Guillaume le Beau, « trésorier de notre marine à Ponant ayant pris les écus d'or, pistoles et ducats pour une somme supérieure à leur valeur », de janvier à avril 1577. Allusion aux « guerres recommencées pour le fait de la relligion, sous le marquis de Villars, amiral de France, et aux violences des pirattes » (4 janvier 1580, copie collationnée du 27 janvier). — Autres lettres patentes du même révoquant l'ordre d'arrestation à Bayonne « d'ung nommé Descroize », agent d'affaires de Guy de Lansac avec allusion au « voyage de Barbarie » que tentait de faire ce dernier avec l'appui du roi d'Espagne (10 avril 1580). — Avis de Royer, secrétaire du Roi et de ses finances, confirmant le renouvellement par Henri IV du don fait par ses prédécesseurs d'une pension de 10.000 livres sur les revenus de l'évêché de Comminges (7 décembre 1599).

E 785 (liasse). — 3 pièces parchemin.

1572-1576. — FONCTIONS CIVILES DE GUY DE LANSAC ET OFFICES A LA COUR DU ROI. — Lettres d'Henri duc d'Anjou et frère du Roi au Sr de Villequier et à son Conseil privé, nommant Guy de Lansac son chambellan, en récompense de ses services en Italie, en Allemagne et ailleurs (1er mai 1572, petit

1. Breuil et Begadanet, canton de Lesparre (Gironde).

signet armorié plaqué en timbre sec). — Ordre de payer ses gages, signé de Geoffroi de Mareu, bailli du duc avec grand sceau armorié et signet personnel en timbre sec (7 avril 1575). — Procuration donnée par Guy de Lansac « gouverneur et capitaine pour le Roi à Blois » à Guillaume Le Tellier, marchand bourgeois de Paris « pour vendre l'office de garde des sceaux et conseiller au présidial de Caen » (Blois, 1er janvier 1576).

E 786 (liasse) 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1570-1580. — CHARGE DE CAPITAINE DE LA VILLE ET CHÂTEAU DE BLAYE. — Lettres patentes de Charles IX faisant don à Guy de Lansac de cette charge tenue « par les Srs de Loys (?) père et fils » « lequel fils aurait rendu ladite ville et château à ceulx de la nouvelle prétendue religion », etc. (6 août 1570) avec lettres d'attache d'Antoine de Chazetes, trésorier de France en Guyenne et sceau en timbre sec aux armes de ce dernier. — Déclaration par devant le prévôt de Blaye du procureur de Guy de Lansac et des jurats et bourgeois de la ville, dont les privilèges ont été brûlés et d'autres témoins nommément désignés comme quoi les navires anglais allant vers Bordeaux sont tenus d'ancrer devant Blaye « pour estre veuz et visitéz, prandre par compte toute leur artillerie et autres armes » et de payer pour ce un écu d'or (31 janvier 1571, original parchemin). — Notice de l'acceptation par le roi en son Conseil de l'hérédité de la capitainerie de Blaye en faveur du fils de Guy de Lansac (20 janvier 1579) signée « de Neufville » avec le placet annoté « accordé » par Henri III le même jour. Les conseillers juridiques des Srs de Lansac et de Schomberg attestent que les sommes (non spécifiées) empruntées par le baron d'Hervault l'ont été pour payer sa charge nouvellement acquise de gouverneur de Blaye (sans date). Déclarations dans le même sens signées de Georges des Orbiers, Sr dudit lieu et des Pruveaux, l'écuyer d'écurie ordinaire du Roi « parent et inthime ami », dudit d'Hervault (7 octobre 1579) et de Louis de Rochechouart, Sr de Champdenier (3 novembre 1579). — Procuration de Guy de Lansac à sa femme pour recevoir ces sommes soit 7.000 livres, lesquelles ne semblent avoir été payées que fort tard (15 avril 1580) — Accord du même avec Jean-Paul de Lussan, Sr de la Serre, qui lui abandonne ses droits sur la capitainerie de Blaye pour 10.000 écus soleil (5 octobre 1581) avec copie de titres de Jean-Paul de Lussan, dont deux mandements d'Henri III des 8 et 17 décembre 1581. — Signification de M. de Lansac audit d'Hervault déclinant toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à Blaye dans le service du Roi, en son absence, etc. (11 janvier 1580).

E 787 (liasse). — 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1575-1580. — VICE-AMIRAUTÉ DE GUYENNE, AUNIS ET POITOU. — Lettres d'Henri, roi de Navarre, lieutenant général pour le roi en Guyenne et Poitou, donnant à Guy de Lansac l'office de vice-amiral dans ces régions (10 octobre 1575) avec confirmation par Henri III (28 octobre 1575). — Procès-verbal d'enregistrement de ces lettres par le Parlement de Bordeaux (18 juin 1576). — Lettres d'Henri de Navarre donnant à Guy de Lansac la permission de révoquer les officiers de son gouvernement (13 juillet 1576). — Vidimus sur papier des lettres d'Henri III, du 26 avril 1577 lui donnant l'office de gouverneur de Brouage, en raison des services rendus en tenant cette ville « environnée de côté de mer avec nostre armée navale » (26 avril 1577). — Vidimus des lettres du même roi du 30 mai 1577 lui accordant le commandement comme vice-amiral de Guyenne, de 14 vaisseaux équipés tant d'artillerie et de munitions que de soldats, « lesquels nous voulons solder en plus grand nombre si besoin est ». Les attendus déclarent l'intention du roi de « mettre sus une bonne armée de mer pour favoriser celle que nous avons envoyée par delà sous la conduite de nostre très cher cousin le duc de Mayne et essayer de réduire en notre obéissance les ports et havres qui sont usurpés par nos sujets rebelles » (même collationnement du 14 février 1587). — Vidimus notarié sur parchemin des lettres d'Henri III du 23 avril 1580 acceptant la résignation de sa charge par Guy de Lansac pour l'indisposition de sa personne à cause du continuel travail par Guy supporté ès guerres qui ont cours » (Le Puy-Calvary-en-Agenois, 21 mai 1580).

E 788 (liasse). — 2 pièces parchemin.

1577-1603. — COMPAGNIE D'HOMMES D'ARMES DES ORDONNANCES DU ROI. — Lettres de provision de Henri III pour l'office de capitaine de 50 hommes (13 février 1577). Lettres de renouvellement de Henri IV (Compagnie du Dauphin, 13 janvier 1603).

E 789 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

1576-1622. — OPÉRATIONS MILITAIRES EN GUYENNE ET SAINTONGE. — Quittances en original et en copie données par M. de Gourgues, l'un des lieutenants de Guy de Lansac, l'une pour 750 livres tournois reçues du receveur de Bourg (14 avril 1576), l'autre pour 2.000 livres tournois compris les 750 précédentes, payées à Urbain de Lansac, évêque de Comminges (16 décembre 1576). — Autres quittances du même de Gourgues au même receveur de Bourg, l'une pour 545 livres (31 mai 1576), l'autre pour 710 livres (3 mai 1577). — Lettres de Henri III confiant à Guy de Lansac le jeune « pour la valleur et vertus qui sont en luy », le futur siège de Brouage avec « quatorze vaisseaulx armés et équipés tant d'artillerye que de soldatz », afin de « dresser une bonne armée… pour réduire… les portz et havres… usurpés par nos subgetz rebelles »… et même le commandement des autres vaisseaux « et mesmes à nos gallères, tant qu'elles seront aux costes de Guienne » (Chenonceaux, 2 mai 1577, copie certifiée du 14 février 1587). — Ordre portant la signature autographe de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, aux capitaines des galères leur enjoignant, vu le manque de pionniers, de prendre 20 forçats sur chacune des galères commandées par M. de Lansac, donné devant Brouage où étaient les membres du Conseil privé de Sa Majesté, le 22 juillet 1577. — Quittance donnée « à Monseigneur de Lansac » par « Pol Emile Fiesio » pour 650 livres tournois « pour ce qui ne touchait de ma part de la prise des vaisseaux qui ont esté pris à La Rochelle » (Brouage, 18 août 1577). Quittance donnant le détail des boulets reçus de Michel Bigot, maître de forges « demeurant en Périgort » par Micheau, garde des boulets de l'armée (Brouage, 12 juillet 1577). — Lettres d'Henri III contre signées « de Neufville », ordonnant à M. de Lansac de démanteler au plus tôt le château de Rochefort (Paris, 7 novembre 1577). — Original ou double d'une lettre au Conseil du Roi de M. de Lansac signée de sa main, annonçant qu'il a trouvé en très mauvais état son château de Bourg-sur-Dordogne, que vient de lui remettre son prédécesseur, le Sr de Tilladet. (s.d., vers 1577). — Quittance notariée donnée à Brouage par Guy de Lansac, pour les sommes remises à Antoinette Raffin, sa femme, par Romain du Port, S[r] de la maison noble de St-Martin de la Caussade-lès-Blaye et Jehan Raymond, maire de Blaye, soit 8.000 livres tournois. Ceux-ci s'engagent en outre à restituer les lettres écrites par Guy de Lansac pour une affaire non désignée. Parmi les témoins : Gérard Van Lochum, marchand à Brouage (19 novembre 1577). — Certificat de Janet de Cossé (?) attestant que le S[r] de La Mothe, commissaire ordinaire des guerres a remis entre ses mains une inscription de M. de Lansac de 4.951 livres, etc. (Paris, 22 septembre 1578). — Inventaire fait par le commissaire des guerres précédent, commissaire ordinaire de l'Artillerie de France, des munitions et meubles du château de Blaye (12 février 1583). — Trois lettres ou ordres du duc de Mayenne à Guy de Lansac, dont l'une entièrement autographe concernant le renforcement de la garnison de Bourg-sur-Dordogne et le paiement de sa solde (mars 1619 avec un petit signet armorié, timbre sec). — Reçu de 13 livres, 8 sols par Dunoyer, tambour de cette garnison, pour frais de menuiserie avancés par Mme de Lansac (1er décembre 1620). — Nouvel inventaire des armes et munitions de Bourg (4 mars 1622).

E 790 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1618. — CAPITAINERIE DE BOURG-SUR-DORDOGNE. — Retour de cette charge dans le patrimoine des Lansac[1]. Ordre du roi Louis XIII à la suite de la démission du Sr de Tilladet, d'arrêter les travaux de fortification commencés autour de l'hôtel du Sr de Lansac[2], dans le dessein de le transformer en citadelle (7 septembre 1618). — Acte de démission de la capitainerie de Bourg donné par devant de Beauvais, notaire au Châtelet à Paris, par Bernard de Tilladet, Sr de Coussin (?) avec le consentement de son fils Roger (9 septembre 1618). — Obligation de 40.000 livres, souscrites par Arthur, fils de Guy de Lansac, et Gilles de Souvré, son beau-père, envers le Sr de Tilladet à titre de reliquat du prix de la dite capitainerie (Paris, 9 septembre 1618). — Lettres de provision d'office pour celle-ci, accordées à Arthus de Lansac, fils du précédent[3], par Louis XIII,

1. Cette charge était dans la famille de Lansac depuis 1377. Voyez E 783 avec la confirmation de 1536 en faveur de Guy de Lansac. On peut considérer que sa possession par les seigneurs de Tilladet ne fut qu'un court interrègne. Nous ne savons pas quand ni comment ces derniers l'acquirent.
2. Sur cet hôtel, sa saisie par les créanciers puis son rachat, voyez ci-dessous. Section II, titres du domaine de Lansac.
3. Cette entrée en scène d'Arthus de Lansac correspond à la dernière maladie et à la décadence financièrede son père Guy. Cette maladie semble avoir commencée en 1580 (voyez E 787, *in fine*). On sait que Guy de Lansac mourut avant 1622. Aucun registre paroissial aux décès n'a été conservé avant 1667 à Azay où résidant sa femme Antoinette Raffin dit Poton.

confirmation des mêmes par Henri de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur de Guyenne et enregistrement par les trésoriers de France de Bordeaux (10 septembre-22 septembre et 8 octobre 1618).

E 791 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 2 pièces papier.

1619-1696. — CHARGE DE GOUVERNEUR DU CHÂTEAU DU PLESSIS-LÈS-TOURS. — Devis des réparations à faire à ce château par les trésoriers généraux de France à Tours, « pour pourveoir aux remontrances qui nous ont esté faictes par le Sr de Lansac, capitaine du château du Plessis » (original parchemin six feuillets, 6 mars 1619). Ce devis est assez précis mais ne donne aucune idée de la façon dont est disparue la grande cour qui précédait la cour d'honneur actuelle ou plutôt qui bordait à l'Ouest le logis actuellement dit de Louis XI. Voyez le plan publié par W. H. Louyrette et R. de Croy dans *Louis XI et Le Plessis*, Tours, Fidel et Chevrier 1841, in-8°. Voyez aussi copie partielle du devis, dossiers de recherches des Archives départementales, article Le Plessis. — Nouvelle plainte d'Arthus de Lansac auxdits trésoriers concernant le mauvais état des fontaines du château, etc. (13 mars 1623). Mandement du grand maître des eaux et forêts concernant la poursuite des délits de chasse sur les terres du château (1696).

E 792 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

1586-1626. — FONCTIONS ET AFFAIRES PRIVÉES D'**URBAIN DE ST-GELAIS**, ÉVÊQUE DE COMMINGES, FRÈRE NATUREL DE LOUIS DE LANSAC. — Supplique de l'évêque au Roi, en vue du remboursement de ses dépenses contenant le bref récit de la reprise par lui de la ville de St-Bertrand de Comminges occupée par les protestants le 22 avril dernier (s.d., visée par le Conseil d'État, le 30 décembre 1586). — Lettres de Henri II au Sr de Matignon, gouverneur de Guyenne, lui ordonnant de vérifier l'état des dépenses d'Urbain de St-Gelais, précisant que ce dernier, après une Première levée de troupes, s'apercevant que le nombre des assiégés était trop grand et qu'il ne pouvait les forcer sans canon, demanda au Sr de Larbouste de chercher du renfort à Toulouse. La remise de la place n'eut lieu qu'après qu'on eût opéré une brèche, livré un premier assaut et parlementé (Paris, 30 décembre 1586). — Compte de la dite dépense, du 22 avril au 13 juin 1586, date de la reprise de la ville : neuf compagnies d'arquebusiers volontaires à 106 livres par mois chacune ; 36 caporaux à 116 livres par mois ; 50 gendarmes recrutés par le frère du baron de l'Arbouste à 40 sols par jour ; réserves en argent de 2.200 livres et en grains de 400 charges. Mention des lieutenants du S^r^ de l'Arbouste : les Srs de Sarrecau et de la Brognière, les vicomtes de Thorenc et de St-Girons, le capitaine Thibault, etc., non compris les dons de pain et de vin aux habitants ruinés. Mention de deux pièces d'artillerie et des frères Berthelier, ingénieurs, de MM. de Giscaro et de La Molette, du capitaine Sabolyés (?), de M. de la Bastide de Saur (?) et de M. de la Bastide de Pamier. Dépense totale : 45.854 livres, compris 9.000 livres pour lesquelles l'évêque « a esté secouru du pays » (En tout quatre grands feuillets non signés). — Supplique de l'évêque au Conseil d'État à Blois, exposant que les chemins de Comminges à Bordeaux sont coupés par les protestants et qu'il ne peut envoyer ses documents à Bordeaux (visa du 1er février). Lettres patentes de Henri III du même jour lui accordant de faire vérifier ses comptes par le duc de Joyeuse à Toulouse.

E 793 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1580-1601. — AFFAIRES PRIVÉES DE L'ÉVÊQUE DE COMMINGES. — Envoi par lui à Paris d'un diamant en gage d'une rente de cent écus due à « noble homme Henri Naudot » et sentence du Châtelet condamnant ce dernier à le restituer (10 janvier 1590). — Lettre de M. de la Forestie, homme d'affaires de l'évêque à Paris (12 mai 1580). Description du diamant et estimation à 2.500 écus dans un récépissé de Pierre Habert, secrétaire des Finances du Roi à Paris, du 3 janvier 1586. Mandement d'Henri IV ordonnant d'évoquer à son Conseil privé un appel dudit Naudot (29 septembre 1601). Donation par l'évêque de ce diamant à son neveu Arthur de Lansac, à charge de payer les intérêts d'un emprunt de 3.000 livres « au Sr Abert Vivant, trésorier des coffres du Roi » (17 juin 1609). — Trois titres d'acquisition par Urbain de St-Gelais de Lansac, évêque de Comminges, de trois maisons sises à Alan (1606-1612). Quittance notariée à lui donnée par les ayant-cause de Guy de Lansac, son neveu, de 4.000 livres pour arrérages d'une rente due en vertu

d'un arrêté du Conseil du Roi de date non indiquée. Les dits ayant-cause ou procureurs parmi lesquels les Srs Datia et Teste, bourgeois de Bordeaux, font réserver leurs frais de saisie et autres, c'est-à-dire de la saisie des maisons d'Alan précitées (Alan, 4 octobre 1611).

E 794 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 4 pièces papier.

1605-1615. — SUCCESSION DE L'ÉVÊQUE DE COMMINGES. — Inventaire des meubles de la maison d'Alan comprenant surtout 13 tableaux « au dit Turel » et 65 lits. — Nombreuses chambres désignées par leur couleur. Bonne description des diverses tours depuis la « chapelle » jusqu'à la chambre des armes et au corps de garde (23 f^os, 20 août 1605). — Compte d'Innocent Grisel, receveur des grains des claverées de Rivière et Nestée (?) pour 1612 (12 f^os). — « Inventaire des biens meubles de la maison épiscopale de Comenge, assise en Allan ». Rubriques semblables aux précédentes mais distribution et texte différents. À partir du f° 21, revenus des claverées, clos et biens ruraux. En tout 40 f^os remplis, 15 mars 1613. — Renonciation de Guy de Lansac à la succession de l'évêque, son oncle (20 février 1613). — Acceptation de celle-ci sous bénéfice d'inventaire par Arthus de Lansac, fils du précédent, (31 mai 1615).

E 795 (liasse). — 6 pièces papier.

1574-1627. — TITRES D'UNE RENTE DE GUY DE LANSAC SUR LES REVENUS DE L'ÉVÊCHÉ DE COMMINGES. — Sentence du Conseil privé du Roi faisant don de trois rentes, l'une de 4.000 livres à Guy lui-même, la seconde et la troisième de 3.000 livres chacune à Charles et François, ses frères, morts avant l'âge d'homme, en récompense des services de leur père Louis de Lansac : les dites rentes constituant le reste d'une rente de 15.000 livres qu'Urbain de St-Gelais-Lansac, évêque de Comminges, fils naturel dudit Louis, était tenu de verser sur les revenus de son évêché à Charles de Bourbon, fils naturel du Roi de Navarre, en compensation de ce que l'évêché lui avait été retiré par le Roi (18 avril 1574, copie non signée de l'époque). Consultation juridique pour Guy de Lansac au sujet de cette rente (s.d.). Ordre du Conseil privé du Roi enjoignant de saisir les biens de l'évêché pour en obtenir le paiement (9 avril 1627, copie non signée). — Tentatives de Guy de Lansac, vieilli et poursuivi par ses créanciers, pour aliéner une partie de la rente précitée. Lettre autographe écrite à son fils Arthur refusant d'aller habiter avec lui, mais lui demandant de l'aider « pour sortir de ce que je doibs à mondit hoste, M^r des Trois pigeons » [hôtelier à Paris] (Paris 25 juin 1613). Deux protestations successives par devant notaire, signées dudit Arthur, donataire de tous les biens de l'évêque de Comminges, protestant que les procurations qu'il a données à son père concernant cette rente de Comminges l'ont été par menaces, violences, etc. (24 et 25 janvier 1622).

E 796 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 3 pièces papier.

1573-1622. — AUTRES AVOIRS D'ARTHUR DE LANSAC SUR L'ÉVÊCHÉ DE COMMINGES. — Donation à lui faite par l'évêque Urbain de St-Gelais-Lansac, en raison de « ses bons services de tout ce qui peut lui être dû sur les fruits décimaux de l'évêché » par Rougier de Comenge, S^r et baron de Pegulhan, feu Jean de Baique, Jean d'Orbesson, S^r de La Bastide de Paulmes, ci-devant sénéchal de Toulouse, feu Jean des Guilhotz, Sr de la Boriasse, feu Savart (?) d'Auric, S^r et baron de la Peyre, les dits fruits décimaux ayant été possédés jadis par Adrien Daure, vicomte de l'Arbouste[1] et Jacques son frère, qui ne les avaient restitués qu'après avoir été emprisonnés à la Conciergerie de Toulouse et par accord du 1er août 1573. — Débris d'une collection de copies concernant les poursuites au Parlement d'Urbain de St-Gelais-Lansac contre ledit vicomte de l'Arbouste accusé d'enlèvement desdits fruits décimaux. Texte des lettres patentes d'Henri IV ordonnant leur restitution (4 juillet 1588). Répliques concernant le détail des droits utiles perçus par l'évêque dans la ville, etc.

E 797 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1618-1620. — TRANSACTIONS ENTRE ARTHUR DE LANSAC PUIS GILLES DE LANSAC SON FILS ET LEUR COUSIN PAR ALLIANCE GILLES DE SOUVRÉ NOUVEL ÉVÊQUE DE COMMINGES, CONCERNANT LA CONTINUATION DU PAIEMENT DES ARRÉRAGES (1618 et 1619). — Lettres patentes sur décision du Conseil

1. Sur le rôle militaire de ce dernier dans la reprise de St-Bertrand de Comminges, voyez ci-dessus E 791.

du roi Louis XIII concernant l'affectation des revenus de l'évêché. Les lettres du 18 septembre 1628 rappellent un brevet (perdu) du 30 juin 1618 réduisant à 6.000 livres, une ancienne pension de 10.000 livres et la permutation intervenue entre Louis de Souvré, évêque de Comminges, et François de Donadieu, évêque d'Auxerre, etc.

E 798 (liasse). — 5 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

1555-1625. — **AUTRES BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES**. PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE OU DE N.-D. DU PREY PRÈS DE ROUEN. — 1° Titres de l'époque où Bonne-Nouvelle appartenait à des personnages agenais de l'entourage d'Antoine Raffin. Procuration pour résignation de François de La Motte-Ledat, résidant à Ledat en Agenais (1557) et lettre sur ce sujet du curé d'Azay-le-Rideau (1558). Quittances et baux à ferme (1573). — 2° Titres de l'époque où Bonne-Nouvelle appartenait à des personnages de l'entourage des seigneurs d'Azay. Deux baux consentis par noble homme Pierre de Saché, bachelier en droit, résidant à Azay-le-Rideau, en faveur de divers religieux de l'abbaye du Bec-Hellouin (1574). Procuration de ceux-ci pour s'accorder avec le prieur commendataire au sujet des aliénations forcées de biens d'église. — Ordonnance imprimée à ce sujet (1574-75). — Autres pièces isolées : exercice du droit de commende de l'abbaye de Bourg-sur-Dordogne appartenant à Guy de Lansac (1614) et autorisation pontificale à Gilles de Lusignan-Lansac de porter l'habit des frères chevaliers de la milice chrétienne (1625).

E 799 (liasse). — 8 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1542-1562. — **COMMANDEMENTS ET CHARGES CIVILES DONNÉS À ANTOINE RAFFIN** POUR SA CONDUITE À LA JOURNÉE DE PAVIE[1]. — Deux lettres de Henri II lui confirmant l'une, sa charge de capitaine de cent archers de la garde du Roi (Givet, 23 juin 1547) ; l'autre, sa charge de sénéchal d'Agenais (Fontainebleau, 19 septembre 1547). — Lettres de François Ier donnant à Geoffroy, l'un des fils d'Antoine Raffin, « écuyer ordinaire de nostre écurie », la capitainerie de Cherbourg, « pour l'espérance qu'il fera pour le semblable (de son père) à l'avenir » (Eclaron, 28 mai 1542). — Lettres d'Henri II donnant la charge de capitaine de Cherbourg à François Raffin sans doute à la suite du décès de son frère Geoffroy précité (9 nov. 1551). — Lettres du même donnant à François Raffin la charge de premier gentilhomme de sa chambre (17 octobre 1555 avec signet plaqué en forme de timbre sec). — Notice sur parchemin extraite des décisions du Conseil du Roi, concernant le don au même de la charge de capitaine des archers de la suite du Dauphin avec procès-verbal de prestation de serment (2-6 novembre 1558). — Lettres de Henri II donnant au même la charge de capitaine de 55 archers de la garde du Roi (Beauvais, 2 novembre 1558) et de François II lui donnant la charge de capitaine de cent arquebusiers à cheval de sa garde (Champigny, 18 mai 1560). — Ordonnance réglant les devoirs de cette compagnie, en temps de paix et de guerre, signée de la main du Roi, sur papier (Chinon, 12 mai 1560). — Ordre du roi, à François Raffin, comme grand maître de l'ordre de St-Michel, de remettre le collier de St-Michel à Gabriel de Beauveau, Sr du Rivau, nouveau promu (24 mai 1568 avec signet timbre sec portant les armes de France et le collier de l'ordre).

E 800 (liasse). — 11 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1551-1572. — **FONCTIONS DE FRANÇOIS RAFFIN COMME SÉNÉCHAL D'AGENAIS ET PANNETIER DU ROI.** — Lettres de Henri II lui donnant la survie de ladite sénéchaussée (Paris, 19 novembre 1551). — Certificats concernant ses gages touchés comme gentilhomme de la Chambre du Roi et concernant ses seigneuries d'Azay, Druye, Meigné, Mondion, et ses dîmes de Bosquilly et Marigny, pour justifier de son exemption du ban de l'arrière ban (janvier-mai 1557, 7 pièces). — Lettres de la reine douairière Marie de Portugal, dame d'Agenais et de Rouergue, et du roi Charles IX, accordant à Guy de Lansac la survie de François Raffin, son beau-frère, comme sénéchal d'Agenais (16 mai 1571 et 14 août 1572 avec ordre au Parlement de Bordeaux d'enregistrer les lettres et ordre de payer ses gages).

1. Voyez dans E 926 les lettres patentes de juin 1528 expliquant comment le roi remercia Antoine Raffin de lui avoir sauvé la vie en lui donnant Azay.

Dossiers des dettes et créances de Guy de Lansac liquidées par lui, sa femme ou ses héritiers.

E 801 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1555-1554. — **DETTES ANTÉRIEURES À GUY DE LANSAC** LE JEUNE, CONTRACTÉES PAR SON PÈRE LOUIS DE ST-GELAIS S^R^ DE LANSAC L'ANCIEN, (classées par noms de créanciers). — **DE ST-GELAIS**, Merlin, le poète connu, abbé de la Frenade et de Reclus, aumônier ordinaire du Roi. Caution donnée à Louis de St-Gelais, son cousin, pour un emprunt de 2.000 écus soleil à Jean Salmon, valet de chambre ordinaire du Roi (7 juin 1549). — **DE PONS**. Autorisation de Louis de Lansac au Sr Libéral Rignac, procureur au parlement de Bordeaux, de se substituer comme créancier de la somme de 3.000 livres à François de Pons, Sr de Mirambeau, son cousin, absent de France (1er mars 1555). Rachat par Louis de Lansac, qualifié de chambellan du roi, à sa sœur Claude des rentes foncières sises à Cartz, juridiction de Blaye, qu'elle avait vendues à la veuve de Jacques de Pons parce qu'elles ne lui appartenaient pas, du moins irrévocablement (20 octobre 1564).

E 802 (liasse). — 8 pièces parchemin ; 29 pièces papier.

1569-1617. — **RECONNAISSANCES DE DETTES, QUITTANCES, RACHATS DE RENTES, ETC. DE GUY DE LANSAC LE JEUNE** (classées par noms de créanciers). — **AUDEMART** Estienne, tailleur, bourgeois de Paris. Dette de 900 écus (12 juillet 1580). — **BLANCHARD** Jean, receveur des tailles à St-Jean-d'Angely, et Françoise de Bueil, sa femme. Cession de la terre de la Forest-en-Blaye (Gironde), pour paiement d'une dette de 4.000 livres, puis rachat (janvier-octobre 1577). — **BODIN DE MONTGUICHET** Jean, conseiller des Eaux et Forêts de France à Paris. Remboursement du capital d'une rente de 775 livres par Henry Simon, caution de Guy de Lansac, le Sr de Teranion et autres (1584-1585). — **DE BONNESSE** Jean, plumassier du Roi à Paris. Reçu d'une somme de 42 écus d'or due en vertu d'une sentence du Châtelet (1579-1580).

BOUCAULT Jean, audiencier en la Chancellerie de Bordeaux. Règlement de comptes sans détails aucuns (26 avril 1583). Paiements à lui effectués par Françoise de Souvré, belle-fille de Guy de Lansac sur des fonds dûs par le trésorier de l'épargne (1615). — **BOUET** Jacques, écuyer, Sr de la Noue, demeurant à Tours. Saisie à sa requête pour une rente de 250 livres (1627). — **BOULANGER** Jean, marchand, bourgeois de Paris, et sa veuve née Elisabeth Le Riche. Dette de 10.688 livres pour marchandises non désignées (1571). — **BOURGEOIS** Nicolas l'aîné, marchand pelletier, et un autre Nicolas, quartinier de la ville de Paris. Dette d'une rente de 50 écus soleil (1579-1588). — **BRACALAU** Jean, avocat général en la Chambre de Nérac, et Isabeau de Rochefort, dame d'Armenaillé, sa femme. Poursuites en la Chambre de l'Édit (s.d., vers 1610-1617). — **BROUSSEL** Jacques, avocat au Parlement de Paris. Rachat d'une rente de 150 livres due en commun par Guy de Lansac, Henri Simon, payeur des gages de la Chambre des Comptes[1] et Charles de Dormans, maître en la même Chambre (20 août 1579).

CALLAUT Perrine, veuve Girart, servante de Guy de Lansac. Donation à titre de récompense d'une portion de fresche relevant de la seigneurie de Mondion, mouvance de Marigny-Marmande, I.-et-L. (1611). — **DE CARREL**, famille alliée à une branche cadette des Lansac. Série de paiements, puis transaction avec Paul de Carrel, Sr de Lézines, puis avec son parent Franc de Carrel, écuyer de l'écurie du duc de Guise, gouverneur de Champagne, au sujet d'une somme de 12.000 livres jadis promise par contrat de mariage à Guy de Lansac, chevalier, Sr de Roctaillard, probablement cousin de Guy de Lansac, S^r^ d'Azay (août-septembre 1579). — **CASAU** Pierre, procureur et greffier de Macau (Gironde). Compte et titres concernant les 2.405 livres 18 sols 6 deniers empruntés par ce dernier à Étienne de Pontac, contrôleur en la Chancellerie de Bordeaux pour le compte de Guy de Lansac (1569-1584). — **CHEVALIER** Pierre, marchand à Bourg-sur-Dordogne. Reconnaissance d'une dette de 120 livres pour achat d'un cheval bai (26 septembre 1602). — **DE COSSÉ** Arthur, maréchal de France[2]. Notice du paiement à lui fait par les hommes d'affaires de M. et Mme de Lansac d'une « indemnité » non précisée de 10.000 livres, sous forme de deux rentes dues par M. de

1. Sur le rôle de ce dernier comme caution de Guy de Lansac et débiteur solitaire, voyez ci-dessous E 809.
2. Le maréchal de Cossé avait épousé en seconde noce Nicole Le Roy, veuve de François Raffin, S^r^ d'Azay (voyez E 813).

Boisgrenier et maître Louis Robin, procureur en Parlement (20 juillet 1617). — **CRUZEAU** Étienne, bourgeois de Bordeaux. Quittance de 478 livres 13 sols, dûs comme caution de Mme Duza (1578).

E 803 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

1576-1628. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS DE GUY DE LANSAC *(suite).* — **DAGUERRE** Martin. Récépissé autographe de 169 écus soleil payés par le serviteur de Lansac sur le reçu de deux lettres, l'une de Lansac lui-même, l'autre du « Capitaine Marticot », sans motifs indiqués, mais sans doute pour affaires de guerre (3 août 1586). — **DANSAY** Charles, maître d'hôtel du Roi, ambassadeur au Danemark. Attestation par lui que Guy de Lansac a restitué tout ce qui lui avait été prêté en 1573 « lorsqu'il estoit au Danemarc » (23 mars 1575, signature autographe et signets). — **DE LA CHAUSSÉE** Martin, marchand à Bordeaux. Titre d'une créance de 2.175 livres pour 2.175 muids de sel achetés par Lansac comme gouverneur de Brouage et Blaye (28 novembre 1577). — **DÉSAGUERRES**, capitaine. Dette de 2.000 livres reconnue par Lansac avec caution de Geoffroy de la Montagne, sans autres détails (21 août 1579). — **DOUBLET** Claude, secrétaire de la Chambre du Roi, paroisse Ste-Médéric à Paris, et ses cohéritiers Cottin et Hopail, tous ayant cause de Claude Doublet, marchand à Paris. Saisies opérées pour paiements fractionnés d'une obligation de 4.550 livres datant du 10 avril 1576 (1602-1628, 12 pièces papier)[1]. — **DU BROCAS** André, marchand à Bordeaux. Obligation de 133 écus 21 sols, restant de la somme de 1.660 écus 20 sols dûs à Élisabeth Le Riche, femme de feu Jehan Boulanger, marchand, bourgeois de Paris (24 octobre 1578). Quittance de 113.670 livres 12 sols tournois donnée par le dit du Brocas et par Guy de Lansac à Guillaume Le Beau, trésorier de la Marine. L'objet non indiqué a trait sans doute aux fonctions de Lansac comme vice-amiral de Guyenne (29 août 1579). — **DUCORNET** Jehannot, bourgeois et marchand à Bordeaux. Obligation de lui payer sous quatre mois 300 livres pour dépense et gîte faits en sa maison, reconnus par Jacques Du Granier, écuyer, Sr de la Garde (26 août 1572). — **DUPERRAY** ou **DUPARRAY** Jean et **GRIMAUDET** Jean, marchands fournisseurs de l'argenterie du Roi de Navarre. Reconnaissance d'une dette de 9.844 livres pour « plusieurs sortes de marchandises et draps de soye » (Paris, 1er juillet 1572), puis aux mêmes et à Jehan Vermande, d'une autre de 5.452 livres pour « marchandises d'or et argent et draps de soye » (Paris, 21 janvier 1573). Reçu d'un acompte de 2.000 livres (21 juin 1590). Cession audit Jean avec le consentement d'Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac, de la terre appelée La Grange d'Ambés, d'un moulin et d'autres héritages dépendant de la seigneurie de St-Savin (Gironde) en remboursement d'un prêt de 5.000 écus (18 mai 1598). — **DUPORT** Romain et autres habitants de Blaye en 1577. Voyez E 789.

E 804 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

1576-1636. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS DE GUY DE LANSAC *(suite).* — **D'ESCARS** François, conseiller au Conseil du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Cession à lui faite par Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac de six rentes dues par : le baron d'Ervault représentant maître Guichard, secrétaire de la Chambre des Comptes (capital de 6.000 écus d'or) ; le Sr de Prenvaulx (4.000 écus) ; le baron d'Ervault, Sr de la Rocheposay (250 écus) ; les sieurs et dame d'Antraigues, Champdenier et d'Ervault (160 écus) ; Me François Maillard (333 écus dûs par les seigneuries de Richelieu, La Rocheposay et Ervault) ; M. L'Amiral « les dits S^{r} d'Antraigues et le baron d'Ervault (416 écus), enfin Gaspard de Schomberg « comte de Nenteuil » (2.500 écus), le tout faisant 29.500 écus (20 octobre 1579). — Rétrocession par le même de l'ensemble de ces rentes à ladite Antoinette Raffin. Celle-ci explique qu'elle ne les a vendues qu'à la requête de son mari, c'est-à-dire pour payer ses dettes ; qu'elle n'en a jamais rien reçu de son mari et qu'elle ne garantit pas la restitution des deniers (13 janvier 1580). — **FABRY** Jean, trésorier de l'extraordinaire des guerres à Paris. Titre d'une rente de 1.000 livres à lui vendue par Arthus de Lansac et Françoise de Souvré, sa femme (21 mai 1614). Fragment de procédures diverses. Transaction entre le dit Fabry et les héritiers de

1. Voyez également, E 809, dossier Taschereau.

feu Gilles de Souvré, maréchal de France, beau-père d'Arthur de Lansac, solidairement obligés au paiement d'une autre rente de 1.000 livres (1633-1636). — **FAURE** Guichard, secrétaire de la Chambre du Roi. Emprunt de 600 écus d'or soleil fait à ce dernier représenté par Marguerite de Conan, veuve de René de Rieux, dame d'honneur de la Reine. Guy de Lansac, emprunteur, est représenté de même par ses amis Honorat Yzoré, baron d'Hervault, et René d'Escoubleau, Sr de Sourdis (13 août 1579 avec contre-lettre du 22 août). Décharge gracieuse donnée par Guy de Lansac à Charles de Balzac, Sr de Clermont d'Entraigues et à Hélaine Bonne, sa femme, débiteurs envers lui d'une rente de 36 écus un tiers, jadis créée par Guichard Faure et dont ils sont obligés de poursuivre les endosseurs y dénommés (1579, 5 décembre). Transport par Guy de Lansac à Philippe de Senneton, conseiller au Conseil privé du Roi, lieutenant général au gouvernement de Metz, de ses droits sur une rente de 50 écus d'or créée à son profit et à celui du S^r^ de La Rocheposay et du baron d'Hervault, ses amis, par le même Guichard Faure (28 janvier 1580) avec acceptation dudit transport par ledit de Senneton et Marie Clause, sa femme (même date)[1]. — **DE FOIX DE CANDALLE** François, évêque d'Aire-sur-l'Adour. Copie inachevée (fin XVIe siècle) d'un mandement du roi Henri IV au Parlement de Bordeaux annulant l'engagement avec promesse de vente pour 5.000 écus, de la terre d'Ambès[2] souscrit par Guy de Lansac envers le dit évêque, pour prêt d'une même somme de 5.000 écus avec détails sur les engagements antérieurs et mises en gage de bijoux qui remontent à Louis de Lansac, père dudit Guy (s.d).

E 805 (liasse). — 5 pièces parchemin ;
8 pièces papier.

1580-1611. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS DE GUY DE LANSAC *(suite).* — **DE GASQ** Emery, conseiller au Parlement de Bordeaux. Emprunt jusqu'à la Toussaint prochaine de 2.000 livres avec la garantie d'Estienne Dubourg, bourgeois de Bordeaux, et de Pierre Gourdet, de la paroisse de Ste-Maria *(sic)* de Bourg (27 juin 1569). Récépissé de remboursement non daté au bas de l'acte. — **DE GOURGUES**, qualifié dans une analyse au verso de « général », peut être le même que le capitaine de Gourgues sous les ordres de Guy de Lansac. Reçu donné par lui à Guy de Lansac d'un remboursement de 3.500 livres, qualifié dans la même analyse de « contrepromesse » (4 mars 1578). — **GRANGER** Jacques, Sr de la Guarde, à St-Romain de Bursas en Fronsadois. Emprunt de 2.000 livres (12 décembre 1571) avec remboursement du 15 décembre 1580. — **GUIGNEBERT** Nicolas, marchand, bourgeois de Paris. Caution donnée par Guy de Lansac pour 50 écus d'or dûs par Nicolas Bourgerie, bourgeois de Paris audit Guiguebert, Lansac étant l'emprunteur véritable de cette somme (28 mai 1579). — **GUIGNEBŒUF** Macé, bourgeois de Paris demeurant rue St-Paul[1]. Vente à ce dernier par Nicolas Bourgerie de la créance précitée. Guy de Lansac promet d'indemniser ce dernier de tous frais en cas de saisie par ledit Guignebœuf (28 mars 1579). Quatre transactions ou procédures à la suite entre Guy de Lansac et Macé Guignebœuf, son créancier, ou avec le parent de celui-ci, Nicolas Guignebœuf garde du scel de la prévôté de Paris. Après quelques essais de paiements insuffisants sur le revenu des bois de la seigneurie de Ballan (Sarthe), 6 avril 1606, Macé Guignebœuf obtient des Requêtes du Palais, une délégation de 2.400 livres par an, sur la pension alimentaire que devait à Guy de Lansac sa femme séparée de biens, Antoinette Raffin, et se trouve obligé d'assigner celle-ci (1606-1607). — **HOTMAN** Anne, veuve de feu Guillaume Richonnet, rue de la Cordonnerie à Paris. Emprunt sous forme d'une rente de 33 écus un tiers vendue solidairement par Guy de Lansac et Nicolas Bourgeois l'aîné, marchand, rue des Déchargeurs à Paris (1er juin 1580). — **JUGES** Guillaume, procureur au Parlement de Bordeaux, créancier solidaire avec divers bourgeois de Bordeaux pour marchandises, habillements, etc., livrés au logis dudit Lansac près l'église St-Christophe à Bordeaux (août-septembre 1611).

E 806 (liasse). — 7 pièces parchemin ;
17 pièces papier.

1569-1629. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS DE GUY DE LANSAC *(suite).* — **DE LA CHÈZE** Bernard, conseiller au Parlement de Bordeaux. Pour régler

1. Guichard Faure figure également parmi les débiteurs de Guy de Lansac (voyez ci-dessous E 810).
2. Voyez quelques titres concernant Ambès (Gironde), ci-dessous E 863-864.

1. Sur Guignebœuf, qui servit d'instrument à diverses saisies, voyez encore ci-dessous E 812 et 819.

les créances qu'il a acquises de Gaston de Foix de Candalle, Sr de Villefranche, déjà cité à la liasse précédente, Guy de Lansac lui cède la terre d'Ambès en Bordelais et obtient d'Antoinette Raffin, sa femme séparée de biens, la garantie que son douaire n'est pas assigné sur cette terre mais bien sur celle de La Roche-Chaudry en Angoumois (6 septembre 1597 et 31 mars 1598). — **LALLEMENT** Nicolas, commissaire examinateur au Châtelet, syndic des créanciers de Guy de Lansac. Décharge donnée à lui par Guy de Lansac pour une série de paiements montant à 11.768 livres (21 décembre 1569). Deux reçus donnés par lui, l'un de 1.000 écus soleil, à Éloi Le Court, demeurant à Dieppe, tant en son nom que comme procureur de Jean Baisseau, Sr de la Pichonnière, demeurant à La Rochelle, du consentement de François Duplessis, Sr de Richelieu (4 mars 1585), l'autre de 4.036 livres à quoi a été réduite la somme de 13.068 livres, à Louis de Lansac (cousin de Guy ?) conseiller au Conseil privé du Roi, chevalier d'honneur de la Reine mère (7 mars 1585). — **DE LAMARK** Charles, comte de Maulevrier, conseiller au Conseil d'État et privé du Roi. Quittance de 1.333 écus d'or un tiers, partie d'un prêt de 4.000 livres (26 février 1583). — **DE LANCHISE** Barthélémy, bourgeois de Paris. Transaction entre lui pour Nicolas de Lanchise, son frère, banquier florentin demeurant à Lyon, pour noble homme Guillaume Nectoly (non qualifié) et Guy de Lansac au sujet d'une série de créances sur ce dernier qu'ils viennent de racheter à Benoît Pischoni, marchand à Tours (29 août 1579, voyez au nom de ce dernier). Une copie du titre de Pischoni (17 octobre 1578) donne le détail des créanciers primitifs savoir : Me Mathurin Chabot et consorts, le Sr de Lanchise, « le maître du Cheval-Blanc de Say » (Secy, Haute-Saône ?), Vincent Belin hôte de Ste-Marthe de Tours, René le Marquis, greffier de Colombiers [alias Villandry], responsable de Mlle Courbet, fils du S^r^ de l'Islette et le Sr de Gariny pour un total de 38.000 livres tournois. Toutes ces créances avaient été rachetées et payées par André du Brocas, marchand et fermier de la connétablie de Bordeaux (voyez à ce nom). Procuration dudit Nicolas de Lanchise et par ledit Guillaume Nectoly à Louis Garini et à Paule Mey, florentins établis à Bordeaux, pour récupérer sur ledit André du Brocas, garant de Guy de Lansac, une rescription de 1.543 écus soleil un tiers réduite le 15 octobre 1578 à 4.330 livres (18 août 1579). — **LANGLOIS** Jean, marchand et bourgeois de Paris probablement homme d'affaires de Guy de Lansac. Cession par Guy de Lansac, en tenant compte de ses frais de voyage et au prix de 8.000 livres, de 12.000 livres « portées sur un mandement de Monsr le Trésorier de l'Espargne Garrault…, levées (?) sur maistre Reymond Casein, receveur général des finances à Bourges », ledit total de 8.000 livres, représenté par une longue liste de petites dettes domestiques déjà acquittées pour Guy de Lansac par ledit Langlois (19 janvier 1573). Rachat par le même aux [banquiers] Jean Stiala, lucquois, et Estienne Senturion, dit de Morts, genevois demeurant à Paris, de 5.452 livres de dettes que Guy de Lansac devait à Jean Grimaldet et Jean Duperray, fournisseurs de l'argenterie du Roi, et que ceux-ci avaient cédées à un certain nombre de bourgeois de Paris, y énumérés, prête-noms des dits banquiers (21 mars 1573). — **LE BOULANGER** Isabelle, dame de Vauménil, héritière de Guillaume Le Boulanger, valet de chambre du Roi. Condamnation et saisie à son profit pour 2.864 livres pour cause non indiquée (17 janvier 1618). — **LECLERC** Pierre, bourgeois de Paris, Sr de Vivier en France. Copies conformes faites à l'époque des constitutions de rente arrachées par lui à son débiteur Guy de Lansac, incapable de payer des intérêts de plus en plus élevés. Les constitutions de rente antérieures à 1576 semblent manquer au dossier ou ont été consenties à des prête-noms que nous ignorons. Constitution de rente de 1.000 livres par an pour acquitter une dette ancienne de 12.000 livres consentie par Guy de Lansac avec la caution de Henri Simon (voyez à ce nom). Robert Bourgault, rôtisseur à Paris (voyez à ce nom), comparse de Pierre Leclerc, est également caution. Liste des immeubles de Guy de Lansac et des immeubles parisiens hypothéqués par ledit Henri Simon, dont sa maison de la rue St-André-des-Arcs, à l'enseigne du Chêne-Vert (mars 1576)[1]. Promesse de garantie de Guy de Lansac audit Henri Simon pour le cas où il serait poursuivi (même date). Transaction par laquelle en échange d'une réduction

1. Cette constitution et la transaction suivante du 15 juillet 1579 furent cassées comme usuraires par les lettres royaux de rescision du 14 juin 1592. Voyez la copie de celles-ci sous la cote E 813 ci-dessous avec les procédures de saisie de 1600 à 1608 auxquelles elle donne lieu et les paiements d'arrérages arrachés à Guy de Lansac et à sa femme avant que ces lettres de rescision ne produisent effet.

des intérêts arriérés de 3.287 livres 5 sols à 1.492 écus 5 sols, arrérages déjà payés, Pierre Leclerc obtient l'engagement sur les propres de la femme de Guy de Lansac, Antoinette Raffin et la confirmation des engagements de 1576 (15 juillet 1579), qui faisaient l'objet d'une instance en rescision aux requêtes du Palais. Nouvelle transaction portant règlement des nouveaux intérêts échus et confirmation des engagements de ladite Antoinette (18 juillet 1579). Sommation pour non-paiement des intérêts par Estienne de Pogy, receveur de l'abbaye de St-Victor-lès-Paris, mandataire de Pierre Leclerc (27 avril 1584). Récépissé de Pierre Leclerc de 1.000 écus pour 3 ans d'arrérages (17 février 1583). — Sommation du même « Estienne de Poggio » pour 1.160 écus 2 livres (17 mars 1586). Notification par Claude d'Argy, Sr de Pons, parent de Guy de Lansac à Anne Feret, veuve et héritière du dit Leclerc, de sa volonté de racheter une autre rente de 500 livres due par Nicole Le Roy, mère d'Antoinette Raffin (8 novembre 1605). — **Le Roy** Jacques, maître tailleur d'habits à Paris. Acceptation en paiement de 2.200 livres d'une rescription de Guy de Lansac sur François de La Gorce, trésorier extraordinaire des guerres en Piémont (30 avril 1574). — **De l'Escalopier** Nicolas, receveur des gages du Parlement de Paris : reconnaissance de dette solidaire en sa faveur par Guy de Lansac et Jean Grossier, marchand à l'enseigne de l'Image, rue St-André-des-Arcs à Paris, de 170 écus d'or pour la vente d'un cheval bai brun (25 septembre 1575). — **Le Secq** Jean, maître fripier à Paris. Achat par lui à Guy de Lansac d'une rente de 1.000 écus soleil à prendre sur Honorat Isoré, marquis d'Hervault[1] (13 février 1580). Contre-lettre de même date par laquelle ledit Le Secq s'engage à ne poursuivre aucun des anciens endosseurs ou cessionnaires de la dite rente savoir Guillaume Hérouart, trésorier de réparations de Champagne, Guichard Faure, secrétaire de la Chambre du Roi et Charles de Balzac, Sr de Clermont et d'Entraigues, mais bien le seul Guy de Lansac. — **Lhuillier** (sans prénom) associé de Bellin et Fleuriau, peut-être banquiers. Reçu de 297 livres au nom de Mme de Lansac » « c'est-à-dire Françoise de Souvré, belle-fille de Guy de Lansac (10 mars 1629). — **Lissani** Dominique. Reçu donné à Guy de Lansac, qualifié de « maire de Bordeaux » de 2.300 livres à déduire « de ce qu'il doit à Jehan Anchez, à François le Peletier et à moi pour le fait de l'argenterie » (Bordeaux, 2 janvier 1571).

1. Ce dernier figure à la liasse E 18 ci-dessous parmi les débiteurs et amis de Guy de Lansac.

E 807 (liasse). — 5 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1571-1619. — Créanciers de Guy de Lansac *(suite).* — **Marteau** Pierre, marchand, bourgeois de Bordeaux. Frais divers dûs pour intérêts de dettes et frais d'escomptes. Ladite créance sera vendue à Pierre Cazau cité ci-dessus. Total 12.108 livres (23 août 1572). — **Mathelier** François et Neau Martin, marchands à Marennes. Quittance de 1.033 écus d'or un tiers donnée par eux à Guy de Lansac « à cause de la vendition de certain navire » (30 mars 1580). — **Ménardeau** Noël, médecin ordinaire de la ville de Bordeaux. Reconnaissance envers lui d'une dette de 2.200 livres (27 janvier 1571). — **Mennelier** Jean, bourgeois de Paris, armurier du Roi. Reconnaissance envers lui avec signature autographe « Guy de St-Gelais » (c'est-à-dire de Lansac) pour 227 livres tournois (18 juin 1572). Promesse de garantie donnée au cessionnaire de cette créance, Guillaume Le Tellier, marchand, bourgeois de Paris (16 juillet 1576). — **Mengnier** René et autres bourgeois d'Azay nominativement désignés. Vente à ceux-ci par Guy de Lansac de la moitié des revenus de sa terre de la Roche-chaudry près d'Angoulême (12 avril 1580). — **Milano** Annibal, gouverneur des terres possédées en France par le duc de Ferrare. Reconnaissance notariée d'une dette de 3.300 livres que lui doit Guy de Lansac à titre de « pur et loyal prêt » (Paris, 25 janvier 1576). — **Morant** Thomas, trésorier de l'Epargne du Roi et Michel-Antoine Scarron, son commis. Quittance à lui donnée, comme caution de Guy de Lansac de 24.000 livres qu'il vient de rembourser à Urbain Boucault[1], audiencier de la Chancellerie de Bordeaux (28 janvier 1616). Règlement de comptes entre lui et Arthur de Lansac, fils de Guy (16 septembre 1619). — **Nesmond** (le président). Promesse sous signature autographe par Guy de Lansac de

1. Sur la famille Boucault, voyez-ci-dessus E 802.

lui faire rendre par M. Le Broca sur ses revenus de la contablerie de Bourg 1.333 écus un tiers (30 septembre 1578). — **De Norigier** Jean, Sr de Chillac (Charente). Reconnaissance de dettes de 450 livres pour achat d'un cheval de poil bai, en présence de Jean de St-Victor, dit le capitaine Langoyran (20 mai 1604). — **D'Ogier** Pierre, dit Dubuisson, et Nicolas **Greslin**, de qualité non indiquée. Contre-lettre portant leur signature autographe, indiquant qu'une promesse que vient de leur signer Guy de Lansac pour 20.000 écus n'est valable que pour 12.000 (Paris, 11 février 1580).

E 808 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

1571-1616. — Dossiers des créanciers de Guy de Lansac *(suite).* — **Petit** Jonatas, avocat au Parlement de Paris. Reçu de 35 écus 3 sols 1 denier, reste de 140 livres 11 écus 3 sols pour certains frais de poursuite non spécifiés, donné en présence de Nicolas Lallement syndic de ses créanciers, etc. (15 mai 1584). — **Pichon** Jacques, citoyen de Bordeaux. Reconnaissance de dette de 2.200 livres tournois, pour « pur et loyal prêt » (27 janvier 1571). — **Pischoni**, marchand bourgeois de Tours et probablement banquier, en relation avec les frères de Lanchise, cités ci-dessus E 803. Reçu notarié à lui donné par Barthélémy de Lanchise de 38 écus un tiers, en déduction de 1.315 livres qui lui sont dues par Guy de Lansac (7 février 1579). Autre reçu notarié à lui donné par Louis Gorin, florentin, de 800 écus soleil sur 2.400 livres que lui devait Guy de Lansac (même date). — **De Poges** Gaspard, lucquois demeurant à Paris. Reconnaissance notariée par Guy de Lansac de 1.500 livres de prêt comme prix de vente d'un carcan d'or garni de pierreries et perles (25 juin 1572 avec quittance de remboursement du 18 novembre). — **Perronneau** Jean et Jeanne Carré sa femme. Récépissé d'un remboursement de 400 livres, partie de plus forte somme (Tours, 28 juillet 1616). — **Rabbé** Germain, tailleur natif de Laval, au service de Guy de Lansac ainsi que sa femme Jeanne Simon, originaire de Jainville. Dons faits par Guy de Lansac à l'occasion de leur contrat de mariage (1er mars et 15 décembre 1611). Reconnaissance envers le même d'une dette de 1.460 livres pour salaires et fournitures depuis 4 ans (4 août 1612). — **De Raymond de Cours** Pierre, de Thounazeau-en-Blaye. Reconnaissance d'une dette de 6.000 écus soleil, pour être employée à la solde des gens de guerre (Bourg, 3 avril 1585). — **Richelieu** (de) François Duplessis, S^r^ du dit lieu, cousin de Guy de Lansac par les Le Roy. Transport à lui fait par ce dernier, à titre de remboursement de pareille somme, d'une rente de 1.200 écus soleil à prendre sur Philippe Vassal et Nicolas Bourgeois l'aîné, bourgeois de Paris, partie d'une autre rente à prendre sur François d'Épinay et sur Gaspard de Schomberg (15 juillet 1579). Quittance donnée solidairement à Honorat Isoré d'Hervault, Sr de Pleumartin et à Guy de Lansac par ledit François de Richelieu pour 333 écus un tiers qu'il est chargé de payer à Jean du Chénay, Sr de Neufy *(sic)* créancier de semblable somme, etc. (25 mai 1580). Accord entre ledit François de Richelieu qualifié de grand prévôt de France et Guy de Lansac au sujet d'une somme de 58.800 livres étant entre les mains de Louis de La Grange, Sr de Trianon, syndic des créanciers du dit Guy et tendant à obtenir pour lui le paiement de 3.000 écus (13 août 1619). — **De Roulhac** (Geoffre, S^r^ de). Reconnaissance d'un prêt de 1.000 livres ou 33 écus un tiers fait par le dit Sr de Roulhac par l'intermédiaire de Thomas de Gouchault et de Henri Naudot écuyer dit « le capitaine Decroix » chez qui demeure Guy de Lansac avec le cautionnement d'André du Broca, bourgeois de Bordeaux et fermier de la connétablie de cette ville (Bordeaux, 28 mai 1580). — **Roustault** Hilaire, marchand, bourgeois de Bordeaux, comme tuteur de Joseph de La Forcade. Reconnaissance d'un prêt de 4.000 livres (21 janvier 1571).

E 809 (liasse). — 17 pièces parchemin ;
12 pièces papier.

1571-1580. — Dossiers des créanciers de Guy de Lansac *(suite).* — **Sanson** Louis, marchand passementier à Paris. Quittance du remboursement d'une dette de 1.200 livres (13 novembre 1572). — **De Schomberg** Gaspard, grand maréchal des reîtres, conseiller au Conseil privé du Roi. Deux reçus à lui donnés par Henri-Simon, qui suit, receveur des gages de la Chambre des Comptes pour 166 écus et pour 2.000 livres (sans détails), parties de plus grandes sommes payées sans doute comme caution de Guy de Lansac (21 et 22 décembre 1578). Quittance

de 2.000 écus, compris les intérêts, donnée par Gaspard de Schomberg comme tuteur des enfants de François de Chasteignier, S^r^ de La Rocheposay, à Guy de Lansac. Allusion à l'offre de payer qu'aurait faite Simon Boucquet, Sr de Plancy, secrétaire de la reine de Navarre, pour tirer de la gêne Guy de Lansac (14 janvier 1580). Cession par lui à Guy de Lansac d'une créance de 160 écus sur Henri Simon, qui suit, avec signatures autographes (19 janvier 1580). — **SIMON** Henri, trésorier des cent gentils hommes de la maison du roi commandés par Guy de Lansac, caution et bailleur habituel de ce dernier puis trésorier des gages de la Chambre des Comptes. Obligation de 2.000 livres souscrite par lui envers Jean de la Gresle, écuyer, Sr de Beaupré-sous-Dammartin-en-Gohelle. Autre obligation semblable de Guy de Lansac pour cautionner celle d'Henri Simon. Autres obligations d'Henri Simon seul : envers D^lle^ Charlotte des Hostels, demeurant à St-Germain-des-Prés à Paris, pour 4.300 livres (17 août 1571) ; envers Guillaume Gasteau, marchand de draps de soie à Paris, pour 6.400 livres (23 août 1571) ; envers Antoinette de Faulcou, veuve de Denis de la Rivière, conseiller au Parlement de Paris, pour 1.500 livres « pour le mariage dudit Sr de Lansac » (5 septembre 1571) ; envers Denis Gilbert, marchand orfèvre, bourgeois de Paris (20 septembre 1571). Obligation des mêmes envers Pierre Leclerc, Sr du Vivier en France, pour une dette fictive de 24.000 livres remboursable chaque mois à raison de 2.000 livres à partir de février avec remise en gage d'une rescription en faveur de Lansac de 24.000 livres par Pierre Mollart, trésorier des parties casuelles (19 janvier 1574 avec contre-lettre de même date, déchargeant Henri-Simon de sa caution)[1]. Obligations envers : Guillaume Le Tellier, marchand, bourgeois de Paris, pour 6.000 livres (13 février 1574) ; envers Jean Barthault, marchand, bourgeois de Paris, pour 2.000 livres (27 avril 1574) ; envers Pierre Leclerc précité, pour 12.000 livres. Le prête-nom de ce dernier, Henri Bourgault, bourgeois de Paris, rôtisseur rue du Petit-Pont, figure seul dans l'acte avec indication que les 12.000 livres sont restées entre les mains de Guy de Lansac seul « pour ses propres affaires » et qu'Henri Simon sera déchargé de toute responsabilité (4 juillet 1574) ; envers le même Pierre Leclerc pour 1.000 livres empruntées par Henri Simon seul (11 mars 1575) ; envers Mme de Lignerolles pour 1.918 livres (12 juillet 1574) ; envers Guillaume de Hendes, Sr de la Mallerie, demeurant à Paris, créance cédée par la suite à Léonard Foullé, avocat au Parlement. Affaire du mariage de Diane Simon, fille dudit noble homme Henri Simon et de feue Louise Larcher avec noble homme Claude Legendre, receveur des tailles à Meaux : don par acte notarié par Guy de Lansac de « quatre mille livres pour une fois » à cause de la sincère amitié qu'il avait pour Henri Simon et pour sa défunte femme (3 avril 1576). Approbation donnée par ledit Legendre à tout ce qui pourra être fait par Henri Simon au sujet de ladite somme, étant donné qu'elle est couchée en un compte à régler entre lui et Guy de Lansac (14 avril 1579). Sommation d'Antoinette Raffin, femme de ce dernier, à Henri Simon de lui remettre le compte de plus de 100.000 livres que lui doit son mari, ce pourquoi elle était venue tout exprès à Paris (25 avril 1579). Copie de ce compte daté du 4 juin 1579, 8 feuillets papier, dont le total n'est pas donné mais qui se monterait à 1.100 livres pour la partie d'un nommé de Poge (voyez ci-dessus à ce nom) à 6.000 livres pour celle de Mme de Vibrac (?), à 1.800 livres pour celle de M. de Praissel. Procuration d'Henri Simon à Jonathas Petit, avocat au Parlement, en vue de la ratification de ce compte qui se monte à 6.151 écus deux tiers. Transport par Henri Simon qualifié de payeur de la Cour des Comptes et par Thibault des Portes, secrétaire de Guy de Lansac, absent pour ses fonctions de chambellan du Roi de Pologne Henri III, à Jean Langlois, marchand, bourgeois de Paris, d'une rescription du trésorier de l'Épargne de 12.000 livres adressée audit Lansac (30 avril 1579). Reconnaissance sous la signature autographe de François Duplessis, Sr de Richelieu, agissant pour Guy de Lansac absent (en Pologne ?) d'une dette de ce dernier envers Henri Simon savoir 1.050 livres restant de 1.700 livres « pour la vente des casaques déclarées dans une missive adressée audit Simon » (12 septembre 1579). Cession à Robert Bourgault, prête-nom déjà cité de Pierre Leclerc, pour paiement partiel de la rente créée le 19 janvier 1574 ci-dessus, d'une autre rente de 1.500 livres sur l'hôtel de Ville de Paris, de l'aveu de Nicolas Lallement, syndic des créanciers de Guy de Lansac, de

1. Voyez sous la cote E 806 ci-dessus ce que nous avons dit du caractère usuraire des opérations avec Pierre Leclerc. L'obligation de 1574 est la plus ancienne de celles dont il soit resté trace.

Sébastien Briet, naguère contrôleur de l'artillerie du Roi à Calais et de divers autres bourgeois de Paris (6 janvier 1580).

E 810 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
20 pièces papier.

1571-1626. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS DE GUY DE LANSAC *(suite et fin).* — **TARDIF** Jean, Sr de Chesniers, bourgeois de Paris. Prêt de 900 livres à Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac, remises à Arthur son fils « pour un voyage » et à Gilles de Herre, bourgeois de Paris (5 septembre 1605). — **TASCHEREAU** Lucas, bourgeois de Paris. Débris de procédures contre lui comme débiteur d'Arthur de Lansac par Claude et Marguerite Doublet[1] (1626). — **TONTU** Richard l'aîné et le jeune, marchands bourgeois de Paris. Achat à Guy de Lansac « d'une grande table de diamant à haults bizeaulx enchâssée à un anneau d'or taillé d'espergne (?) esmaillé de noyr » pour 2.000 livres tournois déjà dues pour vente de marchandises non désignées (25 janvier 1574). — **TUDESQUIN** Alexandre, marchand à Paris. Prêt pour « urgente affaire et nécessités » de 5.644 livres en société avec Alexandre Fieramanty, bourgeois de Paris, absent (23 juin 1571) et de 5.422 livres en société avec Louis Sertiny, bourgeois de Paris, absent (7 juillet 1576). — **DE VILLEQUIER** Claude, baron de la Guerche, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi. Emprunt à lui fait par Guy de Lansac avec la caution d'Henri Simon précité de 10.400 livres, dont partie pour renouveler un prêt précédent. Claude de Villequier fait en outre remise à Lansac de l'obligation que Louis de Gast, S[r] dudit lieu en Dauphiné, maître de camp du régiment des gens de pied français de la garde du Roi, lui avait consentie le 23 avril 1571 « pour les causes y contenues » (12 mai 1575). — **DE VIVANT** Jean[2], capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller au Conseil d'État, S[r] d'Oissac, Villefranche-en-Périgord, etc. Transaction récapitulant tout ce que lui doit Guy de Lansac, soit 5.097 livres au paiement desquels seront affectés les revenus de la châtellenie de la Roche Chaudry près d'Angoulême (30 novembre 1581). Procuration du même à diverses personnes dont Jacques de Vivant, Sr de Léanne, son fils, et procédures pour obtenir le paiement et du capital et des arrérages (1617). Accord et nouvelle hypothèque sur la Rochechaudry avec réduction de la dette (1618). Sentence du Châtelet de Paris obligeant Guy de Lansac à payer à Jean fils de Geoffroy de Vivant 2.139 écus, compris tout ce qui est dû depuis 1581 (19 juin 1618). — **VIVIAN** Jean, maître sculpteur demeurant à Pontoise. Poursuites au bailliage de Chinon pour 50 livres prêtées par lui « à sa nécessité » à Vincent Boissault dit Bellisle, en la maison du S[r] [Odespung] de la Meschinière, avocat au Châtelet (mars 1612, pièces trouvées avec le chartrier d'Azay et supposées rattachées aux dettes de Guy de Lansac). — **VYMERCA** Jean-Baptiste, marchand italien demeurant à Paris. Transport par lui à Alexandre Tudesquin (cité ci-dessus) d'une créance de 400 livres sur Guy de Lansac (7 juillet 1571) et d'une autre créance sur le même à Pierre Leclerc cité ci-dessus, qualifié de « conseiller de Mgr le duc de Lorraine » (8 février 1572).

E 811 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
22 pièces papier.

1574-1614. — **DOSSIERS DES DÉBITEURS DE GUY DE LANSAC**. — **AUZEAU** Étienne, citoyen de Bordeaux. Titre d'une créance de 8.000 livres tournois pour 8.000 muids de sel vendus par Guy de Lansac, alors gouverneur de Brouage et Blaye (1577, 30 novembre). — **DE CREVANT** Louis, gouverneur du château de Ham, Vicomte de Brigueil, S[r] d'Humières. Récépissé donné à lui par Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac, de 8.000 livres dues sur un contrat de rente consenti en faveur de Nicole Le Roy, mère de la dite Antoinette (18 juillet 1609). — **D'ESPINAY ST-LUC** François Sr de St-Luc et de Crévecœur, premier pair de Cambraisis, conseiller au Conseil d'État, et Jeanne de Cossé, sa femme. Reconnaissance par eux d'une dette de 3.333 écus comme se portant fort de Gaspard de Schomberg et de Jeanne de Chataigner, sa femme (cités ci-dessus E 809), à titre de vrai et loyal prêt (22 septembre 1578). — Faure Guichard, secrétaire de la Chambre du Roi, déjà cité ci-dessus E 804. Transport à Anne Le Comte, veuve de René de Gaulmont, joaillier à Paris, par Guy de Lansac d'une rente de 66 écus deux tiers que lui devait ledit Faure et dont le bénéficiaire précédent était Guillaume Hérouart, trésorier des réparations de Champagne (17 février

1. Sur les Taschereau, voyez ci-dessous E 822. Le dossier Doublet se trouve ci-dessus E 803.
2. Ce personnage pourrait avoir un lien avec Jean Vivant, cité ci-dessus E 782.

1580). — **DE FOURILLES** Blaise de Chauméjan, marquis de Sr de Fouchault. Procès-verbal de remboursement par lui avec sa signature autographe, de 600 livres remises à Pierre Penyval, secrétaire de la Chambre du Roi, agent d'affaires d'Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac (3 nov. 1614). — **D'HERVAULT** Honorat Isoré, baron d'Hervault, Sr de la Niverdière, de Pleumartin (Vienne), etc., y demeurant, successeur de Lansac au gouvernement de Blaye (Gironde)[1]. Emprunt de 4.000 écus d'or fait par lui et par Georges de Sorbiers, S[r] des Pruveaulx, écuyer ordinaire du Roi, demeurant à Aloigny (Indre), fondé de pouvoir de son frère Roch, chambellan de Monsieur, frère du Roi, à Jean Brûlé, absent, contrôleur général de l'artillerie du Roi et à Claude Denisot suivant les Finances *(sic)* (13 août 1579) avec attestation notariée dudit Brûlé de la cession de la créance à Guichard Faure, secrétaire de la Chambre du Roi, déjà cité dans la présente liasse (2 août 1579). Vente par ledit de Sorbiers à Jean Alméras, conseiller et secrétaire du Roi, absent, représenté par Eustache Veliart « suivant les Finances », au prix de 3.000 écus d'or, d'une rente de 200 écus d'or, garantie par François de Chasteigner, Sr de la Roche-Posay et par le dit Honorat d'Hervault (13 août 1579) avec contre-lettre indiquant que l'acheteur réel est Guichard Faure précité (22 août). Vente par ledit d'Hervault et Louis de Rochechouart, Sr de Chandenier à Guillaume Hérouart, secrétaire du Roi, trésorier des réparations de Champagne, d'une rente de 575 écus d'or deux tiers au prix de 2.000 écus d'or (15 août 1579). Deux déclarations portant les signatures autographes dudit d'Hervault, attestent que les emprunts précédents ont pour but de payer la charge de vice-amiral de Guyenne, qu'il rachète à Guy de Lansac (26 septembre et 2 octobre 1579). Vidimus par le même d'une déclaration semblable de son parent M. de Sourdis comme quoi les 5.000 livres que ce dernier lui a prêtées, l'ont été dans le même but (25 septembre 1579). Déclarations semblables dudit Guichard Faure et de Gaspard de Schomberg, comte de Nanteul, conseiller au Conseil privé du Roi concernant une somme de 6.000 livres, empruntée en plusieurs fois par ledit d'Hervault, dans le même but, avec allusion aux précautions à prendre contre les créanciers de Guy de Lansac (2 octobre 1579). Caution scellée sur timbre sec, avec signature autographe d'Honorat de Tende, amiral de France, donnée audit d'Hervault (31 octobre 1579). Attestation par Georges de Sorbiers précité des arrangements conclus par lui avec Guy de Lansac concernant un total de 10.000 écus restant à payer pour ladite charge (20 décembre 1579). Autre transaction semblable par devant notaire entre le même et Guy de Lansac, se faisant fort de François, comte d'Escars précité (29 décembre 1579). Quittance de 7.127 livres donnée par le procureur de Jacques Isoré, chevalier de St-Jean de Jérusalem, Sr de Ballan, à Guy de Lansac, sans indication sur le motif de l'emprunt remboursé mais faisant allusion à des poursuites au bailliage de Tours (7 mars 1580). En tout pour le dossier d'Hervault, 7 pièces parchemin, 6 pièces papier. — **LANGLOIS** Jean, marchand de draps à Paris. Procédure contre lui pour 2.420 livres, partie des 5.450 dues à Henri Simon, déjà cité, bailleur de fonds de Guy de Lansac (mars 1574). — **DE LORRAINE** Charles, duc du Maine. Condamnation contre lui par les requêtes du Palais pour paiement des arrérages d'une rente due à René de Hautefort, gouverneur de Limousin. Le bénéficiaire précédent de la rente était Guy de Lansac (23 août 1608). — **DE LUSSAN** Jean-Pol, S[r] de La Fère, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur de Blaye. Reconnaissance notariée d'un prêt de 2.000 écus d'or soleil (12 février 1583). — **DE MONTGOMMERY** Gabriel, S[r] des Roches Tranchelion et de Villaines. Reçu notarié donné à Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac, de 250 écus d'or pour prix de la ferme d'une seigneurie non désignée — celle de Villaines ? (12 juillet 1602). — **ROCHECHOUART** Louis de S[r] de La Roche-Posay et de Tresfou. Guy de Lansac vend à Philippe de Semeton, lieutenant général au gouvernement de Metz, Sr de la Verrerie, une rente de 250 écus d'or que lui devaient ledit de Rochechouart et Isoré d'Hervault précité (28 janvier 1580). Sénéchaussée d'Agenois[1]. Cession à Guy de

1. Nous avons groupé dans ce dossier des actes d'emprunts divers concernant aussi le baron d'Hervault et non Lansac lui-même, qui avaient pour but de payer à ce dernier la charge de gouverneur de Blaye, à l'acquisition de laquelle on trouvera plus loin quelques allusions. Voyez également ci-dessous E 786.

1. Nous ne savons plus si Guy de Lansac était encore en possession de la charge de Sénéchal d'Agenois qu'il tenait de son beau-frère François Raffin (voyez ci-dessus E 799).

Lansac par Pierre Legendre, receveur général des francs fiefs et nouveaux acquêts, en avancement d'une somme de 30.000 livres tournois à lui due par le Roi en vertu de sa déclaration du 30 novembre 1575, d'une somme de 20.000 livres à prendre sur les revenus de la dite sénéchaussée (15 janvier 1580).

E 812 (liasse). — 10 pièces parchemin ;
39 pièces papier.

1571-1622. — **SÉPARATION DE BIENS ENTRE ANTOINETTE RAFFIN ET GUY DE LANSAC**. — Expédition du contrat de mariage de ces derniers, réservant entre autres comme propres à ladite Antoinette les terres du Puy Calvary et d'Azay-le-Rideau avec tous les accroissements qui pourraient être apportés à Azay par acquêts (Paris, 4 août 1571, voyez autres expéditions ci-dessus E 777). Première sentence des requêtes du Palais permettant à Antoinette Raffin de renoncer à la communauté mais restée probablement sans suite (5 juillet 1585). — Seconde sentence des mêmes prononçant la séparation de biens (5 juillet 1596). — Lettre écrite de Chinon à Antoinette Raffin par « Delabarre » probablement son procureur, l'adjurant de prendre des mesures de conservation non précisées, sans doute la renonciation à la communauté, faisant allusion à des « conseils antérieurs qui ont été celés » et aux efforts de « Madame la Maréchale », c'est-à-dire de Nicole Le Roy sa mère, veuve en premières noces du maréchal de Cossé pour « empêcher la ruyne que chacun prévoyt », etc. (6 juillet 1596). — Requête de ladite Antoinette en ce sens (2 septembre) puis sentence du Parlement de Bordeaux (6 septembre 1597) acceptant sa renonciation et autres procédures jusque 1603. Consultation juridique concernant les droits successoraux des descendants de Nicole Le Roy et d'Antoinette Raffin, dames d'Azay, avec généalogie depuis 1534. Les descendants d'Antoinette sont : Arthur de Lansac marié à Françoise de Souvré et Gilles de Lansac son petit fils, marié deux fois : à Françoise Fouquet et à Marie de Fossé. — Réponses aux créanciers de Guy de Lansac qui prétendent saisir Azay, propre d'Antoinette Raffin et défense de certaines donations faites par celle-ci et par Nicole Le Roy en 1601 et 1627. Tentatives en vue d'une substitution au profit de leurs arrière petits-enfants ou petits-enfants (s.d., début du XVIe siècle, 25 ff^{os} papier). — Procédures pour Guy de Lansac contre sa femme. À la suite du refus de celle-ci de lui payer une pension alimentaire, il obtient contre elle, par les Requêtes du Palais l'interdiction d'aliéner ses biens (4 juillet 1593). — Transaction faisant suite à une sentence du Châtelet de Paris du 18 août 1603 fixant cette pension à 2.400 livres par an (13 septembre 1603). — Tentatives de saisie sur Azay par Marc Guignebœuf, marchand, bourgeois de Paris, à l'enseigne de La Bastille, paroisse St-Paul, à qui Guy de Lansac avait cédé sa pension alimentaire. Le receveur d'Azay fait réponse qu'Antoinette Raffin « a quitté Azay depuis longtemps pour aller en Gascogne » (14 août 1606). — Réponses écrites de la même à un mémoire de son mari, faisant allusion à des paiements anticipés de la pension alimentaire, à une remise de 3.000 livres « pour faire voyage hors le royaume », à une mise en gage de ses bagues, dont plusieurs « en haut pris » venant de la maréchale de Cossé, sa mère, et du maréchal lui-même, etc., (s.d., vers 1606). — Reconnaissance notariée de Guy de Lansac du fait qu'il n'a pas apporté de meubles à son arrivée au château d'Azay et que ceux qui s'y trouvent sont propres à sa femme (16 octobre 1603). — Diamants et bijoux remis à Guy de Lansac : « Bordereau de ce que j'emporte hors de céans, de ce que j'avois estoit chargé, suivant le bordereau qui est en l'inventaire fait en la présence du lieutenant de ceste ville le 29e du présent [mois d'octobre] 1603. Le ramenant, je l'ai tout rendu à ma femme. Premièrement une ceinture de tissu de soie noire avec toute sa garniture d'or esmaillée de fleurs de lis, avec des cordelières ou las d'amour façonné desus », etc. En tout 15 articles dont beaucoup comprennent plusieurs rubis, diamants, ou plusieurs pendants. Les plus riches objets semblent être « deux roses de diamant… faite en soleil… au milieu esmaillée de fleur de lis », et un « grand diamans rouge, que M. le Maréchal de Cossé avoit donné à Madame la Maréchale de Cossé ». Quelquefois une estimation est donnée en écus d'or. Signature et texte entièrement autographes. (Azay, 30 octobre 1603). — Pièces justifiant la dette en gage de laquelle Guy de Lansac avait remis ces joyaux savoir un emprunt de 3.000 livres fait à Fabius Chaloppin, Sr de Champrois (?) par l'intermédiaire de Charles Boutault, contrôleur général des Finances à Tours (7 novembre 1603). — Procès-verbal de restitution de ces joyaux par ledit Boutault avec promesse de Guy de Lansac

de restituer les 3.000 livres avec tous les frais (17 novembre 1603). — Inventaire fait par devant Joachin Thiou, notaire à Chinon, par Richard des Landes, maître orfèvre, paroisse St-Denis à Tours des « bagues, perles et pierreries que ladite dame avait et auroit apportées avec elle lors de son mariage ». Six articles ou lots sommairement décrits, dont une « croix en diamant » estimée 3.000 livres et le « diamant in carnat » de la maréchale de Cossé (Azay, 1er février 1611). — Reconnaissance par Guy de Lansac de la vente des mêmes joyaux avec indication du remploi du prix en achat de vaisselle d'argent, tapisseries, etc., qui resteront propres à sa femme (Paris, 20 août 1622). — Lettres de committimus d'Henri IV en faveur d'Antoinette Raffin qualifiée de « dame d'honneur de notre bien-aimée sœur, la Reine Marguerite duchesse de Valois », ordonnant de faire ramener ses droits et possessions en leur premier état et de faire poursuivre par devant les requêtes du Palais tous ses débiteurs (Paris, 6 mars 1609, copie non signée de l'époque). — Dernières procédures d'Antoinette Raffin, avant la mort de son mari pour faire casser l'arrêt des requêtes du Palais du 4 juillet 1603 lui interdisant d'aliéner ses biens. — Transaction finale par devant le bailliage d'Agen avec son mari repentant, reconnaissant avoir été « conseillé par aucuns qui leur étaient mal affectionnés », et renonçant à « vexer et travailler ladite dame son espouze » (7 février 1622).

E 813 (liasse). — 13 pièces parchemin ;
4 pièces papier.

1553-1595. — **PIÈCES CONCERNANT NICOLE LE ROY,** femme de François Raffin, dame d'Azay, mère d'Antoinette Raffin et femme en secondes noces du maréchal Arthur de Cossé. — Insinuation au bailliage de Chinon de deux contrats du 2 juillet 1553 et du 14 mars 1564, perdus mais comportant donation mutuelle de leurs biens entre Nicole Le Roy et François Raffin, Sr d'Azay (15 août 1576). — Renonciation à la communauté de ladite Nicole, après la mort de son second mari (Angers, 31 janvier 1582). — Deux reçus du maréchal de Cossé, l'un notarié donné à sa femme pour « ses bagues, pierreries et joyaulx », sans détail (Plessis-lès-Tours, 1er septembre 1580), l'autre sous sa signature autographe, pour « mes bagues et pierreries » donné à « Marguerite Tournetton dite Le Plessis » (sans lieu ni quantième, janvier 1581). — Reconnaissance après la mort du maréchal de Cossé (15 janvier 1582) par les divers héritiers de ce dernier des avantages ou droits matrimoniaux (non précisés) qu'il avait consentis à Nicole Le Roy savoir par Gilbert Gouffier, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du marquis de Boissy pour le compte de Renée de Cossé, femme de Charles, Sr d'Annelle, par Charles de l'Hospital, comte de Choisy, pour Madeleine de Cossé, sa femme (16 avril 1582) ; par Jacques de l'Hospital, comte de Soisy, Sr de Frontemesse, chambellan de Monsieur, frère du Roi, pour Diane Madeleine de Cossé, sa femme ; par Charles de Montmorency, Sr d'Annelle, colonel général des Suisses pour Jeanne de Cossé, sa femme (21 avril 1582 avec sceau sur timbre sec du bailliage de Soisy). Le contrat de mariage précité du 14 juillet 1576 manque. — Sentence des requêtes du Palais permettant à Nicole Le Roy d'entrer en possession de son douaire contre les prétentions de Charles de Montmorency précité avec ordre au fermier des terres de St-Cyr, Payroulx, La Joncherie, etc., en Talmondois (Bas-Poitou) de lui payer 1.000 écus par an, revenu de ces terres (6 mars 1593). — Débris de procédures diverses soutenues par Nicole Le Roy (1571-1594), notamment au bailliage de Châtellerault pour ses terres de Marigny. — Collection incomplète de quelques actes de gestion de Nicole Le Roy à Azay, entre autres pour satisfaire les créanciers de son gendre, Guy de Lansac. — Vente de la dîme de Draye et de la métairie de Migny à Nicolas de La Barre, Sr de l'Estang, demeurant à Cravant (I.-et-L., 16 juin 1567). — Prolongation des baux de certaines terres (non désignées) tenues à ferme par Nicolas Le Pelletier, Sr de Boutard, Jahan Belodeau, François Joret, bourgeois de Tours, et Jason d'Arthus, Sr de Samsoing (?) (10 juillet 1576). — Donation à Richard d'Albertin, archer des gardes du Roi, d'un corps de maisons et des terres à la Varanne à Azay, à raison des services rendus depuis de longues années (29 juillet 1576). — Vente par Isabeau de la Touche, dame de Montgommery et des Roches Trauchelion, mandataire de Nicole Le Roy, pour 4.000 livres à Anne Barbier, dame de Fontenay, veuve de Jacques Hardy et demeurant à Tours, des métairies suivantes : La Loge à Azay, La Grange ou Le Bois-des-Bordes à La Riche-lès-Tours, Les Négrières à Berthenay, Le Saulger près de St-Côme à La Riche-lès-Tours,

les seigneuries de La Fermentaye à Rouziers, de St-Souyn à St-Georges-sur-Arvon en Berry, de L'Horme-Guérin à Maudinet près d'Issoudun, de divers près à Vouvray, à L'Aubraye paroisse de Larçay, à La Grande-Rivière-sous-Grandmont, en Touraine, le tout précédemment acquis par François Raffin et Nicole Le Roy sur François Joret (précité), Sr de Vaufouinard et sur Jason d'Arthuys, marchand à Issoudun (10 juin 1580). — Achat par Nicole Le Roy à François de La Barre, Sr de Fourmenty, assesseur au bailliage de Chinon d'une rente de 300 livres tournois réduite à 100 écus soleil (3 avril 1586, fragment). — Achat par la même à Claude d'Argy, Sr du Pont, paroisse de Genillé et de Bournais, paroisse de Vou, d'une rente de 2.000 écus hypothéquée sur lesdites seigneuries, représentant le paiement d'une dette ancienne dudit d'Argy (31 octobre 1593). — Achat d'une autre rente de 500 livres à Charles de Chastillon, S^r d'Argenton le Château, Moncontour, La Rambardière et Fercheville (21 septembre 1595, 2 copies avec réduction des intérêts en 1605). — Confirmation par le Conseil du Roi de la saisie féodale accordée à Nicole Le Roy par le bailliage de Tours du fief des Pruveaux et du quart du fief des Riseaux (4 juin 1593). — Inventaire peut-être en partie de la main de Nicole Le Roy, de divers contrats de rente constitués à son profit par diverses personnes : M. de Montgommery, les Srs de Villaines, les Turpin Srs de Crissé, etc. (1579-1598), 2 folios papier).

E 814 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
46 pièces papier.

1576-1606. — **PREMIÈRES SAISIES D'AZAY** au profit d'Anne Féret, héritière de Pierre Leclerc, bourgeois de Paris. — Double de la transaction du 15 juillet 1579 confirmant la constitution de rente annuelle de 1.000 livres du 11 mars 1576 en faveur dudit Leclerc (voyez-ci-dessus E 806) et justifiant les saisies. — Lettres de rescision de Henri IV accordées à Antoinette Raffin dame d'Azay, cassant le contrat de 1576 pour usure mais intervenant trop tard pour arrêter les paiements et les procédures qui suivent. Le roi expose que le capital ou dette primitive aurait été porté de 4.000 livres à 14.000 livres. Il prend acte des affirmations d'Antoinette Raffin concernant les violences par lesquelles son mari obtint sa caution et une hypothèque sur ses propres par la confirmation du 15 juillet 1579 (14 juin 1592, copie de l'époque, ni signée, ni datée). — Première instance de saisie au Parlement de Paris après la mort de Pierre Leclerc, par sa veuve Anne Feret et ses filles, visant seulement la succession de Nicole Le Roy, qui venait d'échoir à Antoinette Raffin. Deux mémoires s.d. et sentence du 22 avril 1597. — Seconde instance de saisie pour 333 écus un tiers visant les principales métairies dépendant d'Azay. — Mandement du 10 juillet 1596 et sentence du 17 juillet 1605, etc. — Série de transactions dont l'une avec signatures autographes du 24 octobre 1605, compte des frais de procédures, des paiements partiels, etc. Au 4 juin 1606 le total à payer restait de 22.584 livres.

E 815 (liasse). — 10 pièces parchemin ;
8 pièces papier.

1585-1618. — TENTATIVES DE SAISIES, ACCESSOIRES RESTÉS SANS LENDEMAIN. — 1° Par le receveur des amendes du Roi pour une amende de 6.000 livres infligée en 1595 (sans détail). Mise à néant de cette amende par arrêt du Grand Conseil (13 juin 1618). 2° Par Guillaume Le Boulanger, Sr de Vaumesnil, curateur d'Isabelle et Charlotte Le Boulanger ses nièces, s'opposant aux saisies du syndic général de créanciers de Guy de Lansac pour une dette de 2.854 livres. Ont été conservées par hasard avec ce dossier 16 pièces concernant la désignation dudit Guillaume comme tuteur, avec comptes d'exécution testamentaire et lettre autographe de l'oncle maternel desdites demoiselles, Jacques Clausse, Sr de Néry (28 septembre 1585) enfin deux quittances données par le même tuteur au receveur de la Ville de Paris pour 2 quartiers de rente de 85 écus soleil chacun, restant de rentes plus importantes sur le clergé de France, cédées successivement par le S^r de l'Escalopier et par Monsieur, frère du Roi.

E 816 (liasse). — 9 pièces papier.

1573-1618. — **INTERVENTION DU ROI ET MESURES DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DE GUY DE LANSAC ET DE SA FEMME.** — Consultation juridique sans date, sur les oppositions à faire aux diverses saisies, de la même main semble-t-il, que la lettre du procureur Delabarre cotée E 812. — Liste des saisies faites par les créanciers, indiquant

les sommes dues (1589-1593). — Brouillons divers et relevé détaillé de la situation pécuniaire des métairies de St-Savin et Lansac en Guyenne (11 juin 1573). — Lettres de répit de Henri III contre les créanciers, alléguant « les grands et excessifs frais et despenses et emprunts de Guy de Lansac pour le roi, lequel ne pouvait les rembourser, à cause des guerres » (Paris, 21 septembre 1575). — Acte notarié d'abandon par Antoinette Raffin à son fils Arthur de Lansac « de la moitié des deniers qui proviendraient de la cession et transport que nous entendons faire à la reine régente des droits et actions qui nous appartiennent sur les biens de M. de Lansac nostre mari ». Allusion à une avance d'argent déguisée, consentie par Marie de Médicis et restée probablement sans suite (15 juin 1611). — Extraits des délibérations du Conseil du Roi Louis XIII accordant remise au Sr de Lansac des droits seigneuriaux sur la vente de ses seigneuries de St-Savin-en-Blayois et de Lansac (16 février 1618). — Lettres patentes du même autorisant en faveur d'Arthur de Lansac une substitution successorale sur la terre de La Forest possédée depuis 1545 par feue sa grande tante, Claude de St-Gelais, sœur de Louis de St-Gelais-Lansac, et dont s'était emparé Armand de Gourgues, créancier de Guy de Lansac (1625, quantième et mois en blanc, copie de l'époque).

E 817 (liasse). — 3 pièces parchemin ;
14 pièces ou cahiers papier.

1583-1620. — **Saisie et criée puis rachat des terres d'Ambès, Lansac et St-Savin (Gironde), biens propres de Guy de Lansac.** — Vente par ce dernier à Jean Boucault, audiencier en la Chancellerie de Bordeaux[1] de la grande métairie de Lansac au prix de 5.333 écus un tiers avec clause de rachat sous cinq ans[2], (1583, 27 avril). Analyse, avec classement par sacs et par noms de créanciers (Nesmond, Espaignet, du Perray, etc.) des titres et procédures au Parlement de Paris ayant abouti à la saisie de Lansac et de St-Savin (1609-1619, 91 feuillets papier). Procès verbal d'adjudication de ces deux terres à Arthur de Lansac, fils de Guy pour 56.000 et 25.000 livres tournois (17 mars 1618). — Placet au roi dudit Arthur expliquant qu'il a fait ce rachat sur le conseil de « M. le Chancelier » et demandant qu'on enjoigne au Sr de Tilladet de vider les lieux (31 mars 1618). — Mandement du Roi en ce sens (6 avril 1618). — Arrêt de distribution (31 août 1619, imprimé avec annotations donnant la liste des nombreux créanciers) Récépissé notarié du montant des créances ci-dessus donné à François de Tocquecourt, Sr du Repaire, capitaine au régiment de Normandie, mandataire d'Arthur de Lansac, après le rachat d'Ambès, Lansac et St-Savin (26 mai 1620).

1. Sur les créances des Boucault, voyez E 802 ci-dessus.
2. Le rachat semble avoir été effectué, car la métairie était encore aux noms des Lansac en 1617 (voyez section II).

E 818 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
30 pièces ou cahiers papier.

1594-1627. — **Liquidation des comptes de Pierre le Fuzellier, syndic des créanciers. Mort de Guy de Lansac (vers 1622) puis d'Antoinette Raffin** (vers 1629). — Origine de la créance dudit Fuzellier. Abandon à lui fait en paiement de 12.000 livres de dettes de tous les revenus que Guy de Lansac possède en la seigneurie de Bourges (Bourg-sur-Dordogne) à Casaquetz…[1] et Fronsaquetz (?) etc. (Aurignac, 6 octobre 1594). — Nombreuses procédures et mémoires dont un gros cahier d'inventaire de pièces fournies depuis 1576 contre ledit syndic pour Antoinette Raffin, autorisée par un arrêt du Parlement (perdu) du 24 mars 1615 à se rembourser de ses frais et des aliénations de ses biens propres sur le produit de la vente de Lansac et St-Savin. — Allusions à l'adjudication à vil prix du bail de la terre d'Azay, à un voyage forcé du Puycalvary à Paris, où elle aurait dépensé 30 livres par jour pendant trois mois pour le rachat de la rente Leclerc[2] (1615-1617). — Procédures pour la même contre Jean Boucault, audiencier en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, acquéreur de certains biens dont la métairie de Lansac, pour payer les hypothèques qui les chargent et pour rembourser ses frais et dommages comme ci-dessus (1613-1618). — Résumé des comptes de Le Fuzellier, syndic des créanciers. Désignation d'un commissaire pour vérifier ses frais et reprise par lui

1. Les points de suspension indiquent un petit trou du parchemin.
2. Cité ci-dessus dans E 805.

de 7.345 livres tournois sur les 82.000 livres reconnues comme douaire à Antoinette Raffin avec hypothèque sur la terre de Cornefou (1621-1627). — Affaires consécutives au décès de Guy de Lansac survenu vers 1622. Requête imprimée du même Le Fuzellier, de nombreux autres créanciers, des curateurs aux biens et à la succession vacante de Guy de Lansac et d'Antoinette Raffin, sa veuve, opposants à la vente publique du château de Lansac, pour obtenir la distribution des deniers provenant de la vente judiciaire des terres de La Cahourgue et d'Ambès (Gironde) en vertu de l'arrêt du 30 août 1619 (7 septembre 1627). — Bref compte en deux pages et demie de l'administration dudit Le Fuzellier pour M. et Mme de Lansac avec allusion à « deffunte Mme de Lansac », c'est-à-dire à Antoinette Raffin morte vers 1627, à une gratification de 300 livres de Françoise de Souvré, femme d'Arthur de Lansac, audit Fuzellier, à des arrérages de rentes dues par « la duchesse de Guise », aux achats faits par le concierge de l'Hôtel de Souvré à Paris, etc. (15 juillet 1627).

E 819 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
21 pièces papier.

1603-1624. — **AFFAIRES RÉGLÉES PERSONNELLEMENT PAR ANTOINETTE RAFFIN À AZAY AVANT ET APRÈS LA MORT DE SON MARI**. — Titre d'une dette de 150 livres du Sr Boutault, marchand à Tours, envers « Monsr Bordail » docteur en médecine, compensée par Arthur de Lansac avec sa créance sur Coutereau, cordonnier à St-Cyr (6 mars 1624). — Paiement de 387 livres d'arrérages d'une rente due à Joachin Descartes, conseiller au Parlement de Bretagne, représenté par Michel Desmons, ci-devant sénéchal de Châtellerault (21 juillet 1618). — Lettres de relief d'appel obtenues par Antoinette Raffin pour arrêter les saisies de Simon Guénaud, procureur à Faye-la-Vineuse (16 juillet 1624). — Poursuites de Macé Guignebœuf, bourgeois de Paris, y demeurant hôtellerie de la Bastille, paroisse St-Paul, pour une rente de 150 livres constituée le 28 mars 1579 et pour une somme de 1.800 livres dont Guy de Lansac devait répondre envers Hypolyte Ravel, gentilhomme ferrarois. (1606-1609). — Sommations à Louise Dumassier, épouse de Auguste de Loménie, Sr de Villauclair, secrétaire des commandements du Roi de faire connaître ses titres de créance (avril 1625). — Débris d'un dossier de procédures contre Claude de Lorraine et contre la duchesse de Guise probablement pour arrérages d'une rente (1622-1623). — Sentence contre Jacques de Montgommery, S[r] des Roches Tranchelion et de Villaines pour arrérages d'une rente non désignée (15 mars 1605)[1]. — Constitution d'une rente de 75 livres tournois en faveur de Madeleine Blanchard, veuve de Gilles Péan, Sr de Linaudière, auditeur en la Chambre des Comptes de Paris (4 mars 1609). — Transaction avec Charles Turpin, Sr de Crissay (I.-et-L.), dont les cohéritiers venaient de saisir les terres du Pin, du Plessis-Chotard, de la Hubaudière, et de Pernay achetées en 1598 par Nicole Le Roy, mère d'Antoinette Raffin, à feu Jacques Turpin, en contestant le caractère définitif de cet achat (28 mars 1611). — Aliénation de certains biens propres et emprunts pour payer les dettes de son mari. — Don de 600 livres à Jacque Des Roches, procureur et notaire à Azay, en remboursement de voyages, débours et réparations à la métairie de Meigné (16 mars 1624). — Cession aux enfants de François de Gennes, Sr du Plessis-Galle, de la seigneurie de Meigné [I.-et-L.] (14 juillet 1603). — Contre-lettre donnée à Nicolas Péquineau, S[r] de La Fresnaye, curateur desdits enfants, reconnaissant que divers habitants d'Azay obligés avec Antoinette Raffin au paiement d'une rente de 187 livres, n'ont rien touché des 3.000 livres représentant le capital de cette rente (même date). Vente au même Péquineau de la grande dîme de Druye, Artannes et Miré avec les 2 grands moulins d'Azay, la maison en dépendant pour 3.000 livres (même date). — Vente à Joachin Thiou, notaire royal [à Tours], de diverses créances formant un total de 381 livres (Chinon, 20 septembre 1611).

E 820 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 7 pièces papier.

1608-1629. — **JEUNESSE D'ARTHUR DE LANSAC**. — Reçu donné à son père, de 200 écus soleil, partie de sa pension alimentaire (30 juillet 1585). — Don à lui fait par le même des 2.400 livres de pension alimentaire que lui devait Antoinette Raffin depuis la sentence des requêtes du Palais du

1. Il s'agit peut-être d'une rente due par la seigneurie de Villaines. Voyez ci-dessous section V titres de Villaines.

18 août 1603 (3 mars 1608). — Don par ladite Antoinette Raffin à son fils Arthur en compensation des 30.000 livres qu'il a fournies pour le rachat de la seigneurie de Mondion, d'une créance de 18.000 livres sur le comte de Montgommery et de la terre de Loudun, à céder pour le prix que la maréchale de Cossé, sa grande tante maternelle, l'a achetée au Sr de Chavigny, etc. (8 mai 1612). — Don audit Arthur et à Françoise de Souvré, sa femme, par ladite Antoinette, représentée par Michel Desmons, lieutenant en la sénéchaussée de Châtelleraut, d'une pension de 250 livres payable au château du Plessis-lès-Tours (18 juillet 1618). — Signification d'Arthur à sa mère pour obtenir restitution des titres emportés hors du château d'Azay (7 août 1621). — Procuration du même à Charles Boutault, échevin de Tours, pour lui faire remettre 12.000 livres tournois sans qu'elles soient saisies par les créanciers de son père (28 août 1621). — Don au même par sa mère de la moitié du douaire qui lui a été adjugé par le Parlement de Paris, sur les biens de feu son mari vendus par autorité de justice (3 octobre 1629).

E 821 (liasse). — 8 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

1619-1642. — **GESTION D'ARTHUR DE LANSAC ET DE FRANÇOISE DE SOUVRÉ, SA FEMME.** — Procuration donnée à celle-ci par son mari pour régler les paiements consécutifs aux ventes d'Ambès et St-Savin, Gironde (25 août 1619). — Isaac de Fulcier, écuyer, Sr de Lauze et jurat de Bourg (Dordogne) donne procuration à ladite Françoise, sa débitrice, pour toucher à Paris 7.100 livres qui lui reviennent sur la répartition des deniers (23 novembre 1620). — Procuration à Étienne Gloton, bourgeois de Toulouse, pour toucher la rente due à Arthur de Lansac sur l'évêché de Comminges[1] (16 mai 1620). — Renonciations dudit Arthur à la succession de Guy son père (14 mars 1622 et 5 juillet 1630). — Sentence du bailliage accordant audit Arthur de faire procéder à l'inventaire des biens de feue sa mère, celle-ci étant légataire par son contrat de mariage de la moitié des biens de Nicole Le Roy, sa grand-mère (8 septembre 1625). — Quittance par Mme de Souvré du reliquat du loyer de sa maison « à la rue de loui » (Paris, 9 avril 1630). — Renonciation par Françoise de Souvré à la communauté de biens entre elle et son mari (Azay, 30 octobre 1630). — Transaction entre la même, veuve, habitant rue de Béthisy, paroisse St-Germain-l'Auxerrois à Paris, agissant pour son fils Gilles, et René Barjot, baron de Cholet en Anjou, au sujet du paiement d'un cheval acheté 300 livres par Arthur de Lansac quand, il était mineur « et qui ne valait pas dix écus » (Paris, en la maison de Martin Rogier, avocat rue de la Harpe, 17 mai 1633). — Activité de Françoise de Souvré : déclaration par devant notaires « qu'elle est en son partement pour aller à Paris » qu'elle craint qu'en son absence son mari « soit sollicité… par quelques flatteurs, et que, comme il est facile et habituel de sa nature de leur faire quelques dons », etc., elle entend « faire le tout révoquer par les voies de droit », etc. (11 décembre 1628). — Procurations diverses à elle données par son mari, entre autres lors de la succession d'Antoinette Raffin (1615-1929). — Dispense d'âge accordée par le Roi à Gilles de Lansac, fils d'Arthur, probablement après la mort de son père (1636, fragment). — Donations en argent liquide faites par Françoise de Souvré après la mort de son fils Gilles, tué au siège de Dôle le 30 juillet 1636, à ses filles Marie et Armande de Lansac. Allusion au remariage de la seconde femme dudit Gilles avec le président de Mesmes et à la charge de « gouvernante de Mgr le Dauphin » donnée à Françoise de Souvré (29 janvier 1640). Voyez copies de la même donation et d'une autre dans E 832. — Compte d'arrérages impayés fait entre celle-ci et Claude Jouye, échevin de Tours (Paris, 3 mars 1642). — Mémoire pour Françoise de Souvré et son fils tendant à l'annulation de la vente judiciaire faites après la mort de Guy de Lansac, des terres de Cornefou et du Vivier Guichet, au bailliage de St-Jean-d'Angely au profit de Bernard et Jean de Béan de Massez et de Louise de Luxembourg, femme de ce dernier, pour 36.000 livres. Allusion à une instance au Parlement de Rouen fondée sur ce que ceux-ci étaient alors mineurs. Réplique des héritiers Béan de Massez (juillet-août 1647). La suite manque.

E 822 (liasse). — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1612-1650. — **PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS POUR FRANÇOISE DE SOUVRÉ OU POUR SON MARI.** — Paiement par l'intermédiaire de Gillois, messager

1. Sur cette rente, voyez ci-dessus E 795.

de Chinon à Paris, à Charles de Maillé, comte de Guernan et S^r de l'Islette, de 100 livres sans motif indiqué (9 avril 1612). — Réclamation de frais de voyage par Jean de Birot de Bordeaux (1617). — Garantie de 32.000 livres donnée par Lucas Taschereau, bourgeois de Paris, rue Quincampoix, pour permettre à Françoise de Souvré de faire opposition à la distribution des deniers provenant de la vente de Lansac et de St-Savin (10 septembre 1618). Voyez E 816-817. — Débris de divers dossiers de procédures contre François de Savonnières, Sr de la Bertèche (1630), contre Jean de Souvré, son parent (1640), contre René Frincquault, Sr de la Ploquinière (1642), contre Pierre Desprez, bourgeois de Paris, et Antoine Roulin pour la terre de Cornefou (1650), etc.

E 823 (liasse). — 7 pièces parchemin ;
35 pièces papier.

1614-1648. — **DOSSIERS DES CRÉANCIERS D'ARTHUR DE LANSAC, DE SA FEMME ET DE SON FILS GILLES**. — **D'ARGOUGES** Françoise, veuve de Georges Mandat, lieutenant au présidial de Tours. Constitution en sa faveur d'une rente de 200 livres au capital de 3.200 livres (11 mai 1611). — **D'AMBRAY** Henri, conseiller au Parlement de Rouen. Rachat d'une rente en sa faveur de 50 livres, au capital de 800 livres, datant de 1622 (31 décembre 1625). — **BOUTAULT** Charles, Sr de Beauregard, échevin de Tours. Paiement de divers reliquats dûs pour le rachat des héritages vendus jadis à feu François de Geunes (4 janvier 1640). Voyez ci-dessus E 818, aliénations. Récapitulation d'autres paiements audit Boutault faits pour arrérages d'une rente non indiquée, échus depuis 1627 (16 novembre 1642). — **BINET** Anne, veuve de Charles Millet, conseiller au Grand Conseil du Roi, rue Quincampoix à Paris : abandon à elle fait en échange de 150 livres d'arrérages de rente non payés « d'une tanture de tapisserie de haute lice à l'anticque, contenant neuf pièces, de vingt-trois à vingt-huit aulnes de tour où est représenté des chasses à l'arc et à l'arbaleste, des espousées et grands personnages » (4 mars 1633). — **BRODEAU**. Série de paiements et de transactions avec Jean Brodeau, Sr de Candé, et avec ses héritiers pour les arrérages d'une rente de 75 livres à eux due depuis le 30 mars 1615. Le 30 mars 1631, Françoise de Souvré et son fils Gilles renoncent à un délai de grâce de 5 ans pour éviter une assignation en justice, etc. (1615-1640). — **CHARPENTIER** Jean, procureur en la maréchaussée de Chinon. Reconnaissance de dette de 500 livres (1631, 7 décembre). — **COURTANVAUX** (M. et Mme de). Accords avec Mme de Lansac et M. et Mme de Renouard, leurs cohéritiers, pour l'exécution d'un partage d'ascendant fait par le maréchal et la maréchale de Souvré, leur père et mère, avec pièces justificatives des dettes contractées solidairement par les cohéritiers (1615-1679). — **CROISSET** Louis, S^r des Noyers, valet de chambre du duc de Richelieu. Paiements échelonnés de 7.096 livres 10 sols d'arrérages pour une rente constituée par Gilles de Lansac en 1636. Notes autographes de Françoise de Souvré et de Martin Rogier échevin de Tours, son homme d'affaires, (1636-1641). — **DESPREZ** Pierre et **GLISIER** Martin, marchands bourgeois de Paris. Remboursement de deux dettes de 814 livres 10 sols et de 2.386 livres 16 sols, remontant à Guy de Lansac (1638-1610).

E 824 (liasse). — 6 pièces parchemin ;
14 pièces papier.

1612-1656. — DOSSIERS DES CRÉANCIERS D'ARTHUR DE LANSAC ET DE SA FEMME *(suite)*. — **D'ESCOTAIS**. Quittance donnée par Françoise de Souvré à Nicolas Tardif, bourgeois de Tours, mandataire d'Ambroise d'Escotais, Sr de Chantilly, de 3.000 livres pour rachat d'une rente (6 mars 1641). — **FABRY** Jean, déjà cité dans E 804. Rente de 375 livres, au capital de 7.000 livres tournois vendue à ce dernier par l'intermédiaire de Pierre Le Fuzellier précité (23 octobre 1623). — **GIRARD** Christophe, marchand, demeurant rue La Dame (?) paroisse St-Jacques de la Boucherie à Paris. Reconnaissance d'un prêt de 867 livres 5 sols (13 août 1631). — **GIRARD** Louis, conseiller au Conseil d'État et privé, procureur général en la Chambre des Comptes, demeurant rue des Bourdonnais, paroisse St-Germain-l'Auxerrois à Paris. Vente à lui faite d'une rente de 500 livres tournois au capital de 8.000 livres (10 février 1629). Quittance du prix de rachat donnée par les héritiers (15 février 1640). — **GUÉRIN** Barthélémy, sergent royal. Affaire concernant des frais de procédures à Chinon pour la succession d'Arthur de Lansac (17 février 1634). — **LEVASSEUR** Jean, passementier du Roi à Paris. Reconnaissance puis acquit d'une dette de 500 livres (1652-1656). — **DE LA BARRE** Charles, lieutenant criminel à Chinon.

Prêt de 200 écus soleil fait par ses prédécesseurs à Nicole Le Roy, dame d'Azay, transformé en rente (1612-1640). — **PIENNES** Jacques Poitron, S^r^ de. Vente à ce dernier d'une rente de 250 livres au capital de 4.000 livres (18 juillet 1618). — **ROGIER** Martin, Sr de la Marbellière, ancien maire de Tours déjà connu par la plupart des actes précédents comme mandataire ordinaire de Françoise de Souvré, tuteur des enfants d'Henri Girard, qui précède. Cession à ce dernier de divers arrérages de rente dûs par Gabriel de Meaulne et autres. (10 septembre 1637). Remise par les héritiers de divers sacs de procédures y énumérés, poursuivies au nom de M. et Mme de Lansac, notamment des affaires contre Le Fuzellier, syndic des créanciers de Guy de Lansac (1642). — **DE VAUCOCOURT** François, Sr du Repaire, gentilhomme ordinaire près la personne du Roi, etc. Prêt de 26.400 livres consenti à Arthur de Lansac pour racheter la terre de Lansac (16 février 1618). Voyez E 816.

E 825 (liasse). — 6 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

1606-1643. — **DOSSIERS DES DÉBITEURS D'ARTHUR DE LANSAC**. — **DE BENAIS** François et son fils Louis, Srs de Chargé et Vaucouleur, commune de Razines. Rente due par lui sur sa seigneurie de Chargé en vertu d'un contrat pignoratif de celle-ci, consenti le 12 mars 1585. Saisie et vente, 1606-1643[1]. — **DE SOUVRÉ** Gilles, évêque d'Auxerre, trésorier de la Ste-Chapelle de Paris. Quittance d'une dette de 400 livres partie de 1.046 livres, d'origine non indiquée, donnée par Charles Deschamps, Sr de Marcilly-sur-Maulne (26 décembre 1631)[2]. — **TOUSSY**, Aimard de Prie, Sr de Rachat par Arthur de Lansac à la veuve de Charles de Pincey, maître d'hôtel du Roi, pour 12.000 livres d'une rente de 750 livres due par M. de Toussy (17 juin 1624). — **DE VAUCELLES** René, S^r^ de La Chaulne, demeurant à Grillemont (I.-et-L.). Reconnaissance d'un prêt de 300 livres fait par Arthur de Lansac (4 février 1610).

1. Sur Chargé et Razines, voyez aussi section II ci-dessous.
2. Sur Marcilly-sur-Maulne, propriété des Fouquet, voyez ci-dessus E 780.

E 826 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 19 pièces papier.

1631-1657. — **GILLES DE LANSAC** dernier du nom, époux de Françoise Foucquet de Croissy (Voyez E 780) puis de Marie Fossé[1]. — Renonciation par le dit Gilles, qualifié de capitaine du château du Plessis-lès-Tours à l'héritage des meubles laissés au domicile de son père, qui seront affectés au paiement des dettes (15 avril 1631). — Procuration donnée en blanc par lui pour la liquidation de droits matrimoniaux de sa feue mère (13 août 1632). Dix-neuf quittances autographes données par Marie Fossé, seconde femme de Gilles de Lansac, pour les arrérages de son douaire (1640-1657).

Maison de Vassé

Héritière d'Azay-le-Rideau par alliance avec les Lansac

E 827 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

1613-1777. — **ÉTAT CIVIL DES VASSÉ ET AFFAIRES PERSONNELLES**. — Brève notice généalogique remontant à Marie, fille de Gilles de Lansac, et à leurs trois fils Louis Alexandre, Arthur Joseph (prêtre) et Henri François, qui suivent (XVIIe siècle). Nous y avons joint une généalogie plus complète d'après E 812 qui précède et d'après la brochure de la comtesse de Reinach-Fousse-magne : « Les marquis de Vassé, ancêtres d'Alfred Mézières », Orléans 1922, in 8°. — Neuf extraits d'état-civil pris à Paris en 1820 et en 1668 (1656-1750). — Trois feuillets en forme de livre de raison pour 1675-1684. — Deux extraits du contrat de mariage de Anne de Vassé, fille de Jean de Vassé (branche cadette ?), Sr de Classé avec Antoine de Garabie-Pierrepont, S^r^ d'Estinville, La Luzerne et Ronceray (18 décembre 1664). — Lettres de committimus pour Henri-François de Vassé, vidame du Mans, gouverneur du Plessis-lès-Tours, lui permettant de répondre à ses créanciers devant la cour des requêtes de l'Hôtel du Roi (1683, 10 février).

1. Gilles de Lansac tué au siège de Dôle le 30 juillet 1636, mourut sans héritier mâle.

— Arrêt du Conseil du Roi lui permettant de faire mener à Paris 400.000 voies ou charrettes de bois ou 300.000 mines de charbon des pays étrangers (12 mars 1613). — Débris divers : avis de l'impôt des deux sols pour liard (1676-1681) ; constatation par la justice d'Azay de violences exercées audit lieu par les soldats du régiment « d'Athelone » (13 avril 1692).

E 828 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
43 pièces papier.

1664-1684. — **AFFAIRES DE FAMILLE DE HENRI FRANÇOIS, MORT DE SON FILS LOUIS-ALEXANDRE DE VASSÉ.** — Partage d'ascendants fait par Marie de Lusignan-Lansac, femme d'Henri François (20 septembre 1664) avec comptes et justifications jusque 1682. — Sentence des requêtes du Palais au profit d'Henri-François de Vassé contre sa femme, qui avait obtenu des Requêtes du Palais des lettres de committimus contre ses créanciers et qui ne pourra plus leur répondre désormais qu'au Châtelet de Paris (27 octobre 1668). — Saisie par Mme de Vassé des terres de son mari pour sûreté de sa pension et main levée de cette saisie (1670-1675). — Transaction assurant à l'épouse une pension de 14.000 livres, constituée principalement en rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Quittances de cette pension (1676-1677). — Abandon d'un projet de séparation volontaire, moyennant suppression de ladite pension et acquittement par le mari des dettes de sa femme. Arbitrage de François de Rousselet, marquis de Château-Regnant, et de Balthasar de Rousselet[1], abbé de Fontaines-les-Blanches (7 septembre 1677). — Transaction entre ledit Henri-François et son fils aîné, Louis-Alexandre, concernant les comptes de la fortune propre de feue sa mère, certaines omissions de ces comptes (dont détail) et certaines reprises en dépense de son fils qui montaient à 466.910 livres pour un revenu total de 570.510 livres. Ledit Louis-Alexandre fait abandon à ses frères cadets, Joseph-Arthur et Henri-François, d'une partie des sommes dues par son père soit 134.022 livres (26 juin 1682, trois expéditions). — Mémoire de la dépense faite par Louis-Alexandre de Vassé depuis « que Monsieur est parti pour la mer », (2 juin 1683). — Dépense de vêtements, nourriture, armes, voyage à Nantes, salaires de matelots. Paiement « à l'officier du marquis de Preuilly » pour un bal, frais de maladie, etc. (10 folios papier avec état correspondant des recettes, soit 516 livres de recettes pour 1.792 livres de dépenses (19 mai 1685). — Attestation notariée donnée par Arnaud, notaire à Toulon, concernant les avances faites au feu marquis de Vassé pendant sa maladie par Antoine Labbé, Sr de Champagnette, lieutenant de vaisseau, son camarade, et par Antoine Gillet, son valet de chambre, suivie d'assignation (20 septembre 1684). État de médicaments et frais de maladie (avril-août 1684). Remboursement des avances d'argent reçues par M. de Vassé de divers officiers, MM. de Champagnette, de St-Clair, d'Aumont, de Foufry, de St-Guest et le chevalier de Château-Renault. — État en double exemplaire des frais de funérailles payés aux suisses et pénitents de l'escorte, etc., achats de vêtements de deuil des valets, frais de l'apothicaire et du chirurgien (2.563 livres 3 sols 3 deniers, s.d.). Autre état des frais de cierges et flambeaux (759 livres 15 sols 3 deniers, 29 septembre 1684). Autres quittances correspondant peut-être à un second état de frais (perdu) envoyé par ledit de Champagnette : prêts de ce dernier, marchandises fournies par un certain Dautrechant, soins médicaux du médecin Desrousseaux, peinture de 112 armoiries qui ont figuré aux funérailles, etc. — « Double de l'inventaire des hardes de feu M. le marquis de Vassé, lieutenant du [vaisseau] *Le Roy Le Bon*, décédé le 16 août 1684, fait par M. de St-Clair, aide-major des armées navales de Sa Majesté, en présence de MM. de Relingue, capitaine dudit vaisseau, Sapotière, Champsmeslin et de Feuquerolles lieutenants, de Château-Renault et de Tivas (?) enseignes, et Dallin Cargouer, aumônier. Les hardes ne se composent que d'une bague, d'un chapelet, d'uniformes, chemises, dentelles, etc. La liste des prêts d'argent précités est rappelée en appendice (18 août 1684). Pièce isolée concernant la succession recueillie par le marquis d'Esguilly, frère de Louis-Alexandre de Vassé, au château de Marcilly-sur-Maulne (I.-et-L.), de Henri-François de Vassé, époux de Louise de Crevant d'Humières : inventaire des meubles dudit château (9 juin 1684). Cette pièce n'est conservée que par hasard, car le présent fonds d'archives ne contient presque rien concernant la branche dite d'Esguilly.

1. Seigneur de Château-Renault (Indre-et-Loire), même famille que « le chevalier de Château-Renault » qui suit.

E 829 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
21 pièces papier.

1649-1712. — **FONCTIONS D'HENRI-FRANÇOIS**[1] **ET DE SON PETIT FILS EMMANUEL-ARMAND DE VASSÉ**. — Office de lieutenant particulier au bailliage d'Alençon et domaines royaux engagés dudit bailliage. Nomination des officiers du bailliage par Marie de Lansac, héritière de ces droits que le Roi lui confirma, lors de son contrat de mariage avec Henri-François de Vassé, le 19 mai 1651 (1649-1650). — Cession de ces droits à Jacques des Accres, chevalier, marquis de Laigle, pour 31.075 livres (4 juin 1666). — Achat par Emmanuel-Armand de Vassé, émancipé, représenté, par Pierre de Sanson, son tuteur, à François de Gévaudan, colonel et brigadier de dragons représenté par Charles de Caradas, Sr du Héran, baron de Tubœuf, maréchal de camp du Roi, du régiment de dragons de Piémont, au prix de 80.000 livres (9 février 1700) avec plusieurs quittances de 1644, à 1712. — Mention de François de Coligny, marquis d'Andelot, et extraits du contrat de mariage dudit Sr de Gévaudan, etc.

E 830 (liasse). — 46 pièces papier.

1684-1686. — **TESTAMENTS DE HENRI-FRANÇOIS DE VASSÉ**, savoir premier testament du 8 novembre 1671 et codicilles des 23 janvier et 18 avril 1684, contenant tous une multitude de petits legs à son beau-frère M. d'Esguilly, à ses valets, ses piqueurs, etc. Formalités de dépôt, révocation de certains legs, quittances et correspondance de M. Le Camus, premier président de la Cour des Aides, exécuteur testamentaire, et de M. de Vaux, futur tuteur des fils mineurs. Récépissés autographes de ces derniers pour sommes en argent liquide (janvier 1684-novembre 1686).

E 831 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
73 pièces papier.

1685-1728. — **AFFAIRES PRIVÉES D'EMMANUEL ARMAND DE VASSÉ**, FILS MINEUR DU PRÉCÉDENT[2]. — Différents avec M. d'Esguilly, son oncle, que Mme de Vassé, son aïeule, avait jadis avantagé par testament. Série de consultations juridiques demandées par Louis de Vaux, tuteur onéraire. Mesure transactionnelle proposée à la suite de ce testament par Me Denis Talon, avocat général au Parlement de Paris, demeurant rue Hautefeuille, paroisse de St-Séverin, savoir constitution d'une rente de 272 livres (1678-1687). — Comptes et quittances des arrérages de la rente due à Thérèse de Beringhem[1], femme d'Emmanuel Armand de Vassé, veuve après 1710, et de la pension de Claire Durant, veuve d'un autre fils d'Henri-François de Vassé (1707-1749). — Affectation au profit de ladite Thérèse d'une ancienne rente de 1.000 livres transportée par M. de St-Simon de Sandricourt, héritier de l'abbé de Vassé, abbé de St-Serge d'Angers, à cause de sa femme, avec quittances dudit de Sandricourt (1716-1728).

E 832 (liasse). — 13 pièces parchemin ;
49 pièces papier.

1607-1737. — **RENTES** (EN MAJORITÉ PASSIVES) **CONCERNANT LES MARQUIS DE VASSÉ**. — Actes de constitution, rachats par ordre de créanciers, etc. — **BAUSSANT** Philibert, intendant de haute et basse Alsace. Rachat à sa veuve d'une rente au capital de 11.091 livres due depuis 1659 (12 octobre 1661). — **BOUCHER** Jean, bourgeois du Mans. Rente de 1.000 livres due par lui avec la caution de René de Maloré, président en l'élection du Mans, cédée par Emmanuel-Armand de Vassé au chapitre du Mans (1708-1714). — **BOUSSAU** Gilles, avocat au Parlement. Rachat à sa veuve, née Marie Chauvelin, d'une rente au capital de 18.000 livres constituée en 1644 (4 mai 1654). — **DE BROCQ** François, Sr de la Lézardière près de Baugé. Abandon à son héritier et fils aîné Charles, Sr de la Gallizière et de Pierrebasse par Charles Testu, Sr de Pierrebasse, et Antoinette de Brocq son épouse, de leur part d'héritage en échange d'une rente (11 mars 1646, copie). À la suite, copie de plusieurs sentences, colloquant les créanciers de la succession de Brocq pour le partage d'une somme de 96.104 livres provenant d'une rente remboursée à cette succession par Henri-François de Vassé, comme héritier d'Antoine Foucquet, son beau-père, Sr de Marcilly-sur-Maulne

1. Sur les fonctions de celui-ci comme gouverneur du Château du Plessis-lès-Tours, voyez ci-dessus E 790.

2. Les indications concernant la mort précoce de ce dernier à l'âge de 27 ans, le 30 mai 1710, manquent dans le présent fonds d'archives. Voyez l'étude de la Comtesse de Reinach-Fousse-magne citée dans la préface. Orléans 1922, in 8°, p . 6.

1. Celle-ci était la petite nièce de Louvois par les Le Tellier. (*ibid.*, p. 6).

(1668). — **DE BULLION** Noël, Sr de Bullion, Bonnelles, Vindeuille, marquis de Gallardon, conseiller aux Conseils d'honneur du Parlement. Constitution en sa faveur par Henri-François de Vassé d'une rente de 1.650 livres au capital de 33.400 livres. Titres nouvels de 1685 et 1693. Série de quittances autographes de M. de Bullion pour arrérages (1667-1676). À titre de pièces justificatives, ficelées avec les précédentes, copies des deux donations en rentes et créances faites par Françoise de Souvré à ses petites filles, Marie et Armande de Lusignan-Lansac (1640 et 1643). La première devint Mme de Vassé (voyez E 821). On pourrait expliquer la créance de Noël de Bullion par la donation d'une rente semblable et par le mariage de ce dernier avec Charlotte de Prie, descendante de Françoise, fille de Guy de Lansac, et de Louis de Prie (voyez E 777, *in fine*). — **CHAUVELIN** Marie Guérin, veuve de René Chauvelin, avocat au Parlement de Paris, bailli de la justice de Ste-Geneviève. Création en sa faveur, en 1643, d'une rente de 200 livres au capital de 3.600 livres, remboursée en 1645. — **CLABAT** Paul, curé de St-Pierre-de-Pléville en Poitou. Constitution en sa faveur par Guy de Lansac et Antoinette Raffin, sa femme (1607), d'une rente de 12 livres 10 sols sur leur seigneurie de Murs, commune de Mouzay (I.-et-L.). Remboursement en 1717 par Françoise de Béringhem, veuve d'Emmanuel-Armand de Vassé, à Jean Girault, procureur à Châtelleraut, et Marie-Anne Gaulteron, sa femme. — **COLBERT DE SEIGNELAY** Jean-Baptiste, intendant des Finances du Roi et M. Colbert représentés par leur procureur Vincent Marin « commis de M. Colbert ». Récépissé notarié de 27.630 livres pour remboursement du capital et arrérages d'une rente de 2.000 livres, créée en leur faveur par Henri-François de Vassé (3 juin 1659-12 juillet 1661) avec attestation du 27 juin 1659 comme quoi sur ces 2.000 livres de rente, 700 livres reviennent à Henri Pussart, Sr de Pavay, conseiller au Grand Conseil du Roi. — **COUVET** Marin, maître-tailleur bourgeois de Paris. Poursuites par eux aux Requêtes du Palais pour deux obligations de 1.700 et 1.800 livres (1648) et pour une autre de 4.910 livres (1649). — **DU MAITZ** Gilles, conseiller au Parlement de Paris. Récépissé de 22.166 livres pour rachat d'une rente constituée en 1659 (1661, 11 octobre). — **DUMESNIL** Pierre, S^r d'Argentelle, sa veuve et ses fils. Poursuites par eux pour paiement des arrérages d'une rente de 50 livres (1726-1727). — **DU TILLET** Madeleine, veuve de François, marquis de Montbel et comte d'Autremont. Récépissé de 20.000 livres pour le rachat d'une rente de 1.000 livres constituée en 1666 (3 septembre 1671). Remboursement de 7.309 livres dues à M. du Tillet de La Boissière, président au Grand Conseil, dues solidairement par Louis-Alexandre de Vassé et Guillaume de Gaucourt, Sr de Cluis, (Indre) et Catherine Turpin, sa femme, faisant suite au paiement d'autres arrérages par d'autres membres de la famille Turpin, comtes de Vihiers (4 août 1700).

E 833 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
49 pièces papier.

1644-1713. — RENTES EN MAJORITÉ PASSIVES CONCERNANT LES MARQUIS DE VASSÉ *(suite).* — **FREVDEAU** Denis, Sr de Brou, La Villeneuve et Prunelay, maître des requêtes, et Marie-Anne Voisin, sa femme. Récépissé donné pour leurs enfants, par Guillaume Manoury, tuteur[1] à Henri-François de Vassé de 10.759 livres, prix de rachat d'une rente de 500 livres (1er octobre 1671). — **FOREST** Pierre, S^r d'Orgemont et de Chastillon, maître d'hôtel du Roi demeurant quai de la Mégisserie à Paris. Emprunt de 12.500 livres à lui fait avec la garantie de Jean Péan, orfèvre dans l'Île du Palais à Paris (26 mars 1655) avec remboursement du 31 décembre 1657. — **GOUILLARD** (sans prénom), conseiller secrétaire du Roi, représenté par sa veuve Marie Sévin. Constitution en faveur de celle-ci d'une rente de 55 livres 10 sols, par billet entièrement de la main d'Henri-François de Vassé. Le capital soit 1.000 livres « est dit employé au service du Roi pour mon régiment » [de Piémont] (6 janvier 1647). — **GOURY** André, Sr de Girolles, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes, et sa veuve, née Anne Sachet. Série de paiements des arrérages d'une rente de 250 livres (1694-1698) avec rachat le 19 décembre 1698 pour 5.413 livres. — **GUÉHÉRY** Michel, avocat en Parlement, Sr de Coullon. Titre sur formule imprimée d'une rente acquise par ce dernier sur l'Hôtel de Ville de Paris avec mention au verso de son remploi par M. de Vassé (1700). — **HÔPITAL DE SAINT-ANASTASE**, dit de St-Gervais à Paris. Quittances

1. Voyez-le même nom à la page suivante.

d'arrérages pour une rente de 700 livres (1700-1712), remboursée à 2 420 livres 15 sols en 1713. — **HÔTEL DE VILLE DE PARIS**. Rentes sur l'Hôtel de Ville possédées par M. de Vassé. Notices et brouillons concernant les tractations dont elles ont fait l'objet. En tout 4 rentes totalisant 9.340 livres par an (1621-1674). — LAISNÉ Michel, S[r] de La Margrie et du Plassac, demeurant rue Chapon à Paris. Reçu par lui de 12.000 livres pour le rachat d'une rente de 600 livres à lui vendue en 1669 (7 octobre 1671). **DE LAVERDIN** Marguerite-Renée de Rostaing, marquise de Laverdin, dame de Champsoreau, Varennes, etc. Quittance de 19.391 livres 13 sols pour rachat d'une rente de 1.000 livres (11 février 1664). — **LECLERC** Guillaume, maître maréchal à Paris, et Anne Canu sa femme. Constitution d'une rente de 88 livres en faveur de leur belle-sœur, Marie Canu, veuve de Louis Favier, bourgeois de Paris[1], à titre de paiement d'une dette datant de 1661 (13 décembre 1664). — **LE FRANÇOIS** NICOLAS, fermier de la terre d'Arches, près d'Ecouis. Procuration de sa veuve Marie Lucas pour toucher des arrérages de rentes dues par M. de Vassé (1646). — **LE NAIN** Jean, Sr de Guitronville, conseiller au Parlement, et Anne Legras. Récépissé de 40.733 livres pour le rachat d'une rente de 2.000 livres constituée en 1659 (11 juillet 1661). — **MAUNORY** Guillaume, bourgeois de Paris. Titre d'une rente de 1.545 livres à lui vendue pour 34.000 livres le 16 mars 1654. Contre lettre indiquant que sur ces 1.545 livres, 1.136 reviennent à Daniel Voisin, Sr de Sérizé, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi (16 mars 1654). Renvoi comme justification d'un titre de rente perdu concernant Pierre Petit, Sr de la Rémonière (I.-et-L.) et vassal à ce titre des seigneurs d'Azay. — **DE MAUPEOU** René, conseiller au Parlement, demeurant rue des Mathurins à Paris. Constitution d'une rente de 400 livres en sa faveur. Le capital de 7.200 livres sera employé par Henri-François de Vassé à l'achat de son régiment de Piémont (1644-1666). — **MILANGER** Pierre, avocat au Parlement demeurant à Paris, Île Notre-Dame. Transport à lui fait dans son contrat de mariage par Élisabeth de Vertamon, épouse d'Henri Albert de Cossé-Brissac, d'une rente de cent livres qui lui était due par son parent Henri-François de Vassé (8 octobre 1686 avec rachat en 1687). — **DE MIRAMION** Jean-Jacques de Beauharnais, S[r] de…, conseiller au Parlement de Paris, et sa veuve née Marie Bonneau. Quittance donnée par elle de 36.775 livres pour le rachat d'une rente de 1.800 livres (24 juillet 1664). — **PICQUET** Jacques, conseiller à la Cour des Aides, demeurant rue Ste-Avoye à Paris. Quittance de 6.557 livres pour rachat de deux rentes de 300 et 550 livres (8 octobre 1671). — **POCHETON** Geoffroy, Sr du Roc, avocat et procureur fiscal à Evron (Mayenne). Quittance de 2.400 livres pour le rachat d'une pension de 100 livres (26 novembre 1686). Ces sommes et celles empruntées aux Maupeou, aux Bullion précités et à M. de La Rebertière (voir E 835) ont été employées par M. de Vassé à l'achat d'un régiment de dragons. — **PUTHOMME** Honoré, payeur des rentes de la Ville de Paris. Quittance de 9.000 livres pour le rachat d'une rente de 500 livres (15 septembre 1657). — **DE RETZ**. Remboursement à Pierre de Gondi, duc de Retz, pair de France et comte de Joigny, de 38.075 livres pour rachat d'une rente de 1.800 livres (19 septembre 1668). Attestation notariée du cardinal de Retz, coadjuteur de l'Archevêque de Paris, et d'Hippolyte Rousseau, correcteur en la Chambre des Comptes, concernant le capital de cette rente qui fut constituée par le chargé d'affaires de M. de Vassé au profit d'Omer Talon, avocat général au Parlement, mais servit « aux urgentes affaires dudit cardinal de Retz et dudit Rousseau » (31 mars 1648, copie de 1659). — **RIANTES** Claude, marquis de Riantes, baron de la Brosse, etc. Cession par lui à Charles de Christot, avocat au Parlement de Paris de 687 livres d'arrérages de rente dûs par M. de Vassé (25 juillet 1691). — **ROBERT** Charles, marchand à la Chapelle St-Laurent (Vienne). Dette de 352 livres envers Charlotte de Sourdy, épouse de Clisson ayant droit de M. de Vassé (1683).

E 834 (liasse). — 7 pièces parchemin ;
22 pièces papier.

1628-1747. — RENTES EN MAJORITÉ PASSIVES, CONCERNANT LES MARQUIS DE VASSÉ *(fin)*. — **DE SANSON** Claude, écuyer, S[r] de La Ferrière, demeurant au logis seigneurial de St-Denis à Paris, peut-être le père de M. de Sanson, le futur tuteur d'Emmanuel Armand de Vassé (voyez E 837). Vente par lui et par ses cohéritiers dont Sapience de Sanson, femme de Nicolas de Riant, procureur du Roi en la vicomté

1. Nous ignorons à quel titre ces pièces se trouvent parmi les titres des rentes des marquis de Vassé.

d'Argentières à Abraham Lemoine, avocat au baillage d'Alençon d'une rente de 60 livres (19 mai 1628). Vente de la même par Antoine de Sanson, S^r de La Houssaie, à M. de Vassé (7 février 1664). — **SÉGUIN** René, Sr du Pain, bourgeois de Tours. Acquisition par ce dernier d'une rente de 625 livres créée en 1628 par Arthur de Lansac (29 juin 1652). Arrangement avec les Vassé pour le paiement des arrérages (8 janvier 1686) et remboursement à Olivier Séguin, Sr du Breuil, et à Antoine Joseph Chauveau, Sr de Pouillé, trésorier au bureau des Finances de Tours (19 janvier 1714). — **DE SOURDIS** René d'Escoubleau, marquis de Sourdis et Marguerite de Vilvault, sa femme. Règlement d'arrérages impayés avec allusion à d'autres arrérages payés aux mineurs de Sourdis par le duc de Mazarin (3 septembre 1706). — **TALON** Charles-François, curé de St-Gervais de Paris. Récépissé de 7.025 livres pour rachat d'une rente de 350 livres (26 juillet 1652). Rachat à Marie Talon, veuve de Daniel Voisin, conseiller d'État, d'une rente de 5.432 livres au capital de 42.200 livres (4 août 1601) ; sur Omer Talon (voyez ci-dessus E 833, article de Retz). — **DE VASSÉ**. Rente de 700 livres due à Pierre de Vassé, profès de l'ordre de Malte, et à Louis-François de Vassé, prieur de St-Ouen de Gisors, par leurs aînés Henri-François et Louis-Alexandre (1675 et 1716). — **VIOLLE** Jacques, conseiller au Châtelet de Paris. La veuve d'Emmanuel Armand de Vassé passe titre nouvel de la rente de 155 livres qui lui était due et le sera désormais aux pauvres de la paroisse St-Benoît-de-Paris (25 décembre 1710). « Mémoire et bref estat des rentes constituées à prix d'argent et dues par les successions de deffunt Henri-François de Vassé, lieutenant général des armées du Roi… et Marie de Lusignan… son épouse. » Il s'agit d'un relevé au 9 mars 1686 des rentes déjà énumérées pour la plupart aux trois articles E 832-834 ci-dessus et pouvant servir pour le contrôle des manquants. Les analyses sont classées par noms des ascendants et ayant-cause de M. et Mme de Vassé avec subdivision en rentes viagères, rentes dues à titre de caution, rentes sur biens fonds et legs testamentaires (5 ff^os papier).

Récapitulations de revenus et comptes de tutelle rendus à la suite de la mort précoce de Louis-Alexandre de Vassé à Toulon (septembre 1684)[1].

Dépenses privées et campagnes d'Emmanuel-Armand de Vassé. Tutelle de ses enfants après sa mort en 1710.

E 835 (liasse). — 24 pièces papier.

1671-1686. — **ORGANISATION DE LA TUTELLE D'EMMANUEL-ARMAND DE VASSÉ**, UNIQUE HÉRITIER DE SON PÈRE. — Liasse factice suppléant à la perte des procédures pour la nomination des tuteurs. Sentence imprimée du Châtelet de Paris du 14 novembre 1684 faisant connaître aux parents et créanciers que le tuteur ne sera pas la mère de Louis-Alexandre de Vassé, Louise de Crevant-d'Humières, mais son grand-père le maréchal d'Humières, que le subrogé-tuteur sera Joseph-Arthur de Vassé, marquis d'Esguilly, son oncle. Louis de Vaux sera tuteur onéraire, M. Le Camus, premier président de la Cour des Aides, et l'abbé de Vassé seront conseillers de tutelle, chargés d'approuver les comptes de six mois en six mois. À la suite, extrait de l'acte de baptême dudit Emmanuel-Armand (13 juin 1683). — Sentence des Requêtes du Palais ordonnant au marquis d'Esguilly, tuteur précité, de sortir de la terre d'Azay avec défense d'en emporter aucun meuble et ordre de faire l'inventaire des comptes et titres qui se trouvaient au château d'Esguilly (17 juillet 1686). — Pièces concernant l'activité de Gilles de La Rebertière, Sr de Chevreuse, greffier des commissions extraordinaires, demeurant rue des Petits-Augustins à Paris, homme d'affaires du marquis d'Esguilly précité, fondé de procuration de ce dernier et de son frère Henri-François II de Vassé, capitaine au régiment du Roi. Affectation du prix de vente des meubles, tapisseries et vaisselle d'argent provenant de Mme de Vassé, née de Lansac, soit 34.000 livres, au paiement des crédits rentiers parmi lesquels le curé de St-Côme à Paris, les S^rs et dame Guichery, etc. (21 avril 1685). — Série d'attestations notariées comme quoi les créances ou sommes d'argent que ledit de La Reberlière s'est procurées jadis de François de Léon, Sr de Vallabée, rue de Touraine à Paris, de François de Jussac, S^r des Champs et d'Entresques, et de Nicolas de Longueil, S^r de

1. Voyez E 828 ci-dessus.

Seure (?), appartiennent à la succession de M. de Vassé et sont destinées à payer les dettes de celui-ci (février-juillet 1671). — Autre série de récépissés portant inventaire de pièces de procédures et titres divers empruntés au tuteur de M. de Vassé (1683-1688, 13 pièces).

E 836 (liasse). — 3 cahiers papier.

1671-1686. — **COMPTE ANTÉRIEUR AU DÉCÈS DE SEPTEMBRE 1684 ET COMPTES DE DOHIN ET DE VAUX** (comptes A, B et C). — Compte de Charles Gamare, apothicaire ordinaire du Roi et épicier à Paris, du 21 décembre 1671 au 25 mars 1677, pour M. d'Esguilly, c'est-à-dire Arthur-Joseph de Vassé et Louis-Alexandre son frère aîné : médecines, clystères très nombreux, pommades, pots de gelée, petit lait clarifié, etc. Total : 351 livres 16 sols, 5 folios. — Comptes de la tutelle proprement dite : recettes et dépenses de Nicolas Dohin de Grandhaye, avocat au Parlement ; compte rendu à Louis de Vaux, tuteur d'Emmanuel-Armand de Vassé, période d'octobre 1683 à avril 1684, 5 folios : frais de tout ordre, nourriture, arrérages de rentes, procédures, etc. approuvés le 15 avril 1687, à rapprocher des pièces justificatives cotées ci-dessous E 843 et suivants. — Compte rendu à la marquise de Vassé par le Sr de Vaux de la recette et dépense qu'il a faite pour elle depuis le compte qui lui a été rendu le 7 avril 1686 jusqu'à décembre 1686[1], date des derniers folios conservés soit 18 folios en tout. F^o^ 2, portrait de Madame, pris chez Ferdinand et envoyé chez Mme de Lanville ; nombreux voyages en carrosse à l'Arsenal et à Versailles. Aumônes faites sur les routes pendant ces voyages ; 30 livres à Verdansi (?) pour « des pansements de la morsure du tigre ». F^o^ 3, « quatre pistoles… données à Madame chez la princesse d'Isenghien » ; Frais de nourriture à Azay, Vassé, Marcilly, etc. F^o^ 10, voyage chez Mme de Blin ou de Belin, etc.

E 837 (liasse). — Un cahier de 144 folios papier.

Mars-septembre 1695. — **COMPTE RÉCAPITULATIF PRÉSENTÉ À PIERRE DE SANSON**, TUTEUR, par Elisabeth Croizon, veuve de Pierre Frémont (compte D). Recettes aux ff^os^ 1-60, provenant presque toutes des versements de M. de La Tremblaye, fermier général des biens de M. de Vassé ou de lettres de change. — Dépenses aux f°s 61-144, en majorité arrérages des rentes passives, paiement de lettres de change, frais de procédure, sauf par exemple au f° 135 v°, mille livres de frais d'équipage du chevalier de Vassé au siège de Philippsbourg. Quelques mentions de M. de La Rebertière, agent de M. de Vassé (voir E 836). Les recettes ni les dépenses ne sont totalisées.

E 838 (liasse). — 9 pièces ou cahiers papier.

1699-1713. — **COMPTES DE PIERRE SALVA**, PROCUREUR DU CONSEIL DE TUTELLE. — Compte particulier… homologué par sentence du Châtelet de Paris le 17 octobre 1699, des recettes et dépenses faites… pour prêter une somme considérable au S^r^ de La Matrais[1] pour faire le retrait de la terre de Grillemont (compte E). Total des emprunts : 30.168 livres (12 folios, 1699-1702). — Compte (par le même) de ce qui appartient à M. le chevalier de Vassé dans la succession de ses père et mère suivant le partage provisionnel du 9 mars 1686 (compte F, 25 folios). En appendice, deux états détaillés avec l'estimation des biens propres ayant servi plus tard au partage de 1702. — État des dettes de la succession de défunt M. Emmanuel-Armand de Vassé jusqu'au dernier jour d'avril 1710, date du décès dudit sieur (compte G), 31 folios avec état supplémentaire pour 1710-1713. — Inventaire des bijoux du même, sans titre, probablement par Pierre Salva avec dates des achats, noms des orfèvres, prix en billets et en or. Deux parties sur huit sont seules conservées. — Papiers personnels de Pierre Salva. Décision du conseil de tutelle lui accordant comme gestionnaire et ancien précepteur d'Emmanuel-Armand pendant 8 ans en remplacement du Sr Poirier, une rémunération de 3.000 livres en plus de ses appointements de 300 livres par mois (10 novembre 1699), etc.

E 839 (liasse). — 26 pièces ou cahiers papier.

1685-1708. — **ESTIMATION GÉNÉRALE ET BROUILLONS ACCESSOIRES**. — Minutes de la sentence arbitrale de deux avocats au Parlement (23 août 1702) approuvant les comptes et fixant pour les cohéritiers

1. Le compte précédent est perdu mais les pièces justificatives sont en partie conservées (E 847). Il y a certainement d'autres lacunes dans les comptes.

1. Le Sr de la Mattrais est peut-être le même que Charles Le Noble, bourgeois de Paris, qui acheta Grillemont en 1699, d'après le dictionnaire de Carré de Busserolle.

ci-dessus l'actif de la succession et la valeur des terres. Trois cahiers dont le plus complet, brouillon très raturé, est de 31 folios. Frais de procédure payés au Sr Griffon (1680-1701), etc. Tables des créanciers, travaux de MM. Griffon et Seguin, etc., brouillons en majorité déclassés avec renvois aux comptes de M. de Sanson ci-dessus et aux pièces justificatives qui suivent. Il semble que le partage mis au net soit perdu.

E 840 (liasse). — 108 pièces ou cahiers papier.

1571-1727. — **COLLECTION DES COMPTES DES DOMAINES DE LA FAMILLE DE VASSÉ** AYANT SERVI AUX ÉVALUATIONS CI-DESSUS ACCOMPAGNÉS PARFOIS DE PIÈCES ANNEXES : PROCÉDURES, QUITTANCES ET CORRESPONDANCES. — Le nom du domaine est suivi de celui des régisseurs ou comptables[1]. **AZAY**. André Castillon, marchand (1693) ; Nicolas Corpel, bailli (1708-1710) ; René Quirin, procureur fiscal (1720-1722). — **BALLON** (Sarthe) : Jacques Quelquerai (1689) ; M. Poisson (1745). — **BURES**, moulin, près d'Arques (Seine-Inférieure) (1571). — **CLASSÉ**. Comptes des terres provenant de Mme de La Luzerne et des arrérages d'une rente due par le maréchal de Bellefonds (1691-1697). — **COURMENANT**, château. Pierre Basson (1683-1685). — **CRÉNISSAY** (?). Bonaventure Dourdaine, procureur fiscal (1691-1695). — **CHEVALERIE** (La), bois (1727). — **DANGEUL** (Sarthe). Nicolas Bouchard (1725). — **FAVIÈRES** (Mayenne). Julien Tripier, S[r] de La Grange (1709). — **LA ROCHEMABILLE** (Mayenne). Compte des forges (1722-1725). — **MARCILLY-SUR-MAULNE** (Indre-et-Loire). René Jarry, avec réparations du château (1683-1695).

E 841 (liasse). — 42 pièces ou cahiers papier.

1622-1739. — COMPTES DES DOMAINES DES VASSÉ *(suite)*. — **MONDION** (Vienne), mouvance de Marigny-Marmande (I.-et-L.). Jean de la Riche (1715). — **ORTHES** (Mayenne), mémoire au sujet de la vérification des comptes des forges (1705). — **PIÉTON**, commanderie. Pédecœur de Molain, amodiateur (après 1726). — **SUMERAINES**, près de Parné (Mayenne). Jacques Maubert, S[r] des Ridereaux, fermier (1692). — **TRÉMONTHIÈRES**, paroisse de Gesvres (Mayenne), déclaration de 1622. — Vassé, château à Rouessé (Sarthe), états de consistance (1702), comptabilité de M. de La Tremblaye (1689) et de Vallienne (1739).

E 842 (liasse). — 17 pièces papier.

1684-1718. — **BROUILLONS RÉCAPITULATIFS DES REVENUS ANNUELS ET RÉSIDUS DIVERS**. — Détail et total des fermages : 77.149 livres pour les deux termes d'avril 1684 et juin 1685. — État des legs acquittés (1688). — Copieux état des arriérés des fermiers (juin 1685). — Frais de voyage de M. de Vaux, tuteur, dans les divers domaines (1685-1687). — Prix par domaines, des meubles estimés dans la sentence arbitrale du 23 août 1702 (voyez E 838). — Résumé de la sentence arbitrale entre la marquise et la comtesse de Vassé (31 mai 1718, etc.).

E 843 (liasse). — 108 pièces papier.

1666-1669. — **PIÈCES DE DÉPENSE ISOLÉES OU CORRESPONDANT PEUT-ÊTRE À DES COMPTES PERDUS ANTÉRIEURS À 1683** (voir E 836). — Années 1666-1667. Dépenses soldées sur la succession de Charles Fouquet, Sr de Croissy, demeurant à La Flèche, oncle maternel d'Henri-François de Vassé. Fourniture en carême de 6 gelinotes par semaine pour 8 livres 10 sols par semaine y compris le port par messager soit 153 livres 13 sols dues à M. de Tessé (1666). Pension faite à M. Lestrillard, curé de Craonne, près de Laon (1668). Travaux de maçonnerie, serrurerie, etc. et achat de tissus, à Azay. Dépense de bouche à Marcilly : viande, confitures, etc. (1667). Quittances de M. Dupoirier, maître d'hôtel de Madame à Azay (1668-1669). La série de 1669 seule est complète.

E 844 (liasse). — 114 pièces papier.

1670-1674. — PIÈCES DE DÉPENSE ANTÉRIEURES À 1683 *(suite)*. — Débris des séries de 1670-1673. Habillement de M. le vidame du Mans, de M. Le Chevalier et de M. d'Esguilly. Harnachements. Vitrages refaits et emploi de clouterie au château

1. Certains de ces domaines firent partie des lots de Joseph-Arthur de Vassé, marquis d'Esguilly, et du chevalier Henri-François de Vassé, branches cadettes. Nous n'en possédons pas les titres.

d'Azay[1]. Fourniture aux chevaux sur l'ordre de M. de Vallabé. Chandelles, souliers pour les enfants. Oiseaux, rubans et gants pour M. d'Esguilly. Série complète encore ficelée pour 1674. Achats journaliers de viande. Vin pris au ban à Azay, etc.

E 845 (liasse). — 198 pièces papier.

1675-1678. — PIÈCES DE DÉPENSE ANTÉRIEURES à 1683 *(suite).* — MM. de Souches, maître d'hôtel à Paris, et Dohin de Grandhaye, comptable. Série intacte pour 1677 seulement. Nombreux reçus autographes de M. d'Esguilly et du jeune vidame de Vassé pour leur pension, etc.

E 846 (liasse). — 27 pièces papier.

1680-1684. — PIÈCES DE DÉPENSE CORRESPONDANT EN PARTIE AUX COMPTES COTÉS E 836, DE DOHIN DE GRANDHAYE. — Aucune série annuelle n'est intacte. Domicile à Paris, hôtel de Brissac, paroisse St-Eustache.

E 847 (liasse). — 25 pièces papier.

1684-1697. — DÉBRIS DES PIÈCES DE DÉPENSE DE PIERRE DE SANSON TUTEUR (voyez E 837). — Copieux états des gages des domestiques pour 1684-1692. Dépense des chevaux de M. de Vassé et du marquis de Villandry, etc.

E 848 (liasse). — 109 pièces papier.

1696-1701. — DÉBRIS DES PIÈCES DE DÉPENSE DU MÊME. — Réfection des murailles du château de Vassé en 1696 et des forges d'Orthes (Sarthe). Très peu de pièces concernant Paris.

E 849 (liasse). — 340 pièces papier.

1700-1705. — PIÈCES DE DÉPENSE DU MÊME. — Change de monnaies par le vidame de Vassé en Alsace, emprunts sur solde à Lille et en Hollande à ses camarades officiers y désignés (1703-1705). Quittances des gages de domestiques au complet. Achats à Paris de draps écarlates et bleus, série complète (1703-1705). Envois d'argent au vidame de Vassé en Flandre avec lettres autographes de ce dernier et de sa mère née Thérèse de Beringhem (1702), etc.

1. Voyez ci-dessous E 1032 sqq. autres dépenses concernant le château d'Azay.

E 850 (liasse). — 279 pièces papier.

1704-1708. — PIÈCES DE DÉPENSE DUDIT TUTEUR (séries complètes). — Liquidation des dettes d'Henri-François II, chevalier de Vassé (oncle d'Emmanuel-Armand, marquis de Vassé), Sr de Mondont (?), Favières (Sarthe) et autres lieux, enseveli à l'église de St-Côme de Vair (Sarthe) le 7 août 1705 avec comptabilité des arrérages de la rente due par son neveu. Dans un autre ficelage ancien, comptabilité et titres des diverses rentes dues par le jeune Emmanuel-Armand aux enfants mineurs de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis (1706) et à François Deshais, Sr de Gévaudan, lieutenant général des armées du Roi aux frontières du Dauphiné. Acte d'inhumation de ce dernier à St-Louis de Grenoble (17 juin 1707). Chevaux de carosse achetés par Emmanuel-Armand pour revenir de l'armée (31 décembre 1708). Entretien par La Brûlerie de son équipage à Lille. Frais d'habillement de ses jeunes frères à Paris (1708), etc.

E 851 (liasse). — 109 pièces papier.

1709-1724. — DERNIÈRES PIÈCES DE DÉPENSE DUDIT TUTEUR OU DES COMPTABLES SUIVANTS (débris). — Achats de pistolets et fusils chez La Chaise, arquebusier (1709). — Reliquat de comptes de la marquise de Vassé pour diamants et brillants jaunes achetés chez la veuve Légaré (1709). Série de reçus donnés aux fermiers par celle-ci, signés « Thérèse de Béringhem » (1711-1727). Réparations urgentes aux châteaux d'Azay, Vassé et aux métairies (1720).

E 852 (liasse). — 56 pièces ou cahiers papier.

1701-1711. — DÉPENSES NON VÉRIFIÉES PAR LES TUTEURS PRÉCÉDENTS. — A. Mémoires des fournitures faites personnellement à Emmanuel-Armand de Vassé. État de recette et de dépense à Malines (Belgique) et aux camps de Xanten, d'Arithonem (?) etc. du 19 mai au 28 novembre 1702. Il s'agit surtout des frais de nourriture, de vin et de l'entretien des chevaux, en tout 3.316 livres 3 sols 4 deniers (14 feuillets).

— Draps, tabliers, torchons, chemises et dentelles (mai-juillet 1701). — Uniformes, nombreux achats de drap écarlate, de drap de Hollande bleu et de boutons en or (1701-1703). — Epées, fusils et pistolets achetés à de La Chaise et Ravoisse (s.d.). — « Tours de plumes », blanches et de couleur (1702). — Gants, parfumerie et « poudre purge » (1701). — B. Dépenses de la femme dudit Emmanuel-Armand née Thérèse Béringhem, petite fille de Louvois, soit pour elle-même, soit comme tutrice de ses enfants après la mort de son mari, le 30 mai 1710 : lits, berceau, literie variée, boîtes en orfèvrerie et autres, galons et broderies (série ficelée, 1701-1702). — Demande de passeport pour l'Espagne et Venise, pour le vaisseau hollandais *La Galère* (s.d.). Frais de notaire. Orfèvrerie, vaisselle de toilette et de table. Inventaires de meubles. Liste des lits de domestiques. Gages des officiers de la justice de Gaudelain, généralité d'Alençon. Taxes sur les domaines aliénés dans la même[1]. État estimatif des 12 mulets, 5 chevaux et 1 carrosse de M. de Vassé soit 3.220 livres, vente de quelques chevaux (1710).

E 853 (liasse). — 97 pièces papier.

1710-1746. — DÉBRIS DES PIÈCES DE DÉPENSE DE ARMAND MATHURIN DE VASSÉ, seul héritier du nom après le décès de ses frères en 1742. — Mémoires isolés en 1710 pour le deuil de son père (vêtements) et pour son mariage avec Mlle de Pezé en 1743 (faire-part et bref de dispense). — Débris d'une collection de son comptable M. Du Coudray pour 1743 : gages de domestiques, voyage à Strasbourg, 96 livres pour une loge à l'Opéra, etc. Collection complète et ficelée de M. Le Doyen, comptable. Installation de la bibliothèque dans l'hôtel de la rue St-Nicaise à Paris (1739-41). Installation du laboratoire à Paris et à Versailles (1732-33). Veste à fond or et argent (1er décembre 1745), 360 livres pour portrait par Drouais avec signature de celui-ci (31 janvier 1746). Emprunt de 24 livres à Nuremberg (1742), autre par son frère en Italie (1746). Frais de procédure, de lettres de change, habillement, lingerie, etc.

1. Les Vassé étaient depuis 1649 engagistes des domaines royaux du baillage d'Alençon. Voyez E 829 ci-dessus.

E 854 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 165 pièces papier.

1695-1738. — **PROCÉDURES POUR LES MARQUIS DE VASSÉ** ou leur tuteur défendeurs contre divers créanciers, par ordre de ceux-ci. — **BARATTE** (héritiers). Discussions d'un compte et d'une créance au baillage du Lude (1691). — **BAY** Jean, marchand à Lyon, sa veuve Anne Garbuzot et ses enfants. Cession par eux à Charles de Christof, avocat au Parlement de Paris, d'une créance de 361 livres 16 s. 6 d. sur Emmanuel-René Daverton, comte de Belin et d'Orthes, (Sarthe), dont Henri-François de Vassé se trouve débiteur par suite de son achat à ce dernier de la seigneurie de Milly (1691). — **BOSSALLIER** Nicolas, concierge du château d'Azay. Mémoire sur les gratifications et remboursements qui lui restent dûs. Détails sur les fonctions de son père précepteur des enfants de Vassé, sur une maison près d'Azay habitée par le chevalier de Vassé, etc. (1710). — **BOULAY** Claude, seconde femme de Pierre Goyet, Sr de Lauberdière demeurant à La Flèche. Procédures contre ses beaux-enfants pour le partage des biens de son mari (familles Mareschal, de La Vallière, Goyet de Greffin et Goyet des Hayes). Les marquis de Vassé ne semblent avoir eu aucun intérêt dans les procès mais le dossier a pu passer entre leurs mains au château de Marcilly-sur-Maulne, dont ils étaient héritiers par les Fouquet[1] et où la veuve Goyet séjournait en 1681. Autres procédures prouvant que les Vassé devaient quelques arrérages de rentes aux Goyet. En tout 1 pièce parchemin, 44 pièces papier (1681-1688). — **CAMUS** Nicolas, Sr de Pontcarré, conseiller au Parlement de Paris, héritier de Jeanne Camus, veuve de Louis Morineau, Sr d'Esvres et consorts. Transaction au sujet d'une rente de 1.500 livres due conjointement par Henri-François de Vassé et Charles de Bourdeilles (2 mai 1695). — **CITTADINO** Louis, fils de dom Benoît de La Porte-Verceline et l'abbé Attendola Bolognino, tous deux milanais. Réclamation par eux « au vidame du Mans » d'un prêt de 5.076 livres consenti en 1736 d'abord par leur agent à Paris, Charles-Dominique Grandini (1737), puis par saisie arrêt sur la terre de La Roche-Mabille (1738, 1 pièce parchemin, 109 pièces papier).

1. Voyez à ce nom, ci-dessus E 780.

E 855 (liasse). — 13 pièces parchemin ;
118 pièces ou cahiers papier.

1642-1703. — PROCÉDURES POUR LES MARQUIS DE VASSÉ OU LEUR TUTEUR *(suite).* — **DEFITA** Jacques, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, héritier de Jacques Defita, avocat au Parlement, et de Denis Defita, curé de St-Côme et de St-Damien à Paris. Titres d'une rente remontant à 1668. Transactions successives créant des titres nouveaux (1685-88). Liquidation des arrérages dûs aux héritiers. Rachat en 1700. — **DOULCET** Louis, procureur au Parlement. Paiement à lui fait de 1.500 livres pour vacations par Jean-Baptiste de Souches, homme d'affaires de M. de Vassé, demeurant rue des Cordeliers, paroisse St-Côme à Paris (15 septembre 1686). — **D'ESGUILLY**. Procuration donnée à Pierre Chesne, procureur à Paris, par Arthur-Joseph de Vassé, premier de la branche des marquis d'Esguilly contre les créanciers de son cousin et cohéritier Emmanuel-Armand, savoir les marquis et marquise de Saint-Abre (?), marquis et marquise de Bourdeilles et d'Oléron, les héritiers de Tessé, les S^rs^ et marquis de Carney, les Srs de Bellefosse et de la Brosse, M. Bonin d'Angervillers, maître des requêtes, M. de Béchamal, la Vve Fromont et les curateurs à la succession des Srs Rion et Champoiseau, les chanoines du Mans, Fasquel huissier, Crillon et les héritiers Gautheron, les héritiers Rabinaut, le marquis d'Oles (?), héritiers de Séguin, conseiller à Tours[1] et autres (1703, 8 juillet). — **FOUQUET DE CROISSY** Antoine, Sr de Marcilly-sur-Maulne, conseiller au Parlement de Paris, fils ou frère de Charles Fouquet, trésorier de France à Tours qui fut beau-père de Gilles de Lansac[2]. Comptes des frais de procédure pour l'entrée en possession de son héritage (1662-1672). Inventaire de ses archives et titres de rentes se trouvant à Paris, à la requête de ses exécuteurs testamentaires Charles de La Grange, abbé de St-Acheul et Louis de La Grange, Sr de Naudy (25 mai 1667). — **GAULARD**, aide de fruiterie de la Maison du Roi, rue des Francs-Bourgeois à Paris. Cession à lui faite par H.-Fr. de Vassé d'une série de rentes produisant 950 livres par an, constituées jadis par ses ascendants de Lansac et de Souvré au profit de divers bourgeois de Paris dont Jean Fabry, trésorier de l'extraordinaire des guerres, (voyez E 804) et qu'il avait été obligé de racheter pour le compte de Marie de Lansac, sa femme (14 avril 1663). — **GAUTHERON** René, père et fils, chirurgien et notaire à Bourgueil. Transaction au sujet des rentes que leur devait Antoine Fouquet, Sr de Marcilly précité. Frais de séjour dudit Gautheron fils à Paris (1666-1667). — **GENSE**, sellier et carrossier de la Reine à Paris. Poursuites au Châtelet de Paris pour non-paiement de fournitures (1649). — **GOURY** André, Sr de Girolles, correcteur en la Chambre des Comptes de Paris. Poursuites de sa veuve Anne Sachot pour une rente de 250 livres (1687-1691). — **DE GRENIER** René, marquis d'Oléron. Mémoire en justice concernant une rente à lui due (vers 1688).

E 856 (liasse). — 3 pièces parchemin ;
41 pièces papier.

1663-1700. — PROCÉDURES POUR LES MARQUIS DE VASSÉ OU LEUR TUTEUR *(suite).* — **D'HUMIÈRES** Louis de Crevant, maréchal de France, gouverneur des château et ville de Compiègne, marquis d'Humières et de Monchy, etc. Paiement par lui fait de 29.968 livres à Alexandre de Pesant, Sr du Rouère, conseiller au Parlement de Dauphiné, pour rachat d'une rente qu'il devait solidairement avec Henri-François de Vassé, son beau-fils (1663). Arrangement entre le même et Samuel Menjot, conseiller des Finances du Roi demeurant à Paris, paroisse St-Jean-en-Grève, qui menaçait de saisir la succession dudit maréchal d'Humières pour 3.600 livres (1671). Accord entre Louise de Crevant d'Humières, épouse de Louis-Alexandre de Vassé, représentant son mari alors à Brest et Joseph et Arthur de Vassé, marquis d'Esguilly, demeurant à Paris rue des Petits-Augustins, pour prélever en commun sur les fermages de leurs terres respectives la somme de 27.000 livres destinée au rachat d'une rente due solidairement à M. de Brest (sans prénoms ni qualités, 3 août 1684). Procédures pour Louis d'Humières, fils ou parent des précédents, marquis de Preuilly, lieutenant des armées navales du Roi contre le receveur de l'Ordre de Malte, héritier de feu Balthazard d'Humières, son frère qui, avant d'entrer dans cet ordre, lui avait fait donation de la terre de Lassigny avec réserve d'usufruit (1684-1686). — **LE BIGOT** René, écuyer, Sr de Cherbon. Remboursement après

1. Cette liste peut servir à contrôler certaines lacunes de la présente série de procédures et des dossiers des créanciers ci-dessus (E 832-836).
2. Voyez E 780 et *passim.*

poursuites de 2.000 livres jadis empruntées par Antoine Fouquet, Sr de Marcilly, oncle maternel d'Henri-François de Vassé. — **LE MOYNE** Henri, notaire au Châtelet de Paris. Dette de 6.000 livres à lui due conjointement par Henri-François de Vassé et le marquis de Villandry (1662-1680). Lettre autographe de ce dernier (1673). — **LE VASSEUR** François, Sr de Champazon. Déclaration de dépens (1700). Le début de l'affaire manque. — **DE MAILLÉ** Léonard-Charles et Olive du Coudray, dame de Limoges, de Brouet, etc., veuve de François de Pissegard, Sr de Limoges, sa femme. Sentence du Parlement mettant à néant leur appel contre Henri-François de Vassé (28 août 1655, sujet non indiqué). — **MATRAS** Mathieu, demeurant à Meaux. Rente à lui due comme cessionnaire de Michel de Verthamon, baron de Bréau (1666-1685).

E 857 (liasse). — 12 pièces parchemin ;
78 pièces ou cahiers papier.

1613-1707. — PROCÉDURES POUR LES MARQUIS DE VASSÉ OU LEUR TUTEUR *(suite).* — **PLANCHET** Léonard, probablement régisseur d'un des domaines des Vassé. Procédures devant la maréchaussée de Châtillon-sur-Indre (vers 1660). — **POUSSEMOTHE** de Chenoust, conseiller en la Chambre des Comptes de Paris. Paiement d'arrérages de rentes (1668-1679). — **DE PRIE** Marie-Charlotte. Dix quittances autographes pour arrérages d'une rente de 1.650 livres (1670-1683). Débris d'un procès-verbal d'interrogation intéressant M. de Prie et Mme de Torcy (début XVIIIe siècle). Sur Louis de Prie, époux de Françoise de Lansac, voyez ci-dessus E 777. — **RABINAUT** Françoise et Marie-Thérèse, héritières de François Rabinaut, avocat au siège de Lille et de Marie Granger, sa femme. Réclamation par elles d'un prêt consenti en 1671 et 1672 par le S^r^ d'Aboust et par le marquis de la Luzerne[1] pour lequel M. de Vassé s'était porté caution (1704-1711, en tout 36 pièces). — **RENAULT** Jacqueline, veuve de Jean Amiot, ayant cause lui-même de Guillaume Amourette et d'Ambroise Vas, fermier de la seigneurie de La Roche-Mabille (Mayenne), appartenant aux Vassé. Réclamation d'un arriéré de fermage de 14 à 15.000 livres dû depuis 1613 par Ambroise Vas à Lancelot, Sr de Vassé. Cassation de faux contrats conclus entre Ambroise Vas et ses héritiers pour dissimuler sa dette (1617). Reprises de communauté d'Anne Langlois, veuve d'Ambroise Vas, compensées par la cession des métairies de La Trémoussière, de la Patterie, de La Minaudière, et de vignes à Neuville. Rachat par Jean Amiot et Guillaume Amourette à Lancelot de Vassé de sa créance. Négligences de M. de Vibraye, tuteur de Henri-François de Vassé et complications survenues du fait des redditions de compte de la tutelle de Jacqueline Renault (1647-1648). En tout 26 pièces. — **ROUSSEAU** Thibaut, maître des carosses de la ville du Mans. Rente due à ce dernier (1692-98). — **SIXTE** Honoré, charron à Paris. Dette de 130 livres contractée par Marie de Lansac, épouse d'Henri-François de Vassé, demeurant rue St-Antoine à Paris (1675-1686).

1. La transaction finale de 1711 indique qu'une fille d'Emmanuel-Armand de Vassé avait épousé le marquis de La Luzerne.

E 858 (liasse). — 5 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1651-1747. — PROCÉDURES POUR LES MARQUIS DE VASSÉ OU LEUR TUTEUR *(suite).* — **DE TESSÉ** : *a)* René de Froullé, comte de Tessé, général des dragons et gouverneur d'Ypres. Appel de M. de Vassé contre une sentence du juge de la baronnie d'Ambrière, appartenant audit de Tessé, qui condamnait son fermier de Favières pour défaut de dénombrement de cette terre (1694-1700) ; *b)* Jacques Le Gagneur, Sr de Tessé, demeurant à La Flèche. Procédures pour les arrérages d'une rente de 277 livres constituée jadis par Antoine Fouquet, Sr de Croissy, aïeul maternel de M. de Vassé en faveur de Claude Boulay, veuve de Nicolas Sicquart, Sr de Fontenailles. Remboursement en 1729 à la veuve dudit Le Gagneur (1650-1729). En tout 4 pièces parchemin, 82 pièces papier. — **THONIN** Jacques, fermier de M. de Vassé à Esguilly. Transaction avec énumération du cheptel et des récoltes (1678-1683). — **LOUZELIN** Étienne-Hubert, bourgeois de Paris, demeurant rue St-Honoré. Liste des immeubles saisis par lui sur Armand-Mathurin de Vassé et des opposants à ces saisies (1747). — **TRIQUET** Claude, conseiller au Parlement de Paris. Saisies pour créances et distribution de deniers (1681). — **TURPIN** Charles, comte de Vichères, Sr de Montrenault, etc, héritier de Charles Turpin, comte de Crissé. Transaction avec Henri-François de Vassé pour une cession de droits non spécifiée au prix de 24.000 livres (1er août 1667).

E 859 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 124 pièces papier.

1667-1725. — RÉSIDU DE PROCÉDURES NON SUSCEPTIBLES DE CLASSEMENT PAR NOMS DE PARTIES. — Collection de saisies pratiquées par de petits créanciers ou fournisseurs parisiens (1667-1742). Lettres de committimus obtenues contre eux en 1713, 1743 et 1747. Frais de procédures divers payés par Armand-Mathurin de Vassé (1717-1725). Poursuites contre Toussaint Lhuillier à la maîtrise des Eaux et Forêts de Chinon pour délits de chasse (1719-1721), etc.

NOTA. — Les archives des Lansac et des Vassé comprenaient en outre, de 1937 à 1951 trois liasses concernant la Ville de Paris dont la présence à Azay-le-Rideau ne pouvait s'expliquer que par des relations de famille d'ailleurs mal connues. Il s'agirait des familles de Souvré, Foucquet ou de Beringhem qui avaient leur hôtel à Paris. Ces trois liasses étaient des comptes d'amortissement des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et de divers emprunts municipaux, rendus aux conseillers et quartiniers de la Ville par Jean Gaschier, ancien échevin et notaire pour opérations effectuées du 8 juillet 1719 au 29 janvier 1723. Elles ont été classées dans la série CC des Archives municipales de Paris, aux Archives départementales de la Seine.

SECTION II

Propriétés autres qu'Azay-le-Rideau possédées par les personnages précédents

GUYENNE

E 860 (liasse). — 2 cahiers de 91 et 88 folios papier.

1618. — **INVENTAIRE** en double exemplaire de la même main, de la fin du XVIe siècle, concernant les titres conservés au château de Lansac. Domaines de Lansac, Bourg, (ville et banlieue), St-Savin, etc., 481 analyses numérotées de 1391 à 1598, ordre non chronologique. Le premier cahier est daté de novembre 1618, dans l'incipit, sans nom d'auteur ni signatures. Le second est sans date mais certifié *in fine* par Dulaurier, avocat-conseil de la Ville de Bourg et Brunet et Savaziac, probablement notaires, qui ont tous trois signé.

E 861 (liasse). — 12 pièces parchemin.

1397-1491. — **TITRES DE GUILLAUME AUDRON DE LANSAC ET DE SES SUCCESSEURS**. — Transaction par devant notaire entre Guilhem Audron de Lansac, cavalier, et Bertran Audron de Lansac, tous deux fils de Guilhem Amanieu (?) Audron selon laquelle la terre de Maurian demeurera au second (21 mars 1397 n. st. parchemin de 59 cent. de haut sur 68 de large, texte gascon). — Trois baux à fief sur parchemin, concernant la région de Cars (1402, 1488 et 1491). — Procuration d'Amaury Audron de Lansac pour la gestion des biens de son frère Guillaume Amaury, absent (14 décembre 1424). — Reconnaissance de Jeanne de Béarn, veuve de Mondot de Lansac, concernant 24 tonneaux de vin, reliquat d'une dette envers Richard de Marneil « lors Anglois » pour la vente de « l'ostel de Los », etc. (10 août 1472). — Quatre lettres patentes ou mandements de Charles VII (22 mars 1454, vidimus de 1461), Louis XI (mars 1461) et 22 mai 1467 original), enfin Charles VIII (28 mars 1487 et décembre 1491, originaux) concernant la confiscation puis la restitution et la reconstruction du château de Lansac.

E 862 (liasse). — 1 pièce et 2 cahiers papier.

1618-1621. — **CHÂTEAU DE LANSAC** *(suite)*. — Pièces se rattachant à la liquidation des dettes de Guy de Lansac (voyez ci-dessus E 814-818). Visite portant devis des réparations à faire au château de Lansac à ses murailles et dépendances à Bourg-sur-Dordogne, à la requête d'Arthur de Lansac, fils du précédent, qui vient de le racheter après adjudication publique à la requête des créanciers de son père (20 octobre 1618, 59 folios). Requête au Conseil du Roi par les habitants de Bourg-sur-Dordogne demandant que les dites murailles soient démolies, comme il avait été accordé en mai 1618 (26-27 septembre 1620). Vente par ledit Arthur à Me Léon, duc de Luxembourg et de Ligny, pair de France, etc., gouverneur de la Ville de Blaye, au prix de 200.000 livres tournois, des terres de Lansac et St-Savin (23 mars 1621) avec accord du 13 mai suivant concernant les procès en suspens pour la

conservation de ces terres et inventaires des titres remis à l'acquéreur (en tout 41 folios ficelés).

E 863 (liasse). — 2 pièces parchemin .
13 pièces papier.

1541-1625. — **TERRE D'AMBÈS**. — Récépissé d'hommage donné par le Roi à Louis de Lansac (25 avril 1541). — Bail général de la seigneurie (1574). — Baux spéciaux de diverses parcelles à Françoise de Pérucé (1506), à André et François du Tertre (1602), ce dernier consenti par Jean de Boucaud, créancier de Guy de Lansac (voyez E 802). Renonciation d'Antoinette Raffin, femme dudit Guy à ses droits, procédures diverses pour les redevances en grains contre ledit de Boucaud, saisissant et autres (1603-1625).

E 864 (liasse). — 3 pièces, un registre papier.

1577-1617. — **VENTES SUCCESSIVES D'AMBÈS** pour payer les dettes de Guy de Lansac : à Jean de Laval, Sr de Rochecorbon (acte perdu), à Olivier de Gourgues, général des Finances du Roi (1577), aux héritiers de M. de La Chèze, évêque de Foix (1606). — Liste du cheptel et mobilier de la métairie, saisis en 1617 (178 feuillets).

E 865 (liasse). — 1 cahier parchemin, 1 cahier papier.

1554, 1615. —Procès-verbal d'arpentage de la terre du Posterel, près Libourne (1554, 37 folios), Lièvre des revenus de Saint-Savin (1615, 26 folios).

E 866 (liasse). — 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1377-1621. — **CHÂTEAU DE BOURG-SUR-DORDOGNE.** — Lettres patentes de Jean, fils du Roi d'Angleterre, duc de Guyenne et de Lancastre, donnant à Guillotin de Lansac « à terme de sa vie » et « pour ses agréables services… le château de Bourgh sur la mer » (Hertford, 14 juillet 1377 ; original parchemin, traces de scellement sur simple queue). — Transactions avec les jurats de Bourg au sujet de l'arpentage et cautionnement du paduen communal de Barbe, soit 60 journaux depuis la Cafourche en tirant en haut vers le pont de Moron (15 avril 1586) et au sujet des coupes abusives faites dans les bois pour réparer les maisons de Bourg détruites par le duc d'Epernon (19 octobre 1597). — Procès-verbaux de vente des places au port de Bourg (1601-1610). — Ordre du Roi au Sr de Tilladet, acquéreur de la capitainerie de Bourg de laisser à Arthur de Lansac la jouissance de sa maison seigneuriale (28 avril 1618) avec don à ce dernier des matériaux de démolition de la citadelle (22 juin 1618). — Devis des réparations à cette dernière (30 octobre 1618). — Procédure contre Raymond Nouard, bourgeois de Bourg pour une rente seigneuriale (1619). — Prise de possession de la citadelle par Henri de Taraut, sénéchal de Montpellier pour le compte de Léon, duc de Luxembourg, déjà acquéreur de Lansac et de St-Savin (6 avril 1621, voyez E 862 ci-dessus).

E 867 (liasse). — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1459-1620. — **AUTRES PROPRIÉTÉS DE GUYENNE** ou des régions voisines, provenant surtout des Raffin. — **INAUX** en Quercy. Procédure en arpentage pour Mme de Lansac contre Jean Laborie, son tenancier (1620). — **LE PUY-CALVARY** en Agenais. Débris des archives de cette propriété sortie du patrimoine des Lansac par le mariage d'Armande de Lansac avec le duc de Créquy : réception par la Chambre des Comptes de Paris de l'aveu fait au Roi par ce dernier (1654). — **STE-FOY-EN-AGENAIS**. Bail à ferme d'un ensemble de cens et rentes féodales par Antoinette Raffin (1599). — **STE-MAURE-DE-PEYRIAC** (Lot-et-Garonne). Sentence contre Louis Duval, Sr de Franc-Palais pour réfection de fossés (1459).

PAYS DE RICHELIEU NORD DU POITOU ET SUD DE LA TOURAINE PROPRIÉTÉS PROVENANT EN MAJORITÉ DÈS LE ROY[1]

E 868 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
19 pièces papier.

1466-1624. — **BOUCQUILLY**, hôtel et terres à Braslou (Indre-et-Loire). Procuration de Jean Vigneron, écuyer, Sr de Fraigne, afin d'obtenir leur vente à Guillaume Le Roy, écuyer, Sr Chavigné, ancêtre de Guyon Le Roy et de Nicole Le Roy, futur femme de François Raffin, S^r^ d'Azay (12 décembre

1. Voyez E 772 et E 813.

1466). — **CHARGÉ**, fief à Razines (Indre-et-Loire). Confirmation par Nicole Le Roy précitée, comme suzeraine, de la vente faite à Louis de Benais, écuyer, Sr de Chargé et de Vaucouleurs, des quatre métairies de La Cour Neuve, Vieil-Soudun, La Thomasserie, La Gallerie et le Moulin de Troé (11 mars 1594). — Débris d'un dossier de procédures pour la même, opposante à la vente des seigneuries de Chargé et Vaucouleurs, saisies à la requête de Louis de Benais, écuyer, Sr de Chargé et de sa femme Marguerite, femme de René de Razines (1598). — Procédures pour l'acquisition de ces seigneuries par Antoinette Raffin, dame d'Azay (1610-1617). — Notes sur les titres des S^rs d'Azay concernant Chargé (depuis 1490) avec brouillon d'une lettre au sujet des procédures, contre le comte de Laval (1624). — **FONTAINE-DANGÉ** ou Fontaine-lès-Benais (Vienne). Débris de procédures pour les S^rs d'Azay contre Honorat et René de Benais (s. d., vers 1560). — **GENÇAY** (Vienne). Procédures pour le S^r d'Azay contre la dame de La Mothe d'Ault (? ?) pour une rente assise à l'Estrurie Basse (?), avec discussion de titres remontant à 1474 (1625).

E 869 (liasse). — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1523-1535. — **LA TOUCHE ET AURIGNY**, à St-Gervais (Vienne). — Pièces concernant l'acquisition du domaine par Guyon Le Roy. Remise du droit de los et ventes lors de l'acquisition des deux tiers de celui-ci et de la mise en vente par les cohéritiers Léon-Jean et Antoine de La Touche (1523). Lettres de rescision du roi François 1er annulant l'acte de vente (perdu) de 1514 en ce qui concerne la distraction d'un moulin et d'une métairie au profit de Léon de La Touche. Le requérant Joachim Gelin, Sr de Puygarreau, héritier dudit Léon fait entériner sa transaction avec Guyon Le Roy, qui conservera les deux tiers du domaine. Pièces concernant le séquestre de La Touche et Aurigny confié pour des motifs inconnus à maître Charles de La Veude, son bail à ferme à René Dallon, praticien (15 juin 1534) et les procès de Charles de La Veude et consorts contre Jacques de Rivière, Sr de Haultmont (11 janvier 1534). Procuration de Guyon Le Roy, infirme[1], à sa femme Ragonde de Maridor pour toucher les revenus (4 avril 1535).

1. Guyon Le Roy avait été capitaine du Havre (voyez E 772). Ce qui reste de ses titres concernant La Touche a été regroupé pièce à pièce.

E 870 (liasse). — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1489-1678. — LA TOUCHE ET AURIGNY *(suite)*. — Aveu à Henri-François de Vassé, S^r de La Touche, par Olympe Dessaux, veuve de Marc Mansini, orfèvre à Châtellerault pour les terres du Pain et de La Varenne (27 mai 1678). Ventes des terres ou rentes dépendant de la seigneurie par Jean Guillart, S^r de La Rebertière, à Bernardin de La Touche, S^r d'Aurigny (22 juin 1489), et par Louis Arnault, laboureur, à Charles Ysambert, marchand au faubourg St-Jean-l'Évangéliste à Châtellerault (22 juin 1572), débris probable d'une collection d'actes déposés au greffe seigneurial.

E 871 (liasse). — 33 pièces papier.

1603-1728. — LA TOUCHE ET AURIGNY *(suite)*. — Gestion d'Antoinette Raffin, dame d'Azay et de ses successeurs. Pièces isolées concernant des redevances (1603), la vente d'une terre à un fermier faute de pouvoir payer, le reliquat de son compte (1610), une vente de la seigneurie, certainement suivie de rachat à son fermier Pierre Beauvillain (1611), la saisie momentanée de 1621-1628 avec correspondances. Comptes de séquestre du receveur, maître d'école Jacques Pelletier (1640), etc. Consultation pour une affaire de bornage et mouvance (1716-1728).

E 872 (liasse). — 2 pièces parchemin ;
12 pièces papier.

1550-1623. — LA TOUCHE ET AURIGNY *(suite)*. — Procédures pour Nicole Le Roy puis Antoinette Raffin : contre Joachim de La Touche, écuyer, et Renée du Puy du Fou, sa femme (1550-1556), pour 9 boisselées de terre à Meurs (I.-et-L.). À la suite, curatelle des enfants de Renée du Puy (1563) ; contre Louis Dubois, S^r des Arpentis et de Mourlers (?). Cette dernière terre tenue en pariage d'Aurigny (1578). Procédures à propos des exactions des gens de guerre du maréchal de Vitry (1622) et autres contre des tenanciers ou menus créanciers.

E 873 (liasse). — 14 pièces ou cahiers papier.

1527-1706. — COMPTES DE LA SEIGNEURIE DE LA TOUCHE pour 1527 (acéphale) ; 1580 ; vers 1600 ; 1706. — Procédures à propos des comptes : 1618 et 1634-1637. Cette dernière concernant également Mondion (voyez aussi E 1030).

E 874 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

1450-1585. — **DÉBRIS DES ARCHIVES DES AUTRES DOMAINES DES LE ROY**. — **LE CHILLOU**, commune de Jaulnay (Indre-et-Loire). Échange de rentes foncières à Céaux (Vienne) entre Guillaume Le Roy, Sr du Chillou et Guillaume Royer, Sr de Châteauneuf, Vienne, (26 décembre 1450, original parchemin). — **LUZÉ** (Indre-et-Loire). Manoir de La Guignetière ; retrait féodal à la suite de la mise en vente par Louis de La Varenne (31 décembre 1492). Moulin dit d'Ainières : vente de droits sur ce moulin par Jacques Carré de St-Gervais et ses parents, à Julien de la Ville, huissier (10 juin 1528). — **MÉRÉ**, fief à Pleumartin (Vienne). Partage de la succession de René de Saint-Père, Sr de Méré, entre Jean son frère aîné et ses filles Marie et Catherine, la première épouse d'Étienne Ragueneau, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, puis bailli du Perche. Cessions et échange de leurs parts par les descendants de ce dernier. Transactions de son descendant Jean Hubaille avec Anne Le Sainetier, veuve dudit Jean de St-Père et les enfants de celle-ci (1523-1534), collection de copies faite à l'occasion d'un achat en 1557 par le S^{r} d'Azay). — **RAZINES** (Indre-et-Loire). Vente par Étienne Broutier, curé d'Auton (Vienne) à Anne Robée, dame de Fougeray, femme séparée de Nicolas de Razines de deux clos sis à Bournay, Vienne (30 septembre 1555). — Poursuites contre Nicolas Gondreval et consorts, tenanciers (1557). Proposition de dénombrement pour la maison de La Terrangenière par Nicolas de Razines, Sr du Fougeray (1566) et procédures contre le même (1571-1573). Autres contre Louis de Benais, demeurant à Chargé (1574 et 1594). Bail à ferme par Nicole Le Roy des quatre métairies dépendant de Chargé : La Cour-Neuve, Le Vieux-Souldin, Aumasserie La Galerie et le Moulin de Viré, qu'elle vient d'acquérir de Louis de Benais (1585).

E 875 (liasse). — 17 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

1471-1534. — **CHÂTEAU ET FAMILLE DE MONDION**. Pièces concernant Antoine de Mondion, S^{r} de La Filletière à Pouzay et ses successeurs. Échanges de terres avec le prieuré de N.-D. du Chastel à Loudun (1474-1523). — Testament dudit Antoine et de Marie Thiberde, sa femme (15 janvier 1475). — Sentence contre Pierre Le Voyer, S^{r} de La Gouffardière (30 mai 1484). Constitution de rente en faveur de leur fils Antoine, prêtre (1er mars 1498). Reconnaissance de dette d'Achille de Mondion, Sr de Brou et de La Filletière envers Philippe des Grés, veuve de René de Sceaux, avocat au Parlement (29 août 1503). — Procuration donnée par Vincent Novique, procureur au Parlement, à Melcadus de Mondion et à quelques autres pour recevoir 81 livres 14 sols dues par Jean Groisne, écuyer (13 avril 1509). Procédure contre Léon Drouyn pour rescision d'une vente d'héritages non désignés (1513-1520). — Sentence du Parlement sur appel dudit « Melcadus » contre Louise de Blanchefort, usurpatrice de la terre de Brou (1er mars 1521). — Engagements pris par « Melcadus » de Mondion précité et par Antoine de La Touche, S^{r} de La Ratière pour obtenir l'élargissement de Guillaume de Mondion prisonnier à Châtellerault pour non paiement d'une amende (27 août 1534). Bref pontifical de collation de la cure de St-Philibert de Pouzay, en faveur d'Antoine de Mondion le jeune. Testament en sa faveur de son oncle Jean Tibert, permission d'avoir des autels portatifs, etc. (1471-1528).

E 876 (liasse). — 5 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1473-1520. — CHÂTEAU DE MONDION. Pièces postérieures à son acquisition par Guyon Le Roy. — Inventaire des rentes en grains ou autres dues par Pierre des Bans, Sr de Mondion à « Mgr de Chavigné et du Chillon » (1474-1478, écriture de l'époque). — Attestation tardive par ledit Pierre des Bans, « demeurant à Magny près Paris » qu'il y a neuf ou dix ans il a vendu à Guillon Le Roi la maison de Moudion à Nancré » (Indre-et-Loire) libre de toutes charges et pour se libérer des arrérages qu'il devait (15 juillet 1496). — Débris d'une collection de contrats supposés déposés au greffe seigneurial de Mondion, savoir : acquisitions de terres intéressant André

et Raoulet de La Mothe, paroissiens, d'Antogné (1473), Guillaume Fauchart, marchand à St-Epain (1492), Pierre Pouyneau (1504), et une dette de François de Couché, Sr de Châtillon envers Antoine Boutet, marchand drapier à Tours (1520).

E 877 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 73 pièces papier.

1468-1626. — RECOUVREMENTS ET PROCÉDURES POUR LES S^RS DE MONDION. — Débris d'une liste des redevances dues au S^r suzerain de Marigny (vers 1520). — Procédures et correspondances (53 pièces en tout) concernant la saisie de la fresche des Couraulx par Dlle Renée de Mondion en 1536 avec pièces justificatives depuis 1468. — Autres débris de procédures contre des tenanciers ou des créanciers. — Bref billet à « M. du Chyllou, vice-admiral de France » par Pierre Bonin son parent et débiteur (vers 1580). — Débris de déclarations de censives depuis 1582. — Copie d'un acte d'hommage à Marigny de 1594. — Procédure pour l'hommage de la dîme de La Tellinière à Pussigny (1588), etc. — Remboursement par M. de Vassé à Simon Dubellineau, avocat en Parlement, d'une somme de 800 livres pour laquelle Arthur de Lansac lui avait engagé les seigneuries de Mondion et Ponçay (1618-1645). — Vente sans doute fictive, et sans lendemain, par Arthur de Lansac à Joseph Faloiseau, Sr de Boisjolly, avocat à Tours, de la même seigneurie de Mondion (30 mars 1618).

E 878 (liasse). — 6 pièces parchemin ; 36 pièces papier.

1439-1720. — **PONÇAY**, fief à Marigny (Indre-et-Loire). Vente à l'abbé de Boisaubry par Étienne Drouin, capitaine de Chaumont, de la terre de Vaulivert sise à Ponçay (1439). — Déclaration servie par Antoine de Mondion à Edmond de Bueil, Sr de Marmande pour sa maison du bourg de Ponçay (1494). — Deux titres de Laurent et François Blanchart, fermiers de la fresche de La Brêche (1468 et 1513). — Bail de la métairie de La Chiglaudière (?), 1567. — Conférence de la fresche des Joubert (1573). — Débris de la comptabilité du fermier des Pruveaulx (1622-1631). — Procédure pour M. de Vassé et son fermier de Ponçay contre l'abbaye de Cormery (1679). — Procès-verbaux de délits forestiers (1710-1720). En tout 15 pièces. — **FIEF DE SOUDUN**, à Jaulnay (Indre-et-Loire). Débris des titres antérieurs à l'acquisition par les S^rs d'Azay. Dénombrement servi par Jean Lhuillier, Sr de Soudun, à Jean de la Saude, Sr de Courcoué, à cause de son hôtel et seigneur de Trangny (20 août 1444). — Vente d'une rente de 15 livres, sur la seigneurie de Soudun par Charles du Boisjourdain, Sr de Soudun à Gilles Berthelot, ce dernier encore simplement qualifié de maître de la Chambre des Comptes du Roi (18 juillet 1502). — Suites de l'échange conclu par Antoinette Raffin, suzeraine du fief, qui donne Meurs[1] à René de Simple, Sr de la Cour au Berruyer et Soudun à Pierre Adhumeau, écuyer, ancien Sr de Meurs. — Règlement des droits et du prix, opposition des créanciers d'Antoinette Raffin, etc. (mars-juillet 1618). Gestion et nomination des receveurs de Meurs (1601-1625) avec pièces justificatives depuis 1543. — Arpentage (1585). — Baux de la seigneurie pour 1592-1614. En tout 27 pièces.

PARTAGE D'UNE PARTIE DES PROPRIÉTÉS PRÉCÉDENTES ENTRE LES RAFFIN ET LES DUPLESSIS SEIGNEURS DE RICHELIEU, COHÉRITIERS DES LE ROY

E 879 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

1537-1542. — **PROCÉDURES ANTÉRIEURES AU PARTAGE CONCERNANT RAGONDE DE MARIDOR**, veuve de Guyon Le Roy depuis mai 1535[2]. Requête au Parlement de François Duplessis, Sr de Richelieu et Anne Le Roy sa femme appelant d'une sentence des requêtes du Palais du 23 mars 1537 qui octroyait à ladite Ragonde un douaire en usufruit sur tous les biens de son mari, même dans les provinces dont la coutume locale n'admettait pas ce douaire (1537-1538). — Autre procédure pour ladite Ragonde contre Louis Dubois, S^r des Arpentis, sujet non indiqué (juillet-mars 1542).

E 880 (liasse). — 6 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

1549-1550. — **DÉBUTS DE L'INSTANCE ENTRE NICOLE LE ROY, NON ENCORE MARIÉE D'UNE PART SA BELLE-MÈRE ET LES COHÉRITIERS DE RICHELIEU**

1. Les Murs, canton de Mouzay (I.-et-L.).
2. Date indiquée dans la rédaction la plus étendue du jugement du 14 octobre 1559 (E 881).

DE L'AUTRE. — Requête de Louis du Plessis, Sr de Richelieu et autres membres de sa famille contre certains détails du partage non spécifiés et contre une rente due à Ragonde de Maridor, dont il est débouté par le Parlement le 14 février 1550. — Requête de Nicole Le Roy revendiquant la moitié de l'héritage, sur laquelle le lieutenant de Chinon et le bailli du Mans, ce dernier en ce qui concerne Ballon (Sarthe), désignent deux séries de témoins à entendre, qui semblent ne pas avoir été entendus (12 et 19 mai 1550) Il y aurait des lacunes dans cette procédure comme dans la suivante.

E 881 (liasse). — Un rouleau et 3 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1551. — **PARTAGE DES BIENS PROPRES DE GUYON LE ROY** entre Ragonde de Maridor, sa veuve usufruitière, sa fille aînée Anne Le Roy épouse de Louis de Richelieu, fille d'Ysabelle de Beauval, enfin sa fille cadette, Nicole Le Roy, future épouse de François Raffin, S^r^ d'Azay et fille de ladite Ragonde[1]. Les cohéritiers de Louis du Plessis défendeurs sont : François du Plessis l'aîné, François du Plessis le jeune, Charles du Plessis, maître Jacques du Plessis, abbé de La Chapelle-aux-Planches, René Savary et Madeleine du Plessis sa femme, Gabriel de Mauvoisin, écuyer, Sr de la Forest-Mauvoisin, Georges Lenffent et Françoise Duplessis sa femme, enfin Christophe Sanglier, curateur de Charles du Plessis le jeune. Sans avoir égard à des lettres royaux (perdus) du 20 février 1551 obtenus par les derniers, et sans préjuger des enquêtes et instances secondaires (voyez E 880), le Parlement adjuge à Nicole Le Roy : le tiers des châteaux de Chillou, de Mondion et des métairies de Chantelou, La Buhardière et La Juzallière, plus la moitié et un autre tiers des mêmes ; la moitié de La Touche d'Aurigny (Cne de St-Gervais, Vienne), la moitié du bois d'Ancennes (Cne de Mondion, Vienne), la moitié de la dîme de Vaugodin à Luzé (Indre-et-Loire). Enfin à Nancré (Indre-et-Loire) la moitié du logis et le tiers de la métairie. À Faugarnon en Normandie, la moitié d'une rente, la moitié d'un moulin et d'une maison du Havre. Le tout sous réserve du préciput de l'aînée (dû à Anne Le Roy) variable selon les coutumes des provinces où sont les propriétaires et avec restitution des fruits perçus par Rolande de Maridor depuis 1535 (Paris, 14 octobre 1551, original parchemin plié, long de 4 m. 89 sur 0,54 de large avec traces de scellement, cote *a*). Sous la cote *b)*, se trouvent quatre expéditions du même, une sur papier et trois sur parchemin. C'est une rédaction simplifiée, amputée de l'argumentation des parties.

1. Ses autres filles mentionnées dans les attendus de l'arrêt, Jeanne Le Roy, épouse du Sr de Huleu et Gabrielle Le Roy, religieuse à Fontevrault ne participent pas à ce partage.

E 882 (liasse), — 5 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1551-1553. — **PROCEDURES POSTERIEURES AU PARTAGE OU RESERVEES PAR L'ARRET CI-DESSUS**. — Exécution du partage proprement dit, paiement des frais et mise en possession par le baillage de Chinon (1551-1552). Mise à néant d'un nouvel appel (7 août 1553, incomplet). — Mémoire « sur les erreurs de fait reprochées à Nicole Le Roy », etc., se rattachant sans doute à l'appel précédent (mai 1553). Procuration donnée à Nicole Le Roy par François Raffin dit Poton, S^r^ d'Azay, qu'elle vient d'épouser, en vue de procédures qui sont probablement disparues (17 juillet 1553).

TOURAINE DU CENTRE ET DU NORD

E 883 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 44 pièces papier.

1436-1644. — **TITRES ISOLÉS** se rattachant à des propriétés dont l'origine est mal connue. — **CINQ-MARS**. Transaction entre la veuve d'Emmanuel-Armand de Vassé et les héritiers de Jean Gaudron, S^r^ des Croix, au sujet du bordage de Villeneuve, des prés du gué de Thouarcé, d'une rente sur la Buffaudière, etc. (3 février 1725). — **CRISSÉ**. Françoise de Souvré, veuve de Gilles de Lansac, S^r^ d'Azay, obligée de revendre sa seigneurie de Crissé, demande la consignation du prix au bailliage de Chinon par sécurité contre les créanciers de son mari, 24 avril 1635[1]. — **FERRIÈRE-LARÇON**. Enquête par témoins sur les étangs et le moulin de La Camuse pour François Raffin, S^r^ d'Azay, à l'occasion d'une rente féodale due par M. de Voyer, Sr de Paulmy (30 décembre-12 février 1538, v. st.). — **NAZELLES** et le **PETIT-PONT-D'AMBOISE**,

1. La famille de Souvré n'a jamais été propriétaire de Crissé, mais a pu la posséder de façon passagère avant ou après la vente publique du 1er juillet 1632.

fief relevant d'Azay. Fragment d'un censier assez incertain (vers 1515). Ordres de Gilles Berthelot, S^r d'Azay, au greffier de sa seigneurie de Nazelles pour assurer la façon des vignes pendant la saisie féodale de la seigneurie (1517-1518). Procédures pour le même contre Françoise de Maillé, veuve de René d'Auxerre prenant cause pour son fermier de la terre du Petit-Pont (1560-1564). Arpentage de la terre de La Poupardière, au Bout des Ponts d'Amboise (1590), en tout 17 pièces. — **L'ORME-ROBERT**, fief à Tours, relevant d'Azay. Brouillon de déclaration des censives par un homme de fief inconnu (2e moitié du XVIe siècle). Sentence contre Olivier Payer, marchand (à Tours ?), pour une maison rue Faucillon (1564). — **PONT-DE-RUAN**. Saisie par la prévôté d'Azay de l'hôtel et des terres de Pierre de Velues (fragment incomplet, XVIe siècle). — **STE-MAURE**. Vente par Collin Millepan (?) du pays de..... (en blanc) à Gillet Monjoie, sergent du Roi à Ste-Maure, de parcelles de terre proches de Ste-Maure, du moulin de Marolles, etc. (1490). Bail à ferme par les enfants mineurs de Marin Regnault à Gilbert de Montjoie (le même que le précédent ?) d'une terre proche de la Ferrande (1480). Ces deux pièces sont actuellement inclassables mais ont certainement fait partie du chartrier d'Azay. — **VILLANDRY**. Vente par Pierre de La Vignolle à Gillet de Brion le jeune de la maison et hôtel du Portau, tenant à La Chotardière, mouvant de Villandry (1436, parchemin incomplet). — **VONNES**, fief à Pont-de-Ruan. Fragment d'un acte de partage des deux tiers de ce fief entre Marguerite, Catherine et Renée Le Berruyer (1534, incomplet). Vente d'une rente par François Le Berruyer au curé de Ruan (1536). Autres titres de ce dernier et de Louis son successeur jusqu'à la saisie par ses créanciers (1541-1563). Droits féodaux dûs au Sr d'Azay et au Sr des Roches-Tranchelion (1550). Débris des titres de la seigneurie de l'Ardillière, dépendant de Vonnes, possédée par Charles d'Espinay et Ambroise Héliot (1545-1644).

ANJOU ET MAINE

E 884 (liasse). — 6 pièces papier, 1 pièce parchemin.

1598-1701. — **LE PIN**, à Vernoil-le-Fourier (M.-et-L.). Bail à ferme de cette terre et de celles du Plessis-Botard, La Hubaudière et dépendances, tant à Vernoil qu'à Vernantes par le procureur de Nicole Le Roy, dame d'Azay-le-Rideau à Etienne et Pierre Le Jouis, marchand à Vernoil (14 mai 1598). Saisie de la même par les créanciers de Guy de Lansac sur Antoinette Raffin, héritière de Nicole Le Roy et opposition de ladite Antoinette faisant valoir que cette terre, celles de Méré (Vienne), Mosnes (I.-et-L.) et autres sont ses biens propres, achetés jadis en 1597 à Charles Turpin, Sr de Crissé (I.-et-L.) par le maréchal Arthur de Cossé, second époux de Nicole Le Roy (1606). — **LA BRETECHE**, à Chantoceaux (M.-et-L.). Notification imprimée aux créanciers de M. et Mme de Vassé S^rs d'Azay-le-Rideau, de la vente judiciaire de cette terre, récemment achetée par ceux-ci aux héritiers de Samuel de Savonnières, etc. (7 octobre 1701).

E 885 (liasse). — 7 pièces parchemin ;
50 pièces papier.

1489-1717. — **AVAUGOUR** (Mayenne). Partage entre les héritiers de Colin Frontin, « paroissiens de Taillay et de La Basozge », des terres de La Frontenière, au fief de La Rivière (21 avril 1490, copie du XVIe siècle). Titre d'une rente sur deux domaines à Taillay ayant la même origine que la pièce précédente (1544). Baux de la seigneurie par les Srs de Vassé (1660-1700). Comptes des fermiers : réparations aux chaussées et au moulin (1688-1689). Discussion des comptes entre Armand-Charles, duc de Mazarin, et de Mayenne et Emmanuel-Armand de Vassé (1704), etc. — **BALLON** (Sarthe). Don par Guyon Le Roy, écuyer, Sr du Chillou à l'abbaye de Bois-Aubry, d'une rente en grains sur la dîme de Ste-Radegonde à Ballon (14 septembre 1489, original parchemin). Baux à ferme de la seigneurie (1583-1637). Mise en gage de leur produit au profit de Charles Boutault, échevin de Tours (1622). Hommage dû au Roi par Françoise de Souvré, épouse de Gilles de Lansac, puis par le duc de Créqui, son gendre (1633-1654). Droits sur le prieuré de St-Marc-sous-Ballon (début XVIIe siècle). Emprisonnement de Jeanne Suif, intéressant sans doute la gestion des forges d'Orthes (1717). — **VILLAINES-SOUS-MALICORNE** (Sarthe). Retrait féodal par Hubert de Champaigne, marquis de Villaines, de la terre de la Brissollière, acquise par Honorat de Vassé sur Louis de Fouqueray, S^r dudit lieu (1633-1662) et liquidation de la part de communauté de Renée des Loges, veuve d'Honorat de Vassé (1647).

GÉNÉRALITÉS D'ORLÉANS ET DE PARIS

E 886 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 5 pièces papier.

1599-1684. — **ESGUILLY**, commune de St-Avit (Eure-et-Loir)[1]. Sentence isolée contre les fermiers (1682). Saisie du domaine et d'une maison à Villars (E.-et-L.) à la requête de Pierre Faure, S[r] de La Bussière, bourgeois de Paris (1682-1684). — **LUZARCHES** (S.-et-O.). Requête d'Ambroise d'Aurillot, femme d'André de Thurin, chevalier, au sujet du partage de cette terre (1599, pièce inclassable, mais ayant certainement fait partie du chartrier d'Azay).

E 887 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 58 pièces papier.

1580-1745. — **MAISONS A PARIS**. Deux baux incomplets d'une maison rue des Blancs-Manteaux louée par Nicolas Guyet, conseiller au Grand Conseil du Roi à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et sous-louée par ce dernier à Guy de Lansac, S[r] d'Azay (fin XVIe siècle et 14 décembre 1616). — Mise en vente publique à la requête de Sébastien Zamet, gentilhomme ordinaire de La Chambre du Roi de l'hôtel de Lansac, rue St-Honoré à Paris, saisi sur Louis de Montmorency-Bouteville et Catherine Charlotte de Luxe, sa femme, légataire de feue Gabrielle de Rochechouart, seconde femme de Guy de Lansac (1er février 1603, avec distribution de deniers du 29 mars suivant). — Transaction consentie par Henri-François de Vassé pour sa maison de la rue du Chaulme avec Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdy, demeurant à La Chapelle-Bertrand en Poitou, adjudicataire de cette maison, qu'il avait louée à feu Antoine Foucquet, Sr de Marcilly, oncle maternel d'Henri-François de Vassé (20 juillet 1673). — Procédures au Châtelet de Paris pour François Cosme, maître miroitier, et Denis Le Maître, vinaigrier à Paris, contre Marguerite Le Maître, veuve de Jean-Pierre Boilletot, conseiller en l'élection d'Etampes pour une créance sur des immeubles mis en vente, sis à Paris, au faubourg St-Antoine, à La Roquette, hors des barrières de Picpus, etc., avec opposition d'Antoinette Raffin, dame d'Azay (1734-1745) avec titres depuis 1672.

1. Esguilly, érigé en marquisat, échut en partage à Joseph-Arthur de Vassé, frère cadet de Louis-Alexandre (voyez E 835). On ne sera donc pas surpris de ne rien trouver ici concernant Esguilly.

SECTION III

Titres de la terre et châtellenie d'Azay-le-Rideau

Inventaires d'archives,
le premier fait pour Gilles Berthelot,
écriture de l'époque (entre 1501 et 1514),
le second pour le marquis de Biencourt (1790)

Le premier travail fait à grands frais de copies ne vaut que par l'abondance de ses analyses, souvent sans date. Il suit probablement l'ordre des sacs (voyez cahier n°8) et n'a aucun souci de classement logique, topographique, ou chronologique. Une étiquette de 1790 indique que le nombre primitif des cahiers était de quinze.

E 888 (liasse). — 9 cahiers papier.

XVe-XVIe siècles. — **INVENTAIRE DE BERTHELOT**, **cahier n°1** (138 pages). Dépendances du château, jardins, cours de l'Indre, moulins. Commencement des déclarations de censives, sans classement, par fiefs ou lieux-dits[1]. — **Cahier n°2** (44 pages). Parcelles nouvellement acquises par Gilles Berthelot à Azay, en particulier dans la prairie de Perrée (1498-1501). — **Cahier n°3** (72 folios). Inventaire des registres des plaids d'assises à Azay depuis 1421. Comptes. Rentes féodales et censives. — **Cahier n°4** (84 folios). Procédures pour Jehannet du Bois-Jourdain contre Gilles Ruzé depuis 1493 et autres de la fin du XVe siècle, série de transcriptions (voyez E 918-920). — **Cahier n°5** (93 folios). Contrats exhibés ou remembrances des plaids d'assises. Fortifications de la Ville d'Azay (depuis le XVe siècle). Redevances de divers fiefs dont Nazelles (f°53). Moulin de Saché, etc. — **Cahier n°6** (90 folios). Suite des acquisitions de parcelles à Azay par Foulques du Bois-jourdain (XVe siècle), puis par Gilles Berthelot. Baux de terres. Titres des rentes féodales et censives. Maisons rue du château à Azay, etc.[2]. — **Cahier n°7** (7 folios). Nouvelles acquisitions de parcelles (*suite*)

1. Le but principal de l'inventaire de Gilles Berthelot semble avoir été de résumer ou transcrire les déclarations de censives, mais les dates manquent presque toujours. Le projet de terrier-inventaire ne fut réalisé qu'en 1790 dans les liasses E 890-914. Ce qui reste des déclarations de censives se trouve dans la IVe section. Elles étaient originairement classées par années et non par lieux-dits.
2. Des inventaires semblables mais ne portant pas la même numérotation se trouvent sous les cotes E 890 sqq.

en partie datées (1493-1496). — **Cahier n°8**. Séries des plaids d'assises (double du cahier n°3) et des comptes du receveur d'Azay depuis Béraut III, dauphin d'Auvergne (1421). Terriers et censiers. Fiefs et censives (*suite*), depuis Foulques du Bois-Jourdain (XVe siècle), etc., une mention du titre fait allusion aux coffres et aux sacs analogues à ceux de l'inventaire de Philippe Lesbahy (ci-dessus E 768). — **Cahier n°9** (53 folios). Déclarations de censives (*suite*). Comme dans les cahiers précédents, le feudiste de 1790 a ajouté des indications topographiques en marge pour suppléer à l'absence de classement.

E 889 (liasse). — 4 cahiers papier in 4°.

XIIIe-XVIIe siècles. — SUITE DE L'INVENTAIRE DE BERTHELOT. — **Cahier n°10** (49 folios). Baux à ferme et déclarations de censives (*suite*). — **Cahier n°11** (97 folios). Procédures pour Charles Le Coq, général des monnaies, cousin de Gilles Berthelot. Procédures contre les habitants d'Azay pour la banalité de moulins, pour la juridiction de la quinte d'Azay, etc. Au verso du Ier folio, annotations de Philippe Lesbahy, femme de Gilles Berthelot, semblables à celles de E 768. — **Cahiers n°s 12 et 13**, manquent. — **Cahier n°14** (229 folios). Acquisitions de parcelles par Gilles Berthelot (*suite*). Aveux du S^r d'Azay au Roi et à l'archevêque (f°58). Aveux des vassaux d'Azay. Quelques pièces datent de la fin du XVIe siècle et la partie postérieure au f°115 est déclarée rédigée le 28 février 1606. — **Cahier n°15** (129 folios). Ecriture de la 1re moitié du XVIe siècle. Titres des moulins avec copies intégrales depuis le titre de la rente de 1255 due à Cormery (voyez E 941) jusque 1494. Réparations de l'église d'Azay. Procès avec le prieur d'Azay, copies *in-extenso* depuis 1367. Droits de justice, poids et mesures, etc. Fortifications d'Azay depuis 1449 (double emploi avec le cahier n°5).

E 890. — Registre sommairement broché, 784 pages.

XIIIe-XVIIIe siècles. — **INVENTAIRE D'ARMAND-FRANÇOIS-MARIE DE BIENCOURT** (1790), **tome 1er**, avec table ou plutôt avec état des redevances en nature et des contenances des terres. Classement par lieux-dits, selon la méthode des terriers. Château, métairies du château, fresches et maisons d'Azay-Ville. Renvoi à des liasses numérotées à partir de 26. De grandes fiches reproduisant les analyses de ce volume et des suivants se retrouvent auprès des originaux de la plupart des liasses des sections III et IV.

E 891-914. — 25 registres ou cahiers brochés avec tables.

XIVe-XVIIIe siècles. — INVENTAIRE DE BIENCOURT ou de 1790 (*suite*). — Renvoi à des liasses numérotées de 18 à 103. — **T. II** (643 pages). Fief du prieuré d'Azay. Maisons et déclarations de censives à Azay. Fresches. — **T. III** : manque. — **T. IV** (194 pages). Déclarations de la Chapelle-St-Blaise. — **T. V** (64 pages). Fief de Péré (par fresches). — **T. VI** (78 pages). Déclarations du fief des Essards à Cheillé et Villaines. — **T. VII** (23 pages). Déclarations du fief Barbotin, mêmes paroisses. — **T. VIII** (23 pages). Fresche de la Burballière. — **T. IX** à **XVIII** manquent. — **T. XIX** (53 pages). Déclarations du fief de Cheillé. — **T. XX** (129 pages). Fief du Grand-Chinier à Cheillé. — **T. XXI** (79 pages). Fief du Grand-Arrêt à Cheillé et Villaines. — **T. XXII** (94 pages). Fief du Petit-Arrêt. — **T. XXIII** (45 pages). Fief Javesnon à Villaines et Cheillé. — **T. XXIV.** Fief Chevalleau à Saché. **T. XXV** (21 pages). Fief du Plessis Allais à Cheillé. — T. **XXVI** à **XXIX** (54 pages). Fiefs de La Méchinière, Couture et Moussous réunis, à Azay, Cheillé et Lignières. — **T. XXX** (26 pages). Fief de Gerfaut à Azay. — **T. XXXI** (25 pages). Fief de Gastehalle à Druye. — **T. XXXII** (51 pages). Seigneurie de Druyes. — **T. XXXIII** et **XXXIV** manquent. — **T. XXXV** (528 pages). Seigneurie de Villaines. **T. XXXVI** (41 pages). Fief de La Bruère dépendant de Villaines. — **T. XXXVII** (63 pages). Fief Genty. — **T. XXXVIII** (46 pages). Fief des Ecures à Azay. — **T. XXXIX-LIV** manquent. — **T. LV** (121 pages). Liasse 55e 2e partie (fiefs secondaires), La Chichée, Maupoirier, Macé, de La Galandrie, de La Bacheraye, du Puy-Pellerin, de Locaire, des Doits, de La Mauchée, de La Vallée-des-Gontiers. — **T. LVI** (70 pages). Table générale par noms de lieux de l'assiette des fresches, domaines, droits, etc. — **T. LVII** (31 pages). Etude détaillée des domaines utiles d'après les titres existant aux archives du château d'Azay (avec les contenances)[1].

1. Calcul fait d'après des dénombrements remontant à 1379 et dont il ne reste que d'infimes extraits. La perte de certains cahiers d'inventaires, et aussi de certains originaux, nous laisse dans l'ignorance complète sur quelques terres et mouvances d'Azay. La seule liste complète de celles-ci ne se trouve que dans la « ventilation » de 1789 (E 935).

E 915 (liasse). 41 pièces papier, 8 registres ou cahiers.

1813-1946. — **INVENTAIRES ET PERTES SUBIES PAR LE CHARTRIER D'AZAY DEPUIS ARMAND-FRANÇOIS-MARIE DE BIENCOURT JUSQU'À LA PRÉSENTE PUBLICATION.** — Deux quittances signées « Vrion » pour huit jours et demi de travail aux archives de M. de Biencourt (août-novembre 1813). Table alphabétique par matières supposée rédigée par ledit Vrion et renvoyant aux 56 volumes de l'inventaire de 1790 (30 feuillets). Étiquettes imprimées et fragments de chemises ayant servi à un travail abandonné (1830-1875 ?). Note de 1839 sur « 15 lettres de Henri II et Anne de Montmorency emportées par M. de Biencourt. » Les lettres d'Anne de Montmorency ont disparu. Notes d'un certain Louis Calla (1869) et mise au net par ce dernier d'un répertoire de chartes précieuses et lettres autographes (cahier de 29 pages). Ce répertoire d'après une mention du titre fut communiqué par Louis Calla, le 13 janvier 1873, à l'abbé Casimir Chevalier, président de la Société d'Archéologie de Touraine[1]. La plupart des lettres patentes des rois du XVIe siècle et des autographes provenant des Vassé y mentionnées se retrouvent dans le chartrier actuel, mais il n'en est pas de même, entre autre à la page 23, liasse K, des lettres adressées à M. de Lansac par Robert de La Marche, Diane de Poitiers, la reine Catherine, Jacobo de Arbalays connétable de Portugal, Antoine roi de Portugal, le duc du Maine, le duc de Lenox, les maires et échevins de La Rochelle[2], le marquis de Villars amiral, le duc de Guise (?), Louis cardinal de Bourbon et Henri et Charles de Lorraine, pour ne parler que des autographes du XVIe siècle. À la suite, fiche de déplacement de 3 quittances de 1518 concernant la fondation du Havre de Grâce[3] et chemise ayant contenu des lettres du cardinal de Retz de 1649, le tout disparu. — Bordereaux relatifs à la communication faite par de M. Biencourt en 1873 à Stéphano de Merval, des originaux concernant Le Havre que ce dernier publia en 1875 à Rouen chez Ch. Méterie, librairie de la Société des Antiquaires de Normandie et qui n'ont jamais été retrouvés. Dactylographie au net par le dernier descendant de la famille de Biencourt vers 1919-1920 d'un répertoire de ses archives correspondant à l'inventaire de 1790 précité, mais avant les pertes et la coupure du fonds en deux tronçons vers 1930-37. Répertoire fait en 1937 aux Archives d'Indre-et-Loire au moment de l'entrée du chartrier d'Azay par M. Malassigné avec remaniement par M. Massiet du Biest (1946).

1. Ce dernier ne parle pas des précieux autographes disparus, dans sa notice sur Azay-le-Rideau parue la même année au Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine.
2. Ces lettres auraient du se placer dans la liasse E 789 relative aux campagnes de Guy de Lansac, amiral de Guyenne et Saintonge.
3. Voyez ci-dessus E 772, don d'autres dossiers similaires aux Archives du Calvados en 1951.

TITRES DE PROPRIÉTÉ ET TITRES FÉODAUX D'AZAY-LE-RIDEAU

E 916 (liasse). — 3 pièces parchemin.

1421-1422. — **TITRES DES DUPUY DU FOU.** — Procuration de Béraut III, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, à Jean Batard de Chaligny, à Jean Gaucher son secrétaire et à Laurent Prévost pour vendre les terres d'Azay et de La Haye-Descartes (6 avril 1421 v. st.). Grosse calligraphiée de la vente d'Azay par devant la prévôté de Bourges à Jean Dupuy de Fol dit Le Gallois, écuyer, maître d'hôtel du régent, dauphin de Viennois au prix de 1.700 moutonneaux d'or, à la charge de 31 livres tournois de rente dues « à la dame de Cricé en Touraine… Au cas que, par abolition générale faite ou à faire par le Roy… il conviendrait restituer… au seigneur de Montbéron[1] ledit chastel, ledit Beraut sera quitte en rendant lesdits 1.700 moutonneaux avecques toutes les réparations nécessaires par ledit écuyer faites » (14 mai 1422 v. st.). Paiements

1. Jacques de Montboron d'origine angoumoise, chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Touraine fut un moment seigneur d'Azay comme troisième époux de Marguerite de Sancerre. Disgracié et puni de confiscation de ses biens par le dauphin Charles, il réussit sans doute à soustraire Azay à cette confiscation en le transmettant par un moyen inconnu à Béraut III d'Auvergne, fils du premier époux de ladite Marguerite, qui le vendit à Jean Dupuy du Fou comme nous le voyons ici. Jacques de Montbron était mort en 1422 d'après le Dictionnaire de Carré de Busserolles et c'est certainement son fils François dont nous voyons les droits réservés dans l'acte de vente d'Azay. La situation d'Azay fut longtemps indécise jusqu'en 1437. François de Montbron, fils du précédent, cédait encore ses droits sur cette terre à son frère Jacques. Nous ignorons quelle est cette cession de 1437 citée par Carré de Busserolles (Dictionnaire, p. 102).

   Voyez également J. LOISELEUR, *Etude sur Gilles Berthelot*, Mém. de la Société Arch. de Touraine, tome XI, p. 182 ; *Note et Histoire de la Ville d'Azay*, par l'abbé Casimir CHEVALIER, Bulletin de la même Société, 1873, p. 464. On n'a pas assez souligné qu'Azay fut de 1417 à 1422 environ une place forte bourguignonne et que c'est un capitaine aux ordres de Jacques de Montbron qui provoqua le dauphin en 1417. De là, comme on sait, l'incendie de la ville à titre de représailles.

dudit prix par devant ladite prévôté de Bourges à Jean Gaucher, procureur précité dudit Béraut (6 juin 1422).

E 917 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

1446-1458. — **TITRE DES DUPUY DU FOU APRÈS L'ACQUISITION D'AZAY**. — Transaction entre Jean d'Aubigné et Yolande du Clouaistre sa femme, fille du premier mariage de Damiette de Chastelleby d'une part et Catherine du Puy du Fou se faisant forte de ses trois sœurs, de l'autre, concernant le partage des acquêts de communauté faits par feu Jean du Puy du Fou, veuf de Marie d'Ausagny, après son second mariage avec ladite Damiette. Azay reviendra aux sœurs du Puy du Fou. Jean d'Aubigné obtient pour sa femme « deux moulins sur la Sèvre, l'hôtel d'Estillais et ses appartenances et les bordages de Gâtebourse (Deux-Sèvres) et Courchappon, aux environs de Malehoure (Malehouse, à Vasles, Deux-Sèvres) », avec promesse de compensation au cas où leur revenu n'atteindrait pas 40 livres (19 octobre 1446 copie sur papier de l'époque, non certifiée). — Vente par Marguerite du Puy du Fou, religieuse « en l'église Saint-Loys de Poissy » à Foulques du Bois-Jourdain et Catherine du Puy du Fou sa femme, de sa part de la terre d'Azay pour dix livres de rente et 120 livres comptant. (Cour de la Châtellenie de Poissy, 10 mars 1455, v. st. original). — Sentence de défaut accordée audit Foulques contre son beau-frère René de Vaulx, en vue du partage avec ses sœurs et beaux-frères[1] de la succession dudit Jean Dupuy du Fou dit Le Gallois (1457 13 juin, original). Relation de l'assignation faite audit René de Vaulx à son domicile « en pays de Saintonge », indiquant qu'en cas de nouveau défaut le partage sera fait sans lui (1458, v. st. original). Série d'analyses sommaires faites par le feudiste de M. de Biencourt vers 1790, mentionnant une seule des pièces de la présente liasse avec quelques autres empruntées aux liasses suivantes depuis 1463 (aveu à la seigneurie de Villandry) jusqu'en 1470.

1. Comme l'indique sommairement le Dictionnaire de Carré de Busserolles, dont l'auteur a connu les deux sentences de 1457 et 1458, Jean du Puy du Fou eut de son mariage avec Marie d'Ausagny quatre filles, savoir Catherine, épouse de Foulques du Bois-Jourdain, souche de trois générations de seigneurs d'Azay de ce nom : Perrette, épouse de Charles d'Arboville ; Géorgine, épouse de René de Vaux qui fit défaut en 1457 et 1458 et Marguerite, religieuse en 1455.

   Les deux sentences précitées, malgré la perte du reste de la procédure, suffisent à prouver que Foulques du Bois-Jourdain réussit à conserver Azay en entier et à racheter les parts des cohéritières de sa femme.

   Une autre pièce a été comme par Carré de Busserolles certainement d'après le chartrier d'Azay. C'est le testament de Jean de Puy du Fou en 1441. Mais nous n'en avons plus qu'une analyse trop brève de la fin du XVIIIe siècle (ci-dessus 1re partie, E 766).

E 918 (liasse). — 6 pièces parchemin.

1455-1506. — **TITRES DE FOULQUES DU BOIS-JOURDAIN**. — Procuration par Aymar, Sr de Montbazon, conseiller et chambellan du Roi, pour toucher au nom du Roi une rente annuelle de 12 livres due par la terre d'Azay (1455, 21 mai, original parchemin). — Abandon par « Estienne Rochette » de ses droits sur 125 chaînées de prairie devant le château d'Azay (1468, 17 juin, original parchemin). Rachat de la part héréditaire de « Estienne Michel, marchand changeur demeurant à présent à Montpuellier » en diverses terres d'Azay, Villandry, Lignières, etc. (1475). — Procédures pour des terres et rentes à Azay contre Pierre Gilet et contre Jean Huhe, de la paroisse de St-Jean-Baptiste d'Angers (1476).

E 919 (liasse). — 13 pièces papier.

1474-1501. — **TITRES DES SUCCESSEURS DE FOULQUES DU BOIS-JOURDAIN** *(suite)*. — Premier dossier, formé de copies non certifiées du début du XVIe siècle. Vente par ledit Foulques d'une rente de 80 livres tournois et d'autres plus faibles assises sur sa terre d'Azay au profit de Hardouin de Maillé, Sr de Rochecorbon, de Guillaume de Rais, marchand à Saumur, et de Jean de Clains, marchand à Tours (1474, 9 novembre). Rachat partiel de ces rentes par Guillaume Ruzé, « conseiller du Roi en Parlement » (1490, 23 octobre). Saisies opérées pour défaut de paiement par Catherine Briçonnet, veuve dudit Ruzé. Procédure pour Jehannet du Bois-Jourdain, successeur de Foulques, et mandement royal du 24 octobre 1497 obtenu par ce dernier, ordonnant la révision de la procédure (1497-1501, série de copies semblables aux précédentes).

E 920 (liasse). — 15 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

1493-1501. — **FAMILLE DU BOIS-JOURDAIN**. — Suite des saisies précédentes. Second dossier très incomplet formé uniquement d'originaux et portant

certaines cotes du XVIIIe siècle (1 à 17 et 93). Offre de consignation par Jehannet du Bois-Jourdain des 500 livres ducs pour la rente assise sur sa terre d'Azay. Audition de témoins faite à sa demande, par le bailliage de Tours, savoir de ses chambrières, du curé et de divers habitants d'Azay concernant les sévices exercés en son absence par le procureur et les hommes armés qui occupèrent le château d'Azay, au nom de ladite veuve Ruzé (1496, 9 novembre), etc. Certaines de ces pièces, surtout celles des années 1493-1499, ont été analysées dans un petit cahier d'inventaire du feudiste de M. de Biencourt en 1790 joint à la même liasse et intitulé « liasse 30, 1re partie de l'inventaire ». Ce feudiste n'a fait qu'un choix et a fait figurer dans sa rédaction une pièce aujourd'hui perdue (compulsoire de 1439 accordé à Jehannet du Bois-Jourdain). Il cite les pièces déjà connues de 1530, 1535, relatives à la confiscation d'Azay. Il a ajouté *in fine* une transaction de 1584 et quelques pièces de 1609 concernant Nicole Le Roy, alors dame d'Azay.

E 921 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

1489-1502. — **ANCIENS TITRES DE LA FAMILLE BERTHELOT ET PREMIÈRE INTERVENTION DE GILLES BERTHELOT DANS LES AFFAIRES DU DOMAINE D'AZAY**. — Acceptation par Pernelle Berthelot demeurant à Paris, femme de Charles Le Coq, général des monnaies du Roi, du partage fait entre elle et Gilles Berthelot son frère, des héritages non spécifiés à eux échus par le trépas de… de Balan (prénom en blanc) dame de la Motte, veuve de Jean Bérard (1489 2 avril)[1]. — Procuration donnée par Gilles Berthelot, « notaire et secrétaire du Roi, maître de ses comptes, seigneur d'Azay » pour toucher les arrérages de la rente précitée de 300 livres assise sur les terres d'Azay et du Plessis-Allais, qu'il vient d'acquérir de Renée de Daillon et d'Antoine de Loubbes, son mari, le 29 septembre passé[2], avec allusion à un délai de paiement demandé à Gilles Berthelot par Janet du Bois-Jourdain, S[r] d'Azay (1501, 6 octobre, original mutilé). — Confirmation de ladite cession par ledit Antoine de Loubbes qualifié de « panetier ordinaire du Roi » et sa dite femme qualifiée de « dame de Fontaines et de La Motte-Sonzay ». Mention du prix d'achat : 2.000 écus soleil et 925 écus couronne (copie pareille à celles de la liasse précédente avec date incomplète [1502, 29 septembre]). — Copie d'une requête de Jean le Paintier, procureur de Gilles Berthelot, demandant à « Mademoiselle de Fontaines » ladite ratification, Tours le 15e d'octobre (probablement 1501), avec six copies des procédures engagées contre elle, toutes de 1501.

E 922 (liasse). — 20 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

1504-1508. — **CESSION, PUIS RETRAIT LIGNAGER DES TERRES D'AZAY ET DU PLESSIS-ALLAIS**[1]. — Acte de cession de ces terres par Janet du Bois-Jourdain à « Antoine Loubbes, chevalier » agissant pour sa femme Renée de Daillon, absente, au prix de 4617 écus d'or et 7 livres, 17 sols 60 deniers tournois, avec réserve des charges féodales dues aux Srs de Crissé, Montbazon et Villandry pour Azay, et au Roi pour le Plessis-Allais (15 août 1504, original endommagé avec fiche d'inventaire du XVIIIe siècle). Offres de consignation du prix et procédures en vue du retrait par Charles du Bois-Jourdain, fils et héritier dudit Janet, alléguant notamment l'excès des emprunts ou rentes foncières grevant ces terres. Série complète de procédures sur parchemin, cotées de 1 à 29. Dans l'avertissement coté 19, daté de 1504, allusion à des « intelligences avec autruy » c'est-à-dire avec Berthelot, de la part de Charles du Bois-Jourdain. — Sentence provisionnelle de maintien en jouissance dudit Charles en dépit d'un appel (2 avril 1505) mais le résultat de cet appel manque.

E 923 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1489-1517. — **PROPRIÉTÉS DES BERTHELOT EN TOURAINE AVANT L'ACQUISITION D'AZAY**. — Vente par « maître Martin Berthelot, notaire et secrétaire du Roy nostre sire et maître de sa chambre aux deniers » à noble homme Roger Warch, écuyer,

1. Cette pièce inconnue des auteurs précédents semble être la première preuve connue des acquisitions de terres faites en Touraine par les Berthelot avant celle du château d'Azay.
2. Sur les procédures de Janet du Bois-Jourdain contre ces derniers, voyez la liasse suivante. Le sort d'Azay-le-Rideau semble avoir été incertain de 1504 à 1508 entre plusieurs propriétaires.

1. Le Chartrier d'Azay ne contient rien, comme l'on verra, en ce qui concerne cette seconde terre. Le château du Plessis-Allais est sis au terroir de Cheillé.

archer de la garde (écossaise) du Roi « de certaines rentes foncières et de cinq quartiers de pré, séant près d'Azay et Cheillé, que ledit Berthelot auroit autrefois acquis de Jacques Galepeau frère (?) dudit Berthelot, etc. » (1489, 31 août, copie du début du XVIe siècle). — À la suite, attestations de Bérault Stuart, capitaine de la garde écossaise, et d'autres membres de celle-ci concernant la qualité d'étranger dudit Roger Warch et l'exercice du droit d'aubenage (1517). — Acquisitions diverses de Gilles Berthelot qualifié « commis au paiement des gages des officiers de l'ostel du Roy » ou « notaire et secrétaire du Roy et maistre de sa chambre aux deniers », ou encore « seigneur des Arrêsts » et de « Phelipe Lesbaie » sa femme, concernant la grande dîme d'Anché près de Chinon (1493, 5 juin), de diverses parcelles de terre à Azay (1496, 20 juin), au fief du Plessis à Azay (1487, 23 mars) et d'une rente sur le fief de la Salle d'Avon (1498, 1er décembre).

E 924 (liasse). — 10 pièces parchemin ;
1 pièce papier.

1507-1524. — **PROPRIÉTÉS DES BERTHELOT EN TOURAINE**, postérieurement à 1501, date approximative de leur acquisition du château d'Azay[1]. Parcelles sises surtout autour de ce château, acquises par achat, échange ou retrait féodal sur Pierre Romière, maréchal à Azay (1507), sur la fille de Guillaume Rabineau, de Villaines (1509), sur Marguerite Bondemer, veuve de Martin Pater, bourgeois de Tours (rente rue Saint-Martin à Tours, 1519, 9 février), sur Renée du Puy du Fou, héritière des anciens seigneurs d'Azay apparentée aux seigneurs de Sainte-Maure (rente de 12 livres sur le château d'Azay 1524, 1er février, v. st.). Achat de la seigneurie de Fouynais, près d'Azay vendue sur saisie (s.d., après 1519), etc.

E 925 (liasse). — 2 cahiers, 3 pièces papier.

1498-1508. — ACQUISITIONS DE GILLES BERTHELOT À AZAY ET ENVIRONS *(suite)*. — Copies de titres faites au début du XVIe siècle. Nombreuses parcelles de terre ou rentes foncières sises autour d'Azay, à Javesnon, La Chapelle-Saint-Blaise, Rivarennes, Villaines, etc., acquises du 7 novembre 1498 au 23 mai 1499, 153 ff^os, ordre chronologique, 145 pages[1]. — Inventaires des titres concernant les acquisitions de parcelles relevant de la seigneurie du Grand et du Petit-Arrêt à Cheillé[2], sans indication de dates. Même époque, 10 ff^os. — Baux isolés de quelques-unes de ces parcelles pour 1501-1508 (copies du XVIe siècle).

E 926 (liasse). — 4 pièces parchemin.

1528-1547. — **CONFISCATION D'AZAY PAR LE ROI SUR GILLES BERTHELOT**. — Partie initiale du dossier formé au XVIIIe siècle par le feudiste de M. de Biencourt et comprenant les principaux titres d'Antoine Raffin dit Poton, capitaine des Gardes du Roi, sénéchal d'Agenois et capitaine de Cherbourg. Lettres patentes du roi François Ier faisant connaître « les fraudes, faultes et abus commis sur le faict de nos finances » par Gilles Berthelot précité et la reprise sur tous ses biens de « seize mil livres comme deniers mal et induement pris… treize mil trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres douze solz six deniers tournois pour l'interestz par nous soustenuz en noz finances par le moyen dudit Berthelot… et en vingt mil livres parisis l'amende »… Le Roi fait don de « tout le droit de confiscation à nous appartenant » audit Antoine Raffin à raison de ses services » tant au fait de nos guerres en plusieurs voyages, les uns où nous estions en personne à la journée des Suisses que aussy dernièrement à la journée devant Pavye, où il fut fait prisonnier par nos ennemys, aussy en plusieurs ambassades tant à Romme, Allemagne, Suisse que aultres pars autrement, à l'entour de nostre personne ». Sont exceptées de la confiscation « deux maisons sizes l'une en la ville de Paris, de laquelle avons fait don à nostre amé et féal le sieur de Morette, aussy gentilhomme de nostre chambre et l'autre, seize en nostre ville de Tours, de laquelle avons fait pareillement don à nostre amé et féal Robert de la Martonnye, Sr de Bonnes, bailly et gouverneur de Touraine, maistre d'hostel ordinaire

1. Il nous est difficile d'admettre avec Carré de Busserolles que Martin Berthelot le père, cité ci-dessus, ait été s^r d'Azay en 1498. Nous ne pouvons même préciser, faute de textes, la date de l'acquisition d'Azay par son fils Gilles. Remarquons aussi la faible proportion des acquisitions de parcelles diverses représentées par des originaux à côté de celles dont des copies sont conservées dans la liasse E 925 ci-dessous.

1. Une série de copies ou inventaires analogues, mais portant une numérotation différente existe ci-dessus, cote E 888.
2. On remarquera que dans la liasse 268 ci-dessous Gilles Berthelot porte le titre de « seigneur des Arrests » mais non encore celui de s^r d'Azay.

de nostre hostel », etc. Signature « Françoys », probablement autographe (Fontainebleau, juin 1528, parchemin de 0,45 de haut sur 0,57 de large). — Second don ou plutôt remise par le Roi à Antoine Raffin du paiement des trois sommes ci-dessus, soit 49.399 livres au total qu'il devait comme prix de l'adjudication de la terre d'Azay, cette adjudication étant rendue nécessaire par suite de l'opposition au Conseil du Roi des créanciers énumérés à la liasse suivante (Marseille, 7 novembre 1533, original). — Lettres du Roi ordonnant à la Chambre[1] d'entériner le don précédent (Fontainebleau, 14 août 1534, original). — Lettres du roi Henri II ordonnant aux trésoriers de France de faire remise à Antoine Raffin des 2.154 livres 3 sols 4 deniers de lods et ventes et droits féodaux dus pour l'acquisition d'Azay (St-Germain-en-Laye, 2 juillet 1547, original). La liasse, dans la cotation du XVIIIe siècle, comprenait 18 pièces ; il ne reste que les cotes 1, 13, 16 et 18.

E 927 (liasse). — 17 pièces parchemin ;
55 pièces papier.

1533-1535. — **OPPOSITIONS AU CONSEIL PRIVÉ DU ROI CONTRE L'ADJUDICATION D'AZAY À ANTOINE RAFFIN**. — Principaux opposants : Philippe Lesbahy, femme de Gilles Berthelot, banni de France, réclamant une dot de 200 livres de rentes assise sur la terre d'Azay, représentée par Nicole Mallon, greffier au Parlement de Paris ; Jehan Sappin, receveur général des Finances en Languedoc, prisonnier au Châtelet de Paris, pour dettes envers le Roi à raison d'une créance non précisée de 750 livres sur Azay ; la prieure du Relay en Touraine, pour la pension de sœur Philippe du Bois-Jourdain ; René de Menou, Sr de Boussay ; Jacques de Turpin, Sr de Crissé demeurant aux Roches-Tranchelion ; Guillaume du Bois-Jourdain et Marguerite d'Aubigné sa mère, demeurant au château du Plessis-Allais à Cheillé, à cause de diverses rentes féodales ou non ; le chapitre de Saint-Martin de Tours à raison de ses rentes en grains sur les moulins d'Azay ; Robert de la Martonnie, gouverneur de Touraine, Sr de Bonnes à raison de 300 livres, représentant peut-être la maison de Paris citée à E 211, confisquée sur Gilles Berthelot, etc. — Affiche-décret de la terre d'Azay avec liste des charges (28 avril 1534), deux exemplaires grand format, cotés 80-81. — Envoi en possession définitif d'Antoine Raffin et main-levée générale des saisies (8 août 1535), etc. Cotation du XVIIIe siècle de 19 à 91, en tenant compte de la liasse précédente. Les pertes sont faibles (72 au lieu de 82) mais le classement est bâclé et ne respecte ni la chronologie ni l'ordre logique.

1. Les liasses suivantes montreront que la Chambre des Comptes, où Gilles Berthelot avait conservé beaucoup d'amis, et même le Conseil privé du Roi, s'opposaient aux prodigalités de François Ier et voulaient forcer Antoine Raffin, son favori, à payer le prix de l'adjudication. Ils espéraient peut-être l'empêcher d'entrer en possession d'Azay et laisser tout ou partie de cette terre à Philippe Lesbahy, femme de Gilles Berthelot, qui conservait l'hypothèque d'une pension. Sans parler des autres créanciers qui furent désintéressés en 1535, l'opposition de celle-ci dura jusqu'à la transaction du 27 mai 1563 (voyez E 769).

E 928 (registre). — 175 ffos parchemin ;
reliure sommaire.

21 septembre 1533-8 août 1535. — TRANSCRIPTION D'UN CHOIX DES PIÈCES PRÉCÉDENTES, en forme de procès-verbal compulsé sur l'ordre de Léonard Gay, commissaire député par le Grand Conseil du Roi à la requête d'Antoine Raffin, nouvel acquéreur d'Azay depuis l'adjudication à son profit du 22 août 1533 au prix de 50.000 livres et à la charge des dettes et droits seigneuriaux (f° 2). Jusqu'à la mainlevée définitive des oppositions (10 août 1535, f° 171 v°). Parmi les pièces dont les originaux ne figurent pas dans la liasse précédente, voyez ff^{os} 132-150 les copieuses procédures contre René Claveau, ancien receveur du domaine d'Azay, demeurant à Tours, et les tenanciers nominativement désignés du fief de l'Orme-Robert à Tours (7-9 août 1535), voyez aussi f° 73, lettres patentes du roi François 1 ^{er} faisant savoir que Jean Sapin, receveur des finances du Languedoc, prisonnier au Châtelet de Paris à raison des « grosses sommes » qu'il devait au Roi, a affirmé que feue la Reine-Mère du Roi lui devait « certaines sommes de deniers ». Celles-ci lui étaient dues déjà par feu Charles, jadis duc de Bourbon et la Reine-Mère avait fait sienne cette dette, pour la payer en dix années. En conséquence, Jean Sapin ne devra plus au Roi que « sept vingtz dix mille trois cent cinquante-trois livres un sol tournois »[1] (Rouen,

1. La liasse précédente explique que Jean Sapin avait sur la terre d'Azay-le-Rideau une créance de 750 livres. Ceci explique la transcription dans le présent registre des lettres patentes de 1531 mais n'arrive pas à éclairer la nature des rapports entre Jean Sapin et son collègue, le financier Gilles Berthelot. On remarquera le détail des avances faites à la reine-mère Louise de Savoie qui est également à l'origine de la disgrâce du financier tourangeau Jacques de Semblançay.

23 février 1531). F°90. Philippe Lesbahy, femme de Gilles Berthelot, reconnaît que son cousin germain Jacques Le Febvre, cessionnaire de ses droits sur Azay, a reçu en don la créance correspondant aux 600 livres arriérées de sa pension assise sur la dite terre d'Azay et ce « pour le bon amour et reconnaissance « qu'elle doit audit Le Febvre »[1] (Paris, 16 février 1532), etc.

E 929 (liasse). — 2 pièces parchemin.

1548-1563. — **LIQUIDATION DES DERNIÈRES DETTES DUES PAR LA TERRE D'AZAY**. — Lettres patentes d'Henri II faisant savoir aux membres du conseil privé qu'à la suite de la découverte de certains biens, notamment en Champagne, dans les seigneuries des Grandes-Loges et de Saint-Estienne, que Gilles Berthelot serait parvenu jusqu'ici à recéler, Antoine Raffin, S[r] d'Azay, pourrait redevenir créancier d'environ 4.730 livres sur ses débours faits lors de l'adjudication d'Azay et ce malgré l'opposition « du sieur de Bretagne » détenteur des dits biens (Dijon, 3 juillet 1548, original en partie déchiré). Original de la transaction déjà citée[2] entre Antoine Raffin et Jean Le Conte, conseiller notaire et secrétaire du Roi, intendant de ses Finances, son fils Jean, contrôleur général des guerres, cessionnaires des droits de Philippe Lesbahy précitée, qui renoncent à toute opposition à l'adjudication d'Azay en échange de 13.000 livres (Paris, 27-5-1563). Cotes 92, 96 et dernières de la cotation du XVIIIe siècle.

E 930 (liasse). — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1529-1532. — **RÉSIDU DE MÉMOIRES ET PRODUCTIONS JUDICIAIRES** concernant les oppositions précédentes, ne portant aucune cote d'inventaire du XVIIIe siècle. Arrêt de la Chambre des Comptes déboutant Philippe Lesbahy femme de Gilles Berthelot, Louis Le Goux, écuyer, Sr de Lourps (?), Jacques Barbot curé de N.-D. de l'Ecrignol à Tours, le prieur des Carmes de Moulins, Colette Chartier veuve de Pierre Guetier et ses enfants restés en dehors des procédures précédentes faisant opposition pour un capital de 500 livres à raison de rentes et charges sur les maisons confisquées sur Gilles Berthelot, sises à Paris, rue de la Barre du Bec, données par le Roi à Charles du Solier, Sr de Marette, président en la Chambre des Comptes (28 octobre 1529). — Mémoires et suppliques de la même Philippe Lesbahy aux commissaires du Roi réclamant sur le prix des immeubles et meubles de Jacques de Beaune-Semblançay, jadis trésorier du Roi, la somme de 4.900 livres tournois, moitié de 9.800 livres que lui devait Jacques de Beaune. Elle déclare avoir prêté à ce dernier, durant son mariage, 12.050 livres en tout, dont elle a cédule et dont 2.250 livres seulement lui ont été remboursées (s.d., vers 1532), etc.

E 931 (liasse). — 5 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1553-1609. — DOMAINE D'AZAY *(Suite)*. **GESTION D'ANTOINE RAFFIN ET DE SES SUCCESSEURS**. — Abandon d'Azay par François Raffin à sa mère Philippe de Bessay à titre de transaction et pour en tirer sa pension alimentaire (19 avril 1552). — Bail à ferme judiciaire d'Azay pour un quart de son revenu, effectué par le bailli de Tours faute de paiement du droit de relief dû au Roi (30 octobre 1552). — Transactions entre Nicole Le Roy, dame d'Azay et Nicolas du Rouseil, Sr du Vau de Vallères, fixant les limites entre La Châtellenie d'Azay et la métairie de la Poissonnière (21 juillet 1584). — Deux ventes avec clause de réméré de la terre et seigneurie d'Azay consenties par Guy de Lansac et après lui par Arthur son fils, la première pour 2.400 livres à Françoise Victor, veuve de noble homme Philibert Gatian, sieur de Vauligny, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Tours paroisse St-Vincent (21 avril 1609), la seconde pour 2.150 livres à noble homme Pierre Le Roy, Sr de la Brosse, conseiller en l'Élection de Tours (14 août 1609). Les quittances du prix de rachat sont en marge. — Estimation du cheptel et des dégradations à la sortie de René et Gabriel Besnard père et fils, fermiers de la terre d'Azay (19 juin 1609).

1. Nous ne citons ici que les pièces dont l'original ne se retrouve pas dans E 927-28. Voyez aussi E 769 ci-dessus pour les rôles que Jean Le Fèvre et d'autres gens de loi jouèrent comme conseillers auprès de Philippe Lesbahy pendant l'exil de son mari et les legs qu'elle leur fit dans son testament du 11 février 1542.
2. Voyez 1re partie, E 769.

E 932 (liasse). — 3 pièces parchemin.

1537-1541. — **ACQUISITIONS DE PARCELLES A AZAY PAR ANTOINE RAFFIN**[1]. — Achat à Simon de Saché d'un « arpentis » devant la grande maison de Jean Moys, barbier à Azay, avec deux jardins (5 avril 1537). — Procédures contre Colin Messant, débiteur de redevances en grains et chapons pour des vignes et prés arrentés en 1498 par Gilles Berthelot (1541).

E 933 (liasse). — 16 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

1549-1570. — **ACQUISITIONS DU MÊME ORDRE PAR FRANÇOIS RAFFIN**, FILS DU PRÉCÉDENT PUIS PAR NICOLE LE ROY, SA VEUVE. — Cahier portant analyse de 13 de leurs acquisitions (1549-1581). — Titres nouveaux consentis par François Raffin à la veuve Phelion Maurin et à Martin Rideau pour un arpent à la Couchetterie (13 septembre 1557) et à Jacques de Maillé pour une rente due par une terre près Ste-Catherine du Port-Huault (25 octobre 1559). — Procédures diverses, entre autres pour retrait féodal de terres à La Chapelle d'Azay contre Laurent Despeigne (1560-1567). — Achat de près au même lieu à Antoine Damarron (11 mai 1568). — Série de huit acquisitions faites à la date du 11 février 1570 pour vignes à la Foulonnière, au Plessis-Allais et à Aulnay (2 actes), pour vignes aux Bascheraies et au Plessis-Galle, à la Bascherie et à Aulnay (2 actes), à Aulnay près la Thibaudière ; à Aulnay, au clos de la Chapelle St-Blaise, toutes vignes joignant à celles déjà possédées par ledit François Raffin. Ces 8 actes sont cotés de 24 à 31 (liasse d'Azay). Un neuvième provient de la liasse de Perrée et concerne également des vignes à La Bascheraie.

E 934 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 14 pièces papier.

1615-1771. — **ACQUISITIONS DE PARCELLES SEMBLABLES PAR ANTOINETTE RAFFIN** ET PAR SES SUCCESSEURS DE VASSÉ ET DE COURTEMANCHE (anciennes cotes 32 à 45, faisant suite aux cotes ci-dessus). — Les lieux-dits sont : les petits prés clos (1615). Ponts et jardins d'Azay (1664, 2 actes). Prés de l'avenue du château (1669, 5actes). Prés du jardin du château (1726) et à l'ouverture du canal (1753). Vignes du côteau d'Azay (1770). Rue du château et mur de la ville (1771, 2 actes).

E 935 (liasse). — Un registre ; 2 pièces papier.

1789-1791. — **PRÉPARATION DE LA VENTE PUBLIQUE DE LA TERRE D'AZAY**. — Minute de l'affiche de vente (21 décembre 1789). — Cahier des charges, de la vente, contenant, de même que la pièce précédente, la liste des domaines directs et des fiefs (29 décembre 1789). — Ventilation ou description des diverses parties de cette terre faite par le juge de paix d'Azay à la requête de M. de Courtemanche propriétaire, en vue de racheter les droits de lods et vente, autres revenus casuels, cens et rentes (25 février 1791). Nous en extrayons ci-dessous la liste des fiefs, étant donné qu'elle ne se trouve ni dans les inventaires anciens qui sont incomplets, ni dans les dénombrements servis au Roi qui sont perdus[1] et qu'elle constitue un cadre de classement. Les domaines dont les titres manquent sont indiqués par une astérisque. Fief de Chinon (mouvance de la prévôté royale). Le château d'Azay, ses prairies et vignes, le moulin à blé d'Azay. Halles et four banal d'Azay. Terres de la Varenne d'Azay. — Cheillé : dépendances de La Rémonière. Le Grand-Arrêt à Cheillé, mouvant de l'archevêché jusqu'en 1518 ainsi que les deux terres suivantes : métairie de Landeruère à Cheillé, le Grand-Chignier à Cheillé. Javesnon. Vignes de la Grande-Grange*. Dépendances de la Grande-Maison de Villaines, de la Coulonnière, du Petit-Arrêt, des Moulins-Neufs*, de Meigné, cens et rentes à Azay. Revenus casuels. Les Bois-sellières*, fief dépendant de St-Martin de Tours. Dépendances de Gerfaux. Les Bécherons, à Saché*. Le Plessis-Allais* et Javesnon. Le fief de Villandry dans la prairie de Perrée. Moulins à foulon et à blé de Perrée. Les Landes-au-Chat. Les Meschinières avec ses cens et rentes. Les quatre articles précédents relevant de Villandry. Le fief du prieuré d'Azay avec des dépendances de Gerfaux et des Meschinières. Le Plessis-Galle*

1. Les acquisitions de parcelles destinées à embellir les environs du château ont été beaucoup plus nombreuses encore avant 1528 sous Gilles Berthelot. Voyez les inventaires cotés E 888 et suivants.

1. Sur les rares et brefs extraits qui restent de ces dénombrements, voyez ci-dessous E 1073. Voyez également l'inventaire d'archives dit de Biencourt E 890-914.

avec Galuère et les Moulins-Neufs. Les Fesselles (dépendance de Gerfaux). La Haute-Chevrière* avec les Meschinières. Vauguérin avec la métairie de Gerfaux. Lionière, dépendance de la Chatonnière*. Le fief de Saché, dépendance de Javesnon. Le Ploquinière avec la Rémonnière, à Cheillé. Le fief de l'Ile-Bouchard avec ses dépendances de Villaines et de Javesnon. Coulonnière. Le Petit-Arrêt. La Davilière à Villaines. Le bois des Coulonnières. Prétiers à Villaines. Le Moulin-Neuf à Saché. Les six articles précédents relevant de Villandry. Le fief de Crissay*, c'est-à-dire les prétiers de Jolivet. Le fief de la Haute-Chevrière à Druyes. Le fief de Peray dépendant d'Artannes*, c'est-à-dire de l'archevêque de Tours. Fief de Veigné et sa dîme à Druyes. L'Orme-Robert, dépendant de la baronie de Châteauneuf à Tours. — Récapitulation générale du revenu des droits précédents donnant un total de 12.353 livres 14 sols 9 deniers et table générale des lieux-dits, en tout 38 pages.

E 936 (liasse). — 92 pièces papier.

1791-an XI. — **ACQUISITION DE LA CHATELLENIE D'AZAY** par Charles de Biencourt, ancien colonel au régiment d'Austrasie… député à l'Assemblée Nationale, demeurant à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, sur Henri-Alexis-Charles Lemaire de Courtemanche, lieutenant au régiment Dauphin-Cavalerie, émancipé d'âge, fils unique et seul héritier de feu Alexis-Jean-Baptiste Lemaire de Courtemanche et d'Adélaïde-Euphémie-Geneviève de Vassé, au prix de 341.110 livres en neuf termes, savoir les fiefs d'Azay, Cheillé, Villaines et Druyes (29 septembre 1791, deux extraits incomplets). — Série de quittances notariées pour les dits 9 termes jusqu'au 3 janvier 1793, mainlevées d'hypothèques et oppositions de créanciers (10 novembre-décembre 1791). — Avis du Conseil d'Etat concernant la suppression des rentes féodales comprises dans cette vente (30 Pluviose an XI, 2 ex.). — Quittances des droits de mutation et des frais de purge d'hypothèques jusqu'au 19 janvier 1792.

E 937 (liasse). — 53 pièces papier.

An XI-1813. — **REVENDICATION PAR LES DOMAINES DE DEUX RENTES FEODALES** dues par les moulins d'Azay à l'abbaye de Cormery depuis 1255[1], l'une de dix livres, l'autre de 24 setiers de froment, l'Etat prétendant représenter l'abbaye de Cormery devenue bien national (1er Thermidor an XI). — Correspondance, mémoires manuscrits et imprimés à la Cour d'Appel d'Orléans. Le jugement de celle-ci probablement daté du 29 décembre 1813, manque : il déchargeait M. de Biencourt de ces rentes à raison de leur origine féodale.

E 938 (liasse). — 45 pièces papier.

1255-1790. — PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PROCÈS PRÉCÉDENT, copies sur l'ordre de M. de Biencourt dans le chartrier d'Azay en trois dossiers qui font souvent double emploi, le premier pour 1255-1523, le second pour 1255-1670 avec quelques extraits de dénombrements perdus de la terre d'Azay, le troisième pour 1528-1790.

E 939 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
52 pièces papier.

An II-1837. — **DEBRIS DES PAPIERS PERSONNELS DE M. DE BIENCOURT**. — Copie du tarif des salaires des journaliers, couturières, tonneliers, etc., publié en application de la loi sur le maximum (14 Brumaire an II). — Certificats de résidence (an II - an VI). — Dégrèvement d'impôts (an VI-1824). — Procédures contre ses meuniers, tenanciers contre des voituriers transportant des arbres et au sujet de la démolition d'un « éperon » sur l'Indre (an X-1820). — Lettres à son notaire (1835). — Débris d'une collection de baux de terre, devis de réparations, locations de domestiques, etc. (an X, 1823). — Titres d'une maison construite dans les douves du château (1837).

E 940 (liasse). — 2 registres papier.

1732-1766. — **DEVIS DE RÉPARATIONS**. — Procès verbal de visite de la ferme du château d'Azay, à la requête de la veuve d'Emmanuel-Armand de Vassé et du nouveau fermier Louis Brindeau, comprenant les moulins, La Rémonière, le Grand et le Petit-Arrêt, le Grand-Chinier, Javesnon et autres

1. Les titres originaux sont ci-dessous E 941.

métairies y compris la maison seigneuriale de Villaines (7-11 juillet 1732, 36 feuillets). Autre procès-verbal de visite beaucoup plus détaillé à la requête de Euphémie-Geneviève de Vassé et de Agathe-Mathurine-Anne de Vassé de Mézières, baronnes de La Roche et d'Azay, toutes deux mineures. Il concerne les mêmes terres plus aux ff^os^ 1 à 19 les réparations du château. F^o^ 6 v°: réparations très légères aux sept plafonds du grand escalier Renaissance, où il n'est à refaire et sculpter que quelques joints de voûtes et quelques culs de lampe ou pendentifs. Aucune réparation importante dans les « chambres de Monsieur et Madame », dans la tour du Trésor, à la prison, etc. (21 juin-31 juillet 1766, 120 feuillets).

E 941 (liasse). — 3 pièces papier.

1255-1461. — **MOULINS BANAUX D'AZAY. TITRES PRIMITIFS.** — « Miletus de Montibus armiger » donne à l'abbaye de Cormery (pour son prieuré d'Azay) « partem quam habebat jure hereditario in molendinis ad bladum de Azayo Ridelli, salva molendinaria quam dicti abbas et conventus habebant in graduali molendinorum et quamdam plateam que est retro prioratum de Azayo Ridelli », à charge de lui payer une rente annuelle de six muids moitié froment moitié mouture : il s'oblige à faire respecter l'obligation de banalité et d'entretenir barrages et digues (1255 septembre, copie du XVIe siècle sans certification ni références). — Vente au chapitre de St-Martin de Tours par Foulques du Bois-Jourdain et Catherine du Puy-du-Fou sa femme, au prix de 300 livres tournois d'une rente de deux muids moitié froment moitié moutures à prendre sur la rente de six muids précitée que lui devait l'abbaye de Cormery (11 avril 1461, copie non signée faite vers 1476 à l'occasion des procès de la liasse E 943 ci-dessous)[1].

E 942 (liasse). — 3 pièces ou cahiers parchemin ; 8 pièces papier.

1406. — **PREMIÈRE SÉRIE DE PROCÉDURES AU BAILLIAGE DE TOURS** pour Foulques du Bois-Jourdain, S^r^ d'Azay, contre l'abbé de Cormery qui refusait de payer la rente de six muids précitée tant que ledit seigneur n'aurait pas réparé les écluses et chaussées et contraint ses sujets à venir moudre au moulin. Dits contredits et reproches de témoins par devant le bailli de Tours. Il ne semble pas y avoir eu de sentence finale (22-24 février).

E 943 (liasse). — 9 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

19 décembre 1449-24 avril 1452. — **SECONDE SÉRIE DE PROCÉDURES.** — Continuation de la cause. Assignations et défauts contre l'abbé de Cormery. Renvoi au lieutenant de Chinon qui condamne l'abbé à payer les termes futurs et 39 setiers 4 boisseaux d'arriéré.

E 944 (liasse). — 16 pièces parchemin ; 30 pièces ou cahiers papier.

1474-1476. — **TROISIÈME SÉRIE DE PROCÉDURES.** — Confirmation par le lieutenant de Chinon d'une saisie du S^r^ d'Azay (25 juillet 1474). Les refus de paiement puis le décès de l'abbé de Cormery obligent le S^r^ d'Azay à reprendre les assignations en vertu des lettres royaux du 2 décembre 1476. Mais cet abbé sera remplacé par l'évêque d'Avranches, confesseur du Roi[1]. Très nombreux mémoires et additions d'écritures. Brouillon de règlement du 24 août 1476. Examen de l'état des écluses (s.d.). Interrogatoire des usagers de ces écluses (26-29 mai 1476 vieux style). La sentence finale semble manquer.

E 945 (liasse). — 38 pièces parchemin ; 21 pièces papier.

1477-1484. — **QUATRIÈME SÉRIE DE PROCÉDURES.** — Nombreuses requêtes du S^r^ d'Azay aux fins de saisie des moulins et significations à l'évêque d'Avranches, abbé commendataire de Cormery (1477-78). — Lettres de relief d'appel accordées à ce dernier par le roi Louis XI dont il est le confesseur (26 mai 1478). — Mandement du même au bailli de Touraine ordonnant de recevoir l'opposition de ce dernier (24 novembre 1479). — Interrogatoire des témoins ayant connu Alizon Hayre, femme de Robin Hayre, archer de la garde écossaise du Roi,

1. Le S^r^ d'Azay aliéna envers d'autres personnes encore d'autres parties de sa rente sur les moulins, notamment le 28 janvier 1457 envers Robin Hayre, archer écossais de la garde de la Reine. Voyez ci-dessus E 943 avec copies modernes dans E 938.

1. Cette qualité est confirmée par une lettre de Louis XI de 1476 (Fonds de Cormery H 76). Elle explique comment l'intervention du Roi fit durer le procès.

et confirmant son retour en Ecosse après le décès de son mari. Parmi les témoins, damoiselle Helaine Houdespin[1], femme de Androt Gras, écuyer, archer de la garde du corps du Roi. — Recherches concernant les enfants Hayre, héritiers d'une rente en blé sur les moulins d'Azay, acquise par leur père sur le S^r^ d'Azay en 1457[2]. Enquête sur les devoirs féodaux du moulin à tan d'Azay (11 août 1479). — Transaction faite en 1482 (sans quantième) entre Foulques du Bois-Jourdain, S^r^ d'Azay, et l'abbé de Cormery, quittant à ce dernier les 31 setiers 4 boisseaux non payés en échange d'une somme de 1.000 livres. Les 18 setiers non payés à Robin Hayre, et à Michel Fourlarton dit Jauzon archers écossais de la garde du Roi sous acquéreurs d'une rente sur les moulins d'Azay, sont également abandonnés au S^r^ d'Azay. — Sentence du bailli de Chinon condamnant l'abbé à payer les arrérages futurs de la rente (1er juin 1482) et lettres royaux de relief d'appel contre cette sentence du 16 décembre 1482. Le procès ne semble avoir pris fin qu'après la mort de Louis XI (30 août 1483) par des lettres de Charles VIII, sur appel au conseil privé de ce dernier ordonnant au bailli de Tours d'user de la contrainte contre l'abbé de Cormery et le prieur d'Azay (14 mars 1484). À la suite, copie de l'inventaire de 1791 concernant une partie des pièces de ce procès.

E 946 (liasse). — 6 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1520-1564. — **DERNIÈRES PROCÉDURES ABOUTISSANT AU RACHAT DES MOULINS D'AZAY À L'ABBAYE DE CORMERY**. — Période antérieure au rachat de 1523. Procuration donnée par Gilles Berthelot, nouveau S^r^ d'Azay, à maître Jean de La Verdure pour poursuivre l'abbaye de Cormery en cas de non paiement de la rente[3] (1520, 9 juin). — Accord du même avec le fermier des moulins Jean de Saché concernant l'entretien de ceux-ci et de leurs digues (1er décembre 1522 avec procuration in-fine à Philippe Lesbahy). — Double ratification par Gilles Berthelot d'une part et par l'abbé de Cormery, de l'autre, après consultation du chapitre conventuel, du rachat par le premier de la propriété des moulins moyennant une rente de 4 muids de blé due à l'abbaye. Est racheté de même l'hommage dû à celle-ci par la Mairie d'Azay et la juridiction qu'avait l'abbé sur les hommes d'Azay à raison de la banalité (29 juin 1523). — Dernière transaction à raison de quelques réserves qui avaient été formulées par l'abbé (6 octobre 1523). — Nouvelles procédures contre ce dernier au sujet du paiement de ladite rente (1531). — Arrêts du Grand-Conseil du Roi ordonnant son paiement direct par les régisseurs d'Azay (23 décembre 1530) et contraignant au paiement Antoine Raffin, nouvel acquéreur d'Azay (2 septembre 1533). En appendice, deux extraits partiels de l'inventaire dit de Biencourt (E 891), liasses 9 et 16 concernant partie les procédures des liasses précédentes, partie d'autres procédures perdues des XVIIe et XVIIIe siècles.

E 947 (liasse). — 9 pièces papier.

1528-an XIII. — **AUTRE RENTE DUE PAR LES MOULINS D'AZAY À ST-MARTIN DE TOURS** depuis 1476 (voyez E 941). — Moyens invoqués par St-Martin de Tours et fondés sur cette rente, en vue d'une opposition à la vente publique d'Azay (1528). — Rachat de cette rente, au prix de 24 setiers de blé par an par François Raffin, S^r^ d'Azay, avec autorisation des députés du clergé de France autorisant cette aliénation (7 octobre 1563 et 5 octobre 1564). Sommations faites à St-Martin qui négligeait de prendre livraison de la rente de 24 setiers (1673 et 1777). — Correspondance entre le receveur de M. de Biencourt et l'Hospice de Tours, attributaire de la rente due à St-Martin (an XIII).

E 948 (liasse). — 5 pièces papier.

1529-1758. — **AUTRES RENTES DUES PAR LES MOULINS D'AZAY**. — Rente due à François Baraton, écuyer, étudiant à l'Université d'Angers : transaction par devant le bailli de Montgauger (I.-et-L.) entre ce dernier et Kathelin Lambert, meunier, demeurant à Azay-le-Rideau (18 février 1529). — Procédures au sujet d'une rente de 6 setiers due au curé de Villaines et récépissés de ce dernier (1726-1775).

1. Il s'agit de la famille chinonaise Odesping, de la Meschinière.
2. Sur cet acte, voyez ci-dessus E 941, note.
3. Sur Jean de La Verdure, prêtre, légataire de Philippe Lesbahy, voyez E 769.

E 949 (liasse). — 10 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1515-1669. — **ACHAT OU ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRES SISES AU VOISINAGE DES MOULINS BANAUX** sur : Guillaume Sourdeau (1515), Pharian Fay (1521), Macé Chéze (1522), Gabriel Chardon, Jacques Fay, Guillaume Richard, les curateurs de Michel Rousselet, Bertherand Anguille, Jacques Fay et Michèle Delacroix sa femme, Renée Boilesve veuve Michel Nivoit, toutes ces dernières faites en 1581 par Nicole Le Roy, dame d'Azay. Un seul échange en 1615 avec Anne Martine veuve Fleuret et en 1669 avec Charles de Vallée le jeune, marchand à Azay.

E 950 (liasse). — 189 pièces papier.

1492-An IX. — **BAUX ET PIÈCES DIVERSES CONCERNANT LES FERMIERS DES MOULINS BANAUX.** — Déclaration féodale de la veuve de Gérard Fougeras pour le moulin à draps séant au dessus des ponts d'Azay[1], donc différent des moulins à drap et à tan de Perrée ci-dessous (19 mars 1492). — Trois baux à ferme faits par les abbés de Cormery avant le rachat (1510, 1521 et 1522). — Description et estimation contradictoire faite à l'expiration du bail de Pierre Huault (1603). — Série de baux complète pour 1641, 1659, 1671 (avec l'îlot voisin) et 1678. Lacune ensuite, sauf deux baux à Louis-Guillaume Pélissier en 1783 et 1784. — Copie de l'inventaire de 1790 coté E 891-914 concernant lesdits baux. — Comptes, procès-verbaux, estimation des réparations et procédures avec les fermiers sortants (1686-an IX). — Avis d'impôts concernant les moulins et les droits de minage et de stellage pour 1678 et 1697.

E 951 (liasse). — 3 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1446-XVIIIe s. — **MOULIN BOISTARD ET ÎLES DE L'INDRE**. — Copie de l'inventaire de la liasse 2 des archives à l'époque de M. de Biencourt[2], concernant le moulin et les îles et prairies voisines. De nombreux actes d'achats à des particuliers par les seigneurs d'Azay surtout à la fin du XVe siècle, semblent indiquer que le parc actuel d'Azay n'est que le produit d'une série de remembrements. Ils sont perdus, sauf peut-être les copies ou analyses des registres E 888 et suivants. Le titre de l'inventaire rappelle qu'en 1790 le moulin Boistard était détruit, sauf sa halle et que le terrain était incorporé aux bosquets du parc. Bail à ferme du moulin Boistard par Philippe de Bessay, femme d'Antoine Raffin S^r^ d'Azay, (1544, copie de l'époque). Autre bail de 1614. Vente dudit moulin moyennant 300 livres de rente par Antoinette Raffin dame d'Azay à Charles Dreux, Sr du Gasteau, bourgeois de Tours (13 juin 1617). Rachat par Henri-François de Vassé, S^r^ d'Azay (6 septembre 1660).

E 952 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

1461-1791. — **MOULINS DE PERRÉE** : **1° Moulins à tan et à foulon**. Résiliation par Guillaume Guerry, boucher (à Azay), d'un premier bail à rente perpétuelle fait par lui à Guillaume de La Voyette, demeurant à Azay, du moulin à tan du lieu appelé Perré avec quelques terres voisines, joignant au moulin du seigneur et un moulin à drap de Jean de Ceriziers, au prix de 46 sols et octroi au même d'un bail de 6 ans au prix de 4 livres 2 sols 6 deniers (14 décembre 1461, original parchemin). Baux des mêmes moulins par Françoise de Souvré (1641) et Adelaïde-Euphémie-Geneviève et Mathurine-Agathe de Vassé (1766) toutes dames d'Azay.

2e Moulin à blé. Quittance de la moitié du prix de 55 livres dues pour la ferme de ce moulin, donnée à Gilles Berthelot et à sa femme, S^rs^ des Arrêts, non encore S^r^ d'Azay, par Charles du Bois-Jourdain, lequel ne se qualifie plus S^r^ d'Azay mais Sr de Soudun (commune de Jaulnay, 6 janvier 1510)[1]. Prise de possession du même moulin à titre de propriétaire et non plus de fermier, par Gilles Berthelot (21 octobre 1510). Sentence pour la dame d'Azay contre le fermier René Rideau pour paiements en retard (1625). Bail à ferme à Louis Dupuy déjà fermier général de la terre d'Azay (1749). — En appendice, extrait contemporain de l'inventaire des archives

1. Il s'agit d'une pièce déclassée, de même provenance que les déclarations féodales regroupées par noms de lieux (E 1076-1088).
2. Voyez E 891-914.

1. Les cotes E 767 et 921-925 donnent d'autres preuves de ce fait que Gilles Berthelot acheta divers biens autour d'Azay avant de demeurer définitivement S^r^ d'Azay. On ne sait comment ni à quelle date il acquit ce titre.

d'Azay de 1790 concernant les titres des moulins précités, faisant mention de titres perdus (liasse 19).

E 953 (liasse). — 2 pièces parchemin ;
29 pièces papier.

1566-1603. — **PLACE DES TANNERIES** avec grange, près du château. — Achats de cette place vide faits par Nicole Le Roy à Jean Chardon demeurant à Azay en 1566, 1575 et 1582. Procédures consécutives à ces achats (1600-1603). Une analyse d'inventaire de 1790 indique qu'il y avait près des tanneries un moulin à tan, depuis démoli et un moulin à blé.

E 954 (liasse). — 54 pièces papier.

1681-an XII. — **MOULINS DE MARNAY**, jadis dépendant du prieuré d'Azay sis près de Lignières. Notes prises dans les archives d'Azay au sujet d'une rente de 24 setiers 6 boisseaux de mouture due par la veuve Maffray et achetée à l'État le 11 avril 1791 par M. de Biencourt. Procédures pour celui-ci contre ladite Maffray concernant le caractère féodal de cette rente (an XI-an XII).

E 955 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1500-1767. — **AUTRES MOULINS OU ÉCLUSES HORS D'AZAY**. — **Moulin de Vonnes**. Transaction à son sujet entre Jehannet du Bois-Jourdain, S^r^ d'Azay, et Ambroise le Berruyer, Sr de Vonnes (31 octobre 1500). — **Ecluses et pêcheries Taschereau**. Bail par Antoine Raffin, S^r^ d'Azay, à Pierre Taschereau, marchand boucher à Azay (17 août 1583). — **Moulin à tan d'Aunay**. Procédure contre Pierre Dupuy, fermier (1767).

E 956 (liasse). — 5 pièces papier ; 1 plan.

1633-1790. — **DROITS DE PÊCHE**. — Pêcheries d'Azay et du château de l'Islette. Simples notes du feudiste de M. de Biencourt prises à l'époque de l'inventaire de 1790 d'après la cote 105 des archives d'Azay aujourd'hui perdues. Titres de 1633, 1670 et 1775. Autres extraits d'actes depuis 1725 avec petit plan figuré de l'Indre et dessin de tous les moulins depuis Pont-de-Ruan jusqu'à Marnay (vers 1790, 0,38 de long sur 0,27 de haut).

E 957 (liasse). — 62 pièces papier.

1623-1801. — **FOUR BANAL D'AZAY**. — Rachat par Antoinette Raffin, dame d'Azay à Charles Odespin, prieur d'Azay, moyennant une rente de 100 livres de son four banal, lequel devait jadis faire partie de ses autres droits de banalité sur les moulins d'Azay[1] (7 novembre 1623). Baux à ferme (1642-1801). Procédures contre les régisseurs (1660). Comptes avec la veuve Perthuis (1682-1686), etc. Procédures pour Mme de Vassé contre le fermier Jean Massacry qui réclame la reconstruction du four (1729-1731). Copie de l'inventaire de 1790 (liasse 12). Presque tous les titres semblent aujourd'hui conservés.

E 958 (liasse). — 2 pièces parchemins ;
19 pièces papier.

1551-an VIII. — **BOUCHERIES ET HALLES D'AZAY**. — **Bouchers**. Condamnation contre plusieurs de ceux-ci qui devaient 18 livres d'arriéré pour leurs étaux. Maintien en possession de leurs successeurs (22 avril 1551). Nouvelle poursuite pour paiement du droit de 10 livres, plus les filets et nougles (1755-1759). — **Halles**. Sentence au sujet du droit de les fermer et du passage consenti à quelques particuliers. Allusion aux précautions à prendre pour la conservation du blé du minage et des draps (9 mars 1564, deux exemplaires). Louage de certaines places aux halles et procédures contre les locataires (1622-an VIII). Liste des bancs (1779). Copie de l'inventaire de 1790 (liasse 11) ne mentionnant aucun titre perdu.

E 959 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 2 pièces papier.

1464-début XVIe s. — **HAUTE JUSTICE DE LA QUINTE OU PRÉVÔTÉ D'AZAY**. — Procédures pour Étienne Lasnuy contre Foulques du Bois-Jourdain qui l'a fait arrêter quoique non justiciable d'Azay, par Michau Menai (?) son sergent (9 août 1464, copie de l'époque sur cahier de papier). — Enquête par témoins concernant les droits de justice

1. Voyez sur les droits du prieur E 941-946.

et de fourche patibulaire à trois piliers du même Foulques du Bois-Jourdain, qui lui sont déniés par le procureur du Roi au Bailliage de Tours (petit rouleau parchemin s.d., début XVIe siècle). — Complainte pour Janet de Bois-Jourdain, S[r] d'Azay, contre sire François Rivereau, soit-disant prieur du prieuré d'Azay, qui avait fait arracher une assignation clouée par ordre dudit Janet à un poteau au bout de la boucherie d'Azay (s.d., fin XVe siècle).

E 960 (liasse). — 10 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

1513-1568. — **ACQUISITION DE LA QUINTE OU PRÉVÔTÉ ROYALE D'AZAY**. — Lettres du roi Louis XII **c**onfirmant le don fait par la feue reine, à Gilles Berthelot « maistre ordinaire de nos comptes, seigneur d'Azay », du « droit de prevosté que nostre dicte compaigne avoit à cause de son douaire » à Azay (1513, 10 avril, original, traces de scellement sur simple queue). Confirmation de cette vente faite au même par « Jeban Bernard contrôleur de l'argenterie et écurie de la feue reine, receveur des aides et tailles et aides de Loudun, et commissaire à ce député », au prix de 300 livres et à la charge d'une maille d'or à remettre chaque année au bailliage de Chinon avec droit de nommer des officiers et de percevoir tous les émoluments (1514, 27 juillet, original avec quittance des dites 300 livres par Jacques Charmoulue, changeur du trésor du Roi). — Nouvelles lettres de don et confirmation de la même prévôté par Marie, reine douairière (1515, 15 avril, original avec traces de scellement sur simple queue et copie conforme sur parchemin certifiée par Perrault et Sénéchal secrétaires du Roi). — Lettres patentes d'Henri II accordant à la prévôté d'Azay le droit de prévention (24 juin 1547, original et copie avec mandements d'exécution au bailli de Chinon). — Homologation des précédentes par Jean de La Barre, lieutenant général pour la reine douairière au siège de Chinon (17 janvier 1548, original). — Note extraite des délibérations du Conseil du Roi, signée « Charles » confirmant à messire de Lansac, capitaine de l'une de ses compagnies de gentilshommes de sa maison et à messire du Bouillé[1], le don de tous les droits d'amende confiscation et adjudication faits par les bénéficiers des bois de leurs évêchés et abbayes (1568, 16 mai). — Pièces concernant des notaires ou sergents de la prévôté (1518-1519). — Extrait de l'inventaire de 1790 concernant des lettres de réunion de la prévôté de Chinon au bailliage de Tours, en 1560 (perdues).

1. Il s'agit des deux frères de Guy de Lansac qui moururent jeunes. Voyez le testament de leur père, E 773.

E 961 (liasse). — 7 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

1548-1629. — **PROCÉDURES CONTRE LES SEIGNEURS COMPRIS DANS LE RESSORT DE LA QUINTE D'AZAY** qui refusaient de reconnaître la juridiction d'appel de celle-ci. — Information concernant l'étendu de son ressort (11 janvier 1548). Sentences ou transactions entre Antoine Raffin, S[r] d'Azay, et René Savary, Sr de Saché et Pont-de-Ruan (1551) et Mme de Montgommery, dame de Villaines (1566), pour Antoinette Raffin, dame d'Azay contre l'archevêque de Tours S[r] d'Artannes (1584), contre René Le Simple, Sr de la Cour au Berruyer et de Cheillé (1595), contre les chanoines de St-Martin de Tours, Sr de Lignières (1622) et contre le Sr de Villandry (1611-1629). — Collection de suppliques ou mémoires au Conseil du Roi ou au Parlement par Antoinette Raffin contre les mêmes (1610-1614). — Dernières procédures soutenues contre les S[rs] d'Artanne (1660 et 1773) et les justiciables de Nazelles (1758).

E 962 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 67 pièces papier.

1718-1771. — **EXERCICE DE LA JUSTICE SOUS MM. DE VASSÉ ET DE COURTEMANCHE**. — Nomination du prévôt Louis Boistard. Liste des officiers greffiers et notaires en 1748. Exemption d'impôts à ceux-ci. Poursuites contre le bailli Nicolas Corpel (1750-68) pour malversations, par exemple apposition abusive de scellés au domicile de pauvres gens (voyez E 1003 ci-dessous). Succession Louis Meneau (1761-69), etc.

E 963 (liasse). — 79 pièces papier.

1666-an X. — **BASSE JUSTICE ET DÉLITS FORESTIERS**. — Débris informes de plusieurs collections de procès-verbaux de gardes et de procédures. Délits forestiers et de chasse pour 1746-1776 avec isolés pour 1673 et l'an X. Délits de pacage pour

1751-1791. Délits de vendange et vol de fruits pour 1737 et 1666 (isolés).

E 964 (liasse). — 30 pièces parchemin ;
70 pièces papier.

1432-1611. — **FORÊT DE CHINON. Droits de féage, pacage et chauffage**. — Mandement de La Chambre des Comptes pour l'exécution du don fait par le roi à « Galoys du Puy du Fou, S^r^ d'Azay, chevalier et maître de son hostel » du droit d'usage de bois « à ardoir bastir et édiffier tant que besoing en sera » (16 mai 1432, copie non signée du XVIe siècle). — Lettre patente de Charles VII accordant le même droit à « Marie d'Aussigny, dame d'Azay, veuve de Galois du Puy du Fou… en son vivant notre chambellan et maître d'ostel » (20 décembre 1441, original parchemin). — Mandement du lieutenant au bailliage de Chinon au maître des eaux et forêts de Chinon lui ordonnant de livrer à « Foucques de Boisjourdain », S^r^ d'Azay « telle quantité de boys qui serait nécessaire pour la fortification et retranchement dudit lieu d'Azay (23 juillet 1465, original sur papier). À titre de pièce justificative, original du procès-verbal de visite des ponts et « fortifications du lieu d'Azay » par Pierre Volland, lieutenant du maître des œuvres du Roi au « baillage de Touraine » (5 avril 1464, parchemin)[1]. Sentence du bailliage de Tours maintenant dans leur droit d'usage en la forêt de Chinon, au lieu appelé Le Tilloy, les trois co-seigneurs des Grands et Petit-Chinier, savoir Hardouin de Maillé, S^r^ de l'Islette, Foulques du Boisjourdain, Sr du Plessis-Allais et feu Guillaume de Ballan, en son vivant S^r^ des Grand et Petit-Chiniers (deux copies certifiées, l'une de 1610, l'autre de 1667). Dénombrement servi au roi pour la seigneurie de l'Islette par « Julles de Maillé, écuyer à cause de Isabeau de Chastelbriant mon épouse », faisant mention du droit d'usage précité en forêt de Chinon (12 décembre 1499, copie de la fin du XVIe siècle, non signée). — Deux lettres patentes de confirmation des mêmes usages par François 1er, les premières au profit de Gille Berthelot, S^r^ d'Azay, l'autre au profit des trois autres seigneurs du Grand-Chinier, non énumérés, avec enquêtes du 13 décembre 1517 et 16 juin 1518. Le roi consent à ce que les usages ne soient plus rattachés au fief du Grand Chinier mais à celui d'Azay.

Lettres patentes de François 1er sur le vu d'un rapport de la maîtrise des Eaux et Forêts de Chinon déplorant « les dégâts faits puys vingt ans », et approuvant l'échange conclu entre lui et le S^r^ d'Azay. Contre l'abandon par le roi de la justice de Cheillé, désormais incluse dans le ressort de la Quinte d'Azay, et de quelques rentes foncières au Port Huault et à Azay, le S^r^ d'Azay cède la part des droits précités de féage et pacage qu'il avait en forêt de Chinon comme l'un des trois seigneurs précités du Grand-Chinier (6 avril 1518, copie de l'époque sur un cahier de parchemin contenant également les homologations et enregistrements de cet échange par la Chambre des Comptes, le bailliage de Tours, etc.). À la suite, originaux de trois seulement des homologations précédentes, 3 pièces, juin-septembre 1518. — Bail par le roi du nouveau droit qu'il vient d'acquérir et quittance des 21 livres versées pour 1519 par le nouveau fermier (11 novembre 1519).

Confirmations du droit de prendre du bois de chauffage octroyées par François 1er à Antoine puis à François Raffin, S^r^ d'Azay, afin d'éviter que ce droit ne soit supprimé par l'échange précédent (1519-1547). Règlements forestiers faits par la maîtrise de Chinon. Interdiction du droit de pacage du 17 juillet 1569. Nouvelles reconnaissances de ce droit au profit des quatre seigneurs après 1580. Procédures et correspondances relatives à ceux-ci pour leur part de bois de chauffage, de 1585 à l'an XII, parmi lesquelles une lettre du duc de Richelieu à M. de Vassé du 17 juin 1752. En appendice, cahier contenant une série d'extraits de l'inventaire de 1791, induement intitulée « liasse 17, Le Grand-Chinier », et contenant l'analyse de la plupart des titres ci-dessus, surtout en ce qui concerne la fin du XVIe siècle (voyez E 1063).

E 965 (liasse). — 2 pièces parchemin ;
51 pièces papier.

1492-1773. — **HÔPITAUX, ÉGLISES ET CHAPELLES DE LA CHÂTELLENIE D'AZAY**. — Réception par Pierre Gallet, châtelain de la terre d'Azay du serment de Mathurin Triou, prêtre, chargé de l'Hôtel-Dieu d'Azay (16 janvier 1492). — Devis, comptes et quittances des sommes employées par Antoinette

1. Il est certain qu'il s'agit de la fortification du château et non de celle du bourg, dont il sera bientôt question sous la cote E 970. On verra plus loin sous la cote E 1063 et aussi dans la pièce du 23 juillet 1464, qui suit à propos du fief et manoir du Grand-Chinier, qu'à l'origine, et en 1397 encore le château d'Azay n'avait pas de droit d'usage dans la forêt mais que ces droits n'étaient attachés qu'à la seigneurie, du Grand Chinier et à ses quatre seigneurs.

Raffin, dame d'Azay pour l'édification de « ma chapelle » sans doute la chapelle funéraire isolée qui sert actuellement d'entrée au parc (8 mai 1615-26 février 1617). — Deux lettres demandant des agrandissements à l'église paroissiale d'Azay adressée l'une au « grenetier » du château d'Azay (?) par René, abbé de Cormery, à raison de son prieuré d'Azay (juillet 1514) et l'autre probablement à Gilles Berthelot, S[r] d'Azay, par « son oncle » Renart ou Enrart (sans date), toutes deux en originaux[1]. — Requête du prévôt d'Azay demandant la suppression de l'épitaphe de Pierre Dupuy dans la même église parce que cet honneur est réservé au seul seigneur d'Azay (1757). — Marchés et quittances pour l'agrandissement de l'église d'Azay (1518-1519), la réparation de son presbytère (1766), les réparations des églises de Cheillé (1770) et de Druyes (1773). Frais de la bénédiction des cloches de Cheillé (1770).

E 966 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

1492-1754. — **DÎMES DE LA CHATELLENIE D'AZAY**. — Aveu rendu à Jean du Boisjourdain, S[r] d'Azay, par Jean de Briou, bourgeois de Tours pour la grande dîme d'Azay et portion de la Gagnerie de la Girouardière (16 mars 1492). — Vente par la femme de Jean Papouault à Jean Amirault, huissier, d'armes du Roi, pour 39 livres, de la dîme qu'elle possédait comme propriétaire du fief de la Galenderie à Villaines (11 décembre 1500). — Achat par Gilles Berthelot, S[r] d'Azay, à Ligier Bernard, chanoine de St-Mexme de Chinon, d'une partie de la grande dîme (15 décembre 1510). — Achat par Urbain Baranger, sergent royal à Tours, à Louis de Lomeron, abbé de Brion, prieur du prieuré de Chéfour (?), demeurant à la Pataudière à Champigny-sur-Veude, se faisant fort du Sr de la Pataudière son frère, de la moitié de la grande dîme d'Azay, 20 novembre 1569[2]. — Transaction entre Jean Bertier laboureur à Meigné et Pierre Boiron, laboureur à la Jouberdière, concernant la perception de la dîme de Druyes et d'Artannes (1754) avec deux copies du titre d'acquisition de la même par Antoine Raffin, S[r] d'Azay (27 juin 1545).

1. Deux autres pièces de 1518 et 1519 concernant l'agrandissement de l'église d'Azay ont été publiées par l'abbé Casimir Chevalier dans *Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine*, 1873, 3e et 4e trimestre, p. 480-485. Elles sont aujourd'hui perdues.
2. Les deux pièces précédentes semblent ne plus représenter qu'une infime partie des titres de la grande dîme d'Azay.

E 967 (liasse). — 14 pièces parchemin ; 27 pièces papier.

1475-1791. — **RELATIONS AVEC LES PRIEURS D'AZAY, DÉPENDANT DE CORMERY**. — Transaction au sujet du droit de passage de Foulques du Bois-Jourdain, S[r] d'Azay, par l'allée menant à l'église paroissiale à travers le prieuré et de 3 sols de rente féodale due sur les jardins voisins des ponts (29 septembre 1475, 19 décembre 1476 et 14 avril 1483). — Acte de non préjudice donné au bailli d'Azay concernant l'inhumation du prieur Pierre de Betz dans le chœur de l'église paroissiale (3 décembre 1512) — Premier échange de terrains entre le prieur et le seigneur avec copieuses déclarations et mémoires (1518-1525). — Second échange concernant le voisinage du four banal (1623-1675). Collection de quittances données par les receveurs du Roi aux prieurs d'Azay pour les décimes ecclésiastiques (1576-1580) jadis mélangés avec les quittances de tout ordre concernant les S[rs] d'Azay (voyez E 1018). — Titre nouveau d'une rente due par le prieur pour le moulin de Marnay (1699). — Copies des baux à ferme de la dîme du prieuré (1559-1770). — Rachat du prieuré par M. de Biencourt, S[r] d'Azay, comme bien national (18 avril 1791).

E 968 (liasse). — 5 pièces parchemin ; 7 pièces papier, 1 registre.

1446-1751. — **CENSIVE PARTICULIÈRE DU PRIEURÉ D'AZAY.** — Contrats exhibés à la seigneurie concernant cette censive. Bail à rente par Guillaume de Ballan, Sr de Chinier, à Philippon Leblanc de sa maison dite Le Temple, rue Tournoise à Azay (22 septembre 1446 avec poursuites pour la rente en 1496). — Autres baux concernant entre autres la terre de la Pointe-Huault (1741-1751). — Débris d'une collection de déclarations de censives (1475-1644, 7 pièces). — Cueilloir des cens pour 1627-1628.

E 969 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 3 pièces papier.

1486-1791. — **DÉCLARATION DU TEMPOREL DU PRIEURÉ** faite au Roi (16 octobre 1486, 2 exemplaires). — Extraits de l'aveu pour l'ensemble de la terre d'Azay du 1er septembre 1670 et de l'inventaire général des titres d'Azay (1791).

E 970 (liasse). — 7 pièces parchemin ;
22 pièces papier.

1537-1693. — VILLE D'AZAY. RAPPORTS DU SEIGNEUR AVEC LA COMMUNAUTÉ DES HABITANTS. — ***Fortifications***. Chemise contemporaine de l'inventaire de 1791 ayant contenu les lettres patentes d'avril 1442 autorisant la création d'une enceinte fortifiée. Ces lettres ont été publiées par l'abbé Casimir Chevalier dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine*, 1873, 3e et 4e tr., p. 479-485, avec 2 autres pièces précitées concernant l'église d'Azay. Ces trois pièces ont depuis disparu. Poursuites contre les propriétaires d'un appentis adossé aux fortifications et contre Jean Joubert, auteur d'une percée dans la muraille (1556). Lettres scellées du sceau sur timbre sec de François de Bourbon, prince de Conti, lieutenant général pour le Roi en Touraine exemptant les habitants d'Azay, Cheillé et La Chapelle de toute contribution aux fortifications de la ville et château de Chinon (28 avril 1592). Poursuites pour autres infractions en matière de fortifications (1693-1770). — ***Ponts***. Visite des ponts à réparer. Deux lettres patentes obtenues consécutivement par le Sr d'Azay pour lever une aide et subvenir à ces réparations (mars 1537 et août-septembre 1538). — ***Places vagues autour de la ville***. Procédures du prévôt d'Azay contre les occupants de celle-ci, entre autres André Archambault, François Pavy, Louis Mothereau, etc. avec consultation juridique (avril 1614). Copie d'un bail desdites places (mauvais état, date illisible).

E 971 (liasse). — 4 pièces papier.

1572-1759. — VILLE D'AZAY *(Suite)*. **MÉTIER DE DRAPERIE ET SERGETERIE**. — Cahier en assez mauvais état contenant la copie collationnée des lettres patentes obtenues par les habitants d'Azay contre les abus du métier de draperie (12 décembre 1572), de l'enquête par témoins faite au préalable par les élus de Chinon (21 mars 1572) et le texte des articles proposés « pour demeurer à l'avenir en forme de statut », approuvés et publiés par le lieutenant du bailli de Chinon (13 décembre 1572). Nouveaux statuts du 17 janvier 1667. « Complot et désertion » pendant 3 mois des ouvriers de Besnier maître-serger : ordonnance prise à ce sujet par M. de l'Escalopier, intendant avec lettre d'envoi (28-30 juillet 1759).

E 972 (liasse). — 2 pièces papier.

1519-1778. — COPIES DES RÔLES DE TAILLE D'AZAY, DE CHEILLÉ, RIVARENNES ET ST-BENOÎT. — Quatre cahiers collationnés le 15 juin 1519 par Pasquier notaire (à Azay ?). Les quote-parts des habitants ne sont pas indiquées sauf pour Rivarennes et St-Benoît. À noter qu'Azay et Cheillé seuls appartiennent à la mouvance ou quinte d'Azay. — Brouillons et notes du secrétaire de M. de Vassé, Sr d'Azay, contenant le montant total de la capitation et de la taille à répartir à Azay de 1769 à 1778.

E 973 (liasse). — 3 pièces parchemin ;
90 pièces papier.

1606-1770. — BAUX GÉNÉRAUX DE LA TERRE D'AZAY ET AFFAIRES CONCERNANT LES FERMIERS. Collection des baux de l'ensemble du domaine y compris ses moulins pour 1606 (bail judiciaire), 1645 (4.340 livres par an), 1692 (4.750 livres), 1698 (4.550 livres), 1703 (4.800 livres), 1712 (4.000 livres), 1717 (4.400 livres), 1754 (3.000 livres), 1732 (4.650 livres), 1725 (4.600 livres), 1754 (3.000 livres) plus quelques baux partiels pour des fresches ou des prairies (1765-1769). — Transactions et contrelettres passées avec les fermiers ou leurs héritiers (1610-1739). — Suppression de la ferme générale et nouvelles fonctions de régisseurs données à l'ancien fermier Jahan (1770). — Détail des paiements faits ou restant à faire par les fermiers de Mondion, Azay, Villaines et Migny de 1676 à 1682 (pièces ayant servi à l'établissement des comptes de tutelle cotés ci-dessus E 835-853).

E 974 (liasse). — Un registre ;
23 folios papier.

1446-1448. — COMPTE PREMIER DE JEHAN BERNIER, chastellain et receveur de la terre et seigneurie d'Azay-le-Rideau « pour honnoré escuier Foucques du Bois Jourdan… à cause de Damoiselle Katherine du Puy-du-Fou, fille aisnée de noble homme messire Jehan du Puy-du-Fou dit Le Gallois, etc. » d'octobre 1446 à la Nativité de St-Jean-Baptiste, 1447.

Sur la couverture, liste cursive des principales terres ou sources de revenu avec indication des receveurs et débiteurs : Nazelles, Meigné, La Joubardière, Gastehalle, Vaultgarny, Vousnes, Le Plessis-Hallays,

Le fiex Hous… (?), Mauperier, Savari, Le fiex Comm… (?), La Clousière, La Pelloquinière, Jabbles (?), Vinon, Pré-Cornu (?), Méré, Le sire de Luri.

Recettes. F° 1v°, recettes en céréales et cens d'Azay. F° 5 cens et herbes de Perrée. 5 F° v°, louage des maisons de la Basse-Cour du Chastel. Ventes de bois. F° 7, lods et ventes. Ventes de grains et chapons. Totaux partiels pour sept chapitres.

Dépenses. F° 8 v°, rentes passives dont 12 livres au chancelier de France. Sommes remises à Madame, selon cédules. F° 11, 28 sols payés à Prateau, capitaine d'Azay, etc. F° 12, ouvrages et réparations : 35 puis 11 sols au château et 15 sols « aux palis d'entour le chastel ». F^os^ 13 et 14, façons de vignes. F° 15, procès et plaidoiries. F° 16, « despence commune » : serviteurs agricoles, ouvriers, portiers et sergents. F° 18-23, dépense en graines, seigle, avoine et chapons sur quittances de Madame avec totalisation pour ce chapitre seulement. Aucun total général ni balance des recettes et dépenses.

E 975 (liasse). — Cahier de 16 ffos papier.

1464-fin XVe s. — **COMPTE SECOND DE LA SÉRIE ACTUELLE**. — « Compte Michau-Ménart, sergent de noble homme messire Foulques du Bois-Jourdain… des mises et receptes par luy faictes tant à cause du guet d'Azay que des staiges du Plesseys-Allais[1] que d'autres lieux ».

Dépenses. F° 1, « mises en froment » depuis le 2 septembre 1464 à Tours « à l'assise contre Estienne Rochette ». Nombreux frais de voyage à cheval à Tours pour divers procès. Fournitures et travaux divers pour « Madame » F°. 2 v°, 10 deniers pour « du fil noir quand M… d'Auxigné mourut ». F° 4 v°, nombreux « bêchages de vignes, salaire moyen de 12 ou 15 deniers pour 2 jours. F° 5, nombreuses expéditions de vin par charroi et bâteau à Chinon. F° 5 v°, achat de « deux douzaines d'esgueilletes d'armes pour mondit seigneur : 2 sols 6 deniers ». F° 6, « quant Madame gisoit, l'abbé de Turpenay Yvon de Maillé vint au chasteau, à ung soupper : 10 deniers ».

Recettes. F° 9, droit de guet, 5 personnes de 2 à 5 sols chacune. F° 9 v° droit de stage : 52 personnes, de 12 deniers à 2 sols chacune. F° 11, autres dépenses : achat d'œufs, de chaux, de « pouldre ». Pour le 27 octobre, quand « Me Guillaume (?) Brisconnet vint tenir les plés, 5 deniers en pouldre ». F^os^ 12 à 13, blancs F^os^ 15-16, recettes en orge « pour le stage à St-Benoît et Rivarennes (7 et 43 personnes).

1. Château du Plessis-Allais, encore existant à Cheillé.

E 976 (liasse). — Un registre de 25 ff^os^ papier.

1509-1510. — **COMPTE TROISIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE** établi par Mathurin Ripault, receveur, de noble homme et saige Me Gilles Berthelot, conseiller et maître des comptes du Roy nostre sire à Paris, seigneur des terres et seigneuries des Grant et Petit-Arrest, Chevalleau, Javesnon, Cheillé, Les Essars, Maupoirier, la Chappelle-lez-Azay, le fief de l'Orme-Robert-les-Tours[1] et autres revenuz cy aprez… des réceptes et mises… pour ung an commençant à la feste Monseigneur St-Jehan-Baptiste 1509 et finissant à semblable jour 1510 ».

Recettes. F° 1, rappel sans autre explication de nombreuses recettes faites à divers termes avec renvoi aux comptes précédents. F^os^ 2-5, résumé des recettes en céréales, chapons, fruits, etc., pour chacune des terres ci-dessus. F° 13, amendes de justice, exploits, etc. F° 14, ventes et tontures d'herbe. F° 15 v°, revenus de la métairie d'Escorcheveau. Total général : 150 livres 9 sols 2 deniers en argent, 23 setiers de froment, 8 setiers 4 boisseaux de seigle, etc.

Dépenses. F° 16, 35 sols en deux fois remis à Guischart, secrétaire de Monseigneur, Droits féodaux payés au S^r^ d'Azay pour les fiefs tenus de lui, etc. F^os^ 17-22, deniers, seigles, chappons, etc., comptés et non reçus au présent compte, parmi lesquels beaucoup de rentes féodales dues par des seigneurs ou laboureurs du pays. F° 23, mises de deniers : frais de notaires pour achats et baux de terres. Total général, 37 livres 18 sols 2 deniers avec autres totaux pour les céréales, chapons, etc.

E 977 (liasse). — Petit cahier de 7 ff^os^ papier.

1510-1511. — **COMPTE QUATRIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE**. — Frais faits avant l'achat définitif

1. On remarquera qu'Azay et son château ne figurent pas encore parmi ces seigneuries. Ce détail avec quelques autres (voyez E 921-925) concourent à prouver que l'acquisition du domaine d'Azay par Berthelot se fit par très lentes étapes.

d'Azay pour de nombreuses courses à cheval à Chinon, à Loudun et à Tours à l'époque où Gilles Berthelot, acheteur depuis octobre 1501 de la rente annuelle de 300 livres due à Antoine de Loubbes par Janet du Bois-Jourdain. S^r d'Azay, semble avoir forcé ce dernier à lui céder sa terre.

Titre : « C'est l'argent que moy, Mathurin Ripault ay reçu de Madame la maistresse femme de Monsr Me Gilles Berthelot etc., », c'est-à-dire de Philippe Lesbahy. Du 21 août ou 8 octobre et plus tard encore, Mathurin Ripault, parfois seul, parfois avec Jean Morin et leurs « hacquenées » font sur l'ordre de Philippe Lesbahy alors logée au Grand-Arrêt à Cheillé ou à Loudun, plusieurs courses par semaine à Chinon et à Tours et dépensent sans compter à l'auberge. F^o 3, Jehan de Mazères (peut-être procureur ?), que Mathurin Ripault va chercher vainement à Tours, à Artannes et à Ste-Catherine-de-Fierbois, est enfin trouvé à St-Epain. Dépense à l'auberge pour les deux : 8 sols 8 deniers. F^o 3 v°, recherche d'un « contrat », logement d'un procureur amené de Loudun à Chinon et frais de son cheval. F^o 5-6, « chandelles » offertes (pour un vœu ?) par Philippe Lesbahy ainsi que des messes à Ste-Catherine-de-Fierbois et à Notre-Dame de Recouvrance. F^o 6, louage d'un cheval « pour la poursuite du marché de Monsr de Loubbes, etc.[1] ». Total : 9 livres 4 sols 5 deniers avec la date de 1510-1511 sans quantième.

E 978 (liasse). — Registre de 109 ff^os papier.

1514-1515. — **COMPTE CINQUIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE**. — « Compte de la recette de tous et chacuns, les cens et rentes… par moy Guillaume Artault, prestre, receveur, etc., de tous et chacun les fiefs de la chastellenie, terres, etc. d'Azay-le-Rideau… commençant le jour et feste Mgr Saint-Jehan-Baptiste quinze cens quatorze et finissant a semblable jour l'an mil V cent et XVI. » F^os 1-91, cens des maisons et terres classés par termes, puis par ordre de fiefs, savoir : Azay, les Arrests, Maupoirier, La Gallandière, Javesnon, Cheillé, les Essars, Fief Gentil, Grand Cheniers, La Chapelle Saint-Blaise et le fief de l'Orme-Robert. F^os 92-93, mises et charges ordinaires, etc., savoir en tout et pour tout 10 rentes ou devoirs féodaux payés aux seigneuries de Montbazon, de Crissé, à l'abbaye de Beaumont, au verdier du Roi, au curé d'Azay et au Sr du Plessis-Allais. F^os 94-98, mises en blé pour la despence de la maison. Aumônes en blé faites par Mademoiselle à Azay », etc. Total, en Iroment seulement, 16 setiers 9 boisseaux. F^os 99-100, ventes de blé. F^os 102-109, deniers et céréales « comptés et non reçus ». On remarquera le petit nombre des articles de dépenses et l'absence de tous détails sur la dépense personnelle de Gilles Berthelot et de Philippe Lesbahy, sa femme.

E 979 (liasse). — Cahier de 27 folios papier.

1518. — **COMPTE SIXIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU**. — « État abrégé de la récepte et dépense faictes par messire Guillaume Artault, prestre, curé de Saint-Sir depuis le partement de Mademoiselle pour s'en aller à Angers qui fut le samedi XIIe jour de jung 1518 pour convertir et employer au bastiment du châsteau d'Azay et autres négoces. » La recette ne comporte que le f° 1, seul, avec quelques adjonctions de l'écriture cursive de Philippe Lesbahy elle-même faisant foi de nouvelles remises, de fonds de cette dernière ; elle s'élève à 962 livres.

Dépenses[1]. F^o 3 et suivants, salaires des manœuvres et des maçons notés au jour le jour, par semaines de paye. Le chiffre des manœuvres, très variable oscille entre 37 et 131 et celui des maçons entrE 8 et 13. Nombreuses « nuytées » par exemple f° 7 : 212 nuitées à 20 deniers chacune, pour les manœuvres, les journées étant au tarif de 15 deniers. F^os 13-17, dépense des « chaussoniers » et des pipes de chaux, toute entière payée à « Nau Rousseau » puis à Denis et François Bernard. F^o 18, « Pierres de libaige » reçues de Germain Le Perrier. F^o 16, rabatures de pics, charriages, etc. F^o 21, 6 livres à Denis Gillonet (peut-être maître d'œuvre) « sur le commandement de Mademoiselle ». F^o 23, 3 livres 3 sols, puis 11 livres 2 sols 2 deniers, par marché

1. Sur ces procédures, voyez ci-dessus E 921 et suivants. La date de l'entrée en possession d'Azay par Gilles Berthelot n'a pourtant encore jamais été précisée.

1. L'intitulé du chapitre des dépenses est calqué sur celui du compte. Il n'est pas question des dépenses de construction du château mais seulement des « dépenses faites par ledit Guillaume Artault depuis le partement de Mademoiselle ». Nous croyons donc que la toute première campagne de construction du château a dû faire l'objet d'un compte antérieur et perdu.

passé avec Jehan de La Verdure[1]. À Jehan de La Croix « pour deux journées vacquées avec Thoreau Le Maray pour accoustrer la pompe, plus trois toises de reportaige » : 28 sols 7 deniers. F° 26, pour arrondir la grosse barre de fer pour faire « la baterye des paulx » et rhabiller les picqs » : 21 sols, etc. F° 27, balance des comptes entièrement de l'écriture cursive de Philippe Lesbahy : 370 livres 9 sols aux manœuvres pour « vuider les eaux et terres des fondemens » : 67 livres 8 sols 7 deniers pour « journées de massons » : 11 livres 1 sol 7 deniers aux charpentiers ; 21 livres 5 sols 2 deniers au total à « Denis Gillonet, masson de Paris » ; 61 sols pour les pompes, 15 livres 10 sols 6 deniers pour plusieurs murs. Total : 745 livres 16 sols 6 deniers de dépense contre » 742 livres 16 sols 10 deniers de recette (recette inférieure à celle qui est notée au f° 1). Une copie complète de ce compte et du suivant, par moi-même se trouve dans les documents ayant servi à la préparation de l'inventaire[2].

E 980 (liasse). — Cahier de 39 folios papier.

1518-1519. — **COMPTE SEPTIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE CONCERNANT LA SUITE DE LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU**. — « Compte de M. de Saint-Sir depuis le partement de Mademoiselle qui fut le lundi 17e jour de janvier V° XVIII ». Adjonction d'une écriture plus cursive, celle de Philippe Lesbahy : « Jusques au premier jour d'aoust mil Ve XIXe »[3]. F° 1-3 v° recette composée de remises de fonds successives soit par « Mademoiselle » elle-même, soit par Macé Pasquier, soit par Jacques Cochard, soit par Pierre Chaillou. « Pierre Rousseau, maître maçon » déjà cité dans E 979 reçoit directement de Mademoiselle cent livres tournois et Germain Perrier, déjà cité également, 105 sols. La recette, non totalisée, se monte à 1.365 livres 13 sols 6 deniers. F° 6, dépense faite depuis le 17 janvier 1518 jusqu'à une date non indiquée pour le paiement des maçons, savoir Étienne Rousseau déjà cité, Pierre Maupoint et Mathieu Bonnyet. F° 6 v°, confection de « libes » et de « culs de lampe » que Pierre Maupoint prétendait non prévus par son marché. F° 8, marché devant Macé Pasquier, notaire, avec Étienne Turmeau, marchand à Tours, pour « vider les eaux et terres, pour faire certains fondements ». F° 8 v° et 10 ouverture de pierrières à l'Arrêt et aux caves Mesquelières. Compte de pierres jusqu'au f° 22 v° avec adjonction de la main de Philippe Lesbahy. Aucune totalisation. Fos 23-28 v°, « autres despences faictes par ledit Artault [compteur] depuis le XVIIe j. de janvier qui fut le jour que Mademoiselle alla à Paris, pour les challandiers qui ont amené de la pierre et sable » (avec totaux par quinzaine jusqu'au 7 août). Fos 29-30, « autre despence pour les aydes aux charretiers ». F° 30, « À Thierry, menuisier, lequel fut envoyé de Paris par Mademoiselle en ceste ville, baillé pour s'en retourner : 40 sols. » F° 30 v° 31, « Journées… employées à abattre les deaulves de l'Aulnay, de la Pointire, vers Saché. » Vidage des eaux et des terres par Estienne Turmeau, « estancheur », venu de Tours. Bois pour étayer les murailles de la Chambre-Rouge, etc. F° 31 v°-33, dépenses pour charrier « la pierre de Bourray et Saint-Aignan depuis le Port-Bailbis », etc… Liste des voituriers parmi lesquels « Jehan Baillebis ». F° 34-34 v°, contre feux, cheminées, clayes, seaux à mortier, etc… : 25 sols 3 deniers que Philippe Lesbahy déclare « que mon mary n'est tenu de les fournir à Maître Estienne ». F° 35-36, « pochées de chaulx » fournies par Nau Rousseau (avec dates et totaux annotés par Philippe Lesbahy). F° 37-38 v°, pipes de chaux reçues de Denis Besnard, annotées de même. F° 39, comptes de métayers peut-être étrangers à la construction et autres brouillons. Aucune totalisation. Formule d'apurement de la main de Philippe Lesbahy approuvant simplement un « extrait », c'est-à-dire une totalisation faite par Jehan Le Compte[1] qui est perdue.

E 981 (liasse). — 2 cahiers de 34 et 35 ffos papier.

1519-1520. — **COMPTE HUITIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE**. — Titre analogue aux précédents, indiquant le même receveur (Guillaume Arthault, curé

1. Voyez ce dernier dans E 769, comme prêtre et légataire de Philippe Lesbahy.
2. Les noms de Denis Gillonet et Étienne (ou Nau) Rousseau et quelques autres ont été cités d'après cette copie par P. M. Auzas en 1948 dans le *Congrès Archéologique de Tours*, p. 281.
3. Ce titre n'est que le titre cursif de la feuille de couverture. Nous l'avons préféré au titre de la première page conçu dans la forme traditionnelle parce qu'il est plus complet quant à la date terminale (1519). On remarquera que les titres des deux comptes E 979 et E 980 sont semblables. L'adjonction de la date terminale de la main de Philippe Lesbahy est seule à les différencier.

1. Le testament de Philippe Lesbahy, coté E 769 nous apprend que Jean Le Conte, auditeur des comptes à Paris défendait les Intérêts de Philippe Lesbahy lors de la confiscation d'Azay après 1528.

de Saint-Cyr). Il s'agit seulement de la recette et plus particulièrement de la recette des cens et rentes d'Azay et de ses dépendances déjà énumérées, classée par termes puis par localité. Sept feuillets blancs. Aucune totalisation[1].

COMPTE NEUVIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE. — Simple double du précédent et de la même main. À partir du f° 28, adjonction originale intitulée : « Recette extraordinaire », mais d'une autre main plus cursive et sans classement des cens et rentes ni par termes ni par localités.

E 982 (liasse). — Cahier de 12 ff^os^ papier.

1520-1522. — **COMPTE DIXIÈME DE LA SÉRIE ACTUELLE.** — Titre : « Les receptes tant ordinaires qu'extraordinaire faictes par ledit Saint-Cyr… à savoir pour l'année commençant à Nouel 1519 et finissant à semblable jour l'an révolu 1520 et pour la demye année commençant audit jour et feste de Nouel 1521 et finissant à la Saint-Jehan-Baptiste 1522, montent ensemblement par deniers la somme de 1.162 livres 66 sols 7 deniers, poitevine… ». Contrairement au titre, le contenu n'est qu'une longue série de résumés d'autres comptes et de balances entre les recettes et les dépenses, portant rarement sur le numéraire presque toujours sur les céréales, chapons et denrées. Aucune notation des détails ni des circonstances. Certaines totalisations sont faites au f° 1 et 2 par exemple pour les deux ans et demi, dépense en deniers : 1.443 livres 11 deniers obole. Recette en froment : 243 muids 1 boisseau contre 163 muids 9 boisseaux de dépense. Recette en mouture : 390 muids 10 boisseaux contre 371 muids 11 boisseaux. F° 7, récapitulation des mises et charges c'est-à-dire uniquement des sorties en deniers (46 livres 5 sols), en froment (2 boisseaux) et en mouture (2 boisseaux) pour 1520, etc. F° 11, mêmes sorties en deniers (935 livres 12 sols), froment (2 muids), mouture (15 muids) pour 1521, etc. La « despence de la maison » est de 15 muids 9 boisseaux de froment 52 muids 3 boisseaux de mouture pour les deux années et demie, etc… sans indication d'aucune dépense en deniers[1].

E 983. — Registre unique de 460 ff^os^, reliure grossière.

1556-1559. — **RÉUNION DE CINQ DOCUMENTS COMPTABLES CONCERNANT LES ANNÉES CI-DESSOUS**.

1° F° 1 à 199, *recette.* « Pappier de la recette de la chastellenie d'Azay et des fiefz Gentil, Burballière, La Chichay et Maupoirier, fief Macé-Chevalleau, La Chapelle-St-Blaise, l'eschange du prieuré[2], Grand et Petit-Arrest, Cheillé, Les Essars, Méry, Vonnes, L'Homme-Robert *(sic)*, Le Grand et le Petit-Chiniers faict par moy Estienne Dubellineau commis par messire François Raffin, seigneur desdits lieux… Commençant au jour et feste Mgr St-Jehan-Baptiste 1556 et finissant au même jour et feste 1559 ». Classement des cens fonciers par termes et par fiefs, comme précédemment. Aucune totalisation.

2° F os 200 à 321, *recette* faite par le même « des restes et arréraiges deulz audit seigneur, du temps de feu François Cadet et de feu Nicolas Montigné, cy-devant receveurs dudit Azay ». Même classement sans totalisation des rentes, aucune indication de date.

3° F os 322-362, *recette extraordinaire* faite par le même receveur, pour la même période que celle du 1er cahier. Il s'agit des revenus des divers moulins d'Azay et Perrée (affermés) et des métairies dont on trouvera les titres dans la section IV. Achats d'avoine. Foires et marchés, herbes, etc. Ventes de blé (revenu néant). F^os^ 338-362, autre recette extraordinaire, mêmes rubriques. F^os^ 363-381, mises faites sur les dites recettes, en 1556, c'est-à-dire ventes de céréales.

4° F os 363-442, *plusieurs chapitre de « mises »*,

1. Ce cahier et son double auraient pu être placés dans la section IV. Voyez censier E 1090. Nous l'avons conservé ici parce qu'il a le même auteur que celui des comptes précédents. On remarquera que la série des comptes de Guillaume Artault n'offre aucune régularité et que nous sommes loin d'avoir le tableau exact des recettes et dépenses de son maître, Gilles Berthelot.

1. On remarquera que les liasses 975-981 représentent les comptes établis sous la domination du maître des comptes Gilles Berthelot. Il y a interruption dans ces comptes correspondant aux années 1528-1533 c'est-à-dire à la confiscation d'Azay avec la procédure consécutive. Il est probable que Gilles Berthelot fit détruire plusieurs comptes. Il nous en manque d'autres pour la domination d'Antoine Raffin, seigneur d'Azay, de 1534 à 1555 au moins.
2. Allusion à un échange de partie du terrain du prieuré d'Azay entre Gilles Berthelot et l'abbaye de Cormery, en 1475. Voyez E 967.

c'est-à-dire de dépenses ou sorties de denrées faites par ledit Dubellineau de 1557 à 1558, surtout ventes de céréales. À partir du F° 388, dépenses, en argent : gages des officiers de justice et receveurs. F° 390 façons de vignes. F° 391, voyages et frais de procédure. F° 392, visites de terres et opérations se rapportant uniquement à la gestion de celles-ci. Louage de chevaux. F° 401 v°, frais de saisie sur le fermier de Mondion. F° 403, plantations faites par Madame aux étangs de La Camuse. F° 411, « Cierges et chandelles pour Madame ». Frais du « gasteau du reçu des rentes », etc… F°s 414-424, nombreuses remises de céréales soit à diverses personnes comme « Mlle de Beauvoys » (f° 421), soit aux métayers de la seigneurie, pour mouture. F° 425-439, « mises et charges » en argent. Paiement de rentes passives dues par la terre d'Azay, transports de céréales, frais de procédure… F° 432, frais « d'enqueste en Gascougne ». Aucune dépense concernant les affaires personnelles de François Raffin ou de « Madame » c'est-à-dire de Nicole Le Roy sa femme.

5° F °s 443-454, *recettes*, « pour trois années, de 1556 à 1559. Totaux au f° 443 : 174 livres en argent, 33 muids de froment, 25 de seigle, etc. détail des recettes faites par les receveurs spéciaux des divers fiefs. F° 455-458, procès-verbal d'apurement général pour 1556-1559, signé par Nicole Le Roy en l'absence de son mari et par des officiers subalternes (2 décembre 1559).

E 984 (registre). — 392 feuillets papier.

1574-1588. — **RECETTES ET MISES DU MÊME RECEVEUR**. — F° 1-314, recettes de tout ordre. Cens et rentes classées comme précédemment par termes et fiefs. F° 236, récapitulation générale pour une année : 181 livres 7 sols 9 deniers en argent, 17 setiers 8 boisseaux en froment, 7 setiers en méteil, 25 setiers 3 boisseaux en seigle, 11 setiers en mouture, etc. Mêmes chiffres multipliés par quatorze pour les quatorze années. F° 239, recette extraordinaire. Moulins, métairies, fresches, etc. F° 296, total pour une année 68 livres 10 sols en deniers, 13 setiers 11 boisseaux en froment. F° 312, sommaire général de toute la recette : 2.957 livres en deniers, 592 setiers en froment etc. F° 315 et suivants, mises ou dépenses toutes du même ordre que dans la liasse précédente : en céréales, denrées et accessoirement en argent, fractionnées en autant de périodes que les termes d'encaissement des cens et rentes. « Façons de vignes » assez nombreuses, par exemple f° 346 et 361 v°, même absence que ci-dessus de toutes dépenses personnelles des seigneurs d'Azay. F° 389, total des dépenses pour les 14 années : 3.973 livres 14 sols 3 deniers en argent, 531 muids 2 setiers en froment, 1 042 muids 8 boisseaux en seigle, etc. F° 390, procès-verbal d'apurement du 19 juin 1588.

E 985 (cahier). — 12 ff°s papier.

1588. — **« SOMÉRE D'UNG ABRÉGÉ FET SOIGNEUZEMENT SUR LA RECEPTE ET MIZE DE LA VALLEUR D'AZAY »**. — Sorte d'aide mémoire ou récapitulation concernant l'année finale du compte précédent, écrit d'une main maladroite mais précieux travail de statistique. F° 1, devoirs féodaux, cens et rentes par termes. Totalisation : 192 livres 11 sols en argent, 23 setiers 5 boisseaux en froment, etc. F° 6, recette des moulins à blé et à draps. F° 6, recette des principales métairies du domaine direct. F° 9, total du revenu des métairies et des moulins ensemble : en argent, 395 livres 10 sols ; en froment, 95 setiers 6 boisseaux ; en seigle, 84 setiers, etc. F° 10, vignes. Bois taillis. F° 11, frais et charges ordinaires : 303 livres 5 sols en argent, 2 setiers en froment, etc. Quelques chiffres sont inscrits en marge à titre de comparaison pour 1599[1].

E 986 (liasse). — Deux cahiers de 7 et 28 ff°s papier.

1599-1602. — **SUITE IRRÉGULIÈRE DES COMPTES**

1° ***Recette***. Très bref compte ou arrêté des comptes de la recette pour les héritiers de Pierre Dubellineau, vivant receveur de la châtellenie d'Azay pour 3 années commençant à la St-Jean-Baptiste 1599 et finissant au même jour de 1602. Total : argent 1.936 livres, 2 sols ; blé : 65 setiers 5 boisseaux ; méteil 106 setiers 3 boisseaux, etc.

2° ***Dépense***. F° 1, paquet et « quatre escus » portés à « Monsieur [Odespung] de la Meschinière à Chinon. Nombreux travaux d'entretien du domaine

1. On remarquera entre 1588 et 1602 une nouvelle lacune dans les comptes : elle correspond aux difficultés pécuniaires de Guy de Lansac, et plus tard, à la saisie et au séquestre d'Azay-le-Rideau. Voyez E 814-818.

et d'agriculture. Remises de fonds, à « Madame Bruneau », à « Ysaye », etc. F° 3, achat de cierges pour Madame : 42 livres. F° 5, 64 sols, « baillés au séculteur par le commandement de Madame ». Achats périodiques de viande et de denrées. F^os 6 et 7, envoi d'une grande pierre par eau « au contrerolleur de Blois » pour « sépulture » et marché avec un « séculteur » pour la faire orner. F° 7 v°, (sans détails) 42 livres 8 sols à Messier, orfèvre à Tours et 6 livres « au paintre », plus 60 sols pour 4 journées de chevaux. F° 9, 18 livres 8 sols au « contrerolleur de Blois » précité et 18 livres au sculpteur précité. F° 10, 9 livres 15 sols de frais de procédure « pour establir des commissaires sur le sieur de Ceinges ». F° 16, pour une lamproie et un brochet achetés à l'Isle Bouchard : 40 sols. F° 19, 750 livres reçues de « Monsr le comte de Montgommery ». Nouveau paiement de 60 livres « au sculteur » F° 22, frais d'opposition à la saisie de Ponçay. F^os 23 v° à 28, blancs.

E 987 (liasse). — Quatre petits cahiers papier.

1606. — **SÉRIE INCOMPLÈTE DE COMPTES MENSUELS OU BI-MENSUELS** rendus par Vincent Brissaut et concernant la dépense personnelle de Madame avec détail préalable des versements faits par celle-ci.

1° *Du 17 janvier au 17 février, 8 ff^os dont deux blancs.* Courses à cheval à Chinon et à Tours pour procédures, exceptionnellement achat d'un pain de sucre et de chandelles (f° 3), de fromages, cassonades, amandes, figues de Marseille, poissons et nombreuses épices (f°s 4 et 5), etc. Total : 68 livres.

2° *Du 17 février au 13 avril, 12 ff^os dont 3 blancs.* F° 3 v°, frais du messager ou médecin envoyé aux Roches Tranchelion « pour guérir le secrétaire de Monsr le compte de Montgommery », 5 sols. F° 6, frais à l'Hôtel du Cheval Blanc par Lhuillier, marchand à Tours et un marchand d'Agen : 12 sols. F^os 7 et 8, nombreux frais faits par le messager par eau du Port-Huault pour amener un prisonnier de Paris que l'on « voullait exécuter ». Total : 238 livres 19 sols.

3° *Du 14 avril au 23 juin, 18 ff^os dont 4 blancs.* F° 3, frais du messager « envoyé » par commandement de Madame à La Roche-du-Maine et à St-Michel sur-Loire : 7 sols. F° 3 v°, pour porter à Goubert à Tours la promesse de Madame « et lui parler de Gilles et aultres marchands d'Agen » : 10 sols. Nombreux achats d'œufs, de beurre et de viande. F° 8, « Estat des nouveaux fraitz faicts contre Monsr de Montgommery (Sr de Villaines) », 10 sols. F° 9 v°, 19 juin 1606, payé par commandement de Madame à Me Jehan le sculpteur, en plusieurs fois : 72 livres 5 sols. Total général : 655 livres 13 sols 3 deniers.

4° *Du 23 juin au 25 août, 11 ff^os.* Mêmes achats de nourriture ou poisson et ouvrages de charpente (ponts et moulins). Total non indiqué.

E 988 (liasse). — Un cahier de 6 ff^os papier.

1608-1610. — **COMPTE DE RENÉ ET GABRIEL BESNARD PÈRE ET FILS**, fermiers d'Azay pour 2 ans commençant à Noël 1608. — Recette indiquée en bloc : 8.500 livres. Dépenses du même ordre que ci-dessus mais sans frais de nourriture. Les derniers feuillets manquent.

E 989 (liasse). — 2 cahiers de 6 ff^os papier chacun.

1606-1609. — **INVENTAIRE DE QUITTANCES** correspondant aux comptes précédents et ratification par la dame d'Azay du compte ci-dessus.

E 990 (liasse). — Cahiers de 17 ff^os papier.

1611-1612. — **COMPTE D'ÉTIENNE DUMAY, FERMIER D'AZAY**. — Recette par ordre de céréales ou denrées et de métairies. Aucun total. F° 6, dépenses. F° 8, réparations aux deux colombiers de la grande grange du Petit-Arrest : 8 livres 8 sols. Façon des vignes : 421 livres. F° 9 v°, vendanges : 33 livres 4 sols. F° 10, fenaison : 29 livres 13 sols. F° 13 v°, aux femmes qui ont broyé les chanvres, pour 23 journées, 43 sols. Aucun total.

E 991 (liasse). — Cahier de 12 ff^os papier.

1613. — DÉPENSES DU MÊME. — Nombreux salaires de journaliers et journalières, de maçons. Achats de denrées alimentaires. À partir du f° 6, recette en céréales, en bétail et « pourceaulx » seulement provenant des métairies. Aucun total.

E 992 (liasse). — Cahier de 58 ff^os^ papier ; 1 pièce papier.

1617-1618. — **DÉPENSES DE « RENÉ GUILLAUME**, estant à la maison de Mme de Lansac », à commencer du jeudi 21 mai 1617 (et se terminant au 30 avril 1618). Courses à Tours pour procédures. Réparations d'objets. Achats d'épices, de chandelles, ports de lettres, etc. Assez rares dépenses d'alimentation. F^o^ 13, 6 livres « pour des paintures du paintre estant en la ville de Tours », plus 10 sols pour la dépense du peintre et du comptable. F^o^ 28, 2 sols de clous « pour tendre les tapisseries » F^o^ 40 v°, même travail à Ballon (Sarthe). F^o^ 37, vignerons. Total de la dépense : 911 livres 7 sols 10 deniers. En appendice compte fait avec Jean Mousseaux, meunier des grands moulins d'Azay, pour les redevances en nature de son bail de 1614 à 1617.

E 993 (liasse). — Cahier de 47 ff^os^ papier ; 1 pièce papier.

1618-1619. — DÉPENSES DU MÊME, du 11 juillet 1618 au 16 février 1619. — F^o^ 6, cueillette des chanvres. F^o^ 8, 10 sols pour les frais du tailleur qui a été quérir de la soie à Tours pour Madame. Dépenses d'alimentation, chandelles, œufs et surtout de vin au jour le jour, plus fréquentes que précédemment. F^o^ 19 v°, 12 sols de chandelle le 22 octobre 1618 « à cause qu'il est venu compaignies qui est le petit Mignet et Monsieur Julliot ». F^o^ 20 v°, autre mention dudit Julliot, à propos du procès avec St-Martin de Tours. F^os^ 23-24, compte des 21 vendangeurs, avec indication des journées. F^o^ 31 v°, visite de M. de Pigarreau, achat de pain à cette occasion. F^os^ 32 et 33, 25 sols pour aller à Tours « quérir une boiste de se[rop] d'orange », quatre aulnes de ruban pour faire une douzaine d'esguillettes pour Madame ». Collation offerte à Mlle de la Court et à Mlle de la Rèche (?). F^o^ 34 v°, 2 sols 6 deniers pour un demi-quarteron d'oranges et 6 sols pour quarteron entier. F^o^ 37 v°, à Claude Blasnier dit Laurain, 14 livres 10 sols pour marchandises fournies à M. de Lascombe. Aucun total. F^os^ 39 et suivant, recette des blés et autres denrées. Aucun total. En appendice, relevé des articles omis dans le compte précédent.

E 994. Registre de 480 ff^os^ papier (reliure grossière in-8°).

1619-1723. — Recettes et dépenses dudit René Guillaume, en plusieurs cahiers cousus bout à bout. F^o^ 1, extrait de la recette des principales métairies en céréales. Recette des cens et droits féodaux. F^o^ 37, commencement des dépenses, en blés et en denrées diverses délivrées au jour le jour à partir du 8 octobre 1619. F^o^ 126, dépenses en argent, toutes du même ordre que précédemment, à partir du 27 mars 1619. À partir du F^o^ 418 et de mars 1623, le comptable semble avoir multiplié les achats de nourriture, vins, etc., achetés chaque fois que « Madame » offre une collation ou un repas à ses visiteurs, particulièrement aux hommes de loi venus pour ses procès, par exemple à M. Breton ou Le Breton, M. Buisson, etc. Le 2 mars 1623 « un plat de peiches (?), un plat de poix, trois morceaux de carpe, trois pintes et chopines de vin (f° 419), sept pains pour les gentilshommes qui estoient avec Madame (f° 422), deux sols de lait pour faire du flanc (f° 424), quatorze harands à cause que Madite dame s'en va en Poictou. Le vendredi 30 mars 1623, allé trouver Madame estant en sa maison de Mœurs en Poitou[1] et acheté une lamproie, 20 sols (f° 434), rabats à mettre aux chemises de Petit-Louis (f° 446) ». Dernière date des dépenses, 31 mai 1623 (f° 464). F^os^ 467-480, recettes et dépenses spéciales à la seigneurie de Druyes (I.-et-L.). Aucune totalisation ni balance de comptes.

E 995 (liasse). — Cahier de 14 ff^os^ papier.

1623-1624. — DÉPENSES DU MÊME RENÉ GUILLAUME du 1er juin 1623 au 28 février 1624, du même ordre que ci-dessus. Total : 183 livres 17 sols. F^os^ 11-14, récoltes en céréales et argent, non totalisées.

E 996 (liasse). — Cahier de 6 ff^os^ papier.

1657. — **DÉBRIS DU DOSSIER AYANT SERVI À ÉTABLIR LA RECETTE DU FERMIER D'AZAY**. — « Estat des lieux qu'il faut prendre solidaires *(sic)* pour payer les rentes ey inscrittes pendant le mois de novembre 1657. » Liste des terres, fresches et métairies, avec les noms des occupants, la durée du bail, les paiements arriérés, etc.

1. Les Meurs, mouvance de La Touche d'Aurigny, commune de St-Gervais (Vienne). Voyez ci-dessus E 869-873.

E 997 (liasse). — 11 pièces papier.

1664-1667. — **DÉBRIS DE COMPTABILITÉ** concernant les moulins neufs d'Azay et les paiements de son fermier. — Quittances délivrées à ce dernier par Marie de Lusignan-Lansac, femme de Henri François de Vassé.

E 998 (liasse). — Cahier de 4 ff^os^ papier.

1684-1689. — **BROUILLONS ET RÉCAPITULATIONS** ayant servi à la vérification des comptes du fermier de la prévôté d'Azay, des divers fermiers de Villaines, de la métairie du Petit-Arrêt, des principaux moulins d'Azay[1], etc.

E 999 (liasse). — 2 cahiers de 41 et 22 ff^os^ papier.

1686-1691. — **COMPTE EN DOUBLE EXEMPLAIRE DU CONCIERGE-RECEVEUR D'AZAY NICOLAS BOSSALLIER**, rendu à Pierre de Sanson, tuteur onéraire d'Emmanuel-Armand de Vassé, S^r^ d'Azay. — Recettes : rentrées en argent pour les 6 ans ci-dessus, versements du Sr de Belle-Isle, fermages de métairies du produits des ventes de denrées, etc., 2.969, livres. Ventes de blé, avoine et vins : 582 livres, 10 sols. Recettes en nature : blé, 356 setiers, 3 boisseaux ; Avoine, 19 setiers, 11 boisseaux ; menus grains, 91 setiers, 4 boisseaux ; vins, 718 pièces. F^o^ 13, dépense de gestion, entre autres réparations des moulins, des charpentes, transports de fumier, façon de fagots, etc., réfection des chaussées et barrages des moulins, comblement des fossés creusés par les grandes eaux (f° 15 v°), etc. F ^os^ 18-26 v°, deux chapitres entiers consacrés aux vendanges et aux façons de vignes. F^os^ 28-35, chapitre relatif aux blés consommés par le château et les diverses exploitations. F^os^ 35-36 v°, vins consommés dans la maison. F^os^ 36 v° 39 v°, détail de la consommation des poinçons de vin recueillis en la ville d'Azay savoir : 117 en 1687, 182 en 1688, 128 en 1689, 112 en 1690 et 59 en 1691. Pas de totalisation générale.

1. Le milieu du XVIIIe siècle, pour lesquels les comptes offrent une nouvelle lacune, correspond à la domination des Vassé. On trouvera les éléments comptables sur l'ensemble de la fortune de ceux-ci dans les liasses E 835-853.

E 1000 (liasse). — Cahier de 10 feuillets et 1 pièce papier.

1709-1711. — **COMPTE DE NICOLAS CORPEL**, BAILLI D'AZAY. — Recettes seulement dans l'ordre chronologique. Total pour 1709 et 1710 : 3.141 livres 16 sols 10 deniers. En appendice, récapitulation des paiements par ordre de fermiers.

E 1001 (liasse). — 33 pièces papier.

1710. — **COMPTE DES PAIEMENTS D'URBAIN BACLEF**, héritier en partie de feu Jean Thibault, fermier général de la terre d'Azay, du 1er mars 1706 au 3 mai 1710, avec 31 quittances correspondantes. — État supplémentaire des frais faits par M. Darentières pour la conduite de l'équipage du jeune marquis de Vassé, qui a hiverné à Azay en 1710.

E 1002 (liasse). — Un registre de 27 feuillets et 9 pièces papier.

1711-1722. — **MÉMOIRE DES DÉPENSES FAITES PAR CORRION**, homme d'affaires de la marquise de Vassé, en voyages à Tours, Chinon, etc. pour les procédures contre l'ex-bailli d'Azay Corpel et divers autres du 1er septembre 1711 au 28 février 1722. — Quittances jointes par ledit Corrion. Lettre d'un certain Denizet audit Corrion qualifié de prévôt de Châtillon à Azay, concernant la vérification des perquisitions frauduleuses faites par ledit Corpel (6 juillet 1713). Voyez aussi E 962 ci-dessus.

E 1003 (liasse). — Quatre cahiers de 4 feuillets chacun.

1711-1715. — **PREMIER COMPTE DES PAIEMENTS FAITS PAR CORRION** précité, prévôt de maréchaussée de Châtillon, avec ou sans la collaboration du receveur Baclef. — Quatre parties dont les deux premières concernent surtout des réparations de maçonnerie à Azay, les deux dernières, des frais de procédures.

E 1004 (liasse). — Un cahier de 6 ff^os^ papier.

1712-1719. — **MÉMOIRE DES SOMMES PAYÉES AUX JOURNALIERS**, scieurs de long, chartiers et autres ouvriers du château d'Azay. — Réfection des

chaussées des moulins, abattage d'arbres. Au f° 5, f° grilles d'osier pour les fenêtres de la chapelle, etc. Aucune maçonnerie au château.

E 1005 (liasse). — Deux cahiers de 7 et 8 ff^os chacun et 1 pièce papier.

1705-1715. — **RECETTE ET DÉPENSE D'URBAIN BACLEF**, receveur et fermier de la terre d'Azay (en double exemplaire, simple récapitulation).

E 1006 (liasse). — Cahier de 8 ff^os papier.

1716. — ÉTAT DE RECETTE DU MÊME, du 2 juillet au 22 octobre (simple relevé des paiements des divers fermiers).

E 1007 (liasse). — 23 pièces papier.

1715-1717. — **SECOND COMPTE DES FRAIS DE PROCÉDURES FAITS PAR CORRION** PRÉCITÉ. — État de l'arriéré versé par les débiteurs d'Urbain Baclef, précité. Procédures contre ce dernier, qualifié de chirurgien et Anne Thibault, sa femme (1717). Quittances justificatives de Rigault, concierge, receveur du château d'Azay, avec quelques reçus de la taille et du vingtième et trois cachets armoriés.

E 1008 (liasse). — 33 pièces papier.

1711-1721. — **TROISIÈME COMPTE DES FRAIS DE CORRION**. — Suite des procédures contre Baclef. Trois lettres de Legros, procureur à Paris, faisant allusion entre autres, à des poursuites contre un certain Amirault et à de nouvelles lettres de committimus obtenues du Roi par Mme de Vassé. Extraits du compte de Corrion faits en vue de vérifications nouvelles. Quittances du concierge Rigault, autres que les quittances numérotées visées par ce compte. Acceptation du compte de Corrion, le 31 octobre 1719.

E 1009 (liasse). — Un cahier de 8 ff^os papier.

1711-1722. — **DERNIER COMPTE DES FRAIS DE CORRION**, arrêté à Paris le 2 juillet 1722 et concernant les années 1711-1722. — Revenus et dépenses non seulement d'Azay, mais aussi de Mondion et La Touche d'Aurigny (Vienne).

E 1010 (liasse). — 21 pièces, 1 cahier papier.

1717-1725. — **ARRÊTÉ DE COMPTE AVEC JEAN DE LA ROCHE**, marchand à Marigny-Marmande, fermier d'Azay (1717-1723). — Ordres de paiement de Corrion précité, audit Jean de La Roche (1719-1725). Quatre lettres de la marquise de Vassé, née Thérèse de Béringhem.

E 1011 (liasse). 12 pièces papier.

1737-1758. — Pièces concernant l'apurement des comptes de Louis Brindeau, fermier d'Azay, et de Louis Delalande, son associé.

E 1012 (registre, reliure sommaire en parchemin). — 320 ff^os papier.

1717-1751. — « LIVRE DES RECETTES, SERVICES, CENS ET RENTES dûs annuellement à la seigneurie d'Azay tant féodalement que censivement. » — Classement par dates ou fêtes d'échéance. En tout 805 articles, rédigés comme ceux d'un terrier. Quelques adjonctions en feuillets blancs ont été faites lors de la reliure, mais n'ont jamais été utilisées. F^os 1 à 5, détériorés. F^os 6 à 7, perdus. F^os 244-256, adjonctions concernant les fiefs Maupoirier, de la Chichée, Macé, et de l'Orme-Robert à Tours. F^os 275-320, table des revenus, contenances et propriétaires, classée par lieux-dits. Aucune totalisation.

E 1013 (liasse). — Cahier de 47 ff^os papier.

1772-1773. — **COMPTE DE JEAN-BAPTISTE JAHAN**, NOTAIRE, PROCUREUR FISCAL ET RECEVEUR DE LA TERRE D'AZAY. — Premiers folios de 1 à 5, arrachés. F° 6 de la foliotation actuelle. Total de la recette : 23.427 livres 2 sols 8 deniers. Dépense à partir du f° 8. Nombreux travaux de maçonnerie, entre autres à « une tourelle du château », aux moulins et aux principales métairies. Charrois de pierres de taille et de bois. F^os 11 et 12, charpente et couverture pour les métairies et moulins. F° 19, exploitation des bois. F° 23, replantation des vignes de la Grande-Grange. F^os 17-28, frais des fenaisons de 1770 à 1772. F^os 30 et suivants, procédure criminelle contre maître Texier et autre frais de procédure. F^os 40-42, frais de lettres et de voyages, etc. Total des dépenses : 30.487 livres 8 sols 8 deniers.

E 1014 (liasse). — Cahier de 29 ff^{os} papier.

1774. — COMPTES DE LA VEUVE DE JEAN BAPTISTE JAHAN, PRÉCITÉ. — Il s'agit de trois comptes successifs, moins détaillés que le précédent, dont le second concerne surtout des omissions et rectifications. Pour le premier compte ; recettes : 6.494 livres 14 sols 8 deniers ; dépenses : 3.424 livres 9 sols 3 deniers. Pour le troisième ; recette : 5.024 livres 13 sols ; dépense : 1.291 livres 1 sol 3 deniers.

E 1015 (liasse). — 23 pièces papier.

1773-1775. — PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT LES COMPTES PRÉCÉDENTS dans leur état de ficelage ancien. — Les comptes postérieurs ont été perdus et l'on trouvera ci-dessous, cotes 1019-1038, leurs pièces justificatives complètement déficelées, à l'état de débris.

E 1016 registre. — 190 folios papier, reliure parchemin.

1766-1788. — REGISTRE DE RECETTE DES CENS ET RENTES dépendant d'Azay et fiefs annexes. — Articles en forme de terrier, signés de Jahan, receveur précité, et de ses successeurs. Ordre purement chronologique des recettes. Aucune table, mais les lieux-dits sont inscrits en marge.

E 1017 registre. — 28 folios papier, reliure parchemin.

1711-an IV. — F^{os} 1 à 11, RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE, dressé par un marchand de bois inconnu, des clients servis par lui en 1711-1713. — F^{os} 12-14, notation chronologique des livraisons faites par le même (1710-1713). F^{os} 15-23, état de la dépense faite pour le citoyen Biencourt, d'Azay, du 19 septembre 1792 au 17 prairial an II. F^{os} 24-27, blancs. F^{o} 28, pointage des heures de travail des 36 vendageurs employés en l'an IV.

E 1018 (liasse). — Un cahier grand in-f^{o} de 32 feuillets ; 1 pièce papier.

1811-1813. — **COMPTE D'ERNEST LUBIN-POISSAULT**, fondé de pouvoir de M. de Biencourt, propriétaire d'Azay, du 7 avril 1811 au 11 décembre 1813. Recette totale : 90.963 livres. Dépense : 90.563 livres. En appendice, état sommaire des recettes et dépenses pour le mois de février 1812. Ces pièces semblent n'être que les débris d'une collection de comptes du XIXe siècle, depuis disparue.

COLLECTION DE QUITTANCES, JADIS CLASSÉES DANS L'ORDRE DES COMPTES PRÉCÉDENTS, AUJOURD'HUI INCOMPLÈTES ET REGROUPÉES PAR MATIÈRES.

E 1019 (liasse). — 4 pièces papier.

1529. — REÇU de 700 livres donné au receveur d'Azay, André Claveau, pour raison non spécifiée, sans doute pour paiement d'un devoir féodal ou de rentes foncières, dues à l'une des seigneuries possédées par feu Jacques de Beaune-Semblançay, ancien général des Finances du Roi, par Jean Patain, contrôleur nominé par le Roi à la recette des terres et droits possédés par ledit Jacques de Beaune avant son arrestation et exécution (1er décembre 1529). Duplicata de la décision du Conseil des Finances du Roi. En supplément, deux brouillons de procédures contemporains, très cursifs, trouvés en même temps, mais ne semblant pas se rapporter à cette affaire.

E 1020 (liasse). — 33 pièces papier.

1519-1602. — QUITTANCES DONNÉES AU SEIGNEUR D'AZAY PAR LES PRIEURES DU PRIEURÉ DU BELAY dépendant de Fontevrault. — Quittance isolée donnée par la prieure Charlotte Berthelot, parente probable de Gilles Berthelot, S^{r} d'Azay à Philippe Lesbahy, femme dudit Gilles, des 25 livres constituant la pension d'Antoinette du Bois, religieuse, peut-être fille de Janet du Bois-Jourdain, ancien seigneur d'Azay (21 mai 1519, carré de papier calligraphié, comme la plupart des quittances suivantes). Collection de quittances autographes et calligraphiées données par les mêmes. Première série concernant les arrérages annuels d'une rente de 11 livres tournois due par les S^{rs} d'Azay pour l'échange d'héritage à la chapelle St-Blaise par Marie Brodeau, prieure (1544 à 1560), Préjente Borthio (1561-1566), Marie Brodeau (1567-1571), Jeanne Gayette (1573), Jeanne de Chaze (1588-1592), Anne de Fortin (1597). Seconde série concernant une rente de trois setiers de mouture à Vonnes, signées

des mêmes prieures (1560-1563, 3 pièces). Troisième série concernant une rente sur l'île de la Sanlaie et la rente pour l'échange de St-Blaise réunies : Jeanne de Chaze (1589-1592), Anne de Fortin (1594-1598) et Marie Diherse (1602).

E 1021 (liasse). — 31 pièces papier.

1554-1599. — QUITTANCES DONNÉES AUX MÊMES PAR LES PRIEURS ET LES FERMIERS DU PRIEURÉ D'AZAY-LE-RIDEAU dépendant de Cormery, pour les arrérages annuels d'une rente de 16 livres, d'origine non spécifiée, déduits 100 sols que le prieur doit pour la reconnaissance au droit féodal de son fief à Azay. Signature de Pierre de Saché, prêtre, fermier du prieur (1554-1559), de Pierre de Saché et de Jean Tiercelin, fermiers (1560-1570), de de Saché et Phélipeau, fermiers (1571-1573) et de Catherin Thion prêtre et prieur (1589-1599).

E 1022 (liasse). — 18 pièces papier.

1554-1599. — QUITTANCES DONNÉES AUX MÊMES PAR LES CURÉS D'AZAY pour une rente de 4 setiers représentant les frais de l'anniversaire de feue Jeanne de Boisency (?) dame d'Azay et l'entretien de la seconde lampe de l'autel. Signatures de Symphorien Landais et René Rahier, vicaires, d'Étienne Broutêre (?) curé de 1555 à 1569, de Pierre de Saché curé, précédemment prieur (1573-1590), de René Bodin curé (1592-1594) et de son vicaire Guillaume (1595-1599).

E 1023 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
24 pièces papier.

1437-1622. — QUITTANCES DONNÉES PAR D'AUTRES ABBÉS, ABBESSES, CURÉS, ETC. — Quittance de Lubine, abbesse de N.-D. de Beaumont-lès-Tours pour 40 sols de rente due par les moulins d'Azay (1437, 6 août, texte sur parchemin et signature à demi effacés). — Autre quittance du receveur de l'abbaye (1509). — Série de quittances des fermiers de l'abbé de Cormery pour la rente de 50 setiers à eux due depuis 1245[1] par les moulins banquiers ou banaux d'Azay (1560-1622), avec lacune entre 1595 et 1622). — Quittances isolées de Blaise Ensault et René Barrault, prêtres, vicaires et fermiers de la cure d'Artannes, de 6 boisseaux de froment pour « gros de dixme appelée la dixme des Debryons » (1554) et de Guillaume Le Roy, vicaire de Druye, de 6 livres pour la messe matinale fondée par feu Gilles de Précy [allié des Lansac], 1555. — Quittance du trésorier de l'aumône de l'Hôpital de Tours pour 30 livres « données et léguées par Mme de Lansac » (1622).

1. Ce titre et quelques autres sont cotés ci-dessus E 941 et suivants.

E 1024 (liasse). — 44 pièces papier.

1557-1621. — QUITTANCES DONNÉES PAR LES RECEVEURS OU FERMIERS DU CHAPITRE DE ST-MARTIN DE TOURS pour la rente de 4 muids de blé due par les moulins banaux d'Azay[1] (1559-1621) et par le receveur de la Trésorerie de St-Martin pour 20 sous tournois de devoir féodal que doit chaque année le fief de l'Orme-Robert, à Tours (1557-1597) avec importantes lacunes.

E 1025 (liasse). — 22 pièces papier.

1554-1600. — GAGES DES HOMMES DE LOI, en général annuels et sans indication de la profession du salarié : Béchart, pour plaids ordinaires, salaires et vacations à Azay, 15 livres par an environ (1555-1556) Ribot, comme bailli d'Azay, 3 écus soleil par an (1555-1557) ; Philbert, comme conseil, 100 sols tournois par an (1554-1556) ; Marin Mavonneau, 60 sols environ par an pour procurations et besognes à Chinon, Azay et Villaines (1554-1557) ; J. Delabarre, comme sénéchal et juge ordinaire d'Azay, 5 écus par an (1589-1600) ; Catherin Thion, prêtre, précepteur de la jeunesse d'Azay, comme sénéchal, 5 écus soleil (1590) ; Goulde (?), 3 écus un tiers par an, pour « l'expédition de la justice d'Azay » (1592-1597).

E 1026 (liasse). — 2 pièces parchemin ;
95 pièces papier.

1505-1624. — QUITTANCES DES DEVOIRS FÉODAUX OU CENS FONCIERS DUS AUX SEIGNEURS DE

1. Voyez mêmes cotes que la note de la page précédente, titre des moulins.

DIVERSES TERRES DE TOURAINE ET POITOU, signées de leurs receveurs et quelquefois d'eux-mêmes classés sauf exceptions par ordre de seigneuries. Les noms des receveurs sont les seuls que nous ne citons pas. ***Antogny*** (1582). — ***De Bailleul*** (Marie), pour une seigneurie inconnue (1560-1561). — ***Basses***, commune de Chinon, pour les prés des Gains-Rochette (1557-1561). — ***Boussay***, pour les étangs de La Camuse (1559). — ***Chinon*** (bailliage royal). Rente féodale due au Roi par des héritages de La Chapelle-St-Blaise à Azay (1574). — ***Chevrière*** (La Haute) commune de Saché. Reçu unique d'une rente en avoine due par les S^rs^ d'Azay pour cause inconnue (1559). — ***Clervaut***, commune de Scorbé-Clervaut (Vienne). Reçus donnés au receveur de la seigneurie d'Aurigny-la-Touche (voyez E 869) pour le compte du S^r^ d'Azay (1607-1615). — ***Crissay***. Deux quittances sur parchemin et 40 autres sur papier pour des arrérages de cens allant de 15 à 54 livres (1505-1596). La première quittance seule est signée de Louise de Blanchefort, dame de Vihiers et de Crissay. Récapitulation faisant allusion à un désaccord avec le Sr de Crissay. — ***Druye*** (fief de la dîme de). Reçu de 71 livres 5 sols de droits féodaux pour le rachat de ce fief par Antoinette Raffin, dame d'Azay, signé de Renée Savary, dame de la Treille et de Saché (20 juin 1574). — ***Fouinais***, fief à Pernay. Reçus des cens dûs pour les tenures du bout des ponts d'Azay. Signature de François de Lournay, Sr de Fouinais (1558-1559), de Charles d'Espinay, après la mort de ce dernier, mais ne prenant pas le titre de Sr de Fouinais (18 juin 1561), de Martine de Masseilles, veuve de ce dernier, dont une quittance signée par son conseil ou parent Louis de Dampierre (1561-1570) et d'autre part son receveur Bauchesne (1571-1572), de François de Lournay peut-être fils du précédent, enfin de Jean de Tillac (1593), en tout 18 pièces. — ***La Cour au Berruyer***, commune de Cheillé. Quittance de redevances féodales des héritages acquis par Mme de Lansac le 24 février 1612. Huit signatures d'Albert de Seimple (et non Le Simple), seigneur (1620-1623). — ***Le Poiroux***, commune de St-Cyr (Vienne). Reçu de 5 livres par le charpentier chargé des réparations à la grange du château (1593, pièce entrée par erreur dans le chartrier d'Azay (?). — ***Le Plessis-Galle***, commune d'Artannes. Reçus de la rente de 8 boisseaux de seigle due par les grands moulins d'Azay (1558-1595). — ***Les Meurs*** ou Murs, commune de Mouzay (voyez E 883). Reçu unique pour les arrérages d'une rente sur cette seigneurie due à Louis Clabat (?) de Poitiers (1624). — ***Marmande***. Reçu du droit de mutation de la dîme de Mondion dû par Nicole Le Roy, dame d'Azay et de Mondion (1575). — ***Monjardin***, commune de St-Gervais (Vienne). Reçus des rentes féodales dues par la seigneurie de La Touche et Aurigny, appartenant aux Srs d'Azay (1605-1609). Signature de Jacques de La Vallière en 1609. — ***Richelieu***. Reçu signé de Françoise de Rochechouard, dame de Richelieu en 1565, pour 400 livres représentant sa part dans les fruits de la seigneurie de La Touche précitée (voir les partages cotés E 879-882). — ***Soudun***, commune de Jaulnay (voyez ci-dessus E 875-898). Reçu de certains cens fonciers par le procureur de Florimond de la Lésange (1602). — ***Villaines***, Débris d'une collection de quittances concernant les cens de certains héritages à Vonnes, le Petit-Arrêt, etc. (1560-1593).

E 1027 (liasse). — 37 pièces papier.

1554-1672. — **DÉPENSES PERSONNELLES DES SEIGNEURS ET DAMES D'AZAY**. François Raffin, gages de chambellan du Roi : 226 livres d'acompte pour 1551-et 1552 (1554). Guillaume Le Blanc, de Lignières-en-Touraine, quatre écus à lui payés par Guy de Lansac à Bourg-sur-Dordogne (1582). Note autographe de Guy de Lansac concernant l'argent remis par M. de Pons, son cousin.

Alimentation. — Relevé de dépenses pour alimentation, épices, médecin, toile, etc., approuvé par Françoise de Souvré, femme de Arthur de Lansac, le 20 octobre 1612. Un relevé de fournitures par Jean Gille, de profession non indiquée (1612-1613) et deux de Jean Beaupeigne, marchand à Tours (1622-23). Vin fourni par Étienne Mayran, marchand à Tours (2 août 1615). Fruits, confitures, amandes, pruneaux, etc., fournis en août 1615 par une certaine Martine. Relevé des dépenses pour boucherie, au château d'Azay, annoté par Dupoirier, caissier de Mme de Vassé le 21 septembre 1672. — ***Dettes en argent et arrérages de rentes*** : treize écus dont quelques-uns peuvent concerner des créanciers déjà cités sous les cotes E 801 et E 823 et suivantes ci-dessus (voyez par exemple Boutault Charles, échevin de Tours). À citer parmi les autres : Bourgeois Nicolas (1579), Delavau (1601), Claude d'Argy

(1603), Paganiol (1609), Bellanger de Tours (1613), Lesueur (1614) et parmi les créanciers, parents ou alliés : Jeanne de Cossé (1588, autographe). — ***Mobilier***. Reçu d'un certain Dupuy de Tours, tuteur de mineurs non désignés, pour 620 livres et une « tenture de tapisserie (1612). — ***Orfèvrerie*** et pierres précieuses fournis à Nicole Le Roy, dame d'Azay, par François Guiart, orfèvre ordinaire du Roi (1612). — ***Vêtements et tissus***. Relevé des velours, taffetas et broderies d'argent fournis à « La Sénéchale d'Agenois », épouse de François Raffin, par Jean Perdriau (10 mars 1560). Reconnaissance de 116 livres à Elisabeth La Riche pour 14 aunes de satin, signée de Nicole Le Roy, dame d'Azay (1577). Reçu de 90 livres par « sire Contreau, marchand cordonnier à Tours, paroisse St-Pierre-du-Boille (1608). Relevé sur quatre feuillets des galons, dentelles, passementeries et soieries fournis à Arthur de Lansac par Abraham Villamoyne (1612-1613), total : 411 livres 7 sols 5 deniers). Reconnaissance de 310 livres par Françoise de Souvré, femme du précédent, pour 26 aunes de satin en quatre fournitures (1615). — ***Divers***, Jean Maslunet (?) et Jean Second, probablement banquiers italiens, deux reçus de 500 et 60 écus qu'ils doivent envoyer à Rome, délivrés à Nicole Le Roy, à Tours les 13 et 22 novembre 1592. Reçu de Pierre Chevalier, joueur de luth demeurant à Tours, de 5 livres 12 sols pour leçons données à Françoise Fonquet, la future femme de Gilles de Lansac (1627 30 septembre). Reçu de 1.500 livres donné à l'engagiste des aides de Jouy-le-Moutier, élection de Paris, par le trésorier général des ventes du domaine royal (1649, pièce égarée probablement dans le chartrier d'Azay).

E 1028 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
62 pièces papier.

1557-1609. — **QUITTANCES RELATIVES A LA GESTION DU DOMAINE D'AZAY PAR SES FERMIERS**. — 1° Pièces déclassées se rattachant à quelques-uns des comptes précédents. Trois reçus pour l'ensemble des frais de façonnage des vignes du château (1557, 1560 et 1561). Reçus pour réparations diverses, matériel agricole ou pour fermages (1562-1570). Reconnaissance de dette d'Antoine Delahaut, S^r^ de La Lonsère à Cheillé (1575). Paiements effectués par les fermiers Dubellineau et Besnard sur l'ordre de Nicole Le Roy et d'Antoinette Raffin, dames d'Azay, avec quelques signatures de celles-ci (1586-1603). Récépissé de denrées en nature, signés d'Antoinette Raffin (1611-1616). Arrêté des comptes du receveur René Guillaume (1616), etc. Travaux de charpente de Mathurin Mégreau (1631). Ordres de paiement entièrement autographes donnés à son receveur par Françoise de Souvré (3 pièces, vers 1626). Trois relevés isolés des réparations faites au château sous M. de Vassé (1672). — 2° Quittances à peu près complètes de René Besnard, receveur d'Azay, auteur d'un des comptes précités pour 1606-1608, avec quelques reconnaissances de dettes signées d'Antoinette Raffin envers des marchands de Tours, acquittées par son receveur. Inventaire des meubles du château laissés en ce dernier par Antoinette Raffin. Nombreux remboursements des avances faites par le même à sa maîtresse et arrêté de compte du 9 mai 1609.

E 1029 (liasse). — 126 pièces papier.

1554-1617. — **QUITTANCES RELATIVES À LA GESTION DES FERMIERS DES DIVERS MOULINS**. — Procès-verbal de mesurage et de livraison de la mouture des moulins de la seigneurie d'Azay due pour la dîme, soit 6 fournitures et demie, moins 12 boisseaux, à 40 livres la fourniture (20 février 1555). Au verso, calcul des fournitures en blé et en seigle faites au receveur du S^r^ d'Azay (11 avril 1555).

Gestion des Grands Moulins ou moulins banniers d'Azay. — **Ferme de Pierre Huault**, marchand à Azay. Quatorze reçus des fournitures périodiques en froment et méteil donnés par Nicole Le Roy ou par Guérin, boulanger à Azay, pour les besoins de panification du château (1586-1589). Cinq pièces concernant les emprunts à court terme faits de façon déguisée par le dit Huault auprès du receveur de l'abbaye de Cormery, en différant la livraison de la rente de 6 setiers de froment due à ce dernier par les S^rs^ d'Azay ou en en vendant le produit. Il s'agissait de fournir de l'argent liquide à sa maîtresse, à l'époque où Azay était menacé par les créanciers de Guy de Lansac (1585-1590). — **Ferme de Nicolas Mousseaux** (1609-1617). Collection de 58 quittances, en majorité ordres de paiement en mouture donnés à son fermier par Antoinette Raffin dame d'Azay faute de pouvoir payer en argent (1609-1617). Pour l'année 1610, les bénéficiaires les plus fréquents

sont : elle même, des « porteurs » non désignés et pour d'autres ordres isolés, « celui qui accommode le chanvre », les bûcherons, les vignerons, le pâtissier, « Gadifer », Jacques Renault et le curé d'Azay.

Gestion du Moulin-Boitard ou petit moulin d'Azay. Ordres de paiement en mouture semblables aux précédents (1616-1619) et comptes divers. Les bénéficiaires des paiements en mouture les plus fréquents sont : les pauvres, Guérin, boulanger à Azay, Jean Ploquin, serrurier, le charretier du château et de façon isolée : Riboteau (le prêtre de la chapelle ?), le boucher de Cheillé, etc. Parmi les pauvres auxquels on distribue 3 setiers de mouture le jour des Rois figure « l'aveugle qui sonne le tambour à la Chapelle » (30 décembre 1616). En tout 42 pièces.

Gestion du Moulin-à-Foulon de Perré. Reçus semblables, en volailles ou en argent, en acompte sur son bail (1610-1611, 6 pièces).

E 1030 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
75 pièces papier, un sceau.

1539-1628. — **COMPTABILITÉ DU RECEVEUR DE LA TOUCHE ET AURIGNY**, commune de St-Gervais (Vienne), en partie encore ficelée dans son état primitif. Période 1576-1594, quittances des rentes féodales, payées aux receveurs des seigneuries voisines : Clervaut et le Plessis-Bosnay dans la Vienne, Crissé et Marigny en Indre-et-Loire. Gages des officiers : Loriot sénéchal d'Aurigny, Arnault et Chédreau procureurs fiscaux. Rentes en céréales dues aux chapelains des deux églises d'Aurigny et de La Touche. Travaux de maçonnerie au moulin d'Aurigny. En tout 21 pièces. — Période 1589-1595, 18 pièces, mêmes objets. — Période 1621-1624, frais de saisie de la seigneurie : 8 livres payées aux commissaires du Roi en 1621 et 32 en 1623, avec signet du commissaire Jean Spitaine. Réparation de bâtiments, versements faits par les fermiers à Antoinette Raffin, dame d'Azay. Dépenses personnelles de celle-ci (horloger, serrurier, serviteurs). Paiement des vignerons du clos des Meurs. Assignation isolée faite à la dite dame en son château du Puy-Calvary en Agenois, pour le compte de François de Roquefeuil, baron de St-Jean Blanchefort (1621). En tout 1 pièce parchemin, 15 pièces papier. — Période 1626-1628, mêmes objets, nombreuses quittances autographes données par Antoinette Raffin à son fermier, 17 pièces. En supplément, deux fragments informes d'une collection de comptes remontant à 1539 et 3 reçus isolés représentant les quittances détruites de la période 1596-1620.

E 1031 (liasse). — 10 pièces papier.

Vers 1572-1634. — **DÉBRIS DES QUITTANCES RASSEMBLÉES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES AUTRES QU'AZAY**. — ***Argenton-sur-Creuse***. Reçus pour arrérages de rentes féodales, semblables à ceux cotés ci-dessus E 1027, avec annotations de la main de Nicole Le Roy, dame d'Azay (1602, 4 pièces). — ***Bures*** (Calvados ?), baronie ayant peut-être appartenu à Guyon Le Roy. Double feuillet concernant les dépenses de cette baronie (avant 1572). — ***Lansac***. Reçu de 12 livres pour l'entretien des vignes de Passetemps et de Paradis (1620). — ***Mondion***. Quittances du receveur Mothereau. Travaux de charpente à « la maison de Mondion » et aux métairies de Maisonneuve et Bourguille (1602-1634, 5 pièces déclassées).

E 1032 (liasse). — 6 pièces papier.

1666-1698. — **COLLECTION FACTICE DE PIÈCES COMPTABLES CONCERNANT LA DÉPENSE FAITE PAR LES MARQUIS DE VASSÉ** et leur agent M. du Poirier au château d'Azay. Liste sur 6 ff^{os} des objets d'alimentation, de papeterie, de pharmacie, fruits et épices fournis de 1666 à 1668 par Colinet et Verrier, marchands à Tours. — Inventaire des matériaux, outils et mobilier de cuisine laissés au fermier d'Azay vers 1680. Paiements du fermier Jamin (1683). — Achat à Blaise Pavy, marchand à Chinon, de 25 pièces de chêne à prendre dans les bois de la métairie de La Brosse pour les grosses réparations du château d'Azay (1692). — Autorisation autographe de M. de Vassé pour l'achat des ornements sacrés de la chapelle de Hortes, commune de St-Georges de la Couée, Sarthe (3 octobre 1698). Voyez pour les autres dépenses des marquis de Vassé E 844-899 ci-dessus, avec les comptes de la tutelle d'Emmanuel Armand de Vassé.

E 1033 (liasse). — 111 pièces papier.

1700-1704. — **DÉBRIS DE LA COMPTABILITÉ D'AUVRAY, FERMIER GÉNÉRAL D'AZAY**. Huit petits dossiers de quittances ficelés et étiquetés par M. de

Sanson, tuteur du jeune marquis de Vassé : *église et chapelle du S^r^ dans celle-ci.* Rente due à Mathurin Dupuy, marchand à Azay. Réparations du château faites par le sieur Menuau, adjudicataire et le sieur Préaudeau, maçon, etc.

E 1034 (liasse). — 61 pièces papier.

1725-1777. — **DÉBRIS DE LA COMPTABILITÉ DE LA ROCHE ET DE BRINDAUT, FERMIERS GÉNÉRAUX D'AZAY**, ficelés comme ci-dessus, concernant uniquement les gages des gardes pour Azay et pour Mondion. Ordres de paiement signés « Castillon » jusque 1734. État des « bêtes puantes » et des pièces de gibier remises par les dits gardes. Lacune entre 1737 et 1776.

E 1035 (liasse). — 126 pièces ou cahiers papier.

1725-1779. — **MÉMOIRES ET QUITTANCES DES TRAVAUX DE CHARPENTE, COUVERTURE ET MAÇONNERIE EXÉCUTÉS AU CHÂTEAU D'AZAY** et accessoirement à celui de Mondion. Deux séries seules ont été retrouvées, l'une pour 1725-1733 conservant son ficelage ancien, l'autre pour 1754-1779, avec de nombreuses lacunes et ne conservant que quelques traces de ficelage. Les réparations semblent concerner surtout les moulins, ponts et dépendances, rarement des habitations et jamais les parties sculptées des façades ou intérieurs.

E 1036 (liasse). — 70 pièces papier.

1727-1779. — **DÉBRIS DE LA COMPTABILITÉ DES RECEVEURS D'AZAY**. — Longs mémoires des repas pris par M. de Courtemanche, S^r^ d'Azay, à l'Hôtel de la Galère, à Tours, avec prix de chaque plat (octobre-novembre 1772). — Correspondance de Barbet, intendant de ce dernier à Paris avec Jahan, receveur et procureur de M. de Courtemanche, procureur fiscal d'Azay (1752-1772, 9 pièces), de Chatelin, receveur d'Azay, avec le comte et la comtesse de Jouffroy qui avaient fait des prêts d'honneur au S^r^ d'Azay leur parent (1727-1778). — Détail des salaires des vendangeurs à la Meschinière (1772-1773). — Débris de la comptabilité de M. Chatelin, receveur d'Azay : réparations aux bâtiments, gages des gardes, charges passives de la terre de Villaines (1775-1777). — Six quittances de droits d'aide sur les vins déchargés à Azay chez M. de Courtemanche (1776-1779).

E 1037 (liasse). — 45 pièces papier.

1769-1778. — **AUTRES PIÈCES COMPTABLES PROVENANT DE M DE COURTEMANCHE, SR D'AZAY.** — Quittances d'impôt de ce dernier, 22 pièces pour le dixième puis le vingtième (1769-1779). — Quittance de 7 livres 16 sols pour sa part de l'entretien des enfants trouvés de Tours à raison de son fief de l'Orme-Robert à Tours (1778). — Pièces comptables produites par Jean-Baptiste Jahan, procureur fiscal, fermier et receveur d'Azay. Correspondance avec celui-ci pour l'apurement de ses comptes (1772-1775).

E 1038 (liasse). — 19 pièces papier.

1806-1883. — **EPAVES DES PIÈCES COMPTABLES RELATIVES À LA GESTION DE M. DE BIENCOURT ET DE SES SUCCESSEURS**. — Projet de transaction pour le cheptel de la métairie de la Coninière (1806). — Lettre signée « Guérand de la Siverie » au sujet de l'état sanitaire des moutons (1811). — Mémoires de fournitures, réparations (1812-1820), achat d'un cheval (1813), etc. En supplément, 9 mémoires de fournitures diverses en 1883.

APPENDICES DIVERS AUX TITRES DE LA CHATELLENIE D'AZAY

E 1039 (liasse). — 31 pièces parchemin ;
4 pièces papier.

XVe-XIXe s. — **TITRES INCOMPLETS ET DIFFICILES À CLASSER** ayant échappé à une utilisation des cahiers de parchemin pour des reliures ou d'autres fins domestiques. Doubles feuillets ou pièces en partie découpées : XVIe siècle, 7 pièces ; XVIIe siècle, 14 pièces ; XVIIIe siècle, 12 pièces ; XIXe siècle, 2 pièces. En outre, les pièces acéphales ayant pu être

approximativement identifiées sont les suivantes : sentence entre Jehannet du Boisjourdain, S^r d'Azay et ses créanciers, fin XVe siècle, voir E 918-920 ; partage entre Nicole Le Roy, dame d'Azay et les héritiers de son second mari le maréchal Arthur de Cossé, fin XVIe siècle, voir E 813 ; Saisie de tout ou partie d'Azay par les héritiers de Pierre Leclerc, créancier de Guy de Lansac, entre 1597 et 1605 ; 18 doubles feuillets parchemin, voir E 814 ; trois doubles feuillets parchemin se rapportant à la succession d'Antoine Foucquet, Sr de Croissy et de Marcilly-sur-Maulne, après 1667, voir E 780.

E 1040 (liasse). — 10 pièces papier, 3 imprimés.

1799-XIXe s. — **DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR AZAY. CURIOSITÉS DIVERSES DU CHÂTEAU.** — Notice historique sur Azay et ses seigneurs, 5 ff^os. Ecriture et style de la fin du XVIIIe siècle. — N° 6 du « Musée des Familles » (mars 1860) avec autre notice imprimée signée « Pitre Chevalier » et gravure sur bois représentant la façade d'entrée du château d'après M. de Bligny. — Livraison n° 183 de la collection « Monuments historiques anciens et modernes » (1849, in-4°) donnant une gravure de la façade d'entrée et une autre de la façade de derrière, dessinée par de Mérindol. — Dossier constitué vers 1841 par M. de Biencourt avec plusieurs autres notices manuscrites au net ou en brouillon, non signées, avec une lettre datée de Chenonceaux, 14 octobre 1841 signée « L. de V. » (Louis de Villeneuve, alors propriétaire du château de Chenonceaux). — Copie faite vers la même époque d'un sonnet en italien inscrit « derrière le portrait de Béatrice à Azay » Il s'agit peut-être d'un sonnet de Dante commençant par les vers : « della idea, della angelicha natura — fu tracta la belleza che si vedde »[1]. — Dessin fait à l'encre (0,21 de long sur 0,13) en 1799, de l'inscription du sarcophage gallo-romain découvert à Azay à cette époque et qui contenait divers objets dont une intaille antique et un bijou en cristal de roche. Le tout reproduit dans : Henri Auvray, « Azay Gallo-romain ». *Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine*, 1945, p. 43. — Copie d'une épitaphe de l'église de Saché (1629).

1. Ce portrait ne nous semble exister dans aucun château ni aucun musée de Touraine.

SECTION IV

Domaine direct des seigneurs d'Azay autre que le château et ses environs immédiats[1]

Le numéro qui suit la cote actuelle est celui de l'inventaire de 1790 dont un extrait est presque toujours inséré dans chaque liasse.

E 1041 (liasse). — 8 pièces parchemin, mauvais état.

1436-1546. — **DRUYE**, fief de la dîme. Hémon Houvel, pour le compte de Marguerite de Brion, sa femme, jadis veuve de feu Thomas de La Vignole, abandonne à Pierre de La Vignole, « paroissien de Turquant, au diocèse d'Anjou » ses droits de douaire sur le dit fief, aux paroisses de Druye, Artannes, Balan et Colombiers, qui jadis furent à feu Jean Ysoré, chevalier. Elle accepte en échange la jouissance de la moitié de leur revenu (Cour de Colombiers, 18 janvier 1436). — Deux quittances données à Gillet de Brion Le Jeune, demeurant à Tours pour les arrérages dudit revenu (1447, mauvais état). — Transaction entre Gilles de Brion, bourgeois de Tours, et les filles de Pierre de La Vignole qui demandaient la rescision de l'acte précédent (6 janvier 1481). — Pierre de Brion, écolier en l'université d'Angers, cède à son père André de Brion, bourgeois de Tours ledit fief qu'il avait jadis, du consentement de son curateur, retrait sur Pierre Fauchet (9 juillet 1500). — Procédures pour Antoine Raffin, S^r d'Azay, en vue du retrait féodal du dit fief. Procurations dans ce but à Antoine Ribot, enquêteur du Roi au bailliage de Chinon et à Nicolas de La Vallette, archer de la garde du Roi (8 mars et 15 juin 1546). — Copies des procédures ayant abouti au retrait sur les héritiers mineurs de Jean du Tertre, acquéreur de la fille de Guillaume Buffet, marchand à Tours (1546).

E 1042 ancien 94 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

1517-1751. — **FIEF DE GERFAUT À AZAY.** — Fresche des Davonneaux ou La Touche Péant, poursuites contre les tenanciers défaillants, depuis

1. La série alphabétique que nous avons reclassée ici n'est pas complète. On pourrait la compléter d'après les inventaires de 1790 dits de Biencourt dont l'écriture est la même que celle des chemises des présentes liasses (cotes E 892-915 ci-dessus). Mais ces Inventaires eux aussi présentent de fâcheuses lacunes dues à des destructions. Actuellement, la seule nomenclature exacte des terres dépendant d'Azay reste donc la description de 1789 et la liste de l'affiche de vente faite avant l'acquisition de M. de Biencourt (E 935). On pourra se servir aussi de l'inventaire des environs de 1912 cote E 915.

le jugement du bailli d'Azay du 16 mai 1565 au profit de Bonaventure Rochette, Sr de Gerfaut, contre René Brunet et Martin Davonneau, détenteurs. Les plus anciens titres, y compris la déclaration féodale d'Étienne Davonneau en 1517, ne sont connus que par des copies calligraphiées ou extraits de l'inventaire de 1790 (E 892-915)[1] qui dans cette liasse et dans la plupart des suivantes sont ficelées avec ce qui reste des originaux.

E 1043 ancien 31 (liasse). — 41 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1492-1518. — **FIEF DE JAVESNON ET DE LA TURPELLIÈRE A CHEILLÉ**. 1er dossier. — Collection d'originaux ne correspondant pas exactement à ceux qu'à analysés le feudiste de 1790, dans la copie de son inventaire jointe à la présente liasse. — Série de trois transactions conclues par Jean du Bois-Jourdain, S^r d'Azay, pour rentrer en possession de la métairie de Javesnon cédée jadis par son père, Foulques du Bois-Jourdain à Guillaume de Montigny (7 février 1492, v.st.) échangeant avec son frère aîné Jehannet certaines parcelles de la succession de Foulques leur père (avril 1492) et cédant à Michel Poisson et Guillaume Chauvet, marchands à Tours, une maison tenant à la forêt de Chinon (avril 1492). — Vente devant la cour du Roi à Tours par le même, qualifié de Sr de la Bourdinière à Grazay, à Martin Noël, palfrenier des grands chevaux du Roi, de la faculté de retrait féodal sur la métairie de Javesnon « conformément à des lettres de vendition qui sont en ladite cour ès-mains de Jehan Foucquet » (26 octobre 1493, copie sur cahier de l'époque, avec procédures à la suite jusque 1497). Revente par lesdits Chauvet et Poisson à noble homme Imbert Laure, écuyer, natif du Dauphiné, de la même métairie et de diverses parcelles voisines (7 août 1494). Saisie féodale de la même sur ledit Imbert Laure (1496, 28 avril, copie). — Bail à rente de la même audit Laure par Martin Noël, palfrenier du Roi, précité avec déduction de 40 sols déjà dûs audit Imbert (26 août 1496, original et copie). — Vente par Jean des Devises, paroissien de Villaines à Gilles Berthelot qualifié encore seulement de Sr du Grand et du Petit-Arrest, d'une rente de 7 boisseaux de froment assise sur sa cave et ses cavillons de Javesnon, en lesquels il demeure de présent (15 novembre 1498). — Retrait lignager de l'hôtel et des terres de Javesnon par Antoine Laure, fils de Imbert Laure, sur Martin Noël, à qui ledit Imbert l'avait vendue précédemment. — Achat définitif par Gilles Berthelot, Sr du Grand et Petit-Arrêt, dudit hôtel et de quelques terres y désignées relevant du Plessis-Allais, au prix de 200 livres tournois, sur ledit Martin Noël qui semble être resté en possession malgré le retrait lignager précité (8 octobre 1500). — Série de 24 pièces, achats de parcelles voisines à divers petits propriétaires, Janet Coulon, Jean des Devises et autres, faits par Gilles Berthelot, S^r des Arrêts et de Javesnon pour arrondir ses nouveaux domaines (1500-1508). On en trouvera le détail dans l'inventaire de 1790 précité. — Acquisition d'autres parcelles, paroisse de Villaines, sur Gilles Badillet et procédures contre Etiennette sa veuve (1500-1512, 4 pièces). — Procédures similaires contre Guillemin Sourdeau, sans profession ni domicile indiqué. Les trois dernières acquisitions de Gilles Berthelot sont de 1516 et 1518 et concernent en même temps que le terroir de Villaines, Azay dont il vient d'acquérir enfin la seigneurie.

E 1044 ancien 31 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 70 pièces papier.

1622-1809. — FIEF DE JAVESNON. 2e dossier. — Documents correspondants à la deuxième partie de l'inventaire du feudiste cité à la liasse précédente, folios 20 à 32. — Baux du chef-lieu de Javesnon (1622-1808). — Poursuites contre des censitaires (1633-1693). — Baux spéciaux à la ferme des Prétiers ou des Ozerais (1641-1812).

E 1045 (liasse). — 2 pièces papier.

1562-1599. — FIEF DE JAVESNON ET DE LA TURPELLIÈRE. SUPPLÉMENT NON CITÉ À L'INVENTAIRE DE 1790. — Saisie des maisons, granges et étables, etc., appelés vulgairement « La Turpellière », autrement dit La Touche, joignant au chemin qui va de la Chapelle-St-Blaise à Cheillé et appartenant à Martine de Masseilles, veuve de François de Lournay, ladite saisie faite à la requête des enfants mineurs de celle-ci (25 mai 1562). — Transaction entre Pompée

1. On sait que ces extraits comportent en tête et comme introduction aux analyses de pièces, une description topographique dans le genre de celle des terriers. L'ensemble constitue un cahier d'une vingtaine de pages.

Caillot, procureur du Roi en l'élection de Chinon et Jeanne Guibert, veuve de François Chardon, demeurant paroisse St-Maurice à Chinon, tutrice de ses enfants, au sujet de 833 écus dûs audit Callot selon son contrat de mariage, garantis par la métairie des Cousteaux à Cheillé (1er avril 1599). Le lieu des Cousteaux est assez proche de Javesnon mais n'appartient pas certainement à sa mouvance.

E 1046 (liasse). — 9 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1468-1504. — **LA CHAPELLE-ST-BLAISE. MANOIR DE FOUINAIS**. — Titres des anciens feudataires passés entre les mains des Srs d'Azay après le rachat de 1518. Bail par devant la cour de Langeais, par « noble homme Collas de Fouynais, seigneur dudit lieu en la paroisse de Peurnay et de La Ferrière » à Jehan Taupin et Thomas Jolain de la paroisse de St-Didier de Cheillé, de « la maison et jardin vulgairement appelée la maison de Fouynais » séant à La Chapelle de Cheillé, entre les deux routes de Chinon et de l'Ile-Bouchard, au prix de 50 sols tournois de rente, avec énumération des terres et rentes foncières en dépendant (deux originaux, 19 avril 1468). Vente de la même par Guillaume Dremont, archer de la garde du corps du Roi, fondé de procuration de Louise Derien, sa femme, à Robert Le Masle, bourgeois et marchand de Tours, au prix de six-vingt livres tournois (22 avril 1487). — Vente de la même par Henri de Craffort, écuyer, Sr de Longchamps, et Mariette Deriam, sa femme, à noble homme Simon Ferré, homme d'armes de la compagnie de M. d'Aubigny et Jeanne Badelot, sa femme (1489, 10 avril). — Sentence du bailliage de Tours condamnant ledit Simon Ferré à payer à René de Fouinais, Sr dudit lieu, 50 sols d'arrérages échus, dûs à titre de rente féodale par son dit manoir de Fouinais (27 avril 1503). — Vente par le même Simon Ferré à honorable homme Robert Le Masle, marchand, bourgeois et échevin de Tours, de 3 arpents de terre au lieu dit « Le Vaufuays », démembrement probable de son fief de Fouinais (10 mai 1503). — Endettement de Simon Ferré ; reconnaissance par lui d'une dette de 80 livres envers Mathurin Thibaut, marchand meunier à La Chapelle, pour prêt d'argent, vente de pain, vin et chair (17 novembre 1504). Trois pièces antérieures à cette reconnaissance concernant l'intervention en faveur dudit Simon de « honorable homme André Royer » demeurant à La Chapelle assisté de quatre témoins dont Jean du Bois-Jourdain, ancien Sr d'Azay, en vue de le soustraire aux poursuites d'autres créanciers (janvier 1504).

E 1047 (liasse). — 15 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

1509-1518. — SUITE DES PROCÉDURES SOUTENUES PAR SIMON FERRÉ JUSQU'AU RACHAT DE FOUINAIS PAR GILLES BERTHELOT. — Signification faite à Simon Ferré par André Royer précité qui vient de racheter les droits de ses créanciers pour un total de 120 livres ; le premier répond « qu'il n'a pas d'argent » (1509). — Quittances de 50 livres payées aux créanciers par Gilles Berthelot, Sr d'Azay (24 mai 1510). — Opposition de ce dernier à la saisie de Fouinais (même date). — Sentence ordonnant que la vente ne portera que sur partie des terres et qu'une distribution des deniers sera faite aux créanciers, savoir Me Nicole Morice, Robert Le Masle (précité) et Robert Odeston, fils mineur de Jean Odeston et de Catherine Vuach (24 mai 1510). — Nouvelle saisie à la requête d'André Royer précité (vers 1510, parchemin incomplet). — Significations faites par Gilles Berthelot aux divers créanciers : Jean Cartau à l'enseigne de l'Ours (?) à Tours, André Royer, Robert Le Masle, Martine d'Andigné, veuve de Simon Ferré, Robert Odeston (janvier-décembre 1511). — Deux transactions avec André Royer (1513-1514). — Mandement de François 1er au bailli de Tours, lui ordonnant de reprendre la procédure (1er août 1518). — Fragment d'une sentence dudit bailli, confirmant la vente (27 novembre 1518). — Autre fragment du procès verbal d'entrée en possession de Gilles Berthelot (1518, sans quantième).

E 1048 (liasse). — 2 pièces parchemin.

1537-1556. — FOUINAIS, DÉBRIS D'UNE AUTRE COLLECTION DE TITRES postérieure à la réunion au domaine des Berthelot à Azay. Bail à rente de la maison de Fouinais par dame Philippe de Bessay, mère d'Antoine Raffin, Sr d'Azay à honorable homme Jacques Cochart, licencié ès-lois pour 20 sols tournois et 2 chapons par an (1537, 25 juin). — Jugement du bailli de Tours condamnant ledit Antoine à payer à François de Lournay, Sr de Fouinais (près de Pernay, I.-et-L.) la rente féodale de 50 sols[1] due par ladite maison

1. Voyez les quittances de cette rente dans E 1028 ci-dessus.

de Fouinais à La Chapelle de Cheillé (14 avril 1556, parchemin de grand format en partie déchiré.)

E 1049 (liasse). — 4 pièces parchemin.

1481-1507. — FOUINAIS *(suite).* — Actes transmissifs de propriété concernant probablement des tenanciers de ce fief. Vente par Samxon (?) de Lesparre, paroissien de Cheillé, à noble homme Henri Craffort, écuyer, fourrier ordinaire du Roi, et damoiselle Henriette Derien, sa femme, d'une rente de 20 deniers tournois sur 3 quartiers de terre au lieu de La Baleraye (?) (28 mai 1481). — Échange par le précédent avec Guillaume Dromont, écuyer demeurant à La Chapelle-St-Blaise, d'une maison avec cour et jardin à La Chapelle-St-Blaise contre toutes les dîmes grosses et menues que ledit Dromont possédait « en la paroisse de Saché Le Pont-de-Ruan » (25 août 1486). — Sentence entre Simon Feré écuyer (Sr de Fouinais précité) demandeur contre Étienne Raoulet défendeur, pour un demi-arpent de terre « prins au fief de Chéniers, au lieu Vaufuaye ou ès Rambaudières » dont le demandeur réclamait la jouissance (1492, 28 juillet). — Sentence du bailliage de Chinon consécutive à la vente par Jacquet Drouet, royer, demeurant à Cheillé et Jeanne sa femme, à « Pierre Le Prince, quinquallerie », demeurant à Cheillé, et Jeanne Badillé, sa femme, d'une terre et jardin à La Chapelle, dans les dépendances de laquelle serait comprise une cave (29 mai 1507).

E 1050 (liasse). — 3 pièces parchemin.

1512-1519. — **AUTRES DÉPENDANCES DU FIEF DE LA CHAPELLE-ST-BLAISE**. Ratification par le visiteur général de l'abbaye de Fontevrault de l'échange fait entre Gilles Berthelot, S^{r} d'Azay, et la prieure du Belay, « du fief que ledit Gilles possédait dans le fief du Puy-Gaulteron, proche dudit prieuré, contre le fief de la Chapelle, en ladite paroisse de Cheillé » (11 juin 1512, parchemin grand format, déchiré). — Bail à rente par ledit Berthelot à Pierre le Prince, mercier, demeurant à La Chapelle, « d'une cave avec les portes d'entrée d'icelle seulement », au-dessus des ponts de La Chapelle (5 août 1518). — Vente du même au même d'une autre cave, au bourg de La Chapelle (31 janvier 1519).

E 1051. Ancien 35 (liasse). — 29 pièces papier.

1690-1813. — **LA COULONNIÈRE**, terroir de Villaines. Baux à ferme ou à métayage depuis 1690. État des lieux et du cheptel depuis l'an X, comptes du fermier (1813). Le tout conforme à l'inventaire de 1790 et au procès-verbal de ventilation de la terre d'Azay de 1791 dont deux extraits sont joints.

E 1052. Ancien 36 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 36 pièces papier.

1509-1821. — **LA DAVILIÈRE**, À VILLAINES. — « Déclaration des héritages que Dlle Jehanne Thibert, veuve de feu Joë Odespin[1], archer de la garde du Roi, avoue à tenir de M. de Villaines », etc., soit 23 ou 24 arpents sis à La Davilière (5 juin 1509), pièce extraite arbitrairement au XVIIIe siècle de la collection de déclarations dont on trouvera les débris dans la section V ci-dessous concernant Villaines). — Retrait lignager opéré aux enchères publiques de la cour de Villaines des deux tiers de la maison de La Davilière avec ses dépendances y énumérées par François Odesping, sur Jean Ogier, curateur de la fille dudit François, saisie faute de remboursement à ce dernier d'un prêt de 210 livres. Allusions au fait que ces 210 livres avaient déjà servi à un premier retrait de La Davilière sur Thomas Micheisson, écossais, archer de la garde du Roi (22 mars 1519). — Vente des mêmes deux tiers par « Louis Odespin archier de la garde du corps du Roy soubz M. d'Aubigny » et Suzanne Fourateau sa femme à Lancelot de la Touche, Sr de Villaines (22 août 1522, copie). — Baux à ferme et à métayage, états des lieux, etc., pour 1765-1821. La lacune entre 1522 et 1765 existait déjà en 1790, comme le montre un extrait de l'inventaire de cette date joint à la présente liasse.

E 1053. Ancien 40 (liasse). — 11 pièces papier.

1765-1792. — **LA FAGOTIÈRE**, À DRUYE. — Bail à ferme antérieur à l'acquisition par M. de Biencourt, énumérant toutes les dépendances à Savonnières et Meigné (2 janvier 1765). Acquisitions par M. de Biencourt sur Pierre Marché laboureur à Druye, Louis Arrault et Pierre Courvoisier, laboureurs à Savonnières (23 octobre 1751). Nouveaux baux et procès-verbaux de partage des fruits (1792).

1. Voyez dans le dictionnaire de Carré de Busserolles, t. IV, p. 411, la notice sur Louis d'Odesping de La Meschinière, agent général du clergé de France, né à Chinon en 1597. Autre notice plus complète par André Boucher dans : *Bulletin des Amis du Vieux Chinon*, t. IV, n°s 4 et 5 (1939-40), p. 239-41.

E 1054 (liasse). — Cahier de 37 ff^os^ papier, coin droit déchiré.

1790. — **RECENSEMENT DES TITRES DES LANDES ET DES FRESCHES, LA PLUPART DANS L'ANCIENNE FORÊT DE VILLANDRY**, mouvant du S^r^ de ce lieu et de celui d'Azay, fait d'après l'inventaire de 1790 précité coté E 892-915 : La Lande-au-Chat (depuis 1463). — Les Guinardières (extrait du dénombrement d'Azay de 1379, comme pour la plupart des landes ou fresches qui suivent). — Fresche des Moussaux et lande des Masleries (dep. 1752). — Lande des Fresselles. — Forêt de Villandry (depuis 1633, actes des Srs de Fouchault à Vallères). — Lande des Rosses. — Fresche des Grand-champs, près de la Gasneraye (dep. 1512). — Fresches des Touchereaux (dep. 1610), des Tremblais-Presteaux, de l'aireau et du coteau de la Babinière (déclarations de censive dep. 1610), des Reharais (dep. 1379), de la Fosse-Bidault (dep. 1379), du Goulet près de Gerfault, du Noyer-Sec, de La Touche-Gaillard (dep. 1379), de la Noiraie, de La Gasnerais, de la Haute et Basse-Bourgère, de La Touche-Péan, de la Boulneraye, de la Fosse-Marchesse (dep. 1462). La plupart des titres cités le sont d'après les liasses n°s 23 à 34 de l'inventaire de 1790.

E 1055, ancien 30 (liasse). — 23 pièces parchemin ; 19 pièces papier.

1459-1806. — **LANDERUÈRE,** paroisse de Cheillé. — Constitution d'une rente de 2 setiers de froment sur sa maison de Landeruère par Guillaume Chemin, au profit de Jean Asquin « escossais de la garde du corps du Roy » (11 juillet 1459). — Bail à cens par Antoinette de Bez, veuve de Charles Gasnes, dame de La Garneraye et du fief Barbottin à Mathurin et Jean Chemin, de bois, fresches et terres à Landeruère (20 décembre 1452). — Vente par Macé Chemin et autres paroissiens de Cheillé, Villaines et Savonnières, de diverses terres sises à Landeruère à André Graa, archer de la garde du Roi (1473, février-décembre, 6 pièces). — Vente d'autres terres ou rentes par divers paroissiens de Villaines et Cheillé à Jacques Ganes, écuyer, Sr de Landeruère (1474-1476, 6 pièces). — Deux ventes de parcelles au fief Barbottin et au Grand-Chénier par Jean Chemin à Gilles Berthelot, notaire et secrétaire du Roi, maître de sa Chambre aux deniers, non encore qualifié de S^r^ d'Azay (1497 et 1498, 2 pièces). — Cession de la métairie et terres de Landeruère provenant de la succession de Jacques Ganes, chanoine de l'église de Martigné-Briant au diocèse d'Angers par Jacques Ganes à Denis Ganes son frère (18 avril 1501). — Procuration de « Regnée Gannes, femme de noble homme Jehan Bailliau, écuyer Sr de Landeruère », en vue du partage des biens de Guillaume Ganes son père (12 mars 1520). — Acquisition par Gilles Berthelot précité de diverses maisons et terres proches de Landeruère dont une sur Georges Simple, Sr de la Cour au Berruyer et Philippe Le Berruyer sa femme (1502, juin-septembre, 3 pièces). — Copie faite vers 1790 du passage du « décret et vente publique d'Azay » du 22 août 1534 et du dénombrement général du 1er septembre 1670 concernant Landeruère, textes tous deux perdus. — Acquisition d'une parcelle voisine par M. de Biencourt (an XIII). — Baux et partages des fruits depuis M. de Vassé (1661) jusqu'à M. de Biencourt (1806). — Copie de l'inventaire de 1790 concernant la totalité des pièces ci-dessus.

E 1056 ancien 26 (liasse). — 8 pièces parchemin ; 22 pièces ou cahiers papier.

1494-1805. — **LA RÉMONIÈRE**. — Échange de terres entre Jean du Bois-Jourdain, écuyer, S^r^ d'Azay, et Michel Chemin (déjà cité dans E 1054) et Pierre Monnereau, pour mettre fin à la revendication par ledit S^r^ d'Azay de trois parcelles sises sur l'Indre, à Perrée et aux Chauvelles, ainsi que d'une rente foncière sur Les Lizas (?) etc. (25 juillet 1494, original et copie du XVIe siècle). — Vente à Gilles Berthelot, S^r^ d'Azay, par Étienne Angelier demeurant en la ville d'Azay, d'une rente sur les maison et jardin de ce dernier et de terres joignant à celles de La Rémonière (7 octobre 1500). — Foi et hommage audit Berthelot pour La Rémonière par Robert Le Masle, S^r^ de La Rémonière (7 juillet 1516, rouleau de parch. de 0,97 cent. de long., dont copie dans l'inventaire de 1805 qui suit). — Procès-verbal d'hommage pour la même par Gilles Dupuy, Sr du Tillon et de La Rémonière, maître des requêtes ordinaires de la Reine, demeurant à Tours, paroisse St-Venant (13 août 1630). — Échange entre Nicole Le Roy, dame d'Azay et Catherine Le Masle, veuve de noble homme René Lucas, dame du Plessis, de Savonnières et de La Rémonière, de diverses parcelles de pré au fief de La Chapelle (21 mai 1568). —

Bail à rente pour la fresche aux Prinses et deux déclarations de censive pour la maison de La Rémonière, tous trois faits par Pierre Petit, commissaire de l'Artillerie du Roi (1611 et 1635). — Vente par le même de toute la seigneurie de La Rémonière à Henri François de Vassé, S[r] d'Azay, pour 8.500 livres (12 juillet 1652). — Quatre baux et quatre comptes de fermiers ou états des lieux pour 1644-1766. — Un extrait de la description ou ventilation d'Azay en 1789. — Huit baux ou états des lieux faits par M. de Biencourt de 1792 à l'an VII. — Inventaire et copies partielles de la totalité de ce qui précède, daté de 1805 (41 feuillets).

E 1057 ancien 57 (liasse). — 11 pièces, papier.

1781-1797. — **LA THIBAUDIÈRE** à Villaines, Avon et Saché. — Partage de La Thibaudière entre les 8 enfants du métayer René Rolland et de Catherine Legros, sa femme (30 juillet 1781). Extraits dudit partage concernant cinq des cohéritiers. Cessions de parts conclues entre eux par ces derniers (1792-1793). Renonciation de deux autres (an VI).

E 1058 ancien 26 (liasse). — 19 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

1492-1807. — **LE GRAND ET LE PETIT-ARRÊT** à Cheillé. — Parcelles diverses voisines de « l'Arrest » acquises par Gilles Berthelot, secrétaire du Roi et maître de sa Chambre aux deniers, sur Jehannet du Bois-Jourdain, S[r] d'Azay, Étienne Angellier et la veuve Mathurin Martin (1492-1496, 4 pièces). — Abandon à titre de transaction audit Berthelot, S[r] de l'Arrest, par Étienne Marie, paroissien de Cheillé, son débiteur, de certaines terres et prés proches de l'Arrest qui avaient été adjugées au premier par saisie et vente judiciaire (1497, 3 pièces). — Nouveaux achats de parcelles par ledit Berthelot : sur les frères Chemin (1498) ; sur la veuve Mathurin de La Gaudière (1499) et autres paroissiens de Cheillé (1502-1504), en tout 8 pièces. — Retrait féodal par le même qualifié de S[r] des Arrêts et de Maupoirier sur Étienne Desaché, marchand à Azay, de cinq ou six quartiers de terre séant « à la Barbère, devers l'Arrest » (22 octobre 1506). — Dossier de l'échange avec Charles du Bois-Jourdain, écuyer, encore qualifié de S[r] d'Azay, du fief de Mauperier et de ses dépendances de Chéreau. Gilles Berthelot cède en échange trois rentes foncières faisant un revenu total de 18 livres 15 sols (25 juin 1509). — Paiement des droits féodaux de mutation dûs par Mauperier à la Seigneurie du Plessis-Allais, possédée par Charles du Bois-Jourdain[1], 13 mars 1510. — Descriptions cadastrales de la terre de l'Arrêt extraites du décret de mise en vente judiciaire d'Azay du 22 août 1534 (perdu) et des affiches de vente ou « ventilations » de 1789 (copies contemporaines de l'inventaire de 1790). — Transaction entre Nicole Le Roy, dame d'Azay, et la veuve de René Devallée, bâtard, qui lui cède quelques parcelles de terre en échange de l'abandon de son droit d'aubaine (29 mars 1559). — Autres achats faits par MM. de Vassé et de Courtemanche pour agrandir la terre de l'Arrêt (1662 et 1769). — Baux divers et états des lieux et du cheptel pour 1611-1807. — Inventaire avec copies partielles de la totalité des pièces précitées, d'après l'inventaire général de 1790.

E 1059 ancien 27 (liasse). — 7 pièces ou cahiers papier.

1494-1689. — LE GRAND ET LE PETIT-ARRÊT *(suite).* COMPTES. — Recette et dépense de Jehan Morin pour Gilles Berthelot, S[r] de l'Arrêt depuis le 19 mai jusqu'au 29 octobre 1496. Les recettes consistent surtout en cens fonciers et en sommes remises par Jean Guichart, receveur, qui vend des produits agricoles, par exemple des « cuirs de vache » et des « coings de fer ». La dépense est affectée surtout à la construction d'un mur autour du clos de l'Arrêt et à la plantation de vignes sur la garenne que l'on a fait « rompre ». Recette : 408 livres 7 sols 9 deniers. Dépense : 414 livres 11 sols 11 deniers (7 folios). — Recette et dépense du même Jean Guichart, de juin 1494 jusqu'au 1er novembre 1497. Recette des cens et rentes, par mois, avec noms des censitaires. Dépense : voyages à Tours de Jean Ribot pour les affaires de Gilles Berthelot et de « la mestresse » (Philippe Lesbahy, sa femme) pour leur procès avec le prieur de Villaines. Achats de blé et de vin, façon des vignes, indemnités au métayer pour le « deschet » de ses blés et seigles grêlés (f° 18 v°), etc. (13 folios,

1. Cette pièce et les pièces voisines, de même que les liasses E 918-920 ci-dessus montrent que Gilles Berthelot n'a pu arracher la châtellenie d'Azay à la famille du Bois-Jourdain que pièce à pièce et qu'il s'est d'abord contenté des seigneuries de l'Arrêt et de Maupérier.

dont les deux derniers déchirés). Aucune totalisation. — Recette et dépense du même du 25 mars 1502 jusque vers la fin de l'année. Recette composée, pour la plus grande partie, des sommes remises à Paris par Gilles Berthelot lui-même et à Tours par Louis Pate, David Lemaître et Jean Leconte, ses hommes d'affaires. Total 112 livres 12 sols. Dépense : f° 2 et suivants : copieux travaux au manoir de Javesnon (voyez ci-dessus E 1043), charpente et couverture, portail (f° 3-6), au moulin de Perrée (f° 4). Recette : 112 livres 2 sols 12 deniers. Dépense : 110 livres 2 sols 11 deniers. F° 9. Nouveau compte pour 1503, commençant au 25 mars. Suite des réparations aux mêmes édifices. Annotations autographes de Philippe Lesbahy aux f°s 9 v° 10 et 14 v°. F ° 13. Réparations au puits, à l'échelle et à la cave de l'Arrest. Dette de Gilles Berthelot : 10 livres à payer par maître Liger Bernard, son oncle. F° 14. Maison neuve de Javesnon. F° 16. « Dépense faite par Mme de La Fondoinne », etc. (20 folios). — Un autre cahier de 18 folios constitue la mise au net des deux comptes précédents. Il porte au f° 14 les signatures de Guichart receveur et de Berthelot son maître. — Dernier compte dudit Jean Guichard, du 1er octobre 1508 au 25 mai 1512. Recette totale : 289 livres 19 sols 2 chapons. Dépense : voyages à Tours et à Amboise. F° 4 v°. Don par Philippe Lesbahy à sa chambrière Marion de 30 sols « pour ayder à soy marier ». Total : 118 livres 5 sols 10 deniers, sans compter la dépense en céréales (23 folios). — Simples arrêtés de compte du fermier Urbain Menuan pour 1687 et 1689.

E 1060 (liasse). — 3 cahiers papier.

1438-1790. — LE GRAND ET LE PETIT-ARRÊT. — Copie acéphale ou brouillon d'un aveu de 1438. Description du clos du Petit-Arrêt, entouré de murs, des bois (non mesurés), du clos du Grand-Arrêt, également entouré de murs et de ses terres baillées à métayage. (écriture de l'époque). — Extraits suivis des déclarations des censives dépendant du Grand et du Petit-Arrêt de 1466 à 1496 (anciennes liasses 27 et 63, même écriture que l'inventaire général de 1790, 18 folios). — Extraits en forme d'inventaire « de plusieurs lectres recouvertes[1] à Chinon après le trespas de feu Monsieur le chantre maîstre Legier Bernard[1], faisans mention la pluspart des Grans et Petits-Arrestz… ». Titres de 1436 à 1496, 114 pages, écriture de l'époque.

E 1061 ancien 28 (liasse). — 13 pièces parchemin.

1497-1808. — LE PETIT-ARRÊT à Cheillé. — Transaction par laquelle Étienne Marie consent à ce que ses héritages contenant 14 ou 15 arpents, près de l'Arrêt soient mis en vente et adjugés à Gilles Berthelot précité pour 22 livres 10 sols tournois. Ledit Berthelot était créancier de 7 sols 6 d. de rente et Lancelot de La Touche, Sr de Villaines, pour 2 sols de rente (23 novembre 1497). — Achats de rentes par Gilles Berthelot : à André Couché, paroissien de Villaines, d'une rente de 12 boisseaux d'avoine et un chapon sur sa maison « commencée à bastir » et diverses terres et vignes à Villaines (18 décembre 1497) ; à Gilles Proust, paroissien dudit lieu, d'un setier et un chapon de rente sur le lieu de La Guilleberdière, « estant ès fiefs d'Oigné et de la Cour », joignant aux bois du Ruchard et sur sa maison de Villaines (7 novembre 1498) ; à Moricet Chauveau, paroissien dudit lieu, d'une rente de 6 boisseaux de froment, demi-cent de poires de Bon-Chrestien et demi-cent de poires « appelées de Prenance » sur sa maison, héreau, aîtres et appartenances du lieu de Lason (21 avril 1501). — Quatre sentences ou procédures au Châtelet de Paris pour Gilles Berthelot contre le tuteur d'Antoine de Sazilly qui voulait reprendre par retrait lignager au nom de Guillaume de Sazilly les rentes que ledit Antoine venait de vendre (1501-1502). — Autres acquisitions de parcelles par Berthelot sur les frères Michau et Chemin (1502), sur les sœurs Chauveau de Villaines (1503), sur Jean Morin, son métayer (1507) et par Antoine Raffin, nouveau S^r d'Azay sur les frères Ménard (1538).

E 1062 ancien 28 (liasse). — 3 pièces parchemin ; 34 pièces ou cahiers papier.

1476-1808. — LE PETIT-ARRÊT à Cheillé *(suite)*. — Aveu pour l'hôtel du Petit-Arrêt et les terres voisines par « noble homme Jehan Bernard, Sr du Petit-Arrêt, appelé les Meurs à cause de Jehanne

1. Corrigez : découvertes.

1 Sur la succession de ce dernier que recueillit Gilles Berthelot, voyez E 767.

de Ballan ma femme », rendu à « Hardoyn de La Tousche écuyer, Sr de Villaines [et] des Roches d'Orgne ». Annonce du scel aux contrats de la châtellenie de Villaines, 7 février 1476, parchemin de 0,41 de haut. sur 0,65 de large (les principaux articles sont reproduits dans l'inventaire de 1791 qui suit). — Extraits faits vers 1791 du décret et description de la terre d'Azay du 22 août 1534 (perdu), de l'affiche de vente et de la ventilation d'Azay de 1789 (perdus), donnant la description du domaine du Petit-Arrêt. — Compte des cens et rentes perçus par Pierre Dubois, receveur de Gilles Berthelot et Charles Leré (?) héritiers par indivis de Jean Bernard et Jeanne de Balan précités (1493, 7 feuillets). — Autres comptes semblables, faits en 1494 « pour le partage des Grand et Petit-Arrêt », en 1498-1503. Estimation des bestiaux (1508). — Trois quittances pour la métairie (1510-1511). — Inventaires anciens des titres du Petit-Arrêt. Titres des terres acquises par Gilles Berthelot et Mlle Philippe Lesbayc sa femme sur « Estienne Marye » (1496-1518, 42 pages). — Titres produits par Nicole Le Roy dame d'Azay dans ses procès contre Jacques de Montgommery, Sr de Villaines (1598-1599). — Inventaire général des titres du Petit-Arrêt compris dans les 4 parties de la liasse 28 de l'inventaire dit de Biencourt (1791) reprenant en très grand détail le contenu de la présente liasse et de la précédente (70 folios). — Collection des baux des fermiers du Petit-Arrêt, avec procédures, comptes et inventaires de cheptel et denrées. — Notice concernant les obligations du fermier Jean Morin (1497-1499). Baux de ses successeurs de 1611 à 1808, en tout 24 pièces.

E 1063 ancien 17 (liasse). — Un cahier de 7 feuillets papier.

1397-1449. — **LE GRAND-CHINIER**, aujourd'hui Chéniers à Cheillé. DROIT DE PÉAGE ET PACAGE EXERCÉ DANS LA FORÊT DE CHINON PAR LES QUATRE SEIGNEURS DE CHÉNIERS. — Extraits des dénombrements de « l'hôtel et maison du Grand-Chinier » constituant la preuve de ce droit, savoir : 1°celui du 1er décembre 1397 servi à l'Archevêque de Tours par Horable *(sic)* de Preuilly, veuve de Renault de Mauléon, avec détail du taux des redevances et autres droits non reproduits dans les textes postérieurs (charbon de bois et fours à chaux) ; 2°celui du 10 novembre 1449 servi au même par Guillaume de Ballan, Sr de Chiniers et de l'Arrest, copie du 10 septembre 1588[1]. — Avec les pièces qui précèdent, se trouvaient de nombreuses pièces concernant les droits d'usage et de chauffage en forêt de Chinon. Nous n'avons pas conservé ce classement, mais nous avons replacé le tout ainsi que l'inventaire manuscrit de l'ancienne liasse 17 dans la liasse E 964 ci-dessus, sous le titre : « forêt de Chinon ».

E 1064 ancien 29 (liasse). — 6 pièces parchemin.

1471-1505. — LE GRAND-CHINIER *(suite)*. — Censive urbaine aux faubourgs d'Azay dépendant du Grand-Chinier. Poursuites pour les cens arriérés d'une maison de la grande rue des Ponts à Azay par les seigneurs successifs du Grand-Chinier, savoir Jean Bernard, S^r^ de La Motte d'Artanne, Sr de Chéniers, contre la veuve Pierre Despeaulx (1471) ; le même contre Hugues Lemaître (1477) ; Guillon Bernard, veuve de Jean Billart, licencié ès loix, contre la veuve Jean Maillé (12 mars et 26 novembre 1498), puis contre Étienne Lemaître (1503) et la veuve de Jean de Maillé, autrefois femme de Hugues Lemaître. En 1505 le seigneur de Chéniers est Guillaume de Ballan.

E 1065 ancien 29 (liasse). — 4 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

1479-1602. — ACQUISITION PAR GILLES BERTHELOT DU GRAND-CHÉNIER, PAR HÉRITAGE DE SA MÈRE FRANÇOISE BERNARD ET AUTRES TITRES PROVENANT DE LA FAMILLE BERNARD. — Arrangement entre Antoine Bernard, chanoine de Tours, archiprêtre de Loches fils aîné[2] et ses frères et sœurs concernant l'héritage de leurs père et mère Jean Bernard et Jeanne de Ballan sa femme, S^rs^ de La Motte d'Artannes, de Chéniers et de Brétignolles (8 juillet 1479, copie non signée du XVIe siècle). — Autre accord fait après le décès de ladite Jeanne de Ballan, donnant les noms des frères et sœurs dudit Antoine, savoir : Maistre Estienne Bernard, Sr de Champigny-sur-Yonne, maistre Ligier Bernard,

1. Voir l'original en très mauvais état dans E 1075, collection des aveux et dénombrements.
2. Par suite du déclassement général du fond. d'Azay, d'autres pièces concernant cette succession se sont trouvées dispersées, les unes sous la cote E 767 et une autre sous la cote E 921 ci-dessus. Le tout est inédit et résout la question encore discutée de l'origine de la famille Berthelot.

Jehan Bernard, messire Loys Trudo, chevalier (?), président [du Parlement] de Bourdeaulx et dame Guillemine Bernard sa femme, Gilles Berthelot, et Perrenelle Berthelot sa sœur, femme de maistre Charles Le Coq, général sur le faict des Monnaies à Paris, les derniers enfants de Maistre Martin Berthelot, maître de la Chambre aux deniers du Roi et de feue Françoise Bernard, sa femme ; sire Jehan Basille, maître de la Monnaie de Tours et Jeanne Bernard sa femme (27 septembre 1489 copie du XVIe siècle). — Testament dudit Antoine Bernard, archiprêtre de Loches (23 septembre 1496, avec codicile du 6 mai 1500, copie du XVIe siècle). — Échange entre le même et son parent Gilles Berthelot, alors qualifié de Sr du Grand et Petit-Arrêt et de Maupérier. Le premier donne le tiers par indivis de la dîme des vins, blés, chanvres de Cheillé appelée « Pimoget » et quelques cens et devoirs seigneuriaux au même lieu ; le second donne le quart de la grande dîme d'Anché qu'il a acquise de Jean Bernard écuyer, frère dudit Antoine (1496, 4 novembre original). — Vente par le même Antoine Bernard au même Gilles Berthelot pour 100 livres d'une rente de 40 sols 2 chapons assise sur ses terres et bois du Puy-Batailleux à Cheillé, joignant entre autres aux terres de La Rémonière (1498, 24 novembre, original). — Dernière transaction concernant la succession paternelle par laquelle ledit Antoine Bernard consent à avantager son frère Étienne Bernard écuyer, S^{r} de La Motte d'Artannes et de Champigny-sur-Yonne. Il expose les très anciennes prétentions de son frère et quant à lui même, les conditions difficiles dans lesquelles il dût renoncer à une prébende à Chinon (St-Mexme ?), après avoir été emprisonné par le prévôt de cette ville, l'aide pécuniaire qu'il reçut de ses parents pour obtenir une autre prébende de chanoine à Tours. Il reconnaît que feu ses parents se proposaient, en avantageant son frère, de permettre son mariage avec Anne Le Goux ; que lui-même, voyant que ce mariage restait sans enfants, songe à avantager ses autres frères aînés. Allusion à la vente par sa mère Jeanne de Ballan de la seigneurie de Chavigny près de Loches, à l'aide que celle-ci obtint de ses parents par alliance, Martin Berthelot et Françoise Bernard. Autres allusions à leur frère Ligier Bernard, chantre de St-Mexme de Chinon, à leur parent par alliance Alexis Baran, contrôleur des dépenses de la Reine, etc. Pour finir Antoine Bernard, archiprêtre de Loches reconnaît que son frère Étienne pourra exercer son droit d'aînesse sur sa succession comme il l'a fait sur la succession paternelle et lui abandonne son lot ancien de La Motte fort d'Artannes, Amaloux et Ruan, plus la terre des Brétignolles, au fief d'Anché, le Vau et la dîme comme elle se comporte de présent, le clos de Paradis, etc., à condition qu'on accepte l'emploi qu'il a fait des revenus du Grand-Chinier aux constructions du château des Brétignolles. Sa propre part se composera du Grand-Chinier, du fief et hôtel de La Taconnière, du fief Jantil et autres terres déclarées au lot du Grand-Chinier (1502, 28 novembre, deux copies de l'époque). — Constitution de rentes foncières par ledit Antoine pour la fondation de la chapelle du château des Brétignolles (1507, 28 février, copie du XVIe siècle). — Convention entre Gilles Berthelot précité et son parent Ligier Bernard, chantre de St-Mexme de Chinon, prieur de Turpenay, au sujet de la dévolution des terres du Grand-Chinier, du fief Janty et de La Taconnière (1508, 23 octobre, original sous-seing privé, portant la seconde signature connue de Gilles Berthelot). — Achat par le même au même de deux arpents de pré dépendant « du fief Gentilz », avec les droits de dîmes correspondants (1510, 15 décembre, copie de l'époque). — Extrait vers 1791 de partie des 189 articles de l'acte de partage des biens dudit Antoine Bernard, (1510, 25 décembre, d'après un original perdu de la liasse 42e). — Autres acquisitions de parcelles au Grand-Chinier par Gilles Berthelot (pièce de Chevrette 1520) et par Nicole Le Roy, dame d'Azay (Les Gourriacières, 1563). — Deux déclarations détaillées des terres de la métairie du Grand-Chinier et de ses vignes (1602).

E 1066 ancien 29 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 10 pièces ou cahiers papier.

1641-1791. — LE GRAND-CHINIER (suite). — Collection de baux de la métairie, depuis celui d'Arthur Pescheloiche, laboureur à Cheillé (1641), jusqu'au compte de Jean Poupineau (1690). — Extrait de la description ou ventilation générale de la terre d'Azay en 1791, articles 45 à 49 et 189, surface totale 9 arpents 8 chaînées, un tiers. — Copie de l'inventaire général de 1791, contenant le détail parfois inexact de l'ancienne liasse 29 et des 3 liasses E 1063-1065 ci-dessus (9 feuillets). — Autre inventaire des « titres de propriété du Grand-Chinier,

tel que le marquis de Biencourt l'a acquis de Henri-Alexis-Charles Lemaire de Courtemanche, par acte devant Me Mony, notaire à Paris, le 29 septembre 1791[1]. » En réalité ce n'est qu'un extrait détaillé de deux titres de 1510 (partage du 15 décembre) et de trois autres de 1563, 1766 et 1789 (deux exemplaires).

E 1067 (liasse). — 183 pièces ou cahiers papier.

1815-1825. — LE GRAND-CHINIER *(suite).* TITRES MODERNES DES LANDES. — Procédures pour M. de Biencourt, châtelain d'Azay, contre les héritiers Tardif, pour le passage dans un patureau des bestiaux du Petit-Chinier appartenant à ces derniers (1815-25, avec plan et factum imprimés), contre la veuve Louis Roy et Louis-François Genest, pour usurpation de terrains sur la Lande-au-Chat (1820-1825).

E 1068 (liasse). — 76 pièces ou cahiers papier.

An XII-1829. — LE GRAND-CHINIER. LANDES *(suite et fin).* — Procédures de moindre durée contre des usurpateurs de parcelles très nombreuses et minimes, regroupées en quatre séries, pour les périodes de l'an XIII, de 1811-1814 (incomplète), et de 1822-1825. En appendice, projet de construction sur ces terrains par la ville d'Azay, d'une caserne de gendarmerie (1829).

E 1069 ancien 21 (liasse). — 3 pièces ou cahiers parchemin ; 22 pièces ou cahiers papier.

1462-1811. — **LES GOUPILLIÈRES OU LES CAVES-BRUNES**. Vente par Perrin Moys, de la paroisse d'Azay, à Jehan Asquin, de la garde du corps du Roi, à présent demeurant audit lieu d'Azay, au prix de 28 livres, d'une rente de 3 setiers et une mine de seigle à prendre sur sa demeure, cave, lieu terret et appartenance, des Goupillières contenant de trente à quarante arpents sur un demi-arpent de pré à La Burballière (1462, 18 novembre, original parchemin en partie rongé par l'humidité). — Arpentage détaillé des parcelles de terres « appelées anciennement la mestayrie des Goupillières, anciennement baillées par les seigneurs d'Azay à deffunct Jehan Mouys », retraites par lesdits seigneurs, vu l'impossibilité de payer où se trouvaient les frescheurs « en raison du mauvais état où ils avaient laissé devenir les domaines ». (1556, 1er décembre, original, cahier de 24 ff^os^ parchemin et copie sur papier de l'époque). — Sentence de retrait lignager pour les Goupillières, au profit de François Raffin, S^r^ d'Azay, qui les avait abandonnées à demoiselle Nicole, fille de Charles de Lespinay en échange de partie du prix « de l'Ardillé et du moulin de Ruan » qu'il ne pouvait payer (1561, 26 avril, avec quittance de remboursement de 393 l. 1 s. 9 d.). — Copies de partie du décret de vente d'Azay du 22 août 1528 (perdu) et des censiers et livres de recettes d'Azay en 1717 et 1751 (perdus) décrivant les terres et landes des Goupillières. — Baux des mêmes de 1641 à l'an X. — Trois procès-verbaux de délits forestiers commis sur les mêmes (1807-1811). — Copie de l'inventaire de 1791 dit de Biencourt concernant la totalité des pièces précédentes.

E 1070 ancien 24 (liasse). — 13 pièces papier.

1514-1817. — **LES MESCHINIÈRES**, à Azay. — Copie de l'inventaire de 1790 antérieure à la disparition du début de la liasse. Les analyses de 1790 indiquent une vente des Meschinières, à François Odespin[1] et Catherine Tourneboult sa femme par Jean Le Roy et Simone Détiens sa femme (14 octobre 1514), une autre à Pierre Odespun par André Brueré et consorts, de l'héritage d'Henri Tranchant (23 septembre 1596) et de nombreux autres actes de 1611 à 1665. — Ne sont conservés que les titres suivants : Procédures au sujet d'une rente en blé due par la fresche de La Couinière au prieuré du Relay (1675-1703). — Déclaration de censives servies aux S^rs^ d'Azay par les tenanciers des Boisselières (1727-1774) et des Meschinières (1668-1768). — Procédures contre les frescheurs des Boisselières (1718-1722) et au sujet des limites entre les Meschinières et la Fourassière (1735-1739). — Retrait féodal de 10 chaînées de vigne (1775). — Baux et compte de fermage de la famille Chollet (an VI-1817). — Dossier de 75 pièces de procédures pour le S^r^ d'Azay contre Pierre Chesneau et Antoine Roy au sujet d'un pré à Perrée, dépendant des Meschinières.

1. Cet acte est perdu.

1. La famille Odespun ou Odespin qui portait le nom de La Meschinière est déjà connue ci-dessus par les titres du fief de La Davilière à Villaines. Voyez note sous la cote E 1051.

E 1071 ancien 23 (liasse). — 1 pièce parchemin ; 9 pièces papier, 1 plan.

1536-an XI. — **LES ROSSES, OU LES LANDES DE FOUCHAULT**, à Vallères. — Renonciation par le Sr de Villandry et par ses vassaux Jacques Chesneau, S^r^ de La Chesnay, René-Mathurin Cottereaux et Jean Viollet-Leclerc, notaire, S^rs^ des Rosses, au droit de pacage de leurs bestiaux dans la forêt de Villandry (1536, 5 février, vidimus du 3 mars suivant délivré par la Table de Marbre de Paris). — Copie de la vente par André Cottereau, probablement descendant de René Mathurin qui précède, au marquis de Fourilles, Sr de Fouchault, de sa part dans le fief des Rosses (16 janvier 1681). — Retrait féodal par le Sr de Fouchault précité dudit fief des Rosses, à l'occasion de sa mise en vente publique et de son adjudication à Marthe Le Breton, fille de Balthazar le Breton, Sr de Villandry (1683-1685). — Jugement pour le Sr de Fouchault contre François Huault, S^r^ de La Meschinière et autres propriétaires voisins coupables d'avoir fait pacager leurs bestiaux sur les landes des Rosses (1750, 12 mars). — Vente des dites landes à M. de Biencourt, S^r^ d'Azay, par Alexandre-Charles-Marie Le Prévost de Saint-Cyr, dernier Sr de Fouchault avec plan (16 germinal an XI). — Trois baux du fief des Rosses et du droit de pacage (1696, 1774 et 1780). — Copie de l'inventaire de 1791 concernant la totalité du procès ci-dessus, sauf la première.

E 1072 ancien 39 (liasse). — 6 pièces parchemin ; 63 pièces papier.

1549-an VIII. — **FIEF DE MEIGNÉ**, à Druye. — Acquisitions successives faites par Antoine puis François Raffin, S^rs^ d'Azay : 1° à Jacques Dupuis, écuyer, Sr de Charpras-en-Touraine, y demeurant et à Renée Fourateau, sa femme, de la moitié par indivis de la seigneurie de Meigné à lui échue par le décès de Mlle Clernar (sic) des Caves, sa mère, (26 juin 1549) ; 2° à Louis Dusoul, licencié ès-lois, avocat à Chinon « du fief et seigneurie de Meigné ainsi qu'il se comporte, non compris les droits que ledit S^r^ d'Azay peut déjà avoir aux paroisses de Druye et Ballan… tout ainsi que feue Marye Lemoyne mère dudit vendeur a accoutumé en jouir, tenu en hommage simple du Sr du Vau de Vallère » (25 mars 1556). — Vente a réméré par ledit François Raffin « à noble et puissant seigneur Adam de Houdon, Sr de Varanne et de Cravant » des fiefs et seigneuries de Druye et Meigné ; du pré de Longlée près des moulins de Perrée à Azay et d'autres prés voisins, le tout pour 4.200 l. t. (14 juin 1560). — Rachat des mêmes le 21 février 1561 n. st. et transaction du 6 février 1566 au sujet du paiement du prix. — Collection des baux à ferme des mêmes fiefs par Adam de Houdon précité (15 juin 1560), puis par les S^rs^ d'Azay (1652-an VI). — Quittances et justifications de Girard, fermier de Meigné et de La Fagotière (1796-an VIII). — Copie de l'inventaire de 1790 concernant ce qui précède, plus autre inventaire de quatre pages d'une main du XVIe siècle concernant des aveux et contrats depuis 1405, aujourd'hui perdus.

E 1073 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1544-1639. — **FIEFS DES VAUGARNY**, à Pont-de-Ruan. — Deux aveux servis au S^r^ d'Azay par « Jehanne Le Godeau, veuve de feu Jehan Le Mercier…, écuyer, Sr de Vaugarny (15 juillet 1544) et par Marthe Bougrault, veuve de défunt René de Garans, dame de Vauguérin » (27 juin 1607, cahier de 6 ff^os^ parchemin). À remarquer plusieurs tenures n°s 11, 12 et 18 tenues par Lucrèce de Niston (?) veuve de Gilles Douglas, S^r^ de l'Aubardière et Renée Heliot, dame de Bercheron. — Cession du même fief aux religieuses du prieuré du Relay par Marguerite Moreau, veuve de Jacques Houdry, avocat au présidial de Tours, demeurant audit Vaugarny (12 septembre 1639).

DÉBRIS DE LA COLLECTION DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS[1]

E 1074 (liasse). — 3 pièces papier.

1379-1670. — **DÉNOMBREMENTS SERVIS AU ROI PAR LES SRS D'AZAY**. — Notes ou copies datant de l'inventaire de 1790 (ancienne liasse 35) remplaçant une liasse détruite. 1° D ÉNOMBREMENT

1. L'aspect fragmentaire de liasses reconstituées qui suivent montre à lui seul l'importance des pertes. Celles-ci ne peuvent être déterminées exactement car la partie de l'inventaire de 1790 dit de Biencourt consacrée aux aveux et dénombrements manque elle aussi (voyez ci-dessus E 891-914, avec l'indication des lacunes, dont une comprenant les tomes IX à XVII à elle seule.

DU 19 JUIN 1379 entièrement perdu, connu seulement par de brèves allusions ou extraits insérés dans les liasses des divers fiefs qui précèdent à partir de E 1040 et principalement dans E 1053. — 2° TEXTES POSTÉRIEURS, savoir : énumération des mouvances et censives d'Azay insérée dans le décret de vente publique d'Azay lors de sa confiscation sur Gilles Berthelot, 22 août 1534. 6 articles seulement concernant le chef-lieu d'Azay, ses ponts et moulins, copiés en 1790 ; dénombrement servi au Roi par Henri François de Vassé le 1er septembre 1670 : 28 articles initiaux concernant le château, ses jardins et moulins, ses droits de justice, etc., plus les trois articles 289-291, copiés en 1790.

E 1075 ancien 56 (liasse). — 11 pièces parchemin ; 27 pièces papier.

1454-XVIIIe siècle — **RECONSTITUTION D'UNE LIASSE D'AVEUX REÇUS PAR LES SRS D'AZAY DE LEURS PRINCIPAUX FEUDATAIRES.** — 1° Extraits faits vers 1790 ou mémoires du feudiste de M. de Biencourt concernant la mouvance : du fief Chevalleau à Saché ; de la Chichée, Maupoirier, Macé, etc. ; du fief Genty ou d'Aulnay ; de Javesnon ; de La Mauchée ; de Perrée ; de Perray, mouvant d'Artannes. — 2° Collection d'originaux retrouvés isolément : ***Beschereau*** fief, relevant du Petit-Arrêt. Aveux des héritiers de Jehan Gaby (1496), de André Ouvrard et consorts (1548). Procédure faute d'aveu contre Charles Dade, écuyer (1669) ; ***Le Bois-Jolly*** : aveux de 1754 et 1755 ; ***Gaslehalle*** : aveu de Jean Carré, marchand à Tours (1506) ; ***Genty***, autrement dit fief d'Aulnay à Azay. Calcul des contenances fait en 1790 et références à un aveu de Guillaume de Ballan du 15 juin 1454 ; ***Les Islettes*** : sentence faute d'aveu contre Charles de Maillé (22 février 1619) ; ***La Joubardière*** : aveu servi par François Porcher, Sr du Puy-lès-Montbazon (18 septembre 1541) ; ***La Mousellière*** *et* ***La Gallandière*** : procédure contre la veuve Daubigny 1752 ; ***Châtellenie de Nazelles*** : sentence du 29 mai 1521 ; ***fief du Port-Huault*** : aveu servi par Albert-Richard, 4 mars 1622 ; ***La Rémonière*** : offre d'aveu par Antoinette Drouyn, veuve de Georges Lucas, 28 novembre 1582 ; ***La Turpellière*** : inféodation à Nicolas de La Valette, écuyer, et Fouquette Petitjean sa femme, 13 avril 1539[1].

1. On trouvera trace de beaucoup d'autres aveux perdus ou non dans les analyses de très nombreux folios du registre E 889 (inventaires d'archives du début du XVIe siècle).

   Aucun des 9 noms ci-dessus ne figure dans la série E 1040-1069 c'est-à-dire dans ce qui nous reste de la section IV (fiefs et censives), et cela nous permet de juger de l'importance des pertes.

E 1076 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 25 pièces papier.

1379-1790. — **AVEUX DUS PAR LES SRS D'AZAY À D'AUTRES SEIGNEURS VOISINS.** — 1° À l'Archevêque de Tours à raison de la prévôté archevépiscopale de Chinon : Aveu de Guillaume de Ballan pour le Grand-Chinier et les droits d'usage de cette seigneurie en forêt de Chinon (10 novembre 1449, original, en partie rongé par l'humidité). Voir copie plus complète ci-dessus E 1062, dans la liasse de l'acquisition du Grand-Chinier par les Srs d'Azay. — 2° Aveu que prétendait exiger du Sr d'Azay le duc de Richelieu, comme engagiste du Comté (ou prévôté royale) de Chinon (ancienne cote 18). Appel d'une sentence contre le marquis de Courtemanche, Sr d'Azay, du 13 avril 1782, mémoire sur les droits des engagistes et lettre autographe dudit marquis. — Copies d'aveux rendus aux Srs de Colombiers, alias Villandry, pour les terres en bordure nord-ouest de la Châtellenie d'Azay, du 15 avril 1379 par Jean de Sancerre, Sr d'Azay, du 25 octobre 1463 par Foulques du Bois-Jourdain. — Sentence du Parlement contre Guy de Lansac du 25 juin 1578 (grosse de l'époque). Autres aveux de Gilles de Lansac (9 décembre 1631), de Mlle de Vassé, mineure (16 mars 1637). Notes sur la mouvance de la forêt de Villandry (XVIIIe siècle) et analyses du feudiste de 1790.

COLLECTION DES DÉCLARATIONS DÉCLASSÉES REGROUPÉES PAR ORDRE TOPOGRAPHIQUE

E 1077 anciens 26-27 (liasse). — 48 pièces parchemin ; 32 pièces papier.

1440-1625. — **AZAY-VILLE. COLLECTION DES DÉCLARATIONS DE TENURES COMPRENANT UNE DEMEURE URBAINE** avec lacunes probables, regroupée par noms de bourgeois[1]. Première partie (1440-1573). Angellier Étienne, rue Tournoise (1447-1558). — Angellier Pierre (1486). — Bassereau Jean, rue du Cimetière (1576). — Berrat ou Berraut Jean*,

1. De même que dans toutes les déclarations suivantes le formulaire est très simple. Il débute par « s'ensuit la déclaration de ce que Étienne Angellier tient… etc. ». Il se termine par la simple signature du tenancier, ou par celle du notaire qui écrit « à sa requeste ». Toutes sont sur papier jusqu'aux environs de 1570 où apparaît le parchemin.

aux Douves (1451). — Bonnier Mathurin, Grande-Rue (1495). — Boursier Jeanne, derrière les Martins[1] 1512. — Briffault Jeanne, rue de la Maison-Dieu (1447-1452). — Buron René, près les murs de la Ville (1512). — Castillon Étienne, près la tannerie Bonnyer (1505). — Chemin*, veuve Michel (1512). — Chillain Jean, « près l'Ostel-Dieu » (1470). — Davonneau Pasquier, à La Chapelle (1564). — Demuts Symphorien (1512). — Drouet René, rue de la Porte de La Varenne au cimetière (1512). — Duchesne, Macé (1512). — Foucher Guillaume, rue allant de l'Hôtel-Dieu à la maison de Turpenay (1512). — Garnier Jean (1451). — Garnier-Perrin, à côté de la maison de Turpenay (1452). — Guillet Jean, veuve, près l'Hôtel-Dieu (1467). — Huault Jeanne, Vve, rue de la Porte de La Varenne et à Beauvoye (1573). — Joubert Lucas (1447). — Joubert-Lucas, Vve, La Jone-Rideau *(sic)* et la rue aux Goussart (1467). — Lasnier René (1571). — Lebreton Perrin « en la clouaison d'Azay » (1447). — Lejay Jean, rue allant de la tour Baudain à la muraille (1499). — Le Druech Adnet, rue de La Porte de La Varenne (1446). — Le Druech Colin, au Carroy feu Vessereau (1471). — Lemeignan Noël (1512). — Maillé Guillaume (1512). — Meunier Sylvain, rue Tournoise (1567). — Michau-Mercier, Grand chemin de la Porte du cimetière à La Varenne (1512). — Millet Jean, Grande-Rue du château (1447). — Muance ou Méance* l'aîné, Guillaume, rue du Cimetière à La Varenne (1512). — Muance André, prêtre, même rue (1512). — Pasquier Jean, près les jardins de Turpenay et La Galluère (1512). — Perrin Adam (1447). — Pichon Colas, près la tannerie Lucas-Joubert et à La Galluère (1467). — Piet Jean, près La Maladrerie (1447) Maison et jardin du Temple (1490). — Piet Perrin et Jean, près le Temple et les jardins de la Maladrerie (1479 et 1473). — Poiré Jean, rue de La Varenne au ruisseau de La Clouze (1492). — Ragain Perrin, rue du Cimetière (1473). — Ragain Gilles (1512). — Ripault-Guillemin, rue de la Porte de La Varenne à la porte des Halles (1458). — Ripault Jean (1512). — Rochelle Étienne (1451). — Rousselet-Hardouin (1492). — Taschereau Jacques, chemins de La Closerie et des prés (1468). — Victor Pierre, Grande-Rue (1459 et 1467). — Victor Étienne, rue de la Porte de La Varenne à celle du Cimetière (1569). — Voyette Pierre, au clos du Consteau (1512). — Une autre collection moins copieuse (26 pièces), a été constituée pour les années 1610-1625. On en trouvera l'analyse en même temps que celle plus détaillée des textes précédents à la fin de la liasse. Très peu de noms de famille sont les mêmes, sauf ceux que nous venons de marquer d'une astérisque. Il est énuméré, à côté des maisons, d'autres parcelles rurales, jardins, granges, etc., souvent nombreuses. Les maisons de la ville d'Azay se retrouveront au nombre de 110 dans un des tomes de l'inventaire de 1790 coté E 890 ci-dessus f°s 213-223. Toutes les déclarations de la fin du XVe siècle seulement jusqu'au XVIIIe siècle y sont reprises sous la rubrique du propriétaire traditionnel de la maison, mais les rues ne sont pas indiquées et la description est presque toujours restée en blanc. On renvoie au registre de perception des cens de 1751 (perdu) et aux liasses 26-27, en partie perdues.

1. La maison Martin est manquante dans notre collection.

E 1078 (liasse). — 26 pièces parchemin ; 58 pièces papier.

1446-1625. — **DÉCLARATIONS DE TENURES RURALES. ENVIRONS IMMÉDIATS DE LA VILLE D'AZAY**. — L'Aumônerie, le Quartier-Rondeau, bois et buissons des Bertonneaux, les Ménardières à Claude Davonneau, les Marchais, le Marguet du Houx, coteaux et hauts coteaux d'Azay, la Jolivetière, maison de la Souris-Chauve, maison Jean Tourneboulle, près le château, etc., plus un lot de déclarations de jardins, vignes au coteau d'Azay, par exemple les vignes de Pierre Muance (1512) et un lot concernant les prairies autres que Perrée. — Cahier de 40 feuillets concernant les déclarations de parcelles de prairies très dispersées, recueillies par Mathelot Ripault pour le compte de Gilles Berthelot, S^r^ d'Azay (s.d., entre 1505 et 1527).

E 1079 (liasse). — 43 pièces parchemin ; 62 pièces papier

1447-1629. — SUITE DES DÉCLARATIONS DE CENSIVES HORS DU BOURG D'AZAY[1]. — Classement

1. Nous rappelons que toutes les déclarations des liasses suivantes contiennent une moyenne minimum de quatre parcelles souvent très dispersées. Il est évident qu'elles étaient jadis classées par tenanciers. Les lieuxdits que nous citons sont ceux de l'habitation du déclarant ou à défaut des parcelles les plus importantes. Elles sont loin de fournir une base rigoureuse de classement topographique. Beaucoup de parcelles déclarées ne sont que des portions de fresches, et nous avons presque toujours considéré celles-ci comme secondaires.

refait dans l'ordre de la parcelle ou propriété la plus importante, en tenant compte des analyses du feudiste de 1790. ***L'Ajon*** (1471). ***L'Arrest*** (1461-1515). ***Artannes*** : La Vallée-Gonthier, La Haye-de-Boyer, etc (1452-1492). ***Aulnay*** (1447-1627). ***La Babinière*** (métairie et autres terres, 1449-1629). ***Bappence***, terres devant le moulin de ce nom (1467). ***Barbereau*** (aireau, 1621). ***La Bascheraye***, fief au-dessus d'Aulnay ancienne liasse 55 (1611-1790). ***La Basle*** (1447-1471). ***La Bersée*** (1629). ***La Bidaudière*** (1447-1451). ***Boire-Brivesneau*** (1461). — Bois divers non désignés ou bois seigneuriaux d'Azay (parcelles de bois ou terres diverses, 3 pièces, (1451-1473). ***Le Bois-Guesdon*** (1610). ***Boisrond*** (1450-1453). ***La Boullevraie*** ou ***La Boullemeraie*** (1462-1475). ***La Bourgère*** (haute et basse), (1449-1629). ***Les Bournais-Huault*** (fresche, 1610). ***La Bourneraie*** (1487). — ***Les Brethonneaux*****,** clos (1499). ***La Briffaudière*** (1447-1467). ***La Burballière*** ou Bouballière, dépendances du fief de ce nom (1489-1617, 48 pièces). ***Les Brustées*** (1486). ***La Bruère*** (1542).

E 1080 (liasse). — 46 pièces parchemin ;
6 pièces papier.

1564-1747. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* ***Paroisse de Cheillé***. — La Pereraye (1616). Débris d'une collection de l'année 1629 pour La Barbée, La Chevrette, la prairie de Chéniers. Maison dépendant de Cheillé au bourg de Villaines et autres débris d'une collection pour 1741-1747, en tout 9 pièces. — ***Fief du Grand-Chinier ou Chéniers***. (débris de l'ancienne liasse 63). L'Ourière (1564 et 1610). Fresche des Gorjassières (1569, 1610 et 1723). Fresche de La Perruche (1576). Village de La Barbée (1610). La Varonnière (1610). Une seule déclaration restant des collections du XVIIIe siècle pour La Rousselière (1723) et une seule concernant le Bas ou Petit-Chinier (La Cadouillière, 1642).

E 1081 (liasse). — 28 pièces parchemin ;
39 pièces papier.

1447-1629. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — ***Les Cars***, (1629). ***Les Caves-Méquelines*** (1610-1629). ***Champagne*** (ormeau et prairie, 1512-1629). ***La Chénaye*** (1512-1625). ***Fief Chevalier*** : contrats concernant les censives (1713-1714). ***Fief de La Chichée***, censives (32 pièces pour 1492-1629). ***La Cossonnière*** (1453-1467). ***Fief de La Couture***, censives (17 pièces pour 1667-1705). ***Les Crabassières*** (1611). ***La Crossière*** (1449). ***La Croix-de-Bois*** (1447-1492).

E 1082 (liasse). — 83 pièces parchemin ;
42 pièces papier.

1447-1667. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — ***Les Davonneaux*** (1452). ***Clos Dandillon*** (1467-1479). ***Le Doit-de-Chéniers*** (1453-1629). ***Les Ecars*** à Cheillé, (1629). ***Fief des Essards***, une seule déclaration de censive (1667). ***La Fontaine-du-Feuil*** (1447). ***Les Fontenelles*** (1464). ***La Fosse-Bidault*** (1610). ***La Fosse-Cordier*** (1628). ***La Fosse-Maresche*** (1449-1461). ***La Gasneraye***, village au terroir d'Azay (1467-1611). ***La Gaulteraye*** (1447-1612). ***Les Genèbres*** (1610). ***Fief Genty*** (1631). ***La Gilberdière***, maison et fresche (1545-1648). ***Goisepy*** (1451). ***Fief de Gerfaul***, terroir d'Azay, liasse encore ficelée de 39 déclarations, (1604-1644), plus deux contrats concernant les censives (1637-1639). ***Les Goupillières*** (1447-1610). ***Le Goulet*** (1610-1611). ***Les Grands-Champs*** (1610). ***Les Grands-Fousteaux*** (1608). ***Les Granges d'Azay*** (1447-1624, 24 pièces). ***La Guilberdière*** (1469). ***La Guinardière*** (1461).

E 1083 (liasse). — 18 pièces parchemin ;
15 pièces papier.

1450-1667. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — ***La Haye-Boyer*** (1499). ***L'Humeau-Cailleau*** (1561). ***Iles et écluses de l'Indre*** avec droit de pêche, résidu de 6 pièces inclassables (1461-1629). ***Javesnon***, fief (voir E 1042), 11 déclarations de censive, 1476-1667. ***La Jouberdière***, censive de Lauquerie, 1452. ***La Loge-au-Cordier*** (1479). ***Lignières*** : Les Préviers (1446-1629, 10 pièces). ***Chemin de Marnay***, (1450-1611).

E 1084 (liasse). — 64 pièces parchemin ;
60 pièces papier.

1448-1715. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — ***La Maigrettière*** (1481). ***La Mallottière***, maison et fresche (1610-1629). ***Marcenay*** (1627). ***Le Marchais***, landes en forêt de Chinon (1447-1512). *Marez* (1610). ***Marfesche***, fosse (1487). ***Marnay***, moulin et terres (1447-1451), avec acte de réacensement pour la Renaudière (1559). ***La Maratière*** (1447-1470). ***Maupoirier***, fief à Cheillé, 23 déclarations (1493-1629) et 2 procédures contre non-

déclarants, (1693-1695). Voyez E 1057, la réunion de ce fief à celui du Grand-Arrêt. ***Les Mazerains*** (1447-1512). ***Les Meschinières***, landes (1559 et 1668-1715). ***Meigné***, fief à Druye, y compris Le Puy-des-Caves, déclarations (1476-1650) et petit censier de 1615, en tout 42 pièces. ***La Mégrellière*** (1451). ***La Miraudière***, fresche (1610). ***Moulins*** à drap de Perrée et terres voisines des autres moulins de l'Indre (1446-1466, 4 pièces). ***Les Moussoux*** (1441-1467). ***Le Murgier-du-Houl****x*, fresche (1448-1482). ***La Noiraye*** (1512-1610). ***Les Noues-des-Pré****s* (1564). ***Le Noyer-Sec*** (1610-1611). ***L'Ormeau-Champagne*** (1442-1458). ***L'Ormeau-Caillau*** (1458).

E 1085 (liasse). — 38 pièces parchemin ;
118 pièces papier.

1447-1740. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES ***des prés de Perrée***, sur l'Indre. — Petite liasse dans son ficelage ancien, cote 41, contenant 45 pièces par ordre chronologique de 1447 à 1635, plus 87 pièces regroupées concernant les maisons, caves, prés, fresches, ouches, et la « rende » de Perrée, et aussi les prairies de Longlée (1447-1740). — Autres déclarations déclassées, regroupées sous la lettre P : ***Le Pas-Pineau*** (1452). ***Les Patoys*** (1612). ***Le Petit-Champs*** (1629). ***Pellegrolle*** (1466-1477). ***La Perreraye*** (1447-1629). ***Les Perruches de La Babinière*** (1611). ***Les Perruches des Goupillières*** (1489-1629). ***Les Plantes*** (1447-1473). ***Le Porteau*** (1617). ***Le Port-Huault***, prairie et droit de passage (1623-1652). ***Les Priviers***, aireau (1469). ***Le Puy-Méan*** (1461). En tout 6 pièces parchemin, 17 pièces papier.

E 1086 (liasse). — 64 pièces parchemin ;
43 pièces papier.

1448-1622. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite).* — ***Le Quartier Rondeau*** (1467). ***Revirechien*** (1512-1569). ***Les Roches*** à Azay (1573). ***Saché*** : censives du fief de Macé (1556-1672, 29 pièces) ancienne liasse 55, ***Saint-Epain*** : près de La Drouyne (1450). ***La Sasseraye*** (1448-1461). ***Souris-Chauve*** (maison de la) 1629. ***Le Temple***, terre proches de la maison de ce nom à Azay (1467). ***La Touche-Gaillard*****,** fresche (1629). ***La Touche-Péan*****,** village (1460-1610). ***La Touche-aux-Davonneaux*** (1622). ***L'Orme-Robert*****,** censive à Tours : 58 déclarations pour 1623-1666 et acte de vente d'une maison sur le Pavé du Plessis-lès-Tours (1566). ***La Tremblaye*** (1582). ***Les Truchetières*** (1573-1611). ***Les Tuilles*** (1572-1622).

E 1087 (liasse). — 14 pièces parchemin ;
60 pièces papier.

1447-1629. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES *(suite et fin).* — **Fief de *Vallères*** : censive des Touschereaux (1479-1629, 13 pièces) et métairie des Rouzoux, (1512-1611, 2 pièces). ***La Varenne d'Azay*** ou les Hauts-Coteaux, région vignoble, 53 pièces (1447-1629). ***Vaugouard*** (1629). ***Verdellay*** (1459-1479). ***La Verdelle*** (1607).

E 1088 ancien 36 (liasse). — 114 pièces parchemin ;
148 pièces papier.

1415-1728. — DÉCLARATIONS DES CENSIVES DU ***faubourg de la Chapelle-st-Blaise***. — Collection restée dans l'ordre chronologique primitif[1] jadis cotée de 1 à 258, amputée seulement de quelques pièces en majorité parmi les numéros antérieurs à 22 et augmentée de quelques n^{os} bis. Maison, cave et fief du prieuré du Relay occupée par Pierre Gillet et par plusieurs autres de 1455 à 1483. — Nombreuses autres maisons, terres à La Cadouillère, aux Vignaux, prairie de La Chapelle. Maison près des Boucheries (1614). — La grange de Fouinais (1693), etc. En tout 259 pièces. En appendice, répertoire des précédentes, par ordre alphabétique de tenanciers, rédigé en 1790, et supplément composé de trois déclarations regroupées concernant non plus le fief de La Chapelle-St-Blaise, mais le fief d'Azay, au même faubourg de La Chapelle (1499-1629). La plus ancienne est l'aveu de Simon Ferré, chevalier, pour la maison noble de Fouinais, que l'on retrouvera ci-dessus (E 1045).

E 1089 (liasse). — 177 pièces parchemin ;
55 pièces papier.

1631-1732. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES ÉTIQUETÉES « **FIEF D'AZAY** ». — Restée dans l'ordre chronologique primitif, jadis cotée de 1 à 228, sans numéro de liasse ancienne. ***Les Granges*** **et** ***La Bersée*** (1631). ***La Dorie*** (1632). ***La Rue-Laurenceau***, à Lignières (1632). ***Fresche du Champs-Ballan*** (1632). ***La Prée-d'Aulnay*** (1635). ***Fresche de La Perreray*** (1635). ***Fresche de La Giberdière*** (1647). ***Village des Gasniers*** (1656). ***Fresche du Maupoirier*** (1660). ***Beauvais*** (1666). ***Le Vau-Rottier*** en

1. On mesurera les dégâts subis par les déclarations de censives depuis l'inventaire de 1790 en constatant que les liasses E 1087-1088 (un cinquième à peine) sont les seules qui soient restées dans l'état primitif.

fief Genty (1667). ***Fresche du Bournais-des-Granges*** (1672). ***Le Buisson-Chastel***, à Villaines (1693). ***Village de l'Ajon*** (1723). ***Maison à Azay***, carroy de l'Oreille (1728), etc.

E 1090 (liasse). — 11 pièces ou cahiers papier.

XVe siècle-XVIIIe siècle. — **RÉPERTOIRES OU ÉTATS DE L'ENSEMBLE DES CENSIVES ET DES DEVOIRS FÉODAUX**[1]. — Compte général, par ordre de termes d'échéance, des cens fonciers et fermages perçus par le S^r d'Azay. Fiefs de Cheillé, Jaulnay, le Petit et le Grand-Arrêt, le fief Chevalais ou Macé, le Grand-Chinier. En tout 22 folios. La partie finale manque. Écriture de la fin du XVe siècle. — Autre censier général des mêmes fiefs, classés par termes d'échéance daté de 1512, avec nombreuses corrections de la même époque et essai de contrôle par l'apposition en marge des lettres a b, ou a b c d, etc., 60 folios. — Récapitulation de la recette des mêmes cens et fermages, par termes, plus celle des moulins, des boucheries, du marché d'Azay, des vignes, de certaines terres appelées Les Tailles etc., 10 folios. Écriture de la fin du XVIe siècle. Liste des « devoirs féodaux dûs à la seigneurie et vicomté d'Azay », même époque. Simple liste par noms de personnes sans aucune mention des terres. La partie finale seule est consacrée à la métairie d'Azay, moulins, dîmes, jardins, etc. (même époque, 5 folios). — Répertoire alphabétique des tenanciers ayant servi des déclarations entre 1632 et 1721, compilation de la fin du XVIIIe siècle (ancienne liasse 29, 18 folios). — Redevances des diverses fresches et landes, par noms de lieu, XVIIIe siècle (ancienne liasse 22, 66 folios). — Vérification des contenances des fiefs et censives, d'après les titres des anciennes liasses 28 et 29 (66 folios, plus un cahier de totalisations).

E 1091 (liasse). — 21 pièces parchemin ;
112 pièces papier.

XVIe siècle-1771. — **POURSUITES CONTRE TENANCIERS OU FRESCHEURS** pour vérification de leurs titres, paiement du droit de lods et ventes et surtout paiement de cens fonciers arriérés. Débris de liasses jadis plus complètes, classés avec les titres de chacun des fiefs ou censives. Poursuites par François Raffin, S^r d'Azay et ses vassaux Louis Odespaing, Sr de La Meschinières et François de Lourmoy, Sr de Fouinais, pour la saisie des biens de Jacquette Petit-Jean (1550-1560), etc. Une bonne partie des dossiers concernant des tenanciers urbains et sont semblables à ceux de E 1078 ci dessus.

E 1092 (ancien 30). — Registre 383 folios papier.

1575-1588. — **TRANSCRIPTION DE SENTENCES CONTRE LES TENANCIERS**. — Texte in-extenso, avec analyses du XVIIIe siècle en marge.

E 1093 (liasse). — 63 pièces parchemin ;
211 pièces papier.

1556-1777. — **POURSUITES CONTRE FRESCHEURS POUR VÉRIFICATION DE LEUR PART AU PAIEMENT DE LA REDEVANCE COLLECTIVE**. — Ancienne liasse 30 créée par le feudiste de 1790 et augmentée d'autres procédures d'origine différente. Classement par noms de lieux à peu près les mêmes que ceux des liasses E 1080-1088 ci-dessus.

E 1094 (liasse). — 41 pièces parchemin ;
15 pièces papier.

1450-1757. — **DOUBLES DES CONTRATS EXHIBÉS AUX ASSISES OU À LA COUR DE JUSTICE D'AZAY** concernant les biens sis dans les divers fiefs de son ressort[1]. — Dossier d'une rente de 40 s. t. assise sur une maison de la rue du Pont à Azay et sur les moulins à tan, voisins des ponts dudit lieu. Titre de création de la rente par Pierre Despeaulx et Raouline sa femme, au profit de Guillaume de Balan, Sr du Grand-Chinier (9 août 1450). Reconnaissance de la même par l'occupant de la maison René Le Meignant au profit de Gilles Berthelot, S^r d'Azay, cessionnaire dudit Guillaume de Balan (29 octobre 1512). — Vente par Vincent Gautier à « Collinet de Vousnes, écuyer, varlet tranchant du Roy » de cinq arpents de terre au fief des Touches à Artannes (14 janvier 1482). — Vente par noble homme Louis Dupuy, écuyer, demeurant à Azay, à noble homme André Gray, S^r de La Gastinière, archer de la garde du Corps du Roi et à damoiselle Claude de Sazillé (?)

1. De nombreux censiers ont été insérés dans la collection des comptes. Voyez ci-dessus E 974-1017.

1. Une chemise étiquetée avec ficelage, intitulée « Fief de La Meschinière » 1595-1656 liassE 90, montre que ces contrats étaient répartis jadis entre les liasses des divers fiefs respectifs. L'ensemble semble avoir subi des pertes importantes.

sa femme, de trois quartiers de terre assis en Bouinon (?) vendus auparavant « à faculté de grâce » à André Guilbert (4 mars 1544). — Achat par Gabriel Castelain, marchand à Azay, à Jacques Simoneau, procureur à Chinon d'une rente foncière de 15 livres tournois autrefois créée par Michel-Pierre Odespin de La Meschinière, avocat au Parlement (28 mai 1648) — Vente par Jean Péan, marchand à Vallères, à Antoine Cotelé (?) lieutenant d'une compagnie de cavalerie pour le service du Roi dans les gabelles d'un corps de logis à Azay (6 juin 1675). — Vente par Pierre-Estienne Castillon, bourgeois de Ste-Maure à Pierre Philippon, chirurgien à Azay d'une rente de 32 livres 4 poules sur la métairie de La Couinière (24 octobre 1752), etc.

E 1095 (liasse). — 2 registres, 1 pièce parchemin.

1468-1519. — **ASSISES ET REGISTRES AUX CONTRATS**. — Relevé très bref des principales décisions des assises de la seigneurie (1468-1479, deux ffos papier). — « Registre d'exhibition » et de transcription des contrats pour 1518-19 (176 ffos). — Fragment d'une couverture en parchemin ayant abrité un registre semblable pour 1518.

E 1096 (liasse). — 20 pièces parchemin ;
10 pièces papier.

1413-1725. — **COLLECTION ARTIFICIELLE DE BAUX À RENTE OU À FERME** provenant en partie des anciennes liasses 26 à 30. — Bail par Simone Esperonne « paroissienne de Nocent » moyennant une provende de froment par an à Jean Thibert, écuyer, Sr de Brou, de ce qu'elle tient en fief de ce dernier au Feu de La Quantinière (31 décembre 1413). — Baux : par Jean Prévost, demeurant à Chinon à « Estienne Gaultier, demeurant à La Lande-Bonogière » de deux arpents de terre au clos des Granges-Brûlées à Azay (1444, 14 mars) ; à Jean et Guillaume Gouron frères, paroissiens de Vallères, par le S^{r} d'Azay, de 31 arpents de bois et bruyères dits Beaumarchais (21 janvier 1451) ; à Sandre Sepvont, brodeur du roi, demeurant à Tours, par noble homme Guillaume Dromont, écuyer, archer de la garde du corps du roi, avec le consentement de Roger Vuauch, autre archer, d'une pièce de terre et maison à La Cossonnière, à Azay (1er septembre 1489) ; à Jean Fray d'Azay, par le S^{r} dudit lieu, de neuf quartiers de terre au Liza, près des landes de la Hte-Bourgère (26 janvier 1494) ; à Martin Badille, Jean Carroy et consorts, par le même, à titre de « reblandissement » d'une fresche de 2 arpents 1/2 avec maisons à La Chapelle-saint-Blaise (22 juillet 1556). — Saisie judiciaire et bail des châteaux et terres de l'Islette, à la requête de Robert du Val, bourgeois de Paris, sur Charles de Maillé, comte de Carman (14 mai 1611). — Bail à rente, pour y bâtir, de la place située devant la porte de la ville dite du cimetière (11 août 1656). — Bail à ferme à trois pêcheurs du Port-Huault, de la pêche dans l'Indre depuis le moulin de Curée jusqu'au port aux Violettes, autrement dit Port-Coullon (6 décembre 1725), etc.

SECTION V ET DERNIÈRE

Seigneurie de Villaines, réunie à Azay en 1629

E 1097 (liasse). — 7 pièces ou cahiers papier.

1465-1790. — **ANCIENS INVENTAIRES D'ARCHIVES ET ÉTATS DE CONSISTANCE DU DOMAINE**. — Inventaire fait en 1790 de l'ancienne liasse 33, titres depuis 1465 jusque 1631. Les plus anciens sont un « arrêt de la cour de Chatelaudren » Côtes du Nord relativement au droit de guet du château de Villaines (1465)[1] et la vente de la châtellenie de Villaines par Lancelot Madent, Sr du Vau-Madent à Hardouin de La Touche et Marguerite de Lescahatel *(sic)* sa femmele 12 novembre 1472 (cahier de 24 ffos remplis). — Procès-verbal des réparations à exécuter au château et dans les divers domaines (1611) et estimation de ceux-ci (1629). État des terrages (vers 1614). État des charges et projet de dénombrement (vers, 1631). Nouvel état des terrages de la main du feudiste de 1790.

E 1098 anciens n°s 8, 9, 13 (liasse). —
5 pièces parchemin 7 pièces papier.

1500-1752. — **AVEUX ET HOMMAGES**. — 1°Hommage dû par la terre de Villaines au S^{r} d'Azay : sentence à ce sujet contre « Monsieur du Camp », Sr de Courbouin et de Villaines (24 avril 1752). — 2°Regroupement d'une collection incomplète des aveux servis par les feudataires de la châtellenie de Villaines : Courbouin à St-Symphorien-des-Ponceaux

1. Original ci-dessous E 1114.

(1518-1529). — Le Grand-Boulay à Villaines (1607). — La Houssaye à St-Laurent-de-Langeais (1697). — La Mensellière, à Villaines et Montigny, chemises vides (s.d.). — La Renardière, paroisse de St-Symphorien-des-Ponceaux (1500, 1513 et 1754). — Valesnes, chemise vide, s.d.

E 1099 (liasse). — 61 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1472-1532. — **ACQUISITIONS OPÉRÉES PAR HARDOUIN ET LANCELOT DE LA TOUCHE**. — Vente par devant « H. de Saint-Mallon » probablement notaire, par noble écuyer Lancelot Madent, Sr du Vau Madent, en son nom et comme ayant la garde de ses enfants à Hardouin de La Touche, écuyer, et damoiselle Marguerite Delpahalet (?) sa femme, S^{r} des Roches [Tranchelion] de la châtellenie de Villaines, située et assise en la baronnie de… tout ainsi qu'elle leur avait été baillée par partage fait… [avec ses] cohéritiers », à charge d'hommage au baron de l'Île-Bouchard et de 10 livres tournois de rente dues chaque année aux chapelains de St-Martin de Tours et d'autres rentes au prieur et au curé de Villaines et à Guillaume, Sr de Balan. Prix en écus d'or non lisible par suite de la disparition de l'extrémité droite du parchemin (1472, 12 novembre, copie notariée de l'époque). — Acquisitions de parcelles de terre par Lancelot de La Touche : 1° Série de retraits féodaux sur divers de ses censitaires ; 12 parcelles dans la prairie de Villaines, (1480-1532) ; 6 pièces de terre, maisons ou caves à Villaines (1486-1525) et 2 rentes foncières (1519-1529). 2° Par achat direct aux occupants : 20 pièces de terre ou maisons de 1482 à 1532 dont plusieurs parcelles du clos de la Travaillarde et le fief de Montigny acheté à Antoinette de Ste-Maure, dame de Montgauger, le 7 juillet 1523 ; 4 rentes foncières (1505-1521) ; 9 parcelles de pré (1493-1524) une de vigne (1515) et la cinquième partie du moulin d'Aulnay (1514). — Procurations diverses données à l'occasion des dites ventes, dont une de Charles de Ste-Maure, chevalier, comte de Nesle pour la vente d'une rente sur le fief de Montigny précité (1470) et une autre de Jehan Wilot, écuyer, Sr de Boulay et de Vaugellé, archer de corps du Roi (sic), 1491.

E 1100 (liasse). — 6 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1498-1512. — **TENTATIVES D'AGRANDISSEMENT DES SEIGNEURS D'AZAY SUR LE TERRITOIRE DE VILLAINES**. — Achat par Foulques du Boisjourdain, S^{r} d'Azay, à Macé Marie, curé de Saché, d'une rente sur une pièce de terre proche du pastis de Villaines (26 novembre 1483). — Cinq acquisitions de rentes ou de parcelles par Gilles Berthelot, S^{r} d'Azay (1498-1520). — Mémoire pour Charles Lecoq, Gilles Berthelot (son parent), Antoine Gaby et Jehan Ripault, Sr de Bec Héron, Lucas Drouet et autres habitants d'Azay contre Lancelot de La Touche, Sr de Villaines, au sujet des redevances féodales dues à ce dernier par deux moulins à blé de l'Indre appelés Moulins du Bagnoux (s.d., écriture du XVIe siècle).

E 1101 (liasse). — 13 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1563-1598. — **DOSSIER INCOMPLET DE L'ACQUISITION DE LA CHÂTELLENIE DE VILLAINES PAR NICOLE LE ROY, DAME D'AZAY PUIS PAR SON HÉRITIÈRE ANTOINETTE RAFFIN**. — Première tentative de François Raffin, époux en premières noces de Nicole Le Roy. Mémoire sans date fourni par ce dernier au bailliage de Tours réclamant des dommages et intérêts à Charlotte de Maillé, veuve de Jacques de Montgommery, Sr de Lorges et de Villaines, en vertu d'une sentence du bailli de Chinon du 8 mai 1563. — Vente à réméré de Villaines, par Isabeau de La Touche, dame de Montgommery, fille et héritière unique de François précité, à Nicole Le Roy dame d'Azay, au prix de 4.000 écus (deux exemplaires, 6 mars 1579). — Ratification de la précédente par la dite Isabeau dame de la Roche-Tranchelion, Villaines et le Bois au fils Yvon. Le prix de 4.000 écus étant insuffisant, Nicole Le Roy y ajoute pareille somme représentée par sa créance sur François Joret, Sr de Vaufouinard, demeurant à Vosnes, par les héritiers de Jean Bellandeau et par Nicolas Lepelletier et Jazon d'Arthuis (17 mars 1579 et 6 juin 1580). — Procédures et transactions pour la dite Nicole Le Roy : entrée en possession du 7 juillet 1580, remise à Isabeau de La Touche d'une nouvelle somme de 1.000 écus en échange d'une nouvelle ratification (31 juillet 1582), perception des revenus de Villaines, main levée de la saisie du bailliage de Chinon à la requête de Nicole Le Roy (1588). Reçu notarié donné par la même à Gabriel de Montgommery, Sr de Villaines, gentilhomme ordinaire du Roi, héritier de Gabriel comte de Montgommery et d'Isabeau de La Touche, représenté par son frère Jacques de Montgommery capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, Sr de Lorges et de La Roche-Tranchelion, 6.000 écus soleil à déduire d'une

dette de 12.000 écus dûs en raison de quatre contrats non spécifiés (Tours, 19 mars 1598). — Le fait qu'un règlement de compte analogue, cahier de parchemin incomplet, mutilé pour fabriquer des reliures, en date du 30 octobre 1591, a été retrouvé dans les résidus du fond d'Azay, à part du dossier actuel, prouve que ce dossier a subi quelques pertes. — Projet de vente de la châtellenie de Villaines au prix de 31.500 livres par Jacques de Durfort, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, marquis de Duras, Rozay, Landecarrot, Lessi (?). Prissae et autres places, comme tuteur de Guy Aldouet de Durfort, comte de Montgommery, son fils, à René de Rousselet, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Marguerite de Montmorency sa femme, demeurant au château de Saché (1610, le quantième manque). — Confirmation de la saisie de Villaines sur ces derniers faite par le bailliage de Chinon à la requête d'Antoinette Raffin dame d'Azay, héritière de Nicole Le Roy (5 août 1610).

E 1102 (liasse). — 8 pièces parchemin ;
8 pièces papier.

1614-1623. — **Dernière phase des procédures pour l'acquisition de Villaines par les Srs d'Azay**. — Consultation, factum et projet de contrat (s.d.) pour Mme de Lansac, dame d'Azay. Procuration du marquis Jacques de Duras précité en vue d'une vente à Antoinette Raffin (10 décembre 1614). Vente au prix de 18.000 livres (12 décembre 1614), quittances du prix (mars-avril 1615) et ratifications. Transaction avec Mme de Rousselet et ses cohéritiers concernant le partage entre eux de Saché et du reste de l'héritage de la maison de Durfort (28 janvier 1631). — Derniers agrandissements opérés par Antoinette Raffin : achat pour 10.000 livres à Charles de Maillé, Sr de Vallesne, y demeurant, paroisse de Saché, du fief de Mondigny (23 septembre 1623).

E 1103, ancien 34 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
9 pièces papier.

1579-1764. — **Baux à ferme de l'ensemble de la châtellenie de Villaines**, le 6 mars 1579 par Nicole Le Roy, à Jean Godin « demeurant sur le pavé St-Eloy » et à Raspart Godin, demeurant à Nueil-sous-Crissay, sous réserve du rachat par Isabeau comtesse de Montgommery, pour 3 ans à raison de 333 écus un tiers par an ; en 1598 pour 1.500 livres par an ; en 1629 pour 1.000 livres tournois par an ; en 1664 pour 650 livres par an ; en 1682 pour 600 livres par an, en 1764 pour 70 livres par an, à charge de payer les importantes rentes féodales passives dont il est question dans la liasse E 1115 ci-dessous. Inventaire par le feudiste de 1790 de la totalité des pièces ci-dessus et d'une autre pièce de 1513 mal classée dont on trouvera l'original dans E 1099 ci-dessus.

E 1104, ancien 37 (liasse). — 1 pièce parchemin ;
95 pièces papier.

1505-1806. — **Titres de La Fleureterie à Avon**. Achat par Gilles Berthelot, S^{r} d'Azay, à Gillet Proust et Elisabeth sa femme, demeurant à Villaines, d'une rente de 5 sols due à ce dernier par Pierre Rolland sur une pièce de terre et deux maisons joignant aux bois du Ruchart (30 décembre 1505). — Extrait du partage des biens de François Archambault et Marie Pallu sa femme, contenant les terres de La Fleureterie, depuis vendues à François Destouches, qui suit (25 mars 1754). — Vente audit François par Philippe Belenfant et Françoise Archambault sa femme de la métairie de La Fleureterie (13 décembre 1761). — Baux de La Fleureterie conclus par François Destouches et copieux dossier du procès entre lui et M. de Biencourt, S^{r} d'Azay (1791-an VIII). — Opposition faite par le maire de Villaines au défrichement des landes de La Fleureterie (an X). Bornage des terres de La Fleureterie à Avon (1806). — Inventaire par le feudiste de M. de Biencourt de la totalité des pièces précédentes (1790).

E 1105, ancien 34 (liasse). — 3 pièces papier.

1791-an X. — **La Grande-Maison, dans le bourg de Villaines**. — Extrait de la ventilation de la terre d'Azay, art. 197 à 202, donnant la description des terres. Deux baux à ferme des mêmes de 1793 et de l'an 10.

E 1106, ancien 34 (liasse). — 75 pièces papier, 1 plan.

1807-1812. — **Rouère de La Touche**, traversant une portion de prairie réunie à La Grande-Maison.

Procédure pour M. de Biencourt, S^r d'Azay, contre le sieur Perthuis. Mémoires, expertise et inventaire de titres produits depuis 1633.

E 1107 (liasse). — 27 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

1495-1613. — **COLLECTION DES DÉCLARATIONS DE CENSIVES SERVIES AU SR DE VILLAINES, DÉCLASSÉES[1] ET REGROUPÉES PAR LIEUX DITS[2].** — Les localités les plus habitées sont représentées par une moyenne de 1 à 6 pièces. — ***L'Ajon*** (1569-1629). ***L'Arrêt***, grand et petit[3], seigneurie vassale d'Azay. Déclaration de quelques parcelles de pré en la prairie de Villaines (début XVIe siècle). ***L'Aubuis*** ou Les Aubuis (1532-1610). ***Fief d'Azay*** dans la prairie de Villaines : parcelles possédées par les S^rs d'Azay dans les mêmes conditions que ceux de l'Arrêt (1447-1610, 2 pièces). ***Babet***, maison (1543). ***La Batarde*** (1549). Varenne de ***La Baubraye*** (1541). ***La Belle-Croix*** (1550). ***La Bonnetière***, fresche (1556). ***Bougruyn***, tenue (1540). ***La Bruère***, maison et clos (1539-1606). ***La Carrée***, maison et caves (1537-1613). ***La Cassineraie*** (1539-1613). ***La Challeminière***, fresche (1609). ***Champbardet*** (1532). ***Le Chesne feu Bobin*** (1556). ***La Charentonnière*** (1542). ***La Chauvellière***, fresche (1531-1537). Bourgs de ***Cheillé*** et Cheniers, maisons (1539 et 1495). ***La Chevillonnière*** (1539). ***La Chotardière*** (1545). ***La Collichonnière*** (1532-1537). ***Les Cordellières*** (1500). ***La Courance*** (1513). ***Les Crabassières*** (1613). ***La Croix-Perret*** (1540).

E 1108 (liasse). — 15 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

1537-1613. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES SERVIES AU S^R DE VILLAINES *(suite).* — ***Indre*** prés bordant cette rivière (1508). ***Javesnon***, fresche de, à Azay (1613). ***Jolivet*** (1661). ***Locaire*** fief, dans les landes du Ruchard. Déclaration de 15 chaînées de terre tenues par « Loyse de Conigan[4] demeurant en la paroisse de Nueil » (1610). ***Moulin-Neuf***, marais du (1610). ***Le Malostret*** (1610). ***La Ménauldière*** (1541-1613). ***La Mesquillière*** (1542). ***Les Miquellières*** (1539). ***La Missaye*** (1543). *La Mothe* (1614). ***Focheleure***, en la fresche Vincent (1553). ***La Fuye***, clos, en La Fresche des Vallées (1556). ***La Galendière*** (1494-1613) avec note sur l'acquisition de la totalité du fief le 10 décembre 1500 par Gilles Berthelot Sr d'Azay sur Jean Papault, Sr de la Galendière. ***Les Garaudières*** (1613). ***La Grosse-Pierre*** (1609). ***Guillart***, moulin (1537-1539). ***La Guillardaye*** (1542-1555). ***L'Homelet*** (1613).

E 1109 (liasse). — 20 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

1477-1616. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES, SERVIES AU S^R DE VILLAINES *(suite).* — ***La Noiraye*** (1538-1546). ***L'Ormeau de la Lande***, fresche (1555). ***L'Ouvrardière***, maison prestiers et bois (1477). ***Le Pallet*** (1508-1610). ***Les Papouaults***[1], maison (1614). *Le Patureau* (1556). *La* ***Pescheraye***, maison (1542). ***Le Poirier-des-Champs*** (1557). ***Prairie de Villaines***, 4 déclarations de menues parcelles, débris probables d'un ensemble plus complet (1479-1610). ***La Perruche-des-Cormiers*** (1537-1540). ***Les Perruches près le Boisdroit*** (1540-1551). ***Les Perruches-Bonnet*** (1542). ***Les Perruches près Bordebure*** (1538). ***Les Perruches-Chevrier*** (1545). ***Les Perruches-des-Richards*** (1559). ***Les Placis*** (1545). ***La Porière*** (1538). ***Les Prunellières*** (1514). ***Les Puy-Godet***, 4 déclarations pour petites parcelles de vigne (1539, 1550). ***Le Puy-Pellerin*** (1616).

E 1110 (liasse). — 13 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

1492-1614. — DÉCLARATIONS DE CENSIVES SERVIES AU S^R DE VILLAINES *(suite et fin).* — ***Regletteraye*** (1513). ***Les Richardières***, fresche (1539-1602). ***Rocheron*** (vers 1550). ***Le Ruisseau*** (1614). ***La Saulneraye*** (1608). ***La Tenue-Brouillart*** (1550). ***Vaulimont*** (1554-1613). ***Le Vieux-Four***. Plus quatre déclarations inclassables parce que les parties détruites par les rongeurs ne permettent pas de connaître les dates ou la situation des principales parcelles. (1492-1560 environ).

1. Quelques-unes des déclarations de l'année 1603 et toutes celles des années 1540-1549 ont été rongées par les rats qui en ont détruit toute l'extrémité gauche. Contrairement à ce qui s'est passé pour Azay, il est probable que l'ensemble a été diminué d'un bon tiers. Ces déclarations faisaient partie du second arrivage du chartrier d'Azay en 1943 (don Arthaud).
2. Comme pour Azay, nous n'avons noté que le lieudit de la plus forte parcelle, qui est en général celle du début. Les déclarations sont de longueur très inégale.
3. Sur ces fiefs, voyez ci-dessus E 1058-1062.
4. Lisez Cunningham. Cette déformation est déjà notée dans le dictionnaire de Carré de Busserolles.

1. Il s'agit peut-être des Papault, S^rs de La Galendière. Voyez à la fin de la liasse précédente et dans E 1112.

E 1111 (liasse). — 22 pièces parchemin ; 190 pièces papier.

1466-1790. — **PROCÉDURES POUR NON PAIEMENT DES REDEVANCES CONTRE LES FRESCHEURS**. — Les lieux dits sont les mêmes que dans E 1110 en y ajoutant beaucoup d'autres fresches plus récentes. Les dossiers les plus copieux concernent : La Chardonnelière (1528-1767) ; La Grande-Chènellière ; La Garandière (1710-1717) ; La Haute et la Basse-Guillardière (1674-1790) ; les Landes de Villaines (1694-1741) ; Le Moulin-Guérin (1637-1768) ; Les Papault (1466-1789) ; La Sauveraye (1614-1789). En tout, 52 dossiers dont la plupart ne contiennent qu'une ou deux assignations.

E 1112 (liasse). — 18 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1429-1662. — **CONTRATS EXHIBÉS À LA SEIGNEURIE DE VILLAINES**, débris d'une collection plus complète. Transaction entre « Jehan Lehaubé, paroissien de Sorigné » et « Jehanne veuve de Thouars Baubin », de Thilouze, concernant les héritages sis à Saché provenant de feus Colin et Jehan Lebarbe (12 février 1429). — Achat par Macé Clément à André Denis d'un demi quartier de prairie dans la prairie de Villaines (27 mai 1450). — Achat par Pierre Crosnier, marchand à Villaines, à Jean Bodin, paroissien de Saché, de la maison et des terres de La Chardonnelière (10 mars 1484). — Achat par Guillemin Bérard, de Villaines, à Berthelon Chézierie, de Lémeré, d'un quartier de terre à l'Alberdière, à Villaines (2 novembre 1495). — Échange entre messire Guillaume Corbin, chevalier, Sr de Charperaye, et Laurent Guillart, paroissien de Villaines, de diverses terres audit lieu (10 mai 1506). — Achat par honorable homme Macé de Lugré à Jean Papouault clerc, de la paroisse de Villaines, de toutes ses terres et maisons audit lieu (3 janvier 1507). — Échange entre Guillaume et Étienne Crosnier d'une part et Guillon Goubier, tous deux paroissiens de Villaines, de diverses terres au lieu de Gaullepie, près de Pissoison (9 septembre 1516). — Achat par Jean Rossart l'aîné, paroissien de Saché, à Jean Mareau, paroissien du même lieu, d'un quartier de terre sise à Saché, dans le fief de Villaines (24 décembre 1526). Retrait lignager par Charles de Maillé, du fief du Boissonnet (30 mars 1621). — Achat par Léonard Audru, notaire à Villaines, à Jean Marché, laboureur audit lieu, de la huitième partie de 2 arpents et 78 chaînées de terre à La Noiraye[1].

E 1113 (liasse). — 80 pièces papier.

1520-an VIII. — **PROCÉDURES SOUTENUES PAR LES SRS D'AZAY POUR LEUR CHATELLENIE DE VILLAINES**. — Débris d'un dossier de procédure pour Gilles Berthelot, S^{r} d'Azay, contre Lancelot de La Touche, débiteur d'une rente en froment pour sa seigneurie de Villaines (1520). — Débris d'un autre dossier pour Arthur de Lansac, S^{r} d'Azay, et René de Rousselet, Sr de Saché, au sujet de la mouvance de Villaines. Refus par ledit S^{r} d'Azay de respecter l'accord conclu par sa mère (1610-1631). — Consultation juridique au sujet des nouvelles prétentions du maréchal de Richelieu à la suzeraineté sur Villaines (25 janvier 1781). — Procédures pour M. de Biencourt, S^{r} d'Azay, contre Antoine Papault, vannier à Villaines (an 7-an 8, 73 pièces).

E 1114 (liasse). — 2 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1465-1606. — **AFFAIRES MILITAIRES**. — Sentence de Jean de l'Ermitage, commissaire de la Cour de Chatel-Audren (Côtes-du-Nord), entre « messire Charles, de Kerymerch (?) et demoiselle Marguerite de La Roche-Rouxe sa femme » d'une part et Lancelot-Madent, Sr de Villemaupetit, garde naturel de son fils Bertrand Madent au sujet d'une rente de 102 livres par an « que lesdits S^{r} et dame lui avaient promis bailler au duché de Bretagne et au sujet du droit de guet que ledit Lancelot prétendait exercer à Villaines, sans raison valable parce que audit Villaines n'y a de présent aucune forteresse », avec texte y inséré d'une enquête sur l'exercice de ce droit auprès des habitants dudit lieu nominativement désignés (3 mars 1465, v. st., parchemin de 0,53 de haut sur 0,56 de large). — Enquête du bailli de Chinon contre « aulcuns qui on faictsonner le tocsin en l'église de Villaines le mardi 25e jour de ce présent mois d'octobre sur aulcuns soldats de la

1. La série des contrats exhibés n'est vraiment suivie que de 1480 à 1526. Pour les autres contrats, il ne s'agit que de pièces égrenées retrouvées dans le triage.

garnison de St-Espain, du régiment de Monsr de La Chastaigneray, comme aussy ce qui est advenu ledit jour concernant des enlèvements de vivres et de bestiaux par le capitaine Fondrières », etc. (20 octobre 1588). — **PÉAGE**. Pancarte des droits de péage à percevoir dans l'étendue du bailliage de Chinon, arrêtée entre Jacques Boisin, fermier des péages de Chinon, et le procureur du Roi dudit lieu. En tête et sous titres calligraphiés sur parchemin de 0,63 de haut sur 0,46 de large et certification par Jean Le Breton, juge de la châtellenie de Villaines (10 octobre 1606).

E 1115 ancien n° 2 (liasse). — 3 pièces parchemin ; 23 pièces papier.

1478-XIIe siècle — **DÎMES DE VILLAINES ET DÎMES VOISINES.** . — Transactions entre Gilles de Brion, bourgeois de Tours, et Guillaume Galerneau, curé d'Artannes, au sujet de la grande dîme de Druye[1], 11 mai 1472 ; entre Simon Rolland, curé de Villaines, et Gilles Berthelot. S[r] d'Azay, au sujet de la rente de 2 boisseaux de seigle et 1 boisseau de froment due par ce dernier (27 août 1496) ; entre le dit S[r] d'Azay et René Chinaye, prieur de Villaines (5 février 1502 v. st.). — **CHARGES DU SEIGNEUR ENVERS DIVERSES ÉGLISES.** Fondation par le même Gilles Berthelot de son anniversaire en l'église de Villaines moyennant une rente de 6 setiers de froment, et seigle (1497, 30 octobre). — Procuration donnée par Charles de Maillé, écuyer, Sr de Valesnes, en vue de défendre « ses prééminences en l'église de Saché contre Marie Bordeau, veuve du feu Sr de Valesnes » (22 septembre 1623). — Deux quittances données à M. de Courtemanche, S[r] d'Azay et de Villaines, de la rente de 10 livres due par lui à St-Martin de Tours (1769 et 1770). — Quinze reçus de leur portion de dîme donnés par les curés de Villaines au fermier seigneurial de Meigné (1717-1732) — Brouillons et copies récentes de titres concernant les contestations entre les S[rs] d'Azay et les curés de Villaines (1555-XIXe siècle).

1. Sur cette dîme, voyez également ci-dessus E 1040.

APPENDICE

Pièces retrouvées pendant l'impression de l'inventaire et analyses de pièces soustraites du chartrier d'Azay au cours du XIXe siècle.

E 1116 (liasse). — 3 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1474-an XI. — Titre d'une rente de 80 livres tournois assise sur les seigneuries d'Azay-le-Rideau et du Plessis-Allais, vendue au prix de 1.000 écus d'or par Foulques du Boisjourdain, S[r] d'Azay, et Catherine du Pié *(Sic)* du Fou sa femme à Hardouin de Maillé, Sr de Rochecorbon (9 novembre 1474, copie collationnée du 7 mars 1493)[1]. — Aveu par Gillet Brion, bourgeois de Tours, à Guillemine Bernard, dame du fief de Chevrières, des dîmes qu'il possédait en la paroisse de Druye[2], (12 mai 1477, original parchemin). — Condamnation de la veuve Martin Regnard à payer au S[r] d'Azay les cens dûs par sa maison de la rue de la Carrérie (?) à Azay. (24 avril 1581 simple analyse d'après l'original communiqué en 1943 par son propriétaire à Azay). — Inventaire de l'ancienne liasse 13 du fonds d'Azay restée entre les mains d'un officier ministériel et communiquée par ce dernier en 1953. Cette liasse, constituée comme toutes celles de la Section IV ci-dessus par le feudiste de M. de Biencourt en 1790 et annotée par lui comprend 21 pièces et contient les titres du fief de La Galuère près d'Azay. (1493-an XI). Les pièces les plus importantes concernent les achats faits par Gilles Berthelot, S[r] d'Azay, des parcelles de vignes que possédaient sur ce fief Mathurin Ripault « conseiller du Roi en cour laie » (15 janvier 1518), Nicole Maurice (17 janvier 1518) et onze autres personnes de 1519 à 1521. De ce fait Gilles Berthelot réunit le fief de la Galuère à son domaine direct.

1. La véritable place de cette pièce est dans E 921-925 ci-dessus. Ces liasses montrent quelles procédures la possession et le rachat a son premier créancier de la rente de 1474 permit à Gilles Berthelot de mener contre la famille du Boisjourdain pour leur arracher peu à peu la châtellenie d'Azay. La rente de 1474 excédait presque le revenu annuel de la châtellenie, comme l'on verra par les prix de vente de celle-ci.
2. Sur la dîme de Druye et la famille Brion, voyez E 1040. Cette pièce et la suivante retrouvées entre des mains privées ont été données en 1943 par M. H. Maurice, alors instituteur à Cheillé-la-Chapelle.

PREMIÈRE TABLE DES MATIÈRES

FONDS AUVÉ-RÉVÉREND

Ire *Partie.* — PROPRIÉTÉS.

Articles

La Moynerie et environs ..... 497 – 512
Autres propriétés du Maine, de l'Anjou, de la Normandie ..... 512 – 516
Souligné sous Ballon (Sarthe) et Le Petit Saint Cher ..... 517 – 523

2e *Partie.* — A. FAMILLES N'AYANT QU'UN LIEN ACCESSOIRE AVEC LES TITRES PRÉCÉDENTS.

Familles diverses de la région de La Flèche, d'Alençon à Taschereau, et particulièrement, familles Carreau et de Fromentières, seigneurs de La Moynerie ..... 524 – 527

B. FAMILLES AYANT FORMÉ LE PRÉSENT FONDS D'ARCHIVES.

Famille Auvé de La Fontaine et de Poligny à La Flèche ..... 528 – 530
Famille Nouet de Grandmaison 531
Famille Sorin de la Hardouinière à Sainte-Suzanne (Sarthe) 532
Familles Hurlot Chanlatte, et Révérend, bourgeois de Paris ..... 533 – 534
Famille Pottier, de Château du Loir 535
Famille Le Proust du Perray, de La Flèche et Houeau ..... 536 – 537
Famille Jamin de La Moynerie et Hautbois ..... 538 – 539
Familles Sauquaire, Serrurier, Patoureau de La Houssaye et Fourmy ..... 540 – 542
Familles Philbert, Bridonneau et Baudin, de Chinon, ancêtres des Gilloire de Lépinaist ..... 543 – 546
Familles Gilloire de Lépinaist et Falloux 547

3e *Partie.* — CORRESPONDANCES D'AFFAIRES ET CORRESPONDANCES PRIVÉES.

Famille Auvé de Poligny 548
Familles de Chédru, Fourmy et Patoureau de La Houssaye ..... 549 – 552
Familles Houeau, Jamin, de La Lumerie, Le Proust, du Perray ..... 553 – 554
Lettres suivies de M. Serrurier de La Fuye, à La Suze, à son cousin Le Proust du Perray à La Moynerie 555
Lettres reçues par Claude Pottier, premier commis de M. de Maurepas, ministre de la Marine 556
Familles Sauquaire (de Souligné), Sorin et de Thomassin 557

4e *Partie.* — DOSSIERS DE SUCCESSIONS.

Familles Auvé de Poligny et Le Proust du Perray et Révérend de Villefontaine (gestion en commun) ..... 558 – 559
Succession Nouet de Grandmaison, de Loué (Sarthe) 560
Successions de Louise Chanlatte et de Guillaume Révérend, bourgeois de Paris, avec titre des rentes sur les aides et gabelles et baux de la Ferme générale ..... 561 – 568
Succession Mondain de Lorière au Lude (Sarthe) 569
Succession de François III Révérend, fils de Guillaume 570
Succession de Mme Révérend mère, née Mondain 571
Succession des autres enfants de celle-ci, Dominique et Alexandre Révérend, chanoines, Marie Françoise Julie Révérend de Villefontaine et Angélique Claire Révérend de Senainville ..... 572 – 580

SECONDE TABLE DES MATIÈRES

CHARTRIER DU CHÂTEAU DE POCÉ

CHARTRIER DE POCÉ ET DES AUTRES POSSESSIONS DE M. DE BRIDIEU

Articles

Titres d'acquisition de Pocé depuis 1381 581
Inventaires anciens d'archives ou d'aveux et déclarations ..... 582 – 584
Comptes du receveur (1436-1538) ..... 585 – 589
Collection d'aveux et de déclarations par ordre topographique (XIVe-XVIIe siècles) ..... 590 – 616
Suppléments aux déclarations (depuis 1435) 617
Bourg de Pocé, prairie de Pocé. Collection spéciale pour 1463-1498, etc. ..... 618 – 622
Fresches. Titres de concession et procédures (1462-1769) 623
Collections chronologiques de déclarations (1719-1773) 624-625
Aveux servis pour Pocé au seigneur de Rochecorbon (1435-1651) 626
Registres censiers incomplets (1528-1618) 627-629
Exécution du terrier de 1528 et bornage général 630
Terrier non exécuté de 1747 ..... 631 – 634
Contrôle des mutations de censitaires (1761-1782) 635
Procédures contre non déclarants, réformations, etc. ..... 636 – 637
Procès pour la dîme d'Orfeuil (1525-1531) 638
Titres transmissifs de propriété de diverses personnes et des receveurs de Pocé (1442-1668) ..... 639 – 640
Retraits féodaux et main morte (1539-1788) 641
Banalités, droits divers. Feautrage. Moulins et guet (1481-XVIIIe siècle) ..... 642 – 645
Dîmes, obits, et affaires ecclésiastiques (1451-1777) 646
Succession de Catherine de Cop, tante de Jean Cop, seigneur de Pocé (1570-1742) ..... 647 – 649
Successions de Cop et Delacroix (1642-1742) 650
Rentes foncières diverses (1444-1681) 651
Acquisitions de terres de Louis Chauvin et Adrien Tiercelin (1498-1507) 652
Baux de l'ensemble de la châtellenie et baux divers (1420-1760) ..... 653 – 654
Bois (1774) 655
Procédure pour le seigneur de Pocé contre Étienne Leloup, maître d'hôtel de Louis XI (1475-1483) 656
Autres procédures (XVIIe-XVIIIe siècle) ..... 656 – 657
Plumitifs des assises de Pocé (1410-1415 et 1639-1690) ..... 658 – 659
Assises d'Anzans à Noizay (1636-1642) 660

AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE M. DE BRIDIEU

Correspondance d'affaires et privée (1725-1816) ..... 661 – 662
Comptabilité privée (Poitou et Touraine, 1739-1808) ..... 663 – 664
Emprunts (1782-an VIII) 665
Successions, procédures et ventes de terres (1739-1808) 666
Propriétés autour d'Amboise, maisons à Poitiers, propriétés en Poitou (1622-1808) ..... 667 – 668
Impôts. Débris et additifs divers ..... 669 – 672

Seigneurie de Montreuil unie à Pocé par M. de Bridieu

Seigneurs et mutations de la terre de Montreuil (1544-1717) 673
Acquisitions et baux de Bouault, La Baume, Le Blanc, Bergeron etc., seigneurs de Montreuil (1598-1723) ..... 674 – 677
Comptes des receveurs (1544-1609), etc. 678
Aveux de fiefs et déclarations de censives (dép. 1613) ..... 679 – 683
Seigneurie de La Fontenelle (1479-XVIIIe siècle) ..... 684 – 685
Fief de la Goupillière (1570-1652) 686
Aveux pour Montreuil à Vernou et Rochecorbon (1540-1714) 687
Terrier de Montreuil, procédures y relatives (1626-XVIIIe siècle) ..... 688 – 694
Titres de propriété exhibés à la Cour de Montreuil. Baux (1513-1722) ..... 695 – 696
Fresches, foires, dîmes et divers (1656-1740) ..... 697 – 700

Autres seigneuries possédées par M. de Bridieu

Seigneuries de St-Germain et Rouvray-sur-Indre (1481-1782) ..... 701 – 707
Déclarations des censitaires de St-Germain (1444-1784) ..... 708 – 723
Titres exhibés à la Cour, fresches, rentes foncières (1420-1778) ..... 724 – 728
Cure de St-Germain (1671-1691) 729
Procédures contre les Srs de Sennevières (1437-1730) 730
Droits féodaux, moulins, etc. (1459-1782) ..... 731 – 733
Censives, projet de terrier de St-Germain, etc. (XVIe siècle-1762) ..... 734 – 739
Fief des Gardes à Loches, déclarations, etc. (1365-1700) ..... 740 – 749
Seigneurie de Rouvray-sur-Indre. Aveux et titres (1504-1575) 750
Déclarations des censitaires de Rouvray (1529-1732) ..... 751 – 754
Fresches, procédures, moulins, etc. (1481-XVIIIe siècle) ..... 755 – 760
Seigneurie de Villecuit, aveux et censives (1551-1692) ..... 761 – 763
Autres fiefs relevant de St-Germain (1551-1753) ..... 764 – 765

TROISIÈME TABLE DES MATIÈRES

CHARTRIER D'AZAY-LE-RIDEAU

SECTION I

Affaires privées, successions et fonctions des divers seigneurs d'Azay ou de leurs alliés

Articles

Famille du Puy-du-Fou 766
Famille de Gilles Berthelot, maître des Comptes du Roi 767
Philippe Lesbahy, créatrice d'Azay, femme du précédent ..... 768 – 769
Antoine Raffin, capitaine des Gardes du Roi et François son fils ..... 770 – 771
Guyon Le Roy, amiral de France et fondateur du Havre 772
Ancêtres gascons des Lansac (de Thomas à Louis) 773
Antoinette Raffin, femme de Guy de Lansac 774
Famille de Souvré ..... 775 – 776
Collection des contrats de mariage des seigneurs d'Azay 777
Familles alliées, de A à V ..... 778 – 782

Famille de Lansac, avant et après son entrée en possession d'Azay

Guillotin et Mondot de Lansac sous l'occupation anglaise et Alexandre et Louis de Lansac au XVIe siècle 783
Faveurs et pensions accordées par le Roi à Guy de Lansac ..... 784 – 785
Capitainerie de Blaye 786
Vice amirauté de Guyenne, Aunis et Poitou 787
Compagnie des Ordonnances du Roi 788
Opérations militaires de 1577-1583 et capitainerie de Bourg-sur-Dordogne ..... 789 – 790
Gouvernement du château du Plessis-lès-Tours 791
Urbain de Lansac, frère naturel de Guy et son évêché de Comminges ..... 792 – 794
Rente de Guy de Lansac et de son fils sur l'évêché de Comminges ..... 795 – 797
Autres bénéfices : Notre-Dame de Bonnenouvelle près Rouen 798
Fonctions civiles et militaires d'Antoine et de François Raffin ..... 799 – 800
Dossiers des créanciers de Guy de Lansac ..... 801 – 810
Dossiers des débiteurs du même 811
Séparation entre Antoinette Raffin et Guy de Lansac 812
Nicole Le Roy, mère d'Antoinette Raffin 813
Saisies et protection royale contre les saisies ..... 814 – 818
Gestion d'Antoinette Raffin, d'Arthur de Lansac et de Françoise de Souvré ..... 819 – 822
Dossiers des créanciers et débiteurs de ceux-ci ..... 823 – 825
Gilles de Lansac, dernier du nom 826

Famille de Vassé

État civil et affaires personnelles 827
Mort précoce de Louis Alexandre (1684). Fonctions d'Henri-François et d'Emmanuel-Armand de Vassé ..... 828 – 831
Rentes passives et actives des Vassé ..... 832 – 834
Comptes de tutelle et récapitulations de revenus depuis la mort de Louis-Alexandre (1684) jusqu'à Mathurin-Armand de Vassé (1746) ..... 835 – 853
Procédures pour les marquis de Vassé ou leur tuteur ..... 854 – 859

SECTION II

Propriétés possédées par les personnages précédents, autres qu'Azay-le-Rideau

Guyenne. Titres de Lansac pour Ambès et St-Savin (depuis 1397) ..... 860 – 865
Château de Bourg-sur-Dordogne (depuis 1377) 866
Inaux-en-Quercy, Le Puy-Calvary, etc. 867
Pays de Richelieu et nord du Poitou 868
La Touche et Aurigny (Poitou) ..... 869 – 873
Le Chillou, Luzé, Méré et Razines (Indre-et-Loire) 874
Château de Mondion et Ponçay (depuis 1471) ..... 875 – 878
Partage d'une partie des biens précédents entre les Raffin et les Duplessis, seigneurs de Richelieu, cohéritiers des Le Roy ..... 879 – 882
Touraine du centre et du nord, Crissé, Nazelles, etc. 883
Anjou et Maine, Le Pin, Avaugour, Ballon, etc. ..... 884 – 885
Esguilly (Eure-et-Loire). Maisons à Paris ..... 886 – 887

SECTION III

Titres de la châtellenie d'Azay-le-Rideau

Inventaires d'archives (1501-1790-1946) ..... 888 – 915
Titres de propriété. Famille du Puy-du-Fou ..... 916 – 917
Famille du Bois-Jourdain ..... 918 – 920
Gilles Berthelot, maître des Comptes du Roi ..... 921 – 925
Confiscation d'Azay sur Gilles Berthelot et procédures consécutives ..... 926 – 930
Titres d'Antoine Raffin, ancien capitaine des Gardes du Roi et ses successeurs ..... 931 – 933
Acquisition d'Antoinette Raffin, de MM. de Vassé et de Courtemanche 934
Consistance de la terre d'Azay en 1789 935
Acquisition d'Azay par M. de Biencourt, procédures, etc. ..... 936 – 939
Devis de réparations au château (1732-1766) 940
Moulins banaux d'Azay depuis 1255 ..... 941 – 950
Autres moulins proches d'Azay. Moulins de Perrée, etc. Droit de pêche ..... 951 – 956
Fours banaux, halles et boucheries à Azay ..... 957 – 958
Quinte ou justice de la châtellenie d'Azay ..... 959 – 961
Délits forestiers. Pacage et usages dans la forêt de Chinon ..... 962 – 964
Hôpitaux, églises paroissiales et dîmes ..... 965 – 966

Prieuré voisin du château d'Azay ..... 967 – 969
Ville d'Azay : corporations, fortifications, entretien des ponts. Rôles de tailles ..... 970 – 972
Baux à ferme du domaine d'Azay 973
Comptes des receveurs du domaine depuis le XVe siècle ..... 974 – 1018
Collection de quittances dépareillées, dont beaucoup portent des signatures autographes (XVe, XVIe et XVIIe siècles) 1019-1038
Appendices. Originaux mutilés. Notices historiques sur Azay. Curiosités diverses ..... 1039 – 1040

SECTION IV

Fiefs et censives dépendant d'Azay

Fief de la dîme de Druye 1041
Fief de Gerfaut à Azay 1042
Fief de Javesnon à Azay ..... 1043 – 1045
Fief de Fouinais, à La Chapelle-St-Blaise ..... 1046 – 1050
Fief de La Coulonnière 1051
Fief de La Davilière, à Villaines 1052
Fief de La Fagotière, à Druye 1053
Landes dépendant de Villandry et de sa forêt 1054
Fief de Landeruère, à Cheillé 1055
Fief de La Rémonière, à Azay 1056
Fief de La Thibaudière, à Villaines 1057
Le Grand et le Petit-Arrêt, à Cheillé ..... 1058 – 1060
Le Petit-Arrêt, à Cheillé ..... 1061 – 1062
Fief et landes du Grand-Chinier, à Cheillé ..... 1063 – 1068
Fief des Goupillières ou Les Caves-Brunes, à Azay 1069
Fief des Meschinières, à Azay 1070
Fief des Brosses ou des Landes de Fouchault, à Vallères 1071
Fief de Meigné, à Druye 1072
Fief de Vaugarny, à Pont-de-Ruan 1073
Débris de la collection des aveux et dénombrements servis au Roi par les seigneurs d'Azay ou reçus par eux de leurs vassaux ..... 1074 – 1076
Collection de déclarations de censives ..... 1077 – 1090
Poursuites contre tenanciers ou frescheurs ..... 1091 – 1093
Doubles des contrats exhibés aux assises d'Azay ou registres de ceux-ci ..... 1094 – 1095
Collection de baux à rente ou à ferme 1096

Section V (ET DERNIÈRE)

Châtellenie de Villaines, réunie à Azay en 1629

Inventaires d'archives et états de consistance 1097
Aveux et hommages 1098
Acquisitions de parcelles par Hardouin et Lancelot de La Touche (XVe et XVIe siècles) 1099
Tentatives des seigneurs d'Azay pour s'agrandir sur le terroir de Villaines, suivies de l'achat de toute la châtellenie ..... 1100 – 1102
Baux à ferme de l'ensemble de la châtellenie 1103
Domaines de La Fleureterie et de La Grande-Maison ..... 1104 – 1105

Rivière ou rouère de La Touche 1106
Déclarations de censives ..... 1107 – 1110
Procédures contre censitaires et frescheurs 1111
Contrats exhibés à la seigneurie 1112
Procédures soutenues par les seigneurs de Villaines 1113
Affaires militaires. Guet. Péage 1114
Dîmes et charges envers diverses églises 1115
Supplément général au chartrier d’Azay. Pièces retrouvées après l’inventaire ou restées entre des mains privées 1116